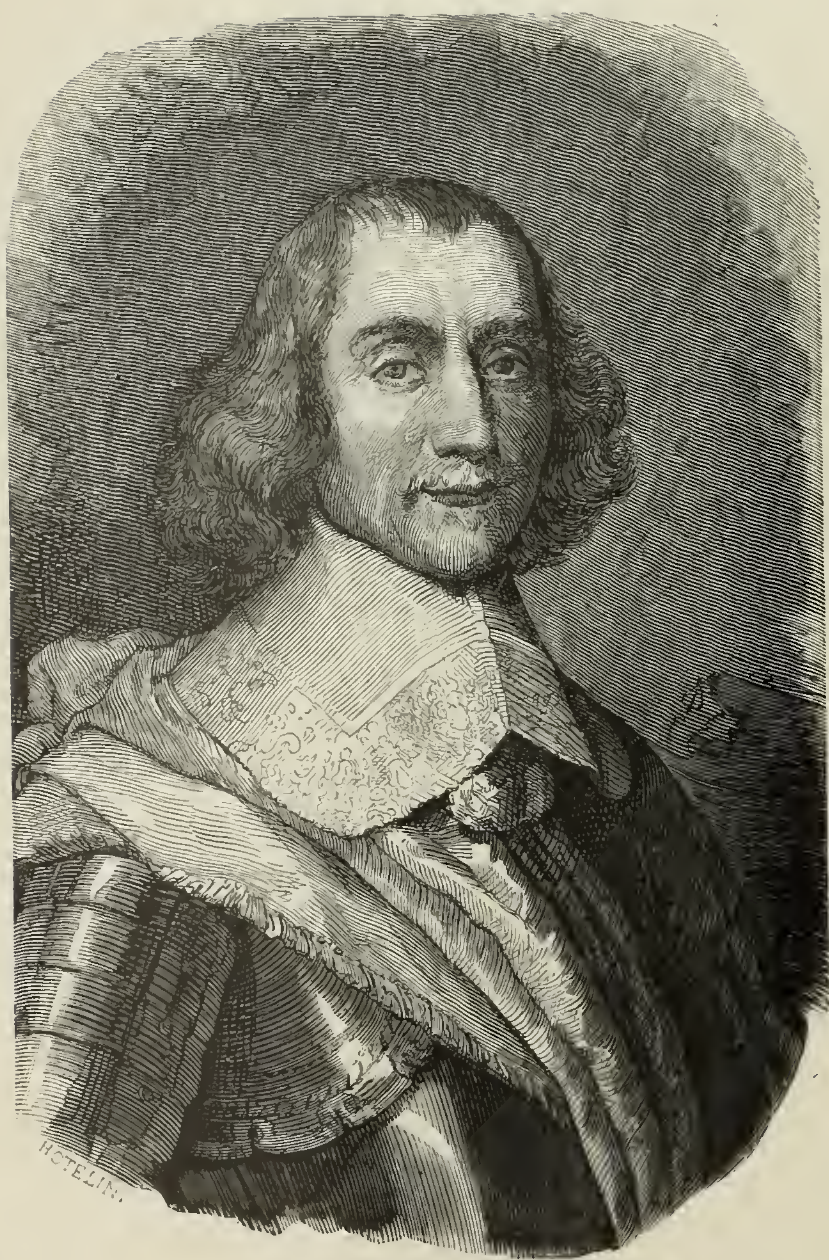

COLLÈGE DE MONTRÉAL



LE

MARÉCHAL FABERT

Frontispice.



Le maréchal Fabert.

LE

MARÉCHAL FABERT

D'APRÈS

SES MÉMOIRES ET SA CORRESPONDANCE

PAR

E. DE BOUTEILLER

ANCIEN DÉPUTÉ DE METZ

DEUXIÈME ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC LXXX

PRÉFACE

Fabert est le premier serviteur que Metz a donné à la France. En se dévouant avec une admirable ardeur à cette glorieuse patrie, il lui apportait, résumées en sa personne, toutes les qualités de la population au sein de laquelle il avait reçu la naissance. C'est donc rendre hommage au caractère messin que mettre en relief les vertus de celui en lequel semblaient s'être incarnées celles de sa ville natale, le patriotisme, le désintéressement, la loyauté, l'amour de l'ordre, le respect de l'autorité, la passion de la justice.

C'est à ce titre surtout que nous avons étudié avec amour une noble vie, où il nous semblait respirer comme un parfum venu de cette terre, à jamais chérie, qui n'est plus la nôtre. C'est à ce titre aussi qu'il nous est doux de dédier à Metz l'histoire du plus illustre de ses enfants.

Mais cette histoire, de plus, contient à chaque page un enseignement digne d'être médité par tous les Français, aux temps troublés où nous vivons. Ils y apprendront ce que peuvent, à défaut d'un génie hors ligne, et à quelque époque que ce soit, un profond dévouement au devoir, un respect immuable de la discipline, une ferme volonté d'acquérir de l'honneur et surtout de rester fidèle à la vertu.

Fabert leur montrera par son exemple comment on s'élève au-dessus des étroites et décevantes suggestions de l'ambition et de l'intérêt personnel, pour ne voir, comme but suprême des efforts de la vie, que le grand intérêt du pays.

Il leur apprendra que, dans les péripéties d'une carrière, si agitée qu'elle soit, pour éclairer le chemin qu'il faut suivre, luit un flambeau que rien ne peut obscurcir.

Ce chemin, celui des hommes à l'âme droite, au cœur fidèle, notre héros ne s'en est jamais écarté. Il est devenu maréchal de France et a écrit son nom en caractères brillants dans les annales de son temps; mais, n'eût-il pas dépassé les bornes ordinaires d'une carrière militaire sans éclat, il n'en mériterait pas moins d'être cité comme un modèle. Car chez lui la valeur morale de l'homme a constamment égalé et même dépassé celle du guerrier.

L'étude d'un caractère comme celui-là est donc une véritable école de toutes les vertus qui constituent le soldat, le citoyen, le chrétien, l'ami. On ne saurait jamais assez connaître, assez honorer celui que la reine Anne d'Autriche disait être « le plus grand homme de bien du royaume », et qu'un historien moderne n'a pas hésité à appeler « le plus honnête homme de son temps ».

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Le premier ouvrage qui ait été consacré à la mémoire du maréchal Fabert parut en 1697, trente-cinq ans après sa mort. Publié sous le voile de l'anonyme, il avait pour auteur *Gatien Courtils de Sandras,* capitaine au régiment de Champagne.

Un demi-siècle plus tard, en 1752, le R. P. *Barre,* chancelier de Sainte-Geneviève, fit paraître une *Vie* de l'illustre capitaine en deux volumes, pour laquelle la critique moderne s'est peut-être montrée, sous plusieurs rapports, plus sévère que de raison. Cette histoire avait un immense mérite dont devaient profiter les historiens futurs du maréchal, c'était d'être composée entièrement au moyen de pièces authentiques et de relations contemporaines dont la plupart ont aujourd'hui disparu.

Nous ne parlons pas de la plus précieuse de toutes, des *Mémoires* autographes du héros lui-même, s'arrêtant malheureusement en 1639, que la Bibliothèque nationale possède; mais nous n'avons, pour notre part, connu que par les extraits du P. Barre deux autres registres de la main du maréchal : l'un, intitulé son *Journal,* contenant le resumé succinct de ses actions; l'autre, renfermant le *Memento* des lettres qu'il écrivait et de celles qu'il recevait.

L'auteur de la *Vie de Fabert* avait également à sa disposition d'immenses dossiers, classés par année, où figuraient en original ses dernières lettres, ainsi que tous les papiers relatifs aux affaires qu'il avait traitées. Outre ces sources d'informations, les plus sûres et les plus précieuses de toutes, le P. Barre avait encore entre les mains des ouvrages manuscrits, composés par des témoins de cette noble existence, et destinés à consacrer les moindres détails des belles actions qui l'ont remplie. Mme de Beuvron, fille du maréchal, avait pris l'initiative de la rédaction de ces notices, et les anciens officiers et autres collaborateurs de confiance de son illustre père s'étaient empressés de les écrire pour elle.

C'est ainsi qu'on était redevable à sa pieuse pensée des *Mémoires* de M. *de Termes,* secrétaire, agent et exécuteur testamentaire de Fabert; de ceux de M. *du Bosquet,* excellent officier très estimé de lui, et qui avait longtemps servi sous ses ordres; des *Observations sur les Mémoires de M. de Termes,* ouvrage anonyme écrit certainement par un des plus intimes familiers du maréchal; du *Journal de ses campagnes* jusqu'en 1642, ouvrage volumineux et rempli de détails très circonstanciés, composé par M. *de Saint-Jorry,* d'après les documents ci-dessus.

Venaient encore d'autres mémoires spéciaux à telle ou telle partie de son existence, par le P. *Adam,* le président *Morel,* MM. *de Tansus,* lieutenant du roi; *de Villette,* major du château, et *de Lesbonnière,* major de la ville de Sedan; *de Beaumont* et *de Vion,* capitaines dans le régiment de Fabert; *de Servigny,* son aide de camp; *Terruel,* ingénieur en chef; *Néaume,* avocat du roi au présidial de Sedan, et d'autres encore.

Rien ne peut égaler le caractère d'authenticité et de sincérité que de pareils éléments de travail, mis à la disposition d'un auteur consciencieux, ne devaient pas manquer d'inspirer à son œuvre. A ces sources précieuses le P. Barre a eu le bon esprit d'emprunter un grand nombre de citations et d'extraits, textuellement reproduits, au moyen desquels il est possible de suppléer à la perte des documents recherchés en vain maintenant. On peut dire que son histoire, grâce à la conscience respectueuse qu'il y a apportée, et grâce à son indiscutable réputation de bonne foi, contient dans son texte même la plus grande partie de ses *preuves*.

Mais là ne se sont pas bornées nos ressources. D'autres documents, et surtout des lettres nombreuses et importantes, existent encore, à l'état original, dans plusieurs de nos dépôts publics, et particulièrement aux *Archives nationales,* à la *Bibliothèque nationale,* à celle de *l'Arsenal,* etc.. C'est avec le secours de ces documents, dont l'authenticité égale l'intérêt, et en y ajoutant les indications recueillies dans les gazettes du temps et les Mémoires contemporains, que cet ouvrage a été composé. C'est là qu'il trouve sa raison d'être, ainsi que ses chances de recevoir du public un bienveillant accueil.

Indépendamment des deux premiers ouvrages que nous avons cités, la mémoire de Fabert a été honorée dans bien des publications; mais aucune d'elles ne constitue un corps de doctrine bien sérieux ni bien complet, comparée à l'œuvre du P. Barre.

Il en est cependant, dans le nombre, qui, sous une forme abrégée, ne laissent pas que de faire honneur à leurs auteurs, en mettant en relief, avec une sagacité frappante ou une réelle éloquence, les vertus et les services du maréchal.

On peut dire que l'étude de ce grand homme, faite sous tous ses aspects divers, offre à ses biographes un champ presque inépuisable. Aussi l'auteur de ce travail n'a-t-il ni la prétention ni le désir de voir personne considérer son livre comme renfermant le dernier mot de la question.

Jusqu'à présent, voici la liste, aussi exacte et complète que nous avons pu la dresser, des divers travaux consacrés à la glorification de la mémoire de notre héros.

I. — **Histoire du maréchal de Fabert**, lieutenant général des armées du roy, gouverneur de la ville et chasteau de Sedan, etc., par Gatien Courtils de Sandras; 1 vol. in-12, avec portrait gravé par Voyez Major, 366 pages. Amsterdam, Henry Desbordes, M DC XCVII.

II. — MÊME OUVRAGE; 1 vol. in-12, 279 pages, sans portrait. (Contrefaçon imprimée à Rouen, M DC XCVIII.)

III. — **Vie de M. le marquis de Fabert**, maréchal de France, par le P. Barre, chanoine régulier, chancelier de l'abbaye de Sainte-Geneviève et de l'université de Paris; 2 vol. in-12, XXIV, 499 et 376 pages, portrait gravé par Daullé. Paris, Thomas Hérissant, libraire, rue Saint-Jacques, M DCC LII.

IV. — **Le maréchal Fabert.** Notice tirée des *Hommes illustres du* XVIIe *siècle,* par Charles Perrault; 2 vol. in-f°. Paris, Ant. Dezallier, 1696 et 1700. Portrait gravé par Edelinck, et in-8° chez le même, 1711.

LE MÊME, traduit en anglais, sous le titre de *Characters historical;* 2 vol. in-8°. London, Lintoll, 1704.

V. — **Le maréchal Fabert.** Notice tirée de la *Galerie universelle,* par le comte de la Platrière, in-4°, II, 60 pages. Portrait en taille-douce, par Benoist; 8 vol. in-4°. Paris, Bailly, 1787 et seq.

VI. — Notice tirée de l'*Histoire des illustres Français sortis du tiers état,* par Turpin, t. I, p. 133-273; 2 vol. in-8°. Paris, Maradan, 1792.

VII. — Lettres sur le maréchal Fabert, publiées dans les *petites affiches des Trois-Évêchés,* janvier et février 1779.

VIII. — **Éloge du maréchal de Fabert.** Discours prononcé le 25 août 1779 en séance publique de la *société royale de Metz*, par Bardou-Duhamel ; br. in-12. Metz, Gerlache et Marchal, libraires, 1779. Réimprimé dans les *Mémoires de l'académie de Metz*, 1863-1864.

IX. — **Le maréchal Fabert.** Article de la *Biographie de la Moselle*, par Em. Bégin, 4 vol. in-8°. Metz, Verronnais, 1830, t. II, p. 71 à 139. Portrait lithographié par Michaud.

X. — **Éloge du maréchal Fabert.** par Em. Bégin, couronné par l'académie de Metz, 49 pages in-8°. *Mémoires de l'académie*, 1836-1837.

XI. — **Éloge du maréchal Fabert**, par N. Altemayer, mentionné honorablement par l'académie de Metz ; br. de 47 pages in-8°. Metz, chez les principaux libraires, 1837.

XII. — **Éloge de Fabert.** Discours prononcé à l'inauguration de sa statue à Metz, le 30 octobre 1842, par le colonel Culmann ; 23 pages in-8°. *Mémoires de l'académie de Metz*, 1842-1843.

XIII. — **Fabert (Abraham).** Article de la *Biographie universelle* de Michaud, par M. Weiss, 17 pages in-8°.

XIV. — **Abraham Fabert.** Notice tirée de la *Galerie française*, par M. Laidières, t. II, 4 pages : fac-similé et portrait lithographié par Jacob ; 3 vol. in-4°. Paris, Didot, 1821.

XV. — **Le premier maréchal de France plébéien.** Notes inédites sur Abraham Fabert, par Alph. Feillet. Notice tirée de la *Revue historique des Ardennes* ; gr. in-8°, 38 pages. Mézières, Devin, s. d.

XVI. — **Le maréchal Fabert.** Notice tirée des *Légendes populaires* ; gr. in-8°, pages 129 à 160. Grav. sur bois dans le texte. Paris, Martinon. — Gab. de Gonet, éd. s. d.

En outre, des mentions plus ou moins importantes, relatives à Fabert, se trouvent dans beaucoup d'ouvrages de biographie générale ou locale, et dans diverses autres publications, notamment dans :

Le *Dictionnaire* de Moreri ;
Le *Dictionnaire* de Feller ;
La *Biographie universelle* de Didot ;
La *Bibliothèque lorraine* de D. Calmet ;
Le *Temple des Messins*, de D. Pierron ;
Le *Journal de Jean Bauchez*, greffier de Plappeville ;
L'*Essai philologique sur la typographie à Metz*, de M. Tessier ;
L'*Histoire de Thionville*, du même, etc.

Mais surtout dans :

La *Vérité sur les Arnauld*, par M. P. Varin ; 2 vol. in-8°. Paris, Poussielgue, 1847 ; t. I, p. 44-106 ; t. II, pages 190-213.

Et dans :

L'*Histoire du pays et de la ville de Sedan*, par M. Pregnon ; 3 vol. in-8°. Charleville, Pouillard, 1856, t. I, ch. XII-XIV. Portrait lithographié par Villain.

LE

MARÉCHAL FABERT

I

FAMILLE ET NAISSANCE DE FABERT

Le nom que le maréchal Fabert devait entourer d'une gloire si pure paraît pour la première fois dans les annales de Lorraine vers le milieu du xvie siècle. Il y paraît sans éclat, il est vrai, mais avec cet honneur inséparable de tout ce qui touche aux lettres. C'est, en effet, à la fois un imprimeur et un lettré qui le porte.

Le grand-duc Charles III présidait alors aux destinées de la Lorraine, et son gouvernement faisait régner la paix, l'abondance et le bonheur au sein d'une population qu'attendaient après lui de si cruelles épreuves. Ami des sciences et des arts, il se plaisait dans la conversation des savants, et rien de ce qui était du domaine de l'esprit ne lui restait indifférent. Cependant Nancy, sa ville capitale, déjà si justement célèbre, ne possédait pas d'établissement typographique, alors que les presses de Strasbourg et de Metz jouissaient depuis plusieurs années d'une réputation méritée. La petite ville de Saint-Nicolas-du-Port avait, il est vrai, sauvé à cet égard l'amour-propre du duché. Dès le commencement du xvie siècle, le prêtre Pierre Jacobi y avait imprimé de beaux ouvrages, maintenant devenus bien rares. Mais une décadence prématurée, à laquelle sans doute les circon-

stances politiques et religieuses n'étaient pas restées étrangères, avait frappé cette industrie, et la seconde moitié du siècle la trouva expirante.

Or le duc Charles III avait besoin du secours de la typographie pour donner à ses ordonnances de gouvernement toute la publicité désirable: il lui répugnait, pour diverses raisons faciles à comprendre, de recourir dans ce but aux presses de Strasbourg, de Metz ou de Toul. Il résolut donc d'organiser, à ses frais et pour les nécessités de ses services administratifs, une imprimerie spéciale, restant exclusivement soumise à son autorité. On a lieu de penser que la création de cet établissement eut lieu vers 1560. Il choisit pour mettre à sa tête un imprimeur qui s'était fait connaître par son érudition, non moins que par ses talents spéciaux, à Strasbourg, ville renommée entre toutes par le degré d'avancement où était parvenu l'art typographique. Il se nommait Dominique[1] Fabert, et, si l'on en croit quelques généalogistes, il s'était déjà rattaché à la Lorraine par des liens de famille en épousant, vers 1554, Florentine de Fulaine. De plus, il possédait la seigneurie de Xonville, village voisin de la terre de Gorze. Quoi qu'il en soit, aucun monument existant ne permet de préciser d'une manière plus exacte ou détaillée le rôle que remplit ce Fabert dans les fonctions de confiance auxquelles il était appelé. L'existence de son imprimerie n'est révélée que par les comptes des financee ducales, et les placards sortis de ses presses, reconnaissables seulement à la date de leur émission, ne portent ni son nom, ni aucune indication spéciale qui permette d'en constater la provenance.

Si peu éclatants qu'aient été les résultats de cette organisation, on peut assurer du moins qu'elle se prolongea plusieurs années. Peut-être prit-elle fin dès 1566, époque où un imprimeur venu de Saint-Nicolas, Nicolas Hierosme, publia un recueil d'ordonnances monétaires, mais sûrement avant 1572. Car, à cette date, une imprimerie travaillant pour le public avait été créée à Nancy[2]. J. Jenson éditait sous son nom un volume intitulé : *Le Parnasse des poètes français,* et à la même date ce nom se trouvait également sur les placards et ordonnances du gouvernement. L'imprimerie ducale avait donc cessé d'être. Il est plus que probable que ce fut vers ce temps que Dominique Fabert, n'étant plus retenu à Nancy par les devoirs de sa charge, prit le parti de se fixer à Metz, ville moins éloignée de sa seigneurie de Xonville, et d'autre part, renommée par les mœurs aimables et hospitalières de ses habitants. Bien que, resté titulaire de la direction de l'imprimerie ducale et de la pension attachée à ce titre, il en eût obtenu la survivance pour son fils, il préféra, tout en laissant ce der-

[1] Les noms de Dominique et Mengin, dans le langage du pays messin, sont identiques.

[2] Voir, sur l'établissement de l'imprimerie à Nancy et le rôle de Dominique Fabert, les savantes *Recherches de bibliographie lorraine* de M. Beaupré, Nancy, 1845-1853, 2 vol. in-8°.

nier dans sa noble profession, le voir s'établir à Metz, où s'ouvrait devant lui une carrière plus large et plus féconde, grâce à son indépendance.

Ce fils, né en 1563, avait reçu le prénom d'Abraham. Il devait à la fois comme érudit, comme imprimeur et comme homme public, se faire une situation exceptionnellement éminente dans cette ville à laquelle il venait, tout jeune encore, avec son père demander l'hospitalité.

Au point de vue typographique, Metz était déjà honoré par plus d'un succès, alors que les presses nancéiennes faisaient leurs débuts. Dès 1482, Jehan Colini faisait pour la première fois paraître, sur un livre imprimé, le nom de la « noble cité de Metz », et encore maintenant les bibliophiles recherchent les ouvrages signés des noms de Hochfelder, Palier et Pelluti, non seulement pour leur ancienneté, mais encore pour le mérite de leur exécution. Abraham Fabert, rempli d'une noble émulation, ne devait pas tarder à éclipser dans son imprimerie la réputation de ses prédécesseurs et de ses concurrents. On ignore la date exacte de cette création; mais le livre le plus ancien que l'on possède actuellement avec l'inscription *Metis, ex typographia Abrahami Fabri,* date de 1587. Le 20 juillet 1595, il fut nommé officier de la cité et « imprimeur juré de la ville et du conseil » aux gages de cent livres tournois, par un arrêté des plus honorables pour lui[1].

Mais ce beau titre d'imprimeur, porté d'une manière si brillante, avec un sentiment si juste de l'association des lettres et des arts dans une publication, n'a pas paru assez élevé à un généalogiste célèbre. Voici en quels termes la Chesnaye-des-Bois[2] a la prétention de rectifier le *préjugé* qui donne un vulgaire imprimeur pour père à celui qui devait être le maréchal Fabert. « C'était un littérateur, dit-il, qui, voulant donner à ses écrits le mérite qu'ils devaient avoir, et pour qu'ils fussent transmis à la postérité, ayant fait venir des caractères de Hollande, les fit imprimer chez lui à ses frais; et ensuite il fit accorder à un de ses ouvriers, Claude Félix, des lettres patentes du roi en date du 5 août 1628, qui lui accordent le privilège exclusif d'imprimer et de débiter dans le royaume les ouvrages d'Abraham de Fabert. » L'auteur de la note reproche ensuite aux biographes qui ont parlé du maréchal d'avoir abaissé ainsi qu'ils l'ont fait la dignité de son père, et trouve surtout impardonnables ceux qui, écrivant à Metz, pouvaient si facilement éviter une pareille erreur en se renseignant sur les titres originaux. Nous pensons que l'énumération des livres publiés par Fabert constitue une source suffisante de *titres* pour

[1] Cet arrêté est reproduit dans le recueil d'Emmery, t. II, p. 630.
[2] *Dictionnaire de la noblesse,* t. X, p. 224.

lever tous les doutes sur une question qu'une aveugle vanité a pu seule entreprendre d'obscurcir.

D'autre part, il est certain que le mérite du typographe fut loin d'être le seul par lequel se distingua Abraham Fabert. Il était doué de facultés éminentes, et sa carrière comme homme public, comme administrateur et comme savant, fut du commencement à la fin aussi laborieuse qu'honorable.

Pour se distinguer comme il le fit dans des spécialités si diverses, Fabert possédait le meilleur des secrets, une force de volonté et une puissance de travail remarquables. Il joignait d'autres qualités non moins précieuses pour le succès, une perspicacité, une finesse extrêmes, une parfaite intelligence de ses intérêts; peu de sensibilité, chose importante pour un homme en place. De fortes études, unies à de grandes facultés intellectuelles, lui avaient permis dès son début de se placer à un rang exceptionnel parmi les imprimeurs, en ajoutant à ce titre ceux d'auteur et de publiciste. Son esprit de conduite, guidé par une ambition persévérante, avait fait le reste.

Il parvint à se créer en peu de temps dans la cité une très grande situation. Tout dévoué à l'idée française dont il avait compris la grandeur, en possession de la confiance du duc d'Épernon, il se vit honoré par lui de fonctions administratives importantes dans l'armée française, celles de commissaire ordinaire, puis de commissaire provincial de l'artillerie, et il les remplit avec assez de distinction pour être appelé par le roi au siège de la Rochelle.

Mais c'est de ses concitoyens qu'il reçut surtout des témoignages de flatteuse estime. Élu par la paroisse Saint-Livier pour la représenter comme treize dans le conseil de la cité, il parvint peu après à la suprême magistrature.

Ce titre majestueux de maître échevin, bien déchu sans doute de son antique importance, mais toujours si plein de prestige aux yeux des Messins, il le porta pendant de longues années, de 1610 à 1613, de 1618 à 1620, de 1624 à 1626, de 1632 à 1633 et de 1637 à 1638, année de sa mort. « Plaire au duc d'Épernon par des moyens légitimes et sans sacrifier les intérêts de la cité, était la tâche d'un honnête homme pourvu d'adresse autant que de fermeté et ayant l'habitude des hommes; c'est cette tâche utile que Fabert parvint à accomplir. » Telle est l'appréciation d'un des auteurs modernes qui ont le plus judicieusement étudié le maître échevin Fabert[1]. Un de ses contemporains, en annonçant sa mort, résume son éloge en disant, « qu'il fut regretté de plusieurs, à cause qu'il était bon justicier en toute pratique[2] ».

Ce fut sous son premier échevinat que fut élevé à la législation du

[1] Teissier, *Essai philologique*, p. 51.

[2] *Journal* de Jean Bauchez, p. 362.

pays un véritable monument, le *Traité des coutumes générales de Metz et du pays messin,* œuvre aussi difficile qu'utile, à laquelle on travaillait péniblement depuis 1578, et qui reçut un élan décisif de la science et du zèle du maître échevin ; l'*Introduction* lui en est due. Un autre ouvrage, également sorti de sa plume et paru peu auparavant, fait vraiment honneur à son érudition et son talent d'écrivain. Le *Voyage du roy*, et notamment l'*Épître dédicatoire* qui le précède, contenant des remarques sur les antiquités de la ville de Metz, constitue une œuvre digne de la plus sérieuse attention. Le style a dans son tour suranné une énergie et une précision toutes particulières.

Indépendamment de ses œuvres écrites, Fabert a laissé d'autr esmonuments de son activité. Tels sont : le *Pòrtrait de la ville et cité de Metz,* tableau exécuté à l'huile par Geoffroy de Langres, d'après ses indications et sous son attentive surveillance, puis souvent reproduit par la gravure d'une manière plus ou moins fidèle, pendant plus d'un siècle ; la *Description du pays messin*, bonne carte géographique relativement exacte et très intelligible, due également à son « industrie et labeur », et bien souvent aussi reproduite depuis 1597, époque de sa publication.

Malgré les rapides progrès de sa fortune, Fabert avait tenu à honneur de conserver cette imprimerie, point de départ de cette fortune, et point de départ dont il se glorifiait avec juste raison. Il paraît, en effet, hors de doute que de ses presses sortit encore en 1624 le *Combat d'honneur*, un des livres les plus curieux et les plus artistiques que Metz ait produits. Il était donc depuis longtemps un des personnages éminents de la cité, chevalier, décoré du cordon de l'ordre du roi, qu'il ne dédaignait pas son titre « d'imprimeur juré de la ville et du conseil ». Ce fut seulement le 2 avril 1632 qu'il renonça à ce privilège et à la survivance obtenue pour son second fils en faveur de Claude-Félix, précédemment imprimeur de l'évêque à Vic et depuis 1628 établi à Metz. Les loisirs qu'il dut à cette cession ne restèrent pas non plus improductifs ; ils furent remplis par les fonctions lucratives de la charge d'intendant général des trois grandes abbayes bénédictines de Metz, dont le gratifia leur heureux titulaire, le cardinal de la Valette.

A cette carrière si bien remplie, nous l'avons dit, aucun genre d'honneur n'avait manqué. Indépendamment des dignités accumulées sur sa tête, il avait reçu plus d'un témoignage de la satisfaction du conseil de la cité. Pour le récompenser d'avoir mené à bonne fin la rédaction et la publication du livre intitulé le *Voyage du roy*, on lui cédait, en 1603, un superbe terrain situé à l'extrémité du Petit-Saulcis, entre les deux bras de la rivière, « à charge d'y bâtir une maison sienne pour l'embellition et décoration de la ville. » Il y éleva, en effet, un très vaste hôtel, dont les vues de Metz contemporaines permettent

d'apprécier vaguement le beau caractère, et qui subsista jusqu'au commencement de ce siècle.

En 1625, comme témoignage de la gratitude publique pour le zèle avec lequel il avait combattu une épidémie meurtrière, on y ajoutait un terrain situé en avant, cédé à titre de cens perpétuel.

Le roi Henri IV, de son côté, se souvenant de son hospitalité de 1603, lui conférait en 1610 des lettres de noblesse, conçues dans les termes les plus honorables. Louis XIII héritait de l'estime de son père pour le maître échevin de Metz, et témoignait en ses talents une confiance particulière. Il le faisait venir devant la Rochelle pour étudier avec lui les moyens de prendre cette place. Si l'on en croit le chroniqueur contemporain Jean Bauchez, ce fut à lui que le roi dut l'idée de la fermeture du port, réalisée par l'exécution de la célèbre digue, et il récompensa son conseil par le don d'une magnifique chaîne d'or. Enfin, en 1630, il lui avait accordé une haute distinction en l'élevant à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, comme nous l'avons dit plus haut.

Telle fut cette carrière dans laquelle la volonté et le savoir-faire s'étaient constamment alliés, et qui pouvait très justement se résumer en cette devise, ornement de ses armes, dans son portrait gravé par Sébastien Leclerc : *Labor omnia vincit.* Aussi le nom d'Abraham Fabert vivrait-il encore dans le souvenir des Messins, entouré d'une haute et légitime considération, quand même ce nom n'eût pas dû à un autre Abraham Fabert le rayonnement d'une illustration plus éclatante et plus parfaite.

En venant se fixer à Metz et surtout en prenant la résolution d'y créer une industrie sérieuse et parconséquent absorbante, Fabert s'était aisément aperçu de l'embarras que lui causeraient les soins à donner à sa terre de Xonville, située à sept lieues de la ville. Il préféra s'en défaire et acquit en échange un superbe domaine posé tout près de Metz, à Moulins, sur les bords de la Moselle, dans une situation charmante. Le château était une véritable forteresse, munie de cinq fortes tours et de larges fossés, et commandait un beau pont franchissant la rivière sur treize arches de pierre. Cette terre provenait de la famille Baudoche, une des plus illustres et des plus opulentes de l'aristocratie messine.

Le titre de seigneur de Moulins resta dès lors inséparable de son nom dans les actes de son administration, et fut même, en certains cas, le seul sous lequel il fut désigné. C'est dans ce château que le roi Henri IV, en 1603, et sa fille la duchesse de la Valette, en 1623, vinrent recevoir l'hospitalité, en attendant la réception pompeuse qui les attendait dans la ville de Metz.

Abraham Fabert avait épousé à Dugny (au plus tard en 1584) Anne des Bernards d'Allamont, d'une excellente famille de l'évêché de Ver-

dun. Il en avait eu dix enfants, parmi lesquels trois seulement échappèrent à la mortalité du premier âge[1]. Celui qui resta l'aîné, François, né en 1589, devait plus tard porter comme son père les titres de seigneur de Moulins, de maître échevin de Metz, de commissaire provincial de l'artillerie et de chevalier de Saint-Michel. Le second, né le 11 novembre 1599, reçut le prénom d'Abraham; il fut le maréchal Fabert, notre héros. Une fille, nommée Anne, épousa successivement Alexandre Desjardins, commissaire des guerres, secrétaire de l'infanterie sous le duc d'Épernon, et, après 1633, Antoine Barthon, vicomte de Montbas, gentilhomme de la Marche[2].

Les inscriptions funéraires de la paroisse Saint-Livier indiquent formellement que de 1585 à 1609 la famille Fabert résidait sur le territoire de cette paroisse ; elle s'en éloigna seulement en 1610 pour habiter l'hôtel bâti au Petit-Saulcis. C'est donc là, dans le voisinage de la place Croix-outre-Moselle, qu'il faut chercher la maison, maintenant inconnue, où le plus illustre des enfants de Metz reçut le jour.

II

JEUNESSE DE FABERT

Le premier trait que nous pouvons relever au sujet de notre futur maréchal de France est un trait enfantin qui appelle le sourire. Nous le voyons figurer, lors de la venue d'Henri IV à Metz en 1603, les armes à la main, dans les rangs de la compagnie des jeunes enfants qui, sous le nom de *compagnie du Dauphin,* présente les armes au roi dans le Champ-à-Seille, et dont le chef lui adresse une harangue. Oui, le dernier des cent vingt jeunes soldats qui représentaient l'avenir de la bourgeoisie messine, c'est le petit Abraham Fabert, âgé de *trois ans et trois mois.* Il est habillé comme ses jeunes camarades[3], de

[1] Inscription funéraire au chœur de la chapelle Notre-Dame de la paroisse Saint-Livier de Metz. Les enfants d'Abraham Fabert morts de 1585 à 1609 étaient : Abraham, Isaac, Anne, Élisabeth, Françoise et Marguerite.

[2] De ce mariage sortit une fille unique, Madeleine, mariée à Louis de Cugnon, vicomte d'Alancy, qui était morte sans postérité en 1683, époque où son cousin François de Fabert plaidait en revendication d'une partie de son héritage.

[3] *Voyage du roi,* p. 44. C'est le 15 février 1603 que la revue a lieu, et Fabert est né le 11 novembre 1599.

taffetas blanc rayé d'argent; les souliers, les bas et les attaches de même couleur; sa coiffure est une toque de velours noir à cordon d'argent; une épée dorée est à son côté; une javeline argentée, dont le fer a la forme d'une fleur de lis, est dans sa main. La reine, qui prit tant de plaisir à voir ces soldats en miniature et les fit défiler deux fois devant elle, remarqua peut-être ce petit parmi les petits qui fermaient la marche de cette troupe « raccourcie d'âge et de taille ». Elle ne se doutait guère que ce minuscule compagnon serait un jour un des plus fidèles serviteurs de son fils; le roi ne se doutait pas davantage combien devait être vraie, s'appliquant à cet enfant, la cordiale parole qu'il adressait à la troupe : « Je vous donnerai mon fils qui vous aimera. »

Tel fut le premier début sous les armes du jeune Abraham. Une circonstance analogue nous le montrera bientôt avec de l'avancement. Mais, en dehors de ces épisodes, son père pensait à sa carrière future; seulement, en sa qualité de cadet, il n'était placé qu'au second rang dans les préoccupations d'avenir de la famille. Les dignités et fonctions paternelles étaient de droit destinées à son frère aîné; quant à lui, il devait trouver dans le service de l'Église une situation aussi avantageuse qu'assurée. Dans la haute position qu'occupait le maître échevin Fabert, avec la protection toute particulière du duc d'Épernon, rien n'était plus facile, en effet, que de le faire arriver à un canonicat de la cathédrale de Metz. Or c'était un état à tous les points de vue fort enviable que celui de membre de ce noble et riche chapitre. On pouvait s'en contenter, même comme limite d'avenir.

Mais il fallait, pour en apprécier les charmes, une certaine vocation vers l'état ecclésiastique, et c'était une vocation tout autre qui, dès le premier âge, s'était manifestée chez l'enfant. Il ne rêvait qu'à la carrière des armes, et servir le roi de France était sa suprême ambition.

Fabert avait placé son fils à bonne école, et lui faisait donner par des maîtres pieux l'éducation nécessaire pour le préparer à l'état qu'il lui destinait. Mais le jeune Abraham, trouvant dans la force passive le seul mode de résistance qu'il pût employer contre la volonté d'un père, se refusait absolument à acquérir les connaissances les plus nécessaires à un ecclésiastique. L'étude du latin en particulier était de sa part l'objet d'une répulsion absolue. Après avoir passé plusieurs années sur les bancs des écoles, il se rend cette justice que « de sa vie il n'a entendu un mot de latin ». La lecture des romans de chevalerie, ou plutôt encore des antiques chansons de geste, ces héroïques rapsodies qui ont ému et enthousiasmé tout le moyen âge, était son occupation favorite. Il était emporté par son imagination vers ces temps où se donnaient de si beaux coups d'épée, et regrettait de ne pas y être né. Quand il sortait de ces rêves et qu'il pouvait s'échapper, c'était pour aller voir passer les soldats de la garnison et assister à

leurs manœuvres. Telle était la manière dont se formait le futur dignitaire du chapitre de la cathédrale. Son père finit par désespérer de l'y amener jamais. Mais, si la carrière des honneurs ecclésiastiques ne paraissait pas faite pour lui, il en était une autre, plus modeste, il est vrai, mais encore honorable et sûre, qui était à sa disposition. Elle consistait à succéder à son père dans la jouissance du beau et fructueux privilège attaché au titre d'imprimeur juré de la cité.

Mettant à profit la satisfaction du conseil à son égard, et faisant valoir justement les services qu'il avait rendus d'ailleurs, Abraham Fabert obtint, par décision du 26 juin 1610, que la survivance de son office d'imprimeur juré fût accordée à son « fils pour succéder audit estat et jouyr après sa mort aux gages, honneurs, proffit et émoluments qui en dépendent[1] ». L'avenir du jeune Abraham était par là assuré, et il pouvait, sans contredit, y trouver honneurs et avantages. Mais la carrière industrielle et commerciale n'était pas plus que celle de l'Église le but des aspirations du jeune homme ; sur ce point comme sur l'autre il résistait à la volonté de son père.

Celui-ci cependant ne désespérait pas de vaincre l'entêtement d'un enfant, et, pour le compromettre, pour ainsi dire, à ses propres yeux et le faire imprimeur malgré lui, il saisit une occasion solennelle de faire entrer dans la pratique, dès le présent, la survivance acquise pour l'avenir. Il se disposait à publier ce livre d'un intérêt exceptionnel dont nous avons parlé : les *Coustumes générales de Metz et du pays messin*. Il résolut de le faire paraître sous le nom de son fils, comme s'il était déjà mis en possession de son privilège ; cette combinaison lui semblait un moyen de l'engager dans une carrière où il se trouverait, pour ainsi dire, avoir fait, sans s'en douter, le premier pas ; en même temps il témoignait à la cité quel cas il faisait de la faveur dont il avait été l'objet et donnait ainsi à cette faveur une sorte de consécration effective. Une telle combinaison était d'autant plus intelligente que, dans le cas bon à prévoir où le jeune Fabert aurait définitivement fait choix d'une autre carrière, on n'était pas en droit de lui opposer que son brevet de survivance était tombé à l'état de lettre morte et dès lors sans valeur.

On comprend maintenant comment on a pu croire, dire et publier que le maréchal Fabert fut imprimeur dans sa jeunesse. Son nom, très certainement, figure sur un livre sorti des presses de son père; mais son rôle personnel dans cette affaire est resté tout à fait passif.

Peut-être cette sorte de pression exercée sur lui par son père fut-elle la cause déterminante qui lui fit brusquer sa décision à un âge où les vocations les plus déterminées ne vont pas ordinairement plus loin que les projets et les rêves.

[1] Biblioth. de Metz, manuscr. carton 63 24e liasse.

Un incident particulier qui s'était produit quelque peu auparavant était encore venu surexciter son goût pour la profession militaire.

Le duc d'Épernon était depuis 1583 gouverneur de Metz, et s'y était, par sa modération, acquis de réelles sympathies. En 1613 il venait d'obtenir la survivance de sa charge pour son fils aîné, le marquis de la Valette. Les Messins reconnaissants envers le père, et entraînés à fêter le fils par cette pente naturelle qui porte une population à faire un brillant accueil à toute autorité nouvelle, voulurent célébrer avec pompe le maintien du pouvoir dans une famille en possession de leur respect. Ils s'empressèrent donc d'élever des arcs de triomphe, de préparer des feux d'artifice, en un mot, de donner un grand éclat à la cérémonie d'investiture du nouveau gouverneur. Toutes les milices bourgeoises se mirent sous les armes; et même les enfants de dix à quinze ans furent formés en une compagnie, vêtue aux couleurs de la maison d'Épernon, c'est-à-dire portant tous les chausses rouges, le pourpoint blanc et les bas verts.

Le jeune Fabert, alors âgé de treize ans, reçut le commandement de cette troupe juvénile, et il prit très au sérieux son rôle de chef et d'instructeur militaire. Pendant plusieurs semaines il réunit chaque jour ses jeunes camarades pour leur apprendre à bien manœuvrer, à manier leurs armes, à s'exercer au tir et à faire les évolutions prescrites ; il réussit si bien dans cette organisation que sa jeune milice fut, au jour de la cérémonie, l'objet de l'admiration universelle. Mais les fêtes terminées, il éprouva un mortel ennui en se voyant privé d'un genre de travail pour lequel il se sentait créé. Aussi, fort du sentiment profond de son unique vocation, ne craignit-il pas d'aller prier son père de l'autoriser à s'engager dans l'une des deux compagnies des gardes, alors en garnison à Metz. Fabert, ne prenant pas très au sérieux une telle demande, lui fit simplement observer que son jeune âge et sa faible apparence le rendaient encore fort peu propre au métier des armes, et, sans croire qu'il eût besoin de lui refuser absolument son aveu, chercha à lui faire comprendre la convenance de tarder encore quelque peu avant d'adopter un si grave parti.

Cette prudente réponse n'était pas de nature à modifier la résolution déjà arrêtée chez l'enfant. Se trouvant suffisamment autorisé par le fait que son père n'avait pas dit un non absolu, il alla délibérément se présenter au sieur de Campagnol, lieutenant d'une des deux compagnies, qui la commandait en l'absence du capitaine, son frère, et lui offrit ses services. Cet officier, charmé des dispositions valeureuses qui se faisaient jour chez un si jeune homme, n'hésita pas à l'accepter, malgré son défaut d'âge et de taille.

Le maître échevin, aussi surpris que mécontent, voulut sur l'heure faire rompre l'engagement et rentrer la nouvelle recrue dans la maison paternelle. Mais l'enfant, au désespoir, courut trouver M. de Bonou-

vrier, lieutenant du duc d'Épernon et gouverneur de Metz par intérim, pour l'intéresser au succès d'une décision de laquelle dépendait le bonheur de sa vie.

Le commandant, prenant en main la cause qui lui était confiée avec une chaleur communicative, voulut bien se rendre auprès du maître échevin. Il parvint à calmer son irritation, obtint de lui qu'il respectât une vocation si fermement accusée.

III

CADET AU RÉGIMENT DES GARDES

1613-1618

Fabert resta donc au régiment des gardes en qualité de cadet, et remplit dès l'abord avec une véritable passion les humbles devoirs de sa profession. Son amour pour les moindres détails du métier militaire était tel qu'il ne pouvait se consoler de ne pas être admis, vu son défaut de forces, à faire la ronde avec les soldats. Il alla jusqu'à accepter la proposition qu'on lui fit ironiquement d'être compté pour demi-soldat, et d'avoir pour compagnon un autre jeune engagé avec lequel il se partageait, dans les rondes, la lanterne et la hallebarde, de manière à former à eux deux un soldat complet. Un jour, il se vit pour ce fait en butte aux railleries d'un mousquetaire du régiment de Champagne, qui lui dit publiquement des choses assez piquantes. Quoique la chose lui allât droit au cœur, il eut assez de pouvoir sur lui-même pour ne pas le laisser paraître et répondit simplement « qu'il regardait comme avantageux pour lui de faire un demi-service, en attendant qu'il fût jugé d'âge à le faire complet ».

Mais quelques heures plus tard il alla trouver ce soldat pour lui dire « qu'il voulait le voir l'épée à la main ». L'autre y ayant consenti, ils s'en allèrent pour vider leur querelle hors des murs ; mais trouvant sur leur chemin une rue entièrement déserte, ils convinrent de s'y arrêter, et ils se mirent promptement en garde. Le soldat de Champagne put s'apercevoir que le cadet aux gardes était, malgré sa frêle apparence, un adversaire sérieux. Cependant, dans le cours de la lutte, le pied de Fabert ayant glissé, l'autre se jeta sur lui au moment

où il cherchait à reprendre son équilibre, et lui arracha son épée de la main; mais, à l'instant même, le jeune cadet, saisissant par la lame celle de son adversaire, la fit tourner si brusquement qu'elle lui échappa; il s'en saisit et, sautant légèrement en arrière, il se retrouva de nouveau armé et prompt à l'offensive. Sur ces entrefaites, des gens qui passaient dans une rue voisine, et que le bruit de la lutte avait attirés, se précipitèrent entre eux et les séparèrent.

Fabert, reconnu provocateur, fut enfermé dans une tour pour une semaine; seulement, par un adoucissement dû à sa jeunesse et à l'estime qu'on lui portait, il lui fut permis d'aller passer dans son lit les nuits de sa captivité. Mais, craignant que cette faveur ne lui fût accordée par un subalterne qu'il pouvait compromettre en en profitant, il aima mieux coucher sur la paille pendant la durée de sa détention que d'exposer un autre à être puni à cause de lui.

La compagnie dans laquelle il servait ne fit pas à Metz un long séjour. Peu après le mariage du roi, elle rejoignit à Paris la portion principale du corps qui y tenait garnison. Le jeune volontaire fit partie du détachement qui accompagna Louis XIII à Rouen lorsque ce prince y vint tenir l'assemblée des notables. Le duc d'Épernon s'y trouvait également. Il avait avec lui, en qualité de page, un des anciens camarades d'enfance de Fabert, qui avait été un des officiers placés sous ses ordres, lorsqu'il commandait la compagnie des enfants messins.

Ce jeune homme alla voir au corps de garde son ami, qui l'invita à souper et lui fit fête de son mieux. Il le fit même si gracieusement qu'il dépensa tout son argent, et, à sa rentrée au quartier, sa bourse était entièrement vide. Il emprunta un écu, avec lequel il vécut pendant trois semaines jusqu'à la paye suivante, sans vouloir accepter quoi que ce fût de la part de ses camarades ou des officiers mariés à Metz qui lui portaient de l'intérêt. Cette extrême modération dans les dépenses et cette frugalité presque excessive étaient dans les habitudes qu'il s'était faites en entrant au service.

C'était à un point tel qu'il se contenta toujours de sa solde, malgré le crédit que son père lui avait ouvert chez un de ses amis. Blessé de l'idée que M. Fabert eût cru devoir joindre à l'ouverture de ce crédit quelques observations, de nature à prouver toutefois qu'il ne connaissait guère son fils, il refusa absolument d'en faire usage, et subsista aussi modestement que le plus pauvre de ses camarades de régiment, au moyen de ses trois sous par jour et de son pain.

Pendant tout le temps qu'il fut dans les gardes il s'y fit aimer de tout le monde. A peine y était-il qu'il recevait la haute paye des soldats d'élite. Il était cité comme un type accompli de l'exactitude et du zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. En dehors de ses obligations de service, il était toujours prêt à s'employer et servait d'instruc-

teur volontaire aux cadets, chez lesquels il aimait à développer l'amour de leur profession, en même temps que la connaissance de ses détails. Aucun des officiers du régiment ne faisait en vain appel à sa bonne volonté.

Tous ses moments de loisirs étaient consacrés à l'étude. Il avait senti que, sous ce rapport, il avait à réparer, et rien ne lui paraissait ardu ni pénible pour augmenter ses connaissances en tout ce qui touchait aux sciences militaires et à celles qui s'y rattachent. Les mathématiques et particulièrement la géométrie étaient de sa part l'objet d'un travail assidu, ainsi que le dessin et les langues étrangères. Convaincu de l'importance exceptionnelle de ces dernières pour un soldat qui veut faire son chemin, il ne perdait aucune occasion de se former à leur usage, et, après les avoir étudiées dans les livres, il cherchait à les parler avec des gens du pays partout où il en pouvait rencontrer. Il se rendit ainsi familière la connaissance de l'italien, du flamand et de l'espagnol.

IV

ENSEIGNE AU RÉGIMENT DE PIÉMONT

1618

Les excellents services que depuis cinq ans le jeune volontaire n'avait cessé de rendre et la haute intelligence des choses militaires dont il donnait chaque jour la preuve furent, en 1618, récompensés par le grade d'enseigne dans le régiment de Piémont, alors en garnison à Verdun[1]. Mais à peine Fabert, depuis quelques mois en possession de son nouveau grade, avait-il commencé à y faire apprécier son mérite, que survenaient des événements politiques à la suite desquels sa carrière fut profondément troublée, sous l'influence, toute-puissante à ses yeux, de celui qu'il appelait son protecteur.

[1] Ce régiment devait son origine au comte de Cossé-Brissac, qui, colonel général de l'infanterie au delà les monts, l'avait formé sous son nom en 1567 des vieilles bandes, ou bandes noires, qui servaient en Piémont, et il avait pris, en 1587, le nom de cette province. Depuis 1616, il avait pour mestre de camp le marquis du Val de Fontenay-Mareuil, qui avait succédé au marquis Henri du Plessis de Richelieu, frère du grand cardinal. Le lieutenant-colonel était le sieur Auguste de la Hillière. Parmi les capitaines il en était deux, le baron de Grateloup et M. de Lambert, avec lesquels le jeune enseigne ne tarda pas à se lier de la plus étroite amitié.

Marie de Médicis, éloignée de la cour par le connétable de Luynes, venait de s'échapper de Blois pour se réfugier auprès du plus remuant des grands seigneurs, le duc d'Épernon. Le 21 février 1619, elle le rejoignait à Loches. L'émotion fut grande quand on apprit à la cour cette évasion, et surtout quel avait été son instigateur.

Sous le nom de la reine, d'Épernon se hâta de faire des levées et créa plusieurs nouveaux régiments. Ils étaient surtout destinés à garnir la redoutable forteresse de Metz, principal objet de sa sollicitude, car il comptait lui faire jouer un rôle important dans le mouvement projeté. Le chevalier de la Valette, son fils naturel, fut mis à la tête d'un de ces corps de nouvelle création, qui reçut son nom. Connaissant le mérite de Fabert, il lui donna le commandement d'une de ses compagnies. Le 19 mars, le nouveau capitaine était à la tête de sa troupe, et, quelques jours plus tard, il se mettait en route avec elle vers sa ville natale.

Envoyer Fabert à Metz dans des circonstances aussi difficiles, c'était lui créer une situation particulièrement délicate. Car il pouvait avoir à compter dans l'exercice de ses devoirs militaires avec les sentiments de ses concitoyens, et peut-être à faire usage contre eux de la force, extrémité doublement déplorable. Il ne fut pas éloigné d'être réduit à un tel malheur : les projets du duc d'Épernon trouvèrent, en effet, une résistance déterminée chez les bourgeois de la ville, fermement attachés au roi.

Vers la fin de mars 1619, les troupes nouvellement levées arrivèrent à Metz ; elles se composaient de deux régiments d'infanterie et de quelques compagnies de cavalerie. Elles furent logées dans les quartiers des Allemands et de Mazelle et en occupèrent les portes. Dès le milieu d'avril leur organisation était complète, et le duc d'Épernon les distribua, sous prétexte de gardes particulières, dans les différents quartiers.

Le 16 avril, le gouverneur ordonna aux bourgeois de se réunir par paroisses pour déclarer pour qui ils tenaient. Ils témoignèrent une grande surprise de voir poser une telle question à un peuple « qui ne chérissait autre chose que sa liberté sous la protection du roi de France ». Chaque paroisse nomma deux délégués, et tous ensemble protestèrent hautement contre les projets politiques qu'ils voyaient se préparer. Le lendemain, les bourgeois se réunirent en foule, et leur langage fut des plus ardents. Ils se rendirent chez le gouverneur et chez le maître échevin, et demandèrent hautement la suppression des corps de garde et le départ des troupes de nouvelles levées : ils dirent qu'ils allaient envoyer vers le roi pour le prier d'intervenir et de remettre toutes choses en ordre. Quelques-uns même allèrent plus loin et usèrent de menaces, « disant qu'on les chasserait avec des armes. »

En présence de cette rumeur et après avoir tenté de vains efforts pour attirer les bourgeois dans le parti contraire au roi, le duc d'Épernon se résolut à les mettre hors d'état, en les désarmant, de pousser plus loin leur résistance. Il fit donc entrer un corps de cavalerie allemande par la porte de la citadelle, et le lendemain toute la garnison occupa, mèche allumée et épées nues, les principaux points stratégiques; puis l'ordre fut donné de déposer en lieu sûr tout ce qui se trouvait d'armes dans la ville.

L'agitation est à son comble; les Messins exaspérés s'apprêtent à employer pour se défendre les armes qu'on leur réclame; mais les magistrats et les ministres de la religion parviennent à calmer leur fureur; force reste à l'autorité. Quelques jours plus tard, un arrêté d'expulsion fait sortir de la ville les bourgeois les plus compromis par leur attitude énergique; d'autres sont conduits en prison.

Quand nous avons dit que la finesse était une des grandes qualités du vieil Abraham Fabert, nous n'aurions pas eu besoin d'en chercher ailleurs une preuve éclatante. Il était cette année-là maître échevin, et nul n'avait un rôle plus difficile à jouer au milieu de ces passions politiques si vivement surexcitées. Ce qu'il fit, nous ne saurions le dire; mais ce qui est certain, c'est qu'il parvint à rester bien avec le roi, avec le gouverneur et avec ses administrés, chose merveilleuse.

Heureusement cet orage, qui pouvait tout bouleverser dans le pays, n'eut qu'une faible durée et finit sans avoir causé de grands ravages. Richelieu, auquel était donnée pour la première fois l'occasion de déployer toutes les ressources de son esprit, parvint à amener une réconciliation. Le traité de paix fut signé le 30 avril.

Dès lors les levées qui avaient eu lieu perdaient leur raison d'être. Les nouveaux régiments furent licenciés, Metz rentra dans le calme, et Fabert retourna à Verdun reprendre son grade d'enseigne dans le régiment de Piémont.

Cependant les hommes de désordre et d'intrigue qui entouraient la reine n'avaient pas désarmé sincèrement, et la situation resta tendue pendant tout l'hiver de 1619 à 1620. Au printemps de cette année, l'attitude de la reine et des grands était faite pour inquiéter le duc de Luynes, favori du roi. L'assemblée des protestants tenue à Loudun s'était montrée violente; les plus grands seigneurs quittaient la cour en ne dissimulant pas des projets hostiles. Le duc d'Épernon se tenant à Metz préparait à son parti l'appui de mercenaires étrangers. Les régiments créés l'année précédente étaient de nouveau appelés sous les armes, et, pour la seconde fois, Fabert revenait à Metz commander une compagnie dans le régiment du chevalier de la Valette.

Mais Condé rassura la cour et prit sans tarder des mesures énergiques. Il surprit ses adversaires en flagrant délit de formation; la

Normandie fut rapidement soumise, le Maine et le Vendomois occupés sans résistance. Ni Mayenne ni d'Épernon n'avaient terminé leurs levées de soldats.

Le 7 août 1620, l'armée de la reine, répartie entre le Pont-de-Cé et Angers, fut attaquée par le roi et mise dans une complète déroute. La révolte fut arrêtée court, et le 10 août un nouveau traité remit les choses sur le pied de l'ancien. Une seule clause y fut ajoutée, c'est que les partisans de la reine ne rentreraient pas de droit dans leurs charges et offices.

Aussi, alors que les principaux personnages compromis dans la révolte s'en tirèrent sans dommage, n'en fut-il pas de même pour les obscurs serviteurs associés à leur fortune. De Luynes cassa tous les officiers qui avaient servi sous d'Épernon, et Fabert perdit non seulement la compagnie qu'il commandait, mais même la modeste charge dont il était antérieurement pourvu.

D'Épernon, en sa qualité de colonel général de l'infanterie, put bien rendre à ces officiers l'équivalent de ce qu'ils avaient perdu, mais ce ne fut que fort lentement, au fur et à mesure des vacances d'emplois à sa nomination. Après quelques mois d'attente, une charge d'enseigne venant à être libre dans le régiment de Piémont, le duc l'offrit à Fabert. Celui-ci fit quelque difficulté de l'accepter, se trouvant déjà bien avancé en âge pour reprendre une position si subalterne. Mais le duc de la Valette lui dit qu'il y allait de l'honneur de leur maison, que tous ceux qui avaient été cassés pour son service fussent au moins remis en possession de leurs anciens offices. Touché de cette raison, Fabert consentit à accepter ce qui lui était offert, mais à la condition que si le capitaine de la compagnie où on voulait le mettre était disposé à se défaire de sa charge, il lui serait permis d'en traiter avec lui, de préférence à tout autre.

Au moment où il reprenait avec modestie son grade du régiment de Piémont, le roi se décidait à faire rentrer dans le devoir les huguenots du Béarn, qui avaient proclamé le calvinisme la seule religion de ce petit royaume et supprimé la liberté des cultes. Il rendit deux édits pour rétablir le catholicisme et faire restituer aux établissements ecclésiastiques leurs biens confisqués, et alla lui-même les faire exécuter rigoureusement.

Une armée commandée par le duc d'Épernon, et dans laquelle servait Fabert, fut chargée ensuite de veiller à l'exécution des mesures prises et au maintien de l'ordre. Pendant cette occupation, il reçut de la confiance du duc des missions délicates, dans lesquelles il se montra aussi ferme que conciliant et qui eurent les meilleurs résultats.

Cependant, au mois de janvier de l'année 1621, les protestants réunis à la Rochelle avaient adressé au roi des remontrances hautaines et prescrit des levées d'hommes et d'argent. En réponse à ces décla-

rations audacieuses, Louis XIII rendit un édit par lequel, tout en confirmant les concessions faites en faveur des réformés, il menaçait de la rigueur des lois ceux qui prétendraient aller au delà. Cet édit jeta le trouble dans l'assemblée protestante; les uns se soumirent; les autres prirent décidément, sous l'inspiration passionnée des ducs de Rohan et de Soubise, une attitude de révoltés. La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély et Montauban adoptèrent ce périlleux parti. De son côté, le maréchal de la Force, irrité de ce qui s'était passé en Béarn, souleva de nouveau cette province, soumise mais non pacifiée.

Mais à peine l'agitation commençait-elle à y devenir sérieuse que d'Épernon, à la tête de son armée, rentrait dans le pays, marchait sur Pau, et forçait le maréchal à prendre la fuite. La campagne fut aussi brillante que rapide, l'ordre rétabli et sa conservation assurée par de bonnes garnisons.

D'Épernon, qui avait apprécié le mérite exceptionnel du jeune enseigne de Piémont, le désigna alors pour accompagner, en qualité d'officier de confiance, le duc de la Valette, son fils, qui allait prendre un commandement dans l'armée du roi, en Poitou et Saintonge.

La première de ces deux provinces ne tarda pas à rentrer dans le devoir. La force insurrectionnelle de la seconde s'était concentrée à Saint-Jean-d'Angély, où commandait Soubise. Le siège fut mis le 3 juin devant la place. Là, l'armée royale trouva une énergique résistance, et il fallut que les troupes commandées par le duc d'Épernon vinssent lui prêter secours. Ce renfort permit aux assiégeants de refouler dans la ville les sorties, tentées avec une rare hardiesse, et de donner à leur artillerie une action régulièrement progressive.

Lorsqu'on fut enfin arrivé à la descente du fossé, Fabert fut chargé de diriger cette délicate et périlleuse opération. Il y apporta toute l'ardeur de son tempérament, augmentée encore par le désir de se distinguer en la présence du duc d'Épernon et du roi. Il ne quitta pas les travailleurs jusqu'à ce que, la contrescarpe traversée et le fossé franchi, le mineur fût attachée au mur du bastion. Le succès de cette opération ne permit pas aux assiégés de pousser plus loin leur résistance, et ils obtinrent du roi des conditions assez favorables.

D'Épernon reçut alors l'ordre de resserrer la Rochelle en attendant qu'on eût les ressources nécessaires pour tenter le siège de cette redoutable cité. Il envoya Fabert faire la reconnaissance de la place et de ses environs, et, convaincu par son rapport qu'une situation expectante était la seule possible, se contenta d'enlever quelques postes qui pouvaient, entre les mains des Rochellois, gêner le rôle d'observation dont il était chargé.

Fabert eut sur ces entrefaites un très vif sujet de mécontentement que ne méritaient pas ses récents services. Lorsqu'il était rentré dans le régiment de Piémont, c'était à la condition de recevoir un prochain

avancement, et le duc d'Épernon avait, en effet, fait promettre aux deux plus anciens capitaines du corps, MM. de Villedonné et de Gabaret, que, s'ils venaient à se retirer, ils traiteraient de la cession de leur charge avec son protégé, de préférence à tout autre. Mais, ces officiers ne paraissant pas résolus à une retraite prochaine, Fabert chercha un moyen plus rapide d'arriver à son but. Une occasion se présentait : le beau-frère du connétable de Luynes, capitaine dans le régiment de Normandie, était disposé à se défaire de sa compagnie pour occuper un poste plus en rapport avec la faveur que lui assurait son titre de proche parent du ministre.

Fabert lui proposa de la lui acheter, et ils se mirent d'accord sur les conditions. Mais le roi, ou plutôt le favori, qui n'avait pas oublié les deux engagements pris au service de la reine mère, refusa son assentiment, et ainsi le marché fut rompu. Aucun des membres de la famille d'Épernon ne jugea à propos d'intervenir en faveur de celui qui ne s'était cependant compromis que par dévouement pour leur personne. De cela il fut profondément blessé, et, instruit par cette leçon de ce que peuvent retirer les subalternes en prenant part aux intrigues des partis, il se promit de ne jamais chercher pendant toute sa carrière d'autre titre à l'avancement que dans un inébranlable attachement à ses devoirs et à son roi ; et l'on verra s'il tint parole.

Le prétexte que mit en avant le roi pour colorer ce déni de justice d'une apparence de raison, c'est qu'il ne le trouvait pas « assez bien fait pour être dans un vieux corps[1] ».

Il est, en effet, des qualités extérieures qui assurent à la cour une sorte de prédestination à tous les genres de succès. Combien est-il de grandeurs consacrées par l'histoire qui n'ont eu d'autre point de départ qu'une belle tournure, une physionomie heureuse, une grâce séduisante dans les manières et dans le langage! Tel n'était pas surtout alors, il faut le dire, le cas de Fabert. D'une taille médiocre, d'une constitution vigoureuse, il est vrai, mais de chétive apparence, la tête un peu penchée par l'habitude de la méditation, très sérieux, très réfléchi, le visage quelque peu attristé à la suite des mécomptes qu'il avait éprouvés, il ne possédait aucun de ces dons extérieurs qui appellent les sourires des dames et les bonnes grâces des grands. Mais ce qui lui manquait surtout, c'était cet air de hardiesse et de confiance en soi qui plaît sous l'habit militaire et qui était particulièrement de mode à l'époque où il vivait.

Cette injuste sévérité du roi fut connue à la cour et n'y fut pas oubliée ; car, plusieurs années après, elle était rappelée par d'Artagnan dans ses *Mémoires*, en ces termes, probablement un peu forcés[2] :

[1] Lettre d'Épernon du 21 août 1623.

[2] *Mém. de d'Artagnan*, 1700, t. I, p. 27.

« J'espérai que ma figure ne ferait pas le même effet auprès de Sa Majesté qu'avait fait celle de M. de Fabert, il y avait déjà quelque temps. Il avait acheté une compagnie dans un vieux corps, dont le roi lui avait refusé l'agrément, parce que sa mine, loin de lui être agréable, lui avait extrêmement déplu. »

Il faut dire en tout cas que Louis XIII devait bien vite et bien complètement revenir de cette désobligeante impression.

Fabert, malgré sa juste indignation, fut assez maître de lui pour n'en rien laisser paraître au dehors ; son caractère n'était pas de ceux que la première déconvenue décourage et exaspère. Seulement il garda cette déconvenue sur le cœur.

La nomination de Lesdiguières à la dignité de connétable, en remplacement du duc de Luynes, mort devant Montauban, lui rendit quelque espérance de voir les rancunes de la politique jouer un moindre rôle que les droits acquis, dans l'avancement des officiers. Mais le duc d'Épernon était loin d'être rentré en faveur, et il était naturel que ses protégés s'en ressentissent. Des gratifications lui furent offertes à plusieurs reprises par le duc à titre de dédommagement, mais il ne les accepta pas. Ce fut donc encore en qualité d'enseigne qu'il prit part, en février 1622, à une nouvelle campagne en Saintonge.

Le pavillon des Rochellois était devenu l'effroi de l'Océan : leur audace devint telle qu'ils formèrent le hardi projet de s'emparer des embouchures de la Loire et de la Gironde pour rançonner à leur aise le commerce de ces deux fleuves. Royan, grâce à la complicité de ses habitants, tomba entre leurs mains et leur servit de place d'armes maritime. Il importait de ne pas la leur laisser, et d'Épernon reçut l'ordre d'en faire le siège.

La ville était située sur un rocher, attaquable par un côté seulement et défendue par un solide château. Lorsque la muraille fut assez ouverte pour permettre de tenter un assaut, le duc de la Valette voulut marcher en personne à la tête de la colonne d'attaque. Il s'élance sur la brèche ; Fabert est à ses côtés. Mais une mine, éclatant sous leurs pas, les renverse, et le duc, enseveli sous les décombres, n'en sort que grâce au dévouement de son compagnon, qui le dégage au prix d'une blessure heureusement peu grave. La ville capitule, et plusieurs autres places que les huguenots possèdent encore dans la province sont ensuite enlevées l'une après l'autre.

Mais dans le Languedoc les affaires étaient en moins bonne voie. L'armée de d'Épernon reçut donc au mois d'août 1622 l'ordre de rejoindre celle du roi pour aller faire le siège de Montpellier, où se tenait Rohan, et qui, après la Rochelle, constituait le gage le plus important possédé par l'insurrection protestante.

Fabert trouva dans ce siège, opération militaire des plus sérieuses qui fut conduite avec une régularité technique, une occasion de per-

fectionner son instruction dans l'art d'attaquer les places. Il avait pour la science de l'ingénieur une aptitude toute particulière et un goût très vif. Quand il n'était pas de service de tranchée, on le voyait s'employer ailleurs comme volontaire et montrer partout une intelligence active qui, pas plus que son indifférence pour le danger, ne se démentait jamais. Dans une sortie tentée par les assiégés et qu'il contribua vaillamment à repousser, il eut la bonne fortune de faire prisonnier un capitaine ennemi. Il l'amena au duc d'Epernon et reçut les compliments du roi, auquel le duc le présenta avec des paroles flatteuses[1].

Malgré l'énergie de leur résistance, les défenseurs de Montpellier durent se décider, au mois d'octobre, à accepter un accommodement, dont les conditions leur furent du reste assez favorables, et ils capitulèrent. Deux places de sûreté seulement restaient aux protestants à la suite de leur imprudente prise d'armes. Le roi n'avait plus qu'à les leur enlever, et ce grand parti, naguère encore si dangereux, allait être réduit à n'être plus qu'une secte.

V

FABERT RÉVOLTÉ

1623

Fabert avait assez la conscience d'avoir bien servi dans cette campagne pour ne pas mettre en doute la prochaine réalisation des promesses qui lui avaient été faites. Mais l'événement trompa cruellement ses espérances. Un des capitaines de son régiment prit le parti de se retirer, et, comme il était plein d'estime et de sympathie pour le jeune officier, il fit marché avec lui pour lui céder sa compagnie à un prix de moitié moindre que celui qu'elle valait réellement. Mais quelle fut la douloureuse surprise de Fabert lorsqu'il apprit que l'acte de cession ayant été soumis à l'acceptation du duc de la Valette, ce dernier avait exigé qu'au nom qui y était inscrit fût subsistué celui de l'écuyer de la duchesse, nommé Conseil[2] !

[1] *Camp. de Fabert*, p. 38. P. Barre, p. 26.
[2] *Mém. de Fabert*, p. 12.

Dans sa juste indignation il se rendit à Cadillac, où se trouvait le duc, et lui dit ce qu'il avait sur le cœur. La Valette, qui n'avait agi que pour complaire à la duchesse, ne put méconnaître ce que sa réclamation avait de fondé. Il lui promit qu'il aurait au premier jour la compagnie dans laquelle il servait, et s'engagea à ce que Conseil ne fût pas mis en possession de son nouveau grade avant que lui-même y eût été élevé.

Sur ces entrefaites, le régiment de Piémont fut appelé en Gascogne par la menace d'une invasion du duc de Soubise dans cette province ; mais sa campagne fut aisément terminée : car le parti se dissipa de lui-même, avant que les troupes eussent eu le temps de le joindre. Fabert attendit quelque peu la réalisation des engagements pris par la Valette, mais il l'attendit en vain. Conseil fut mis en possession de sa compagnie, et, quant à lui, il resta enseigne. Profitant alors de ce que la fin des hostilités lui permettait de s'absenter de l'armée, il demanda un congé et vint le passer à Metz.

Ce n'était pas sans un amer ressentiment qu'il s'éloignait d'un corps où ses services avaient été ainsi récompensés. Il eut la force de le cacher à tout le monde, mais au fond de son cœur il avait pris la résolution de se faire justice lui-même, puisque les arbitres de son sort lui refusaient si indignement celle qui lui était due. Seulement il s'était promis d'attendre pour satisfaire sa vengeance une occasion qui ne le rendît pas criminel, par une contravention aux édits sur le duel, en vigueur dans le royaume.

Peu de temps après sa rentrée à Metz, le duc de la Valette revint à son tour dans cette ville, siège de son gouvernement. Fabert reprit auprès de lui, sans rien laisser voir de ses sentiments, sa place et sa familiarité accoutumées, mangeant souvent à sa table, comptant dans sa maison militaire et s'employant avec zèle à toutes les missions qui lui étaient confiées. Aux témoignages de condoléance qu'il recevait de ses amis sur l'injustice dont il était l'objet il répondait avec une modération et un calme bien faits pour les abuser. « Je suis marri, leur « écrivait-il, mais je crois que le duc de la Valette considérera le tort « qu'il m'a fait, et qu'en une autre occasion où les raisons qui l'ont « forcé en celle-ci ne seront plus, il me traitera plus favorablement. « Je me suis résolu à prendre patience, connaissant que Metz est « considéré en France comme une ville étrangère et d'empire, et « qu'on n'a encore donné aucun emploi à personne du pays ; comme « personne aussi jusque-là n'en a recherché ni espéré de la part du « roi. Me brouiller avec la maison d'Épernon serait m'ôter le seul « moyen par lequel j'espère vaincre les difficultés que j'éprouve à « avoir une compagnie dans les vieux corps de France, et je veux « hasarder un an ou deux sur la parole que le duc de la Valette m'a « donnée de me faire agréer du roi pour cela. » Ses amis furent bien

aises de lui voir prendre les choses avec cette modération et en firent part au duc, qui s'en montra très satisfait. Plusieurs mois se passèrent ainsi, pendant lesquels il joua cette sinistre comédie où nous cherchons en vain l'honnête et loyal Fabert. Cependant l'occasion qu'il attendait avec une inflexible ténacité finit par se présenter à lui. La duchesse de la Valette, venant de son château de Cadillac, était en route pour rejoindre son mari dans cette ville de Metz, où l'attendait un si magnifique accueil, et où elle devait, l'année suivante, trouver une tombe si prématurément ouverte.

C'était l'évêque de Metz, Henri de Verneuil, qui avait ménagé, en 1622, l'union du duc de la Valette avec sa sœur Angélique Gabrielle, légitimée de France, fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil. Dès le 1er janvier 1623, les Messins avaient allumé des feux de joie en l'honneur de cet événement. La jeune duchesse ne s'était pas encore montrée au siège de ce gouvernement de Metz, devenu une sorte de fief dans la maison d'Épernon, et c'était avec une extrême ardeur qu'elle y était attendue : « car, dit une relation contemporaine, les bourgeois de Metz, ravis d'avoir pour gouvernante une princesse du sang royal, ne croyaient pas en pouvoir trop faire pour exprimer leur joie, leur reconnaissance et leurs respects. » Ils furent enfin prévenus au mois d'avril 1624 que leurs vœux allaient être réalisés, et ils se mirent à l'œuvre pour préparer à la duchesse une réception telle qu'on a pu dire avec raison « que jamais aucun prince, roi ou empereur, n'avait été reçu dans la ville de Metz avec autant de pompe et de magnificence ».

La duchesse avait pris son chemin par les terres du duché de Lorraine, et, le 23 juin 1624, son avant-dernière étape devait être Pont-à-Mousson, petite ville barrisienne située à sept lieues de Metz. Le lendemain, au château de Moulins, l'attendait l'hospitalité d'Abraham Fabert, auquel le duc d'Épernon avait tenu à donner cette marque particulière de bienveillante estime ; l'entrée officielle devait avoir lieu le jour suivant.

Or, ce séjour de la duchesse sur une terre étrangère était bien la condition sur laquelle Fabert avait compté pour pouvoir vider sa querelle sans contrevenir aux ordonnances du roi.

Il se rend à Pont-à-Mousson à toute bride, devançant ceux qui, à la suite du duc de la Valette, s'empressaient d'accourir au-devant de la princesse. Lorsqu'il arriva, elle venait de s'installer dans son logis ; mais Conseil n'était pas avec elle ; il était retourné sur ses pas pour chercher à la précédente étape un coffret précieux qui y avait été oublié. Il ne revient que vers le soir ; la journée est donc perdue pour la vengeance de Fabert. Mais après l'heure du souper une brillante réception réunit auprès du duc et de la duchesse les officiers de leur maison, et les deux rivaux s'y trouvent en présence.

Après avoir fait agréer ses hommages à la princesse, Fabert se dirige « fort civilement » vers Conseil et le prie de vouloir bien sortir, disant qu'il désire lui parler ; l'autre le suit. A peine sont-ils sortis de l'hôtel que Fabert lui déclare qu'il faut qu'il se batte. Le récit de la rencontre est tracé dans les *Mémoires* de notre héros. Cette peinture des mœurs batailleuses de l'époque est si vivante, si dramatique, dans une gamme de couleurs si juste et si vraie, que nous ne saurions résister au désir de la présenter dans son exacte réalité. « Conseil lui répondit qu'il se trouverait pour cela le lendemain où il voudrait. Il lui répond qu'il fallait que ce fût tout à l'heure ; l'autre s'excuse sur ses grosses bottes ; Fabert dit que les siennes sont semblables. Conseil dit ne pouvoir remuer avec les siennes ; Fabert consent à ce qu'ils se débottent l'un et l'autre. Conseil répond qu'il ne veut pas faire le fanfaron, mais se bien battre, et pour cela aller prendre des souliers à son logis, qui n'est pas très loin. Fabert s'y accorde et y va avec lui, entre dans sa chambre, le voit débotter par son valet, prendre des gants de cerf au lieu de ceux qu'il avait en son manchon pendant le jour, et puis ils sortent tous deux.

Fabert voulait fort s'écarter du logis du duc de la Valette ; mais l'autre l'arrêta au coin de la grande place, dans une rue où il lui dit que le lieu était propice. Ils mirent l'épée à la main après que Fabert eut demandé d'ôter ses éperons, et que l'autre lui eut passé la main sous le pourpoint déboutonné pour voir s'il n'était point armé ; ils n'avaient pas voulu, à cause du froid, se battre en chemise.

« Comme ils furent en présence, Conseil cria qu'il ne voyait pas l'épée de Fabert : il ne faisait que peu de lune, et le temps était assez obscur. Fabert se retira et lui dit de prendre une autre place ; il le fit et dit : « Allons ! » Fabert lui dit : « Voyez si vous êtes bien, car après, « chacun fera comme il pourra. » Il dit qu'il était bien et tira un coup d'épée. Fabert entendit un homme qui courait, qu'il crut qui venait pour les séparer. Cela le fit se précipiter, en sorte que, s'abandonnant, il reçut un coup d'épée à la gorge que le collet du pourpoint, fort garni de canevas piqué pour lui donner du soutien, empêcha d'être mortel, et s'approcha si fort dudit Conseil qu'il lui donna un coup d'épée qui le perça de part en part. Conseil cria, sentant le coup. Fabert lui dit : « Cela vous a piqué ? » Conseil dit n'y voir goutte. Fabert crut que c'était pour changer encore de place, mais l'autre tomba mort le visage en terre. Ce que voyant Fabert, il remit son épée au fourreau, qu'il avait posé sur un siège du devant d'un logis, et y prit ses éperons, chargeant l'homme qu'il avait entendu courir et qui s'était arrêté en les voyant se battre, de faire prier Dieu à Conseil. De là, il retourna au logis où il avait soupé, pour dire au sieur de Grateloup son ami ce qui lui était arrivé. »

Grateloup, qui était occupé à jouer, entendant cela, se leva brus-

quement et prit son épée pour sortir. Tous les officiers qui étaient réunis voulurent savoir la cause de cette émotion. Fabert la leur dit rapidement, et, remarquant dans l'assistance un familier du duc, homme peu considéré et fort capable de renseigner la police de son maître, il eut la présence d'esprit de le dérouter d'avance en disant qu'il était hors d'état de s'enfuir, vu la gravité de sa blessure. En même temps il ouvrit son manteau, et fit voir son pourpoint inondé de sang. Puis il sortit avec Grateloup.

Ce dernier courut avertir un ami du blessé, Mauljean, capitaine dans la milice bourgeoise de Pont-à-Mousson, qui s'empressa de lui venir en aide. Comme les portes de la ville étaient closes, il le fit monter sur le rempart, et, au moyen d'une corde, descendre dans le fossé. Il rendit le même service à Grateloup, et tous deux, le blessé soutenu par son ami, prirent à pied la route de Metz. Au point du jour ils étaient avec beaucoup de peine arrivés au village de Pagny. Là Fabert fut trahi par ses forces; il fallut qu'il se mît au lit, avec une fièvre ardente, épuisé par la perte de son sang.

Pendant qu'il recevait les premiers soins, le duc de la Valette faisait faire la visite la plus minutieuse de tous les logis de Pont-à-Mousson pour y retrouver le coupable. Son irritation était telle qu'il avait voulu lui-même, pendant une partie de la nuit, diriger les recherches des prévôts. Le renseignement qu'il avait reçu ne lui permettait pas de douter que le meurtrier de Conseil fût resté dans la ville, et cette croyance fit peut-être le salut du fugitif. Cependant sur la terre de Lorraine le duc ne pouvait rien contre lui, que provoquer à son égard toutes les rigueurs de la justice du prince régnant. Il n'y manqua pas; mais Charles IV, tout en lui donnant une réponse satisfaisante, fit dire à Fabert qu'il n'avait rien à redouter de lui, et que, bien loin de le faire arrêter, il lui garantissait une liberté absolue tant qu'il serait dans ses États. Sur cette parole, qui fut fidèlement tenue, le blessé resta à Pagny jusqu'à ce que sa guérison fût complète.

Malgré le funeste éclat d'un acte fait pour lui aliéner à jamais la bienveillance du duc de la Valette, il ne pouvait pas croire que sa carrière fût brisée et ses services définitivement méconnus. Il avait de bons amis dans l'armée, et les hauts officiers qui avaient fait la guerre avec lui avaient souvent manifesté à son égard de chaudes sympathies. Il partit pour Paris dans le but de faire agir leur influence, afin de pouvoir avec leur aide arriver à ce grade de capitaine dans un vieux corps, objet de toute son ambition.

Mais à peine était-il arrivé dans la capitale que le duc de Bellegarde, gouverneur de Paris, lui faisait signifier d'avoir à en sortir sur-le-champ, le duc de la Valette ayant fait promettre à son collègue de ne pas y supporter la présence de l'officier ingrat et rebelle qui avait offensé la maison d'Épernon.

Cette mesure aussi injuste qu'arbitraire porta, on peut le dire, aux dernières extrémités celui qui en était l'objet. Il se résolut à « perdre toute considération et à s'en aller dans le gouvernement du duc de la Valette, à la vue des fenêtres de sa chambre[1] ». Et il partit à l'instant pour réaliser cette résolution, qu'on peut qualifier au moins de violente, pour ne pas dire d'insensée.

Il s'établit à Moulins dans le château paternel, petite forteresse capable de quelque résistance, avec ses fossés à fond de cuve pleins d'eau courante, sa fausse braye et ses cinq grosses tours, et prit soin de le garnir à tout hasard de bonnes armes et de munitions.

Le duc de la Valette, stupéfait d'une pareille hardiesse, n'hésita pas à commander qu'on allât se saisir de lui; mais les soldats envoyés dans ce but trouvèrent le château en état de défense, et durent se replier sur Metz, n'ayant pas d'artillerie.

En présence d'un danger imminent, les amis de la famille du jeune révolté le supplièrent de prendre la fuite hors du gouvernement du duc, ou de chercher à apaiser son ressentiment par une soumission absolue. Le vieil Abraham était en proie à une double désolation ; il voyait son fils s'exposer de gaieté de cœur au plus sérieux péril, et il craignait que la faveur dont jouissait sa famille auprès de la maison d'Épernon ne fût à jamais détruite par cette inconcevable témérité. Mais Fabert resta sourd à ses prières comme à ses remontrances. « Je suis « dans mon droit, répondit-il, en résistant par la force à l'emploi « illégal de la force. Si je puis être considéré comme criminel en Lor- « raine, je ne le suis ni en France ni dans le pays messin. Je n'ai en « ce moment nul emploi à remplir, je n'ai d'autre asile que la maison « de mon père, et si l'on cherche à m'en arracher par la violence, je « me défendrai. »

Le lendemain, deux canons sont mis en route pour Moulins; une force imposante les accompagne. Les prières recommencent, plus instantes que jamais; plus que jamais aussi un caractère de fer oppose à toutes les raisons une raideur inflexible. Le moment de l'attaque était arrivé, et une catastrophe certaine se préparait, lorsque la duchesse, navrée de penser que c'était pour satisfaire un de ses désirs que son époux avait pris une mesure si fatale par ses conséquences, se dit que c'était déjà trop pour elle d'avoir été la cause involontaire de la mort d'un brave serviteur de sa maison. Elle ne voulut pas qu'un autre en fût encore la victime, et elle supplia le duc de révoquer ses ordres et de laisser Fabert en liberté. Ses prières ne furent pas vaines; les canons ramenés dans Metz « furent remis au magasin », et l'affaire en resta là.

Nous n'essayerons pas de prouver que le jeune enseigne ait tenu

[1] *Mém. de Fabert*, p. 14.

dans cette fâcheuse affaire une conduite digne d'éloge. Sans nul doute, sa colère, sa rancune et son acte de rébellion ne peuvent être que sévèrement appréciés. Cependant un éminent officier, dans une circonstance solennelle, a cru pouvoir plaider en sa faveur les circonstances atténuantes; nous reproduisons ici ses paroles, tout en faisant remarquer que ce n'est pas ici l'amour de la gloire, mais la seule ambition, qui a inspiré un acte coupable aggravé encore par une longue dissimulation. On voudrait pouvoir effacer une telle page de l'histoire de notre héros.

« Ceux qui ont vécu de cette vie de privations continuelles que l'homme de guerre s'impose, a dit le colonel Culmann[1], ceux qui à l'exemple du héros messin mettent toutes leurs jouissances à remplir leurs devoirs militaires, à courir au-devant du danger, à s'y complaire, à se livrer aux travaux les plus pénibles, à imposer un frein rigide aux passions vulgaires, à n'en connaître qu'une seule, celle de la gloire, à l'exalter au dernier degré, à lui sacrifier toutes les autres, mais dans l'espoir légitime que ces nobles sacrifices auront leur récompense, ceux-là seuls comprendront les tourments que les passe-droits pouvaient causer à Fabert; ils comprendront les ressentiments de son cœur ulcéré, et seront prêts à jeter le voile de l'indulgence sur un acte de bouillante jeunesse. »

VI

IL EST ATTACHÉ AU DUC D'ÉPERNON

La satisfaction d'amour-propre que Fabert avait cherchée dans cette téméraire résistance à une autorité injuste, ne tarda pas à faire place à de sérieuses réflexions sur les moyens restés à sa disposition pour s'élever dans l'état militaire, le seul auquel il voulut plus que jamais consacrer sa vie. Il se dit que sa violente rupture avec la Valette ayant sans doute fait des ennemis de ceux qui avaient été ses protecteurs, il ne pouvait plus guère espérer, non seulement d'avoir de l'avancement en France, mais même d'y être conservé dans son humble grade.

La situation politique de Metz, à cette époque, française de fait et de cœur, mais non encore de droit, lui laissait la possibilité de se choisir

[1] Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Fabert à Metz, en 1842.

un autre drapeau sans violer le plus sacré des devoirs. Il pouvait considérer l'Empire en quelque sorte comme sa patrie légale, et, puisque sa patrie d'adoption le repoussait, mettre son épée au service de la maison d'Autriche. Il prit donc la résolution de lever à ses frais une compagnie de cavalerie et de la conduire à l'armée de l'Empereur.

Mais le vieux duc d'Épernon, qui lui avait gardé toute sa bienveillance et toute son estime, n'avait pas appris sans un grand mécontentement la manière indigne dont avait été traité son brave et fidèle serviteur. Il lui écrivit ainsi qu'à son père pour le prier d'assister à un carrousel magnifique, qu'il allait donner à Bordeaux, et auquel il convoquait tout ses amis de la cour et la noblesse de la Guyenne. Fabert ne sut pas résister à l'appel de son ancien général, et il se mit en route sans retard.

Arrivé à Bordeaux, il alla se présenter au duc, qu'il trouva entouré d'une brillante compagnie. L'accueil qu'il reçut de lui fut on ne peut plus cordial. « Je ne suis pas surpris de vous voir, lui dit d'Épernon, je vous sais tellement de mes amis que je n'ai pas mis en doute que vous me vinssiez trouver, à ma prière. Je ne vous ai pas mandé pour vous faire réconcilier avec le duc de la Valette. Je déclare, au contraire, qu'après le traitement indigne que vous avez reçu de lui, vous ne devez plus jamais compter au nombre de ses amis. »

Le lendemain il le prit à part et combattit avec vivacité son projet d'aller servir en Allemagne. Il lui dit que d'un jour à l'autre la guerre pouvait éclater entre la maison d'Autriche et la France, et que dans ce cas il lui faudrait revenir chez lui sans avoir retiré aucun profit des services qu'il aurait pu rendre. Mais la révolte d'esprit de son protégé ne lui permettait pas d'entendre si facilement le langage de la raison[1]. « Une fois engagé à l'Empereur, répondit-il au duc, quoi qu'il arrive, je ne le quitterai plus. J'ai fait mon possible pour entrer au service du roi; je crois avoir assez témoigné mon zèle pour cela, ayant servi de volontaire dans les armées plusieurs années, et ayant offert de donner seize mille livres pour une compagnie dans le régiment de Normandie, sans que le roi ait voulu y consentir. La guerre est le seul métier dans lequel je puisse travailler à m'élever, et je veux profiter du temps qui me reste. Je crois être quitte envers le roi, m'étant offert à lui de toutes les manières; je ne puis demeurer sans maître, et celui qui le sera une heure, le sera tout le reste de ma vie. »

Le duc lui répliqua que si le roi n'avait pas été juste envers lui, le souvenir de son service dans l'armée de la reine mère en avait été la cause, et que c'était pour lui, d'Épernon, un véritable chagrin de penser que, l'ayant entraîné à prendre ce parti, il était moralement responsable de ses fâcheuses conséquences. Il le supplia de ne pas

[1] *Mém. de Fabert*, p. 15.

transformer ce chagrin en un véritable remords qu'il ressentirait, s'il le voyait sortir de France, s'en bannir à jamais et prendre un service contraire à son devoir. Enfin il s'engagea de la manière la plus formelle à lui donner la première charge qui viendrait à vaquer dans l'infanterie, et le pressa de telle sorte que Fabert dut se reconnaître vaincu.

Quand on le prenait par le cœur, il ne savait pas résister, et d'Épernon l'avait attaqué par ce côté faible. Voici, en effet, ce que contiennent à ce sujet les *Mémoires* de M. de Termes : « Le duc s'aperçut bien que ses raisons faisaient peu d'impression sur son esprit, et comme il l'aimait véritablement, il se servit des termes que l'amitié et la tendresse pouvaient produire, le traita de son enfant, et lui dit tant de choses qu'il obtint par cette voie ce qu'il n'avait pu obtenir par les autres. »

Il fut donc convenu qu'il resterait à Bordeaux près du duc, comptant dans sa maison militaire, jusqu'à ce que la vacance attendue permît enfin à la promesse de devenir une réalité.

Quelque temps après, le duc de la Valette vint voir son père à Bordeaux. Fabert ne crut pas pouvoir donner à son protecteur une meilleure marque de sa soumission que d'aller, sur sa prière, faire auprès du duc les premières avances d'une réconciliation. La Valette, qui, en interrogeant sa conscience, avait pu reconnaître tous ses torts, accepta avec une joie sincère le rétablissement d'une amitié ancienne et éprouvée. Tout fut oublié, et le duc d'Épernon en manifesta une satisfaction d'autant plus vive qu'il comptait faire de Fabert pour son fils, à travers les hasards de sa carrière, un de ces fidèles compagnons sur qui l'on peut compter dans toutes les fortunes.

Le duc de la Valette était depuis peu de temps à Bordeaux lorsqu'il fut assez soudainement appelé à la cour. Son père ne l'y voyait pas aller sans appréhension, car il avait appris que le duc d'Elbœuf, à la suite d'un différend qu'ils avaient eu ensemble, était décidé à le provoquer en duel. Or les suites d'un combat singulier étaient alors doublement à craindre, à cause de la rigueur des édits. Il confia ses inquiétudes à Fabert, en lui faisant promettre de n'en rien dire au duc, qui, s'il en eût été informé, fût sans doute allé au-devant de la provocation, mais en lui demandant, au cas où une rencontre deviendrait inévitable, de ne pas laisser son fils avoir un autre second que lui.

Fabert accepta sans hésiter cette mission délicate et qui pouvait devenir périlleuse, mais dont il n'appréciait que le côté honorable. Il partit avec la Valette pour Saint-Germain-en-Laye, où se tenait la cour, l'accompagnant en qualité d'officier de confiance. Cependant, soit que le temps eût calmé les rancunes du duc d'Elbœuf, soit toute autre raison, ses intentions hostiles ne se manifestèrent pas, et la Valette, ayant reçu les instructions de la cour, partit pour Metz avec

son fidèle compagnon, sans avoir connu le danger dont il avait été menacé.

A ce moment les troupes impériales étaient réunies en assez grand nombre sur la frontière voisine du Rhin, et cette concentration n'était pas sans causer quelques appréhensions à la cour. La Valette avait eu en conséquence l'ordre de renforcer la garnison de Metz par la levée de quelques corps supplémentaires. Il avait en particulier été autorisé à créer un nouveau régiment sous le nom du fils qui venait de lui naître. En une pareille circonstance, Fabert ne pouvait pas être oublié; il reçut, en effet, le commandement de la deuxième compagnie du régiment, avec ce même grade de capitaine dont le brevet lui avait été donné pour la première fois six ans auparavant.

Mais cette fois encore sa joie ne fut pas de longue durée ; la cour avait eu une fausse alerte ; l'Empereur ne méditait aucune entreprise contre les frontières de la France, et ses troupes n'avaient pas tardé à se disperser. Les mesures de précaution qu'on avait cru devoir prendre n'avaient plus de raison d'être. En conséquence le régiment du marquis de la Valette fut licencié, et Fabert, une troisième fois, perdit sa compagnie. Il retourna à Bordeaux, laissant le duc de la Valette à la cour.

Par bonheur, d'Épernon, en qualité de colonel général de l'infanterie française, avait en ce moment à sa disposition le moyen de consoler son excellent serviteur de la nouvelle déconvenue qu'il venait d'éprouver. Une charge de sergent-major était alors vacante dans le régiment de Rambures, par suite de la démission du sieur d'Épinay; il la lui offrit.

Cette situation, que nous appellerions aujourd'hui celle d'adjudant-major, était, comme grade, équivalente à celle d'un capitaine ; mais les fonctions qu'elle imposait étaient plus compliquées et chargeaient leur titulaire d'une assez grande responsabilité. Fabert eût préféré le commandement d'une compagnie, cependant il ne crut pas devoir refuser l'emploi qui lui était offert. Il y avait huit ans qu'il servait avec le grade d'enseigne ; c'était un stage assez long.

VII

SERGENT-MAJOR DANS RAMBURES

1627

Le régiment de Rambures où il était appelé à servir était un des cinq vieux corps entretenus pendant la paix. Il avait été formé en 1595 par Jean de Montluc des débris de la garnison de Cambrai. Depuis 1612 ses chefs appartenaient à l'illustre famille de Rambures, qui lui avait attaché son nom, et qui devait, en la personne de cinq de ses membres, se perpétuer à sa tête jusqu'en 1676. On peut dire de Jean V de Rambures, sous les ordres duquel Fabert était placé, qu'il était un des plus vaillants et des plus honnêtes hommes de guerre de son temps. En lui bon sang ne pouvait mentir; car il avait pour père ce glorieux soldat qu'on appelait le brave Rambures, maréchal de camp et chevalier des ordres, et pour mère Marie de Montluc, fille du fameux maréchal de ce nom. C'était pour Fabert une grande satisfaction et un grand honneur que de servir un tel chef.

Au moment où Fabert allait prendre possession de sa nouvelle charge, la France était menacée de divers côtés d'une manière assez sérieuse : l'Angleterre avait rompu avec elle, Rohan agitait le Languedoc, les ducs de Lorraine et de Savoie armaient, et les généraux de l'Empire menaçaient les Trois-Évêchés. Enfin la santé du roi donnait de graves inquiétudes.

Mais telle fut l'activité déployée par Richelieu, aidé, il faut le dire, par l'inhabileté et les incertitudes du duc de Buckingham, telles furent les ressources qu'il sut déployer, que le 15 août 1627, malgré tous les obstacles, l'armée française venait asseoir son camp devant la Rochelle pour en finir avec ce nid d'insurgés, toujours prêts à donner la main aux ennemis du dehors.

Le régiment de Rambures y fut détaché, et c'est là que Fabert vint de Bordeaux pour prendre possession de sa place de major. Quelle que fût sa connaissance du service d'un régiment, sa délicatesse de conscience était telle qu'il s'effraya de l'idée de trouver des difficultés imprévues dans l'accomplissement de ses nouveaux devoirs; il crut donc utile d'aller demander des conseils, sur cet emploi spécial, à un

brave officier qui l'aimait beaucoup et qui occupait le même grade dans le régiment des gardes, dont il était détaché pour remplir les fonctions de gouverneur de Loches. C'était M. de la Hillière, vieux serviteur blanchi sous le harnais, et modèle de toutes les qualités qui font le bon soldat.

Cordialement reçu par ce brave vétéran, il lui témoigna toutes ses craintes de ne pas savoir remplir comme il le faudrait des fonctions un peu compliquées et nouvelles pour lui. Ces scrupules délicats touchèrent vivement la Hillière. Il rassura le jeune major en lui disant[1] : « Mon enfant, la charge n'est pas si difficile à remplir ; votre crainte de faillir vous en fera bientôt savoir plus que je n'en ai appris dans le long temps depuis lequel je sers. Allez avec confiance, je vous garantis que vous réussirez ; un homme qui craint la honte ne tarde pas à acquérir de l'honneur. »

La prédiction du vétéran ne fut pas longue à se réaliser. A peine Fabert était-il arrivé à son corps qu'il s'y fit apprécier de la manière la plus avantageuse. Deux partis existaient dans le régiment ; il eut soin de se tenir à l'écart de toute coterie et de toute préférence, ne s'attachant à rien d'autre qu'à son devoir. Sa politesse et son obligeance le mirent en bons termes avec tous les officiers, et jamais les uns ni les autres ne firent en vain appel à son concours.

Son désintéressement le mit aussi en grand honneur parmi ses camarades. Il était d'usage que les majors se fissent attribuer quelques indemnités peut-être peu régulières, mais admises généralement. Il se refusa à accepter ce supplément de traitement illégal et se contenta de sa solde et de son pain.

Il apportait une véritable passion aux moindres intérêts du corps, et savait amener par l'ardeur de son zèle les autres officiers à faire comme lui, et à servir, non seulement par devoir, mais aussi par plaisir ; car il leur faisait comprendre que « c'est plus encore l'affection qu'on témoigne au service qui rend les gens agréables à ceux sous lesquels ils servent que le mérite même des choses qu'ils font[2] ».

Il leur montrait du reste par son exemple combien est grande la justesse de ce principe ; le régiment de Rambures était, en effet, posté à l'état de corps d'observation, chargé de garder les lignes, et par là privé de toute occasion de prendre une part brillante à des opérations militaires[3]. Malgré cette situation effacée et la modestie de son caractère, Fabert sut cependant, en très peu de temps, se faire une réputation exceptionnelle dans l'armée : les maréchaux de camp, les généraux lui témoignaient une estime toute particulière, et il était

[1] *Mém. de Fabert*, p. 15.

[2] *Ibid.*

[3] Il avait pour mission de garder une batterie de six pièces établie à la pointe de Toreille, à l'embouchure du canal dans la mer.

cité dans le camp comme le modèle des bons officiers. Il avoue que « tout ce qu'il faisait au delà de ce à quoi il eût pu être obligé par sa charge était raconté avantageusement pour lui ».

Son mestre-de-camp, M. de Rambures, lui portait une véritable amitié, qui, du reste, lui était cordialement rendue. Comme il était honoré de la familiarité du roi et lui parlait souvent en particulier, il se félicitait hautement auprès de lui d'avoir un pareil subordonné, et Louis XIII entendit avec d'autant plus de plaisir ce témoignage rendu en faveur du jeune major, que de plusieurs côtés on lui avait déjà vanté son mérite. Le duc de Verneuil, évêque de Metz, Marillac, et la Hillière, capitaine aux gardes, le lui avaient vivement recommandé. Aussi les premières préventions du roi avaient-elles fait place à un sentiment marqué de bienveillance et d'estime. Il voulut que le sergent-major de Rambures lui fût présenté; il s'entretint longuement avec lui; et jamais par la suite il ne le rencontra sans s'adresser à lui avec une bonne grâce des plus flatteuses.

Cependant les connaissances acquises par Fabert dans la mécanique et dans l'art de construire, sciences qui à ses yeux faisaient partie de ce que doit savoir un officier à la hauteur de tous ses devoirs, n'étaient pas restées stériles pour les progrès de la grande entreprise qui s'exécutait. Il avait, à plusieurs reprises, proposé des combinaisons ingénieuses, capables de rendre le travail plus rapide en même temps que moins pénible; et, se voyant obligé de quitter momentanément le siège de la Rochelle, il remit au roi un petit mémoire accompagné de plans où étaient expliquées en détail les idées dont la réalisation lui paraissait facile et avantageuse.

Le régiment de Rambures, en effet, se voyait appelé à rendre des services sur un autre point du territoire. L'armée de Condé et d'Épernon, de laquelle il avait été détaché, était restée dans le Languedoc pour y soumettre, l'une après l'autre, les places qu'y possédaient les calvinistes. Or en quelques endroits le succès n'avait pas couronné ses efforts, et il était utile de lui envoyer du secours. Rambures reçut en conséquence l'ordre d'y reprendre sa place.

D'Épernon, ayant appris que l'insuccès de certaines opérations lui était imputé et que le cardinal était mécontent de ses services, ne crut pas, pour faire utilement valoir ses explications, pouvoir choisir un meilleur émissaire que Fabert. Ce dernier, doublement heureux de défendre la cause de la vérité et celle d'un chef qu'il aimait, réussit complètement dans sa mission. Une lettre de du Plessis en fit connaître le résultat à d'Épernon en ces termes : « Avant l'arrivée de « M. Fabert, on vous blâmait de n'avoir pas voulu faire le siège de « Caussade; le cardinal avait fait entendre que vous aviez eu tort; « mais aujourd'hui il est revenu de cette prévention et soutient que « vous avez agi avec prudence. »

Au bout de quelques semaines, l'œuvre militaire de d'Épernon était à peu près terminée, et le renfort qu'il avait reçu ne lui était plus nécessaire. Rambures fut donc renvoyé au camp de la Rochelle, et Fabert assista aux dernières péripéties de ce siège mémorable.

Le jour arrivait, en effet, où malgré l'héroïque ténacité de ses défenseurs il leur faudrait se soumettre à une capitulation rendue inévitable par une effroyable disette. Ils attendaient, au prix de privations intolérables, un secours que leur avaient promis les Anglais. Deux fois ce secours parut sur la mer et vint surexciter leurs espérances ; deux fois il s'en retourna sans avoir osé ou pu effectuer le ravitaillement. Il leur fallut donc céder et ouvrir, le 28 octobre 1628, les portes d'une ville qui, quelques jours plus tard, n'aurait été peuplée que de cadavres.

Fabert reçut l'honorable et douloureuse mission de pénétrer le premier dans la place et de la reconnaître, avant que les troupes du roi en prissent possession. Il était de plus chargé, chose douce à un cœur généreux comme le sien, d'apporter les premiers secours à ces pauvres affamés. Rien de navrant comme le tableau retracé par lui de la misère en face de laquelle il se trouva. On sent, en lisant ce récit écrit à tant d'années d'intervalle, combien il en avait été vivement impressionné et quelle sensibilité profonde s'était éveillée en lui[1]. « Il vit parmi les rues des hommes et des femmes ne se pouvant soutenir de faiblesse ; leurs habits si larges pour leur maigreur, qu'il les fallait lier à l'entour du corps, le visage hâve, les yeux égarés, les dents semblant sortir de la bouche, le visage décharné et l'esprit si abaissé qu'ils criaient lorsqu'on les approchait, de crainte qu'en les touchant on ne les fît tomber. Les rues montraient des morts ensevelis couchés sur les pavés, dans les allées des maisons, où on en voyait aussi. Les cimetières en étaient couverts. On lui dit que plusieurs étaient allés tout vivants faire faire leur fosse, sur le bord de laquelle ils mouraient pour y être enterrés. Partout l'on voyait dans la ville jeter par les fenêtres une sorte de colle faite de vieux cuirs de bottes, de souliers, de harnais de chevaux et diverses autres choses, coupées en menues pièces, bouillies dans l'eau, dont le peuple essayait de se nourrir. Encore ces pauvres misérables ne jetèrent-ils cela qu'après avoir eu du pain, que le roi, par pitié, leur avait envoyé par le munitionnaire de l'armée. »

La prise de la Rochelle faisait la partie belle à Louis XIII pour en finir avec les perpétuelles révoltes du protestantisme, et s'en rendre définitivement le maître en lui ôtant les dernières forces sur lesquelles il s'appuyait. Mais, pour le moment, le cardinal de Richelieu avait une autre préoccupation qui se liait à cette grande pensée de l'abaissement

[1] *Mém. de Fabert*, p. 16.

de l'Espagne, son but constant, son objectif suprême. L'héritage du duc de Mantoue lui donnait occasion de marcher dans cette voie, toujours ouverte devant son esprit.

Ce prince était mort pendant le siège de la Rochelle, laissant pour héritier de sa souveraineté Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui en avait pris possession. Cependant le duc de Savoie réclamait le Montferrat ; soutenu par les Espagnols, il entra dans le Mantouan et mit le siège devant Casal. Or, pour Richelieu, sauver cette place, c'était maintenir par l'épée ce que sa diplomatie avait fondé dans le nord de l'Italie et montrer que la main de la France était toujours prête à protéger ses alliés. La campagne fut décidée malgré les résistances de la reine mère, opposée en principe à toute mesure contraire à l'Espagne, et à peine la Rochelle avait-elle ouvert ses portes au roi, qu'une grande partie de l'armée de siège recevait l'ordre de se transporter en Italie. Le régiment de Rambures était du nombre.

VIII

CAMPAGNES D'ITALIE ET DE LANGUEDOC

1629

Le roi, accompagné du cardinal, commandait les troupes en personne. Le 14 janvier 1629, il entrait en Italie à leur tête, sans se laisser arrêter par les astucieuses négociations du duc de Savoie.

Le passage des Alpes était gardé par trois mille Piémontais au pas de Suse, lieu que son escarpement rendait facile à défendre. De plus, l'ennemi avait construit trois retranchements successifs, hauts de vingt pieds et munis de fossés profonds. La vaillance française eut promptement raison de ces obstacles ; mais il en restait un à franchir, plus sérieux que les autres. A droite du chemin s'élevait un fort, nommé Saint-François de Saluces, bâti sur un rocher à pic et, du côté exposé aux attaques, presque inabordable[1]. Quelques officiers s'imaginèrent que du côté de la gorge il était accessible, et Passavant, frère de M. de Vaubecourt et lieutenant-colonel du régiment de ce nom, vint demander au roi l'autorisation d'en essayer l'attaque par ce côté. Le roi ne

[1] *Mém. de Fabert*, p. 17.

voulut pas répondre avant d'avoir eu à ce sujet l'opinion de Fabert. Il le fit venir et lui soumit la question. Fabert répondit que si le côté inaccessible était muni de bonnes murailles, il lui semblait difficile de croire que le côté ouvert ne le fût pas. Il demanda au roi la permission d'aller par lui-même reconnaître les lieux : elle lui fut formellement refusée.

Cependant, un peu plus tard, Vaubecourt ayant insisté, le roi fit dire à Fabert d'envoyer quelques hommes en reconnaissance ; il lui défendait d'y aller lui-même, « la place, disait-il, ne valant pas qu'il exposât pour cela un si honnête homme. » Mais on peut croire que le major de Rambures n'était pas disposé à confier à un autre cette périlleuse expédition.

Il emmena avec lui le fils de Vaubecourt, et, après avoir examiné avec soin toutes les dispositions du fort et des lieux voisins et en avoir fait sur place un croquis détaillé, revint heureusement au camp. La vérification résultant de cette exploration confirmait, du reste, parfaitement l'opinion qu'il avait émise d'abord, et c'était de front qu'il fallait attaquer la place.

Le roi, ayant remarqué sur le plan de Fabert l'indication de quelques maisons en face de la porte du fort, lui demanda s'il ne serait pas à propos d'y loger un poste avancé. Il répondit que ces maisons étaient trop exposées au feu de l'ennemi et au choc des pierres qu'on pourrait y faire rouler du fort. Sur cette réponse, il fut convenu que la garde serait établie dans une grange située un peu plus bas et moins à découvert. Le régiment de Rambures et celui de Vaubecourt devaient alterner pour fournir cette garde. Fabert partit alors dans la direction de Suse avec le duc de la Valette pour étudier quelques dispositions à prendre.

Pendant son absence, un capitaine de Rambures, M. d'Orvilliers, étant venu prendre les ordres du roi, ce dernier lui montra sur le plan de Fabert le lieu où sa compagnie devait s'installer. Un courtisan, le comte de Nogent, était présent à la transmission de l'ordre : « Pourquoi pas dans les autres maisons ? » dit-il. Le roi lui répondit : « Fabert m'a dit qu'elles sont trop proches. — Ah ! trop proches ! il n'y a rien de trop proche pour le brave Rambures. » D'Orvilliers s'empressa d'appuyer la demande. Il insista pour que la garde fût envoyée au plus près, et Louis XIII y consentit.

Fabert, sur ces entrefaites, revint de sa mission à Suse. Il trouva M. de Rambures fort embarrassé, entre l'ordre que lui avait transmis son major en quittant le roi, et celui que venait de lui rapporter d'Orvilliers. Fabert, mis au courant de la question[1], « s'en trouva fort

[1] Nous empruntons à Fabert lui-même le récit de tout cet épisode. Il montre bien tout ce qu'il y avait en lui de courage et d'énergie, en même temps que de tendance à un peu d'orgueil et d'entêtement.

piqué, mais n'en fit pas semblant. Il répondit promptement qu'il fallait obéir à l'ordre reçu. Rambures et tous ses officiers dirent : « Oui, « mais nous en avons deux : l'un sur votre rapport, lequel est rai- « sonnable ; l'autre sur celui d'Orvilliers, qui ne paraît pouvoir être « exécuté qu'en perdant bien des gens. — Alors pourquoi, dit-il, « Messieurs, croyant mon rapport et l'ordre qui lui est conforme rai- « sonnables, avez-vous envoyé au roi pour en avoir un autre ? Il vous « l'a donné, il faut obéir. C'est à lui à ménager ses gens, et à nous à « les mener où il convient. Je vais faire marcher les hommes comman- « dés pour ce poste. »

« La terre était toute couverte d'une neige épaisse, et la lune était dans son plein, de sorte qu'on voyait clair comme dans le jour. On renvoya les officiers qui n'étaient pas commandés ; mais Fabert retint d'Orvilliers, en disant qu'il était convenable qu'il allât dire au roi ce qu'il aurait vu. Il se mit lui-même à la tête du premier détachement, composé de dix mousquetaires et d'un sergent. Avant d'arriver au but, le sergent et huit hommes tombèrent tués ou blessés. Le lieutenant, qui suivit avec vingt, perdit la moitié de son monde, et reçut une balle dans l'épaule. Enfin une centaine d'hommes, quittant les chemins, entrèrent dans les premières maisons. Là ils furent accablés sous la chute des pierres qui enfonçaient les toits et menaçaient de les écraser jusqu'au dernier.

« Rambures était avec eux, fort en peine de se voir dans un semblable lieu. Il fit appeler Fabert, et lui dit qu'il y avait beaucoup de gens tués, que l'on ne pouvait pas demeurer où ils étaient sans y être assommés, et qu'il le priait de lui dire ce qu'il y avait à faire. Fa- « bert lui répondit : « Si vous m'aviez cru capable de faire une « reconnaissance, vous auriez eu confiance dans mon rapport au roi, « et vous n'auriez pas envoyé d'Orvilliers chercher un autre ordre. « Maintenant la faute est faite, et bien des gens l'ont payée de leur vie, « sans compter ceux qui seront tués à la retraite, que je crois néces- « saire de faire. Mais avant cela il faut que nous allions jusqu'à la « dernière des maisons, parce que j'ai dit au roi que de là on ne devait « pas avoir de vues sur le chemin qui monte vers la porte du fort, et « je veux savoir si j'ai dit vrai ou non. »

« Et, prenant d'Orvilliers par la main, il marcha avec lui à découvert jusqu'au point qu'il voulait vérifier, sous les coups du feu de la place à travers une grêle de pierres. L'officier, se voyant en un lieu si éminemment périlleux, dit à Fabert : « Je vois bien que vous êtes « piqué, et c'est avec raison ; je vais dire au roi que la chose est telle « que vous l'avez dit. » Ils battirent alors en retraite et rejoignirent la garde, non sans que d'Orvilliers eût reçu trois coups de mousquet dans ses habits et son chapeau.

« Cette action donna beaucoup d'estime à Fabert dans le régiment.

On reconnut par là qu'il était capable de bien juger ce qu'il y avait à faire, et qu'il se préoccupait beaucoup plus de la conservation du soldat que de la sienne propre. On vit aussi qu'il avait de la colère contre ceux qui parlaient pour faire les braves seulement. » La sotte parole de Nogent avait, en effet, coûté cher au régiment de Rambures.

Sur le conseil de Fabert, auquel le roi témoignait de plus en plus de confiance, le plan d'attaque fut changé, et, renonçant à aborder de front une place presque inaccessible, on adopta le système de cheminements vers les sommets voisins, pour de là préparer contre elle un triple action simultanée. Mais, pendant les préparatifs, le duc de Savoie évacua le fort ainsi que Suse, et le roi en prit possession. Il présenta Fabert au cardinal en disant dans les termes les plus flatteurs que c'était à lui qu'il était surtout redevable du succès obtenu.

Un accommodement avec le duc de Savoie suivit de près la prise de Suse. Le roi, peu après sa rentrée en France, avait eu, le 4 avril 1629, la satisfaction de voir se conclure la paix entre l'Angleterre et la France. Le roi Charles Ier, en dépit de la passion politique et religieuse qui animait ses sujets, sacrifia les huguenots du Midi en renonçant à les faire comprendre dans le traité. Rien n'empêchait donc Louis XIII d'en finir cette fois avec la puissance rebelle qui se dressait encore contre lui, en la personne des réformés de Languedoc et de la haute Guyenne, l'infatigable Henri de Rohan à leur tête. La plus grande partie des troupes françaises repassa les Alpes sous le commandement des ducs de Montmorency et de Schomberg, et le 19 mai Louis XIII et son ministre se trouvaient avec l'armée devant Privas, capitale du Vivarais protestant.

Le siège fut commencé régulièrement et poursuivi sous les yeux du roi, qui avait choisi son logis en face du point d'attaque, de manière à être témoin de tout ce qui serait fait par ses troupes. Après quelques jours de tranchée et de canonnade, on en vint à pouvoir donner l'assaut aux premiers ouvrages de la défense. Le plus avancé était un ouvrage à cornes fortement occupé. Le régiment de Picardie fut chargé de l'attaque du saillant de droite; Normandie, de celle de gauche; et Rambures, de celle de la courtine et de la demi-lune qui la couvrait. Fabert était à la tête de cette dernière opération.

Rien ne peut résister à l'élan de ses volontaires, électrisés par son exemple et par la pensée qu'ils combattent sous les yeux de leur roi. Les ennemis lâchent pied, et les soldats de Rambures sont maîtres de l'ouvrage. Mais ils trouvent en arrière un retranchement intérieur, bastionné et maçonné, dont le feu les foudroie. Il faut se mettre à couvert de ses coups. Fabert donne rapidement le tracé d'un logement, et met le premier la main à la pioche pour le creuser. En quelques

heures les volontaires sont à l'abri, et exécutent un chemin couvert qui met en communication le point qu'ils ont conquis avec les dehors occupés par l'armée royale. Toute la nuit se passe à ce travail, dont Fabert dirige les moindres détails.

Et cependant il a eu, dès le début de l'affaire, la cuisse traversée par une balle ; mais il l'a bandée avec son mouchoir, et la chaleur de l'action jointe à son inflexible volonté lui a permis de rester à son poste et de faire plus que son devoir. Quand le jour paraît, le chemin couvert est terminé, les troupes de remplacement arrivent. Mais elles trouvent le vaillant blessé évanoui, par suite de la perte de son sang et de l'excès de la fatigue. On l'emporte sur un brancard, et les chirurgiens déclarent que la blessure, envenimée par un manque de soin de plusieurs heures, exige son envoi immédiat à Valence. Il faut l'y transporter en litière, et telle est sa faiblesse qu'en route il perd connaissance trois fois.

Pendant qu'il recevait à Valence les soins nécessaires, les défenseurs de Privas, malgré toute leur énergie, se voyaient obligés de se soumettre. La prise de cette place et les rigueurs qui en furent la suite répandirent la consternation dans tout le Vivarais. Le roi entra dans les Cévennes et s'empara d'Alais. Le 28 juin, enfin, la paix fut conclue, et sur les ruines de la faction protestante, désormais hors d'état de se relever. Louis XIII confirma solennellement les stipulations de l'édit de Nantes sur la liberté de conscience.

Deux mois plus tard, par la soumission de Montauban, la dernière étincelle de la révolte était étouffée. Il n'y avait plus, il ne pouvait plus y avoir de parti protestant en France, au point de vue politique. Un des grands buts de Richelieu était atteint.

Cependant Fabert, aussitôt qu'il avait été en état de remonter à cheval, était venu à l'armée. Quittant Valence, où régnaient des maladies épidémiques, il craignait de se trouver en présence du roi, par l'inquiétude de lui en transmettre quelque germe. Mais Louis XIII, le sachant de retour au camp, lui fit dire par le maréchal de Bassompierre qu'il vînt le trouver sans retard.

Dès qu'il le vit, il le félicita du courage extraordinaire qu'il avait montré dans l'attaque de Privas, en restant malgré sa faiblesse « dans un lieu où bien des gens s'ennuyaient, et où avoir demeuré et agi dans cet état, pendant une nuit entière, était chose remarquable et de beaucoup d'honneur, dont il l'assurait qu'il se souviendrait ».

Le roi se montra fidèle à sa promesse : pendant les négociations de la paix, Rambures vint dire à Fabert que Sa Majesté voulait que, tout en restant sergent-major, il prît rang de capitaine dans le régiment et commandât les officiers de ce grade moins anciens que lui, chose absolument nouvelle.

Rien ne pouvait être en plus parfait accord que cette proposition

avec le secret ennui qu'éprouvait Fabert de se trouver parfois sous les ordres de capitaines ayant peu de services et peu d'expérience. Cet ennui l'avait même déterminé à se démettre après la campagne de la charge de sergent-major, malgré la peine que lui causait la pensée de se séparer de son cher mestre-de-camp. Il témoigna donc à Rambures la gratitude dont il était pénétré pour ses bons offices ; mais un scrupule de conscience véritablement outré l'empêchait d'en profiter.

Il ne pouvait pas admettre qu'une modification aussi importante dans le service des officiers d'état-major de l'infanterie pût être adoptée sans le concours du colonel général de l'arme, son révéré protecteur, le duc d'Épernon.

« Comment, s'écria-t-il, le roi croit-il que pour la vanité de prendre rang et de monter parmi les capitaines je perdrai le respect et la considération que je dois à M. le duc d'Épernon ? Il m'a donné ma charge parce que la sienne lui donnait le pouvoir de le faire, et, au moyen de cette charge, qui n'est de nulle importance, je laisserais ruiner la sienne, qui lui assure le droit de pourvoir aux charges de l'état-major de tous les régiments ! Vraiment le roi ne me traite pas en honnête homme : il faut qu'il me croie un grand coquin pour me faire une semblable proposition[1]. »

Rambures lui prouva par les meilleures raisons qu'il prenait la chose d'une manière déraisonnable. Mais l'entêté major ne se rendit pas, et, s'animant avec cette vivacité qui constituait certainement chez lui un grand défaut, il chargea son ami de refuser tout net la faveur qu'on lui offrait.

Malgré les formes moins cassantes dont le mestre-de-camp s'ingénia à revêtir ce refus, le roi en fut très mécontent, et, plus la grâce que lui avait suggérée son amitié pour Fabert était considérable, étant nouvelle dans l'armée, moins il put comprendre le dédain qu'elle avait rencontré. Aussi, lors de son départ de Nîmes pour Paris, quand les officiers de l'armée vinrent prendre congé de lui, en voyant Fabert s'avancer à son tour, il tourna le dos sans lui dire un mot.

Le fidèle serviteur de d'Épernon en éprouva une peine des plus vives, mais il se dit qu'il valait encore mieux encourir la disgrâce de son roi que de contribuer à une mesure blessante pour son bienfaiteur. Néanmoins, attristé par ce qui s'était passé, il accepta avec empressement la distraction d'un beau voyage. Le duc de Rohan, après sa soumission, avait reçu l'ordre de sortir de France, et il avait choisi Venise pour sa résidence. Le duc de la Valette fut chargé de le con-

[1] *Mémoires de Fabert*, p. 20. Fabert appelle le chapitre où est fait ce récit *action de recognoissance*.

duire en cette ville. Il emmena avec lui Fabert, et ce dernier, en compagnie d'un seigneur auquel il était affectionné, essaya d'oublier en Italie pendant quelques semaines les mécomptes de l'état militaire.

Revenu de Venise par l'Allemagne, il s'arrêta à Metz près de son père, mais goûta mal les charmes de la vie de famille. La pensée de sa carrière compromise ne le quittait pas, et elle était si douloureuse pour lui qu'il en tomba malade « de mélancolie ». Il était bien décidé à ne plus servir dans un emploi où il n'avait aucun rang, et regrettait même de n'avoir pas tout de suite envoyé sa démission au duc d'Épernon. Mais, pendant qu'il se livrait à ses désolations, un nouvel aliment se préparait pour cette activité guerrière qui était toute sa vie.

IX

CAMPAGNE D'ITALIE

1630

L'année 1629, en effet, ne s'était pas encore terminée que Richelieu reprenait le chemin de l'Italie. L'Empereur, excité par l'Espagne, avait sommé la France d'évacuer les fiefs impériaux d'au delà des Alpes. Après quelques négociations restées stériles, les Allemands, commandés par Colalto, vinrent assiéger Mantoue, et Spinola, gouverneur du Milanais, envahit le Montferrat.

Il était impossible de laisser perdre les résultats de l'expédition de Casal. Une armée considérable fut donc levée sans retard, et, le 29 décembre 1630, Richelieu se mettait en route, avec les pouvoirs de « lieutenant général, représentant la personne du roi tant dedans que dehors le royaume ». Le régiment de Rambures faisait partie de l'expédition.

Une telle circonstance était de nature à fixer les cruelles irrésolutions de Fabert, et ses projets de retraite ne pouvaient subsister devant l'appel du devoir. Seulement il était devenu sérieusement malade et paraissait absolument hors d'état de supporter les fatigues d'une campagne. Les soins dont il était entouré semblaient ne faire

que rendre le mal plus grave. « Alors il jugea qu'il fallait se résoudre à servir pour guérir. Il partit assez faible ; à Lyon il l'était davantage, ayant été atteint d'une dysenterie ; mais, apprenant qu'on avait assiégé Pignerol, il en partit contre l'avis des médecins et se rendit à l'armée, où son mestre-de-camp, surpris de le voir en si mauvais état, ne voulut pas qu'il remplît les devoirs de sa charge, sinon dans les occasions importantes[1]. »

Le cardinal, après avoir appris en route la rassurante nouvelle de la levée du siège de Mantoue, avait perdu du temps à négocier avec le duc de Savoie, dont la duplicité ne cherchait qu'à lui tendre des pièges. Enfin, voulant, comme il disait, « bonne paix ou forte guerre, » il avait commencé la campagne le 19 mars, en passant la Doire ; il s'était emparé de Pignerol et des châteaux voisins, qui mettaient dans les mains de la France les principaux débouchés des Alpes dauphinoises.

Pendant ce temps, le roi réunissait à Lyon une armée de réserve, et le 12 mai il entrait en Savoie à la tête de vingt-six mille hommes. En quelques jours Chambéry avait capitulé, et presque toute la Savoie était conquise.

Les régiments de Champagne et de Rambures avaient été appelés à prendre part aux opérations actives de l'armée royale. Fabert, qui s'était remis, comme il l'avait prévu, en reprenant son service, retrouva chez Louis XIII la plus entière bienveillance. Le roi lui témoigna tout son plaisir de le voir employé près de sa personne. Le nuage qui s'était un moment élevé entre eux avait disparu sans laisser de traces.

Restaient encore quelques petites places qui n'avaient pas ouvert leurs portes, telles que Charbonnière et Lesguille. Le régiment de Champagne reçut la mission de s'emparer de la première, et celui de Rambures de l'autre. Fabert fut mis à la tête du détachement chargé de son investissement.

Il alla seul, pendant une nuit sombre, opérer la reconnaissance des lieux. Le fort était entouré d'une ceinture de terre gazonnée, descendant d'un côté vers un précipice. Comme la garnison était peu nombreuse, à cette place, très peu favorable à l'attaque, il n'y avait pas de garde ni même de sentinelle. Descendu dans le fossé, il remonte le talus, escalade la berne et le parapet, et arrive jusqu'au pied du donjon, qui était bien gardé. Le lendemain, il fait donner l'alarme par une fausse attaque en face du château, et en même temps, à la tête d'une troupe munie d'échelles, il se glisse par le chemin qu'il a reconnu pendant la nuit et arrive dans l'intérieur de la place, jusque sur les glacis du donjon. A l'instant même il fait ouvrir une tranchée

[1] *Mém. de Fabert*, p. 21.

pour abriter ses hommes et préparer le logement de deux canons, rapidement amenés. Menacé de si près, le gouverneur prend le parti de capituler et fait battre la chamade.

Fabert se rend aussitôt à son appel, et reçoit de ses mains un projet de capitulation conçu en des termes emphatiques et d'un ridicule achevé. Des officiers de son régiment, en ayant pris connaissance, voulaient lui faire donner un forme moins étrange; mais Fabert tint à ce que le texte primitif fût conservé, « disant que cela ferait rire le roi. » C'était une bonne pensée que de donner un moment d'amusement à ce roi qui n'en avait guère. La capitulation fut, en effet, envoyée à Sa Majesté, et elle eut dans toute la cour un immense succès d'hilarité.

M. de Rambures fut comblé d'éloges. La rapidité avec laquelle le fort avait été pris faisait le plus grand honneur au régiment, mais surtout au major qui avait commandé l'expédition[1].

De là, Rambures fut envoyé pour soutenir le régiment de Champagne dans l'attaque de Charbonnière, dont la résistance était autrement sérieuse, mais qui finit cependant par capituler. Quatre compagnies conduites par Fabert reçurent alors la mission de prendre deux forts qui faisaient partie du système défensif de la place, l'un appelé Pont-à-Maffré et l'autre Saint-Michel.

Le premier, quoique bâti sur un rocher et défendu par la nature, se rendit après avoir épuisé sa provision de poudre. Quant au second, Fabert ayant déclaré à son gouverneur qu'il ne ferait pas de quartier à la garnison s'il avait un seul homme tué ou blessé, il n'y eut qu'un simulacre de résistance. La place ne tira que des salves à poudre, et capitula aussitôt que l'honneur parut sauvé par cette inoffensive canonnade. Le gouverneur ne voulait pas paraître avoir moins fait que celui de Pont-à-Maffré, « qui n'était pas, disait-il, de si bonne maison que lui, » et auquel il ne voulait pas laisser un avantage; Fabert fit encore rire le roi en lui racontant cette histoire.

Il ne restait plus à prendre dans les États du duc de Savoie que Montmélian, devant lequel le roi mit le siège; puis, comme il était très souffrant, il rentra à Lyon escorté par les régiments de Rambures et de Picardie. Mais Fabert, qui s'éloignait de l'armée active avec désolation, n'en fut pas longtemps séparé. Il était temps de secourir Casal, où le brave Toiras commençait à ressentir de grandes souffrances.

Le 16 juillet, onze mille hommes commandés par le duc de Montmorency et le marquis d'Effiat passèrent les Alpes au mont Cenis. Ils avaient pour objectif de rejoindre l'armée du maréchal de la Force, restée à Pignerol et bien réduite par les désertions et les épidé-

[1] *Mém. de Fabert*, p. 22.

mies. Les régiments de Rambures et de Picardie faisaient partie de ce renfort.

L'armée du duc de Savoie, commandée par le prince Thomas, s'était établie à Vegliana, dans le marquisat de Suse, et attendait les Français dans une position très avantageuse, pour ne pas dire inexpugnable. Devant cette attitude redoutable, beaucoup d'officiers penchaient pour la retraite; mais d'Effiat et Montmorency, en pensant aux suites funestes d'une telle détermination, dirent qu'il y allait de leur honneur et de celui de la France à ne pas reculer. A la première heure du jour les troupes sont mises en mouvement.

Fabert, chargé selon l'usage de reconnaître le terrain, avait remarqué un lieu dont l'importance stratégique l'avait frappé. C'était un espace découvert, en face de la montagne occupée par l'ennemi, d'où l'on pouvait tenir ce dernier en respect et couvrir le défilé de l'armée. Il avait demandé au sergent de bataille que la défense de ce poste fût confiée à Rambures.

Dès le commencement de l'action, il y mène deux compagnies de mousquetaires, commandées par les capitaines d'Orvilliers et de Bermont. Elles sont immédiatement l'objet d'une vive attaque. Après quelque temps de combat, ces troupes, fort éprouvées et manquant de poudre, ont un besoin pressant de renfort. Fabert en fait demander inutilement. Il part au galop pour aller le chercher lui-même, mais il ne trouve plus son régiment à sa place de bataille ; il a été mis ailleurs par un maréchal de camp, auquel il court le réclamer sans en rien obtenir. Furieux d'un tel contretemps, il repart à toute bride pour ramener en arrière le premier détachement, incapable de tenir la place sans secours. Il le trouve en pleine retraite, par suite d'un échec du régiment de Picardie, qui a permis aux ennemis de le tourner. Les soldats n'ont plus de munitions, et les officiers sont tous blessés.

M. de Rambures, avec la compagnie du capitaine Hémont, occupait une place voisine; à la vue de ce qui se passe, craignant pour l'honneur de son régiment, il se précipite avec ses cent hommes pour ramener ses soldats. En même temps Fabert place de Lavaux, son aide-major, avec vingt-cinq mousquetaires, les derniers qui eussent un peu de poudre, en un lieu abrité, pour arrêter l'ennemi. Mais au moment où tous deux essayent de rétablir quelque ordre dans la poignée d'hommes qu'ils commandent, une décharge des Piémontais met les soldats en fuite.

En les voyant abandonner ce chemin dont il avait demandé la défense comme un honneur, Fabert est au désespoir. Il crie à Rambures que son régiment est déshonoré, que les troupes qui ne sont pas encore passées sont perdues par suite de l'abandon du point confié à sa garde. La douleur qu'il témoigne est telle que Rambures, homme

d'ailleurs d'un courage admirable, lui dit : « Au nom de Dieu ! que faut-il faire[1] ? » Il n'y avait plus avec le mestre-de-camp et le major que Hémont, Lavaux, un brave sergent nommé Lenoble et douze ou treize soldats. Fabert répond : « Il faut l'épée à la main chasser les ennemis ! » Rambures dit : « Allons ! » pousse son cheval ; Fabert fait de même ; les quinze hommes qui sont avec eux les suivent.

Les ennemis en grand nombre, mais dispersés, ne tiennent pas devant cette héroïque folie. Ils se troublent et reculent. En même temps, le corps principal du régiment, qui a été placé par le maréchal de camp sur une hauteur voisine, ne peut rester impassible témoin de cette charge émouvante. Rien n'arrête les soldats dans leur élan pour venir au secours de leur colonel ; en un instant ils descendent comme un tourbillon de la colline et viennent prendre part à l'action. Les officiers sont entraînés avec eux. Picardie se rallie et vient se joindre à Rambures; l'ennemi prend la fuite, et tout le terrain perdu est en un instant reconquis. Il n'y a plus d'obstacle au passage de l'infanterie.

Pendant ce temps-là la cavalerie française, attaquée dans une petite plaine par celle de l'ennemi, remportait sur cette dernière une victoire complète. Le prince Doria était fait prisonnier, et un gros bataillon carré, attaqué par les chevau-légers, se rendait sans résistance. Les débris de l'armée piémontaise battaient en retraite, et l'armée victorieuse pouvait opérer sa jonction avec celle qu'elle venait secourir.

Les généraux français, ainsi mis en situation de prendre une vigoureuse offensive, allèrent sans retard assiéger Saluces. Dès le premier jour le faubourg fut enlevé, et Fabert, marchant à la tête de la colonne d'attaque, reçut deux balles dans son chapeau.

Le lendemain, chargé de garder avec son régiment un poste voisin d'un passage par lequel on craignait de voir le prince Thomas jeter des secours dans la place, il se trouva incertain sur la distance où l'on pouvait sans danger disposer les avant-postes. Pour s'en assurer, il alla, avec une incroyable témérité, faire la reconnaissance des ouvrages extérieurs, et passa seul dans les lieux les plus périlleux, sous le feu de l'ennemi. Puis il alla en rendre compte à Rambures, lui expliquant les raisons pour lesquelles il convenait de retirer tel poste et d'avancer tel autre.

Le mestre-de-camp, en officier consciencieux, lui répond qu'il va aller sur le terrain voir les choses de plus près avec lui. Tout à coup ce péril que Fabert a, pour son compte, affronté avec tant d'indifférence, cette grêle de balles au travers de laquelle il a passé sans pâlir, vient frapper son esprit de terreur par la pensée que son chef, que son ami peut en être victime. Un pressentiment dont il n'est pas

[1] *Mém. de Fabert*, p. 23.

maître l'avertit que si Rambures s'y expose, quelque malheur l'attend. Il faut à tout prix qu'il l'empêche d'y aller.

« Je vous ai, ce me semble, lui dit-il, donné sujet d'avoir confiance en moi, et vous pouvez sans crainte me laisser disposer une garde. — Non, répond Rambures. Vous avez fait votre devoir en allant inspecter toutes choses de près, et je ferai le mien en les voyant avec vous. — Excusez-moi, dit alors Fabert, mais je suis si fatigué par cette marche de toute la nuit que je me sens incapable de la recommencer. — Je vous prendrai en croupe. — Eh bien, dans quelques heures. — Non, tout de suite. »

Il est impossible de résister davantage; les deux officiers se mettent en route, l'un à cheval, l'autre à pied, lui servant de guide. Ils font sans encombre une partie du trajet; mais, arrivés à un certain point, où il faut traverser une vigne fort en vue de la place, Fabert sent son cœur se serrer, son pressentiment redouble et va jusqu'à l'angoisse : « N'entrons pas là dedans, dit-il à Rambures; s'il faut vous l'avouer, je me suis mis dans l'esprit que, si nous y allons, il m'y arrivera malheur. Vous ne voudriez pas être cause de ma perte. — Si ce n'est que cela, dit Rambures, restez ici, et j'irai seul. » En même temps il met pied à terre et attache son cheval à une branche. Le pauvre Fabert est forcé dans ses derniers retranchements. « Eh bien, non! dit-il, je dois maintenant vous le dire, ce n'est pas pour moi, c'est pour vous seul que je tremble. Puisse mon anxiété ne pas être justifiée ! » Il prend les devants pour couvrir Rambures de son corps, et ils montent jusqu'au sommet d'où ils ont les vues qu'ils désiraient, puis se mettent à redescendre, Fabert marchant cette fois en arrière, toujours dans la même pensée. Eh bien ! lui dit Rambures, vous n'êtes pas prophète. Vous voyez bien qu'il ne m'est pas arrivé malheur. — Nous ne sommes pas encore hors de danger, répondit-il, et ma crainte n'est pas passée. Dieu veuille qu'elle soit vaine ! »

A peine avait-il prononcé ces paroles que les défenseurs du fort leur adressaient une décharge de mousqueterie; les vêtements blancs qu'ils portaient faisaient d'eux une cible très apparente. Une balle passe entre le corps et le bras gauche de Fabert, lui enlève deux bandes de passementerie de son pourpoint et entre dans l'épaule droite de Rambures, dont le sang jaillit aussitôt. Fabert est au désespoir; il se reproche de ne pas avoir assez fait pour protéger ce chef qu'il aime tant. Il le place sur son cheval et monte en croupe derrière lui pour le soutenir, s'il était pris d'une faiblesse. Rambures, voyant sa douleur, lui dit de ne pas songer à lui, sinon pour le mettre entre les mains des chirurgiens; mais la meilleure manière de lui montrer son amitié, c'est de faire donner son régiment avec vigueur, en son absence, et d'ajouter à sa réputation[1].

[1] *Mém. de Fabert*, p. 24.

Cette consolation fut refusée à Fabert. Après avoir remis son cher blessé aux soins des médecins, il alla entendre la messe pour demander à Dieu que ces soins fussent efficaces. Mais il venait d'éprouver une émotion trop violente pour son tempérament encore imparfaitement rétabli, il s'évanouit pendant l'office. Une fièvre intense se déclara avec les symptômes les plus alarmants, et peu s'en fallut qu'il n'y succombât. Le lendemain, il fut porté dans la ville, qui venait de se rendre, et à la prise de laquelle son régiment avait eu la part la plus brillante. Là, il resta plusieurs jours entre la vie et la mort. Les remèdes réussirent enfin à triompher du mal.

A peine entré en convalescence, il eut le bonheur de revoir son mestre-de-camp, qui, guéri avant lui, venait de reprendre son service. Il voulut faire de même et, sans plus tarder, retourner à son poste; cependant, si la fièvre l'avait quitté, ses forces étaient loin d'être revenues. Les médecins lui ordonnaient de rentrer en France pour achever de s'y guérir; mais il s'y refusa obstinément, et tout ce qu'on put obtenir de lui, après une rechute très dangereuse, ce fut qu'il prît un congé de quelques jours pour aller respirer l'air pur et vivifiant des Alpes. On le dirigea sur Mont-Dauphin, et telle était sa faiblesse qu'il fallut lui faire faire la route sur un brancard, et le soutenir au moyen des cordiaux les plus énergiques.

Mont-Dauphin était un lieu étrangement choisi pour une convalescence : la peste y régnait, et le logis dans lequel on mit Fabert avait vu, en quelques jours, mourir plusieurs personnes. Mais cela ne l'émut en rien ; il y respira l'air vif de la montagne, et en peu de temps se trouva assez bien pour revenir à cheval rejoindre son régiment. Cependant il n'était qu'incomplètement guéri, et il sentait bien que les forces lui feraient défaut pour supporter les fatigues d'une campagne; mais il comptait sur son énergie morale pour suppléer à tout.

Du reste, la guerre touchait à son terme; les malheurs que le duc de Savoie avait si imprudemment appelés sur lui déterminèrent chez ce prince une fièvre violente à laquelle il succomba, en disant à son fils de faire la paix à tout prix. De son côté le roi de France, malade, avait dû reprendre le chemin de Lyon. Une trêve fut convenue, et, au moment où elle expirait et où l'armée, marchant au secours de Casal, était sur le point d'attaquer les lignes ennemies, un traité signé à Ratisbonne mettait fin aux hostilités (16 octobre 1630).

La rentrée du régiment de Rambures en France fut suivie de près par un changement de position de son vaillant major. Le refus fait par lui, l'année précédente, d'une faveur exceptionnelle imposée d'office au colonel général de l'infanterie n'avait, nous l'avons vu, produit chez le roi à son égard qu'un mécontentement passager. Sa Majesté, pour lever un scrupule exagéré peut-être, mais honorable, s'était décidée à

prendre une mesure générale, en rompant la règle jusque-là suivie qu'aucun sergent-major n'aurait de compagnie.

Fabert, ayant reçu cette nouvelle de Rambures, en eut une joie extrême, car c'était la seule porte qui pût être ouverte à sa légitime ambition. Mais, fidèle jusqu'à l'excès à ses sentiments de délicatesse envers M. d'Épernon, il demanda et obtint l'autorisation d'en référer à lui, et de ne conserver la charge de major unie à celle de capitaine que si le colonel général agréait cette condition. Il lui écrivit sur-le-champ dans ce sens.

Sur ces entrefaites, le comte de Bizemont, capitaine dans Rambures, brave officier qui avait été blessé à Vegliana, vint à mourir des suites de cette blessure; mais il fallut laisser la compagnie vacante, d'Épernon n'ayant pas encore répondu à la demande de son protégé. Fabert reçut enfin une lettre de lui; elle était relative à divers sujets touchant de près à ses intérêts de famille; quant à la question de son grade, il l'invitait à venir la traiter avec lui à Paris. Il se rendit sans retard à cet appel.

Le duc lui témoigna une certaine incrédulité sur le fait de la réunion projetée des deux charges sur la même personne; mais il ajouta que dans le cas où cela arriverait, il l'autorisait à en profiter. Il fut de plus convenu que si, nommé capitaine, il devait se contenter de ce grade, M. d'Épernon accepterait sa démission des fonctions de major.

Satisfait de cet arrangement qui lui ôtait tout scrupule, Fabert alla dire au roi qu'il était prêt à profiter de ses bontés; il reçut aussitôt la compagnie de Bizemont, tout en conservant son titre de major. Cette faveur lui était accordée en pur don, ce qui ajoutait singulièrement à son prix; mais il fit bien voir son désintéressement et la générosité de son caractère en renonçant à profiter de cette gratuité.

On lui dit, en effet, que le frère de Bizemont, chevau-léger de la garde, avait fait supplier le roi de lui accorder quelque dédommagement pour la perte que sa famille avait subie de la compagnie de son frère, autrefois acquise au prix de sept mille livres. Le duc de Saint-Simon, favori du roi, en lui disant cela ajouta qu'il ferait bien de gratifier ce gentilhomme de cent ou deux cents pistoles, et que Sa Majesté verrait cela avec plaisir. Fabert ne s'en tint pas là. Il fit remettre les sept mille livres, montant intégral de la valeur de la charge, au frère de Bizemont, en lui disant que c'était de la part du roi. Le prince fut bien surpris de recevoir les remerciements de la famille de Bizemont, auxquels il ne se sentait nul droit; mais, quand il apprit par quel acte gracieux ils étaient motivés, il sut à Fabert un très grand gré d'un procédé si noble. « Bien des fois depuis il raconta la chose comme étant la marque d'un grand détachement des biens[1]. »

[1] *Mém. de Fabert*, p. 29.

X

TABLEAU DE FAMILLE

Le roi mit le comble à ses bontés pour le nouveau capitaine de Rambures en lui donnant un congé dans les conditions les plus honorables et les plus larges à la fois. Il pouvait d'ailleurs l'accepter sans scrupule; la France était en paix, et le régiment tranquille dans sa garnison. La présence de Fabert à Metz était fortement réclamée par ses intérêts. Déjà, quelques mois auparavant, le duc d'Épernon lui avait conseillé d'y venir « pour essayer de donner quelque ordre à de mauvais offices qu'on lui faisait auprès de son père[1] ». Il n'avait fait qu'y passer après la campagne d'Italie, ayant dû repartir immédiatement pour l'affaire de sa nomination. Cette fois il y retourna avec une plus complète liberté d'esprit et d'action que lors de ses précédents voyages.

Le maître-échevin de Metz ne voyait pas d'un meilleur œil qu'au début le choix qu'avait fait son fils d'une carrière aventureuse et féconde en dangers. Il connaissait ses dispositions remarquables pour les sciences et particulièrement pour la géométrie et la mécanique, et se disait qu'un concours comme le sien lui serait extrêmement précieux pour mener à bien une grande entreprise industrielle, dans laquelle il avait engagé une partie de sa fortune. Mais il nous faut reprendre les choses d'un peu plus haut, pour bien faire comprendre la situation de la famille.

Lors du premier congé que le jeune major avait passé à Metz, si souffrant et si malheureux, son père avait conçu l'espoir qu'il se déciderait à rester près de lui. Aussi, lorsqu'il le vit, docile à la voix de l'honneur, se résoudre à partir pour la campagne de Piémont, s'efforça-t-il de mettre obstacle à cette résolution. Après avoir essayé en vain de l'ébranler en le mettant en face des périls qu'il allait affronter, il chercha à faire vibrer une autre corde, celle de l'intérêt.

« Il lui montra un coffre qui contenait quinze mille écus en espèces et en traites, ajouta qu'il lui était dû deux mille pistoles à Paris et à Châlons, et lui déclara que toutes ces sommes lui appartiendraient, et encore en outre une terre de onze mille écus, située à Ville-sur-Yron,

[1] *Mém. de Fabert*, p. 29.

s'il voulait renoncer au service du roi et se consacrer à faire valoir la fortune de sa famille. » Fabert répondit que l'honneur lui défendait de prendre un tel parti à la veille d'une campagne où sa place était marquée.

Alors le maître-échevin essaya de l'attendrir, en lui disant qu'il était le seul de ses enfants en qui il pût se confier, et que, s'il le perdait, il aurait tout perdu. L'entretien du père et du fils, conservé dans les *Mémoires* de ce dernier, montre bien jusqu'où pouvait aller son désintéressement quand il s'agissait de faire un sacrifice à l'honneur de servir la France [1].

« La fortune, disait son père, que vous prétendez trouver dans la faveur dont le roi vous honore est fort incertaine, car vous pouvez mourir à la peine avant de l'avoir atteinte, comme il arrive à la plupart des gens de guerre. En restant, au contraire, auprès de moi pour me venir en aide et me consoler, outre que vous ferez une chose agréable à Dieu, votre fortune est assurée, et beaucoup au delà de ce que vous l'imaginez, car mon bien est fort considérable, bien plus qu'on ne le croit. Et soyez assuré que, si je venais à mourir, vous absent, ce bien serait complètement perdu pour vous. Ainsi, c'est à vous de choisir entre un sort incertain et une situation qui vous donnera à la fois le repos du corps et la tranquillité de l'esprit. Pourriez-vous hésiter à prendre le second parti, en présence des peines extrêmes et des incessants dangers qu'il faut braver toute sa vie pour se faire une carrière dans le métier des armes, où ce que l'on a le plus de chances de rencontrer c'est une mort prématurée? — Il n'est plus temps pour moi, ce me semble, répondit Fabert, de délibérer sur le parti que j'ai à prendre. Le régiment de Rambures est déjà en chemin, et mon honneur exige que, sans tarder, je me rende à mon poste. Je me tiens pour tout à fait obligé des offres que vous voulez bien me faire, mais je ne pourrais en aucun cas les accepter sans faire tort à mon frère et à ma sœur; or je ne pourrais supporter la pensée de la division qui en résulterait plus tard dans notre famille et des manques de respect à votre égard auxquels pourraient être entraînés ceux de vos enfants que vous auriez moins favorisés que moi. Puisque Dieu vous a donné plus de biens qu'on ne pense, il y en aura assez pour nous contenter tous, et le seul sentiment que j'en éprouve est celui d'une grande reconnaissance pour les peines que vous avez prises de grossir ainsi votre fortune à force de travail et d'épargne. Cela est vraiment de nature à augmenter encore notre respect et notre amour filial.

« Quant à rester auprès de vous, à quoi vous serais-je utile, si je ne parvenais pas à gagner quelque honneur et quelque considération? Or par quelle voie pourrais-je y parvenir mieux que grâce à la faveur

[1] *Mém. de Fabert*, p. 25.

du roi? Je n'aurais pas osé vous rien dire au sujet de cette faveur, dans la crainte que vous n'attribuiez mon langage à quelque vanité de jeune homme; mais, puisque vous m'en parlez, soyez assuré que je suis, par elle, garanti contre toutes les mauvaises chances et les persécutions que j'ai pu subir autrefois. J'ai été, il est vrai, dans le passé, victime de circonstances fâcheuses; mais je suis assuré qu'elles ne se renouvelleront pas, et que le roi ne tardera pas à me donner dans l'armée un avancement que déjà il me destine; soyez donc tranquille sur mon compte et ayez confiance en mon avenir. »

Le maître échevin ne put pas combattre davantage une résolution si arrêtée. Il fallut bien qu'il laissât son fils partir pour l'Italie; mais il en conserva un mécontentement que rien ne put adoucir, et la suite le fit bien voir.

A peine, en effet, Fabert était-il arrivé en Piémont qu'il reçut une lettre où son père lui disait avec froideur « qu'il venait d'avoir des « affaires fâcheuses; qu'il avait dû, à leur suite, emprunter dix mille « écus à son fils aîné; qu'il craignait fort de ne pouvoir les lui rendre, « et que ce serait une dette à prélever avant partage sur l'actif de sa « succession ».

Lorsqu'il revint à Metz pour la seconde fois, à l'issue de la campagne de 1630, l'accueil glacé qu'il reçut de son père le confirma dans l'opinion que cette lettre avait fait naître dans son esprit. Il s'expliqua très nettement avec lui, en présence de son frère, et n'eut pas de peine à réduire à néant les soupçons ridicules qu'avait conçus le maître-échevin, au point de craindre que la faveur de son fils auprès du roi n'eût pour résultat sa mise en prison et la confiscation de ses biens au profit de ce fils.

« En somme, finit-il par lui dire, comment aurais-je un si violent désir d'avoir votre bien, alors que je l'ai refusé quand vous me l'avez offert? Mais veuillez prendre acte de la déclaration que je vous fais ici. Jamais, tant que vous vivrez, je ne vous demanderai rien de votre fortune; et, si je vous survis, je renonce dès à présent à toute part dans votre succession. De deux choses l'une : ou je viendrai à être tué à la guerre, et dans ce cas je n'ai besoin de rien, ou j'échapperai au péril, et alors je sens que j'ai en moi de quoi acquérir assez de bien pour n'avoir nul regret de celui que j'abandonne. »

Une déclaration si formelle et si désintéressée n'eut pas l'effet qu'il en devait attendre. Elle ne rétablit pas le bon accord entre son père et lui. « Ce que vous dites là, répondit le vieux Fabert, est pure ostentation, mépris de votre père et hypocrisie. » Et la froideur persista.

Fabert avait cependant, comme fils, les sentiments les plus tendres et les plus délicats. « Jamais enfant, dit-il dans ses *Mémoires*[1], n'avait

[1] Page 28.

eu plus de soin que lui de contenter son père. Il ne lui avait jamais rien demandé pour son entretien, et lorsque ce père voulait lui faire quelques dons il les refusait souvent, en pensant qu'il pourrait être amené à en faire usage pour des plaisirs frivoles, des voyages inutiles, peu dignes d'être approuvés par un grave magistrat. Rien qu'à la pensée qu'il devait le perdre un jour, il était tombé cent fois dans des détresses indicibles. Il avait cru, après sa maladie, retrouver entrée dans le cœur paternel; mais tout y était fermé pour lui. »

Profondément blessé d'un traitement si injuste, il déclara à son père que, en dépit de tout, il resterait à son égard le plus respectueux et le plus obéissant des fils; qu'il renonçait à tous ses droits sur cette part de fortune au sujet de laquelle il se voyait si étrangement soupçonné, et que, pour ne pas le fatiguer de sa présence, il ne se montrerait à lui que le moins possible. Il tint parole.

Cependant, malgré ce profond et persistant désaccord, le père et le fils, quelques jours après, conclurent une affaire également favorable aux intérêts de tous deux.

Le second y trouvait pour son temps de congé une occupation intéressante, une source d'actif et fructueux travail; le premier se voyait, à son immense soulagement, délivré d'une entreprise trop lourde pour ses forces, dont la direction exigeait des loisirs et des connaissances qui lui faisaient défaut, et qui eût fini, sans nul doute, par amener sa ruine complète. Il s'agissait de l'amodiation des forges de Moyeuvre.

Cette usine, en effet, une des plus considérables du duché de Lorraine, avait été louée par le duc Charles IV à Abraham Fabert dès le 24 février 1624. Il succédait dans cette amodiation aux Gauvain, qui en jouissaient depuis 1583. Le bail était consenti pour douze années, à partir du 1er juillet 1627, moyennant une rente annuelle de vingt-huit mille francs barrois et une somme de cent mille francs offerte par le preneur au duc « en présent et don gratuit ».

Les usines, qui se composaient alors de deux forges, de deux hauts fourneaux, d'une fonderie et d'une tréfilerie, recevaient le mouvement nécessaire d'une déviation des eaux de la rivière d'Orne, et devaient une valeur exceptionnelle à la facilité d'exploitation et à la richesse des mines de fer oolithique que recélait son sol.

Le bailliste avait présenté pour caution de sa solvabilité deux hommes dont le nom mérite, pour des causes différentes, d'être remarqué. L'un était Dominique Richard, seigneur de Clévant, capitaine et prévôt de Pont-à-Mousson, qui devait, un peu plus tard, donner sa fille pour épouse à Fabert; l'autre était Abraham Racinot, seigneur de Gibaumeix, plus connu sous le nom de des Bordes, dont l'histoire tragique n'est que trop connue[1].

[1] André des Bordes était premier valet de chambre du duc Henri. Investi de toute la confiance de

Le vieil Abraham Fabert, en se rendant adjudicataire des forges de Moyeuvre, n'avait eu en vue que les bénéfices considérables qu'elles passaient pour rapporter. Il pensait que la haute direction de cette affaire pouvait se concilier avec les charges importantes qu'il avait à remplir, et que, les choses étant en bonne voie, il était aisé de les y maintenir sans leur consacrer beaucoup de temps ni d'application. Mais, s'il était un intelligent imprimeur, un savant écrivain, un magistrat habile, s'il avait vu grandir de toutes les façons l'édifice de sa fortune, il n'avait pas les connaissances nécessaires pour devenir un industriel, et le sens même de ce mot lui faisait défaut. Il ne tarda pas à s'en apercevoir à ses dépens; et le payement en quatre termes des cent mille francs de don gratuit à son entrée en jouissance, lui démontra déjà combien il avait été téméraire en s'improvisant maître de forges.

Ce ne fut pas tout : la digue qui soutenait les eaux et les déversait dans le canal, s'écroula, faute d'entretien; le travail des usines fut en partie suspendu. La réparation en fut faite d'une manière inhabile, et elle s'écroula de nouveau. Les rivaux que Fabert avait éliminés par sa surenchère, les Gauvain et les Bettainvillers, l'avaient laissé prendre possession des forges, sans lui donner les indications nécessaires à leur bonne direction : effet d'une rancune assez naturelle.

Depuis trois ans les choses allaient de mal en pis, et le maître-échevin voyait, par les pertes qu'il subissait chaque année, s'ouvrir dans sa fortune une brèche sans cesse croissante. Il lui fallait à tout prix un collaborateur capable de remettre son industrie en bonne voie. C'était pour cette raison qu'il avait tant désiré voir son fils quitter le service l'année précédente; c'était pour la même cause qu'il ne lui pardonna pas, cette fois encore, de rester fidèle à sa carrière dans l'armée; car les connaissances en mécanique dont il avait fait preuve semblaient faire de lui un maître de forges des plus compétents.

Cependant les termes du congé èn possession duquel Fabert avait été mis lui laissaient, si la paix se prolongeait, des loisirs assez longs pour qu'il pût en tirer parti dans l'intérêt de la fortune compromise. De plus, le séjour dans la maison paternelle lui étant rendu pénible par le peu de cordialité qu'il y trouvait, il se montra disposé à s'occuper activement de la restauration des forges, et même à s'établir dans un petit château qui faisait partie de l'amodiation, pour suivre de plus près les travaux devenus nécessaires. Mais le maître-échevin lui proposa de faire mieux, de reprendre le bail à son propre compte, déchargeant son père d'un fardeau trop lourd pour son âge et ses occupations.

son maître, il fut témoin de son testament en 1623. Il devait dès l'année suivante mourir sur le gibet, « comme atteint et convaincu de crime de magie, » disait l'arrêt, mais plus sûrement comme ayant, par sa fidélité envers son prince, excité contre lui la haine du comte de Vaudemont, devenu le duc Charles IV.

Cette proposition fut acceptée, et Fabert eut alors une tâche très conforme à ses remarquables aptitudes d'ingénieur. Il se promit de faire pour lui une source de fortune d'une affaire qui, dans les mains de son père, n'avait été qu'une occasion de ruine. Cette affaire est expliquée en détail dans les *Mémoires* de M. de Termes, et nous ne saurions mieux faire que de lui en emprunter l'exposition.

« Il fallait, y est-il dit, faire de grandes dépenses pour le rétablissement de l'écluse, et, pour les avances et frais qu'il convenait faire dans telles rencontres, il dut emprunter à constitution de rentes, et il eut besoin de gens qui ne lui demandassent pas ses plus proches parents comme cautions. Ayant trouvé de l'argent, il se résolut à rebâtir l'écluse ; pour cela il crut nécessaire de savoir combien pesait l'eau de la rivière, et il fit le calcul de la charge qu'avait à supporter l'ouvrage. Il fit alors assembler sur le bord une quantité de pierres, d'un poids trois ou quatre fois égal à celui de l'eau, et, ayant réuni beaucoup d'ouvriers, leur fit jeter ces pierres, de telle façon qu'il ne passait plus d'eau qu'entre les pierres et que la rivière prit le cours qu'on voulait lui donner pour faire marcher les usines. Pour compléter son œuvre, notre entrepreneur avait fait amasser beaucoup de cette crasse de fer qu'on voit dans toutes les forges, qui est menue comme charbon pilé ; il en fit jeter une quantité en amont de la digue. L'eau, qui entrait avec rapidité entre les pierres, y chassa cette crasse; peu à peu les trous se remplirent, et enfin cela devint tellement étanche, que l'ouvrage n'eut plus jamais besoin d'être réparé, quoiqu'il soit resté longtemps sans entretien et abandonné.

« Mais ce qui importait surtout, vu qu'il était absent plus que la moitié du temps, c'était d'établir un ordre qui empêchât la tromperie des valets et des ouvriers. Il fit dans ce but un règlement fort sévère qui excita une révolte parmi tous les ouvriers. Sans chercher à les ramener, il prit sur-le-champ la résolution de les chasser tous. Il leur paya ce qu'il leur devait et en chassa plus de quatre cents, et en fit venir d'ailleurs. »

Une si ferme et intelligente direction ne tarda pas à porter des fruits avantageux, et Fabert vit bientôt des bénéfices considérables récompenser ses efforts. Mais il faut dire aussi que ce ne fut que pendant une période bien courte que le maître des forges de Moyeuvre tira cet excellent parti du bail qui lui avait été souscrit. Dès 1635, c'est-à-dire après trois ou quatre ans de grande prospérité, la guerre se déchaîna en Lorraine, et l'exploitation des forges fut forcément interrompue, au moins en partie. Le compte du prévôt de Briey, en 1660[1], dit, en effet, d'une manière formelle que « ladite forge, ayant été depuis abandonnée pendant l'espace de vingt-cinq ans, se trouve présentement tout à fait ruinée. »

[1] Chambre des comptes de Bar. — Papiers de M. de Sailly.

On voit qu'il ne faut pas faire état d'une manière exagérée de la longueur ni des résultats de l'exploitation de l'usine par Fabert, et que ce qu'il y a de plus digne de remarque dans cet épisode de sa vie, c'est cette merveilleuse force de volonté qui le faisait réussir dans toutes ses entreprises, et cette facilité de compréhension qui transformait sans effort un excellent officier en habile industriel : tant son esprit avait été préparé par de sérieuses études à tous les genres de travaux, et tant il avait puisé de ressources et acquis d'expérience dans l'habitude de l'observation et de la réflexion !

L'année 1631 fut en grande partie employée au perfectionnement des usines de Moyeuvre. Cependant un autre sujet de préoccupation, d'un ordre plus sérieux encore, faisait, dans la pensée de Fabert, concurrence aux travaux de l'industrie. Il avait formé le projet de se marier, et le moment lui semblait, à tous les points de vue, favorable pour réaliser ce projet. Sa carrière était désormais assise et lui offrait des perspectives d'avenir qu'un bon mariage pouvait encore rapprocher.

On peut dire, en effet, avec une entière vérité, que tous les actes de son existence, même dans sa vie de famille, se rattachent, d'une manière plus ou moins intime, à son amour passionné pour le service militaire et à la noble ambition qu'il y avait placée.

La première idée de l'union à laquelle il dut trente et un ans d'un bonheur sans mélange lui fut inspirée par le désir de trouver dans sa profession un instrument d'avenir plus rapide et plus puissant. Il se voyait très avant dans les bonnes grâces du roi, mais, sans doute aussi, retenu pour longtemps encore dans des grades subalternes, par la manière tout arbitraire dont se réglait l'avancement dans les corps. Si, au contraire, sa situation de fortune lui permettait de créer à ses frais un nouveau régiment, il se promettait d'en faire aisément un corps de grande valeur, grâce au concours de plusieurs officiers ses amis, lieutenants d'ancienne date, qui étaient tous prêts à prendre sous ses ordres les commandements des compagnies. De plus, l'estime dont il était l'objet à la cour lui donnait la certitude de lui faire avoir la préférence sur tous les nouveaux régiments pour être placé dans une bonne position en pays ennemi, où il se promettait de lui conquérir sans retard un renom honorable[1].

Mais il fallait, pour réaliser cette pensée, des ressources considérables et immédiatement disponibles qui lui faisaient défaut, par suite de sa rupture avec son père. Cette considération le décida à prêter l'oreille à des ouvertures relatives à un mariage avec une jeune personne d'une famille amie de la sienne, à laquelle un grand-père, âgé de quatre-vingt-deux ans, manifestait l'intention d'assurer par contrat

[1] *Mém. de Fabert,* p. 30.

tout son bien, estimé au moins à cinquante mille écus. Elle se nommait Claude Richard de Clévant, et son père, Dominique Richard, seigneur de Clévant, était capitaine-prévôt de Pont-à-Mousson. Le consentement de toute cette famille était d'avance acquis au mariage projeté.

Mais dans une affaire si importante il ne voulut pas s'engager à la légère, craignant par-dessus tout de ne pas trouver un caractère aimable et doux chez celle dont il devait faire la compagne de sa vie. Il fit donc, sans se déclarer, quelques visites à Pont-à-Mousson, et finit par prendre place dans l'intimité de la famille, de manière à bien asseoir son jugement. Bientôt il eut la conviction qu'il pouvait sans crainte confier à cette jeune fille le soin de son bonheur. La façon dont il s'y prit pour faire connaître ses intentions révèle d'une manière frappante la parfaite loyauté de son cœur, incapable d'un détour. Il déclara à M[lle] de Clévant le peu de bien qu'il avait, la certitude où il était de n'avoir rien de son père, et ajouta qu'il ne fallait pas davantage s'attendre à ce qu'il conservât ce qui lui viendrait d'elle, étant résolu à l'exposer, ainsi que sa vie, pour s'élever dans la carrière des armes. De la sorte, s'il y réussissait, elle s'élèverait fort haut avec lui ; mais, s'il venait à mourir, elle n'aurait probablement d'autre perspective que de se retirer dans un cloître ou de vivre pauvrement à la campagne.

La jeune fille ayant répondu qu'elle ne s'effrayait pas de cet avenir, il ne perdit pas un moment pour faire adresser par son père la demande officielle.

Or l'aïeul de M[lle] de Clévant, sur lequel reposaient les plus sérieuses espérances de fortune, par suite de sa préférence pour sa petite-fille, s'effraya de la pensée que son héritage serait exposé à toutes les chances de la plus hasardeuse des carrières. Il refusa de tenir la promesse qu'il avait faite, d'avantager la jeune fiancée. Sur ces entrefaites, il mourut, sans être revenu de ses préventions.

Il en résulta que Claude de Clévant ne fut plus qu'un parti fort ordinaire au point de vue de la fortune, et que les projets de création d'un régiment durent s'évanouir sans retour.

Mais il restait à Fabert des espérances de bonheur bien faites pour le consoler de ce mécompte.

Au mois d'octobre 1631, il épousa celle qu'il avait choisie ; elle lui apportait une dot réduite à vingt mille écus ; mais il n'en eut pas regret un instant, car elle lui donna, ce qui vaut mieux que la fortune, une félicité d'intérieur sans mélange. Il résume en un mot le mérite de cette chère compagne, à laquelle il devait si peu survivre : « Sa personne, dit-il, valait infiniment. »

La dot de M[me] Fabert, au lieu de payer des soldats, paya des ouvriers. Elle fut consacrée à des améliorations dans les forges de

Moyeuvre, et la prospérité de ces usines prit un nouvel et plus vif élan. Nous avons dit qu'elle ne fut pas de longue durée ; mais, pendant les quatre ou cinq années où les circonstances la favorisèrent, elles produisirent, paraît-il, un bénéfice net de plus de deux cent cinquante mille livres.

C'était, dans la pensée de Fabert, la réserve de fortune de sa nouvelle famille ; ces sommes furent mises par lui entre les mains d'un ami sûr, le comte de Chavigny, ministre d'État, qui se chargea de les faire valoir et accumuler pour en tirer à l'occasion un parti avantageux et en constituer une garantie contre les chances funestes qui pouvaient se produire.

XI

CAPITAINE DANS RAMBURES

1631

Fabert avait depuis deux mois à peine contracté cette heureuse union, lorsqu'il dut échanger les paisibles douceurs du foyer domestique contre l'accomplissement de ses devoirs de soldat. C'était le duc de Lorraine qui cette fois forçait la France à mettre ses troupes en mouvement.

Le parti de la reine mère et de Monsieur n'avait pas désarmé, et, las du rôle de pamphlétaire et d'ennemi extérieur, il cherchait à reprendre la lutte d'une manière plus active. Charles de Lorraine, excité par Mme de Chevreuse, avait levé une armée, qu'il destinait à servir les projets du duc d'Orléans. Mais l'Empereur, menacé par les rapides succès de Gustave-Adolphe, allié de la France, avait eu besoin de son secours, et les troupes avaient été menées de l'autre côté du Rhin.

Au commencement de l'hiver de 1631, les affaires de l'Empereur étaient en Allemagne dans un extrême péril. Gustave-Adolphe avait franchi le Rhin avec une heureuse témérité. Mayence, prise à revers, avait capitulé, et, à la suite de la perte de cette grande position militaire, l'armée impériale avait dû évacuer toute la province Rhénane. L'Alsace, le Palatinat et le Wurtemberg étaient entre les mains des

Suédois. Les électeurs ecclésiastiques sollicitaient la médiation du roi de France.

Il était temps que ce dernier intervînt pour se garder quelque influence à côté de son redoutable allié. Le roi et le cardinal partirent pour Metz afin de voir les choses de plus près, et ordonnèrent au maréchal de la Force de s'avancer sur la Seille et d'occuper les places fortes de ce pays.

Dès les débuts de la campagne de Lorraine, Fabert trouva une occasion de faire apprécier son génie aventureux et fécond en ressources. Ce fut au sujet de Moyenvic, place située sur la Seille entre Vic et Marsal, au cœur de l'évêché de Metz, pays considérable indépendant du pays messin.

Le prince alors régnant était le frère naturel du roi, Henri de Verneuil, évêque de Metz ; mais, le temporel de l'évêché étant considéré comme dépendant de l'Empire, l'empereur Ferdinand II avait pu sans violer ouvertement les traités envoyer dès l'année précédente un de ses bons officiers, le colonel Kratz, qui, à la tête d'un corps de troupes assez important, et malgré les protestations du prélat, avait occupé les villes de Vic et de Moyenvic.

Vic, capitale effective du pays, était défendue par d'anciennes murailles, devenues sans aucune valeur militaire ; Moyenvic était une ville tout à fait ouverte. Mais le colonel, voulant s'assurer un point central solidement défendu pour servir d'appui aux opérations ultérieures qu'il méditait, s'occupa avec activité de la fortifier sérieusement. En peu de mois il en fit une assez bonne place, pourvue d'une petite citadelle et formée de cinq fronts bastionnés, dans les fossés desquels fut amenée l'eau de la Seille. Le duc de Lorraine avait pris une part active à cette construction, en mettant à la disposition du colonel Kratz des travailleurs et du matériel. Ce fait, connu du gouvernement français, constituait contre Charles IV un légitime grief.

Or ce grief avait d'autant plus de gravité, que Moyenvic et Marsal, rapprochées l'une de l'autre, pouvaient constituer en quelque sorte les bases d'un camp retranché, où les Impériaux auraient été bien placés pour tenir en respect les garnisons de Metz et de Toul, et donner la main aux armées lorraines. Le roi avait donc résolu de s'en emparer.

Sur ces entrefaites, un agent français nommé Legaucher, envoyé pour s'assurer de l'état d'avancement des travaux, donna avis à la cour que, si la fortification était terminée, il n'y avait encore ni pont-levis, ni défenses extérieures des portes, et qu'on pouvait profiter de cette circonstance pour tenter une surprise. Le roi fit immédiatement passer cet avis à Fabert, en l'invitant à s'assurer si ce qu'il annonçait était exact.

L'actif capitaine obéit sans retard ; il se rend à Moyenvic sous un

déguisement de paysan, et constate que les travaux ont avancé depuis la visite de l'agent, et que les portes ont été munies de pont-levis, ce qui rend la surprise moins facile. Mais pour un esprit comme le sien, constater la difficulté d'une entreprise et y renoncer, étaient choses fort éloignées l'une de l'autre. Il dresse son plan sans hésitation, et revient à Metz en préparer l'exécution immédiate.

Il demande au duc de la Valette un petit corps de troupes qu'il met en mouvement à la nuit tombante, de manière à ce qu'il puisse être arrivé dès le point du jour aux portes de la place. Il a calculé exactement le temps nécessaire pour faire le chemin. Quant à lui, il prend l'avance, avec cinq hommes déterminés, comme lui déguisés en voituriers, munis de longs clous et de marteaux, et conduisant deux charrettes chargées de légumes.

Il se présente à la porte avant le lever du soleil; vu la nature de son chargement, on lui en accorde l'ouverture sans difficulté. Aussitôt ses compagnons et lui se mettent à l'œuvre. En quelques instants, avant que la garde ait pu prévenir leur projet, des broches de fer, vigoureusement enfoncées, ont fixé le tablier du pont-levis aux traverses du pont dormant, dont la manœuvre devient impossible, et les troupes françaises, entrant dès lors, réduisent à l'impuissance la garnison encore livrée au sommeil et vouée à un désordre inévitable par la surprise qui l'attend.

Fabert court au-devant des troupes pour hâter leur arrivée; mais une pluie abondante, tombée la veille, a détrempé les chemins. L'officier chargé du commandement n'a pu accélérer la marche, qui s'effectue avec une lenteur déplorable. Rien ne se fait voir à l'horizon; il faut renoncer à surprendre l'ennemi, le coup est manqué!

Une heure après la colonne française arrive, mais elle trouve le pont-levis dégagé et la garnison sous les armes. La nécessité d'un siège régulier est évidente, et les premières troupes se préparent pour l'investissement de la place. Le lendemain, le reste de l'armée amène l'artillerie, et les opérations commencent sans retard.

Moyenvic résista vigoureusement pendant quinze jours; au bout de ce temps une capitulation, honorable pour ses défenseurs, en ouvrit les portes à l'armée royale. L'illustre Mercy, son gouverneur, aurait pu, sans nul doute, tenir encore davantage; mais il avait dû compter avec les exigences de la situation du duc Charles, en ce moment même occupé à négocier avec Richelieu.

Deux jours après l'occupation de Moyenvic par les troupes françaises, le roi Louis XIII venait visiter sa nouvelle conquête et prodiguer ses remerciements à ceux auxquels ils étaient dus. Il ne manqua pas de témoigner à Fabert une satisfaction toute particulière, et elle était bien méritée.

Le 6 janvier, le duc de Lorraine vint y conférer avec le roi; il se vit

réduit à signer un traité humiliant et onéreux, par lequel il livrait au roi l'importante place de Marsal, et renonçait à former aucune alliance sans le consentement de Sa Majesté.

En se soumettant à ce traité, le duc se réservait, conformément à ses habitudes, d'en violer les clauses aussitôt qu'il le pourrait sans danger. « Il s'était fait une loi, dit avec justesse Chevrier[1], de promettre toujours et de ne tenir jamais ; et c'est le seul engagement auquel il s'est montré fidèle. »

Il fut cependant forcé de s'exécuter. Marsal fut remis entre les mains du roi, et Gaston d'Orléans invité à s'éloigner de la Lorraine.

Mais à peine Louis XIII avait-il, dans les premiers jours de février, repris le chemin de Paris, que le duc Charles renouait ses intelligences avec les ennemis de la France. Il conserva les régiments revenus d'Allemagne, en créa de nouveaux et approvisionna ses places. Montecuculli vint de la part de l'Empereur s'entendre avec lui sur le prochain plan de campagne, et le roi d'Espagne s'engagea à lui fournir des subsides importants.

Le cardinal de Richelieu, informé de ces menées, lui fit demander des explications ; mais, pendant qu'il cherchait à s'excuser, le duc d'Orléans, venu à Nancy, achevait de compromettre son beau-frère. Les officiers qui commandaient les troupes à sa solde poussaient même la témérité jusqu'à attaquer et mettre en pièces, près de Mars-la-Tours, un corps de carabins de l'armée du maréchal d'Effiat. La folle échauffourée de Gaston, qui devait avoir une fin sanglante à Castelnaudary, était commencée.

Le roi, confiant au maréchal de Schomberg le soin de poursuivre l'armée du duc d'Orléans, donne aux maréchaux de la Force et d'Effiat, en juin 1632, l'ordre de rentrer en Lorraine. Le duc alors, comprenant l'imminence du danger, essaye en vain de les arrêter par sa soumission et ses excuses. Ils pénètrent dans le duché, s'emparent de Nomeny et de Pont-à-Mousson et viennent poser leur camp en face de Nancy. Le roi, de son côté, prenait possession de Saint-Mihiel et sommait la ville de Bar de lui ouvrir ses portes. Pour détourner un péril si pressant, Charles IV dut se soumettre à un nouveau traité.

Ce traité fut signé le 26 juin à Liverdun. Le roi s'engageait à évacuer le duché, à la condition que Jametz et Stenay lui seraient livrés pour quatre ans, que le bailliage de Clermont serait abandonné à la France, que le duc prêterait hommage pour le Barrois et serait désormais inviolablement uni et lié aux intérêts du royaume.

Affranchi de toute inquiétude de ce côté, le roi envoya l'armée de Schomberg rejoindre la Force pour opérer contre Gaston. Quant à celle du maréchal d'Effiat, dans laquelle Fabert était demeuré, elle

[1] *Hist. de Lorraine*, t. V, p. 40.

reçut l'ordre d'entrer en Allemagne pour reprendre Trèves, où le chapitre et la municipalité, contre la volonté de l'électeur, avaient appelé les Espagnols.

Mais à peine l'armée avait-elle passé la frontière que le maréchal, enlevé par une mort soudaine à la Petite-Pierre, laissait le commandement aux deux maréchaux de camp. Telle avait été la foudroyante rapidité du mal, que le temps lui avait fait défaut pour leur communiquer les instructions de la cour. Ils se résolurent néanmoins à attaquer Trèves; le vicomte d'Arpajon, avec la moitié de l'armée, celle où se trouvait Fabert avec Rambures, marcha droit sur la place, et le comte de la Suze, avec l'autre moitié, se mit en route pour l'y rejoindre en longeant le cours de la Moselle.

Lorsque cette décision fut connue à la cour, elle fut taxée de haute imprudence; car Trèves, que l'on ne pouvait pas bloquer étroitement à cause de la faiblesse numérique de l'armée française, était occupée par une garnison considérable; et, Thionville appartenant aux ennemis, le ravitaillement des troupes assiégeantes était des plus difficiles. Le vicomte d'Arpajon, comprenant le poids de la responsabilité qu'il avait assumée, était inquiet et perplexe. Cependant il donna les ordres pour presser l'attaque, malgré son peu d'espoir de succès.

Il admirait le zèle infatigable que montrait Fabert à la tranchée, s'y employant avec ardeur quand le régiment de Rambures était de garde, et même la nuit quand il n'en était pas, traçant les lignes à découvert et se multipliant pour accélérer le travail. Il le prit un jour pour confident de ses appréhensions.

« Je ne vous dissimule pas, lui dit-il, combien je redoute de ne pouvoir prendre la place, et de me voir exposé à un blâme désastreux pour mon honneur et mon avenir. » Fabert le rassura complètement, et lui promit, sur sa parole, que la ville serait emportée avant quatre jours.

La nuit suivante, les ennemis firent une sortie formidable, dont le principal effort fut dirigé sur le régiment de Champagne. Celui de Rambures occupait alors la tranchée. Fabert demanda que son régiment se portât rapidement entre la place et le point d'attaque, pour couper la retraite aux ennemis. Mais d'autres officiers firent observer que l'on ne pouvait sans ordre quitter le poste à la garde duquel on était commis.

Pendant que Rambures allait lui-même dans la mêlée pour s'assurer du résultat auquel on pouvait s'attendre, les Espagnols, refoulés par la vigoureuse résistance du régiment de Champagne, se voyaient obligés de rentrer dans la place. A cette vue, Fabert s'élance à la tête de la garde de tranchée. Il prend les ennemis en flanc, et les taille en pièces. Le lendemain, découragés par les pertes qu'ils ont subies, ils offrent de se rendre. Une capitulation est convenue, et le vaillant major

de Rambures est envoyé dans la place pour en prendre possession et veiller à la sortie de sa garnison.

Les bourgeois de la ville étaient exaspérés de cette reddition si prompte, alors que les batteries de brèche n'étaient pas encore commencées et que le corps de place était intact. Celui chez lequel Fabert fut envoyé en logement le lui fit bien voir; il refusa de donner place dans son écurie à ses chevaux, ne voulut pas même lui vendre du fourrage pour leur nourriture, et, lorsqu'il rentra à minuit, après avoir disposé les gardes et assisté à tous les préparatifs de l'évacuation de la ville, il ne put obtenir ni nourriture ni literie, et dut se contenter pour se reposer d'un matelas jeté dans un vestibule.

Fabert n'insista pas pour son compte personnel, mais il fit ouvrir de force l'écurie afin d'y abriter les chevaux qui se morfondaient à la pluie dans le jardin. Le lendemain, il quitta cette maison inhospitalière, et une partie de sa compagnie, qui y fut logée à sa place, fit sans doute regretter à son hôte l'officier calme et désintéressé qu'il avait si mal accueilli.

Trèves étant rendu au roi, une partie de l'armée, où comptait le régiment de Rambures, reçut l'ordre de partir pour le Languedoc afin de prendre part à la répression de la révolte de Gaston. Mais cette révolte, dont on avait pu craindre de si désastreux effets, fut étouffée par la défaite de Montmorency à Castelnaudary. Gaston obtint sa grâce, et la paix intérieure fut rétablie. Le régiment de Rambures vint donc reprendre son poste sur les frontières de la Lorraine, où de nouveaux troubles ne devaient pas tarder à lui donner de l'occupation.

Gustave-Adolphe, en effet, avait été tué à Lutzen, le 30 novembre 1632, et enseveli dans son triomphe. Le duc de Lorraine, toujours prêt à caresser des chimères, crut avoir tout gagné à la mort de ce redoutable adversaire. Il commença à lever des soldats, obtint de l'Empereur deux villes d'Alsace, Saverne et Haguenau, et fit massacrer les soldats français qui traversaient ses terres. Le châtiment de ces folles provocations ne se fit pas attendre.

Le 30 juillet 1633, le parlement de Paris ordonnait la saisie du duché de Bar; Saint-Chamond, à la tête de quatre mille hommes, parmi lesquels figurait le régiment de Rambures, recevait l'ordre d'investir Nancy, et le roi et le cardinal se mettaient en route pour la même destination, avec une armée nombreuse.

Fabert fut chargé de diriger l'investissement de la place. Il disposa les troupes sur les points stratégiques les mieux choisis, pour empêcher l'entrée des renforts et des vivres dans la capitale de la Lorraine, et montra une telle vigilance que les convois et les partis lorrains furent arrêtés, et le blocus rigoureusement fermé.

Le duc, comme toujours, effrayé de la grandeur du danger, envoya

au-devant du roi le cardinal Nicolas, son frère, porteur de propositions pacifiques. Mais on ne pouvait accepter un accommodement avec un ennemi d'une mauvaise foi si patente. L'armée royale continua donc sa marche, et, après s'être emparée, en passant, de Bar, de Saint-Michel et de Pont-à-Mousson, vint mettre le siège devant Nancy, pendant que le maréchal de la Force tenait en échec l'armée lorraine dans les Vosges.

Charles, désespéré de ne pas recevoir les secours sur lesquels il comptait, et voyant toutes ses places se soumettre l'une après l'autre, finit par solliciter une conférence à Charmes, et il dut se résoudre à livrer Nancy.

Le 24 septembre, Louis XIII faisait dans cette ville son entrée solennelle, et, le 1er octobre, il retournait à Paris, laissant à Nancy une forte garnison, et dans la Lorraine une armée de vingt mille hommes sous les ordres du maréchal la Force.

Le roi avait trouvé, dans l'opération à laquelle il venait d'assister, de nouvelles occasions d'apprécier le mérite exceptionnel de Fabert; il lui avait donné en échange de visibles marques de sa confiance. C'est ainsi que, pendant les préparatifs du siège, ayant tenu à tracer lui-même les forts, redoutes et batteries voisins de son quartier, il l'avait fait avec l'aide et les avis du seul Fabert. C'est encore ainsi qu'au moment de l'entrée des troupes à Nancy il l'avait chargé d'une œuvre bien délicate, de la rédaction du règlement de police destiné à contenir les soldats dans les bornes d'une étroite discipline, et d'éviter ainsi des conflits aisés à prévoir entre une garnison portée à l'arrogance et une population surexcitée par le malheur.

Ce règlement était conçu avec tant de sagesse et d'humanité que sa stricte application suffit pour éviter tout sujet de difficultés avec les habitants pendant la durée de l'occupation française.

Enfin le roi lui donna le plus grand témoignage de sa faveur en voulant qu'il reprît avec lui le chemin de Paris, et séjournât quelques mois à la cour, pendant que son régiment allait tenir garnison dans le Bugey.

Ajoutons à ce sujet une remarque qui révèle, une fois de plus, le désintéressement de Fabert. Pendant le temps qu'il resta à la cour, il ne toucha rien de ses appointements et ne jugea pas à propos d'en rien réclamer, « tant il craignait qu'on ne crût qu'il avait de l'attachement à ses intérêts[1]. »

Mais, pendant qu'il jouissait de ce repos si honorable, le duc de Lorraine allait encore une fois lui donner occasion d'en sortir. Le 19 janvier 1634, Charles, voulant, par une résolution magnanime, faire cesser la profonde humiliation où il se trouvait, abdiqua en faveur du

[1] *Mém. de Fabert*, p. 53.

cardinal de Lorraine, son frère, et alla conduire à l'Empereur ce qui lui restait de soldats, déclarant qu'il n'avait plus d'autre ambition que de combattre en volontaire pour la défense de l'Église.

Le nouveau duc, qui venait d'épouser la duchesse Claude, sa cousine, et de s'évader de Nancy avec elle, ne montrait guère vis-à-vis de la France de meilleurs sentiments que son frère. Louis XIII, irrité, donna l'ordre au maréchal de la Force de s'emparer de Bitche et de la Mothe, les deux seules places du duché qui ne fussent pas occupées par les Français. Fabert quitta la cour pour faire cette nouvelle campagne avec son régiment, rappelé du Bugey pour renforcer l'armée de Lorraine.

Vers le milieu du mois de mai, le siège fut mis devant Bitche, qui se rendit après dix jours de tranchée ouverte.

Pendant la durée de ce siège, il survint à Fabert un incident désagréable, dont la raideur de son caractère était l'unique cause. Un vol avait été commis par trois soldats du régiment de Rambures. Le maréchal fit donner l'ordre au major de ce régiment de les faire saisir, et de les livrer aux mains du prévôt de l'armée. Fabert en trouva deux, qu'il fit arrêter, mais en déclarant que son devoir ne lui permettait pas d'en dessaisir la justice du colonel, et qu'il se refusait à les déférer à celle de la connétablie du camp. Cette déclaration, jointe à l'absence d'un des trois coupables, causa au maréchal une vive irritation, et il répondit en termes peu mesurés. Fabert, sans perdre son sang-froid, se contenta de lui dire qu'il ne servirait plus sous ses ordres. En effet, le jour même où la place ouvrit ses portes, se considérant comme quitte de ses obligations, il partit pour Paris et alla offrir au roi la démission de ses charges, en ajoutant qu'il ne voulait plus obéir à des chefs qui ne savaient pas respecter les officiers placés sous leur commandement.

Mais le roi tenait trop à ses services pour le laisser s'éloigner de l'armée. Il fit même, on peut l'avouer, un peu trop fléchir devant son amitié les règles d'une bonne discipline; car il répondit à Fabert que, pour lui épargner l'ennui de se retrouver avec le maréchal, il ferait sortir le régiment de Rambures de l'armée commandée par lui. En attendant, il le dispensait du reste de la campagne, et lui accordait un congé.

Mais le susceptible capitaine n'était pas de ceux à qui cette dernière faveur pouvait sourire. Il repartit sans retard pour la Mothe, dont le maréchal était venu faire le siège, et assista, le 5 juin, à l'ouverture de la tranchée. Seulement pour la première fois, et non sans regret, infidèle à son cher régiment de Rambures, il s'était fait placer en qualité de major de tranchée sous les ordres du vicomte d'Arpajon, son ancien maréchal de camp devant Trèves, qui commandait une des trois attaques.

Le talent exceptionnel qui distinguait Fabert dans les travaux de siège trouva une application particulièrement intéressante dans une entreprise à laquelle les difficultés ne manquaient pas, tant par suite de l'assiette de la place, posée sur une colline isolée et fort escarpée, qu'à cause de la vaillance de ses défenseurs et de l'admirable constance de ses habitants. Ces braves gens durent cependant capituler le 28 juillet, et livrer à l'armée française le dernier boulevard de cette nationalité lorraine si digne de respect et de sympathie, innocente et malheureuse victime de l'imprudence de son souverain.

La part que Fabert avait prise à la direction des travaux du siège est honorablement relevée dans cet extrait d'une lettre que lui écrivait le vicomte d'Arpajon, quelques jours avant la prise de la place. « J'ad« mire votre diligence, y est-il dit ; il faut perfectionner votre ou« vrage, afin que la garde qui vous relèvera puisse exécuter votre « dessein, que j'approuve extrêmement. Si Vaubecourt fait au bas« tion ce que vous avez fait à la demi-lune, nous aurons bientôt la « place [1]. »

Le maréchal de la Force lui avait gardé rancune de la manière brusque et peu convenable dont il l'avait quitté, et l'on ne saurait s'en étonner. En rendant compte au roi des opérations du siège, il affecta de ne pas le nommer parmi ceux qui avaient rendu des services. Il était censé ignorer qu'il fût venu prendre part à ce qui s'était fait. Fabert ne lui rendit pas la pareille ; peut-être y a-t-il, dans les termes justes et flatteurs dont il parle de lui dans ses *Mémoires*, comme un aveu mal dissimulé de son regret d'avoir donné un mauvais exemple en cédant à l'ardeur de son tempérament.

« Il est bon, dit-il, que la postérité sache, à la gloire du maréchal de la Force, que les soldats vécurent avec tant d'ordre que dans les quartiers où ils étaient logés, qui étaient à deux lieues à la ronde et plus, le peuple vivait de même qu'en temps de paix ; les femmes et les filles travaillaient, dans les rues, de l'aiguille, à faire des bas, du fil ; les poules et les poulets se promenaient, et les laboureurs faisaient leur ouvrage de campagne jusque sous la portée du canon de la place [2]. »

C'est un fait très honorable pour cette armée, comme pour son chef, que celui d'une si excellente conduite observée en pays ennemi, alors que, dans la plupart des guerres du même temps, le pillage le plus éhonté et les plus brutales violences étaient partout à l'ordre du jour. Du reste, la mésintelligence que l'incident de Bitche avait produite entre le maréchal et le major ne dura pas longtemps. Une franche réconciliation ne tarda pas à rétablir entre eux la réciprocité des meilleurs sentiments.

[1] Dans le P. Barre, t. I, p. 100.
[2] *Mém. de Fabert*, p. 34.

Bien que le grade encore modeste de Fabert ne lui eût pas permis de donner à sa renommée un grand retentissement, il jouissait cependant dans l'armée d'une réputation de mérite et de vaillance qui était bien répandue dans sa ville natale, et dont cette ville se sentait fort honorée. On trouve la preuve de cette impression dans la dédicace d'un singulier ouvrage ayant pour titre : *le Sacré Mont-Carmel,* et pour auteur Esprit Gobineau, seigneur de Montluisant. Ce livre est le premier qui soit sorti des presses de Claude-Félix, après que le vieux Fabert lui eut cédé le titre d'imprimeur juré de la ville.

La dédicace, offerte à Mlle Dujardin, c'est-à-dire à la fille d'Abraham Fabert, contient à l'adresse du père et du frère de cette dame des éloges qu'on ne saurait s'empêcher, fussent-ils d'ailleurs cent fois mérités, de qualifier d'excessifs jusqu'au ridicule, grâce à leur forme emphatique. « Ils sont gravés, y est-il dit, dans le roc de la mémoire, avec le burin de leur Intelligence, Science, Prudence, Valeur, Police et Capacité aux affaires d'éclat, de sorte que l'éclat radieux de leur probité universelle a pénétré jusque dans l'Esprit du plus Grand, du plus Valeureux et du plus juste Monarque de la Terre. »

Ce serait un étrange échantillon du style des panégyriques de l'époque, s'il ne convenait de reconnaître que l'auteur de ce livre, plus bizarre encore que poétique, était bien loin d'écrire comme tout le monde.

XII

FABERT PRISONNIER DES ESPAGNOLS

1634

L'année 1634 devait être, sous plus d'un rapport, fâcheuse pour notre héros.

Le premier chagrin qu'elle lui apporta, fut la disgrâce de son chef, de son ami, le marquis de Rambures. Cet excellent officier avait été, après le siège de la Mothe, appelé aux éminentes fonctions de mestre-de-camp du régiment des gardes, et son frère lui avait succédé dans le commandement de son régiment. Peu après son arrivée à

Paris, il écrivit à son ami qu'il se rendait à Dourlens, dont il était gouverneur, et qu'il le priait de venir l'y rejoindre, ayant à lui confier des choses importantes.

Fabert partit sur-le-champ et apprit avec joie ce dont il s'agissait. C'était un projet d'entreprise sur Arras, place très considérable occupée par les Espagnols. Uu bourgeois du lieu promettait de percer la muraille de la ville au moyen d'une cave qui y aboutissait, et de ne laisser que les parements extérieurs, qu'on renverserait au moyen de quelques coups de pioches lorsque des troupes seraient prêtes à y entrer. Rambures ne pensait pas que personne pût mieux que Fabert diriger une entreprise si hasardeuse, et c'était pour cela qu'il l'avait mandé.

Le capitaine s'associa avec enthousiasme au projet de son ancien chef, et toutes les dispositions de la surprise furent étudiées avec soin, en attendant le retour d'un sergent du régiment de Rambures, envoyé pour rendre un compte exact de la possibilité du succès. Malheureusement ce sergent ne revint pas ; il fut découvert, condamné à mort, et avoua toute l'affaire avant d'être pendu. Il fallut donc renoncer à la surprise projetée.

Ce fut pour Fabert une grande déception ; mais elle fut bien plus amère encore pour son ami, qui avait besoin de faire quelque action éclatante pour se maintenir à la cour, où sa position était très ébranlée. Voici quelle en était la cause.

Le cardinal de la Valette avait cru bien faire en proposant au cardinal-duc de choisir Rambures pour époux d'une de ses parentes, dont l'avenir l'intéressait, et le puissant ministre avait accueilli cette ouverture avec faveur. Or Rambures était dans une situation plus que délicate au sujet du cardinal de Richelieu.

Un jour, le roi, se trouvant dans un de ces moments d'irritation et de jalousie où il était souvent, lui avait demandé s'il ne connaissait pas un moyen de le délivrer du joug de son ministre, qui lui devenait chaque jour plus intolérable. Le fidèle serviteur, tout entier à son dévouement pour son maître, n'avait pas hésité à lui répondre qu'il était prêt à tout, et qu'il se faisait fort de lui garantir le zèle de ses compagnons d'armes. Il avait fait sur-le-champ à Fabert cette grave confidence, et reçu sa parole qu'il se tiendrait aux ordres du roi.

Dans ces conditions, accepter l'alliance du ministre, à la chute duquel il s'attendait de jour en jour à contribuer, lui paraissait, d'un côté comme de l'autre, un acte de véritable trahison. Mais il ne se faisait pas non plus d'illusion sur le sort qui l'attendait, s'il renonçait à l'honneur de l'alliance projetée. C'en était fait de l'avancement qu'il espérait, du cordon du Saint-Esprit, dont la survivance lui était assurée après son père : c'était la perspective d'une vie obscure au fond de son gouvernement.

Consulté par Rambures sur ce qu'il devait faire, Fabert répondit que, pour lui, il n'hésiterait pas à rester fidèle au roi, dût-il se voir maltraité, éloigné de la cour et malheureux pour toute sa vie. « Mais vous devez, ajouta-t-il, vous mettre en présence de tout ce que cette décision amènera de trouble dans votre existence, et en bien calculer les conséquences, avant de fixer votre résolution. Pensez à l'abandon de vos amis, au déchaînement de toutes les calomnies, à la privation de vos pensions, à la perte de votre avenir, ne vous dissimulez rien, et seulement alors prenez votre parti. »

La réponse de Rambures fut digne de son caractère : « Je me sens assez fort, dit-il, pour supporter tout ce que vous me représentez des conséquences d'une disgrâce, et j'en adoucirai l'amertume par la pensée qu'on ne pourra pas me faire le reproche d'avoir trahi, par crainte, ou la confiance que mon roi m'a fait l'honneur de mettre en moi, ou celle du ministre, dans l'alliance duquel j'entrerais sans être le moins du monde attaché à ses intérêts[1]. »

Conformément à cette résolution généreuse, Rambures refusa le mariage qui lui était offert, et son refus blessa vivement le ministre.

En présence de la défaveur à laquelle Rambures s'était exposé, sa situation à la cour devint de plus en plus pénible. Il resta à la tête de son régiment, mais les honneurs et les grâces ne vinrent plus à lui. Il se vit abandonné et blâmé de tous, et en conçut une douleur qui ne trouva de consolations que dans le cœur de son incomparable ami.

Fabert trace de ce digne officier un noble portrait: « Rambures, dit-il, était un homme de grand cœur, libéral et ménager, ne dépensant pour sa personne et ses plaisirs que le moins qu'il pouvait, et n'épargnant rien pour les choses que ses emplois lui donnaient à faire. Il n'avait jamais rien pris, chez un paysan, même en pays ennemi, sans le payer, donnant aux soldats largesses, surtout aux tranchées et lieux périlleux. Sur toutes choses il était bon ami et homme de parole. »

Tel était celui dont la rancune de Richelieu avait fait, aidée par la servile bassesse de ses adulateurs, l'objet des dédains de la cour.

Fabert était à peine revenu de Dourlens à Metz, où il séjournait près de sa famille, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Paris. Une mission fort pénible l'y attendait.

On avait mis à la torture un soldat des gardes, accusé d'avoir voulu attenter aux jours du cardinal-duc, et ce malheureux, cherchant une excuse, prétendait avoir été poussé à un tel forfait par un prêtre lorrain qu'il aurait rencontré près de Meaux, prêtre imaginaire dont il donnait au hasard un signalement détaillé.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 36.

C'était, en ce moment, une formidable source de procès criminels que le projet, vrai ou supposé, d'assassiner le cardinal. Metz en savait quelque chose; car le parlement, à peine institué en cette ville, avait fait rouer vif un certain Alpheston, et condamné à la même peine le P. Chanteloube et le nommé Laroche, pour avoir eu ce sinistre dessein.

De même que l'accusation relative à Alpheston, celle qui avait pour objet le prêtre lorrain inconnu fut prise très au sérieux par la cour, et le roi voulut qu'on trouvât ce prêtre à tout prix. Fabert eut la mauvaise fortune d'être choisi par Sa Majesté pour remplir cette mission impraticable, et il dut, tout en maugréant, se mettre, à travers tous les chemins de la Lorraine, en quête de prêtres répondant au signalement indiqué.

Il en trouva un qui ressemblait fort à ce signalement: il l'arrêta avec sa résolution ordinaire, et non sans péril, à la sortie de la grand'-messe, lui troisième en face de toute la population indignée. Cette arrestation fût, du reste, suivie d'une prompte mise en liberté, vu l'innocence évidente du pauvre curé. Enfin, le lieutenant du guet s'étant résigné à admettre que cette figure de prêtre pouvait bien n'être qu'un fantôme créé au milieu des souffrances de la torture par l'imagination du patient, l'affaire en resta là, à la grande satisfaction de Fabert.

Il eut, quelques jours plus tard, à remplir une autre mission beaucoup mieux d'accord avec ses instincts et ses goûts.

Le cardinal-duc, pénétré de l'importance qu'aurait pour la France la possession de Thionville, avait la pensée d'en faire coïncider la surprise avec la déclaration de guerre qu'il méditait d'adresser à l'Espagne. Le maître-échevin Fabert, qui ne doutait de rien, envoya au ministre tout un plan pour l'attaque projetée; mais ce plan, on le sentait bien, n'avait pas été formé par un homme du métier, et Richelieu fit venir notre héros, qui connaissait parfaitement les localités, pour examiner avec lui ce qui était réalisable.

Le père Joseph, ce célèbre capucin qu'on appelait l'Éminence grise, et qui était pour le cardinal le plus fidèle et le plus intelligent des conseillers, assistait à la discussion. En examinant le plan sommaire des ouvrages de la place que Fabert avait dressé avec soin, le père lui demanda d'où il avait vu le flanc du bastion qu'il indiquait comme devant offrir le point d'attaque le plus favorable: « Mais d'ici! » répondit-il, en montrant du doigt le saillant de la contrescarpe. « Avec la rivière entre nous et l'ouvrage! » dit le capucin d'un air de pitié.

Fabert, piqué au vif, demanda au cardinal la permission de retourner à Thionville, lui promettant de lui rapporter un plan auquel ne ferait défaut aucun détail. Quatre jours après, il partait à cheval, de-



Le cardinal de la Valette,
d'après une estampe de la Bibliothèque nationale.
(*Le maréchal Fabert*, p. 78.)

Metz, pour aller vérifier et compléter ses indications, résolu à passer la rivière à la nage, s'il le fallait, pour toucher le bastion de la main et aller dire au père Joseph qu'il l'avait vu de tout près[1]. Il arriva devant Thionville et se mit aussitôt à l'œuvre. Mais à peine commençait-il à prendre ses mesures que survint le gouverneur de la place, entouré de ses officiers; il venait donner des ordres pour l'exécution de quelques défenses extérieures. Il envoya aussitôt demander à Fabert qui il était et ce qu'il faisait là. Le capitaine, pensant qu'il pouvait être connu de quelques officiers de la suite du gouverneur, ne voulut pas mentir sur son identité.

Il se nomma et dit qu'il était en chemin pour retourner à Metz; puis, tirant son chapeau, prit, en effet, la route qui conduisait vers cette ville, à l'abri de bois qui le mettaient en sûreté. Mais il était venu pour un projet qu'il ne voulait ni abandonner ni même retarder. Il revint donc sur ses pas au bout de quelques instants, et se dirigea vers un bac qui mettait en communication les deux rives de la Moselle, pour se transporter sur la gauche, où était le bastion qu'il voulait « toucher de la main ».

Quelques soldats espagnols étaient sur le bord qui entrèrent dans le bac avec lui, sans montrer aucun dessein hostile; mais à peine le bateau était-il au milieu du courant, qu'ils se saisissaient de sa personne, lui ôtaient son épée et ses pistolets, et lui déclaraient qu'il était prisonnier.

Mené au gouverneur et interrogé par lui, il se vit, après de brèves réponses, envoyé sous bonne garde dans une hôtellerie, où, pendant deux jours, les officiers espagnols, qui connaissaient de réputation son mérite, lui firent les plus courtoises visites. Mais, le troisième jour, les dispositions changèrent : le gouverneur le mit au secret sous la garde sévère d'un sergent et de six hommes, dont deux, jour et nuit, se tenaient dans sa chambre, sans le perdre de vue un seul instant.

A la fin de la semaine, il obtint, non sans difficulté, l'autorisation d'adresser à sa femme une lettre qu'il dut écrire sous les yeux du gouverneur et dater de Saint-Avold. Enfin, bien que resserré et surveillé de plus en plus, il parvint, au moyen des plus ingénieuses combinaisons, à envoyer une lettre à un de ses meilleurs amis, le baron de Grateloup, capitaine au régiment de Piémont, pour le prier de faire connaître au roi sa situation. Il indiquait comme prétexte à donner à son voyage la recherche du prêtre imaginaire dont il avait été chargé, prétexte que colorait heureusement une lettre relative à cet objet qu'il savait avoir été trouvée dans une des poches de sa casaque.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 37.

Sur le papier de la lettre, qui avait besoin d'être chauffé pour laisser voir l'écriture, il traça quelques mots insignifiants à l'adresse de sa femme, et le gouverneur fit passer sa lettre sans méfiance. Quelques jours après, il fut envoyé sous bonne escorte à Luxembourg, et là commença seulement l'instruction judiciaire de l'accusation qui pesait sur lui.

A la manière dont il fut interrogé, Fabert reconnut aisément que les juges connaissaient exactement l'emploi de son temps depuis plusieurs mois; les espions et les traîtres dont ils s'étaient servis les avaient admirablement renseignés, sauf, heureusement, sur son entrevue avec Richelieu, le point capital de l'affaire. Il usa alors d'une franchise extrême, et répondit aux questions en entrant dans tous les détails qu'on lui demandait, et en gardant seulement un profond silence sur l'incident relatif au prêtre lorrain.

Mais quand ce sujet fut abordé par les juges, comme il lui était facile de prévoir que cela aurait lieu, puisqu'ils avaient entre les mains sa lettre de mission, il témoigna une grande émotion et refusa de répondre, en disant que c'était là un secret de Sa Majesté, dont l'honneur ne lui permettait pas de dire un seul mot.

Pendant quatre audiences il fut interrogé sur ce point avec des instances très vives, mais sa réponse resta invariablement la même : « Les écritures d'un greffier sont chose publique, et je souffrirais « plutôt la mort que de livrer ainsi à la connaissance de tous un secret « qui appartient à mon roi. »

Cet ingénieux système de défense dérouta absolument les juges. Après qu'il se fut, pendant deux jours encore, renfermé dans un mutisme absolu, deux des conseillers déclarèrent que, s'il voulait leur faire connaître ce secret en confidence et sur leur parole de le garder, il n'en serait pas fait mention au procès, sous la seule condition que le roi d'Espagne n'y fût pas intéressé.

Fabert leur expliqua alors la mission dont il avait été chargé, leur dit qu'après avoir parcouru la Lorraine il était venu à Thionville, que son intention était d'aller à Luxembourg, puis en Franche-Comté, à la recherche de ce scélérat, de la personne duquel le roi voulait qu'on s'assurât à tout prix. Les juges, définitivement convaincus, « lui parlèrent avec honneur et fort civilement sur son affaire, » et il put espérer qu'on allait lui rendre la liberté.

Mais toute sa finesse avait été dépensée en pure perte. De Bruxelles, où on avait l'esprit plus porté à la méfiance qu'à Luxembourg, vinrent des ordres supérieurs qui enjoignirent de le transférer dans cette ville. Il y fut conduit à cheval, sans éperons, sous la garde d'une forte escorte, ne voyageant que de nuit et par des chemins détournés. Ce n'était pas là l'appareil d'un prisonnier à qui on est disposé à rendre la liberté.

La captivité qui lui était réservée à Bruxelles fut, en effet, d'une extrême rigueur. Mis dans la prison commune, à côté des plus vils malfaiteurs, enfermé dans une petite chambre sans air et à peine meublée, il y resta cinq mois sans voir personne, et, chose bien plus pénible encore, sans livres et sans papier.

Mais ce qui le désespérait surtout, c'était de penser que peut-être on faisait la guerre, et qu'il n'était pas là pour y prendre part. Un jour, la vieille servante qui lui apportait à manger lui remit une lettre de son ami de Grateloup, qui était venu à Bruxelles pour le suivre. Ce fidèle ami, en lui faisant connaître sa présence, lui donnait le conseil de ne pas presser son affaire, par la crainte qu'elle ne finît d'une manière tragique.

Le pauvre prisonnier, dont six mois de captivité avaient pu altérer la santé, mais dont le caractère énergique conservait toute sa trempe, se révolta à la pensée de supporter plus longtemps une si pénible situation. Il se résolut à faire parvenir au résident de France, par l'intermédiaire de Grateloup, un mémoire où il le sommerait de réclamer pour lui des juges et une sentence.

Or on lui refusait tout moyen d'écrire. Pour du papier, cependant, il en avait une feuille, qu'il avait ramassée à tout hasard dans une hôtellerie de Marches, lorsqu'on l'avait amené à Bruxelles.

Afin d'avoir de l'encre, il réclama un greffier pour adresser devant lui une plainte au président de la cour. On le lui refuse. Alors, feignant un désespoir furieux, il jure de se laisser mourir de faim, et, pendant deux jours, refuse toute nourriture. Le troisième, arrive un secrétaire de la prison avec une feuille de papier et un encrier, qui assiste à la rédaction de la plainte, et qui, lorsqu'elle est rédigée, emporte avec soin requête, plume et encre.

Mais il n'a pas remarqué que, tout en écrivant, Fabert a laissé tomber une petite boule de coton dans l'encrier, et que, l'ayant retirée avec sa plume, il l'a, en la secouant, fait tomber dans la genouillère de sa botte. Une lame de plomb arrachée à sa fenêtre lui tient lieu de plume. Avec ces instruments que son industrie a réunis, il écrit un mémoire d'un style nerveux et serré, qui résume toute l'instruction et se termine en réclamant un jugement définitif. Ce n'est qu'en tremblant que son ami voit le résident donner suite à cette demande; car tout lui fait redouter un jugement sévère.

Cependant, dans son inquiétude, Grateloup avait trouvé un moyen ingénieux de réduire au silence trois officiers espagnols de la garnison de Thionville, qui étaient cités comme témoins à charge. Il se rencontre avec eux à leur hôtellerie, et leur fait croire que, sur les instances du roi de France, le cardinal-infant a décidé que ceux qui ont déposé contre Fabert seront mis à la question, comme ayant été subornés, parce que l'on veut savoir le fond de cette intrigue coupable. Les officiers, effrayés,

repartent sans retard pour Thionville, mais leurs précédentes dépositions n'en subsistaient pas moins.

Une autre démarche fut alors tentée qui réussit encore beaucoup moins bien. Le résident français, M. de Vion, jugea à propos d'offrir mille livres au rapporteur du procès, pour qu'il le fît aboutir à un acquittement, mais cet intègre magistrat repoussa la proposition avec indignation : « Je vois bien maintenant, dit-il, que l'accusé est cou-« pable, et que c'est avec justice qu'il sera frappé par la rigueur des « lois ! »

Heureusement un incident providentiel permit que la situation se dénouât d'une manière plus favorable qu'on n'osait l'espérer. Un officier de haute distinction, don Juan de Menezès, s'était fait prendre en France dans des conditions analogues à celles de Fabert, et il était prisonnier à Montpellier, attendant son jugement. Le roi, en ayant eu avis, avait fait de cet officier, en quelque sorte, l'otage de l'accusé de Bruxelles ; et le lieutenant du guet, M. de Bonnefoy, avait écrit, à la date du 19 novembre, à Mme Fabert ce qui suit :

« J'ai appris, Madame, à mon grand regret, la détention de M. Fa-« bert par les Espagnols. Le baron de Grateloup, qui arriva samedi « dernier à Saint-Germain, en porta la nouvelle au roi. Sa Majesté « témoigna en être grandement fâchée ; elle dit, en colère, que s'il « arrivait à M. Fabert quelque déplaisir, elle saurait bien s'en venger. « En même temps, elle dépêcha à son résident qui est à Bruxelles, « pour faire, en son nom, les plus fortes instances au cardinal-« infant, gouverneur des Pays-Bas, afin de mettre M. Fabert en liberté. « Vous ne devez être aucunement en peine du succès de cette affaire, « car le roi tient, dans la citadelle de Montpellier, un prisonnier espa-« gnol, officier de conséquence ; il a tellement à cœur l'affaire de « M. Fabert qu'il a ordonné de payer le voyage de M. de Grateloup, « et l'a renvoyé à Bruxelles[1]. »

Cependant, malgré toute la sollicitude du roi et la proposition faite par lui d'échanger les deux officiers, Fabert restait toujours en prison, et son procès s'instruisait rigoureusement.

Ce qui rendait son péril plus grand, c'est que les Espagnols, ayant su son voyage à Dourlens, l'avaient rapproché du projet de surprise d'Arras dans lequel Rambures était compromis, et ne mettaient pas en doute sa complicité dans ce dessein.

On était arrivé à la veille du jour où le procès devait s'ouvrir, et Fabert avait reçu le soir un billet de Grateloup, « plein d'effroi, » portant qu'il serait jugé le lendemain matin, « qu'apparemment il était « en grand péril, et qu'il priait Dieu de l'en garantir..., que la nuit qu'il « allait passer serait bien rude, et que peut-être le jour qui la suivrait

[1] Saint-Jorri, camp. de Fabert, p. 236.

« serait pire[1]. » Mais en même temps cet excellent ami prenait ses dispositions pour le faire évader en cas de condamnation ; il avait séduit la fille du geôlier et s'était assuré le concours de quelques Français bannis, en leur promettant d'obtenir leur grâce s'ils faisaient réussir la fuite du prisonnier.

Ces dispositions n'eurent pas besoin d'être exécutées. Le même soir, veille du jour des Rois, où Fabert avait reçu le désolant billet de Grateloup, il recevait une tout autre nouvelle, celle de sa mise en liberté. Les instances du roi avaient été si vives que le cardinal-infant, ne pouvant y résister, s'était décidé à l'échange proposé.

Fabert était donc affranchi de cette dure captivité où il avait langui plus de six mois. Mais il lui parut piquant de faire de sa prison une hôtellerie volontaire. Il voulut donc, ce soir-là, rester couché dans son cachot ; et ce fut sur ce lit de paille que, le lendemain matin, Grateloup, venant le chercher plein de joie, le trouva paisiblement endormi.

Son premier soin, en quittant Bruxelles, fut de partir pour Paris, afin de présenter au roi l'expression de sa gratitude ; et cette gratitude était bien justifiée, car le péril auquel il venait d'échapper était fort grand. On peut considérer comme une chose certaine que, sans l'intervention personnelle de Louis XIII, c'en était fait de lui.

Saint-Jorri rapporte[2] que, toujours épris de la noblesse des caractères partout où il la rencontrait, il voulut donner à l'intègre rapporteur du conseil de guerre qui lui avait été si contraire, un témoignage de son estime. Il lui écrivit une lettre pleine des plus beaux sentiments, et le pria d'accepter, en souvenir de lui, une magnifique épée.

XIII

IL S'ATTACHE AU CARDINAL DE LA VALETTE

1635

Pendant son séjour à la cour, Fabert fut présenté par Grateloup au cardinal de la Valette, second fils du duc d'Épernon, qui venait de recevoir le gouvernement de Metz, en remplacement de son frère, nommé gouverneur de la Guyenne.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 41.
[2] *Camp. de Fabert*, p. 144.

Cet illustre prélat, archevêque de Toulouse, abbé de Saint-Victor, cardinal depuis 1621, après avoir, dans sa jeunesse, servi les intérêts de la reine mère, était devenu un des plus sûrs et des plus fidèles amis de Richelieu, auquel il donna, dans la journée des Dupes, des témoignages irrécusables de son dévouement.

Le ministre, qui aimait à montrer, par d'autres exemples que le sien, que l'état ecclésiastique n'était pas incompatible avec les grands emplois de la politique et même de la guerre, l'avait enlevé au service des autels pour en faire un de ses principaux conseillers, et lui avait donné les gouvernements de l'Anjou et de Metz, en attendant qu'il le mît à la tête des armées.

Le cardinal se montra pour Fabert d'une grâce parfaite, et lui témoigna le désir que son attachement pour la famille d'Épernon s'étendît jusqu'à lui. Le brave major ne le lui promit pas d'abord de très bon cœur; il lui gardait un mauvais souvenir pour ne pas l'avoir soutenu lors de son achat infructueux d'une compagnie dans le régiment de Normandie.

Cependant la cordialité qu'affecta à son égard le cardinal triompha facilement de sa rancune, car il était aussi facile à ramener qu'à blesser. Le cardinal lui demanda d'accepter le poste de commandant à Metz, car celui qui occupait cet emploi ne lui inspirait pas une confiance suffisante. Fabert fut honoré de ce témoignage d'estime, mais il le refusa très nettement ; l'idée d'être enfermé dans une place, alors qu'on allait sans doute faire campagne, lui était insupportable.

Le lendemain, étant aller visiter Louis XIII, il reçut de lui la même demande, et le roi ajouta qu'en l'acceptant il ferait une chose qui lui serait on ne peut plus agréable. Malgré tout son dévouement, renoncer à servir dans les armées était un sacrifice au-dessus des forces de Fabert. Il supplia donc Sa Majesté de ne pas le lui imposer. Le roi y consentit, mais à une condition : c'était qu'il partirait sur-le-champ pour Metz, et s'emploierait à y mettre tout en bon ordre pendant les quelques semaines qui précéderaient l'arrivée du cardinal, de manière à ce que ce dernier, en arrivant au siège de son gouvernement, y trouvât toute sûreté.

« Sire, dit alors Fabert, souvenez-vous que, l'autre jour, Votre Majesté m'offrant une faveur à mon choix, je lui ai demandé celle de ne jamais être enfermé dans une place en temps de guerre et de toujours servir activement. Je suis prêt à partir pour Metz; mais vous n'oublierez pas votre parole ?

— Je la confirme, répondit le roi ; et vous ne resterez à Metz que le temps nécessaire à la sûreté de la place. » Fabert partit quelques jours après (février 1635), pour remplir l'emploi de confiance qui lui était imposé.

C'était bien un emploi de confiance, en effet, car des événements

militaires, prochains et graves, se préparaient sur la frontière des Trois-Évêchés ; la grande place de guerre, qui formait de ce côté la principale frontière de la France, avait donc besoin d'être fortement mise en état de défense et approvisionnée largement. Le commandant intérimaire de Metz déploya, dans ce double but, son activité et sa prévoyance accoutumées.

La citadelle n'avait qu'un valeur des plus médiocres, et il importait d'y ajouter des défenses extérieures : ces défenses furent rapidement conçues et exécutées. Partout les fossés furent creusés et les terrassements des murailles rétablis ; les compagnies de la garnison furent mises au complet ; le matériel de guerre fut revu et amélioré ; et les forges de Moyeuvre se virent mises à contribution pour une quantité de fer considérable, nécessaire aux réparations. Des milliers de boulets furent demandés à la même usine ; le moulin à poudre des Thermes dut travailler jour et nuit.

En même temps des émissaires, envoyés dans les villages, achetaient des grains et des fourrages, qui étaient emmagasinés dans la place, et assuraient contre la disette les agglomérations de troupes que Metz était sans doute destinée à recevoir. Enfin, le code de police de la ville était modifié avec autant de sagesse que de fermeté, et les commandants des troupes recevaient l'ordre de maintenir leurs soldats dans les liens de la plus stricte discipline.

Un travail assidu de deux mois avait déjà complètement changé la face des choses à Metz, lorsque le cardinal vint, au mois d'avril, prendre possession de son gouvernement. Il le fit avec une modestie et une simplicité fort rares, refusant toute manifestation coûteuse et tout don de bienvenue. Il reçut des mains du commandant intérimaire une ville où régnait l'ordre le plus parfait, et lui témoigna tout son contentement ; quelques jours après, il le vit avec regret lui demander son congé pour aller chercher d'autres fonctions ; mais il ne put le lui refuser.

Fabert partit donc de Metz avec la mission de présenter au roi le plan des perfectionnements qu'il avait introduits dans les fortifications de la place, et avec la douce pensée qu'une belle occasion de se distinguer allait lui être offerte.

Le maréchal de Brézé, en effet, ayant reçu le commandement d'une armée destinée à agir, de concert avec le maréchal de Châtillon et les Hollandais, contre les Pays-Bas espagnols, avait demandé à l'avoir sous ses ordres, dans le poste de haute confiance de sergent de bataille, ce que nous appellerions aujourd'hui chef d'état-major. Il n'y avait aucune raison de mettre en doute que cette nomination fût approuvée.

Fabert, après avoir reçu du roi le meilleur accueil, alla trouver le ministre, à sa résidence de Bois-le-Vicomte. Comme il s'oubliait sou-

vent lui-même, mais qu'il n'oubliait jamais ses amis, il ne manqua pas de profiter de cette occasion pour soutenir les intérêts du cardinal de la Valette. Il représenta à Son Éminence que la situation du gouverneur de Metz sur la frontière rendait chose toute naturelle qu'on lui donnât le commandement de l'armée destinée à couvrir cette frontière, alors fort menacée par suite de la défaite des Suédois à Nordlingen et de l'approche des Impériaux.

Richelieu répondit qu'il craindrait d'être blâmé si, dans les circonstances périlleuses, il se laissait aller à donner le commandement en chef d'une armée à un personnage dont il appréciait le mérite, mais qui n'avait encore qu'une faible expérience de la guerre; toutefois que si le cardinal voulait se contenter provisoirement d'un commandement en sous-ordre dans l'armée du maréchal de la Force, auquel on écrirait d'ailleurs de ne rien faire sans sa participation, il serait placé seul à la tête des troupes, aussitôt qu'il aurait donné des preuves suffisantes de sa capacité militaire.

Fabert n'avait cru devoir parler au ministre de son espérance de servir comme sergent de bataille sous M. de Brézé, la chose lui paraissant assurée. Mais il ne se doutait pas que son intervention en faveur du cardinal venait de renverser cet espoir.

Plus grande, en effet, devait être la situation militaire faite au cardinal de la Valette, plus il paraissait indispensable à Richelieu de laisser auprès de lui un officier aussi sûr que capable, qui suppléât à ce qui lui manquait d'habitude des choses militaires. Fabert était, dans la pensée du ministre comme dans celle du roi, tout indiqué pour ce rôle, et, avec un tel auxiliaire, le cardinal de la Valette pouvait sans danger être mis à la tête de l'armée.

C'est ce qu'exprime de Termes, dans un langage fort bienveillant du reste pour le cardinal : « Sa Majesté, dit-il, ne crut pas pouvoir faire un plus grand présent à M. le cardinal de la Valette qu'en lui donnant un tel homme près de lui. Ce grand prince de l'Église était grand de toutes manières : l'âme belle, les sentiments fort élevés, d'une grande générosité, savant; mais il ne pouvait pas l'être dans l'art militaire : où l'avait-il appris ? Sa Majesté fut donc bien aise qu'il eût une personne d'expérience, de science, de capacité pour le conseil et pour l'exécution, et c'est pour cela qu'il fit choix de celui dont je parle. »

Lorsque Fabert vint, le lendemain, prendre congé du ministre avant de partir, il fut fort surpris de s'entendre dire que, conformément à un ordre du roi reçu pendant la nuit, il lui fallait retourner à Metz et s'y tenir à la disposition du cardinal, jusqu'à ce que ce dernier fût à la tête de l'armée. Le pauvre capitaine, qui se croyait déjà en route pour l'armée de Flandre, resta tout stupéfait d'une semblable nouvelle. Richelieu s'en aperçut; il lui manifesta avec douceur et

dans les termes les plus aimables son regret d'un changement de destination fait pour le désobliger ; et comme Fabert s'écriait avec vivacité qu'il irait porter au roi sa réclamation, il changea soudain de ton et lui dit sévèrement : « Monsieur, vous n'avez qu'à obéir. » Un tel mot fit rentrer en lui-même un officier par-dessus tout esclave du devoir. Il tourna le dos, non sans chagrin, à la direction où, quelques instants plus tôt, il courait déjà en pensée, et reprit la route de Metz, chargé de dépêches importantes pour le cardinal.

Il regrettait amèrement l'occasion perdue à la fois de servir activement et d'occuper un grade avantageux. Un prochain avenir devait le dédommager du premier de ces regrets; quant au grade, il devait encore l'attendre longtemps.

XIV

FABERT AIDE DE CAMP. — CAMPAGNE D'ALLEMAGNE

1635

Disons quelle était la situation des affaires du côté de l'Allemagne, au moment où le cardinal de la Valette, gardant Fabert auprès de lui, fut appelé à commander l'armée destinée à couvrir la frontière.

Wallenstein avait été assassiné pour prix de la trahison qu'il méditait, et l'armée impériale avait eu à Nordlingen une brillante revanche de Leipzig et de Lutzen. Déjà les vainqueurs paraissaient sur le Rhin, et le duc de Lorraine, qui s'était couvert de gloire comme général de la ligue catholique, se rapprochait avec son armée de la frontière de ses États. Les Suédois semblaient menacés d'une perte totale, si la France ne tirait pas son épée. Mais elle y était préparée, et son intérêt lui commandait d'intervenir. Les Suédois, n'étant plus de force à garder la rive gauche du Rhin, livrèrent à des garnisons françaises toutes les places qu'ils y occupaient. Philippsbourg, Schelestadt et Colmar furent occupés par le maréchal de la Force. Peu de jours après, les Impériaux s'emparaient de Philippsbourg et de Spire, et la guerre avec l'Empire était allumée.

En même temps, un corps espagnol, sorti de Luxembourg, surprenait Trèves avec la connivence des habitants, massacrait la faible

garnison française et emmenait l'électeur prisonnier. Le roi ne pouvait avoir une cause plus légitime de déclarer la guerre à l'Espagne ; il le fit avec un cérémonial majestueux, et fit connaître à l'Europe les causes de la rupture.

Et ainsi commençait la lutte colossale qui devait durer un quart de siècle, et dans l'issue de laquelle le génie patriotique de Richelieu espérait trouver la réalisation des grands desseins de Henri IV pour l'agrandissement du territoire et des destinées du royaume.

Les débuts ne furent pas heureux ; le plan de campagne dans le Nord échoua. La lassitude et la crainte amenèrent successivement les membres de la ligue protestante à accepter la paix. Bernard de Weimar et l'électeur de Saxe se trouvèrent bientôt seuls sous les armes. Partout l'ennemi prenait l'offensive : Charles de Lorraine, à la tête d'une « armée volante », était dans son duché, où ses sujets lui avaient gardé un attachement opiniâtre et, pour ainsi dire, passionné. Le duc de la Valette et le maréchal de la Force ne pouvaient parvenir à le défaire et à le chasser du pays. Enfin Gallas, un des meilleurs généraux de l'Empereur, après avoir pris plusieurs places importantes, marchait contre le duc de Weimar, en laissant un corps d'observation devant Mayence.

C'était à venir en aide à Weimar que devait être employée l'armée mise sous les ordres du cardinal de la Valette. Le nouveau général fut mandé à la cour pour recevoir ses instructions définitives. Lorsqu'il vit le roi, ce prince, qui n'oubliait pas son fidèle Fabert, dit au cardinal qu'il le lui donnait pour sergent de bataille; la Valette, paraissant très satisfait d'un tel choix, s'empresa de le faire connaître à Fabert, qui fut comblé de joie.

Mais, sur ces entrefaites, le roi partit, et le cardinal se trouva entouré des plus vives obessions au sujet d'un des postes les plus honorables et les plus en vue de l'armée. On lui fit observer de toutes parts que Fabert était à peine français, à peine gentilhomme, et qu'il était impossible de le préférer à un officier tel que M. de Vignoles, qui joignait à une ancienneté de race incontestable et à de brillantes alliances un mérite militaire souvent déjà signalé. Le cardinal ne sut pas résister aux sollicitations qui le pressaient, il nomma Vignoles sergent de bataille, et Fabert, à la place du brevet qui lui avait été promis, ne reçut que celui de premier aide de camp.

Un tel passe-droit lui fut très sensible ; il fit revivre chez lui toute l'amertume des précédentes injustices dont il avait été victime. Néanmoins il ne crut pas devoir refuser un emploi, quel qu'il fût, qui lui permettait de servir activement son pays, et ne fit rien paraître de son mécontentement. Il dit seulement à M. de Roquepine, arrivé à Metz pour lui succéder dans le commandement, que, devant Trèves, il avait refusé la charge d'aide de camp ; mais qu'il savait que la cam-

pagne qu'il allait entreprendre serait rude, que le cardinal y aurait sans doute beaucoup de peines, et qu'il ne voulait pas, pour sa part, commencer à lui en faire, mais qu'il ne se résignerait pas à remplir longtemps un office pour lequel il se sentait de l'aversion, et qu'il était résolu à le quitter, aussitôt la campagne finie. Il le dit également à M. de Campels, sergent-major de la garnison de Metz, afin que tous deux pussent le redire à M. de la Valette, et que ce dernier n'eût pas la pensée que quelque sujet de mécontentement venant de lui motivât la décision de son aide de camp.

Le 21 juillet 1635, le cardinal sortit de Metz à la tête d'une partie de l'armée, trouva, le 24, à Delme, lieu fixé pour la concentration des troupes, environ dix mille hommes, composés pour le plus grand nombre de la maison du roi : régiment des gardes, gendarmes et chevau-légers. Le reste était formé de troupes de nouvelles levées, malheureusement peu habituées à la fatigue[1].

Le 27, il rejoignit l'armée du duc de Weimar, forte de cinq mille hommes, principalement de cavalerie, à Sarrebruck, qui fut enlevé en passant; le lendemain il marcha droit sur Deux-Ponts, que Gallas était sur le point de réduire aux dernières extrémités. Mais ce général, apprenant l'arrivée de l'armée française, avec laquelle il ne se sentait pas de force à se mesurer, leva le siège au bruit des premiers coups de canon par lesquels elle annonçait sa venue. Le cardinal donna l'ordre de le poursuivre; malheureusement le château de Landstuhl, qui ferme la route et qui était défendu par une garnison suédoise, avait capitulé, et il fallut renoncer à la poursuite ; car toutes ses chances favorables résidaient dans sa rapidité, et l'obstacle des canons de Landstuhl suffisait pour en compromettre le succès.

L'armée s'établit, en conséquence, près d'un bois voisin de Hombourg, en attendant le convoi qu'on avait laissé en arrière à Sarrebruck. Or l'armée était sans vivres et le pays fort appauvri. Il en résulta une attente pénible qui fit appeler ce bois « le bois de la calamité ». L'arrivée du convoi ne remédia pas grandement à cette situation; car les gentilshommes de la maison du roi, habitués à une vie fastueuse, l'avaient encombré d'un matériel luxueux, fort peu en rapport avec la vie de campagne. C'est ainsi qu'on vit se dresser dans les arbres des lits de brocard garnis de coussins moelleux ; de tentes, il n'en était pas question.

Il avait été si généralement d'usage de ne pas faire camper les gendarmes ni les chevau-légers, à cause de la considération due à leur

[1] Le haut état-major de l'armée était composé de MM. le vicomte de Turenne, le comte de Guiche et le colonel Hepburne, Écossais, maréchaux de camp ; le comte de Mouy, mestre-de-camp général de la cavalerie; Arnauld d'Andilly, intendant des finances; de Vignoles, sergent de bataille; Ferrier, lieutenant général de l'artillerie. Le secrétaire de l'armée était le R. P. Jacques Talon, prieur de Saint-Paul-aux-Bois, qui a laissé des mémoires intéressants sur le cardinal de la Valette.

situation à la cour, que ces troupes furent révoltées de se trouver dans un désert, privées de toutes les commodités de la vie. Le cardinal envoya en toute hâte à M. de Mun, son lieutenant à Metz, l'ordre de lui expédier trois cents chevaux chargés de pain et de vin pour les soldats. Le convoi arriva heureusement à l'armée ; mais, deux jours après, les provisions étaient consommées, et il fallut renouveler la fourniture, au grand dommage des paysans, sur lesquels retombait toute la charge des transports. Malgré le mécontentement manifesté hautement par les gentilshommes et le peu de solidité de jeunes soldats faisant leur première campagne, le cardinal prit la résolution de marcher sur le Rhin, ainsi que le demandait le duc de Weimar. Les troupes de ce dernier étaient maîtresses des ponts de Mayence, et il promettait que le landgrave de Hesse se déciderait à joindre ses troupes à l'armée royale. On serait alors assez en forces pour joindre Gallas, le battre partout où il serait, et rien n'égalerait la gloire de cette campagne, sinon les résultats qu'on en obtiendrait. Au pis aller, on avait l'assurance de ravitailler et de fortifier les garnisons que les alliés de France entretenaient à Mayence, Kreutznach, Bingen et autres places situées sur la frontière du Rhin, ce qui constituait une grande sûreté pour le présent et un excellent point de départ pour les opérations ultérieures.

Le conseil de guerre fut d'un avis presque unanime pour appuyer la proposition du duc Bernard. Le cardinal était emporté par son désir immodéré de faire de grandes choses. Le vicomte de Turenne et le comte de Guiche partageaient cette noble ardeur ; Saligny et Savignac, commandant, l'un la gendarmerie du roi et l'autre les douze compagnies des gardes, voyaient avec joie l'armée se diriger sur une grande ville où ne manquerait aucune des ressources nécessaires aux troupes sous leurs ordres.

Seuls, Fabert et le colonel Hepburne, excellent officier, Écossais d'origine, qui était entré depuis peu au service de la France, n'étaient pas de cet avis ; mais ils ne furent pas écoutés. Le duc de Weimar prit l'engagement de faire fournir des vivres à l'armée à un tarif raisonnable, et ce tarif fut publié avec ordre donné aux officiers de le faire observer scrupuleusement. L'armée se mit en route le 1er août, et marcha sur Bingen, qui fut immédiatement assiégé ; après quelques jours de tranchée ouverte la ville fut prise ; le château capitula à son tour et fut confié à la garde des Suédois. On avait cru nécessaire de s'emparer de cette ville pour élargir le cercle autour de Mayence, et tenir à distance les corps de troupes que Gallas avait disséminés dans la province, en attendant qu'il les concentrât pour quelque action de vigueur. Le 22 août, les deux armées entrèrent à Mayence, et, passant le Rhin sur le pont dont les Suédois avaient fortement retranché la tête, allèrent s'établir un peu en avant de la place.

Le cardinal se mit sans retard en communication avec le landgrave de Hesse et chercha à obtenir de lui que ses troupes vinssent grossir l'armée, conformément aux promesses faites en son nom par le duc de Weimar.

Mais le prince venait d'apprendre la capitulation de Francfort, et l'occupation de cette place par les Impériaux lui avait donné à réfléchir, à cause du grand rapprochement où ils se trouvaient de lui; il fit observer que, vu l'extrême rareté des subsistances que pouvait fournir le pays et les dispositions de Gallas à ne pas accepter une bataille, les troupes françaises seraient sans doute obligées à se retirer prochainement, et que, ne devant pas combattre, il leur était indifférent de voir grossir leur nombre. Il ne manquait pas, du reste, de déclarer que rien ne pouvait changer son cœur, et qu'il le garderait toujours tout entier à la cause personnifiée par le roi de France.

Le refus du landgrave de prendre part aux opérations militaires qu'avait rêvées le cardinal déjouait tous ses plans. Mais ce qui était pour lui l'objet des préoccupations les plus sérieuses, c'était la pénurie de vivres en présence de laquelle il se trouvait. S'engager, sans communications assurées, dans un pays ruiné et affamé, eût été le comble de l'imprudence, et il n'y fallait pas penser; mais même la chance d'y faire un long séjour présentait de graves difficultés.

Il fut donc décidé qu'on se replierait sur la France après avoir fortifié les garnisons des places dont on était maître, et les avoir, aussi abondamment que possible, pourvues d'approvisionnement. Comme la saison était arrivée de couper ce qui restait des récoltes, appauvries à la fois par une insuffisante culture et par le mauvais temps et déjà ravagées par le passage des troupes, on imposa aux soldats cette tâche importante, et l'on remplit, du mieux qu'on put, les magasins de Mayence et des autres places; puis l'on ne pensa plus qu'à se retirer.

Cependant Gallas, se rapprochant du Rhin, avait concentré ses forces et s'était mis en état de rendre aux Français la retraite périlleuse; les chefs de l'armée ne l'ignoraient pas.

Ils firent secrètement prévenir les différentes localités qui devaient leur servir d'étapes, Messenheim, Hombourg et Lichtemberg, pour qu'on préparât les approvisionnements nécessaires en biscuits et farines, et donnèrent l'ordre à un convoi venant de Metz de s'arrêter à Sarrebruck. Ils devaient, disaient-ils, faire prendre ces approvisionnements par des partis de cavalerie.

Le 15 septembre commença le mouvement de retraite; le 17, les Français, qui s'étaient mis en route les premiers, passèrent la Nahe à Kreutznach, où ils attendirent les troupes suédoises. Mais ce ne fut que trois jours plus tard que le duc de Weimar put les rejoindre. Il avait été, en effet, retenu à Mayence par la rébellion des troupes qu'on

y laissait en garnison, et qui, se considérant comme sacrifiées, refusaient absolument d'obéir. La révolte était sur le point de devenir sanglante lorsque Weimar parvint à l'étouffer à force d'énergie. Il passa son épée au travers du corps d'un lieutenant-colonel nommé Hulof, qui était à la tête de la résistance, et en faisant avancer les troupes fidèles, mèche allumée, il obligea les mutins à rentrer dans le devoir. Le 20 au soir seulement, il rejoignit le cardinal et tint conseil avec lui, afin de régler l'ordre de la marche pour le lendemain matin.

Fabert avait senti combien ces trois jours de retard devaient avoir une influence funeste sur le succès d'une retraite faite en présence de l'ennemi, et qui ne pouvait réussir que par son secret et sa célérité. Il dit au conseil que pour réparer le temps perdu il fallait à tout prix rendre plus rapide la marche de l'armée ; or nulle mesure ne pouvait mieux produire ce résultat que de laisser à Kreutznach l'artillerie avec son matériel encombrant.

Tous les officiers partagèrent d'abord cet avis ; mais ils se laissèrent impressionner par la vive résistance de Ferrier, lieutenant du grand maître de l'artillerie, qui déclara que ce serait pour l'armée une honte ineffaçable. Fabert soutint que ce sacriffce était nécessité par la situation ; que les chevaux, accablés de fatigue et affaiblis par une détestable alimentation sous les murs de Mayence, étaient dans l'impossibilité absolue de traîner des chariots pesants dans des chemins défoncés. Il fit ressortir que le séjour de l'armée à Kreutznach lui avait fait consommer le pain destiné à la prochaine journée de marche ; qu'il fallait donc arriver au plus vite au lieu où elle trouverait sa subsistance, et que le moindre retard aurait pour résultat de lui faire passer un jour et une nuit sans ressources dans un pays inhabité et sauvage.

Mais ces raisons, si évidentes qu'elles fussent, ne purent rien contre l'obstination de Ferrier à prétendre qu'on voulait ruiner le grand maître dans l'esprit du roi, en laissant les canons en Allemagne. Comme le grand maître était neveu de Richelieu et que le cardinal de la Valette ne craignait rien tant que de se mettre mal avec le tout-puissant ministre, il témoigna être de l'avis de Ferrier. Il entraîna le conseil à rejeter la proposition de son aide de camp, et l'on ne vit que trop tôt ce qui en résulta.

Le vendredi 21, on se mit en marche pour Messenheim, lieu d'étape fixé. Tout à coup le vicomte de Turenne, qui commandait l'avant-garde, se trouve en présence d'un parti ennemi composé de quatre mille chevaux, avec seize pièces de canon, à la tête duquel sont le prince Casimir de Pologne, les ducs de Gonzague et de Florence. Il fait avancer contre eux un bataillon des gardes et un bataillon de Rambures, soutenus par quelque cavalerie et deux pièces de canon. Les Impériaux, abordés avec un élan irrésistible, prennent la fuite en abandonnant presque toute leur artillerie et quelques prisonniers.

Mais ceux-ci, interrogés, apprennent la plus fâcheuse des nouvelles : Gallas, une heure auparavant, est entré dans Messenheim et s'y est établi. Toutes les dispositions prises pour assurer les vivres de l'armée en retraite sont anéanties.

C'était là un incidenl des plus graves. Dans ce pays misérable et sans ressources, il ne fallait compter pour la nourriture de l'armée que sur les dépôts de vivres préparés aux étapes ; or l'itinéraire était forcément modifié; ce n'était plus par Hombourg, Lichtemberg et Sarrebruck qu'il était possible de se diriger ; il fallait incliner vers le nord, et faire de Vaudrevange l'objectif forcé de la retraite.

Le retard du duc de Weimar avait tout perdu. Les combinaisons des généraux avaient toutes chances de réussir avec le secret et la rapidité de leur exécution. Elles étaient sûres d'échouer, si, comme le malheur avait voulu que cela fût, l'ennemi en était informé à temps pour se diriger en forces vers la ligne suivie par l'armée.

Gallas l'avait, en effet, gagnée de vitesse. Il occupait en avant d'elle de fortes positions sur un terrain bien connu de lui ; les communications de ses troupes étaient assurées ainsi que leurs approvisionnements. La partie était trop inégale pour que les Français eussent autre chose à faire que de gagner Vaudrevange avec toute la célérité possible, et au prix de tous les sacrifices.

Le soir on campa près de Saubernheim, et les privations furent, dès ce soir-là, mises à l'ordre du jour de l'armée. Le 22 au matin, quand le soleil parut, on vit toutes les hauteurs couronnées par les escadrons croates, hongrois et polonais. Le duc de Weimar fit passer le bagage par un chemin qui n'était pas celui dans lequel devait s'engager l'armée. Les ennemis, poussés par la cupidité, commencèrent par le piller et y perdirent un temps précieux; lorsqu'ils voulurent ensuite attaquer la colonne par la queue, ils trouvèrent, au passage d'un pont, quatre cents mousquetaires de Nettancourt, qui les arrêtèrent par un feu bien nourri, et les empêchèrent de continuer la poursuite.

On marcha tout le jour ; quand vint la nuit, on s'arrêta sur une hauteur privée d'eau et de fourrage. Le 23, il ne restait plus de pain à l'armée, et tout son salut était dans la célérité avec laquelle il lui serait possible d'atteindre Vaudrevange. Tout en marchant, le duc de Weimar disait à Fabert : « Nous voici dans une étrange affaire ! » Et l'aide de camp lui répondait simplement : « C'est par la difficulté qui se rencontre aux choses qu'on acquiert de l'honneur[1]. »

La retraite se faisait avec lenteur, malgré des efforts surhumains. Les chevaux qui traînaient le canon n'en pouvaient plus, faute de nourriture. Une grande pluie avait détrempé le terrain. On fit à chaque

[1] *Mém. de Fabert,* p. 47.

soldat la distribution du peu de farine qui restait, on brûla les charrettes, et les chevaux qui conduisaient les vivres furent ajoutés au train d'artillerie.

Mais ce fut en vain qu'avec ce renfort on espéra pouvoir emmener les grosses pièces de canon ; trois restèrent embourbées, et nul effort ne parvint à les remettre en chemin. Il paraissait cependant si fâcheux au cardinal de les abandonner ainsi qu'il crut devoir arrêter l'armée pour faire une dernière tentative. Il acheta tous les chevaux que les officiers voulurent lui vendre, et les attela à ces malheureux canons. Mais tout fut inutile ; il fallut se résigner à leur perte et les laisser où ils étaient, après les avoir encloués.

On arriva vers le soir sur les bords de la Nahe ; de Vaynes, lieutenant-colonel aux gardes, alla occuper le terrain avec trois cents mousquetaires. Le passage paraissait devoir offrir de grandes difficultés, vu la nature escarpée et rocheuse de la rive.

Découragé par cette nouvelle difficulté, un des principaux officiers émit l'avis qu'il vaudrait mieux abandonner la marche commencée vers Vaudrevange et se diriger vers Coblentz, encore à cette heure occupée par les Français. Fabert s'éleva avec force contre une idée aussi déraisonnable.

Il n'eut pas de peine à faire comprendre au conseil que la marche sur Coblentz présentait des difficultés non moins grandes que celles que l'on tâchait de surmonter ; de plus, que, les vivres y étant rares, l'armée aurait bientôt fait de les consommer, et qu'il lui faudrait alors faire, par des chemins difficiles, le long de la Moselle, une nouvelle retraite, où elle aurait l'ennemi en tête, et qui serait, à tous les points de vue, on ne peut plus périlleuse. Il conclut en disant qu'il n'y avait qu'un moyen de salut pour l'armée : c'était d'arriver sans retard à Vaudrevange, où elle trouverait du pain envoyé de Metz, et qu'en supposant même qu'on pût arriver plus vite et plus aisément à Coblentz, c'était une chose insensée de vouloir se mettre, en le reculant de quelques jours, en face d'un danger plus pressant ou plutôt sans remède.

En même temps que le conseil se rendait à la sage opinion de Fabert, on mettait une activité extrême à préparer le passage de la Nahe ; car, si les ennemis s'en fussent rendus maîtres, c'en était fait de l'armée.

Le 24, dès le point du jour, la route était rendue praticable. Les partis croates commençaient à se montrer, mais les mousquetaires de Vaynes et la cavalerie suédoise suffirent pour les tenir à distance. L'armée effectua heureusement le passage au prix de mille peines, et arriva sans encombre près de la petite ville de Birkenfeld, résidence du prince de ce nom, avec lequel le cardinal entra en pourparlers. Il voulait lui laisser les canons en dépôt, car il sentait l'impossibilité de

les emmener plus loin. Sur le refus du prince il dut se résoudre à les faire jeter dans un étang, à l'exception de deux, auxquels on attela tout ce qu'on avait de chevaux disponibles.

A minuit, il fallut partir malgré l'excès de la fatigue, sur l'avis qu'on reçut de l'approche de l'ennemi. On trouvait du fourrage dans les villages voisins de la route, mais le temps manquait pour faire manger les chevaux. On y mettait le feu pour qu'il ne servît pas à la cavalerie de Gallas. Les partis croates et hongrois étaient constamment sur les derrières de la colonne ; ils livraient à l'arrière-garde de fréquentes escarmouches. Tous ceux qui restaient en arrière étaient impitoyablement massacrés. Et cependant, malgré cette certitude, on ne voyait que soldats s'asseyant sur les bords du chemin et refusant d'avancer, tant était grand l'épuisement de ces pauvres gens. Les officiers et l'infatigable Fabert, le premier parmi eux, ne faisaient autre chose que de les forcer à reprendre leurs rangs. Ils n'y pouvaient parvenir.

Les chevaux, non moins épuisés que les hommes, n'étaient même plus capables de tirer les deux pièces de canon qui restaient. Il fallut les enterrer dans un fossé. Enfin, le 26 au matin, après une marche sans arrêt, qui avait duré deux nuits et un jour, l'armée, encore en bon ordre, malgré l'excès de la fatigue et des privations, arriva en vue de Vaudrevange. Cependant, au moment d'atteindre ce but si désiré, on put croire qu'il était encore nécessaire de livrer une bataille ; car l'ennemi déploya ses escadrons pour essayer d'enlever l'arrière-garde. Mais Turenne, qui la commandait, fit bonne contenance, et la cavalerie suédoise vint l'appuyer sous le commandement de Weimar.

Les Impériaux, poussant des cris horribles, se précipitèrent à plusieurs reprises sur les Français. Mais les pelotons de mousquetaires placés entre les escadrons ne leur permirent pas d'approcher, et un feu habilement conduit sut bien les tenir à distance. Après plusieurs tentatives infructueuses, ils durent se replier, et l'armée passa la Sarre, l'infanterie sur quelques ponts qui y furent jetés et la cavalerie à gué.

Le jour fut occupé à distribuer les logements et le pain que l'on trouva, tant chez les bourgeois que dans les magasins préparés par le gouverneur, et la nuit consacrée à un repos bien nécessaire. Mais, dès le lendemain matin, Fabert obtint du cardinal que l'armée se remît en chemin, sans attendre un nouveau convoi de vivres qu'on avait commandé à Metz.

Il avait appris, en effet, que Gallas venait de faire passer la Sarre à son avant-garde au-dessous de Vaudrevange, et qu'il faisait force de marche pour précéder le cardinal sur la route de Metz et lui livrer bataille. Il ne fallait donc pas lui laisser le temps de prendre ses dispositions et de se retrancher. Conformément à un si sage conseil, l'armée reprit sa route le 27 au matin et se dirigea vers Boulay, petite

ville située entre Vaudrevange et Metz et siège d'une importante prévôté lorraine.

Toutes les dispositions étaient prises en vue d'une bataille, mais la célérité du départ empêcha Gallas d'arriver à temps. Sa cavalerie seule parut au passage d'un petit cours d'eau, affluent de la Nied, et chargea l'arrière-garde avec fureur. Le colonel Hepburne, qui la commandait, et auprès duquel Fabert servait ce jour-là, opposa à cette attaque quatre cents mousquetaires et la cavalerie suédoise, qui chargea en ligne et mit les Croates en fuite. Ils laissèrent entre les mains des Français neuf cornettes et une quantité de prisonniers, parmi lesquels un colonel. L'état d'épuisement des chevaux était tel que beaucoup avaient été incapables de se mettre au galop pour charger; et Fabert, en particulier, à la tête des escadrons, n'avait pas pu faire prendre au sien une autre allure que le trot.

En présence d'une telle situation, poursuivre les ennemis était chose impraticable. On se contenta donc du succès qu'on avait obtenu, et on reprit la marche en avant, tenant toujours les meilleures dispositions pour le cas où Gallas offrirait la bataille. Les pertes des Français avaient été peu sensibles. Ils regrettèrent seulement trois braves gentilshommes, MM. de Mouy, de Cahusac et de Londigny, qu'une noble émulation avait emportés en avant de la ligne de charge, et qui, dans leur ardeur à frapper le premier coup, s'étaient trouvés isolés dans les rangs ennemis.

Le soir, l'armée arriva à Boulay, où elle trouva du pain en abondance; le lendemain 28, elle se remit en chemin, et, après avoir passé à gué les deux Nied sans encombre, vint camper à Magny dans la banlieue de Metz.

« Elle avait, dit le *Journal* de J. Talon[1], achevé en quatorze jours la plus difficile et la plus honorable retraite qui se soit faite de nos jours. Commencée à la vue d'une armée de trente mille homme, commandée par les plus fameux généraux, elle se fit avec de continuelles attaques de cavalerie sur les flancs et la queue, avec deux grandes attaques, à l'une desquelles on passa sur le ventre de l'ennemi, et à l'autre on le repoussa vertement, lui prenant une fois treize canons, l'autre neuf cornettes. On vit tout ce qu'on pouvait attendre de deux illustres généraux tels que le cardinal et le duc de Weimar, assistés de MM. Hepburne, de Guiche et Turenne, maréchaux de camp, de Vignoles, maréchal de bataille, et tel que le sieur Fabert, qui n'avait pour lors aucune charge dans l'armée que d'aide de camp, mais qui fut toujours employé par M. le cardinal aux fonctions les plus importantes qui s'y passèrent. »

Fabert fait de son côté, dans ses *Mémoires*[2], un tableau saisissant

[1] Page 49.
[2] Page 109.

de la misère qu'avait eu à subir l'armée française. « On avait continuellement, dit-il, les Croates et Hongrois à la queue, qui tuaient tous ceux qui, ne pouvant plus marcher, manquant de nourriture et abattus de travail, demeuraient derrière. On brûlait les villages qu'on pouvait découvrir à la vue, pour empêcher ces pauvres misérables de s'y jeter sur du foin ou de la paille et s'y arrêter. Mais tout le soin qu'on prit ne servait que de peu ; la plupart de ceux qui ne se trouvèrent pas assez robustes pour supporter ce travail et la faim se cachaient dans les bois et partout où ils pouvaient, pour n'être pas forcés à marcher par ceux commandés pour cela, et l'on voyait des gens chercher avec adresse une mort certaine, pour finir une peine qu'ils ne pouvaient porter. Grande partie des Français, trop peu faits à la peine, se perdirent ainsi, et, étant arrivés près de Metz, il en tomba malade une si grande quantité que l'armée n'était plus en nul état d'agir. »

Ce que Fabert ne dit pas, c'est le dévouement dont il avait fait preuve pour sauver les troupes du cardinal. Les officiers qui ont laissé des mémoires relatifs à cette retraite, qu'on a comparée à celle des dix mille, lui font jouer, dans cet émouvant épisode, un rôle mémorable. « MM. de Turenne et de Fabert, dit l'un d'eux, contribuèrent plus que personne à sauver l'armée ; l'un et l'autre montrèrent une activité, une valeur et une humanité qui leur attirèrent toute la confiance du soldat. »

M. de Termes est plus explicite : « C'est une chose inouïe, dit-il, que la peine, le péril, le travail et le soin qu'eut notre élu et choisi par le roi.

« Il songeait à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, aux vivres, aux bagages, aux chemins, aux ennemis, aux combats : il avait toutes les charges, il avait tout le fardeau et tout le souci ; aussi s'y abandonnait-il tellement qu'on peut dire qu'il passa onze jours sans presque dormir ni manger. Jamais on ne vit les ennemis qu'il ne fût le premier, et toujours il songeait aux moyens de passer et de sauver l'armée ; j'ai ouï dire au général que ce qu'il avait donné dans cette retraite de sa tête, de son cœur et de son activité, avait fort contribué au salut de l'armée.

« Souvent, lorsque les autres prenaient un peu de repos, il allait reconnaître les ennemis, d'autres fois les passages. Il savait quasi toujours ce que les autres s'avisaient quelquefois de dire qu'il faudrait tâcher de savoir..., qu'il faudrait envoyer... Cela était fait par un homme qui voyait les choses de près et qui savait faire un rapport. Mais sa modestie était telle qu'on n'a jamais su qu'il ait pris connaissance d'une chose que dans les temps qu'il en a été besoin, et encore était-ce d'une manière si éloignée de se faire valoir qu'on pouvait croire que ce n'était que l'accomplissement de son service qui le lui avait fait faire.

« Sans un gentilhomme de M. le cardinal de la Valette, nommé d'Acqueville, je crois qu'il aurait succombé à la faiblesse et à la faim. Ce gentilhomme, quand il le voyait passer, allant de la tête à la queue de l'armée porter quelque commandement, le joignait, lui donnant du pain, un peu de vin. Je ne crois pas que de lui-même il eût pu prendre le temps nécessaire pour manger. Ce qui était merveilleux c'est qu'il était à l'avant-garde si les ennemis y étaient, à l'arrière-garde s'il s'y devait faire quelque effort, et souvent bien en prit à l'armée. »

L'armée admirait son courage et une insouciance du danger qu'il poussait jusqu'à la témérité. Pour mieux savoir où était l'ennemi, quelles étaient ses forces, il s'approchait tellement de lui et s'exposait si hardiment à son feu qu'on lui avait donné le surnom de « quêteur de coups de mousquets ». Le bruit s'était répandu qu'il avait un charme qui le protégeait contre les blessures.

Aussitôt que l'armée fut arrivée à Magny, Fabert reçut l'ordre d'aller à Metz le plus rapidement possible, pour commander d'apporter au camp tout le pain et le vin qu'on pourrait réunir. Son cheval eut peine à arriver jusqu'à l'hôtel de Mme Fabert. Elle était à table lorsqu'il y parvint enfin.

Le changement des traits de son mari était si grand qu'elle hésite d'abord à le reconnaître. Après les premières effusions, il s'assoit à côté d'elle, ayant déjà donné l'ordre de faire chercher au plus vite les boulangers de la ville pour leur communiquer ses instructions. Mais tel est son état d'épuisement que ses yeux se ferment et qu'il se laisse aller à un sommeil irrésistible. Lorsque les gens qu'il a fait chercher arrivent pour prendre ses ordres, Mme Fabert essaye de réveiller son mari, mais elle n'y parvient qu'avec peine ; et lorsqu'il sort enfin de son accablement, il ne reconnaît pas sa femme, il demande où il est et ce qu'il est venu faire. Mais quelques instants lui suffisent pour retrouver sa lucidité d'esprit, et il commande tout ce qui est nécessaire pour qu'on transporte immédiatement les provisions dont les soldats ont tant besoin.

XV

APRÈS LA RETRAITE DE MAYENCE

On parlait fort diversement à la cour de la manière dont avait été conduite la retraite de Mayence, et des incidents qui l'avaient signalée. Le cardinal sentait la nécessité de présenter les choses sous leur vrai jour, et de réfuter auprès du roi des critiques plus ou moins intéressées qui y affluaient de toute part. Il ne pouvait pas, pour une mission si délicate, faire un meilleur choix que celui de son premier aide de camp, confident de toutes ses pensées et témoin de tous ses actes.

Fabert partit de Metz pour Saint-Mihiel le dernier jour de septembre. Le roi était, avec le cardinal, occupé à assiéger cette place, enlevée peu auparavant par le duc Charles. Ce n'était pas une œuvre facile que de modifier les impressions peu favorables qui s'étaient produites à la cour et dans l'esprit du souverain et du ministre. Les lettres qu'on avait reçues depuis le commencement de la campagne n'étaient remplies que de plaintes sur la manière dont elle était dirigée ; les officiers qui arrivaient de Metz, aigris par les privations et les fatigues, irrités par la perte de leurs bagages et de leurs chevaux, se répandaient en amères récriminations. Cette attitude était surtout celle des officiers des gardes et des autres corps d'élite, qui, habitués à être traités avec une distinction exceptionnelle, n'avaient supporté qu'avec une extrême impatience les souffrances qu'ils avaient dû partager avec le reste de l'armée.

« Tant par haine de ce qu'ils avaient enduré que par crainte qu'à l'avenir cela donnât l'occasion à ne plus les honorer, ils criaient publiquement contre leur général et le blâmaient en tout et particulièrement sur la perte des canons. Mais Fabert ayant dit les raisons du voyage, l'avantage qu'on en avait tiré par la conservation des places qu'on avait sur le Rhin et celle des troupes qui les gardaient, et fait connaître que Gallas allait entrer dans la Lorraine et dans la France, si on ne l'eût repoussé au delà du Rhin, le roi et le cardinal-duc reconnurent que le voyage avait été utile et le retour nécessaire. Ils gémirent de la nécessité où avait été le duc de Weimar de faire retarder la marche

des armées pendant un jour, ce qui avait donné à Gallas le moyen d'arriver à Messenheim un jour avant elles[1]. »

Enfin il mit en relief l'héroïque courage et la résignation des soldats, fit ressortir les victoires qu'ils avaient remportées, expliqua que les pièces de canon étaient, non pas perdues, mais seulement cachées sous la terre et l'eau ; ce qui acheva d'ôter au roi un mécontentement ressenti d'abord d'une manière très vive au sujet du délaissement des canons, fut ce que Fabert lui dit des treize petites pièces prises sur les Croates, et ramenées à l'arsenal de Metz par les soins du cardinal.

Le roi et le ministre étant revenus à une juste appréciation des faits, Fabert fut renvoyé à Metz avec la mission de dire au cardinal « que Sa Majesté désirait extrêmement de le voir, et d'entendre ses avis touchant les affaires qui avaient à se démêler durant le reste de la campagne[2] ».

La Valette partit pour se rendre à cet appel le 3 octobre, après avoir pourvu au logement de ses troupes dans le gouvernement de Metz et dans la Lorraine. Un chroniqueur local digne de toute confiance, Jean Bauchez, a décrit l'état où se trouvait la contrée voisine de Metz, après le retour simultané des deux armées qui venaient de figurer dans cette périlleuse retraite. Le tableau en est navrant au delà de ce qu'on peut croire.

XVI

CAMPAGNE DE LORRAINE

1636

L'armée de Gallas s'était concentrée à Sarrebruck, toute prête à se jeter dans la Lorraine. Elle était composée des meilleures troupes de l'Empereur, et le duc Charles, déjà rentré en possession d'une bonne partie de son ancien duché, manœuvrait pour lui donner la main.

Les troupes commandées par le roi furent partagées entre la Force et le cardinal, aussitôt après la prise de Saint-Mihiel, dont les défen-

[1] *Mém. de Fabert*, p. 50.
[2] *Ibid.*, p. 51.

seurs reçurent des châtiments inusités et véritablement plus que rigoureux. Cette mesure remit sur un pied respectable les armées, seules barrières sur lesquelles on pût compter pour empêcher le flot des Impériaux de se porter, par la Moselle, sur la Champagne, et de l'envahir.

Déjà Vaudrevange avait été prise, malgré la vigoureuse défense de sa garnison. Il n'y avait pas de temps à perdre. Le 11 octobre, le duc de Weimar se réunit à Nancy avec la Force et la Valette, et il fut convenu entre les trois généraux que si Gallas entrait en Lorraine, ils lui offriraient une grande et décisive bataille. Le cardinal prit en conséquence son quartier général à Pont-à-Mousson.

La reconstitution de l'armée qu'il commandait n'était pas sans offrir encore des difficultés sérieuses. Les troupes, dont la mortalité avait diminué le nombre, avaient bien été remises au complet; leur santé avait fini par se rétablir, mais chez beaucoup l'esprit de révolte et d'opposition était permanent. Les gens de la maison du roi et des autres corps privilégiés se faisaient surtout remarquer par leurs mauvaises dispositions. « Ils avaient en horreur les noms d'Allemagne et de Lorraine, et leur exemple pouvait être funeste à l'esprit des autres troupes[1]. »

De plus la situation se compliquait de ce qu'il était dû un arriéré de solde assez considérable aux officiers, et beaucoup d'entre eux déclaraient qu'ils n'entreraient pas en campagne si cet arriéré ne leur était payé. Grâce à Fabert, cet obstacle put être levé ; il trouva à emprunter à Metz une somme de cent mille livres sur sa garantie personnelle et sur celle du cardinal, et l'on donna satisfaction aux réclamations les plus pressantes.

Les gendarmes et les chevau-légers du roi et du cardinal furent renvoyés à la cour, et, pour calmer l'effroi qui régnait dans l'armée, à la pensée de franchir la frontière de l'Empire, le roi déclara que, si le cardinal venait à passer la Sarre, tous ceux des offficiers qui le voudraient seraient maîtres de se retirer. Il faut que ce soit Fabert qui dise une chose pareille[2] pour qu'elle puisse paraître croyable.

Au moment d'entrer en campagne, Fabert alla prier son général de vouloir bien agréer sa démission des fonctions d'aide de camp, pour lesquelles il avait une véritable aversion. Mais « comme il avait connu l'âme du cardinal comme la plus belle et vertueuse qu'il eût jamais connue, il l'assura qu'il ne le quitterait point pendant tout le temps qu'il serait dans les armées. Ce qu'il a fidèlement tenu jusqu'à ce qu'il mourût, sans plus se soucier des avantages qu'il aurait eus près du roi, qui pensait à lui pour lui donner le gouvernement d'une place[3]. »

[1] *Journal* de Talon, p. 16.
[2] *Mém. de Fabert*, p. 51.
[3] *Ibid.*, p. 52.

Le 21 octobre, les trois armées se concentrèrent, sur l'avis que Gallas avait passé la Seille et se dirigeait vers Dieuze et Vic, après avoir opéré sa jonction avec le duc de Lorraine. Elles formaient un effectif total de trente-trois mille hommes et de douze mille chevaux de combat ; mais cet effectif fut réduit dès les premiers jours de marche, car une partie des troupes que le roi avait données au cardinal déserta lâchement. Telle était la force du préjugé dont le cardinal était victime et l'effet des amères critiques qui s'étaient répandues à son sujet dans l'armée de Saint-Mihiel !

Cependant Gallas, à la tête de dix mille fantassins et de huit mille chevaux, s'était arrêté à Mézières et Marimont, et là il s'était fortement retranché. Le champ de bataille qu'on avait espéré ne devait donc pas se rencontrer si vite. Les Français se portèrent entre Racourt et Frémericourt, et formèrent une ligne de bataille dont le cardinal occupait la droite.

Malgré la défection des nouveaux régiments, les troupes constituaient un magnifique ensemble. La Meilleraye y était grand maître de l'artillerie ; le duc de Saint-Simon, mestre-de-camp, général de la cavalerie. La noblesse de l'arrière-ban y était en grand nombre, représentée par les seigneurs les plus qualifiés des provinces avoisinantes. Aussi Gallas n'avait-il nul dessein de combattre, et c'était pour éviter une action hasardeuse, dont les suites eussent pu lui être fatales, qu'il s'était renfermé dans ce camp retranché. Le lieu était bien choisi, car il y était couvert de deux côtés par l'étang de la Garde, et, sur ses derrières, par une épaisse forêt ; une ligne de redoutes armées de gros canons défendait son front.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait de forcer l'ennemi dans ses lignes ou de l'en faire sortir, Fabert, qui bien que sans charge remplissait près du cardinal des fonctions de haute confiance, proposa d'aller faire le siège de Dieuze. Cette ville, en effet, contribuait à couvrir le côté gauche du camp, et, reliée à ce camp par une bonne route à travers la forêt, lui fournissait de nombreux avantages. Sa prise devait causer à Gallas une honte extrême, et il était permis d'espérer que, pour l'empêcher, il se déciderait à sortir de son camp et à offrir ainsi la bataille si désirée. Mais le maréchal de la Force ne crut pas devoir accepter cette proposition, par suite de son peu de confiance dans la bonne volonté de la noblesse des arrière-bans. Ces gentilshommes, en effet, montraient une grande répugnance pour le service et fatiguaient les généraux de leurs plaintes continuelles.

Le cardinal, pour montrer à Gallas son désir d'en venir aux mains avec lui, alla, le 26 octobre, poser ses troupes à Donelay, assez près de Marimont, et y campa ; le lendemain il eut la satisfaction de se voir attaqué par trois mille Croates. Mais l'engagement ne fut pas sé-

rieux; les ennemis, aisément repoussés, se replièrent en laissant sur place leur chef, le colonel Koneski.

Le 28, « la noblesse de M. de la Force criant toujours » et les vivres faisant défaut, on prit le parti de repasser la Seille pour aller s'installer dans un pays mieux fourni, et mettre l'armée à couvert. Turenne brûla tous les villages qui pouvaient procurer du fourrage aux ennemis, sans que ceux-ci fissent mine de s'y opposer.

Au commencement de novembre, on apprit que les ennemis souffraient d'affreuses misères. Weimar fit une vigoureuse reconnaissance, où il prit douze cents chevaux et constata qu'une partie de l'armée impériale s'était déjà mise en route pour Saverne. En même temps Turenne reprenait Viviers.

Trois jours après, le cardinal, Weimar et la Meilleraye poussèrent une grande pointe, dans laquelle ils surprirent à Vergaville sept régiments croates. Le butin y fut considérable. Le 12 novembre, les arrière-bans, alléguant la rigueur de la saison, se décidèrent à s'en aller. Le cardinal ne parvint à les garder pour une semaine de plus qu'en leur donnant pour séjour Nomeny, où ils trouvaient assez de commodités d'existence.

Il tenait singulièrement à ne pas s'affaiblir à cause de la poursuite qu'il préparait à la prochaine et infaillible retraite de Gallas. Mais, le lendemain, la Force et d'Angoulême, entraînés par les plaintes de leurs officiers sur les privations inutiles qu'on leur faisait subir, se retirèrent vers Nancy. Ils laissaient le cardinal et Weimar inconsolables ; car non-seulement la poursuite leur échappait, mais Gallas pouvait les attaquer, et il leur était désormais supérieur en nombre.

Ils se résolurent néanmoins à tout braver plutôt que de laisser l'ennemi gagner un pouce de terrain dans le lieu qu'ils occupaient. Ils firent donc de Vic et de Moyenvic la base de leur ligne de défense, décidés à garder tout l'hiver « leurs méchants logements, plutôt que d'aller dans le bon pays sans avoir la chance d'y servir le roi. » Le sieur de Goulard, qui vint leur intimer de la part du cardinal-duc l'ordre de tenir ferme, put voir jusqu'à quel point ils étaient allés au-devant de cette volonté.

Le 20 novembre, on apprit à la fois que l'armée de Gallas dépérissait à vue d'œil, et que Jean de Werth avait repassé la Moselle pour venir le rejoindre. Cette jonction, à l'époque de l'année où l'on était, semblait être le signe évident d'une retraite immédiate. Weimar envoya un parti pour s'en assurer. Le soir il savait que l'avant-garde était partie, et que le lendemain le reste de l'armée se mettait en marche.

Sur cette nouvelle, le cardinal et Weimar partirent avec leur cavalerie pour se mettre à la poursuite des Impériaux, mais, arrivés à Haboudange, ils furent arrêtés par une forte gelée, qui, succédant à

la pluie, rendit la terre si rocailleuse que les fers des chevaux s'y brisaient. Après avoir attendu en vain pendant deux jours une détente qui ne se produisit pas, le cardinal, voulant à tout prix être fixé sur la situation de Gallas, envoya Fabert et le sieur de la Frise, lieutenant de sa compagnie de chevau-légers, visiter le camp des ennemis[1].

Cinquante maîtres leur servaient d'escorte, et la plupart des gentilshommes de la maison du cardinal avaient voulu être de la partie. Ils allèrent sans encombre jusqu'au milieu du camp de Mézières, où ils trouvèrent les plus étranges misères du monde. Beaucoup de tentes étaient encore pleines de malades et de mourants; le camp et les chemins d'alentour semés de pauvres soldats si exténués par la faim qu'ils n'avaient pas la force de se soutenir; quantité de femmes parmi eux, réduites à pareille extrémité, et les bords de l'étang où l'on jetait les morts s'en trouvaient comblés.

Voici le récit que fait Fabert lui-même de cet émouvant épisode[2] :

« A Marimont il vit le camp ennemi couvert de tentes. On dit, et il le crut, que les ennemis y étaient; mais, ne voyant pas de garde, il résolut, lui sixième, de passer une espèce de marais et d'aller reconnaître de plus près. Ils entrèrent dans Mézières, où ils trouvèrent les logis pleins de malades : dans les tentes du camp, la même chose ; son escorte, l'ayant vu entrer ainsi partout, l'était venue trouver.

« Tous, avant de partir, avaient résolu de faire main basse de ceux qu'ils trouveraient demeurés en arrière, pour venger tant de gens massacrés par les Croates dans la retraite de Mayence; mais, bien loin d'exécuter cela, il n'y en eut aucun qui ne donnât à des malades le pain que chacun avait apporté pour manger ce jour-là. Le rapport étant fait de l'horrible misère qu'on avait vue dans le camp, on y envoya du pain sur des chariots, et l'on amena dans les quartiers du duc de Weimar ceux qu'on trouva encore en vie pour en fortifier ses troupes. »

Les Impériaux perdirent quatorze mille soldats dans ce funeste camp retranché de Mézières. Tout l'avantage de ce résultat était dû à la fermeté du cardinal, inspiré et soutenu par Fabert. Les Allemands avaient compté, dit Talon[3], que les Français seraient incapables de tenir la campagne par un temps rigoureux et dans un pays misérable. « Ils ne s'attendaient pas à les voir disputer avec eux de patience et de discipline, comme ils firent cette fois. »

La poursuite de l'armée de Gallas restait impossible, à cause de la difficulté persistante des terrains. Les troupes de la Valette reprirent donc leur chemin vers les quartiers qu'elles occupaient.

Pendant la route, Fabert donna une nouvelle preuve de la raideur

[1] *Journal* de Talon, f. 20.
[2] *Mém. de Fabert*, p. 52 et 53.
[3] *Journal* de Talon, f. 22.

de caractère qui constituait chez lui un défaut dont l'âge seul parvint à le guérir. Le marquis de la Meilleraye, d'accord en cela avec le duc de Saint-Simon, disait au cardinal que MM. d'Angoulême et de la Force avaient pris un bon parti en emmenant leur armée dans un pays où elle trouvait à bien vivre. Il ajoutait qu'il eût été meilleur, au lieu de faire cette campagne pénible et meurtrière, de se tenir dans les places, de livrer tout le pays aux flammes, et de forcer ainsi les Impériaux à se retirer devant l'impossibilité de subsister.

A un tel discours Fabert ne put pas s'empêcher de répondre. Il le fit d'abord « civilement », puis ne manqua pas de s'animer et de donner essor à son impétuosité naturelle. Il dit combien il eût été honteux de se tenir enfermé et de laisser la campagne à l'ennemi; d'autant plus que, la Moselle n'étant pas un obstacle sérieux, il pouvait se répandre en Champagne et y prendre ses quartiers; que c'était lui ouvrir le royaume et mettre ses meilleures provinces à sa disposition. « Quelle honte, s'écria-t-il, de vouloir arrêter les ennemis par le ravage d'un pays dont nous sommes les maîtres plutôt que par la force des armes! »

Il fit encore ressortir combien l'adoption d'un plan si peu courageux aurait déconsidéré la France à l'étranger, et démoralisé ses alliés, en montrant qu'elle n'était pas capable de résister « qu'en se brûlant elle-même en partie ». « Si quelques soldats, dit-il, sont morts des rigueurs de la saison, est-ce que Gallas n'en a pas perdu davantage, et même beaucoup plus que ne lui en aurait coûté une grande bataille perdue? Non; ce parti aurait été aussi préjudiciable et honteux pour la France qu'il lui a été glorieux et avantageux d'avoir présenté le combat aux ennemis, et de leur avoir imposé, en échange de leur refus de l'accepter, des misères et des souffrances par lesquelles leur armée est ruinée. »

Le marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, grand seigneur, neveu de Richelieu, trouva fort mauvais que ce simple capitaine à peine gentilhomme, Français de la veille, se permît de lui tenir tête à ce point. La dispute s'échauffa, et il fallut que le cardinal imposât silence à son familier.

Depuis ce temps le marquis lui garda une longue rancune, qui se manifesta à plusieurs reprises. Mais, instruit par l'expérience, Fabert eut soin de toujours conserver avec lui une attitude irréprochable dans la forme, de manière à ce que le beau rôle lui appartînt.

Avant de quitter ses quartiers, le cardinal voulut donner satisfaction à son conseiller ordinaire en enlevant Dieuze, qui était occupée par une garnison lorraine. Une batterie fut élevée sous la direction de Fabert, qui, bien qu'atteint d'une violente dysenterie, passa la nuit à ce travail, les pieds dans l'eau glacée, et fit en personne la reconnaissance

du fossé de la place pour préparer l'assaut. Dieuze capitula le troisième jour, et, le 4 décembre, les troupes se séparèrent pour gagner leurs garnisons.

De son côté, Gallas s'était retiré en Alsace, où Saverne se rendit à lui sans résistance. Ce fut un grand bonheur pour son armée que de disposer des ressources de cette place importante ; car ses soldats avaient été tellement éprouvés par les souffrances de la campagne que plus de cinq mille d'entre eux moururent encore, dans le cours de cet hiver, des suites des maladies dont ils avaient contracté le germe.

A ce moment l'armée française reçut dans son organisation quelques modifications, sur l'utilité desquelles Fabert ne cessait depuis longtemps d'insister auprès de ses chefs. Il avait même rédigé et remis entre les mains du roi un mémoire très détaillé à ce sujet.

La cavalerie fut mise en état d'obtenir une plus grande cohésion par la formation de régiments permanents. Il n'y avait eu jusque-là que des compagnies particulières qu'on réunissait en cas de guerre, sous le commandement d'un officier, dont le corps, ainsi constitué, prenait le nom. Les petits régiments d'infanterie, qui n'étaient généralement qu'à quinze compagnies, furent tous mis à vingt, et, quittant leurs noms particuliers, reçurent le drapeau blanc et des noms de provinces. Ces régiments étaient ainsi rendus capables par leur force d'égaler l'importance des services rendus par les vieux régiments, et il en résultait une émulation salutaire chez les uns et les autres. Le régiment des gardes, troupe d'élite et de réserve, fut porté à trente compagnies. Les compagnies de cavalerie, réunies par trois, formèrent des escadrons ; et les compagnies d'infanterie, réunies par six, des bataillons placés sous le commandement du plus ancien des capitaines.

Les services de Fabert ne restèrent pas cette fois sans récompense. Le roi lui donna la capitainerie du château d'Ennery, le gouvernement de Baccarat et une compagnie de chevau-légers. Ainsi se termina, pour la France et pour lui, l'année 1635.

XVII

CAMPAGNE D'ALSACE

1636

Gallas, ayant pris Saverne pour centre de son établissement en Alsace, avait répandu ses troupes tout autour des places occupées par des garnisons françaises. Parmi ces places il en était, telles que Colmar, Schelestadt et Haguenau, que l'insuffisance de leurs approvisionnements mettait hors d'état de supporter un long blocus ; aussi, en peu de semaines, privées de communications avec le dehors, se trouvèrent-elles réduites à une véritable détresse. M. d'Aiguebonne, commandant de Haguenau, M. de Manicamp à Colmar, avaient pour perspective de capituler le jour où ils seraient arrivés à leur dernier morceau de pain. Le péril était donc très sérieux, et il fallait aviser à faire parvenir du secours à ces places si on ne voulait pas les perdre à bref délai, elles et leurs défenseurs.

Le cardinal-duc demanda au comte de Soissons et à Weimar de se charger de cette pénible opération ; mais tous deux la considérèrent comme impraticable, vu les difficultés des chemins et la rigueur de la saison. Le cardinal de la Valette, toujours désireux de rendre service et de gagner de l'honneur, s'offrit pour la tenter. On lui donna trois mille deux cents hommes et seize cents chevaux, parmi lesquels mille Suédois. Les fidèles régiments de Rambures, Hepburne et Turenne y étaient avec leurs dignes commandants. Fabert remplissait dans l'expédition les fonctions de chef d'état-major.

Le rassemblement du convoi se fit à Épinal. Il consistait en six cents chevaux chargés de blé et de farine. Le 21 janvier 1636, le cardinal prit son chemin par Kaisersberg, petite place que les ennemis tenaient assiégée et qu'ils abandonnèrent à l'arrivée des Français. Ceux-ci y trouvèrent des nouvelles de Manicamp, commandant de Colmar, avec lequel le gouverneur du château était en communication, par le moyen d'un épagneul qui lui appartenait et dont l'intelligence et la soumission étaient telles qu'on lui faisait porter d'une place à l'autre des dépêches attachées sous son collier. Manicamp se déclarait dans la plus extrême détresse, et il n'y avait pas un instant à perdre pour lui venir en aide.

Cette nouvelle accéléra encore la vitesse du corps expéditionnaire, et avant la fin du mois Colmar était débloqué et muni de vivres ; on peut juger de la misère qui y régnait par ce fait que le bourgeois de la ville où le cardinal prit son logis était la veille en marché pour vendre sa maison au prix « d'un pain de munition », pour sauver la vie de sa femme, mourant de faiblesse et de besoin[1]. Ces malheureux ne se nourrissaient depuis longtemps que d'un pain de farine de glands, d'un goût âpre et répugnant.

La nuit qui suivit l'entrée du convoi à Colmar, Fabert fut envoyé faire la reconnaissance de Guémar, château situé à quelque distance et occupé par les Impériaux. De Sus et Vantaux, ses amis, aides de camp du cardinal, voulurent l'accompagner. Une dizaine d'hommes, dont la moitié armés de mousquets, leur servaient d'escorte. Arrivés devant la place, après une alarme où Fabert montra son sang-froid ordinaire, les trois officiers descendirent dans le fossé, reconnurent tout ce qui avait été fait pour augmenter la force de la défense, et, échappant avec un bonheur surprenant à toutes les chances périlleuses d'une reconnaissance faite dans de semblables conditions, remontèrent à cheval pour en rapporter des nouvelles au cardinal.

Fabert lui affirma que rien de ce qui avait été fait n'était de nature à empêcher qu'avec deux canons et quatre compagnies on ne se rendît en quatre jours maîtres de la place. Gallas, occupé à concentrer ses forces à Saverne, ne pouvait pas, en ce court espace de temps, essayer de lui venir en aide. L'avis du chef d'état-major fut suivi sans retard, et, quatre jours plus tard, Guémar ouvrait ses portes.

De Colmar le cardinal se rendit à Schelestadt, où il ravitailla d'Hocquincourt, qui y commandait. Il alla ensuite à Benfeld, où il acheta au commandant suédois un convoi important de munitions de guerre, et l'envoya par le comte de Guiche à Haguenau, où d'Aiguebonne réclamait surtout ce genre de secours. L'entreprise paraissait difficile à cause du voisinage de l'ennemi ; mais Guiche montra une telle résolution, et poussa si vivement les Croates qui voulurent mettre obstacle à sa marche, qu'il arriva sans encombre à sa destination.

La tâche dont le cardinal s'était chargé étant ainsi accomplie, et les ennemis se repliant devant lui sans vouloir accepter aucun engagement, il n'avait plus qu'à ramener ses troupes en France. Le 16 février, la colonne rentrait à Épinal, et chacun était renvoyé dans sa garnison. Cependant, avant d'y entrer, Fabert reçut la mission de diriger, sous le colonel Hepburne, le siège du château de Clémery, sur la Seille, qu'on ne voulait pas laisser aux mains des Lorrains, à cause de son voisinage d'un pont de pierre qui met en communication les deux rives.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 56.

Il avait sous ses ordres le régiment écossais de Hepburne et les carabins de Metz, que lui avait amenés M. de Campels, major de cette place. Les travaux d'attaque furent si vite et si habilement conduits, et les deux canons qu'il avait amenés jouèrent si bien leur rôle, que, deux jours après l'investissement, quand Hepburne arriva, la place se soumettait à une capitulation dont il n'eut qu'à signer le protocole.

Le cardinal, rentré à la cour, reçut les félicitations du roi et du ministre sur la manière heureuse dont il avait accompli sa mission. Il répondit modestement que tout l'honneur en revenait aux officiers qui l'avaient si bien secondé, et particulièrement à MM. de Guiche et Fabert.

Ce dernier, revenu à Metz après la prise de Clémery, ne devait pas y jouir d'un long repos. La situation des places d'Alsace, en effet, n'avait été que momentanément améliorée par le secours qu'elles avaient reçu. L'armée de Gallas avait repris ses quartiers après la retraite des Français, et le blocus était redevenu plus étroit que jamais. Aussi, ayant en quatre mois épuisé ses vivres, d'Aiguebonne fit connaître que, s'il n'était pas secouru au moyen d'un nouveau convoi, il se verrait dans la nécessité, à la fin du mois de mai, de brûler la ville et de « sauver sa garnison comme il pourrait ».

Le 21 mai, le cardinal reprit le chemin de l'Alsace avec les mêmes troupes qui l'y avaient suivi pendant l'hiver, et avec les mêmes chefs sous ses ordres. Seulement on lui donnait cette fois la coopération de Weimar, et le cadre de ses opérations était sensiblement élargi.

Les deux généraux se réunissent à Void, et y conviennent de leur plan de campagne. Le cardinal marchera droit sur Haguenau, par Épinal et Sainte-Marie, et le duc, pour masquer sa marche et attirer sur lui-même l'attention de l'ennemi, prendra pour objectif Saverne, principal point stratégique de Gallas, en passant par Blamont et Phalsbourg.

Le 3 juin, la Valette se met en chemin avec un convoi considérable, à la tête de trois mille hommes d'infanterie et de seize mille chevaux, que Weimar renforce de quatre régiments suédois, sous les ordres du comte de Nassau. Le lendemain, il prend Saint-Dié en passant. Le jour suivant, l'avant-garde, commandée par Hepburne, rencontre et met en déroute un parti de Croates. On apprend des prisonniers que dans la plaine d'Alsace se trouvent huit régiments de leur nationalité, commandés par le colonel Ludovic. Batilly et Hepburne demandent qu'il leur soit permis d'aller les enlever. Le cardinal y consent, et Hepburne part le premier à la tête de quatre cents chevaux suédois, pendant que quatre cents autres s'apprêtent à les suivre. Ils rencontrent à Molsheim les Croates, occupés à préparer leur repas. La surprise est complète, les Suédois ne trouvent pas de résistance, l'ennemi fuit de toutes parts et est chassé l'épée dans les reins.

Malheureusement les vainqueurs abandonnent la poursuite pour se livrer au pillage du camp. Les Croates se rallient, et, revenant à la charge, rencontrent deux cents chevaux commandés par Batilly; ils les assaillent avec fureur, et la supériorité de leur nombre rendait la position des Français fort critique, lorsque Fabert et de Sus, à la tête de l'arrière-garde comptant une centaine d'hommes, interviennent dans la lutte si vaillamment que les ennemis sont réduits à prendre la fuite. Ils sont poursuivis l'espace d'une lieue, et mis dans un tel état qu'il leur est impossible de penser à se rallier de nouveau. Pendant ce temps-là, les Suédois d'Hepburne restaient occupés à piller consciencieusement le bagage, et à s'emparer des chevaux, dont ils ramenèrent au camp plus de quatre cents.

L'armée de Gallas, ayant reçu cette leçon, ne se montra plus sur le chemin du cardinal, et, le 10 juin, il faisait rentrer l'abondance et l'espoir dans la ville d'Haguenau, réduite au dernier degré de la misère. Les Croates qui en faisaient le blocus s'étaient retirés vers Saverne, et d'Aiguebonne et la garnison vinrent au-devant de la colonne avec une joie aisée à comprendre.

Le cardinal, ayant jeté son convoi dans Haguenau, ne crut pas encore avoir assez fait; il acheta à Strasbourg du blé pour cinquante mille livres que le roi lui avait données, et en ajouta encore pour dix mille prises sur son bien propre : le péril de la famine était conjuré, au moins pour quelque temps. Le 14 juin, il partit de là pour se rapprocher de Weimar, qui faisait le siège de Saverne. Il s'arrêta à Hackmath, puis à Steinberg, de manière à aider le duc, si cela était nécessaire, sans lui ôter l'honneur du succès; en tout cas il lui envoya Fabert.

Weimar, avec lequel le cardinal avait laissé le comte de Guiche, avait agi pour sa part très vivement et très habilement. Il avait, en passant, pris Sarrebourg et Phalsbourg, et s'était emparé, par surprise, d'un fort qui dominait Saverne, et du haut duquel il canonnait la place. Cette canonnade avait eu pour effet d'ouvrir une brèche qui paraissait suffisante pour qu'on pût tenter l'assaut; aussi, le 21 juin, le conseil de guerre se réunissait-il pour décider la question.

Fabert déclara catégoriquement que l'opération ne pouvait pas réussir, et que, pour ouvrir une brèche praticable, il fallait que le canon fût placé en un lieu qu'il indiqua, et que le colonel de l'artillerie de Weimar avait évité comme trop exposé au feu de l'ennemi. C'était cependant la seule manière de supprimer préalablement des vues dangereuses que l'ennemi avait sur la brèche, et au moyen desquelles il devait déjouer toute tentative d'emporter la place de vive force. Les officiers suédois protestèrent que la brèche était praticable et le succès certain, et le cardinal, pour obliger Weimar, mit à sa disposition une colonne d'assaut, que commanda le comte de Guiche. Il le fit malgré

les protestations de Fabert, qui le suppliait de croire que cette attaque était assurée d'un échec sanglant.

Les assaillants descendirent dans le fossé, et, munis d'échelles, montèrent sur la fausse braye. De là il leur fallut employer le même moyen pour atteindre la brèche que le canon n'avait pu ouvrir que dans la partie supérieure de la muraille, à cause de la hauteur de la contrescarpe. Ils y parvinrent cependant, et les premiers arrivés s'emparèrent d'une maison où ils se barricadèrent. Mais en face de la brèche s'élevait la traverse défensive, à laquelle Fabert avait fait allusion. Elle était garnie d'un triple rang de mousquetaires et de grenadiers.

Le comte de Guiche voyait tomber à côté de lui tous les soldats qui l'avaient suivi. Il faisait des merveilles d'héroïsme, et Fabert ne le quittait pas d'une semelle. Une mine éclate sous ses pas, il est précipité dans l'entonnoir, et aurait infailliblement péri sans Fabert et l'aide de camp Binos, qui parviennent à l'en arracher vivant. « Cet fut par miracle, dit le maréchal de Grammont dans ses *Mémoires*, que le sieur de Fabert, bien que blessé lui-même de trois coups, tira le comte de Guiche du fossé et qu'il le rejeta dans le fort[1]. »

Voyant, en effet, le comte tout meurtri et étourdi de sa chute, et voulant à tout prix le retirer d'un lieu où l'héroïsme était une folie, Fabert et Binos le soutiennent, le font repasser par la brèche et redescendre vers le fossé, opération rendue difficile par les armes dont ils étaient revêtus; puis ils retournent avec lui dans le fort dire au duc de Weimar qu'il lui faut, sans perdre un instant, faire sonner la retraite et replier ses gens.

Le comte Jacob de Hanau proteste; il prétend que la place est plus qu'à moitié prise par les Suédois. Tous sortent du fort pour juger par eux-mêmes de la situation, lorsqu'une décharge éclate, qui enlève un doigt au duc de Weimar et tue raide le jeune comte de Hanau. C'était pour l'armée une perte des plus sensibles. « Jamais, dit Fabert, jeune homme ne donna plus d'espérances que lui. Il avait du cœur infiniment, beaucoup d'esprit, d'action et de bonté. »

Le duc envoya néanmoins un renfort, mais les maisons étaient barricadées et le feu de leurs défenseurs tellement meurtrier que du second détachement pas un homme ne put tenir; les uns furent tués, et les autres durent se replier précipitamment. Restaient isolés dans la place les premiers volontaires qui avaient occupé une maison, et qui, par les fenêtres, échangeaient des coups de feu avec les défenseurs de la traverse. Ils se tinrent là toute la nuit et une partie de la matinée du lendemain, puis, voyant que la situation n'était pas tenable plus longtemps, firent, sous une grêle de balles, une sortie à la suite de laquelle

[1] *Mém. de Grammont*, p. 115.

ils escaladèrent la brèche pour revenir au camp, non sans subir des pertes sensibles.

Ce mauvais succès, qui coûta plus de quatre cents hommes, excita les murmures de l'armée ; on y était indigné de voir le sang français ainsi prodigué, par suite de l'entêtement de Weimar à se plier aux fantaisies du colonel de son artillerie, auquel manquaient à la fois les connaissances stratégiques et une mâle résolution.

En vain Fabert supplie le duc de mettre une batterie à l'endroit qui était indiqué, pour que son tir soit efficace. Le colonel répond qu'il ne peut se résoudre à placer ses canons dans un lieu exposé au tir de ceux de la place.

Et cependant rien n'était plus rationnel que le plan de Fabert. « Saverne était une ville séparée en trois parties, toutes trois renfermées dans des enceintes ; la raison voulait qu'on attaquât celle du milieu, de manière à couper les deux autres. C'est ainsi que Gallas avait fait. Mais les ingénieurs du duc avaient préféré planter leurs canons à la queue de la dernière ville, et de plus ils avaient laissé intactes toutes les défenses de la brèche. Aussi l'attaque ne pouvait-elle réussir[1]. »

Fabert, désolé d'entendre parler d'un nouvel assaut dont le succès était aussi impossible que celui du premier, prend en croupe le commissaire de l'artillerie française, qui acceptait le changement d'attaque avec autant d'empressement que le colonel suédois mettait d'entêtement à le repousser. Il se rend chez le cardinal pour le supplier d'intervenir avec sa haute autorité, afin que l'armée du roi ne soit pas exposée à ce cruel affront d'échouer devant une mauvaise place que Gallas a prise en quelques heures.

Le cardinal, fort hésitant entre le désir de faire ce que la saine raison exigeait et la crainte de blesser le duc, auquel il était convenu qu'on laisserait la gloire de prendre Saverne, cherche à obtenir gain de cause près de celui-ci. Mais le colonel suédois se refuse à opérer aucun changement dans son mode d'attaque. Le duc accepte enfin que l'artillerie française se charge de l'opération, et, dès le soir même, la batterie est construite à l'endroit indiqué. La traverse, prise de revers, est rendue inhabitable ; la brèche est cette fois réellement praticable, et les colonnes d'assaut sont formées, mais déjà les Impériaux ont mis le feu aux maisons voisines et évacué la première ville.

C'est contre la seconde qu'il s'agit maintenant d'opérer; Weimar prend de nouveau la direction du siège, et, cette fois encore, ses ingénieurs se montrent mal inspirés. Le canon tire de bas en haut, et la plupart des coups portent à faux. Fabert a reconnu le mauvais choix

[1] *Journal* de Talon, p. 29.

que le colonel a fait de la place où il a posé la batterie. Il montre au cardinal le lieu indiqué par toutes les règles, et le prie d'intervenir encore une fois pour obtenir qu'elle y soit transportée. Le cardinal approuve entièrement son idée, mais lui laisse le soin de la faire prévaloir.

Il y réussit par le moyen du colonel Hepburne, auquel il fait croire que c'est lui-même qui est l'auteur du projet de changement, et qui, pour cette raison, met une extrême chaleur à en conseiller l'adoption à Weimar. Ce dernier, plein d'une entière confiance dans le brave Écossais, le croit enfin et donne des ordres conformes à son opinion. Mais ces ordres, que les Suédois savent venir d'une initiative étrangère, ne sont pas exécutés par eux.

Le lendemain Gallas fait savoir au baron de Mulheim, gouverneur de Saverne, qu'il est en route pour venir le dégager, et déjà une escarmouche a eu lieu entre trois cents dragons impériaux et les avant-postes français. En présence de la bataille qui paraît imminente, le cardinal vient au camp pour s'entendre avec Hepburne, expérimenté dans la manière de faire la guerre avec les Allemands. En se séparant de lui, le colonel passe dans la tranchée, et là il reçoit une balle dans les vertèbres du cou. Deux heures après il était mort [1].

C'était un officier d'un mérite hors ligne, que son intrépidité extraordinaire avait fait apprécier par Gustave-Adolphe. Venu en France, il avait formé un régiment écossais que le roi avait pris à son service, et l'on peut dire qu'il avait été l'initiateur des Français à la guerre de campagne, qu'ils connaissaient peu, tandis qu'ils étaient passés maîtres dans la guerre de sièges. Les services qu'il avait rendus lui avaient fait concevoir l'espérance de parvenir aux plus hautes dignités militaires; mais la tranchée de Saverne fut son tombeau. Il en avait eu, du reste, le pressentiment.

Le lendemain de ce triste incident, le vicomte de Turenne reçut un coup de mousquet au poignet droit en allant à la tranchée. La situation ne s'améliorait pas, le canon n'avait pas été changé de place, et les munitions faisaient défaut, au point que Fabert dut aller à Strasbourg pour en acheter. Cependant il fallait en finir; la situation pouvait, d'une heure à l'autre, devenir tout à fait périlleuse. Le régiment de Rambures propose de se charger de la prise de la place, à la condition qu'on lui donnera deux canons placés à son choix et six cents hommes pour défendre la tranchée. On devine quel est l'auteur de la proposition et qui sera chargé de diriger son exécution.

Mais Weimar ne veut pas qu'on lui ôte l'honneur d'en finir. Il renonce aux attaques méthodiques et à l'emploi de la science des ingénieurs. Les soldats escaladent la muraille, s'installent par les toits dans

[1] *Mém. de Fabert*, p. 62.

les premières maisons, s'avancent pied à pied au moyen de la sape, brûlent les maisons et établissent des tranchées dans les décombres. Après trois jours de cette lutte corps à corps, les défenseurs de Saverne demandent à capituler, et, le 14 juillet, ils ouvrent les portes, livrant aux vainqueurs une ville encore intacte et la moitié de l'autre capable d'offrir une sérieuse résistance.

Ce résultat, obtenu au prix d'une capitulatiou très honorable, était d'autant plus heureux que Gallas continuait à manœuvrer pour dégager la place, et que l'armée française était dans une véritable pénurie de vivres et de munitions. Sur la nouvelle de la reddition de Saverne, Gallas prit le parti de se retirer. Cependant l'arrivée à son camp du jeune roi de Hongrie fit penser au cardinal qu'il allait enfin se voir offrir la bataille; car on expliquait les lenteurs du général autrichien par la pensée qu'il attendait ce prince, auquel était réservé l'honneur de chasser les Français de l'Alsace. Les deux armées alliées, formant un effectif de treize bataillons et trente-huit escadrons, en tout quinze mille hommes, avec cinquante pièces d'artillerie de campagne, se décidèrent alors à se porter au-devant de lui. Le 23 juillet, Fabert reçut la mission de tout disposer pour la marche en ordre de combat, et les Français, ainsi prêts à tout événement, s'avancèrent jusqu'à Brumpt, en face des quartiers ennemis.

Mais ces quartiers étaient vides; l'armée impériale avait repassé le Rhin. Les deux partis restèrent ainsi en présence, séparés par le grand fleuve, jusqu'au 13 août. Strasbourg servait à tous deux de centre commercial commun. C'était là que, de part et d'autre, on allait acheter toutes les provisions dont on avait besoin. « Dans la ville et les hôtelleries se trouvaient ensemble des gens des deux partis, et l'on vivait sans querelles. »

Avant de quitter l'Alsace, il fallut penser à ravitailler Haguenau pour la troisième fois. Les fertiles campagnes de la plaine offraient une récolte toute prête à être recueillie. Sous l'inspiration de Fabert, les braves soldats de Rambures s'offrent à faire l'office de moissonneurs. Ils vont s'installer dans un canton, en bon ordre et en armes. Une partie des hommes est disposée pour sa garde. Les autres coupent, battent, vannent le blé, le mettent en sacs et le chargent sur des voitures qui l'amènent le soir au magasin. Là il est mesuré et payé aux propriétaires du sol. Suivant cet exemple, les autres régiments y vont à leur tour. L'armée s'est ainsi largement approvisionnée; la part de Haguenau est faite, et le comte de Guiche est chargé de conduire le convoi à sa destination, sous l'escorte de deux cents mousquetaires, de cinq cents chevaux français et de trois régiments de cavalerie suédoise.

Il trouve sur le chemin Mulheim, qui lui a préparé une embuscade, à la tête de six cents chevaux, et qui, sortant d'un bois, le surprend

par une vigoureuse attaque. Mais, en un clin d'œil, les régiments suédois ont forcé les Impériaux à prendre la fuite.

Le bruit de cette attaque étant arrivé à l'armée, les deux généraux, qui en ignoraient le résultat, montent à cheval sans retard, chacun à la tête d'un régiment de cavalerie, et accourent à toute bride vers le lieu de l'engagement. Mais, apprenant en chemin que le comte est heureusement passé et voulant utiliser leur sortie, ils se décident à aller offrir une escarmouche aux avant-postes du corps d'armée que Gallas avait conservé sur la rive gauche du Rhin. Ils envoient le colonel Rozen, avec cinquante chevaux, insulter jusque dans leurs camps les ennemis, qui se mettent à leur poursuite. Ils les amènent auprès d'un pré fermé par des fossés, où Weimar a placé son régiment, tandis que celui du cardinal se tient près de la route pour former la réserve. Il y a du côté opposé un régiment de Croates et un de cuirassiers.

La mêlée s'engage avec fureur, et les généraux eux-mêmes s'y trouvent entraînés, et non sans courir des dangers. Fabert fait avancer à propos une partie de la réserve, et les Impériaux, après une lutte où les deux partis rivalisent de vaillance, sont contraints de se retirer.

Ce fut là le dernier acte militaire de la campagne d'Alsace.

XVIII

CAMPAGNE DÉFENSIVE EN BOURGOGNE

1636

Vers la fin de juillet, le roi avait ordonné à l'armée du prince de Condé de faire le siège de Dôle. Le prince ne doutait pas d'y réussir ; mais il craignait d'être pris à dos par l'armée du duc Charles de Lorraine, qui manœuvrait en ce moment pour se réunir à celle du duc François. Weimar et le cardinal reçurent l'ordre de partir pour aller couvrir le siège, et, le 13 août, ils se mirent en route vers la Franche-Comté. Le lendemain, en arrivant à Saverne, ils trouvèrent des instructions pour hâter leur retour, parce que les Espagnols, unis aux Impériaux, se préparaient à entrer en France. Fabert trace un tableau

aussi précis que frappant des périls qui en ce moment entouraient le royaume[1].

« Le cardinal-infant s'était avancé jusqu'à Cambray; il avait jeté dans la Picardie l'armée des Pays-Bas, commandée par le prince Thomas de Savoie, et celle de l'Empereur par Piccolomini, où était Jean de Werth. Ils prennent d'abord la Capelle, puis le Catelet, passent la Somme à Sailly, défaisant le régiment de Piémont posté sur le passage, prennent Roye et forcent le comte de Soissons et son armée à se retirer à Noyon. Le roi écrit au cardinal et à Weimar que, ne sachant pas s'il n'aura pas besoin des troupes qu'ils commandent, il ne veut pas qu'ils s'engagent à rien, mais qu'ils prennent seulement un poste en tête de la Lorraine, et se tiennent prêts à venir le trouver s'il les mande.

« A Lixein, un autre courrier arrive, portant la nouvelle que les ennemis ont pris Corbie, qu'on craint pour Amiens, qu'on a mandé au prince de Condé de faire jouer une mine qui doit ouvrir une brèche dans un bastion de Dôle, et que, si la place ne se prend pas de ce coup, il lève le siège et envoie le marquis de la Meilleraye, avec la plus grande partie de ses troupes, rejoindre Sa Majesté, qui, ayant fortifié l'armée de Picardie, veut la mener contre les ennemis; que cependant il faut que le cardinal et le duc se chargent de défendre la Bourgogne, d'autant plus qu'on a reçu la nouvelle que le duc Charles a pris Verdun sur le Doubs, et que Gallas a passé le Rhin à Brisach pour le rejoindre. »

A Lunéville, le prince de Condé, qui avait levé le siège de Dôle, fait dire au cardinal de venir le rejoindre à Langres. Les troupes sous ses ordres ne consistaient plus qu'en deux régiments de cavalerie et quatre d'infanterie; il en laisse le commandement à Rantzau, soumis à l'autorité de la Valette.

Cependant Gallas s'était avancé avec son armée jusqu'à Chamnite, entre Gray et Langres. Il dissimulait sa marche en se frayant des chemins à travers les bois, et évitait tout engagement. Le cardinal le surveillait d'aussi près que possible, mais il manquait de vivres et d'argent, et ses troupes étaient inférieures en nombre à celles de l'ennemi. Son secrétaire, Talon, envoyé à la cour, lui rapporte les sommes nécessaires, et Vaubecourt vient le joindre avec quelques renforts, consistant en régiments de nouvelles levées; mais le cardinal les laisse en arrière, tant il lui inspirent peu de confiance.

Sachant que les Croates de Gallas étaient logés en un lieu nommé Cefonds et assez abordable, le cardinal s'arrête à la résolution de les surprendre. Il choisit un jour de brouillard, le 10 octobre, et fait marcher trois colonnes convergentes de cavalerie commandées par

[1] *Mém. de Fabert,* p. 66.

Weimar, Rantzau et lui-même. Les treize régiments de Croates et de Polonais, qui étaient campés en ce lieu, attaqués par trois côtés à la fois, sont culbutés et prennent la fuite de toutes parts; leur camp est livré au pillage, et plus de mille chevaux de combat sont le prix de la victoire. Cependant Gallas met son armée en mouvement, et la colonne, informée de son approche, se retire en bon ordre.

Gallas avait réuni toutes les troupes qu'il attendait; l'ensemble en était formidable : vingt-neuf régiments d'infanterie, huit de dragons, quarante-cinq de cavalerie, vingt-quatre pièces de canon de position, soixante de marche et huit mortiers.

Les troupes françaises dépassaient à peine la moitié de cet effectif. Néanmoins le cardinal était plein d'ardeur et n'aurait pas craint de livrer bataille; mais le duc de Weimar pensait tout autrement. La saison avancée et la température pluvieuse le portaient à se tenir dans les places, et à laisser l'armée de Gallas s'user par la misère et la faim. Malgré toutes les raisons qu'avait la Valette pour ne pas aliéner au roi l'esprit du duc, en le blessant par une résistance opiniâtre à ses volontés, il ne crut pas devoir céder sur un point si grave; il réunit le conseil de guerre, présenta la situation sous son jour vrai et demanda qu'on prît une décision.

Elle fut prise en faveur du parti le plus vaillant et le plus hasardeux. On décida de combattre les Impériaux. Sur ces entrefaites, on apprit que Gallas avait levé le camp, et les Français se mirent en mouvement pour lui barrer le passage. Mais sa marche était si bien dissimulée, le secret de ses intentions si bien gardé, que pendant plusieurs jours il fut impossible de savoir dans quelle direction il fallait le chercher.

Enfin, le 22 octobre, Rantzau apporta la nouvelle qu'il assiégeait Mirebeau. Le cardinal marcha au secours de cette place; lorsqu'il y arriva, elle avait capitulé. De là Gallas se dirigeait sur Dijon, et le péril était grand, car la ville était fort mal pourvue de troupes, et l'esprit de la population civile était tellement troublé par la frayeur que toute résistance était évidemment impossible. Heureusement les ennemis s'arrêtèrent en chemin à assiéger Saint-Jean-de-Losne, assez bonne petite place, mais gardée par quelques compagnies seulement.

Rantzau est chargé d'y porter un secours; Fabert est avec lui. Ils franchissent la Saône à Auxonne à la tête de trois régiments; arrivé dans le voisinage de la place assiégée, Fabert, sous un déguisement, se glisse dans le camp ennemi, examine les dispositions de l'attaque et s'assure du lieu par où il est possible de s'ouvrir un passage. Éclairé par son rapport, Rantzau s'avance rapidement; il rencontre quatre cents Croates, sur le corps desquels il passe, traverse le camp en renversant tout sur son passage, et pénètre dans la place au moment où, après un premier assaut vigoureusement repoussé, les assiégeants

en préparaient un second, que la faible garnison aurait eu sans doute peine à soutenir.

Sur le conseil de Fabert, c'est Rantzau qui prend l'initiative de l'attaque; il fait une sortie dans laquelle il remporte un succès complet; l'ennemi est mis en fuite, et les travaux d'attaque bouleversés et détruits. Le duc de Lorraine prend le parti de se retirer avec ses troupes. Le siège de Saint-Jean-de-Losne est levé.

Mais pendant les quelques jours qu'il a duré, le reste de l'armée du cardinal a eu le temps d'arriver à Dijon, où le prince de Condé s'est porté de son côté avec tout ce qu'il a pu trouver de soldats. La Bourgogne est mise à couvert, et le plan d'invasion entièrement manqué.

Quelques jours plus tard, des pluies torrentielles, gonflant les rivières qui séparaient Gallas du territoire de l'Empire, le menacent dans ses communications. Il lui faut se résoudre à rentrer en Franche-Comté, ramenant son armée, épuisée par les intempéries et la disette, et poussée l'épée dans les reins par celle du cardinal.

Écoutons un écho saisissant de cette retraite désastreuse. « Gallas passant la Bèze auprès de Mirebeau, tout ce qui demeura derrière, par faiblesse causée par la faim, le froid et la fatigue, après tant de chemin fait en partie dans les bois, partout dans la boue, sans vivres et sans fourrage, fut coupé et pris, ou bien tué. Fabert, qui vit les gens du duc prendre plaisir à tuer de sang-froid des Polonais, Croates et Hongrois bien vêtus, voulut l'empêcher en allant le dire au colonel Rozen, commandant de la cavalerie suédoise. Mais il fut fort surpris, arrivant près de lui, de voir qu'on lui en amenait à pied, que lui-même, du haut de son cheval, tuait à coups de pistolet. Il lui témoigna son horreur; mais la raison qu'il lui donna fut qu'ils parlaient un langage que l'on n'entendait pas.

« On donna au duc tous les prisonniers allemands que l'on avait faits; mais ceux-là, parlant une langue intelligible, ne furent pas traités comme les pauvres Croates. Il en eut ainsi douze cents qui ne firent aucune difficulté à se mettre sous ses ordres. Servir un parti ou un autre leur était tout à fait indifférent. Il y a seulement à observer de faire venir leurs femmes, autrement ils s'en iraient pour les retrouver[1] ».

Le lendemain de ce dernier épisode de la campagne, Fabert fut envoyé à la cour pour rendre compte à Sa Majesté de ce qui s'était passé, et convenir des destinations à donner aux troupes pour leurs quartiers d'hiver. Il revint le 15 décembre à Neufchâteau, rapportant l'approbation complète des propositions qu'il avait faites et l'invitation adressée au cardinal par le roi de se rendre à la cour.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 75.

De légitimes félicitations l'y attendaient, car il avait rendu à la France, en contenant Gallas en Bourgogne, un aussi grand service que Richelieu lui-même en reprenant Corbie sur les Espagnols. Aussi le grand cardinal lui garda-t-il toujours pour ce service un souvenir affectueux et reconnaissant; plusieurs années après, Fabert entendit Richelieu lui dire souvent, quand il se présentait une occasion où il lui fallait un homme ferme et courageux : « Où est le cardinal de la Valette, qui, avec une poignée de gens, a arrêté Gallas en Bourgogne? »

La Valette ne voulut pas se servir de son congé avant d'avoir pris trois places voisines du siège de son gouvernement, qu'il ne convenait pas de laisser aux mains des Lorrains. L'une était la ville de Saint-Avold, qui ne manquait pas d'une certaine importance à divers points de vue. Les deux autres n'étaient que de simples châteaux occupés par quelques hommes, Créhange et Inguesange; seulement ils étaient assez rapprochés de deux petites villes, Faulquemont et Morhange, pour causer une gêne fâcheuse à leurs habitants; c'étaient d'ailleurs des postes avantageux, tout préparés pour le cantonnement des troupes.

Le cardinal partit de Neufchâteau le 24 décembre avec Fabert. La colonne expéditionnaire se composait de quinze cents hommes et de deux cents chevaux. Arrivés devant Saint-Avold, le cardinal alla, accompagné de Fabert, se placer sur un point fort exposé d'où l'on voyait très bien le lieu choisi pour l'attaque. Le fidèle officier, craignant pour la vie de son chef, le fait placer un peu à l'écart derrière une petite haie, et se met en évidence avec son escorte à quelques pas de là, pour attirer sur lui le feu de l'ennemi. La précaution était bonne à prendre, car son manteau fut percé par une balle en même temps qu'une autre lui blessait la main. Disons, à l'honneur du cardinal, qu'aussitôt qu'il s'aperçut du soin dont il était l'objet, il quitta la haie qui lui servait d'abri pour venir se placer à côté de son intrépide compagnon.

En deux jours la place fut réduite à capituler. On y trouva le gouverneur d'Inguesange, qui livra son château pour avoir la vie sauve. Deux canons, conduits devant Créhange, ne furent pas longtemps à ouvrir une brèche dans la muraille. Les défenseurs se rendirent, et le commandant, qui était un déserteur français, fut pendu. Le butin fait dans ces rapides et faciles opérations devint la récompense des soldats.

XIX

COMMANDEMENT DU PAYS MESSIN

1637

Le 1er janvier 1637, la campagne terminée, le cardinal faisait retourner à l'armée, sous le commandement de Vignoles, le corps expéditionnaire qu'il en avait tiré. Puis il rentrait à Metz, et de là partait pour la cour.

Fabert, à la tête de sa compagnie de chevau-légers, était maintenu dans le pays messin, avec la mission de tenir la campagne à l'abri des partis ennemis, et d'assurer la sécurité des villages, non moins que leur obéissance. Il s'acquitta de ses fonctions avec son activité ordinaire, châtiant rigoureusement les incursions tentées dans le territoire commis à sa garde, mettant à contribution les villages lorrains pour faire vivre sa compagnie, et y entretenant une si excellente discipline qu'il semblait aux villageois n'avoir pas affaire à des gens de guerre.

Mais ce qui était de sa part l'objet d'un soin extrême, c'était l'entretien au complet des magasins de vivres de la place de Metz. On pouvait, en ce temps de guerres et de disettes, se trouver d'un jour à l'autre embarrassé de nourrir la garnison au moyen d'envois du dehors, et il voulait que les approvisionnements intérieurs de la place fussent suffisants pour subvenir à tous les besoins.

Parmi les incidents qui signalèrent son commandement pendant les quelques mois qu'il le conserva, nous citerons le suivant, qui mérite d'être rapporté comme caractérisant assez bien la situation du pays.

Au nombre des aventuriers qui, sous prétexte de défendre la cause du duc de Lorraine, se livraient dans les environs de Metz à un véritable brigandage, il en était un dont les méfaits appelaient sur lui une prompte et sévère répression. C'était un paysan d'Ars-sur-Moselle, nommé Houzel, ancien soldat plein d'activité et de hardiesse, qui avait quitté l'armée ducale afin de guerroyer pour son propre compte. Il occupait avec une centaine d'hommes, soi-disant soldats du duc Charles, le vaste et beau château de Chambley près de Gorze, domaine de la famille de Haraucourt, l'une des plus illustres de la chevalerie lorraine.

De là, il courait de toutes parts, pillant et rançonnant ceux qu'il pouvait surprendre sur les chemins. La route de Metz en France était absolument coupée. Il se considérait si bien comme chez lui dans ce château qu'il avait imposé aux paysans du lieu, à titre de corvée, la mise en culture de toutes les terres de la seigneurie; il se promettait bien de jouir de la récolte.

Le besoin d'en finir avec ce bandit s'imposait par suite de la véritable terreur qu'il répandait dans le pays. Le 25 avril, Fabert était chargé par le cardinal de le prendre dans son repaire et d'en faire prompte et bonne justice. La largeur des fossés et la force des murailles rendaient l'opération assez sérieuse.

Les paysans du val de Metz et des quatre mairies dépendant du temporel de l'Évêché sont réunis à Novéant, et les contingents des villages voisins portent le nombre total des miliciens campagnards à treize cents pour le moins.

Fabert arrive à la tête de sept à huit cents hommes des compagnies bourgeoises de Metz. Il se dirige vers Chambley en passant par Gorze. La place était bloquée, depuis la matinée du même jour, par une partie des régiments de Batilly cavalerie, et de Normandie infanterie, sous les ordres de MM. de la Vigère et de Vignoles.

Le lendemain, dès le point du jour, les pièces de canon sont mises en batterie, et le 28 avril, à huit heures du matin, elles commencent à jouer contre les murailles du château. Pendant deux jours, Houzel se défend avec courage et cause aux assiégeants des pertes assez sérieuses. Mais la place cesse enfin d'être tenable; une brèche de vingt pas y est déjà ouverte. Il envoie à Fabert son tambour et le curé du village, pour lui demander composition; il offre de rendre le château à la condition qu'il en sortira, lui et ses hommes, avec armes et bagages.

Fabert reçoit très mal l'ambassadeur. Il lui commande d'apporter les lettres patentes du duc Charles, qui autorisent Houzel à tenir le château pour son compte, ajoutant que, faute de ce faire dans un quart d'heure, la brèche sera escaladée et la garnison passée au fil de l'épée.

L'aventurier, se voyant perdu, prend un parti désespéré; il monte à la tour principale du château, où il arbore les drapeaux jaune et rouge de Lorraine et de Bourgogne, éclate en grossières injures contre les Français, et commande sur eux une décharge de mousqueterie, imprévue autant que meurtrière. Fabert n'échappe à la mort que comme par miracle; le capitaine d'une compagnie bourgeoise de Metz, M. Grenetier, est frappé à ses côtés. Les assiégeants ripostent par une mousquetade violente; la batterie de brèche redouble son feu et parvient à renverser la principale tour. La brèche est tout à fait praticable; on va donner l'assaut.

Fabert, armé d'un pistolet et d'une pertuisane, saute le premier

dans le fossé. La brèche était intérieurement garnie de sacs de blé et de matelas, à l'abri desquels la garnison se tenait, l'arquebuse en main, résolue à en fermer le passage. Mais Fabert l'a prévu. Les deux pièces de canon ont été, par ses ordres, chargées à mitraille : elles sont tirées tout à coup, et renversent à la fois la barrière préparée et ses défenseurs. Ceux qui ne sont pas frappés à mort prennent la fuite et vont se cacher où ils peuvent.

Fabert escalade les murailles à la tête de cinquante hommes ; les défenseurs du château sont impitoyablement passés par les armes, et les richesses qu'il renfermait abandonnées aux soldats. Houzel, caché sous une cuve, est pris et amené au vainqueur, qui le fait désarmer, attacher sur un cheval et conduire à Metz, où l'attend le gibet.

La misère était en ce moment plus grande que jamais en Lorraine. Les morts restaient sans sépulture sur le bord des chemins, et servaient de pâture aux bêtes sauvages. Les récoltes faisaient défaut, et, si la Providence n'en eût pourvu abondamment la Champagne, toute la population serait morte de faim. Fabert faisait venir de ce pays à Metz des quantités considérables de blés et de farines, que les pauvres affamés de Nancy, de Briey, de Boulay, de Saint-Avold, venaient y acheter à prix coûtant, quand ils avaient la force et les ressources nécessaires pour cela.

Mais, à part ce soulagement partiel, on peut dire que la famine et la mort régnaient partout dans le duché. Écoutons un témoin de ces misères qui en a laissé un si vivant tableau [1].

« Parmi le pauvre pays de Lorraine, dit Jean Bauchez, on ne se rencontrait que dans les corps morts ; tout était abandonné, villages et maisons. On faisait cinq à six lieues sans trouver gens ni bêtes. Dieu nous préserve de telles actions ! Pour le pays messin, on y vivait encore assez honnêtement. »

Dans le cours de cette année, le roi avait donné à son zélé serviteur de nouveaux et sensibles témoignages de sa satisfaction. Il lui avait fait expédier les brevets de gouverneur de Rambervillers, en Lorraine, de commandant de Viviers et de Moyen, et avait joint à ces faveurs celle du don d'une compagnie dans le régiment de Picardie.

[1] *Journal* de J. Bauchez, p. 341.

XX

CAMPAGNE DE FLANDRE

1637

Fabert avait tenu à laisser le pays messin purgé aussi complètement que possible de tous les éléments de trouble qui pouvaient s'y trouver avant de partir, pour prendre part à une importante campagne. Il était attaché en qualité d'officier de confiance et de conseiller intime au cardinal de la Valette, mis à la tête de l'armée de Flandre, en remplacement du comte de Soissons, objet à la cour d'une légitime méfiance. Les circonstances politiques, en effet, rendaient nécessaire une active intervention militaire de la France dans cette direction.

Ferdinand II, mourant, avait rappelé Gallas en Allemagne pour l'opposer aux Suédois, qui, sous Weimar, reprenaient l'offensive en Franche-Comté. Quant à l'armée du Nord, elle devait avoir pour objectif de s'emparer du cours de la Sambre et de tenir ouvertes les communications avec Liège. Le maréchal de Châtillon lui servait d'appui dans la direction du Luxembourg.

Cette armée se composait de douze régiments d'infanterie, dont deux allemands, de sept régiments français et huit régiments étrangers de cavalerie. Le duc de Candale, frère du cardinal, y servait en qualité de lieutenant général. Les maréchaux de camp étaient : le comte de Guiche, le vicomte de Turenne et le marquis de Rambures. Arnauld d'Andilly remplissait les fonctions de mestre-de-camp général de la cavalerie ; de Thou, celles d'intendant de justice et finances. Vignoles était sergent de bataille, et Fabert, « sans charge, se tenait auprès du général, servant à ce qu'il voulait. »

L'armée se réunit à la fin de mai à Château-Porcien et, dans les premiers jours de juin, son chef vint en prendre le commandement. Il n'apportait de la cour aucun ordre précis. « La confiance qu'on plaçait en lui avait fait qu'on lui laissa la liberté d'agir, selon qu'il jugerait à propos, sur les avis qu'il aurait des ennemis et sur ce qu'il verrait étant sur les lieux. »

Il réunit un conseil de guerre composé des hauts officiers de son armée et des gouverneurs des places avoisinantes, et leur soumit son

projet, qui consistait à s'emparer, au prix de tous les efforts, de quelque place importante. Il rencontra sur ce point beaucoup d'opposition. La plupart des officiers se montraient d'avis d'entrer dans le Hainaut, d'y prendre quelques petites places, et de s'y fortifier, disant qu'on ne pouvait pas espérer faire un siège considérable sans immobiliser l'armée, ce qui permettait au cardinal-infant d'entrer en France sans obstacle.

Rambures proposa hardiment d'assiéger Landrecies, seule ville qui fût capable, par son importance, de couvrir utilement la frontière. « Les petites places ne servent de rien, dit-il, les grandes armées les emportent, tandis qu'une place solide forme une barrière sur laquelle un pays peut compter. Le siège, bien conduit, ne sera pas plus périlleux qu'un autre, et la ville sera prise, à notre grand honneur, avant que le cardinal-infant ait eu le temps de venir à son secours. »

Un personnage, protégé par le plus intime ami du cardinal-duc, que Fabert appelle « un homme d'esprit », et que nous pensons être le même qu'un certain Vercourt dont il sera question plus loin, combattit la proposition de Rambures, qu'il taxa de téméraire et d'imprudente. Il rappela que Charles-Quint, avec cinquante mille hommes, avait essayé ce siège, et qu'il avait dû, après six mois, le lever honteusement.

On se souvient de la défaveur qui entourait Rambures à la cour; le conseil de guerre lui fit bien voir qu'un homme qui a encouru la disgrâce du grand ministre n'est pas fait pour être écouté. Son projet fut combattu par presque tous les membres présents. Seul, Fabert, soutenant les raisons qu'avait données son ami, pressa le cardinal d'accepter une proposition faite pour le couvrir de gloire.

« Il disait que faire en peu de temps et avec douze mille hommes ce que le plus grand empereur d'Allemagne n'avait pas su faire en six mois avec cinquante, était chose si belle et d'un si grand éclat qu'il mourrait de regret si, en le rejetant, il donnait moyen à un autre de le faire à sa place; que Landrecies pouvait avoir acquis sa grande réputation par le malheur de Charles-Quint et la vigoureuse résistance d'une garnison nombreuse, plutôt que par sa force propre; que Metz, où l'Empereur avait eu la même disgrâce, était par elle-même une mauvaise place; que, d'ailleurs, la science de l'attaque des forteresses était toute nouvelle, et que c'était en France qu'elle s'était formée, à la suite de tant de sièges que le roi avait dû faire; qu'enfin pour acquérir de l'honneur, il fallait entreprendre des choses au-dessus du commun ; non pas sans doute qu'on dût aveuglément s'engager à faire tout ce qu'un autre n'avait pu faire, mais du moins qu'un homme aimant la gloire devait examiner les choses qu'un personnage vulgaire rejetait tout d'abord ; que, quant à lui, sa pensée était qu'on allât voir

Landrecies, que le cardinal lui-même en fît la reconnaissance avec les hauts officiers; qu'on s'informât de la force de sa garnison, et qu'on prît alors sa résolution pour l'attaquer ou non. »

Ce parti, si conforme à la raison, est adopté, et, le 14 juin, l'armée se met en marche. Elle se dirige vers Avesnes, dans l'espérance que, voyant cette place menacée, le gouverneur de Landrecies y enverra une partie de ses forces. Le vicomte de Turenne, détaché avec quelques troupes, attaque le château de Hirson, qui se rend aux premiers coups de canon. Plusieurs escadrons de cavalerie venant d'Avesnes sont mis en fuite; deux compagnies, wallonne et italienne, postées au passage d'un pont, sont faites prisonnières. Il n'y a plus de doute qu'Avesnes est l'objectif de l'armée; le gouverneur de Landrecies y envoie en toute hâte une partie de son monde.

Mais dès le lendemain l'armée a changé de direction, et le cardinal vient faire la reconnaissance de Landrecies, accompagné de Fabert. « Monseigneur, dit ce dernier quand ils eurent tout vu, promettez à la cour de prendre cette place en vingt jours; moi, je me charge de vous la donner en quinze. » Mais le cardinal n'osa pas prendre un engagement si hardi, et toujours prudent dans ses rapports avec la cour, il y envoya d'Estrades, son aide de camp, pour demander la permission d'entreprendre le siège. En attendant la réponse, on s'empara de quelques places voisines; on occupa fortement les ponts et passages par lesquels pouvait arriver une armée de secours, et deux mille paysans du duché de Guise furent amenés pour creuser une circonvallation, créer des forts et des redoutes, dont l'ingénieur en chef, marquis de la Barre, donna le tracé.

Le 8 juillet, d'Estrades rapporta de la cour l'approbation complète du projet, la promesse de tous les approvisionnements nécessaires et l'ordre donné au grand maître, de la Meilleraye, d'amener à l'armée le corps qu'il commandait près d'Abbeville. La nuit du lendemain fut choisie pour l'ouverture de la tranchée. Deux attaques se faisaient simultanément, l'une sous le commandement du cardinal, l'autre sous celui du duc de Candale; la première attaque était dirigée par Fabert.

Le jour de l'ouverture, l'infatigable « donneur d'avis », Vercourt, vint demander que le point d'attaque fût changé; il savait un endroit par lequel on pouvait s'avancer jusqu'à cinquante pas de la contrescarpe. Fabert ayant en vain démontré l'impossibilité de qu'il alléguait, le cardinal, qui ménageait cet homme, voulut qu'on allât en faire la reconnaissance et, le prétendu rapprochement s'étant trouvé en réalité un écart de plus de deux cents pas, le point choisi par le chef d'attaque fut définitivement adopté.

On le croyait du moins, et, la nuit venue, Fabert était déjà le cordeau à la main, faisant prendre ses distances et planter ses piquets, lorsque Vercourt arriva de nouveau avec une autre découverte. Il avait

trouvé un fossé à la faveur duquel on pouvait, sans creuser de tranchée, s'avancer beaucoup vers la place ; le cardinal vint le dire à Fabert, qui haussa les épaules. Il fallut cependant aller vérifier la valeur du renseignement. Le fossé dont il était question ne pouvait servir en rien. Fabert revient au lieu choisi. Déjà il a repris son cordeau, lorsque le cardinal le fait chercher de nouveau pour lui dire qu'il faut absolument trouver le moyen de tirer quelque parti du fossé trouvé par ce Vercourt, à cause de la haute influence qui protégeait ce dernier. Deux heures furent perdues à démontrer qu'avec la direction que suivait ce fossé, ou bien la garde de tranchée ne verrait pas les batteries, ou bien les batteries ne verraient pas la place. Lorsque cette inopportune discussion se fut terminée par la mise à néant de l'idée suggérée au cardinal, la nuit était déjà fort avancée, et il n'était plus possible de pratiquer, avant le lever du soleil, une tranchée assez approfondie pour mettre les travailleurs à couvert. Fabert replia donc le cordeau, renvoya les sapeurs à leurs compagnies, et s'en alla en disant que l'attaque du duc de Candale gagnait à cela une nuit d'avance sur celle du cardinal, ce qui était vrai. Mais il avait bien la prétention, malgré l'incident de la nuit, d'arriver au but avant lui.

Dès le matin, il alla trouver la Valette et lui représenta le temps qu'il lui avait fait perdre par son inutile condescendance. « Je vous ai promis de vous faire prendre Landrecies en quinze jours, lui dit-il, mais cela n'est possible qu'à la condition que vous me laissiez agir librement. Avant ces quinze jours, le cardinal-infant n'aura pas le temps de venir secourir la place ; mais, après ce délai, rien n'est plus probable que sa venue ; jugez alors de la honte que vous auriez s'il vous fallait lever le siège ! Quant à avoir des complaisances pour un homme qui n'entend rien à cette guerre, n'attendez pas cela de moi ; et que gagnerez-vous d'ailleurs à le tant écouter ? qu'il se vantera auprès du ministre qu'à lui seul revient tout l'honneur des succès que vous pourrez remporter. »

Le cardinal promit à Fabert de lui laisser une entière liberté d'action, et tint parole ; mais il s'était senti un peu froissé de s'entendre si bien faire la leçon par son chef de tranchée, et il ne put pas s'empêcher de chercher quelque occasion de l'abaisser à son tour. Un jour, assistant au travail des approches, qui s'exécutait avec une régularité parfaite, sous la direction de Fabert, il lui dit d'un ton léger qu'il n'aurait pas cru qu'un siège fût chose si facile. « Parbleu ! répondit brusquement le capitaine, l'infanterie en a tant vu depuis quelque temps qu'un caporal serait capable de conduire celui-ci. »

Une autre fois, en présence de Vercourt, il lui fit remarquer d'une façon assez désobligeante, qu'il y avait un point où l'ouvrage semblait en retard. « Adressez-vous aux ingénieurs qui en sont chargés, dit Fabert ; quant à moi, je n'ai pas de charge dans l'armée ; ayant vu

faire ailleurs une tranchée, j'en fais faire une ici pour vous complaire, mais là s'arrête mon talent. »

Il résulta de tout cela, chez lui, un peu de froideur avec le cardinal qui dura une partie de la campagne, et une ferme résolution de demander au roi de servir dans une autre armée que dans celle où un intrigant, bien appuyé, pouvait faire du tort à la réputation des meilleurs officiers. Sur ces entrefaites, arriva le marquis de la Meilleraye, qui, voulant avoir sa part de l'honneur du succès, entama une troisième attaque et la mena avec une extrême vivacité.

Celles du duc de Candale et du cardinal avaient pour objet deux bastions voisins, comprenant une demi-lune qui fut abandonnée lorsque les assaillants arrivèrent sur la contrescarpe, ce qui eut lieu en même temps. Le duc se préparait à faire le passage du fossé par le moyen d'une galerie couverte; méthode sûre, mais fort longue, en usage chez les Hollandais. Fabert manifesta l'intention de le devancer en employant un procédé plus rapide; mais le cardinal s'y opposa, voulant que la gloire de son frère reçût encore un nouveau lustre par la prise de la place, et que la réputation qu'il avait acquise à l'étranger fût confirmée par un succès obtenu en France.

A cette prétention de son chef Fabert opposa une résistance énergique. « Le service du roi, lui dit-il, ne souffre pas un tel retard. Le cardinal-infant, jusque-là retenu par le désir de faire lever le siège de Breda, peut d'un jour à l'autre changer d'avis et marcher sur Landrecies, et vous savez de plus que l'armée allemande se dirige vers le Hainaut. Il n'y a donc pas de temps à perdre pour prendre la place, surtout quand on pense à son importance pour la sûreté de la frontière de Picardie. D'ailleurs, le grand maître, de son côté, peut très bien profiter des lenteurs que vous voulez vous imposer pour faire réussir son attaque ; et jugez alors de la honte qu'il y aura pour votre frère et pour vous ! » Devant des raisons si fortes le cardinal ne pouvait que se rendre. Il dut laisser libre carrière à l'initiative et à l'activité de son chef de tranchée.

Fabert avait fait battre le parapet à l'endroit où il voulait attacher le mineur ; la brèche était déjà assez ouverte pour que l'éboulement s'élevât au-dessus de l'eau du fossé et permît de commencer le travail de la mine. Sans rien dire à personne de son projet, il donne l'ordre aux mineurs de se trouver le soir à la tranchée, et là il leur prescrit de prendre des madriers, de traverser le fossé dans l'eau et de monter sur la brèche pour s'y faire un logement. Le capitaine de Saint-Amand, qui les commande, déclare la chose impraticable, et pas un des mineurs ne croit plus que lui qu'on puisse leur faire passer, sous le feu de l'ennemi, un fossé dont la profondeur est inconnue, pour aller s'établir dans une brèche battue par les deux canons dont le flanc droit reste armé.

Fabert leur dit qu'il répond de tout, et, sans plus discourir, il descend par la contrescarpe qui n'était pas revêtue, et entre dans l'eau, qui lui vient à hauteur de poitrine. Les mineurs, leur capitaine en tête, sont entraînés par son exemple ; en quelques minutes ils sont sur la brèche et en déblayent la partie par laquelle ils doivent se frayer un passage. Les madriers qu'ils ont apportés forment au-dessus d'eux un abri incliné; plus abrités encore par l'obscurité de la nuit, ils travaillent gaiement à ouvrir leur boyau.

Cependant le bruit de leurs marteaux excite l'inquiétude des défenseurs de la place ; ils se rendent compte de l'entreprise qui est dirigée contre eux et en comprennent le péril. Des grenades sont lancées en grand nombre sur la brèche, et, glissant le long des madriers, vont éclater, inoffensives, au fond de l'eau. Les canons du flanc tirent sans relâche ; mais la nuit est trop obscure pour qu'on puisse en diriger le feu, et au bout de peu de temps les mineurs, que Fabert n'a pas quittés, ont trouvé, dans l'épaisseur même de la muraille, une défense assurée contre les tentatives des assiégés.

Le soudain retentissement de ces coups de canon et le bruit de ces explosions de grenades avaient mis le camp français en émoi. Le cardinal envoie Palluau, un de ses aides de camp, s'enquérir de ce qui se passe. Arrivé à la tranchée, ce dernier s'informe et reçoit pour réponse que Fabert et les mineurs ont traversé le fossé depuis quatre heures et qu'aucun d'eux n'a reparu. Au moment où, fort inquiet, il donne des ordres pour que, malgré le péril, on aille à leur recherche, il voit arriver Fabert tout ruisselant d'eau et tenant à la main la première pierre détachée de la muraille, qu'il allait, selon l'usage, porter au général en chef.

Le lendemain matin, il fit détruire, par sa batterie de brèche, le flanc du bastion encore armé, et put dès lors faire les honneurs de sa mine au cardinal, qui voyait pour la première fois employer ce périlleux moyen de destruction. Le Rasle et tous les ingénieurs étaient d'avis que Fabert se contentât du fourneau déjà préparé sous la muraille et qu'il le fît jouer sans retard ; mais il tenait à en placer également sous le rempart et sous le terre-plein, de manière à ce que l'éboulement provenant de l'explosion remplît mieux le fossé, qui avait une certaine profondeur. Le cardinal se rendit à ses raisons; il disposa trois fourneaux en forme de trèfle, qui furent terminés le jour suivant, et dont l'effet fut complet. En un instant, le bastion ne fut plus qu'un amas de ruines.

Mais ces ruines furent défendues avec une grande énergie, et l'assaut tenté après l'explosion fut repoussé, non sans pertes sensibles. Fabert décida l'ouverture d'un nouveau fourneau de mine, poussé plus en avant, et se mit dès le soir à l'œuvre. Deux heures après, le comte de Haynin, gouverneur de la place, se mettait en communication

avec le comte de Longueval, commandant la tranchée, et le chargeait d'offrir au cardinal une capitulation. Elle fut signée le lendemain, 23 juillet, et porta que la place serait livrée à l'armée française le 26, à midi, si elle n'était pas secourue jusque-là. La garnison devait être envoyée à Valenciennes, avec tous les honneurs de la guerre.

Il s'était écoulé douze jours entre l'ouverture de la tranchée et la prise de la place, juste comme Fabert l'avait promis au cardinal; le jour où son attaque était couronnée de succès, celle du grand maître était fort avancée, le mineur venait d'être attaché à la muraille. Quant à celle du duc de Candale, elle était fort loin d'être achevée; l'emploi des procédés hollandais lui avait causé un retard considérable.

Le cardinal s'attendait à ce qu'un honneur infini dût rejaillir sur lui d'un succès remporté en si peu de jours contre une place si importante ; mais il connaissait mal les jalousies de cour. On fut généralement d'avis qu'il fallait que, pour avoir été prise en douze jours, Landrecies fût une place bien au-dessous de sa réputation ; et ainsi furent récompensés le général victorieux et l'officier auquel, plus qu'à lui sans doute, devait en être attribuée la gloire.

Il faut dire cependant qu'au point de vue stratégique on avait le droit de faire à la Valette un reproche sérieux. Il aurait certainement dû marcher droit sur le cardinal-infant, qui n'avait que peu de troupes à lui opposer, et qui se fût trouvé dans une situation critique, tandis que les lenteurs de son plan de campagne furent cause que Piccolomini, échappant à Châtillon, put se donner pour objectif d'opérer sa jonction avec les troupes espagnoles restées intactes.

Lorsque le cardinal, qui avait laissé Vaubecourt pour gouverneur à Landrecies et fait hâtivement réparer les dommages résultant des attaques, apprit que l'armée impériale venait de passer la Meuse à Givet, il se mit en mouvement pour lui en disputer le passage.

Mais déjà elle avait gagné du terrain en avant et était arrivée près de la Sambre, avec le dessein de se porter sur Maubeuge. Sur la nouvelle de la venue des Français, elle changea d'itinéraire et se dirigea vers Mons. Le cardinal s'empara facilement de Maubeuge, d'Enneries, de Beaumont et de tous les châteaux avoisinants. Tout le pays arrosé par la Sambre devint tributaire de l'armée et lui fournit des approvisionnements. Maubeuge parut au cardinal un poste d'une importance considérable, et il se résolut à y faire construire une citadelle, qui constituerait une place d'armes des plus avantageuses pour le succès des opérations ultérieures.

Cependant une partie de son armée était allée reconnaître l'ennemi, retranché entre Mons et une forêt, et défendu par un cours d'eau. La position était trop forte pour qu'on pût songer à l'enlever, et les Français se retiraient, lorsque leur arrière-garde fut attaquée vivement.

Mais le comte de Guiche et Gassion firent volte-face, et repoussèrent les assaillants jusque dans leurs lignes. Sur ces entrefaites, le cardinal infant, ayant abandonné Breda, vint réunir ses troupes à celles de l'Empereur.

Le projet de la citadelle de Maubeuge avait été approuvé par le ministre, et on se préparait à le mettre à exécution, lorsque le grand maître, marquis de la Meilleraye, revint à l'armée avec de vastes desseins qu'il voulait réaliser seul.

XXI

HOSTILITÉ DE LA MEILLERAYE

Le grand maître venait de la cour, où il avait étrangement desservi le cardinal et son conseiller ordinaire. Extrêmement irrité de ne pas tenir dans l'armée la première place, il voyait avec indignation l'expérience et le génie militaire de Fabert suppléer à celui qui manquait au cardinal; de sorte qu'il n'avait même pas la consolation d'être moralement le chef de cette armée qu'il aurait tant désiré conduire.

Voici le langage qu'il tenait en toute occasion et que surtout il avait fait entendre en haut lieu[1]. « Il disait que Fabert gouvernait l'esprit du cardinal et l'empêchait de se porter aux choses auxquelles, sans lui, il donnerait les mains. Il haïssait Fabert, qui en plusieurs rencontres avait contredit son avis. Le ruinant à la cour, il satisfaisait sa haine, et ce qu'il n'osait directement faire contre le cardinal, il le faisait par là, sans l'accuser de rien, si ce n'est de la faiblesse de se laisser aller aux conseils d'un homme qu'il disait être malintentionné. Cela était assez pour l'ôter de sa place, où il voulait se mettre. »

Lorsqu'il s'adressait au roi, comme il connaissait sa grande bienveillance pour celui dont il poursuivait l'abaissement, il enveloppait ses critiques de quelques éloges. « Fabert est bon ingénieur, disait-il, et heureux dans ses entreprises ; mais il gâte tout par son opiniâtreté téméraire jusqu'à l'excès ; il expose les troupes aux plus grands dangers, assez souvent sans nul besoin[2]. »

Notre héros reste bien juste et peut-être même bien indulgent pour

[1] *Mém. de Fabert,* p. 80.
[2] *Camp. de Fabert,* p. 281. P. Barre, p. 205.

le grand maître, alors que ce dernier l'était si peu pour lui. « M. de la Meilleraye était jeune, dit-il, l'esprit enflé des grandes espérances que lui donnait la faveur en laquelle il était près du cardinal-duc, duquel il était plus particulièrement estimé et aimé qu'aucun de ses parents. C'était avec raison, le grand maître ayant de grands talents pour la guerre, qui était son emploi. Il avait avec lui force gens de courage, qui ne pouvaient souffrir qu'il servît sous un autre. »

Informé de tout ce qui s'était dit à la cour à son sujet, et jugeant que sa situation deviendrait insoutenable avec une hostilité si puissante et si vive, mais craignant surtout que celle du cardinal ne devînt également difficile, il alla demander à ce dernier la permission de s'éloigner de lui. Il lui dit que les services qu'il pouvait lui rendre n'étaient pas comparables au préjudice que les mauvais discours dont il était l'objet lui causeraient, tant qu'il le garderait près de lui. A cette ouverture, la Valette répondit avec une réelle grandeur d'âme. « Je cherche à bien faire, dit-il; si Dieu veut que je réussisse, il m'est indifférent qu'on croie que c'est pour avoir suivi un bon conseil, ou pour avoir suivi une bonne inspiration. Tout ce qu'il y a à faire avec le grand maître, c'est de nous séparer de lui le plus tôt possible; et, pour ne pas se mettre mal avec le cardinal-duc, en formant obstacle à la fortune d'un parent qu'il veut avancer, je vais lui céder le commandement de l'armée et me retirer à la cour, pour tâcher d'y soutenir les intérêts de mes frères[1].

Fabert n'eut cependant pas de peine à lui faire reporter jusqu'à la fin de la campagne la réalisation de ses projets, en lui représentant que l'honneur lui commandait de ne pas laisser inachevée l'œuvre que la confiance du roi avait mise entre ses mains.

Or une sérieuse complication venait d'être introduite dans cette œuvre ; le grand maître avait apporté de la cour l'ordre de faire le siège d'Avesnes. Aux troupes qu'il commandait personnellement étaient jointes, dans ce but, six compagnies de gardes et dix régiments, sous le commandement des maréchaux de camp de Rambures et Bussy-Lameth, détachés de l'armée du cardinal. Le reste de cette armée devait être maintenu à Maubeuge; mais les ordres de la cour ne portaient pas si le cardinal lui-même y resterait, ou s'il prendrait le commandement supérieur de l'armée assiégeante. C'était le parti vers lequel il penchait, par amour-propre et aussi par raison.

Fabert, cependant, faisait tous ses efforts pour l'en détourner. Il lui représentait que c'était le moyen assuré de blesser le grand maître, qui avait conçu le projet, et le cardinal-duc, qui l'avait favorisé. « En cas de succès, lui disait-il, vous sembleriez n'avoir été là que pour lui en disputer l'honneur. Mais, sachez-le, ce succès est plus

[1] *Mém. de Fabert*, p. 89.

que douteux; le siège d'Avesnes est une opération des plus difficiles, qu'il me paraît absolument impossible de faire réussir en présence de l'armée du cardinal-infant, toute prête à porter secours à la place. La plupart des régiments sont de nouvelles levées et très peu aguerris. Ils ne seront capables ni de travailler dans le voisinage de l'ennemi, ni de soutenir ses attaques. Du reste ces attaques mêmes, le cardinal-infant peut se les épargner. Il n'a qu'à couper les vivres à l'armée assiégeante, et elle sera bien vite forcée à la retraite. De toutes les façons, le siège d'Avesnes est une opération manquée d'avance, à laquelle votre gloire vous commande de rester étranger. » — « Mais c'est précisément parce que c'est une opération déplorable, dit le cardinal, qu'il est de mon devoir d'y aller. La défaite du grand maître sera des plus douloureuses au cœur du cardinal-duc; si par mon absence je m'expose à être accusé d'avoir été la cause indirecte du désastre qu'il peut subir, ce sera un grief dont je ne me relèverai jamais; car il est une chose dont je suis jaloux par-dessus tout, c'est ma fidélité à mon devoir. Or, absent, je paraîtrai y avoir manqué; présent, au contraire, je me verrai à couvert de tout reproche et affranchi de tout ressentiment de la part du ministre. »

Fabert, qui voyait avec peine le cardinal ainsi disposé à aller chercher une humiliation assurée, lui répliqua brusquement : « Je n'ai pas été nourri de ces raisons de cour; la proposition d'attaquer Avesnes est déraisonnable ; le grand maître est parti de l'armée pour aller la porter à la cour sans vous en dire un mot, quoiqu'il fût sous vos ordres ; ce qu'il a désiré, en la faisant approuver, c'est de la réaliser sans votre concours. Hé bien ! ce que votre devoir exige n'est pas que vous vous associiez aveuglément à son dessein, mais que vous lui en fassiez comprendre les insurmontables difficultés, afin qu'il épargne aux armes du roi une honte certaine. »

De si bonnes raisons furent impuissantes contre les « finesses de la cour » ; le cardinal craignait, en détournant la Meilleraye de son projet, de paraître vouloir l'empêcher d'acquérir de l'honneur. De plus il donnait, chose plus grave encore, une leçon au ministre qui l'avait approuvé. Il partit donc avec le grand maître à la tête de la partie de son armée qui était mobilisée, laissant le duc de Candale avec le reste préparer la construction de la citadelle de Maubeuge.

Bien que la Meilleraye ne vît pas sans un évident déplaisir la présence du cardinal à son armée, il ne pouvait, sans manquer aux convenances, se dispenser de le prier de reconnaître la place avec lui. Mais la Valette n'eut garde d'y consentir. Il craignait trop d'être contraint à louer un dessein qu'il n'approuvait pas, ou, en le blâmant, d'offenser le grand maître. Ce dernier, sur son refus, lui demanda de lui donner Fabert pour l'accompagner dans cette reconnaissance. Le cardinal y consentit.

La Meilleraye n'avait jamais vu Avesnes, et Fabert, au contraire, avait pris soin d'en faire la visite et l'étude détaillée, dès que le projet de l'assiéger avait été conçu. C'était donc en toute connaissance de cause qu'il s'était montré l'adversaire de ce projet.

Dès le premier coup d'œil, le grand maître ressentit une impression fâcheuse. « Cette place ressemble à Dôle ! » s'écria-t-il. Or Dôle passait pour une place exceptionnellement forte ; puis, s'adressant à son compagnon : « Dites-moi ce que vous en pensez, lui demanda-t-il brusquement. — Mais, je ne vois qu'une chose à faire, répondit Fabert avec froideur, c'est d'exécuter les ordres de la cour et de décider les quartiers et les attaques. Quant à ma pensée sur la force de la place, il est en ce moment inutile de la formuler. »

Rentré au camp, le grand maître avoua ingénument au cardinal que l'entreprise qu'il avait formée lui paraissait téméraire, et qu'il désirait faire une nouvelle reconnaissance avec lui et les hauts officiers de l'armée, avant de prendre un parti définitif. Après une inspection passée minutieusement, le conseil se réunit, et le grand maître ayant invité ses membres à parler sincèrement et sans crainte de l'offenser, Fabert résuma, pour la première fois, d'accord avec la Meilleraye, toutes les difficultés en présence desquelles on allait se trouver, en donnant suite au projet de siège ; le corps de place peu élevé et bâti sur un rocher de marbre, les approches longues et difficiles à cause de la nature du terrain, presque partout le marbre au niveau du sol. Il fit remarquer ensuite qu'une autre place, la Capelle, posée entre l'armée et la France, serait moins difficile à prendre, et jouerait un rôle bien plus important pour le reste de la campagne ; or on pouvait espérer s'en rendre maître avant que Piccolomini et le cardinal-infant vinssent présenter la bataille à l'armée occupée aux travaux du siège.

Le conseil de guerre approuva la justesse de ces raisonnements, et l'attaque de la Capelle fut résolue. Cette décision prise, Fabert ne perdit pas un instant pour en opérer la reconnaissance ; un incident curieux se rattache à cette opération.

Il était seul en avant, suivant sa coutume, faisant des croquis et notant toutes choses, lorsque le hasard de sa marche l'amène dans un petit vallon où paissait le troupeau de moutons de la garnison, sous la garde de quatre cavaliers. Ces derniers, à sa vue, cherchent en hâte à réunir le troupeau pour le remmener en lieu sûr. Quant à lui, faisant volte-face, il court rejoindre l'état-major, et demande au comte de Guiche quelques cavaliers d'escorte pour enlever les moutons.

Le comte les lui refuse, disant qu'il y a sans doute par là quelque embuscade. « Vous le verrez tout à l'heure, » s'écrie l'impétueux officier; et il reprend à toute bride le chemin du vallon. Il trouve

deux des cavaliers occupés à emmener le troupeau; les deux autres marchent sur lui, le mousquet levé, et font une décharge qui atteint légèrement son cheval; puis ils prennent la fuite. Le désordre se met dans le troupeau. Fabert passe derrière lui et, pour accélérer sa fuite dans la direction opposée à la place, tire un coup de pistolet; puis, l'épée à la main, il se dispose à recevoir le choc des deux cavaliers qui restent, lorsque l'approche de l'escorte les décide à tourner bride. Le troupeau de la Capelle est emmené triomphalement, et Fabert a, une fois de plus, affirmé aux yeux de l'armée un courage qui trouve, dans les incidents même les moins importants, des occasions de se faire jour.

Cependant il manquait au siège de la Capelle, décidé dans les conseils de l'armée, une plus haute approbation : il fallait faire accepter par la cour le changement de projet du général. La Meilleraye, qui commençait à se faire de Fabert une opinion plus juste, le désigna pour cette mission de confiance ; mais notre héros fit observer avec raison qu'appartenant à la maison militaire du cardinal, il serait exposé au soupçon de parler de parti pris, vu l'éloignement qu'on avait toujours connu à son chef relativement au siège d'Avesnes. Le grand maître comprit la portée de cette observation, et envoya un des officiers attachés à sa personne.

En attendant que l'approbation de la cour au siège de la Capelle arrivât, les généraux prirent leurs dispositions préalables. Le cardinal fit retourner à Maubeuge une partie de ses troupes, et ne garda que quelques compagnies de cavalerie avec les maréchaux de camp Rambures et Bussy-Lameth. La Meilleraye et Fabert, ayant pris l'avance pour reconnaître la place, choisirent pour point d'attaque deux bastions comprenant une demi-lune; et lorsque les troupes arrivèrent le lendemain, elles occupèrent immédiatement leurs postes, la cavalerie restant en arrière pour couvrir les approches.

Fabert avait sous ses ordres, dans l'attaque qu'il dirigeait, des compagnies des gardes et le régiment de Picardie, composé d'hommes récemment appelés au service et encore peu aguerris. Il occupait un lieu avantageux, un peu élevé, et ayant des vues étendues sur les environs. Il avait fait border d'une tranchée ce terrain, et se proposait de le garnir de mousquetaires, ce qui, en mettant le glacis à sa discrétion, devait empêcher toute sortie; une redoute formait la tête de cette tranchée; de plus il faisait creuser une communication entre ces travaux et une ravine profonde où il pouvait placer tout un bataillon à l'abri des vues de l'ennemi.

Pendant qu'il surveillait l'exécution de ces plans, il reçut à la tranchée la visite de son cher Rambures, qui, ayant été souffrant la veille, s'était fait remplacer par Bussy-Lameth dans le commandement des troupes et se préparait à reprendre son tour de service. Sur son ins-

tante prière, Fabert le conduit à un point assez périlleux, où il se proposait d'établir une batterie dont l'effet devait être désastreux pour la place ; une grêle de balles les y accueille, et Rambures en reçoit deux dans ses vêtements. « Retirons-nous, dit Fabert à son ami, on dirait que les balles vous cherchent. »

Bussy, qui se disposait à dîner dans la tranchée, invita son collègue à partager son repas, et Fabert les quitta pour aller préparer la correspondance du cardinal. A peine était-il entré dans la tente de ce dernier, et avait-il pris dans son portefeuille les lettres auxquelles il voulait répondre, qu'un cavalier arrive à toute bride, lui criant de faire chercher à la tranchée MM. de Rambures et de Bussy qui sont tués. Fabert saute sur le premier cheval qu'il rencontre, court à la redoute où il venait de quitter ses deux amis, et les y retrouve, l'un mort et l'autre grièvement blessé.

Peu d'instants après son départ, une sortie de trente hommes s'était faite dans la direction du boyau de communication ouvert avec la ravine. Le petit détachement qui le gardait s'était replié après avoir fait feu, et les travailleurs s'étaient enfuis, pris d'une terreur panique. Au bruit de la fusillade, les deux maréchaux de camp, sortis de la tranchée, s'étaient trouvés en présence des travailleurs débandés et de sept soldats espagnols qui n'avaient pu résister au plaisir de les poursuivre.

En un instant, Bussy-Lameth était tombé mort et Rambures évanoui, avec deux balles dans le cou et une dans le bras gauche.

Il reprenait connaissance, étendu par terre dans un manteau, lorsque arriva Fabert éperdu de douleur. « Ah ! mon pauvre Fabert, lui dit le blessé, je ne serais pas en cet état si le régiment de Rambures eût gardé la tranchée ! Mais il faut vouloir tout ce qui plaît à Dieu. Je me console par la pensée que le monde saura que je n'ai pas fui. » Allusion douloureuse aux bruits indignes que ses ennemis avaient répandus jusque chez le roi.

Rambures, transporté à Guise, fut soigné avec une extrême sollicitude. Mais il avait eu la colonne vertébrale brisée, et il succomba le vingt-huitième jour.

Cette mort causa à Fabert une extrême douleur. C'était le plus cher et le plus sûr de ses compagnons d'armes, dont il se voyait séparé.

Après ce sanglant et douloureux épisode, le siège de la Capelle, que ne troublèrent plus les sorties de l'ennemi, suivit une marche régulière. Fabert, qui avait toujours sur le cœur les paroles désobligeantes du cardinal et l'intervention malencontreuse de Vercourt devant Landrecies, trouva une occasion de faire apprécier plus justement les ressources de son esprit et sa parfaite connaissance de la guerre de siège.

Il y avait, entre le fossé de la place et la tranchée, une mare profonde, et c'était dans l'étroite langue de terre qui les séparait qu'il fallait ouvrir un passage pour aller à la demi-lune et construire un logement à des mousquetaires, pour favoriser l'établissement sur la brèche, lorsque cette dernière serait ouverte. Or cette direction, imposée par la situation du lieu, était précisément enfilée par la demi-lune et par le flanc du bastion. La difficulté était sérieuse, et il fallait pour la lever un esprit vraiment inventif.

Fabert la jugea telle qu'il la souhaitait pour faire perdre au cardinal l'opinion que « tout le monde était capable de prendre des places ». Pendant plusieurs jours, il feignit d'être fort en peine des moyens de pousser plus loin les travaux, lorsqu'ils seraient arrivés à la hauteur de cette mare ; sur sa prière, le cardinal demanda à tous les officiers un expédient qu'aucun d'eux ne trouva.

Le soir, alors que l'avancement de la tranchée obligeait à prendre un parti, quel qu'il fût, et à entamer ce difficile passage, le cardinal, venu en ce lieu, fort embarrassé, n'y trouve pas Fabert. On lui dit qu'il était allé à Guise accompagner M. de Rambures, qu'on y transportait ce jour-là. Dans une très grande perplexité, il fait prier la Meilleraye de lui envoyer ses ingénieurs. La solution reste introuvable.

Le cardinal s'en allait, désolé et furieux en même temps, lorsque Fabert arrive de son air le plus calme. Ils retournent ensemble à la tête de la tranchée avec plusieurs officiers, et toutes les propositions déjà faites sont passées en revue et repoussées d'emblée. Fabert presse M. de Vercourt de donner son avis. Ce dernier, beau parleur comme toujours, se lance, selon sa coutume, dans une suite d'histoires et d'anecdotes militaires ayant plus ou moins de rapport avec le cas qui se présente, et finit par conclure que pousser plus loin l'attaque est absolument impossible, et qu'une seule chose reste à faire, c'est de s'attacher à l'autre flanc du même bastion. Ce moyen, évidemment des moins heureux, était de plus une cause de grand retard ; mais, faute de mieux, l'état-major semblait penser qu'on pouvait y recourir, lorsque Fabert démontra que c'était, d'une part, recommencer le siège, et, de l'autre, le faire dans des conditions d'insuccès inévitables.

On restait donc engagés dans une impasse de laquelle nul n'essayait même plus de sortir. Le cardinal s'en va, et tous les officiers se mettent en devoir de le suivre. « Mais que vais-je faire cette nuit? demande Fabert ; ce n'est pas au quartier général que vous trouverez une solution ; c'est ici, sur les lieux, et en face de la difficulté, qu'il faut inventer un moyen pour la vaincre. Vous avez avec vous les plus habiles gens de l'armée, qu'ils vous conseillent le parti qu'il faut prendre ! » Tout le monde garde le silence.

Alors le cardinal, ayant peut-être pénétré la pensée de Fabert ou

ne trouvant pas d'autre réponse, lui dit : « Je ne suis pas en peine de ce qu'il faut faire, vous le savez fort bien. » Satisfait de cet hommage rendu à son génie inventif, le major de tranchée déploie son activité ordinaire ; il renonce à marcher à découvert et fait emploi de la sape. Il demande au cardinal de faire enlever la demi-lune, ce qui se fait sans difficulté. Puis, pendant une nuit obscure, il fait creuser, le long de la mare, une série de trous pouvant contenir chacun huit ou dix Mousquetaires, choisis parmi les meilleurs tireurs de l'armée. Le tir de ces mousquetaires est si juste et si vif que les canonniers du flanc sont tués sur leurs pièces; le bastion devient ainsi intenable, et l'on peut, presque sans pertes, arriver à la contrescarpe, pour de là faire le passage du fossé et attacher le mineur.

L'opération imaginée par Fabert avait été d'abord mal comprise et fort critiquée ; mais, quand on en vit le succès, il fallut en reconnaître le mérite. Le cardinal lui dit qu'il voyait bien maintenant qu'il savait mieux que personne les secrets de la guerre de siège. « Vraiment, monsieur, lui répondit-il, je ne m'attendais pas à être traité par vous comme un homme de cour ! » Le cardinal, qui ne voulait pas laisser subsister de nuage entre eux, l'emmena alors dans son logis pour s'expliquer avec lui sur ce qui s'était passé au siège de Landrecies.

Fabert lui ouvrit son cœur; il lui dit sans détour ce qui l'avait blessé, et ne lui dissimula pas son intention de demander, après la campagne, à servir dans une autre armée. Il lui rappela les services qu'il avait cherché à lui rendre, en acceptant de servir sans titre et sans appointements sous ses ordres, et lui déclara qu'il ne pouvait pas supporter de se voir préférer dans l'armée « des gens qui ne devaient cette préférence à d'autre motif que l'abaissement où les grands de la terre ont coutume de mettre ceux qu'ils croient dépendre d'eux ».

Ce discours toucha le cardinal d'autant plus qu'il savait que Fabert avait, en effet, par dévouement pour sa personne, renoncé aux avantages qu'il aurait eus en restant près du roi ; que, servant sans charge et tenant à honneur de vivre à ses frais, il ne touchait aucune solde et n'était pas même indemnisé de ses fréquents voyages à la cour ; il savait, enfin, qu'en toute occasion il n'avait pas craint de s'exposer à la haine des ennemis de la maison d'Épernon, en lui restant fidèlement attaché. Ces choses revenant en l'esprit du cardinal, qui était du meilleur naturel du monde, le firent parler si obligeamment à Fabert et le traiter avec tant d'amitié et de confiance que depuis lors et jusqu'à sa mort rien n'altéra plus leur intimité.

Mais il faut dire que Fabert prenait son rôle d'ami par le côté sincère plus que par le côté aimable. Quand il croyait devoir se rendre utile à son chef en lui adressant quelques observations, il le faisait avec peu de ménagement, si bien que le cardinal lui dit plusieurs fois « qu'il avait

l'esprit si privé de douceur que, s'il ne le connaissait à fond, il le croirait souvent beaucoup moins son ami qu'il ne l'était ».

Cependant le siège se continuait avec succès. La descente du fossé fut commencée suivant la méthode hollandaise, malgré les efforts de Fabert, qui demandait un procédé plus expéditif; mais l'influence de M. de la Barre, ingénieur de grand mérite qui succédait à Rambures comme maréchal de camp, prévalut sur ce point. A peine les travaux approchaient-ils de leur terme, qu'on apprit, à n'en pouvoir douter, la prochaine venue du cardinal-infant, à la tête d'une forte armée.

La Valette se trouvait dans un extrême embarras; car livrer bataille dans les lignes actuelles était impossible vu leur exiguïté, et créer de nouvelles lignes était une œuvre impraticable au petit nombre de ses soldats disponibles. Lever le siège et se retirer lui répugnait à tous les titres. Mais cet embarras ne dura guère. Un ingénieur tel que Fabert savait faire face à toutes les difficultés.

Il fait ouvrir le long de la contrescarpe de petits logements, s'ouvrant par d'étroites meurtrières, où prennent place les officiers, dont l'habitude de la chasse a rendu le tir plus juste ; les défenseurs de la place, décimés par leurs mousquets, n'osent plus se présenter le long de la crête du bastion. En présence de cette inertie forcée des assiégés, un petit bateau transporte les mineurs ; un va-et-vient est établi, et, comme à Landrecies, la mine est ouverte dans les débris de la brèche. En même temps il organise le passage du fossé. M. de la Barre lui demande de le lui laisser préparer correctement par le procédé hollandais; mais il lui répond que ce qu'il faut en ce moment c'est d'aller vite, puisque la place doit être prise avant l'arrivée de l'ennemi; il demande qu'on le laisse faire, et il répond de tout.

Le lendemain matin, le fossé rempli de fascines ouvre un chemin déjà praticable vers la brèche. Le grand maître, surexcité par les progrès de l'attaque de gauche, met à pousser la sienne une ardeur incroyable. Il a, de son côté, attaché le mineur. Les défenseurs, intimidés par ces préparatifs et inquiets des représailles que pourra leur coûter la mort de Rambures, demandent à capituler. Il était temps; le cardinal-infant était bien près; mais une courte résistance d'Enneries l'avait heureusement retenu, et, au moment où la garnison espagnole, don Carlos de Lima en tête, sortait de la place le 21 septembre, son canon se faisait entendre pour annoncer le secours promis.

La capitulation de la Capelle coûta la vie à son gouverneur, qui fut décapité à Valenciennes quelques jours après.

L'armée royale attendit l'ennemi pendant quatre jours dans ses lignes, pendant que M. de Lambert, nommé gouverneur de la place, remettait tout en ordre pour sa défense. Mais le cardinal-infant

avait renoncé à combattre la Valette. Il s'était dirigé vers Maubeuge, et livrait une furieuse attaque aux troupes qu'y commandait M. de Candale. Son succès paraissait d'autant plus assuré que la ville était sans dehors, la citadelle encore à l'état de projet et que les troupes françaises se trouvaient dans un état marqué d'infériorité numérique.

Le bruit du canon des Espagnols venant jusqu'à la Capelle décida rapidement la Valette à marcher au secours de son frère. En apprenant ce mouvement, le cardinal-infant leva le siège de Maubeuge, vint se placer à Pont-sur-Sambre entre les deux armées françaises, et s'y fortifia.

La Meilleraye, comprenant que désormais les choses allaient traîner en longueur, partit pour la cour. Le duc de Candale, ayant besoin de conférer avec son frère, passa audacieusement devant le front de l'ennemi avec quatre escadrons de cavalerie, et vint dire au cardinal que les difficultés du terrain empêchaient la construction de la citadelle, que les vivres étaient rares et difficiles à renouveler en présence de l'ennemi ; il lui demandait, en conséquence, de faire replier ses troupes et d'abandonner Maubeuge. C'était, en effet, le parti que commandait la prudence. L'intendant de l'armée, M. de Thou, fut envoyé à la cour pour solliciter son approbation ; et Turenne, qui commandait à la place de M. de Candale tombé malade sur ces entrefaites, fut avisé d'avoir à tout disposer pour se mettre en marche au premier signal.

En attendant le retour de M. de Thou, on étudia les moyens de retirer de Maubeuge sans trop de pertes l'armée qui s'y trouvait. Le parti qui était en faveur près des hauts officiers, et qu'avait proposé Turenne, consistait à mettre simultanément en marche les deux armées, en gardant un profond secret, et à se porter, avec la plus grande vitesse possible, jusqu'à un point de la Sambre, entre Avesnes et Chimay, où, cette rivière franchie, la jonction serait opérée.

Fabert combattit avec énergie un si dangereux projet. Il fit ressortir qu'une armée qui part avec son canon et son bagage ne peut ni marcher secrètement ni marcher vite ; que l'armée ennemie, quittant un lieu bien retranché, où son retour est assuré, peut former une colonne légère où ne sont contenus que des éléments de combat ; que, si l'action de guerre se prolonge quelques jours, les Espagnols peuvent tirer des ressources de leur camp et du pays situé en arrière, tandis que les troupes en retraite, n'ayant pas de pain, sont exposées à toutes les misères ; que de plus il connaissait les chemins par lesquels il faudrait passer, et qu'il pouvait affirmer que, n'y eût-il pas un ennemi dans le pays, ni le bagage ni le canon ne viendraient à bout d'en sortir.

Le conseil reconnut que ces objections étaient très sérieuses ; mais

il ne trouvait pas de meilleure solution, si périlleuse que fût celle-là. Fabert proposa que Turenne partît pendant la nuit et, se tenant sur les hauteurs, marchât vers Pont-sur-Sambre, son bagage à sa gauche, séparé de ses troupes; que, dans le même temps, le cardinal exécutât le même mouvement par l'abbaye de Marolles, et qu'au point du jour les deux armées françaises vinssent offrir le combat aux Espagnols surpris, en opérant leur jonction en face d'eux.

Le conseil trouva d'abord ce projet téméraire et contraire aux règles de la stratégie. N'était-il pas, en effet, imprudent d'attaquer une forte armée avec deux corps plus faibles, contre le premier desquels l'ennemi peut concentrer toutes ses forces, pour venir ensuite écraser le second? Mais la réponse était péremptoire. « C'est le seul parti qui « puisse à la fois, s'il réussit, assurer le salut et la gloire de l'armée; « avec l'autre, la perte et la honte sont certaines. » Cette puissante raison entraîna l'adoption de la proposition de Fabert, et tout ce qu'il resta à faire fut d'en préparer l'exécution.

Quelques jours plus tard, le secrétaire d'État de Chavigny vint lui-même à l'armée, et, ayant vu de près la situation, donna l'autorisation de la cour d'abandonner Maubeuge.

Cependant il n'était pas facile de faire passer un courrier sans qu'il fût pris et dépouillé de ses dépêches. Au delà du point occupé par l'armée, tout le pays appartenait à l'ennemi, et la surveillance des routes était exercée par lui avec une stricte vigilance. Or il fallait bien que, dans une circonstance si délicate, Turenne reçût des instructions précises, et que ces instructions restassent un secret absolument bien gardé.

Fabert, toujours ingénieux, trouva le moyen d'y réussir. Une clef de son invention transforma le sens d'un certain nombre de mots, de manière à leur donner une apparence entièrement insignifiante. Des lettres auxquelles fut appliqué ce système furent envoyées à Turenne par des hommes sûrs qui avaient appris par cœur la série des mots détournés de leur valeur vraie. Il poussa plus loin la précaution, et, pour ne rien donner au hasard dans une conjoncture si grave, se déguisa en paysan et passa heureusement à travers les lignes ennemies. Il s'assura que les instructions du cardinal avaient été bien reçues et bien comprises, et que rien ne devait mettre obstacle à leur exécution.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre, les deux armées se mirent en mouvement. Le cardinal, accompagné de Fabert, avait opéré lui-même la reconnaissance du chemin que les soldats devaient suivre. Le comte de Guiche précédait la colonne à la tête d'une compagnie de pionniers pour faire rétablir les routes défoncées ou les ponts rompus. Un peu avant l'aube du jour, l'armée s'apprêtait à franchir un ruisseau, dernier obstacle qui le séparait du lieu fixé pour le rendez-vous, lorsqu'elle le trouva fortement occupé par l'ennemi. Piccolomini avait appris le

mouvement du cardinal et mis en bataille des forces considérables pour lui fermer le passage, sans paraître du reste comprendre la portée de ce mouvement. Le combat s'engagea avec une extrême vivacité ; le ruisseau fut plusieurs fois traversé, et le pont qui le franchissait regagné et reperdu. Pendant que ses premiers régiments étaient ainsi engagés, le cardinal, remontant plus haut, trouva un gué par lequel il fit passer le reste de ses troupes. Les Impériaux, menacés de se voir pris en flanc, se replièrent, et leur retraite se fit dans le meilleur ordre. Cependant Fabert, gravissant la colline qui s'élevait au delà du ruisseau, courait interroger l'horizon, et il avait la joie de voir à très petite distance l'armée de Maubeuge marchant en bon ordre et enseignes déployées. Turenne, pour ne pas perdre de temps dans le défilé étroit de la porte de la ville, avait fait sauter les murs qui la flanquaient, de manière à donner à la sortie une ouverture en rapport avec la largeur du front de sa colonne. C'est à cette précaution qu'il avait dû de pouvoir être exactement au rendez-vous à l'heure fixée.

Les généraux français étant ainsi réunis, et se voyant en face des escadrons de Piccolomini déployés dans une petite plaine en avant de Pont-sur-Sambre, résolurent de les faire charger par leur cavalerie. Cette charge, exécutée par les régiments de Turenne, eut l'effet le plus décisif; les cavaliers impériaux furent dispersés en un instant et rejetés en désordre sur l'infanterie. Celle-ci, entraînée par une véritable panique, se rua sur le pont qui franchissait la Sambre, et une scène d'affreuse confusion se produisit. Plusieurs centaines d'hommes tombèrent dans la rivière et s'y noyèrent ; le reste ne dut son salut qu'aux batteries établies sur l'autre rive qui tinrent les Français en respect. Mais cette rapide échauffourée n'en coûta pas moins aux ennemis plus de onze cents hommes. Les vainqueurs restèrent fièrement sur le champ de bataille pendant plusieurs heures, attendant le bon plaisir du cardinal-infant, dont l'armée était rangée en ordre de combat sur l'autre rive de la Sambre. Mais les Espagnols n'ayant pas bougé, ils reprirent la route de leur campement de Lonfaverie, où ils se maintinrent, pour couvrir la Capelle et agir selon les décisions que prendrait l'ennemi.

Le cardinal-infant ayant marché sur le Quesnoy, ce mouvement décida la Valette à venir s'établir près de Cateau-Cambrésis, dans une position qui lui permettait, en même temps qu'il masquait cette ville, de surveiller Cambrai, place sur laquelle les ordres de la cour prescrivaient d'essayer une surprise.

XXII

FABERT A LA COUR

1637

C'était à l'influence de Vercourt sur le père Joseph qu'était due cette inspiration de la surprise de Cambrai, plus qu'étrange dans les moyens proposés pour la réaliser. Cet aventurier, bâtard de la maison de Novion, homme de rien, frappé à plusieurs reprises par la justice française, s'était mis au service des Espagnols, que, l'année précédente encore, il accompagnait dans l'invasion de la Picardie ; mais le père Joseph, ayant entendu parler de lui comme d'un stratégiste plein de ressources, avait voulu « en faire présent au roi ». Il avait obtenu pour lui des lettres d'abolition, et l'avait attaché comme ingénieur conseil au cardinal de la Valette.

C'était un beau parleur, sachant beaucoup de choses, mais d'une imagination vraiment déréglée, et d'une suffisance telle que rien de ce qu'il avait conçu ne lui paraissait susceptible de rencontrer la moindre difficulté à l'exécution. On a vu qu'à Landrecies et à la Capelle ses propositions avaient eu peu de succès. Il en avait fait d'autres encore, que nous avons passées sous silence, et qui n'avaient pas plus de valeur. Ce mauvais résultat lui avait fort ulcéré le cœur, et il n'avait pas manqué de se plaindre au père Joseph de la résistance systématique que Fabert avait apportée à tout ce qui provenait de son initiative. Il en était résulté, disait-il, une perte énorme pour le service du roi, et un retard considérable dans la série des opérations de la campagne.

Le père Joseph, se trouvant offensé du peu de cas qu'on faisait des talents de son protégé, avait transmis ses plaintes au grand cardinal, en exaltant auprès de lui le génie inventif et la science profonde de Vercourt, et il avait réussi à lui faire partager son mécontentement de l'accueil dédaigneux fait à de si ingénieux conseils.

Pour le dédommager de ses mécomptes, Vercourt apportait une nouvelle proposition, et celle-là dépassait en insanité toutes les autres, et cependant, chose étonnante, le père Joseph et le cardinal lui-même la trouvaient admirable.

Elle consistait à attacher aux murs de Cambrai des pétards qui devaient, par leur explosion, renverser murailles et remparts ; pour aller les clouer à leur place, il fallait que les sapeurs descendissent dans le fossé par des échelles, sous le feu de l'ennemi ; mais il faut dire qu'il les armait de cuirasses à l'épreuve de la balle. La ville ainsi démantelée, il n'y avait plus qu'à y entrer.

Tel était le système extravagant en l'honneur duquel le ministre donna l'ordre à la Valette de marcher sur Cambrai, et d'en brusquer l'attaque.

Le cardinal, dont la qualité dominante était le bon sens, et Fabert, avec son ardeur d'impression ordinaire, furent révoltés à la pensée qu'une si ridicule expérience leur fût imposée. Ils se voyaient, avec une certitude absolue, exposés à servir de risée à l'armée et à l'ennemi, à la suite du plus honteux échec.

Mais telle était la crainte, dans le haut état-major, de déplaire au cardinal-duc et à son confident, que nul autre qu'eux n'osa faire d'objections. La Valette, cependant, écrivit au ministre pour le prier de surseoir à l'exécution de ses ordres. Il lui présenta des observations fort sérieuses; mais il n'eut d'autre réponse que la confirmation des instructions précédentes, et cela sur un ton assez impérieux.

Fabert demanda alors à son général d'être envoyé à la cour, pour bien faire comprendre, par un tableau exact des difficultés à vaincre, la ridicule insuffisance des moyens proposés. Dans une affaire si délicate, le cardinal pensa donner plus de poids à son opinion en lui choisissant pour interprète un homme qui fût moins à lui que n'était Fabert. Il en donna donc la mission à le Plessis-Bezanson, officier fort bien vu du ministre, qui était attaché à son état-major avec le titre d'homme du roi, c'est-à-dire de représentant de la cour.

Le Plessis étant parti, Fabert alla trouver le cardinal et lui dit que ce n'était pas assez de faire connaître la vérité au ministre; « il faut, ajouta-t-il, que le roi sache à quelle dérision on expose ses armées par des ordres futiles venus de la cour; et si ces ordres, malgré tout, doivent être suivis, vous devrez les recevoir formels et par écrit, de façon que, aux yeux des troupes et du pays, la responsabilité en incombe à qui de droit. »

Le cardinal convint qu'en présence de la jalousie de la Meilleraye et de la bienveillance douteuse du père Joseph et du secrétaire d'État des Noyers, une démarche de ce sens était fort utile. « Eh bien, dit Fabert, je me charge de la faire. Je vais à la cour; comme je n'ai pas d'emploi dans votre armée, vous ne pouvez pas m'empêcher de partir. Mais il dépend de vous de me donner une lettre pour le ministre. En tout cas, vous n'écrirez pas un seul mot sur l'affaire de Cambrai. Ce serait faire un affront inutile à le Plessis. Mais dites seulement que, l'armée étant au repos, vous m'avez autorisé à aller à Paris pour

mes intérêts personnels, et que vous n'avez pas voulu me laisser partir sans me charger d'assurer le cardinal-duc de vos respects. Après cela, fiez-vous à moi, je vous tirerai de ce mauvais pas, ou, si je ne réussis, l'affaire tournera à la honte de ceux qui vous veulent du mal [1]. »

Une heure plus tard, Fabert, porteur de la lettre du cardinal, était en route pour Paris.

Il eut soin de ne pas dépasser le Plessis, dont il s'informait à chaque relais de poste, et arriva quatre heures après lui à Rueil, où se tenait alors le cardinal-duc. Le Plessis s'était acquitté de sa mission en homme d'honneur, et avait fidèlement répété au ministre ce dont il était chargé. Mais les volontés de Richelieu n'avaient été en rien ébranlées. Lorsque Fabert parut devant lui, il était au lit, et M. des Noyers travaillait à ses côtés.

L'accueil de Richelieu fut assez désobligeant. « Vous revenez d'une campagne qui aurait pu être bien glorieuse pour les armes du roi, » lui dit-il. Fabert entrait en des explications fort nettes sur les raisons qui n'avaient pas permis à la campagne d'être plus avantageuses lorsqu'il fut brusquement interrompu. « Avez-vous vu le roi ? lui demanda Richelieu. — Pas encore, Monseigneur, » répondit-il. Sur cela le cardinal montra un extrême mécontentement qu'il exprima d'une façon assez rude.

Fabert voyait bien que c'était un prétexte qu'il prenait pour le mal recevoir, car tout le monde en usait avec le roi comme il l'avait fait, n'allant jamais le visiter qu'après avoir vu le ministre. Mais il n'était pas homme à s'émouvoir. « Monseigneur, dit-il, je suis venu vous apporter les compliments du cardinal de la Valette ; je n'avais ni ordre ni volonté de vous parler d'affaires ; c'est Votre Éminence qui m'a interrogé. Du reste, je vous prie de trouver bon que j'aille à Paris m'occuper de mes intérêts particuliers, sans plus me mêler de ceux de l'État. » Richelieu insista pour qu'il allât voir le roi sans retard. Fabert le lui promit, fit sa révérence, et sortit de la ruelle où il avait été introduit.

Mais au même instant, se souvenant qu'il avait quelque chose à dire au cardinal, il revint sur ses pas pour le faire. Un épais tapis absorbait le bruit de sa marche, et, au moment de soulever la portière, il entendit Richelieu dire à des Noyers : « Vous savez que cet homme est tout au roi ; partez au plus vite pour Saint-Germain, et écoutez comment il lui parlera. » En entendant cela, Fabert renonça à reparaître. Il remonta sur le cheval de poste qui l'attendait et partit à toute bride pour Saint-Germain, de manière à pouvoir parler au roi à cœur ouvert, avant que son surveillant fût arrivé.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 113.

Il était nuit lorsqu'il arriva au château ; mais le roi, informé de sa venue, donna l'ordre qu'il fût introduit sur l'heure. Il était seul dans son cabinet, et témoigna en le voyant une véritable joie. Il lui demanda de lui raconter en détail la campagne à laquelle il venait de prendre part, s'appuyant, pour le mieux écouter, sur la table qui occupait le milieu de la pièce. Fabert se tenait debout tout auprès de lui. Il faisait son récit, et le roi, vivement intéressé, lui avait déjà témoigné qu'il y trouvait des choses toutes nouvelles pour lui, lorsqu'un huissier vint avertir que M. des Noyers demandait à être reçu par Sa Majesté.

Le roi ayant répondu qu'il entrât, le secrétaire d'État parut; ayant dépassé la portière, il fit une profonde révérence et s'arrêta. Le roi, visiblement embarrassé, ne lui dit pas de s'avancer, et les trois personnages restèrent un moment immobiles et muets.

Ce fut Fabert qui, en rompant le silence, mit fin à cette scène singulière. « Sire, dit-il d'un ton respectueux mais dégagé, plairait-il à Votre Majesté que, avant d'achever ce que j'avais l'honneur de lui dire, je reprisse tout mon récit, afin que M. des Noyers en fût entièrement instruit? » Le roi, fort heureux de ne pas être obligé de prendre lui-même un parti, y consentit volontiers. « Monsieur des Noyers, dit-il, Fabert me raconte des choses bien différentes de celles qu'on m'avait dites. » Le secrétaire d'État se contenta de lever les épaules pour toute réponse et s'avança pour écouter.

Fabert commença par dire en détail comment les choses s'étaient passées aux différents sièges. Il parla de la situation de Maubeuge, développa les raisons qui avaient imposé les plans de campagne, et, avec beaucoup d'adresse, sans prononcer le nom du grand maître, passa en revue les diverses opérations que ce dernier avait proposées, en prouvant les impossibilités en présence desquelles on s'était trouvé à leur sujet. Quant à Vercourt, il le traita avec la dernière sévérité, sans rien dissimuler de son passé scandaleux ni de ses ridicules prétentions ; il s'étendit sur le projet de l'attaque de Cambrai, et dit franchement au roi que ce serait avec étonnement que le monde apprendrait qu'une semblable insanité eût pu être l'objet de sa haute approbation. Louis XIII, très impressionné par ce qu'il venait d'entendre, signifia à M. des Noyers qu'il partageait toutes les vues de Fabert, et congédia ce dernier avec les témoignages de la plus cordiale amitié.

Sur l'invitation du roi, Fabert retourna le lendemain chez Richelieu. Celui-ci, informé par des Noyers de ce qui avait été dit à l'audience royale, l'avait pris en très mauvaise part, comprenant que les observations faites visaient principalement la Meilleraye, avec l'intention de l'abaisser dans l'opinion du roi. Son accueil se ressentit de ce mécontentement ; il fut fort peu gracieux.

Le père Joseph, qui entra sur ces entrefaites dans le cabinet du ministre, se montra plus désobligeant encore. Il avait été blessé au vif de la manière dont Fabert avec traité ce Vercourt, objet de sa confiance et homme de son choix, auquel il comptait attribuer l'honneur de tout ce qui se ferait d'heureux dans l'armée du cardinal de la Valette. De plus, l'extrême faveur avec laquelle il avait adopté le projet d'attaque de Cambrai lui faisait ressentir, comme un affront personnel, le dédain manifesté au sujet de cette conception. Il le fit bien voir ; il dit avec vivacité, que « nul homme en France n'était capable d'atteindre à la hauteur du mérite de Vercourt, et que le roi avait reçu en sa personne le plus beau présent qu'il pût recevoir; que tous les avantages que les ennemis avaient obtenus l'an passé leur auraient été déjà enlevés si on avait eu pour lui à l'armée la considération dont il était digne, mais que par pure envie on avait fait peu de cas de ses bons avis ».

« Oui, continua l'ardent capucin, le duc de Candale mériterait particulièrement d'être enfermé à la Bastille pour cela. Mais soyez assuré qu'à la cour on connaît la manière de servir de chacun, et que vous êtes, les uns et les autres, estimés selon vos mérites. Il est inouï que, sans raison, sans prétexte même, on refuse une occasion telle que celle de la surprise de Cambrai ! Quelle gloire pour une armée, quel service rendu au pays que d'enlever en un instant, à la barbe d'une armée ennemie, une place de cette importance ! Non, il ne faut pas avoir l'ombre d'un désir d'honneur pour ne pas embrasser avec joie une occasion pareille, où ne se trouve même pas une apparence de péril et où tout est avantage et profit. »

A cette virulente apostrophe, Fabert répondit par des raisons sérieuses, données avec un calme parfait ; mais cette attitude ne fit que redoubler l'irritation du révérend père. « Monsieur, dit-il pour conclure, le roi n'a que faire de philosophes dans son armée. Ce qu'il lui faut, ce sont des soldats, des gens de main et de résolution. Quant aux subtils raisonneurs, qu'ils aillent dans les écoles[1] ! »

Devant une semblable violence de langage, Fabert se contenta de s'incliner profondément et se retira.

Ce qu'il y avait de personnel pour lui dans la manière dont il avait été traité à Rueil ne le touchait pas sensiblement, mais il ressentait une peine extrême de la malveillance qu'il avait entendu témoigner à la maison d'Épernon et au duc de Candale en particulier. Le mot de Bastille, associé à son nom, lui causait une appréhension des plus vives.

Son esprit, torturé par la pensée de ce qu'il devait à ses protecteurs et par celle de ses devoirs envers le roi, les plus chers qui lui tinssent

[1] *Mém. de Fabert*, p. 119.

au cœur, s'arrêta à une résolution hardie. La chute du cardinal de Richelieu lui parut le seul moyen de conjurer les périls qui menaçaient ses amis, et de rendre en même temps au monarque la liberté de son gouvernement et la dignité de sa personne, étouffées par une autorité despotique.

On ne comprendrait pas qu'un pareil projet ait pu prendre naissance et se développer dans la tête d'un homme, serviteur passionné de l'ordre et du droit, et auquel les troubles politiques faisaient horreur, si on ne se souvenait que Louis XIII, quelques années auparavant, avait autorisé Rambures à lui parler d'une entreprise ayant pour but la chute du ministre. Il se considérait depuis lors comme en permanence à la disposition du roi, et n'attendait qu'un signal de lui. A ce moment il se crut autorisé à aller au-devant de ce signal, les circonstances le lui commandant.

Il se rendit auprès de Louis XIII, qui, selon sa coutume, le reçut seul dans son cabinet. Il lui dit sans détour « qu'il avait un vif regret de voir l'ingratitude avec laquelle le cardinal-duc en agissait avec Sa Majesté, disposant de toutes les ressources de l'État, en faisant profiter ceux qui s'attachaient à sa fortune, les dissipant en magnificences et prodigalités outrées, s'assurant des places et des armées par l'attribution des commandements à ses créatures, et s'élevant à un tel degré de puissance que les fidèles sujets du roi croyaient qu'il était temps d'arrêter cette fortune sans cesse grandissante, de peur qu'il n'en résultât quelque dommage et quelque humiliation pour la couronne ».

Il ajouta que l'armée commandée par le cardinal de la Valette était, ainsi que ses chefs, entièrement dévouée au roi, qu'elle se trouvait près de Paris, et que c'était une occasion dont il y avait d'autant plus lieu de profiter qu'elle pouvait, d'un jour à l'autre, passer entre les mains d'un autre commandant animé d'intentions toutes différentes.

Le roi resta quelques instants rêveur et silencieux, puis il lui demanda : « Croyez-vous vraiment, Fabert, que M. de la Valette, si fort ami de M. le cardinal il y a peu de temps, serait disposé à me servir contre lui? — Oui, certainement, répondit-il; il est sujet de Votre Majesté et sait que son devoir est de lui obéir en tout et contre tous. — Mais, continua Louis XIII, quand cela serait, pourrait-il se rendre maître de son armée? Les parents de M. le cardinal, qui ont les hautes charges, ses créatures, qui ont les régiments et les compagnies, feront-ils ce que leur général voudra? Fabert, pensez à cela; la chose n'est pas aisée, comme vous semblez le croire; c'est une affaire où il ne faut pas s'embarquer mal à propos, et prendre mal ses mesures. — Sire, affirma Fabert, tous les vieux régiments sont assurés à Votre Majesté; les amis personnels du cardinal de la Valette marcheront pour elle, et le nom du roi, joint à l'exemple des soldats fidèles, en-

traînera tous les autres. Je vous réponds de votre armée. — Il faut y penser, » dit Louis XIII.

Fabert lui raconta alors qu'il avait emporté de Rueil l'ordre formel de faire exécuter sur Cambrai le ridicule projet de Vercourt, condamné la veille à Saint-Germain. « Je défends qu'on y donne suite, s'écria le roi, et je vous charge personnellement de le dire à M. de la Valette; pour le reste, revenez demain. »

Le lendemain, Fabert vint prendre congé de son prince; celui-ci lui témoigna une grande cordialité et lui renouvela la défense expresse d'attaquer Cambrai. Avant de le quitter, Fabert lui demanda à voix basse : « Sire, avez-vous songé à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire hier? » Le roi lui prit la main et la lui serra deux fois avec affection. « Allez-vous-en, lui dit-il, je n'ai plus rien à vous dire. » C'était assez formellement l'inviter à renoncer à toute pensée de contribuer désormais au renversement du cardinal-duc. Fabert se le tint pour dit. Pour lui la volonté du roi était chose sacrée.

Avant de retourner à l'armée, il voulut encore offrir à Richelieu un moyen de conformer ses ordres à ceux qu'il emportait de Saint-Germain. Il alla donc prendre congé de lui, et lui demanda s'il avait définitivement résolu quelque chose au sujet de Cambrai. La réponse du cardinal resta invariable. Du reste, le Plessis-Bezançon, parti la veille, avait emporté des instructions écrites.

Malgré tout, le perspicace officier était bien convaincu en quittant Rueil que les ordres du cardinal n'étaient pas son dernier mot, et que son amour-propre seul lui avait fait maintenir, en apparence, une résolution qu'il ne comptait pas pousser plus loin. Les raisons par lesquelles le projet avait été combattu étaient trop fortes, en effet, pour qu'un esprit grand et juste comme celui de Richelieu n'en eût pas été frappé. Mais il ne voulait pas laisser voir que son jugement eût été un seul instant en défaut. Peu de jours après, les prévisions de Fabert devaient, en effet, se réaliser.

En rentrant au camp à une heure assez avancée de la nuit, Fabert alla trouver le cardinal pour lui rendre un compte fidèle de ce qui s'était passé.

La Valette manifesta une grande émotion à la pensée de l'engagement qui avait été offert au roi en son nom. Mais cette émotion changea de caractère lorsqu'il s'entendit présenter le tableau de la situation qui était, à ce moment même, faite à sa famille : son père disgracié, le duc de la Valette fugitif et suspect, le duc de Candale menacé de la Bastille, et lui-même fort ébranlé dans sa position. Cependant tel était l'esprit de justice et de charité dont il était animé que, tout en reconnaissant la fidélité du tableau, il ne voulut pas y trouver un sujet de haine contre le cardinal. Le désir qu'avait ce dernier de le remplacer par un membre de sa propre famille était, à ses yeux, chose très natu-

relle, et, quant à son père et à ses frères, ils ne devaient attribuer leur disgrâce qu'à leur attitude provoquante et à leurs discours téméraires.

Il était donc désolé que Fabert eût commis cette imprudence de se poser, comme il l'avait fait, en ennemi de Richelieu, et il faut le dire, ce qui le touchait le plus c'était la pensée du danger qui pouvait en résulter pour ce fidèle et dévoué serviteur de sa maison. « Souvenez-vous, lui disait-il, que le roi n'a jamais rien caché au cardinal-duc; il lui rapportera votre conversation, et le péril dont Chalais et tant d'autres ont été les victimes est suspendu sur votre tête. J'ai le cœur déchiré par la pensée que ce malheur n'a d'autre cause que cette tendre amitié qu'en toute occasion vous me témoignez, et je voudrais le conjurer au prix de ce que j'ai de plus cher. Prenez la fuite, croyez-moi; cherchez à vous soustraire par ce moyen, le seul qui vous reste, à un ressentiment que nous savons trop être implacable. »

En écoutant ce langage, Fabert ne se départit ni de son calme ni de sa sérénité. « A Dieu ne plaise, répondit-il, que je mette un seul instant en doute la discrétion et la prudence de Sa Majesté. Peu de gens connaissent à fond les grandes vertus et les éminentes qualités qui sont en elle. Quant à moi, je suis assuré qu'elle gardera un profond secret sur ce qui s'est passé entre nous. Mais, en fût-il autrement, je ne laisserais pas de demeurer à cette place en attendant les événements. » Il entra alors plus avant qu'il ne l'avait fait dans le détail de ce qui s'était auparavant passé entre le roi, Rambures et lui, et finit par rassurer quelque peu le cardinal.

Il lui rendit compte ensuite de la position de l'affaire de Cambrai, et l'assura qu'il n'y serait pas donné suite.

Les amis de la Valette, informés des dispositions malveillantes dont il était l'objet, furent tous d'avis que ce qu'il pouvait faire de mieux, dans son intérêt et dans celui de sa famille, était de renoncer à son commandement et d'éviter par là une disgrâce complète. Ils lui montraient le cardinal-duc, autrefois son ami, ne voyant plus en lui qu'un obstacle à l'avancement de son neveu chéri, et se préparant à le briser sans pitié et à le tenir loin de la cour, sans emploi, obscur et disgracié; tandis qu'en allant spontanément au-devant de cette substitution désirée et en laissant son titre de général entre les mains du grand maître, il rentrait en possession de toute la faveur du ministre. Bien plus, redevenu peut-être son confident et son conseiller, il était en situation de rendre encore service à ses amis et de défendre les intérêts de ses frères. Le cardinal écoutait ces raisons, et témoignait à ceux qui lui parlaient ainsi qu'il leur en savait bon gré et qu'il était disposé à suivre leurs conseils.

Cependant l'hiver s'approchait, et on pouvait considérer la campagne comme définitivement terminée. L'armée prit ses quartiers dans le voisinage des places qu'elle avait conquises.

Étant à Vervins dans les premiers jours de décembre, le cardinal pria Fabert d'aller prendre l'intérim du commandement de Metz à la place de M. de Roquepine, à qui sa santé compromise faisait solliciter un congé. Avant de partir, ce fidèle serviteur voulut s'assurer que les dispositions de son chef étaient bien restées conformes à ce que demandait véritablement l'intérêt de sa maison.

Il lui parla très sérieusement des difficultés de la situation. La Valette lui répondit qu'il n'avait qu'un regret, c'était de penser que ses amis, et lui en particulier, allaient se trouver sous les ordres d'un général moins bienveillant pour eux; mais qu'il était d'ailleurs tout à fait décidé à quitter les grands emplois militaires, et à reprendre simplement le rang que son titre de prince de l'Église lui assurait à la cour.

Il était couché, et Fabert, assis dans un fauteuil à côté de son lit, rêvait dans un profond silence à ce changement de situation si complet et si prochain. Il s'apprêtait à partir, ne doutant pas que le cardinal ne se fût endormi, lorsque celui-ci lui demanda tout à coup : « Au nom de Dieu! songez bien pendant votre voyage à ce que nous ferons la campagne prochaine. »

Ces paroles, échappées peut-être malgré lui à un esprit où la réflexion était à demi vaincue par le sommeil, firent comprendre à Fabert que quitter les grands emplois militaires était pour la Valette un sacrifice au-dessus de ses forces. Aussi, modifiant brusquement le langage qu'il lui avait tenu jusque-là, il le mit en face d'autres perspectives.

« J'y ai déjà songé, lui dit-il; ce qu'il vous faut faire, c'est demander un emploi qui ne vous mette pas en opposition avec les volontés du cardinal-duc et la fortune du grand maître. Il ne convient pas que vous commandiez l'armée de Picardie ni celle de Champagne. On attend beaucoup d'elles, et ceux qui sont à leur tête ont une lourde responsabilité. Faites-vous-en une qui ne compte pour rien dans les grands desseins de la cour, et rendez-la utile et même nécessaire, en des lieux où nul ne pense à exercer une action. Prenez Metz pour centre de vos opérations. Les ennemis ne sont pas nombreux dans le pays; mais ils le sont assez pour faire mourir de faim tout ce peuple, en ravageant les campagnes et en bloquant les villes. Allez les chasser jusqu'à la Sarre; bientôt après, ce sera jusqu'au Rhin. Au commandement de cette petite armée qui sera signalée par de si bons services, le roi ajoutera celui de l'armée de Lorraine. Ce titre, joint à celui de gouverneur des Trois-Évêchés, vous fera une situation telle que non-seulement vous serez élevé en honneur plus que vous n'avez jamais été, mais que vous pourrez faire à l'État un bien considérable, car vous rendrez à la vie une population mourante; vous rétablirez l'autorité du roi sur une frontière abandonnée, et vous en ferez un boule-

vard presque inexpugnable, à cause du grand nombre de places dans lesquelles pourra être cantonnée votre armée. »

Le cardinal dit que ce plan lui souriait extrêmement, mais que, pour en compléter les avantages, il lui fallait obtenir de la cour les troupes nécessaires, afin de pouvoir entreprendre le siège de quelque grande ville. Fabert lui répondit que Metz, dont il était gouverneur, et Nancy, où Hoquincourt se tenait presque dans l'inaction, lui fourniraient tous les éléments d'une opération de ce genre, et que rien ne lui serait plus aisé que de prendre Thionville, position avancée des Espagnols sur la Moselle. C'était une place forte et étendue, il est vrai, mais défendue par une faible garnison et par un gouverneur sans courage. Il fit ressortir le désir que le roi et le cardinal en éprouvaient, et la satisfaction qu'ils auraient de voir tomber entre les mains de la France cette ville qui rendrait libre le cours de la Moselle et joindrait le gouvernement de Metz à l'électorat de Trèves, pays allié.

Le cardinal, ravi de ces perspectives, promit de se conformer absolument à ce qui venait d'être convenu, lors de son prochain voyage à la cour; il recommanda à Fabert de tout préparer pour la réalisation de leur dessein, et lui dit adieu.

Quelques jours plus tard, Fabert était à Metz, et le cardinal partait pour rejoindre le roi, duquel il recevait un accueil meilleur qu'il ne l'espérait. Ce bon accueil, il le méritait sans nul doute par le dévouement et le courage dont il avait fait preuve.

En présence de cette bienveillance du roi, Richelieu ne crut pas pouvoir faire autrement que de proposer à la Valette la continuation de son commandement de l'armée de Flandre et Picardie; mais sa satisfaction fut grande quand il l'entendit lui demander en échange la permission de servir activement dans son gouvernement et de préparer le siège de Thionville. A tous les points de vue, une telle demande ne pouvait manquer d'être accueillie avec faveur. Tous les projets de la Valette obtinrent donc une complète approbation, et Fabert reçut sans tarder la confirmation des instructions qu'il avait si bien préconçues avant de quitter son général.

XXIII

SECOND COMMANDEMENT DU PAYS MESSIN

1638

La situation faite au pays messin par les événements de cette époque est résumée expressivement dans ces quelques lignes de l'honnête chroniqueur contemporain, Jean Bauchez. « Bon Dieu ! dit-il, quelle misère et quelle calamité il y avait en ce temps! Tous les matins on ne voyait que feu et fumée parmi ce pauvre pays messin, et l'on entendait dire : En voilà un qui est fait prisonnier et avec lui tout son bétail; tel autre est tué, tel autre estropié; c'était la plus grande désolation que plume ne saurait décrire. »

De son côté, Fabert dépeint en ces termes l'état dans lequel il trouva le gouvernement de Metz lorsqu'il vint y exercer l'intérim du commandement. Il faut, en vérité, sa garantie personnelle pour faire croire à la réalité de pareilles horreurs.

« En ce temps[1], la misère était horrible aux environs de Metz; les cruautés du Hongrois, du Croate et du Polonais avaient été si grandes, ainsi que celle des soldats de Weimar, que pour sauver leur vie les paysans avaient été contraints de se jeter dans les bois, abandonnant ce qu'ils n'avaient pu emporter sur leur dos; cela avait empêché la culture des terres. Depuis l'éloignement des armées, ils avaient vécu comme ils avaient pu; beaucoup étaient morts de faim. »

Mais, en ce temps, l'affreuse nécessité qu'on avait su épargner à Metz l'année précédente parut à ses portes. Les procès-verbaux, que chaque semaine Fabert se faisait apporter, apprenaient des choses faites pour remplir l'esprit d'horreur. Huit hommes en poursuivirent un autre en pleine campagne ; ils le forcèrent comme on force un lièvre et le dévorèrent. Chaque jour des enfants étaient dérobés pour être mangés.

Les partis des gens de guerre étaient observés et suivis, afin que s'ils rencontraient des partis ennemis et qu'il y eût combat, ceux qui seraient tués servissent de nourriture aux misérables que cette espérance entraînait de loin à leur suite. Les corps inhumés depuis trois ou quatre jours étaient déterrés et dévorés.

[1] *Mém. de Fabert*, p. 130.

Fabert avait mis à Varize un de ses domestiques appelé la Rivière pour qu'il défendît le château avec les paysans, au nom du roi. Ce serviteur lui manda qu'on lui avait apporté un chaudron dans lequel était à demi cuite la tête d'une jeune fille, avec les deux pieds et les deux mains; et la femme chez laquelle cela s'était trouvé avouait qu'elle avait déjà mangé la cervelle le matin, et que ces débris provenaient d'un corps qu'elle avait déterré. Tel était l'état des villages. A Metz même on se ressentait de l'extrême rareté des grains et de la difficulté d'en faire venir de France au milieu des partis, amis ou ennemis, mais également dangereux, qui tenaient la campagne. Une cause particulière augmentait encore la misère générale. Voici à ce sujet le récit de Jean Bauchez.

« Il y avait, en cette saison, une telle famine en Allemagne que nul ne saurait jamais la raconter. A ce point que par force les hommes se mangeaient les uns les autres. Il arriva à Metz un messager venant du côté du Rhin, qui dit avoir bien trouvé sur son chemin dix mille pauvres qui suivaient la route de Metz, mais qu'il ne pensait pas qu'il en arriverait plus du tiers à destination, vu qu'ils étaient si dolents qu'on ne rencontrait que des corps morts ou à demi morts, ayant encore près d'eux de la viande de chrétiens plutôt que de bêtes; car il n'y avait plus nul bétail en ces pays. Au bout de trois jours, ceux de ces pauvres Allemands qui étaient les plus forts arrivèrent devant les portes de Mazelle et des Allemands, où ils campèrent; ils étaient environ deux mille. Leurs compagnons étaient demeurés la proie des loups.

« Les princes allemands qui étaient réfugiés à Metz leur faisaient de grandes aumônes ; plusieurs entraient en cachette dans la ville et y cherchaient quelques secours. Enfin leur nombre augmenta tellement qu'avant le nouvel an on trouva, tout compte fait, qu'il y en avait six mille, et trois mille étaient morts le long des chemins. »

Fabert avait charge d'âmes ; sa responsabilité était assez lourde vis-à-vis des habitants du pays, sans laisser ce flot étranger qui allait toujours grossissant absorber les maigres ressources que son devoir était de multiplier et de répartir le plus utilement possible entre ses administrés. Il y avait d'autant plus d'urgence à prendre des mesures énergiques qu'avec la misère augmentait la mortalité, et qu'une épidémie, causée par cette agglomération de pauvres, de malades et de morts, menaçait d'exercer de nouveaux ravages sur une population si terriblement éprouvée peu auparavant par la peste suédoise. Il dut donc faire usage de son autorité pour remédier à cette aggravation d'une situation déjà trop alarmante, et rendit une ordonnance par laquelle, au nom du roi, les étrangers reçurent le commandement de regagner sans retard leur pays natal.

Les pauvres Allemands furent rangés en ordre et menés, sous la

garde de cent cavaliers, sur le chemin qui conduisait à la frontière. On leur donna quatre pains de munition par tête, et la misérable colonne se mit en route, laissant derrière elle une traînée de morts et de mourants. En arrivant à l'étape, elle s'était, de cette façon, diminuée de plus de cinq cents individus restés sans vie dans les fossés et les haies. Une telle mesure avait dû coûter à un cœur généreux comme celui de Fabert, mais elle était véritablement imposée par la rigueur des circonstances.

Le grain conservé dans la ville était à un taux excessif. Les bourgeois qui en étaient détenteurs en envoyaient dans les villages où ils avaient des intérêts; mais de cette façon certains de ces villages étaient dans une abondance relative, et les autres n'avaient rien. A quel degré de misère fallait-il que la guerre eût réduit ce fertile et excellent pays pour que la campagne en fût venue à être nourrie par la ville, et cela uniquement au moyen de blés importés du dehors! Fabert voulut faire cesser cette inégalité, et établir partout un état supportable et régulier.

Le 21 décembre, il rendit une ordonnance applicable à toutes les communautés du pays messin, par laquelle les maires devaient sans retard apporter au gouverneur la liste exacte de tous les habitants de leur village; une quantité de sept livres de blé, par tête et par jour, leur était allouée; et chaque semaine, de deux jours l'un, le tiers des villages du pays envoyait chercher le grain nécessaire à leur subsistance, qui leur était remis par deux bourgeois, délégués à cet effet, sur le certificat de leur maire. La répartition par tête se faisait ensuite au siège de la commune. Des partis de cavalerie et surtout les chevau-légers de Fabert veillaient à la sécurité des routes.

Le gouverneur, pour subvenir aux besoins de cet important service, avait mis en réquisition, à un taux raisonnable, tous les blés qui se trouvaient dans la place. Mais il fallait penser à leur renouvellement, et, autant que possible, créer une réserve importante. La Champagne, par bonheur, était abondamment pourvue; et, à partir de Verdun, dans la direction de Reims et de Châlons, le pays était comparativement prospère, la récolte de l'année précédente ayant été d'une admirable richesse. Fabert ordonna que tous les gens de chaque métier et les maîtrises de la ville eussent à se cotiser pour aller ensemble, avec des chariots et une garde convenable, acheter du blé et le revendre aux pauvres, au prix de vingt-cinq francs la quarte, prix qui, du reste, couvrait largement leurs frais. Tous les métiers y allèrent l'un après l'autre, et bientôt aussi les communautés villageoises formèrent chaque semaine des convois de cinq à six cents chariots, avec paysans pour les conduire et soldats pour les garder.

Il arriva quelquefois que ces mesures de précaution n'étaient pas de trop, et Jean Bauchez raconte qu'il courut grand péril le jour où ce

fut à son tour de marcher, en tombant dans une ambuscade dressée par la garnison de Thionville. Ce système continua à être en vigueur jusqu'à ce qu'au moyen des récoltes de l'année, bien que réduites à peu près aux marsages, les pauvres Messins purent trouver leur nourriture sur leur territoire.

C'était uniquement au zèle intelligent et charitable de son commandant que le pays était redevable d'un progrès si capital. Peu de jours après son arrivée, sous l'impression d'une véritable tristesse, il avait voulu sonder toute la profondeur du mal, et parcourir, dans ses parties les plus misérables, cette contrée qu'il avait connue autrefois riche et prospère. Il entreprit donc la visite générale du pays, et ce qu'il vit était désolant.

Nous l'avons dit, beaucoup de villages étaient totalement abandonnés de leurs habitants; ceux-ci étaient au fond des bois, y vivant d'herbes et de racines, ou plutôt y mourant de faim. Ceux qui étaient restés au village n'avaient pas de bétail, pas d'instruments de labour, et surtout manquaient de courage et de confiance; les terres restaient en friche. Ce qui importait par-dessus tout, c'était de ramener les paysans à la culture.

Pour y réussir, Fabert fit afficher que tous ceux qui voudraient se remettre au labour recevraient des secours au moyen desquels ils pourraient se procurer le matériel nécessaire. On eut confiance en sa parole; les cultivateurs revinrent en foule, et reçurent à titre de prêt la quantité de grains nécessaire aux semailles. De plus, il veilla à la sécurité de l'avenir en faisant garnir de quelques soldats la plupart des points stratégiques du pays et en donnant aux milices bourgeoises l'ordre d'aller, de trois jours en trois jours, y monter la garde avec eux. Les châteaux de Semécourt, Mézières, Ennery, Vigy, Vry, Burtoncourt, Varize, Berlize et Ancerville, ainsi fortement occcupés, tinrent en respect les partis espagnols qui, de Thionville, avaient ravagé impunément la contrée. Sa compagnie de chevau-légers établie à Ennery, dont il était gouverneur, organisa un système de surveillance active, au moyen duquel la sécurité ne tarda pas à renaître. Et ainsi cette population, jusque-là si malheureuse et si abandonnée, put bénir, en recueillant le prix de ses sueurs, une protection qu'elle rencontrait pour la première fois.

Fabert alla même plus loin dans la réorganisation de la campagne messine; il prit une décision par laquelle il était désormais défendu de saisir les bestiaux, les récoltes et le matériel agricole des paysans, pour le recouvrement des tailles et autres contributions. D'autre part, il fit restituer aux villages les terrains communaux, dont la plus grande partie avait été usurpée par les seigneurs, partout où leurs détenteurs ne purent pas montrer un contrat d'achat bien en règle.

Notons que ces deux importantes mesures devaient recevoir, cinq

ans plus tard, par ses soins, une application légale qui fut dans la suite généralisée dans tout le royaume. C'est donc à lui que revient l'honneur d'en avoir pris l'initiative.

XXIV

SERGENT DE BATAILLE EN ITALIE

1638

Pendant ce temps, les affaires du roi prenaient en Italie une tournure assez fâcheuse. Le gouverneur de Milan, marquis de Leganez, tenait assiégé le fort de Bremo. Le maréchal de Créquy, venu pour dégager cette place, fut tué d'un coup de canon. En même temps une vaste conspiration s'ourdissait pour massacrer les Français, et livrer Casal aux Espagnols. Enfin, au mois de mai, le Piémont fut envahi par Leganez, et le siège mis devant Verceil.

En une circonstance aussi grave il fallait sans doute un général distingué, mais surtout un homme honnête et dévoué. Le cardinal de la Valette fut choisi par le roi pour remplir le rôle difficile que la mort de Créquy laissait à son successeur. Il l'accepta par sentiment du devoir, mais non sans une répugnance que justifiait assez la triste situation en face de laquelle il se voyait placé.

L'armée qu'il devait commander en Piémont, beaucoup plus faible que celle des Espagnols, les approvisionnements difficiles à se procurer, la régente sans autorité, le peuple animé d'une haine profonde contre les Français, le conseil divisé et incertain, tels étaient les principaux traits du tableau.

Le roi savait trop bien à quel degré Fabert était nécessaire au cardinal pour hésiter à le lui donner comme compagnon d'armes dans la difficile campagne dont il lui imposait la conduite. La Valette, de son côté, en avait fait la demande expresse au ministre, mais avec des restrictions où se peint bien toute la faiblesse de son âme loyale et droite, mais abattue par le danger où il voyait sa famille.

« Il avait dit avoir besoin auprès de lui d'une personne nourrie dans la guerre et qui en sût le détail, que lui ne pouvait savoir, que Fabert en usait avec discrétion avec lui, ne lui disant que seul à seul ce qu'il avait à lui dire ; néanmoins que, comme on avait fort parlé

contre lui, il se voyait obligé de demander à Son Éminence si sa personne était suspecte ou tant soit peu désagréable, auquel cas il protestait ne le voir jamais plus[1]. » On voit que l'amitié du cardinal pour Fabert n'était pas aussi absolue que celle qu'il inspirait à ce dernier.

Mais Richelieu avait, lui, l'âme trop élevée pour s'arrêter à des considérations de rancunes personnelles. Il répondit que rien n'était plus utile que d'avoir près de soi des gens expérimentés tels que celui dont il parlait; que, dans une situation analogue, il en avait usé de même. Il approuva donc pleinement la demande qui lui était faite. En conséquence, Fabert fut invité à venir sans retard prendre de nouveaux ordres à la cour. Ce ne fut pas sans de profonds regrets qu'il quitta cette organisation préparatoire du siège de Thionville, qui marchait si bien au gré de ses désirs, et promettait des résultats si glorieux. Mais le devoir parlait; il partit le jour même.

Sa première visite fut pour le roi, qui le reçut plus amicalement que jamais. Louis XIII lui annonça qu'il l'autorisait à vendre les deux charges dont il était titulaire dans le régiment de Rambures, vu qu'il le nommait sergent de bataille dans l'armée de Piémont. Quant à sa compagnie de chevau-légers, il l'invita à la garder, ajoutant que c'était le modèle des troupes de cavalerie. Cette compagnie était alors en Piémont, où elle avait servi de noyau à un régiment créé sous le nom du cardinal de la Valette.

Ce dernier fut très satisfait des marques de faveur dont le roi avait honoré son fidèle conseiller. Mais, plus pusillanime que jamais, il craignit de mécontenter le ministre en lui demandant de faire libeller la nomination de Fabert au grade de sergent de bataille. Celui-ci, avec son désintéressement ordinaire, n'insista pas pour l'obtenir; mais, se conformant à la volonté du roi, il adressa au duc d'Épernon, dans les termes les plus respectueux, sa démission de sergent-major, démission en échange de laquelle il reçut en blanc les provisions nécessaires pour le choix de son successeur. Il la céda au sieur Despouy. Pour sa compagnie dans le régiment de Rambures, il fut traité avec la même faveur. Il n'en était pas moins vrai qu'en partant pour faire la campagne il était sans charge, et que le cardinal, en ne demandant pour lui d'autre faveur que celle d'assister de droit au conseil des hauts officiers de l'armée, le reléguait comme à plaisir dans une infériorité de rang plus qu'injuste.

Mais l'âme de Fabert savait s'élever au-dessus des susceptibilités de ce genre; servir son pays et ceux qu'il aimait, pour lui tout était là. Il se contenta du commandement de sa compagnie de chevau-légers et du rôle officieux que lui avait réservé le cardinal, bien décidé

[1] *Mém. de Fabert*, p. 131.

d'ailleurs, d'accord avec son chef, à remplir dans toute leur étendue les fonctions dont le titre lui était refusé.

La Valette et Fabert partirent en poste, le 16 avril 1638. Dès le début du voyage, le cardinal dit à son compagnon qu'il le priait de songer en chemin à ce qu'il lui faudrait faire en arrivant en Piémont. « Une seule chose, répondit-il, chercher à en revenir le plus tôt possible. » Et, passant en revue toutes les raisons qui rendaient infiniment onéreux le commandement accepté par le cardinal, il lui demanda comment un homme de bon sens avait pu l'accepter.

Il entendit alors le triste récit des malheurs qui enserraient la maison d'Épernon dans un cercle de fer se rétrécissant chaque jour. Il connut à fond les imprudences du duc de la Valette, sa liaison compromettante avec le comte de Soissons, sa rentrée à la cour obtenue de l'indulgence du roi, puis cette indulgence perdue par une attitude des plus arrogantes, et les portes de la Bastille sur le point de s'ouvrir devant lui. Il apprit les périls tout semblables que faisaient courir au duc de Candale la légèreté de ses propos et son esprit habituel de violente opposition au pouvoir. Il comprit enfin que le cardinal, victime expiatoire des fautes de sa famille, était résigné à tous les sacrifices pour détourner d'elle la foudre prête à éclater. Alors il lui pardonna de bon cœur les actes de faiblesse qu'il avait eu à lui reprocher, et il s'attendrit dans une sympathique pitié en entendant les accents d'une douleur si vraie. « J'aime mieux être absent quand arriveront ces malheurs, disait le cardinal, quoique je sache bien qu'ils me tueront, absent comme présent ; oui, je vais en Piémont avec la certitude de n'en pas revenir. Le chagrin me fera mourir ! »

Et son langage devint plus douloureux encore quand il parla de la peine où allait se trouver son père, en son âge avancé, et de la ruine irréparable de sa maison. Aussi Fabert, qui avait entamé l'entretien avec l'intention de faire revenir le plus tôt possible le cardinal sur son acceptation, ne chercha plus qu'à le consoler et à lui donner du courage en développant de son mieux les quelques chances qui pouvaient lui rester de se tirer avec honneur d'une tâche bien ardue.

Le comte de Guiche avait précédé le cardinal et pris provisoirement le commandement de l'armée. Il faisait d'énergiques efforts pour la remettre sur un bon pied ; mais il se heurtait à un grave obstacle. Ce qui manquait surtout, c'était l'argent ; or il n'est pas aisé d'obtenir beaucoup de la part de soldats qui ne reçoivent pas leur solde et pas même toujours leur pain.

La Valette, arrivé à Pignerol le 1er mai, y trouva d'Hemery, ambassadeur du roi près la cour de Savoie et intendant de l'armée, qui lui fit connaître en détail les difficultés militaires et politiques de la situation ; mais quelles qu'elles fussent, une seule chose était à faire, c'était de les aborder de front.

Bremo, à l'embouchure de la Sesia, avait été pris par les Espagnols. Ce succès obtenu, les ennemis s'étaient retirés et fortifiés dans leurs quartiers ; nulle opération active n'entrait donc dans les éventualités du moment.

Après quelques jours passés à Turin près de la duchesse régente, la Valette et Fabert se rendirent à Casal pour examiner tant l'état de cette place que celui de la province, et apprécier le degré de résistance qu'elles étaient capables de présenter. Ils retournèrent ensuite à Turin pour conférer avec la duchesse sur les opérations auxquelles il serait à propos de se préparer. Pour eux, il était hors de doute que les Espagnols attaqueraient Verceil, et le danger leur paraissait sérieux. La régente n'y croyait pas ; elle était convaincue que le Piémont serait respecté par les ennemis et que le Montferrat seul avait besoin d'être mis en état de défense. Cette conviction résultait des négociations secrètes entamées par la duchesse régente avec les Espagnols.

Mais, quelques jours plus tard, ces illusions étaient dissipées ; on sut que le marquis de Leganez et le prince Thomas avaient pris position devant Verceil avec une armée de vingt-cinq mille hommes, et l'on connut en même temps le véritable état de cette place proclamée imprenable par le conseil de régence. Les approvisionnements étaient des plus médiocres, et sa garnison atteignait à peine le chiffre de quinze cents hommes, évidemment insuffisant. Il était visible que dans ces conditions, et malgré la force très réelle de ses remparts, abandonnée à elle-même, elle était exposée à succomber prochainement. De cette décision des généraux ennemis il résulta que la duchesse se trouva brusquement rejetée dans les bras de la France, et bien obligée de s'appuyer sur cette armée, devenue son dernier espoir.

Il fallait à tout prix jeter un secours dans Verceil, avant que l'achèvement des travaux des lignes d'investissement rendît cette opération irréalisable.

Le cardinal monte à cheval sans retard, et court à Pontestura, où se tenait le marquis de Ville, lieutenant général de la cavalerie piémontaise, pour discuter avec lui les moyens d'y parvenir. La parfaite connaissance du pays qu'avait cet officier l'indiquait tout naturellement pour commander le convoi. On mit sous ses ordres deux mille hommes d'infanterie, conduits par un des plus vaillants officier de l'armée, M. de Saint-André, et dès le lendemain, à la tombée de la nuit, la colonne de renfort se dirigeait vers la ville, à travers des chemins défoncés et des fossés remplis d'eau, qui rendaient la marche très pénible. Mais le courage et l'entrain du soldat français surmontaient aisément ces difficultés par l'espoir d'un succès prochain, lorsque, le jour arrivé, le marquis de Ville déclara que les lenteurs subies par la marche ne permettaient plus de compter surprendre les Espagnols,

que les attaquer en plein jour serait folie, et qu'une seule chose restait à faire, rejoindre le gros de l'armée.

En même temps que le cardinal, au prix de mille peines, faisait passer le Pô à son armée, il demandait instamment à la duchesse régente de lui envoyer sans retard ses troupes, car il n'y avait pas de temps à perdre, et chaque jour aggravait la situation.

La duchesse n'avait plus de raisons pour retarder la jonction de son armée avec l'armée française. Elle l'amena elle-même dans la plaine de la Vestola, où campait cette dernière, et, le 6 juin, en passa la revue en grande solennité. Du vin en abondance fut distribué aux soldats, et ils manifestèrent un vif enthousiasme.

Dès le lendemain, les troupes alliées se mettaient en marche. Elles se composaient de six mille cinq cents hommes d'infanterie et de trois mille chevaux. Les forces de l'ennemi en dépassaient le double. Malgré cette écrasante disproportion, l'ardeur des jeunes gentilshommes qui servaient comme volontaires était telle que le conseil, sous leur pression, semblait disposé à risquer l'attaque. Fabert eut beaucoup de peine à empêcher qu'une si téméraire résolution ne fût prise d'enthousiasme. Il finit cependant par obtenir que le cardinal, accompagné des hauts officiers de l'armée, allât faire la reconnaissance des lignes espagnoles avant de rien risquer.

Après avoir vu les choses de près, tous furent d'accord pour avouer qu'il serait impossible de trouver une circonvallation plus forte et mieux entendue que celle des Espagnols, et que l'attaque de front était chose à laquelle il ne fallait pas penser. On se contenta de quelques escarmouches, et l'on se retira un peu en arrière pour chercher un moyen plus praticable d'atteindre le but.

Au conseil de guerre, Fabert, qui avait été, au péril de sa vie, seul et déguisé, reconnaître le terrain, fit une proposition qu'accueillit une approbation unanime. C'était de faire un détour en entrant dans le Milanais, de passer la Sesia, et d'aller secourir Verceil par la rive gauche, où les Espagnols ne s'étaient pas retranchés. Il ajoutait que l'espace entre la ville et la Sesia était trop étroit pour permettre aux ennemis de l'occuper sous le canon de la place, et que là était un passage tout préparé pour l'introduction du secours.

Sans perdre de temps, on se mit en chemin pour exécuter ce projet. La marche fut pénible, à travers les rivières qui coupaient le pays et les nombreux cours d'eau grossis par des pluies abondantes. Le passage de l'Evo donna beaucoup de peine ; on en vint à bout cependant. Mais, arrivés sur les bords du Servo, l'obstacle qu'il présentait était insurmontable.

Telle était, en effet, la force du courant, que les efforts des pontonniers pour la construction d'un pont de chevalets restèrent stériles pendant une journée entière. Fabert, qui comprenait les suites funes-

tes de tout retard, s'était mis en tête que, malgré la hauteur extraordinaire des eaux, il devait y avoir quelque endroit où il fût possible de les traverser à gué. Ayant bien étudié la configuration du terrain, il s'en alla, la nuit suivante, faire l'expérience de ce qu'il avait pensé. Peu s'en fallut que cette expérience ne lui coûtât cher ; car deux fois il perdit pied et fut entraîné par le courant et en grand péril de se noyer. La troisième tentative fut plus heureuse; il traversa la rivière à gué, et, ayant soigneusement marqué la place, proposa le lendemain matin de faire passer l'armée par cette voie non exempte de danger, mais cependant praticable.

Le premier il donne l'exemple, et cet exemple est suivi. Les fantassins entrent dans le torrent par pelotons, se tenant les uns aux autres; pour résister à l'impétuosité des eaux, ils se soutiennent au moyen de leurs piques. Les cavaliers descendent un peu au-dessous pour leur venir en aide et recueillir ceux que les flots auraient entraînés. En peu de temps, le passage est heureusement effectué, et l'armée est établie sur la rive opposée. Le lendemain, elle est sur les bords de la Sesia.

Pendant que le pont qui doit lui donner passage se construit, Fabert passe la rivière à la nage, à la tête de cinquante cavaliers; il va donner la chasse aux partis ennemis qui viennent en reconnaissance, et éclaire en même temps le terrain où va s'établir l'armée. Le 15 avril, le pont est terminé, la rivière traversée sans encombre; et une tête de pont, solidement construite et armée de canons, assure les communications d'une rive à l'autre.

Pendant que M. de Vignoles était envoyé à la tête de quelques compagnies et de deux canons pour s'emparer d'une abbaye voisine occupée par l'ennemi, l'armée se mettait en ordre de bataille et marchait sur Verceil, résolue à engager immédiatement une action énergique, avec la participation des défenseurs de la place, sur lesquels il était assez naturel de compter.

Mais quel n'est pas l'étonnement des officiers et des soldats lorsqu'ils voient, en présence d'un mouvement si bien fait pour émouvoir amis et ennemis, une immobilité générale régner parmi les uns et les autres! Les Espagnols se tiennent dans leurs lignes en arrière de la Sesia, et ils assistent à la venue des Français avec l'attitude de spectateurs désintéressés, tandis que les canons des remparts restent muets, et leurs défenseurs silencieux.

Une telle indifférence donna lieu de penser que la résolution de rendre la place aux Espagnols était déjà prise par les assiégés, et la suite fit voir qu'on ne se trompait pas. Pour l'heure présente, il n'y avait rien de mieux à faire que de procéder au logement des troupes. Le conseil fut en même temps réuni pour aviser aux opérations ultérieures.

S'il eût fallut en croire les généraux piémontais qui représentaient les intérêts de la régence, ces opérations se seraient bornées à se retirer en abandonnant Verceil à son sort. « La place, si importante qu'elle fût, disaient-ils, ne valait pas que la seule armée sur laquelle Madame pût compter courût le risque de se faire entièrement détruire, en s'attaquant à un ennemi deux fois plus fort. La ruine de cette armée était la perte totale du parti de la régente, et c'était à la fois crime et folie que s'y exposer. »

La majorité du conseil paraissait incliner vers ce parti, si pénible qu'il fût pour l'amour-propre des chefs et même pour l'honneur du drapeau, lorsque le cardinal déclara que rien ne le déciderait à se retirer sans avoir fait quelque chose pour la conservation de Verceil : il dit qu'il était résolu pour le moins à y faire entrer un renfort de deux mille hommes. Fabert appuya son avis par des raisons militaires et topiques d'une incontestable valeur, et il fit si bien que la majorité du conseil finit par approuver cette résolution.

On convient de l'exécuter par le moyen de trois fausses attaques simultanées. En conséquence, on commande pour la nuit suivante, celle du 18 au 19 juin, cent hommes par bataillon de l'armée du roi, et dans celle de Madame, les régiments de Sénente et de Valdisère. A leur tête est placé M. de Maugeron, mestre-de-camp du régiment d'Auvergne. Cet excellent officier est enchanté de l'occasion qui lui est donnée de se distinguer ; mais ce sentiment n'est pas celui de beaucoup de ceux appelés à servir sous ses ordres ; tel est le mécontentement que plusieurs d'entre eux en éprouvent, telle est la lenteur calculée avec laquelle ils exécutent les instructions données, que le jour est sur le point de paraître avant que la concentration des troupes soit effectuée. Il faut rentrer dans les lignes et remettre au lendemain l'exécution de l'opération projetée. En vain on veut essayer d'y mettre définitivement obstacle. Le cardinal, « touché au vif », n'écoute rien ; il donne les ordres les plus précis et les plus formels, et cette fois les dispositions sont prises à temps. Le tour du service a mis à la tête de la colonne M. de Saint-André, vaillant homme s'il en fut jamais.

Fabert a été chargé par le cardinal de convenir avec lui de tous les signaux au moyen desquels, quand il sera dans la place, il se tiendra en rapport avec l'armée de secours. Tout est prévu, convenu avec une netteté parfaite. L'emploi des feux pendant la nuit, des colonnes de fumée pendant le jour, leur nombre, leur emplacement, leur signification sont l'objet d'un mémoire détaillé qui ne laisse nulle place au moindre doute.

Le détachement, grossi de nombreux volontaires, s'est mis en marche. Il est guidé par Fabert, qui a étudié le terrain avec un soin minutieux. Au passage d'un canal, garni d'une rangée de défenseurs, l'ennemi est mis en éveil. Il dirige sur les troupes françaises un feu

incertain, auquel il n'est pas répondu. En même temps une triple attaque éclate sur les lignes des assiégeants ; ils ne savent de quel côté porter leur attention et concentrer leurs forces. Le secours a continué sa marche avec célérité, il est arrivé aux portes de Verceil, elles se sont ouvertes devant lui ; Fabert a vu le gouverneur, il a reçu de lui l'assurance qu rien ne fait défaut à la place et qu'avec les deux mille hommes de renfort qu'elle vient de recevoir, elle est en état de résister à toutes les attaques. Plein d'une entière satisfaction, il revient apporter au cardinal cette rassurante nouvelle.

Malgré l'affirmation du gouverneur, le cardinal avait eu tant de joie du succès de cette première opération qu'il ne voulait pas partir sans avoir réussi dans une seconde, ayant le même but, mais faite cette fois au grand jour, et dans des conditions plus glorieuses encore pour l'armée qu'il commandait. Le marquis d'Ogliani, gouverneur de Verceil, en étant informé par des signaux, répondit que cela n'était pas nécessaire et qu'il répondait de tout. Mais le cardinal, enflammé par l'espoir de la gloire, ne voulait pas renoncer à son projet.

Fabert lui suggéra alors d'en assurer le succès par l'établissement d'une batterie de quatorze pièces qui devait rendre le terrain absolument intenable aux ennemis. Ceux-ci en étant tenus éloignés, le passage imprévu et précipité d'une nouvelle colonne de troupes, à destination de Verceil, ne souffrirait nulle difficulté, non plus que nul dommage.

Cependant une double circonstance mit obstacle à l'exécution du plan du cardinal. Les troupes espagnoles étaient, disait-on, extrêmement éprouvées; l'excès de la fatigue et le séjour dans un lieu humide causaient parmi elles des maladies nombreuses, et l'on pouvait compter qu'elles seraient sous peu obligées à lever le siège. D'autre part, aucun des signaux destinés à donner la moindre indication d'épuisement, de péril ou de détresse chez les assiégés ne se laissait voir. Le conseil fut d'avis que dans ces conditions il n'y avait nulle imprudence à s'éloigner de la place pendant quelques jours, pour battre le pays, afin de ravitailler l'armée. Les troupes, rafraîchies et reposées, n'en auraient que plus d'énergie pour leurs opérations ultérieures.

Le cardinal fit connaître au gouverneur de Verceil, par quatre feux allumés au lieu indiqué, qu'il reviendrait dans quatre jours, et son armée passa la Sesia pour se disperser dans le Milanais. A Palestro, on trouva un grand convoi de grains et de farines, destiné aux Espagnols, qui fut enlevé, ainsi que le parti de cavalerie qui l'escortait.

Le troisième jour, un sergent de la garnison, envoyé par Saint-André, et qui était parvenu à échapper aux assiégeants, vint dire que tout allait bien et que le cardinal « pouvait avoir l'esprit en repos ».

L'armée reprit alors le chemin de Verceil. Elle était arrêtée à Prarola, lorsqu'on entendit du côté de la place un grand bruit de canon

et de mousquetades. Le lendemain matin, on sut par plusieurs soldats échappés qu'il y avait eu un rude assaut donné au corps de place, qu'il avait été vigoureusement repoussé, et que les assiégés avaient du même coup repris une demi-lune perdue précédemment. Près de deux mille Espagnols étaient restés morts dans les fossés.

Nul ne pouvait mettre en doute qu'un tel échec ne fût le prélude de la levée du siège. Le cardinal envoya des trompettes pour s'assurer de ce qui était arrivé ; mais, avant qu'ils fussent de retour, trois paysans vinrent dire qu'ils avaient entendu parler de la reddition de Verceil. On se refusait à croire à la possibilité d'un tel événement, lorsqu'un trompette ennemi vint en confirmer la nouvelle. Depuis la veille au soir, les Espagnols étaient entrés dans la place, et les troupes formant la garnison en étaient sorties.

Deux heures après, ces troupes arrivaient, en effet, rejoindre l'armée du cardinal, et M. de Mussy, qui les commandait, faisait connaître en détail la triste réalité. A l'assaut de l'avant-veille, les Espagnols avaient été repoussés aussi victorieusement que possible ; malheureusement le brave commandant de Saint-André était tombé dans le combat, frappé d'une balle à la tête. Le lendemain matin, le gouverneur avait fait appeler Mussy, et, le conduisant dans le magasin à poudre, l'y avait mis en présence d'un vide à peu près complet. Il lui avait dit que la capitulation était devenue nécessaire, et était immédiatement entré en rapport avec les Espagnols.

On ne mit pas en doute que l'assaut de la veille avait été une sanglante comédie imposée à Leganez pour donner au gouverneur l'apparence d'avoir rempli son devoir, et l'absence systématique de tout signal de détresse ne confirmait que trop le soupçon d'une coupable connivence.

Ce succès obtenu, Leganez ne parut pas pressé de reprendre le cours des opérations actives ; comme les chaleurs étaient excessives, le cardinal accepta volontiers cette espèce de trêve tacite, qui lui permettait de donner à ses troupes des « quartiers de rafraîchissement »; il les distribua en diverses places du Piémont et du Montferrat.

Mais il ne pouvait pas compter que cette suspension d'armes serait longue. Leganez fortifiait son armée en faisant venir de nouvelles troupes pour réparer les vides qui s'y étaient formés. Le mois de septembre devait certainement amener, de sa part, une reprise vigoureuse des hostilités. Le cardinal avait donc un besoin impérieux de l'envoi immédiat des renforts qui lui étaient promis. Le choix de l'officier chargé d'aller les réclamer était tout indiqué. « Il dépêcha, dit J. Talon, le sieur Fabert, capitaine de chevau-légers dans son régiment, personnage plein de capacité et de valeur, qui était dans une extrême confidence auprès de lui, et dont les bonnes qualités étaient aussi très bien connues et du roi et de M. le cardinal-duc. »

Fabert partit au commencement de juillet. Il avait pour commission de dire à la cour que le cardinal se faisait fort de reprendre Verceil et d'effacer la honte de cet échec, à la condition qu'on lui envoyât sans retard six mille hommes, et qu'on payât régulièrement ce qui était dû à l'armée, ainsi que les dépenses du siège. Le roi, qu'il alla trouver à Abbeville, où se tenait la cour, lui fit la meilleure réception. Quant au ministre, il approuva pleinement tout ce qui lui était proposé, et en parut si satisfait qu'il dit à l'envoyé : « Ce n'est pas six mille hommes qu'aura le cardinal, il en aura douze mille. Ce n'est pas huit cent mille livres, ce sera quatre cent mille écus. »

Plein de joie du succès de son ambassade, Fabert partit sans retard pour faire partager cette joie à son général. Cependant les promesses du ministre ne furent qu'incomplètement réalisées ; les pertes subies par les Français en Artois, à la suite des défaites de Châtillon et de la Force, avaient aussi besoin d'être réparées. On ne put, pour cette raison, envoyer en Piémont que deux régiments et quatre cent mille livres. Ce renfort élevait à quinze mille hommes environ l'armée de la Valette.

Celle des Espagnols en comptait vingt et un mille ; mais le marquis de Leganez, tombé malade, était remplacé par don Francisco de Melos, fort éloigné de le valoir sous tous les rapports.

Sur ces entrefaites, le cardinal reçut de la cour les lettres de nomination de Fabert au grade de sergent de bataille. La parole du roi était enfin tenue, après cinq mois d'un retard humiliant pour le chef à la pusillanimité duquel il était dû.

Malgré son infériorité numérique, le cardinal résolut de suivre l'ennemi entré dans le Montferrat, de chercher une occasion favorable pour le combattre, et de l'empêcher au moins, en se tenant près de lui, de rien tenter d'important.

C'est ainsi qu'il mit obstacle au siège de Montecalvo, que Melos avait résolu d'entreprendre, et qu'il l'arrêta plusieurs jours devant Pamaro, petite place d'une très faible valeur.

A ce siège se rattache un incident où Fabert montra sa hardiesse et sa décision accoutumées. A la tête de soixante carabins, il attaqua les avant-postes espagnols, eut son chapeau percé d'une balle, son cheval tué sous lui, et combattit à pied avec une telle résolution que les ennemis, malgré leur nombre supérieur, furent réduits à prendre la fuite, laissant quarante morts sur le terrain.

A ce moment, 10 septembre 1638, arriva au camp une nouvelle bien heureuse et impatiemment attendue : un dauphin venait d'être donné à la France ! Le cardinal envoya aussitôt un trompette au général espagnol pour lui faire part de cet événement et lui annoncer en même temps sa résolution de lui livrer bataille. Melos donna vingt pistoles au messager. « Voilà, lui dit-il, pour la première nouvelle ; et

je t'en promets le double pour quand tu reviendras me confirmer la seconde. »

Le lendemain, un autre trompette fut chargé d'aller lui dire que l'armée française arrivait, et qu'il en était prévenu pour qu'il eût à choisir de marcher au-devant d'elle ou de l'attendre. Le général oublia la gratification promise, mais il tira à demi son épée du fourreau. « Je veux, s'écria-t-il, qu'on me la passe dans le corps, si demain je n'attends pas les Français à cette place ! »

Sur une parole si solennellement donnée, la Valette prit toutes ses dispositions pour un engagement sérieux. Fabert organisa les colonnes d'attaque, les troupes de réserve, et, dès le point du jour, l'armée se mit en mouvement. Mais, quand elle arriva aux positions occupées la veille par l'ennemi, elle n'y trouva personne. Pendant la nuit, les Espagnols avaient passé le Pô, replié leur pont et mis le fleuve entre eux et leurs adversaires. Quelques coups de canon furent tirés sur leur arrière-garde; les soldats français leur reprochèrent leur lâcheté par de grands cris injurieux, mais ce fut tout : le Montferrat était évacué.

L'armée passe à son tour le Pô, et se met à la poursuite de l'ennemi, qui recule en refusant tout engagement. Elle met le siège devant Refrancos, que Melos laisse prendre sans tenter une diversion. Elle va enfin se poser à Velisano, à deux lieues d'Alexandrie. Les Espagnols, craignant pour cette place importante, viennent l'occuper en force ; mais ils laissent leurs adversaires les harceler, leur couper les vivres, et pas une fois ils n'essayent contre eux la moindre attaque.

Ainsi, jusqu'au 18 octobre, se continue la campagne dans cette honteuse inaction de l'ennemi. La saison des quartiers d'hiver est alors arrivée, et les troupes sont, de part et d'autre, dispersées dans des garnisons.

XXV

AFFAIRES DE FAMILLE

1638

Pendant le cours de la campagne, Fabert avait reçu une triste nouvelle : son père avait cessé de vivre. Cette mort avait été presque soudaine et était arrivée dans des circonstances dramatiques.

Le 15 août, Abraham Fabert, alors âgé de soixante-quinze ans, et pour la cinquième fois maître échevin de Metz, suivait en tête du cortège, à travers les rues de la ville, la procession instituée pour le vœu de Louis XIII en l'honneur de la sainte Vierge, lorsque tout à coup une affreuse tempête s'élève. La grosse cloche du chapitre de la cathédrale, appelée Marie, qui se sonnait en grande volée, est brisée par le choc de la foudre, et, au milieu de la perturbation générale causée par le cataclysme, le vénérable magistrat tombe sans connaissance, frappé d'une attaque d'apoplexie. Peu de jours après, le 24 août, il succombait au mal, et recevait, par grand honneur, sa sépulture à la cathédrale, dans le collatéral de la Vierge.

Bien avant d'arriver au terme de sa carrière, le vieil Abraham avait senti combien sa conduite envers son second fils avait été injuste et cruelle. Les regrets qu'il éprouvait au fond de son cœur, mais que son orgueil avait longtemps comprimés, se frayèrent en même temps un passage en présence de la mort prochaine. Il témoigna un amer repentir d'avoir été si dur pour ce fils, digne cependant de toute sa tendresse, et il donna au curé de Saint-Victor, sa paroisse, la commission formelle de lui exprimer la peine qu'il en ressentait.

La mort de son père causa à Fabert un violent chagrin, qui était redoublé par la pensée que leur réconciliation, qu'il espérait toujours, avait été devancée par cette mort rapide. La déclaration du curé de Saint-Victor lui apporta quelque adoucissement. Quant aux dispositions relatives à l'héritage de ses parents, elles étaient restées conformes aux rudes déclarations qu'il avait reçues de son père. Le temps, sans doute, ou la présence d'esprit, avait manqué à ce dernier pour les révoquer et assurer une équitable répartition de ses biens entre ses enfants. Fabert ne s'en préoccupa pas outre mesure, et remit à plus tard, quand il lui serait possible d'aller à Metz, le soin de défendre ses intérêts, s'il y avait lieu.

La campagne active étant terminée et les troupes établies en leurs quartiers d'hiver, il partit pour sa ville natale, « sur l'avis qu'on lui donna du mauvais état où il trouverait sa part de la succession. » Quand il arriva, en effet, le partage de tous les biens, meubles, argent comptant, valeurs, mobilier, était déjà effectué entre son frère et sa sœur. Il fut répondu à ses observations qu'on le dédommagerait sur le partage des immeubles.

Mais à peine était-il à Metz depuis peu de jours qu'il reçut une lettre du roi qui l'étonna fort; il lui était ordonné de se rendre immédiatement à la cour. Dans sa surprise, il alla au palais du gouvernement consulter ses deux amis, MM. de Roquepine et de Campels, l'un commandant, l'autre major de la place. Leur avis fut qu'il devait présenter ses excuses et obtenir un délai, de manière à savoir la raison pour laquelle on le mandait à Paris; car « lié comme il l'était avec la maison

d'Épernon, il était possible qu'on eût à son égard de mauvaises intentions et qu'on voulût le contraindre à dire sur le compte de MM. de la Valette des choses qui n'existaient pas ».

Quant à lui, son avis fut tout différent. « Il est évident, dit-il, que la cour prend ombrage de mon séjour ici. Si je n'obéis pas à l'instant, elle sera confirmée dans le soupçon que j'y suis par ordre de M. le cardinal et que j'y prépare quelque trame. Si je pars, au contraire, à l'instant, et que je donne la preuve des raisons toutes personnelles qui m'ont amené en cette ville, on n'aura nul motif de suspecter mon chef. »

Fabert avait l'habitude de ne pas perdre de temps pour conformer ses actes à ses résolutions. Il fit amener des chevaux de poste et partit sur l'heure. Aussitôt arrivé à Paris, il se rendit chez le ministre. Ce dernier lui dit qu'on avait besoin de ses services en Languedoc, et lui demanda de partir sans retard pour cette province afin d'y activer la levée des recrues. L'insignifiance absolue de cette mission le confirma dans sa première pensée. Il répondit au cardinal « qu'il était prêt à obéir à ses ordres, mais que ce serait pour lui l'occasion d'une perte considérable ; car, son père étant mort récemment, il était occupé au règlement de sa succession ». Tout dans son attitude et son langage montrait à Richelieu qu'il disait la vérité ; rassuré sur le but de son séjour à Metz, le ministre l'autorisa à y retourner pour y achever ses affaires.

Tout porte à croire que la part de la succession attribuée au second fils du maître échevin n'alla pas au delà de l'abandon de son règlement de compte avec son père, au sujet des forges de Moyeuvre. Il en avait pris l'administration à la suite d'une convention verbale, et n'avait, en effet, été légalement que représentant du bailliste officiel. La succession était donc en droit de lui demander la justification de ses comptes de recettes et de dépenses, et comme ce règlement eût entraîné mille lenteurs et sans doute autant de difficultés, il dut accepter une transaction aux termes de laquelle il renonçait au surplus de l'héritage paternel. Ce qui est certain, c'est que l'exploitation de Moyeuvre lui resta définitivement, et que la seigneurie de Moulins devint intégralement le partage de son frère, ainsi que l'hôtel du Petit-Saulcis.

Pendant qu'il était retenu à Metz par le soin de ses intérêts, les affaires allaient assez mal en Italie. La cour de France avait fort à se plaindre des procédés de la duchesse régente. Voulant néanmoins s'assurer la conservation du Piémont, Richelieu manda à Fabert, dans les premiers jours de mars 1639, de venir le trouver à Rueil. Il se rendit à cet appel avec sa promptitude ordinaire.

« Vous devez, lui dit le ministre, vous rendre en Piémont sans retard. Le cardinal de la Valette a grande confiance en vous, et il sera

fort soulagé en vous ayant près de sa personne. Il est là en présence de mille difficultés fort graves. Cela me fait peine, car il est grandement mon ami, et je veux l'assister énergiquement, de manière à ce qu'il puisse résister avec honneur aux efforts des ennemis de la France. Je tiens à lui faire transmettre ma promesse par un homme en qui il ait toute confiance; et c'est pour cela que je vous ai fait venir, et pour conférer en même temps avec vous sur ce qu'il y aurait à faire, dans l'intérêt de la satisfaction du cardinal et du service du roi.

« A parler franchement, Monseigneur, répondit Fabert, il faut pour cela deux choses : l'une, que vous ayez une forte armée, afin de contenir les Piémontais en leur devoir; l'autre, que vous ôtiez au cardinal de la Valette la trop grande crainte qu'il a de vous déplaire, et que vous lui donniez la hardiesse de faire ce qu'il jugera à propos, et selon les circonstances favorables. Toutes les fois qu'une de ces occasions se présente, rien ne peut le décider à agir sans votre approbation; et dans le temps nécessaire pour l'obtenir l'occasion se perd. Cette hardiesse lui est absolument nécessaire; il ne l'a pas, et vous seul pouvez la lui donner. Il faut que vous lui déclariez qu'il vous déplaira en vous envoyant consulter, alors qu'il est visible que tout retard sera préjudiciable à l'exécution de ses propositions. »

Richelieu acquiesça à cette double demande avec empressement. Il le chargea d'annoncer au cardinal un renfort considérable; il le chargea également d'insister près de lui pour qu'il se confiât davantage à sa propre initiative. Satisfait du bon accueil qu'avaient reçu ses observations, Fabert partit pour le Piémont. Le 4 avril, il était à Turin.

XXVI

SECONDE CAMPAGNE DE PIÉMONT

1639

Fabert trouva la situation bien plus fâcheuse encore qu'il ne l'avait prévu. Le parti de la régente, femme à la fois dévote et légère, pleine de contradictions et d'inconséquences, allait chaque jour s'affaiblissant. Celui de l'Epagne, au contraire, avait à sa tête deux princes in-

telligents et populaires, le cardinal Maurice et Thomas de Savoie, au premier desquels un décret de l'Empereur avait attribué la régence.

La duchesse, qui ne savait ni se défendre ni se laisser défendre, avait refusé ses places aux troupes françaises pour leurs quartiers d'hiver. Il en résultait que les Espagnols, qui occupaient une partie du pays, avaient pu s'étendre dans le reste avant le retour du printemps, tandis que les Français étaient encore en Dauphiné.

Parmi les commandants des places appartenant à la régente, peu résistèrent; la faiblesse des uns, la trahison des autres firent que, quand la campagne de 1639 commença, presque tout le Piémont était aux Espagnols.

La régente, retirée à Turin, s'y voyait menacée d'un siège d'autant plus périlleux pour elle que la population était manifestement favorable au parti du prince Maurice. Elle fit instamment demander au cardinal de venir la défendre dans sa capitale. L'armée française était composée de soldats éprouvés, mais très faible numériquement. La Valette avait fait connaître au roi son extrême embarras, et attendait un puissant renfort. Le comte de Guiche était déjà arrivé, et de bonnes troupes, commandées par le duc de Longueville, étaient en chemin pour le rejoindre.

Comme le danger était pressant, le cardinal n'hésita pas à envoyer à la duchesse le secours dont elle avait besoin. Il mit Fabert à la tête de dix-sept cent cinquante hommes, et le chargea d'aller tout organiser à Turin, de manière à mettre cette place au moins à l'abri d'une surprise. Ces troupes, jointes aux quelques bataillons qui y étaient déjà et à celles sur la fidélité desquelles la duchesse pouvait compter, représentaient un total de près de six mille hommes. Le 23 avril, elles étaient réunies dans la place.

Fabert les répartit entre les bastions et les remparts, faisant alterner les postes français avec ceux des soldats de Madame. Il s'assura de l'état des approvisionnements, fit rapidement réparer les parties des fortifications les plus négligées, couvrit les murailles par quelques ouvrages de campagne. En un mot, il prit de si bonnes dispositions que le prince Thomas, qui s'était avancé jusque dans le voisinage de la place avec Leganez, dut renoncer à l'espoir de l'enlever par surprise, tant qu'un gouverneur si vigilant serait chargé de sa défense. Quant à l'ordre intérieur, il dut veiller à sa conservation au moyen de patrouilles fréquentes, et par la rigoureuse application d'un règlement de police très sévère. Le prince ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour soulever la population que dans ses tentatives pour s'emparer des fortifications.

Il ne lui restait qu'à entreprendre un siège en règle; mais tel n'était pas son projet. Il leva son camp, et alla attaquer l'une après l'autre

les dernières forteresses qui reconnaissaient encore l'autorité de la régente. La plupart lui ouvrirent leurs portes sans résistance.

Cependant le cardinal, voyant d'une part Turin assuré contre un danger actuel, et, d'autre part, les renforts qu'il attendait amenés par Longueville, se résolut à sortir de l'immobilité forcée qui lui avait tant pesé jusqu'alors. Le 31 mai, il se met en mouvement dans la direction de Casal, à la tête de six mille cinq cents hommes d'infanterie et de trois mille chevaux environ. Son but était d'aller dégager Sautja, en ce moment assiégé par le prince Thomas. Mais, avant qu'il fût arrivé dans le voisinage de la place, elle avait capitulé.

Fabert lui proposa alors d'entreprendre le siège de la ville de Chivas, une des plus importantes parmi celles dont les Espagnols s'étaient emparés. Cette opération était difficile, mais le succès était de nature à faire grand honneur à l'armée, et il y avait tout lieu d'espérer que l'ennemi viendrait pour secourir la place et donnerait ainsi l'occasion de lui livrer combat.

La Valette y consent avec empressement. Le 14 juin, la place est investie, et les travaux de circonvallation s'exécutent avec rapidité sous la direction du sergent de bataille. Pendant qu'il passait l'inspection de ces travaux, il s'aperçut qu'il y avait urgence à modifier leur tracé, en comprenant dans les lignes une petite colline couverte de bois, qui, occupée par l'ennemi, eût fourni à ses batteries un emplacement des plus avantageux. Malgré l'opposition de quelques officiers, la faute fut réparée sans retard.

Pendant que Fabert était tout entier à la surveillance des préliminaires de l'attaque, il apprit un désastre qui, pour plusieurs raisons, était de nature à l'attrister profondément. Ce siège de Thionville, qu'il avait préparé avec tant de soin, dont il avait caressé la pensée avec tant d'amour, et dont les dispositions prises par lui auraient assuré le succès, venait d'être essayé par le marquis de Feuquières, et il en était résulté un sanglant échec pour les armes de la France.

Le 7 juin, Piccolomini, échappant par sa célérité à l'armée de Châtillon, était venu attaquer les quartiers français, trop étendus, incomplètement retranchés, et surtout, hélas! très mal gardés. La nombreuse artillerie des Impériaux avait triomphé du courage et de la ténacité de l'infanterie française. Cette dernière s'était fait hacher sur place, et avait laissé cinq mille morts sur le terrain. Ce qui était fait pour navrer surtout l'ancien major de Rambures, c'est qu'au nombre de ces héroïques régiments était particulièrement celui-là, resté si cher à son cœur, et où il comptait tant d'amis et de camarades dévoués. Ce noble corps avait fait des prodiges de courage et de constance; il était resté presque entier couché sur la terre.

Cependant les prévisions de Fabert au sujet du dégagement de Chivas ne devaient pas tarder à se réaliser. Le 26 juin, dès le point du

jour, étant parti en reconnaissance, selon sa coutume, il vit de loin l'armée espagnole qui marchait sur les retranchements français. Elle avait précisément pour point de direction cette colline dont il avait remarqué l'importance.

Il retourne au galop faire savoir au cardinal l'arrivée des ennemis, et lui demande d'être chargé spécialement de la défense du point menacé. Il le prie en même temps de mettre sous ses ordres le régiment de Lorraine, commandé par le comte de Stainville-Couvonges, excellent officier, son ami ; le cardinal y joint le régiment de Clochegourde. Sans perdre un moment, il fait établir de l'artillerie sur la colline, distribue les postes aux deux régiments, et attend de pied ferme l'ennemi.

Les forces de ce dernier montaient à environ douze mille hommes d'infanterie, divisés en trois corps, et accompagnés d'une cavalerie nombreuse. Le cardinal était venu se joindre à Fabert, tenant à être témoin de ce premier et sérieux engagement.

L'attaque fut rude, la résistance vigoureuse. La mêlée était chaudement engagée, et personne ne voulait reculer. Les bataillons espagnols se soutenaient mutuellement, et nos soldats, fatigués mais toujours fermes, tenaient tête à des adversaires cinq fois plus nombreux, lorsqu'une heureuse inspiration de Fabert leur apporta du secours par le moyen d'une diversion extérieure..

Il va demander au commandeur de Souvré, mestre-de-camp général de la cavalerie, de lui donner un détachement de cinq cents hommes choisis. Il se met à leur tête avec Souvré, et, se glissant le long de la colline, abrités par le taillis, ils débouchent brusquement sur l'arrière-garde espagnole, composée de cavalerie et commandée par le duc de Parme.

Les Espagnols, surpris, sont en un instant sabrés et mis en désordre. Au même moment, le brave Couvonges sort des lignes à la tête de ses soldats et du régiment de Caylus, et aborde vigoureusement l'ennemi. Celui-ci, attaqué en tête et en queue, se démoralise, et la confusion se met dans ses rangs. Cependant l'infanterie résiste encore, non sans vigueur, et inflige au régiment de Lorraine des pertes sérieuses. Mais la cavalerie de l'arrière-garde espagnole est moins heureuse ; après avoir perdu plus de quatre cents hommes, elle finit par se débander et prendre la fuite. Ce mouvement détermine la retraite de l'infanterie, qui se fait en bon ordre et toujours en combattant.

Pendant que cette chaude bataille avait lieu, la garnison de Chivas avait, elle aussi, tenté le sort des armes. Elle avait fait une vigoureuse sortie, à laquelle le cardinal, après quelques alternatives de succès, mit fin par l'intervention d'une forte troupe de réserve. Les défenseurs de Chivas furent refoulés dans la place. Sur tous les points la victoire restait à nos soldats.

Fabert ne s'était pas ménagé ; la plus grande partie de l'honneur de la charge de cavalerie lui revenait ; ses habits étaient criblés de balles. Le succès des Français leur coûtait cher. La bataille avait duré de huit heures du matin à trois heures du soir, sans interruption. Le régiment de Lorraine avait perdu plus du quart de son effectif.

Les ennemis, après s'être ralliés, vinrent camper à une petite distance des lignes. On s'attendait à une reprise de l'attaque pour le lendemain ; mais les soldats se préparèrent en vain à y répondre ; au point du jour, l'armée espagnole se retira.

Les défenseurs de Chivas, n'ayant plus rien à attendre, demandèrent à capituler, et, le 29 juin, ils ouvrirent leurs portes. L'armée s'empara ensuite de Saluces et de Bène ; la citadelle de cette dernière place, ayant refusé de se rendre, fut prise d'assaut, et sa garnison eut beaucoup à souffrir de l'ardeur des assaillants. Mais ensuite, pendant que le cardinal, trompé par une ruse du prince Thomas, allait le chercher dans la direction de Carmagnola, le prince reparaissait avec Leganez devant Turin, dont la garnison était très affaiblie, et y entrait, grâce aux intelligences qu'il avait dans la place.

La duchesse eut à peine le temps de se couvrir d'une robe et de se sauver avec son fils dans la citadelle. De là elle adressa aux généraux français un appel désespéré. Le 31 juillet, la Valette et Longueville opéraient leur jonction à Mirafiore, et, après avoir mis en déroute un corps de cavalerie espagnole, entraient dans la citadelle de Turin avec des troupes et des munitions. Le reste de leur armée s'établissait dans une position très solide entre le Pô et des retranchements tracés par les soins de Fabert, en communication assurée avec la citadelle.

Dès la première nuit, une surprise fut tentée sur le front le plus voisin ; mais elle échoua devant l'action meurtrière de l'artillerie des remparts. La duchesse demanda alors à être menée dans un lieu plus sûr, et le cardinal la conduisit lui-même à Suse, sous l'escorte des chevau-légers et des gendarmes. Le sénat de Turin la déclara déchue de la régence.

Le 7 août, une attaque générale fut résolue. Profitant de l'obscurité de la nuit, un corps de troupes, commandé par les maréchaux de camp de Nérestan et de Veillac, se précipita sur les avant-postes espagnols et les força à reculer. Plusieurs barricades furent enlevées, et le succès des Français se prononçait, lorsque le feu mis par eux à quelques maisons vint répandre de vives lueurs sur la scène où l'action se passait. Toutes les pièces de canon des ouvrages de la place purent alors prendre part à la lutte, et la face du combat changea bientôt ; les assaillants, décimés par la mitraille, durent se retirer en désordre vers la citadelle.

L cardinal, accouru pour essayer de rétablir le combat, trouva son

sergent de bataille amenant de nouvelles troupes ; il lui dit combien on avait besoin de lui. Sans hésiter, Fabert se précipite en avant, à la tête des soldats qu'il entraîne ; il rallie ceux qui fuyaient, reprend une des barricades et s'élance sur la seconde, où il a à essuyer une mousqueterie terrible. Là il a la cuisse traversée de deux balles ; mais rien ne l'arrête ; il s'empare de la barricade et pousse jusqu'à la troisième. Il combattait comme un lion, en même temps qu'il donnait ses ordres et veillait aux moindres détails de l'action. Réduit enfin à battre en retraite sur les ordres formels du cardinal, il se retire dans la citadelle, ramenant avec lui M. de Nérestan, blessé mortellement. « Et maintenant, s'écrie-t-il, que faut-il faire ? Recommençons-nous l'attaque ? » Un des officiers présents ne peut cacher son admiration pour une telle ardeur. « Fabert en fera tant, dit-il, qu'il deviendra maréchal de France, quoi qu'on en ait ! »

Mais il ne restait plus qu'à abandonner une opération dont on ne pouvait espérer le succès, dès lors que l'ennemi était sur ses gardes. Le cardinal lui commanda de faire rentrer les troupes dans leur campement. A peine se fut-il retiré pour exécuter cet ordre, que les forces lui manquèrent et qu'il tomba sans connaissance, au point qu'on le crut mort. La Valette, au comble de l'affliction, le fit relever et porter dans son quartier, où les chirurgiens visitèrent ses blessures. Elles leur parurent d'une extrême gravité, et le lendemain, après avoir levé l'appareil, ils trouvèrent une inflammation telle qu'ils pensèrent ne pouvoir lui sauver la vie qu'en faisant le sacrifice d'un membre si cruellement atteint.

On le fit transporter à Pignerol, et là le cardinal, qui l'y avait accompagné, lui fit connaître la décision des hommes de la science, et l'exhorta à avoir le courage de s'y soumettre.

Le blessé pria les médecins de lui expliquer en détail sa situation ; après les avoir écoutés attentivement, il leur répondit en ces termes. « Non, non, Messieurs ; il ne faut pas mourir par pièces ; la mort m'aura tout entier, ou n'aura rien, et peut-être lui échapperai-je. Je serai à moi-même mon chirurgien. » Il les congédia ainsi, quelques instances que pût faire auprès de lui le cardinal désolé.

Resté seul avec son fidèle valet de chambre et chirurgien la Rivière, il imagina avec lui que pour calmer l'inflammation des tissus, seule cause du danger qu'il courait, la crème, par sa propriété rafraîchissante, devait produire un heureux effet ; il en fit chercher, y trempa des linges et les appliqua sur ses blessures. En renouvelant souvent ce simple remède, il obtint de l'amélioration. Bientôt cette amélioration se marqua davantage, et tous les symptômes alarmants disparurent. En douxe jours les plaies avaient perdu leur caractère inflammatoire, qui faisait redouter la gangrène, et commençaient à se fermer. Au bout de trois semaines, leur cicatrisation était presque complète, et

le blessé pouvait marcher dans sa chambre ; quelques jours après, il montait à cheval pour retourner à Turin.

Pendant qu'il se soignait avec un tel bonheur, aucun événement militaire ne s'était passé sous les murs de cette ville. Les deux partis, sentant le besoin de reprendre haleine, étaient convenus d'une trêve de soixante et dix jours, qui fut signée le 14 août. Chacun resta dans les positions dont il était maître.

Bientôt la duchesse Christine fut appelée à Grenoble, où s'étaient rendus le roi et le ministre, pour conférer avec eux sur les conditions auxquelles la France pouvait consentir à lui continuer sa protection. Elle y arriva le 24 septembre. Fabert, qui était tout à fait remis, reçut l'ordre de venir sans retard, pour apporter aux conférences le concours de sa parfaite connaissance de la situation politique et militaire du Piémont. Il partit immédiatement, laissant le cardinal assez souffrant, bien que capable encore de remplir les devoirs de sa charge.

XXVII

FABERT SE DONNE A RICHELIEU

1639

A peine Fabert était-il installé à Grenoble qu'il éprouva un chagrin très sensible. Le 28 septembre 1639, le cardinal de la Valette mourait à Rivoli, près de Turin, succombant à une fièvre lente, ou plutôt, ainsi qu'il l'avait prévu lui-même, à l'excès de ses peines de famille.

Peu de mois auparavant, il avait eu la douleur de voir le duc de la Valette, son frère aîné, condamné à mort par contumace « pour défection et infidélité » à la suite du désastre de Fontarabie, auquel il faut avouer que son mauvais vouloir et ses lenteurs plus ou moins calculées avaient eu une large part. Déjà, un peu plus tôt, le 21 février, son plus jeune frère, le duc de Candale, était mort de la fièvre maligne à Casal, entouré jusqu'au dernier moment de ses soins les plus tendres. C'en était trop pour une âme depuis longtemps ulcérée. A ces chagrins était venu se joindre celui de ses insuccès ; il n'avait pas pu les surmonter.

Fabert, qui avait sacrifié sa carrière et ses intérêts de fortune à

son affection pour M. de la Valette, éprouva de sa perte plus que de la tristesse : il se laissa aller à un véritable découragement. Il se vit compromis par sa fidélité à la maison d'Épernon, livré sans défense à la malveillance dont il ne doutait pas d'être l'objet de la part du grand ministre ; il se demanda s'il ne valait pas mieux renoncer à l'espoir de se créer un avenir que de lutter sans chance de succès contre les obstacles qu'il lui était aisé de prévoir. Richelieu, en effet, avait toléré sa participation aux affaires de la guerre, parce qu'il savait combien le cardinal avait besoin de son concours ; cette raison n'existant plus, il pouvait s'attendre à être obscurément relégué dans les emplois les plus ordinaires, sans possibilité d'en sortir. Plein de ces fâcheuses pensées, il demanda une audience au cardinal pour traiter cette question, sans retard comme sans détour.

Richelieu lui fit un accueil gracieux. Il lui parla tout d'abord de la mort de la Valette. « Monsieur Fabert, lui dit-il, nous avons fait tous deux une grande perte, moi de l'homme qui me portait l'affection la plus sûre, et vous de celui que vous aimiez le plus tendrement. En cela, je suis donc plus à plaindre que vous n'êtes ; car, quant à ce qui vous regarde, vous trouverez en moi un autre lui-même, si vous voulez vous attacher à mes intérêts comme vous l'étiez aux siens. »

Fabert, stupéfait d'une ouverture à laquelle il était loin de s'attendre, resta un moment sans répondre. Il reprit cependant assez de sang-froid pour pouvoir remercier Son Éminence de la bonté qu'elle lui témoignait. Il le fit avec sa modestie ordinaire, en disant que ses services ne méritaient pas l'honneur d'une parole si flatteuse. « Non, non, repartit le ministre, je vous connais bien, monsieur Fabert, je désire votre amitié, et, pour toute assurance que vous me l'accordez, je ne vous demande que votre parole. — Monseigneur, répondit Fabert, il n'y a personne en France qui ne se sentît trop honoré de la demande que vous me faites, et s'il faut la dernière goutte de mon sang pour en marquer ma reconnaissance, je suis prêt à le faire avec joie. — Je n'en demande pas tant, répliqua Richelieu, je ne veux que votre parole ; me la refusez-vous ? — Non, Monseigneur, je vous la donne, et, en la donnant, je me donne tout entier à Votre Éminence. — Touchez-moi donc la main, en gage de cette parole. » Et un serrement de main affectueux scella l'engagement que tous deux venaient de prendre.

Fabert avoua alors au cardinal qu'il s'attendait si peu au traitement dont il venait d'être honoré, qu'il comptait lui demander la permission de se retirer dans une terre que son intention était d'acheter dans l'évêché de Metz. « Dieu garde le roi et moi de faire une telle perte ! » s'écria le cardinal. Et il lui déclara que depuis longtemps il désirait vivement se l'attacher par les liens les plus étroits, et il lui en donna franchement la raison. « Votre amitié, dit-il, m'est

nécessaire ; je sais combien vous avez le bonheur d'être agréable au roi, et je suis assuré que vos propositions seront toujours bien accueillies par lui. En cela, vous pouvez me rendre les plus grands services. » Il lui fit connaître alors toutes les difficultés de sa situation, et les obstacles qu'il trouvait souvent dans l'humeur du roi à l'adoption des mesures les plus avantageuses. Il lui énuméra tous les gens de la cour dont l'influence lui était hostile, et lui découvrit les manœuvres contre lesquelles il avait sans cesse à se défendre.

Pendant cette conversation, le secrétaire d'État des Noyers entra dans le cabinet du cardinal. En voyant Fabert il se tint à l'écart et garda le silence. « Fabert n'est pas de trop ici, dit alors Richelieu. Il est présentement aussi attaché à nos intérêts qu'il l'était à ceux de la Valette, et je suis résolu à n'avoir pas de secrets pour lui. » Des Noyers venait entretenir le ministre des affaires d'Italie ; nul ne pouvait mieux que Fabert donner à leur sujet des renseignements exacts ; il entra ce jour-là de plain-pied dans les fonctions que lui destinait la confiance du ministre. Il fut décidé que le commandement devenu vacant par la mort du cardinal serait donné au comte d'Harcourt, et le génie guerrier que ce prince fit paraître avec un éclat extraordinaire montra bientôt que nul autre choix n'aurait pu être plus heureux.

Dès le lendemain de ce jour, M. de Guiche, ami de Fabert, vint lui dire qu'il avait appris sa nomination au poste de gouverneur de la Capelle, et qu'il lui en apportait ses félicitations. Mais cette nouvelle fut reçue d'une manière bien différente de ce qu'il pouvait attendre. « Ce n'est pas du tout à moi que doit revenir cette récompense, répondit vivement Fabert ; elle est due bien plutôt à Roquepine, qui sort de Metz, où il a commandé en second pendant plusieurs années avec beaucoup de mérite. Il me paraît si juste que ce gouvernement lui soit donné, que je vais à l'instant en faire mes représentations à Son Éminence. »

Il se rend chez Richelieu, et, l'abordant avec un air de joyeux empressement, lui dit qu'il vient d'apprendre la grâce dont Roquepine doit être prochainement l'objet, et qu'il le loue de vouloir mettre le gouvernement de la Capelle dans de si dignes mains : « Je l'ai vu à l'œuvre, dit-il, dans le commandement de Metz, et je sais que Votre Éminence ne pouvait pas faire un meileur choix. Aussi viens-je à la fois la féliciter de ce qu'elle sait si bien placer ses récompenses, et la remercier de la faveur dont elle honore le plus cher de mes amis. »

Richelieu ne se trompa pas sur la délicate générosité qui inspirait ce langage ; il voulut s'y associer. « Cette grâce, répondit-il, était destinée à un autre; mais puisque vous la demandez pour Roquepine, le roi la lui accorde. Vous pouvez le lui dire et ajouter que c'est à vous qu'il la doit. »

Quelques jours après, Richelieu proposa au roi de faire acquérir à son nouveau protégé, qui était privé de commandement actif, une compagnie dans le régiment des gardes. Un des capitaines de ce corps, le baron de Meslay, avait, en effet, demandé l'autorisation de se défaire de sa charge. Fabert fut mis en possession de ce commandement, aussi flatteur qu'avantageux. Le prix de la cession était de cinquante-quatre mille francs. Mais il ne lui en coûta rien; car le roi, tenant à l'indemniser de ce que, depuis plusieurs années, il avait servi sans appointements sous le cardinal de la Valette, voulut payer trente-six mille francs sur sa cassette, et le cardinal, avec sa libéralité ordinaire, se chargea du reste. Les lettres lui en furent expédiées le 18 octobre 1639.

Cependant le comte d'Harcourt avait pris le commandement de l'armée d'Italie et refusé la prolongation de la trêve. La place du sergent de bataille était auprès de lui ; Fabert demanda donc la permission de reprendre son poste, et se mit en chemin après avoir étudié d'une manière complète, avec le cardinal, la situation de l'armée et la marche à suivre pour la continuation de la guerre. Mais avant de partir il reçut un nouveau titre, celui de maréchal de bataille, ou chef d'état-major général, et fut chargé en même temps de remplir le rôle « d'homme du roi ».

Son premier soin, après un rapide voyage, fut de veiller à l'exécution des dernières volontés du cardinal de la Valette et à la défense de ses intérêts. Il apprit du fidèle Binos, aide de camp du cardinal, tous les détails de sa mort touchante et pieuse, et reçut en même temps l'assurance que les fonds dont il avait fait l'avance à son chef, en plusieurs occasions, ne seraient pas perdus pour lui.

L'armée du comte d'Harcourt était auprès d'Asti; c'est là que son maréchal de bataille la rejoignit. Il la trouva dans un état assez fâcheux : trop peu nombreuse pour prendre l'offensive, à court de vivres, et n'ayant ni farine ni moulin pour moudre le peu de blé qui lui restait. Un expédient, dû à l'industrie de Fabert, rendit la situation moins tendue. Il fit broyer du blé dans la cuirasse des cavaliers, et fournit ainsi les moyens de faire du pain. Peu de jours après, heureusement, les renforts attendus arrivaient à Pignerol, amenant avec eux un convoi de vivres. L'armée se dirigea vers cette place, et la jonction des troupes françaises s'opéra sans obstacle.

Cependant elles n'atteignaient en tout qu'un total de dix mille hommes, et les ennemis en comptaient bien le double. Une telle disproportion de forces obligeait d'Harcourt à beaucoup de circonspection. Mais son génie et la valeur de ses soldats lui permettaient aussi d'y mêler quelque audace. Il commença par ravitailler Casal et la citadelle de Turin, puis s'établit dans une bonne position à Chieri, où il se fortifia. Cependant, serré entre les deux armées du prince Thomas et de

Leganez, il reconnut qu'il courait le danger de se voir affamé dans son camp; il résolut donc d'en sortir. L'armée française ne tarda pas à rencontrer celle des alliés. Un double combat s'engagea immédiatement (20 novembre); Turenne, avec Fabert, avait le prince Thomas devant lui. En face du comte d'Harcourt était Leganez.

C'était à la sagacité toujours en éveil du maréchal de bataille que les généraux français avaient dû de ne pas être surpris. Depuis le matin il avait annoncé la rencontre de l'ennemi, et, pour ainsi dire, forcé les troupes à se tenir en ordre de combat, contre l'avis de tout le monde. Au moment de la rencontre, l'armée, couverte à gauche par un bois fourré et à droite par un ruisseau profond, devait à cette double circonstance l'avantage de ne pouvoir être attaquée que de front.

Turenne fait coucher toute son infanterie à terre et attend l'approche des Piémontais. Lorsqu'ils sont à portée de pistolet, ses soldats se lèvent et les accueillent par une décharge meurtrière, et, s'élançant sur eux la pique en avant, les forcent à reculer. La cavalerie arrive, Fabert à sa tête, et transforme la retraite en déroute. La nuit seule sauve l'armée du prince Thomas d'une complète destruction. Pendant ce temps, les Espagnols étaient tenus vigoureusement en échec par d'Harcourt, et la défaite de leurs alliés les forçait à se retirer précipitamment.

Cette brillante victoire de la Rota ouvrait aux Français le passage du Pô et la route de Carignan. Ce fut vers cette ville qu'ils se dirigèrent, et ils prirent leurs quartiers d'hiver dans les meilleures conditions.

L'interruption des opérations militaires, amenées par la mauvaise saison, donnait à Fabert sa liberté d'action. Le comte d'Harcourt le pressait de rester à l'armée et de prendre part, avec Turenne et lui, à la direction des affaires de la guerre en Italie. Mais il ne lui était pas possible de se rendre à ces instances. Richelieu réclamait son concours et l'invitait à venir sans délai le trouver à Paris, pour l'aider à préparer les plans de la campagne prochaine.

Il lui accordait en même temps une noble récompense; il disposait en sa faveur du régiment de chevau-légers dont son ancienne compagnie avait été le noyau, et que la mort du cardinal de la Valette avait laissé vacant. Ce régiment prenait le nom de Fabert, nom qu'il conserva dans ses différentes transformations jusqu'à son licenciement, en décembre 1658.

XXVIII

PRISE D'ARRAS

1640

La guerre durait depuis cinq ans, et elle n'avait pas donné les résultats qu'en attendait le génie de Richelieu. Il voulait étendre les frontières du royaume dans les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Alsace, en même temps que les fixer dans le sud aux Alpes et aux Pyrénées. Pour réaliser ce dessein si patriotique et si grand, il devenait nécessaire de donner un plus vif élan aux opérations militaires des Pays-Bas. Le cardinal comptait sur la haute intelligence de Fabert, et sur sa parfaite connaissance du pays, pour l'aider à concevoir un plan de campagne décisif; et c'était dans ce but qu'il le rappelait d'Italie.

Le résultat de leurs communes études fut la résolution de faire assaillir la Belgique par quatre points : les Hollandais étaient chargés de deux attaques; les maréchaux de la Meilleraye et de Châtillon des deux autres. La combinaison était puissamment conçue ; mais son exécution fut entravée par la supériorité que le cardinal-infant parvint à garder sur les forces hollandaises. Le plan fut aussitôt modifié avec autant de sagacité que de promptitude : les deux maréchaux déroutèrent les Espagnols par quelques mouvements fictifs, puis concentrèrent rapidement leurs forces devant Arras, et investirent cette place avant que l'ennemi eût eu le temps d'en grossir la garnison (13 juin 1640).

Mais il faut dire à quelle intelligence et à quel courage on était redevable des indications nécessaires pour faire réussir aussi heureusement cette importante opération. C'est Fabert qui avait proposé le siège d'Arras ; c'est lui qui avait rédigé des mémoires où les moyens d'attaque étaient soigneusement étudiés et mis en rapport exact avec les ressources de la défense ; c'est lui qui était allé dans la place faire l'étude de ses fortifications, en même temps que le minutieux examen de sa situation comme matériel et comme garnison. Voici ce qui s'était passé.

Lorsqu'il eut présenté au cardinal son premier mémoire sur l'im-

portance de la place d'Arras et sur les opérations stratégiques au moyen desquelles on pouvait s'en emparer, Richelieu, esprit net et pratique, lui demanda avant tout de faire recueillir et contrôler sur place les éléments d'informations dont ils avaient besoin pour ne rien livrer au hasard. « Je donnerais cent mille écus, dit le cardinal, pour avoir sur ce point tous les éclaircissements qu'il nous faut. Trouvez-moi, à tout prix, un homme capable de les apporter. — Cet homme est tout trouvé, répondit Fabert; c'est moi ; seulement je vous servirai gratis. » Le ministre eut beaucoup de peine à accepter cet acte de dévouement désintéressé ; il mit en avant tous les périls qu'il ne manquerait pas de courir en l'accomplissant, et alla jusqu'à lui dire que pour le roi et pour lui nulle conquête ne valait un serviteur de son prix. Mais Fabert trouva réponse à tout : il expliqua dans les moindres détails la manière dont il comptait procéder, et finit par obtenir l'assentiment du cardinal, dont il emporta toutes les instructions.

Il part pour l'Artois, se déguise en paysan, charge sur ses épaules une hotte pleine de carottes, et, pénétrant dans Arras, circule à travers les rues en débitant sa marchandise. Il va sans dire que le voisinage des fortifications et des casernes est surtout l'objet de son attention. Son œil exercé n'a pas de peine à recueillir les principales indications qu'il lui faut. Il revient à la cour avec de nouvelles preuves à l'appui de sa proposition, et c'est ainsi qu'il obtient qu'elle soit adoptée sans retard.

Arras était investi par vingt-trois mille hommes d'infanterie et neuf mille cavaliers. Une vive attaque de Lamboy avait été repoussée, et, en un mois, tous les grands travaux préliminaires du siège, circonvallation de cinq lieues, contrevallation, forts et redoutes, étaient achevés, et la tranchée ouverte.

Cependant le cardinal-infant se tenait à Lille, où il réunissait une armée considérable. Avec les renforts de Lamboy et du duc de Lorraine, elle dépassait un effectif de trente-deux mille hommes. Le 9 juillet, il l'amenait devant Arras, qu'il était décidé à sauver à tout prix, et s'établissait à deux lieues de là, sur le mont Saint-Éloi. Il n'osa pas cependant attaquer de vive force les ouvrages des Français, et prit le parti de les affamer en coupant les routes et en interceptant les convois, ce que lui rendait facile la forte proportion de cavalerie dont il disposait.

Le roi, établi à Amiens, se préoccupait avec ardeur de la situation de son armée ; il désirait, tout en préparant des convois fortement organisés, savoir jusqu'à quel point leur envoi était urgent. C'est encore Fabert qui s'offre à traverser les troupes espagnoles pour remplir cette importante mission. Sous un déguisement de paysan, il réussit à pénétrer jusque dans les lignes françaises, où la disette commençait à sévir ; car un des deux premiers convois expédiés par le roi n'avait

pu arriver, et l'autre n'avait pu échapper qu'en partie aux attaques de l'ennemi.

La division régnait entre les deux maréchaux. La Meilleraye voulait sortir des lignes et attaquer les Espagnols ; Châtillon prétendait que c'était s'exposer à lever le siège, et déclarait que, pour sa part, il ne bougerait pas sans l'ordre du roi.

Mis au courant de la situation, Fabert s'engage à rapporter sous peu la décision de la cour, et en même temps à faire organiser un convoi tel que son arrivée soit certaine. Il repasse par le périlleux chemin qu'il a suivi avec le même bonheur que la première fois, et vient rendre compte au roi de l'état des choses.

Le cardinal se trouvait fort en peine d'avoir à prendre un parti au sujet de la meilleure résolution à imposer aux maréchaux. Sur l'avis de Fabert il prend un moyen dilatoire, fort correct, d'ailleurs, en ce qu'il respectait l'initiative des chefs d'armée et leur laissait en même temps toute la responsabilité de leurs actes.

« Lorsque le roi vous donne, leur écrit-il, le commandement de ses armées, c'est qu'il vous en juge capables. Il lui importe peu que vous sortiez ou non des lignes ; mais, si vous manquez de prendre Arras, vous en répondrez sur vos têtes. »

Fabert revêt de nouveau son déguisement et repasse à travers les ennemis pour aller porter cette réponse aux chefs de l'armée ; mais il avait à leur annoncer en même temps une nouvelle plus positive et plus satisfaisante, c'était le départ de deux convois, l'un de cinq mille chariots, l'autre de trois, escortés par des troupes, au nombre de dix-huit mille hommes, sous le commandement du maréchal du Hallier et du comte de la Ferté. Ces secours allaient arriver sous peu, et ce qu'il y avait à faire c'était d'occuper l'ennemi dans une direction opposée à celle qu'ils devaient suivre.

Or, le jour même où la Meilleraye, à la tête de six mille hommes, partait pour aller au-devant du convoi, les Espagnols, avec toutes leurs forces, livraient aux lignes de Châtillon une furieuse attaque. Le bruit du canon l'apprend aux Français au moment où leur jonction vient de s'opérer. Gassion, détaché par la Meilleraye à la tête de mille cavaliers d'élite, va porter aux troupes de siège, exténuées mais résistant encore avec une invincible ténacité, la nouvelle que le salut et la victoire leur arrivent. L'indomptable résolution de Rantzau a tenu en échec les forces supérieures du duc de Lorraine. Les ennemis reculent : l'arrivée de la Meilleraye les force à battre en retraite, et, si l'extrême fatigue des troupes de du Hallier ne les avait empêchées de les poursuivre, la retraite se changeait en une complète déroute.

Sept jours après, une mine ouvrait une large brèche dans le corps de la place, et les assiégés demandaient à capituler. Le 9 août la gar-

nison sortait avec les honneurs de la guerre. En apprenant l'heureuse nouvelle de ce succès, le roi n'oublia pas que c'était à Fabert qu'il était dû : « Sans ce brave homme, s'écria-t-il, je ne serais pas maître d'Arras. »

La conquête de cette capitale de province, si longtemps boulevard de l'Espagne contre la France, et désormais boulevard de la France contre l'Espagne, excita une joie universelle. La campagne avait été bien employée, elle se termina sur ce grand succès. Le roi retourna à Saint-Germain, et Fabert l'y suivit. Le cardinal avait besoin de lui afin de préparer la campagne qu'il méditait pour l'année prochaine. Le plan des opérations militaires fut arrêté, le siège d'Aire résolu, et Fabert eut pour mission de diriger sans bruit les préparatifs de cette entreprise. Par ses soins, les places avoisinantes reçurent des approvisionnements considérables pour que l'armée du maréchal de la Meilleraye trouvât en abondance et à sa portée tout ce qui lui serait nécessaire.

Richelieu, en faisant de cet officier si modeste, si sûr, si dévoué à son devoir, son collaborateur et son confident, ne craignait pas d'avoir à regretter de mettre en lui une telle confiance. Il savait que Fabert était incapable de jouer un double jeu et de servir des intérêts opposés. L'attitude froide et presque hostile qu'il lui avait vu conserver vis-à-vis de sa personne jusqu'au jour de leur réconciliation, le zèle extrême et même fait pour le compromettre qu'il avait montré aux intérêts de la maison d'Épernon, constituaient précisément aux yeux du cardinal la meilleure garantie de sa fidélité.

De plus, Fabert était le moins vaniteux des hommes et le moins porté à faire valoir ses actions ; pour lui, bien faire était tout. Pourvu que le roi fût bien servi, sa conscience était satisfaite, et s'attribuer la moindre part d'un succès amené par ses conseils, quelquefois assuré par ses démarches, ne lui venait pas à l'esprit. Du reste, son caractère d'apparence froide et calme, ses habitudes d'extrême réserve étaient encore des gages certains de sa discrétion. Il avait coutume de ne jamais parler de lui, ni pour se vanter ni pour se plaindre ; et quant aux confidences qu'il recevait, on savait qu'elles s'adressaient au plus sûr des hommes. L'association de ces rares qualités à celles qui faisaient de lui un des premiers hommes de guerre de son temps, réalisait le type parfait du conseiller militaire intime, tel qu'il le fallait à Richelieu. Aussi leur collaboration devint-elle chaque jour plus suivie, et leur commerce plus étroit et plus sympathique.

Fabert reçut le titre de membre du conseil du roi, et Louis XIII, pour se l'attacher par un lien plus familier, y ajouta celui de gentilhomme ordinaire de sa chambre. La cour devint donc pour quelque temps son séjour habituel ; il y trouvait des occupations intéressantes dans l'intervalle de ses campagnes ou de ses missions. Encore ne faut-il

pas oublier le commandement de sa compagnie des gardes et le service qu'en cette qualité il avait à faire au château. Mais il ne se sentait aucunement attiré par ce tourbillon d'ambitions, d'honneurs, de plaisirs et d'intrigues, qui s'agite dans le palais des rois. Son âme était trop fière, ses habitudes trop simples, son langage trop sincère pour qu'il s'y sentît à l'aise. Dès le début, loin de se laisser éblouir par cet éclat nouveau pour lui, il juge les choses et les gens de la cour avec une sévérité peut-être excessive. Sur ce point, son sentiment ne variera jamais, et, à toutes les époques de sa carrière, son langage restera le même. Enfin, faut-il l'avouer? il trouve qu'à la cour les femmes tiennent une trop grande place ; ce n'est pas galant : mais la galanterie n'est pas son fait, nous devons le reconnaître. « Croyant bien que les dames, écrit-il à Chavigny, faisant la principale partie de la cour, y font toutes choses à leur gré, vous aurez soin de ne pas m'engager dans un lieu où la galanterie m'obligerait à perdre mon temps. »

Tel était Fabert à la cour. Il n'était pas courtisan, il ne pouvait pas l'être : sa nature s'y refusait absolument.

XXIX

FABERT A LA MARFÉE

1641

Au milieu de ses triomphes à l'extérieur, Richelieu avait vu se dresser de nouveau contre lui cette hydre des conspirations intérieures dont il avait déjà si souvent brisé les têtes. Sedan, cette forte place située à la frontière, domaine d'un prince demi-sujet, demi-souverain, devenait cette fois l'objet des soucis du grand ministre. Le comte de Soissons, qui y résidait, ainsi que le duc de Guise, archevêque de Reims, et le duc de Bouillon, leur hôte, lui étaient également suspects.

De cette ville partaient, en effet, les fils d'une conspiration à laquelle le turbulent Paul de Gondi, si fameux plus tard sous le nom de cardinal de Retz, ne manquait pas de prendre part, et à laquelle on voulait rattacher également Gaston d'Orléans, ce triste porte-drapeau ordinaire

des mouvements politiques. Le cardinal se décide à en finir avec ce foyer d'intrigues.

Le duc de Bouillon est sommé d'abandonner le comte de Soissons et de lui retirer l'asile qu'il lui a donné dans sa principauté. Mais Frédéric-Maurice est trop digne et trop fier pour traiter ainsi les lois de l'hospitalité. Il répond qu'il a, avec l'agrément du roi, pris auprès d'un prince qui est son ami l'engagement de lui donner asile et protection, et qu'il ne saurait revenir sur sa parole; que, du reste, ce prince est plus que jamais fidèle aux sentiments de respect et d'obéissance qu'il doit au roi, et qu'il le voit en ce moment même « tout disposé à entrer en accommodement avec Son Éminence[1] ».

Mais ce qui était vrai le jour où il répondait au cardinal ne l'était plus le lendemain. Les résolutions pacifiques du comte de Soissons avaient fait place à la volonté de pousser jusqu'au bout sa résistance. En présence de cette nouvelle décision, le duc de Bouillon l'engagea à prendre avec réflexion un parti définitif, car il fallait pourvoir à leur commune sûreté ; déjà les troupes françaises étaient réunies en Champagne sous le commandement de Châtillon, et certainement elles avaient Sedan pour objectif.

Les sages observations de son hôte ne parviennent pas à persuader le comte de la grandeur du péril où il se jetait. Le duc de Guise part pour Bruxelles, afin d'y négocier une demande de secours auprès de l'Empereur et des Espagnols. Pendant que les fortifications de Sedan sont activement mises en état de défense, les négociations de Bruxelles suivent un cours rapide, et les princes, ligués sous le titre de Princes de la Paix, publient, le 2 juillet, un manifeste où ils déclarent que ce n'est pas contre le roi ni la France qu'ils prennent les armes, mais uniquement contre l'injuste oppression et l'insupportable tyrannie dont ils sont les victimes de la part du ministre. Ils ont reçu la promesse de deux corps d'armées, chacun de sept mille hommes, l'un d'Impériaux et l'autre d'Espagnols; de plus un subside de deux cent mille écus leur est accordé.

Le conseil du roi prend, de son côté, les résolutions les plus énergiques. Le cardinal déclare que « Sedan est devenu l'asile de tous les factieux » et que c'est une autre la Rochelle qu'il faut « raser jusque dans ses fondements ». Toutes ses propositions sont approuvées.

Les hostilités éclatent sans retard. Le maréchal de la Meilleraye arrête en Artois le contingent espagnol, qui est mis en complète déroute. Les sept mille Impériaux commandés par Lamboy arrivent seuls à Sedan se joindre à la petite armée des princes. Mais Châtillon, qui a reçu pour mission de les combattre, a en vain attendu les renforts demandés

[1] *Mém. du duc de Bouillon.*

au duc de Lorraine. Il lui faut agir seul, jusqu'à l'arrivée d'une armée que le roi a promis de lui amener sans retard.

Il a cependant reçu un renfort : c'est Fabert, à qui le cardinal a donné, avec le titre d'aide de camp général des armées du roi, l'ordre de le rejoindre en toute hâte. Châtillon, brave et expérimenté, a un grand défaut : c'est le manque de décision ; il est lourd et irrésolu. Fabert, au contraire, qui va être attaché à sa personne comme homme du roi, a une pénétration égale à sa promptitude de volonté. Ses qualités compenseront celles qui manquent à son chef.

Au moment où, le 4 juillet, il arrive à l'armée, campée à Rémilly, la situation était très près de se résoudre. Les Impériaux de Lamboy avaient opéré leur jonction avec les troupes du duc de Bouillon et se préparaient à passer la Meuse. C'était ce passage qu'il était urgent d'empêcher. Le jour même de son arrivée, Fabert monte à cheval avec le maréchal ; il va prendre connaissance des lieux qui serviront de théâtre aux hostilités. Arrivés sur une petite hauteur couronnée par des bois, qui s'appelait la Marfée, il est frappé des avantages que présente ce lieu pour l'établissement du camp royal. De là rien n'est plus facile que de surveiller l'armée ennemie; et le passage de la Meuse devient pour elle une opération des plus difficiles. Fidèle à son système, pour faire réussir un projet, de laisser croire à celui qui en a la responsabilité qu'il en a eu aussi l'initiative, il déclare au maréchal que le choix qu'il a fait de ce terrain pour s'y établir fait le plus grand honneur à sa perspicacité. « C'est ici que vous voulez placer l'armée, lui dit-il ; je le vois bien, puisque vous m'y amenez. Quant à moi, j'approuve votre opinion sans réserve. Je suis assuré que nulle part vous ne pourriez être plus avantageusement posé pour déjouer toutes les tentatives de l'ennemi. »

Le maréchal reçoit sans sourciller ces félicitations, et dit qu'en effet c'est là qu'il va asseoir son camp. « Seulement, ajoute Fabert, faites-le sans retard. » Les ordres sont donnés pour que le mouvement des troupes s'opère dès le lendemain matin. Malheureusement une pluie abondante vient à tomber ; Châtillon remet l'exécution de ses ordres au jour suivant. Fabert et les autres officiers essayent en vain de lui faire comprendre les conséquences fatales que peut avoir ce retard. Il se rejette imperturbablement sur le mauvais état des chemins.

Enfin le 6, dans la matinée, l'armée se met en marche vers Chaumont, en laissant à sa gauche la vallée de la Bar. Mais, pendant la nuit, l'armée des princes a passé la Meuse et se dirige précisément vers ces hauteurs de la Marfée, dont l'importance stratégique n'a pas échappé au comte de Soissons.

Fabert, avec sa vigilance toujours en éveil, marchait en tête des premiers détachements d'avant-garde. Il aperçoit de loin l'ennemi, et

vient en toute hâte en porter la nouvelle au maréchal. « Ce n'est rien, répond ce dernier, c'est quelque parti qui vient nous observer. — J'ai vu l'infanterie, s'écria Fabert; j'ai vu les piques, j'ai vu l'armée entière ! » Et, voyant le maréchal incrédule devant une assertion aussi formelle, il se tourne avec vivacité vers le fils du marquis de Sourdis, qui était présent : « Avez-vous jamais vu une armée défaite? — Non, répond ce jeune homme. — Eh bien ! aujourd'hui vous en verrez une, et ce sera celle-ci. »

Cependant il fallut bien reconnaître que c'était l'armée ennemie qui était en marche, mais il n'y avait nulle raison de se décourager pour cela, et la faute que Châtillon avait commise en lui laissant passer la Meuse pouvait encore se réparer. Les Impériaux, en effet, se trouvaient au moment de la rencontre sur un terrain peu avantageux. Ils étaient resserrés entre des bois mal en ordre, à cause de l'inégalité du sol. Quant au nombre des troupes, il était à peu près le même de part et d'autre.

S'étant approché des ennemis pour juger de leurs dispositions, Fabert remarqua leur désordre et les difficultés qu'opposait le terrain au développement des lignes. « Dieu vous les livre, vint-il dire au maréchal; marchez sans retard et ils seront battus. » Le combat s'engage, et, dès le début, les soldats de Lamboy reculent. Ils reprennent cependant l'offensive, et une vigoureuse mousquetade s'échange entre les deux lignes d'infanterie. Les Français gagnent du terrain, mais l'engagement est encore loin d'être général. Fabert et le marquis de Sourdis montent au galop sur une éminence du haut de laquelle ils voient le reste de l'armée des Impériaux qui se trouvait « dans un petit fond, fort confusément ». Sur leur rapport, le maréchal ordonne au régiment de Piémont d'aborder l'ennemi, ce qui est fait avec vaillance. Puis il se porte, accompagné de Fabert, vers la cavalerie, pour lui donner l'ordre de marcher en avant.

Mais Fabert remarque que les régiments de cette arme, placés à l'aile droite, se sont retirés de plus de douze cents pas en arrière de la ligne : il s'élance au galop pour les ramener à leur place de bataille. Enlevés par lui, quelques escadrons engagent très vigoureusement l'action. « ..... Fabert prend la tête des gendarmes de la reine et de Monsieur, et avec eux il charge les ennemis, qu'il mène battant jusqu'au delà de leur canon, où étaient les troupes du comte de Soissons, Celui-ci, voyant une bonne partie de sa cavalerie renversée et fuyant, vint avec dix de ses domestiques pour arrêter les fuyards, qui se renversèrent sur lui, et il fut tué dans la mêlée par un Français, sans qu'il le connût[1]. »

Pendant ce temps le reste de la cavalerie de l'aile droite, après avoir

[1] *Relation de Fontrailles.*

échangé quelques coups de pistolet, avait tourné bride et quitté le champ de bataille.

Le maréchal de Châtillon était à la tête des escadrons de l'aile gauche. Ces bataillons ne donnaient qu'avec une extrême répugnance; cependant il les faisait charger d'assez près l'ennemi. Mais tout à coup, cherchant à se rendre compte de ce qui se passait à droite, il voit en un instant le terrain abandonné, les armes jetées et les bataillons confondus. Allant plus à droite pour voir ce qu'était devenue la cavalerie, il n'aperçoit que quantités de fuyards déjà bien loin, sans aucun ordre.

L'infanterie, démoralisée par la fuite de la cavalerie, avait été prise d'une terreur panique. Rompant ses rangs, elle avait cherché un abri dans les bois et les ravins. A la vue de cette déroute, la cavalerie de l'aile gauche tourne bride à son tour, rien ne peut l'arrêter. Voici en quels termes le comte de Roussillon rend compte de cette déplorable journée : « ... La peur avait tellement saisi notre cavalerie poltronne et infâme que tous les efforts du général ne purent la rallier : tout prit la fuite, cornettes arborées et trompettes sonnantes. C'est la plus grande lâcheté que firent jamais des gens portant l'épée... Ce sont donc nos gens trop lâches qui se sont défaits eux-mêmes, les ennemis n'ayant rien fait d'extraordinaire pour cela; au contraire, ils ne firent que fuir devant ceux qui eurent le courage de les attaquer... »

« Le maréchal de Châtillon [1], se voyant abandonné de ses troupes, se retira n'ayant avec lui que trois gentilshommes et cinq de ses gardes. Les comtes d'Andelot, de Roussillon, les seigneurs de Lamourssaye et de Chambaud se rallièrent autour de lui. Arnauld, Fabert, qui n'avait épargné sa personne en ce combat selon son courage accoutumé, après avoir fait leurs efforts pour le ralliement, vinrent se ranger auprès du maréchal, auquel Fabert fit connaître qu'il n'y avait plus d'espérance et qu'il fallait penser à sauver sa personne... »

M. de Châtillon, désespéré, voulait se faire tuer. « Gardez-vous bien, dit Fabert, d'une pareille résolution; le désespoir n'est pas glorieux à un général. Rallions ce que nous pourrons de troupes pour gagner la rivière d'Aisne, et en couper le passage aux Impériaux. C'est prendre la revanche d'une bataille que d'ôter aux vainqueurs le moyen de profiter de leur victoire [2]. »

Il fallut donc fuir. Poursuivi par l'ennemi jusqu'à Chémery, Châtillon, qui avait péniblement rallié quatre mille hommes, parvint à passer le ruisseau de Bar et se retira à Réthel. La plus grande partie des cavaliers avait cherché un asile à Mouzon.

[1] *Mém. de Montrésor.*

[2] *Camp. de Fabert,* dans P. Barre, I, p. 362.

Le maréchal avait été certainement trahi plutôt que battu : c'est surtout à la cavalerie qu'en revient la honte. Des haines de parti, des intérêts personnels avaient troublé le sens moral de beaucoup d'officiers, et les soldats, mécontents d'une retenue de solde, les avaient suivis dans cette voie funeste. Mais il n'en revient pas moins une lourde part de responsabilité à ce que le grand cardinal appelle « la pesanteur et la léthargie ordinaires de M. de Châtillon[1] ».

Le duc de Bouillon, bien que la mort du comte de Soissons changeât singulièrement le motif et le but de la guerre, voulut profiter de l'avantage qu'il venait de remporter. Il poussa en avant et prit Donchery. Mais Lamboy, obéissant à des ordres supérieurs, lui déclara qu'il ne pouvait l'accompagner plus loin.

Pendant ce temps, Louis XIII se mettait en marche avec l'armée du maréchal de Brézé pour rejoindre Châtillon, et les deux corps réunis représentaient plus de vingt-cinq mille hommes. Il ne restait qu'une chose à faire au duc de Bouillon, s'enfermer dans Sedan et s'y défendre, à moins de chercher son salut dans un accommodement qui respectât sa dignité de prince comme son honneur de gentilhomme.

Fabert, aussitôt que les débris de l'armée furent en sûreté à Réthel, partit pour Fisme, où se trouvait le roi. Il avait fort à cœur de défendre le maréchal contre des appréciations malveillantes, et fit un tableau si juste et si vrai de la manière dont « les Français s'étaient défaits eux-mêmes », qu'il amena le roi à dire à son ministre : « Il faut reconnaître qu'une bataille ne se perd pas toujours par la faute du général. » Ses instances auprès du cardinal ne furent pas moins vives ; mais son plaidoyer ne réussit pas aussi bien qu'auprès du roi. Richelieu l'écouta avec complaisance. « Vous parlez pour le maréchal en homme généreux et qui n'a pas de rancune, lui dit-il en lui frappant doucement sur l'épaule. Je vous en estime. » Mais la disgrâce de Châtillon, si elle fut retardée par ses efforts, ne put être cependant conjurée.

[1] Lettre du 10 juillet 1641.

XXX

FABERT MARÉCHAL DE CAMP

1641

Le roi vint à Réthel avec Fabert dans le but d'arrêter les dispositions à prendre pour la fin de la campagne. Là il lui conféra le grade de maréchal de camp, et lui confia, sous le maréchal de Brézé, la conduite d'une des deux attaques de Donchery, qu'il avait résolu de reprendre.

Le 27 juillet, Fabert ouvre la tranchée assez près de la place ; le lendemain il était parvenu à établir un logement sur la contrescarpe. Le succès de cette opération était si beau que le maréchal de Brézé en l'apprenant s'en vint l'embrasser publiquement pour lui témoigner sa joie. Le passage du fossé est heureusement pratiqué, et le mineur attaché au bastion.

Mais pendant ce temps des négociations s'étaient ouvertes, et, le 31 juillet, les travaux d'attaque étaient suspendus au moment où tout en promettait le succès.

La noble et généreuse conduite du duc de Bouillon avait excité en sa faveur une sympathie universelle. On déplorait à la cour qu'un prince si loyal et si vaillant se fût, par un point d'honneur et pour une cause étrangère, exposé à de si redoutables vengeances. Richelieu lui-même, quoiqu'il eût grande envie de prendre Sedan, se montrait disposé à ne pas pousser les choses à l'extrême. Les prétentions du duc étaient conformes à la loyauté ordinaire de son caractère. Elles furent accueillies, et la procédure contre le comte de Soissons fut abandonnée. Bouillon eut « abolition pleine et entière de ses fautes ». Le duc de Guise, esprit turbulent et téméraire, se laissa condamner par contumace, et le duc de Lorraine, se payant lui-même de sa déloyauté, quitta son duché pour chercher une asile près du cardinal-infant. Le duc de Bouillon vint à Mézières, où l'accord se conclut ; l'accueil qu'il y reçut fut digne de lui et de la France.

Cette crise rapide n'avait pas interrompu les opérations militaires en Artois. La Meilleraye, le général favori de Richelieu, avait pris Aire, après une longue et sérieuse défense (26 juillet). Mais à peine la

place s'était-elle rendue, que le cardinal-infant, renforcé des troupes de Lamboy et du duc de Lorraine, reprenait une vigoureuse offensive. Il force la Meilleraye à la retraite, s'établit dans les lignes que ce dernier n'a pas eu le temps de détruire, et met à son tour le siège devant la place.

Fabert est envoyé à l'armée avec le maréchal de Brézé, et la première mission qu'il reçoit est de savoir s'il est possible de forcer l'ennemi dans ses lignes. Il y pénètre, selon son habitude, sous un déguisement, et acquiert la conviction qu'avec les ressources dont on dispose l'entreprise est impraticable. Un seul moyen de gagner la place se présente à son esprit : c'est d'en attaquer quelque autre, afin de détourner l'armée espagnole de son opération par une menaçante diversion. Si on n'y réussit pas, on aura la consolation d'avoir pris un autre gage qui compensera le succès perdu. Il va, toujours sous le même déguisement de paysan qui vient de lui servir, faire la reconnaissance de Bapaume, et s'assure que la place est susceptible d'être enlevée; puis il retourne auprès du roi et lui propose de faire le siège de cette ville.

Il paraissait impossible à Louis XIII que cette entreprise réussît sans que l'armée du cardinal-infant y vînt mettre obstacle, et la supériorité numérique de l'ennemi était telle qu'il pouvait le faire sans lever le blocus d'Aire. Mais Fabert lui garantit qu'en huit jours la place serait prise; or il fallait certainement plus que ce temps-là aux Espagnols pour adopter un parti et l'exécuter. Le roi, confiant dans sa parole, lui donna l'ordre d'entreprendre le siège qu'il proposait, de concert avec M. de la Meilleraye. Il lui attribuait en même temps le commandement du corps d'armée du maréchal de Brézé, qui de sa personne était envoyé en Catalogne.

Sans perdre un instant, les deux généraux vinrent investir Bapaume. Ils établirent contre la place une double attaque; et Fabert, selon sa coutume, apporta à la direction des travaux de sape une activité infatigable.

Ce zèle ardent qui lui faisait s'occuper de tous les détails du siège, assister par lui-même aux moindres opérations, diriger les ouvriers à la tranchée ou à la mine, s'assurer de la vigilance des gardes, vérifier la justesse du tir de l'artillerie, faire, en un mot, fonction de tous les grades et de toutes les spécialités, excita la critique de quelques officiers, ses collègues aux gardes. Ils chargèrent son ami de Grateloup, lieutenant-colonel dans Piémont, de lui faire observer que c'était véritablement abaisser la dignité d'officier général. « Je remercie beaucoup ces messieurs de leur sollicitude, répondit-il à son ami; mais je voudrais leur demander si le bien que m'a fait Sa Majesté doit être une raison pour diminuer le zèle que j'ai toujours eu pour son service.

Je ferai toujours de même, quand ce ne serait que par reconnaissance[1]. »

Conformément à ce langage, il dirigea la descente du fossé, attacha le mineur, assista à l'ouverture de la galerie et de la chambre de mine, et peut-être y eût-il mis le feu de ses propres mains, si les assiégés n'avaient demandé à capituler. C'était le septième jour après l'ouverture de la tranchée.

Lorsque après ce rapide succès il reparut à la cour, qui se trouvait à Amiens, il s'entendit faire par Sa Majesté un compliment bien flatteur : « Fabert a des talents admirables, dit le roi; il promet plus qu'on n'espère, et fait plus qu'il n'a promis[2]. »

La campagne se continua par la prise de la Bassée et de Lens, dont il fut chargé de rétablir les fortifications, et par une pointe sur Lille, dont les faubourgs furent brûlés. Mais rien ne put empêcher Aire, vaincue par la famine, de retomber aux mains des Espagnols. Avant que ce malheur trop prévu arrivât, Fabert, sorti sain et sauf de tant de périls intrépidement bravés, avait vu sa vie menacée, dans les conditions les plus étranges, par l'étourderie coupable de deux jeunes officiers.

Il venait rendre compte au roi, qui se trouvait à Compiègne, des dernières opérations dont il avait été chargé. Arrivé à Clermont-en-Beauvoisis, il n'y trouva pas de chevaux de poste ; tous étaient employés au dehors, et il n'en devait pas rentrer avant la nuit. Le maître de poste l'engage à se coucher, lui promettant qu'il trouverait à son réveil, dès le point du jour, les chevaux dont il avait besoin. Il se retire dans un appartement, se met au lit et s'endort.

Quelques heures plus tard, arrivent dans la même hôtellerie deux jeunes officiers, M. de Rantzau, neveu du maréchal de ce nom, et le Quesnay, tous deux capitaines dans un régiment allemand. Ils entrent bruyamment dans la chambre où il dormait et demandent du vin et du tabac.

Fabert, éveillé par le bruit, ouvre son rideau, et les prie de le laisser dormir. « Dormez si vous voulez, répond Rantzau; quant à nous, il nous plaît de nous réjouir. — Cette chambre est à moi, Messieurs, dit Fabert avec calme, et, suivant la coutume qui s'observe dans les hôtelleries, lorsqu'un homme occupe une chambre, on doit l'y laisser en repos et en liberté. » Cette réponse ne fait qu'exciter la verve de ces deux étourdis, qui le traitent de « beau raisonneur » avec des éclats de rire insolents. « Par ma foi, s'écrie-t-il hors de lui, je jure Dieu que vous sortirez d'ici. » Et en même temps il saute de son lit tout furieux. « L'affaire est sérieuse, s'écrie Rantzau riant plus haut que jamais, monsieur met ses chausses! »

[1] *Camp. de Fabert,* dans P. Barre, I, p. 367.
[2] *Ibid.*, p. 369.

Fabert, exaspéré, sans bas ni souliers, court tirer son épée et fond sur les agresseurs. Ceux-ci se mettent en garde et lui portent des coups sans ménagement. Pendant qu'il tient tête à l'un, l'autre le frappe lâchement par derrière à plusieurs reprises, et en un instant son sang coule par de nombreuses blessures. Cependant il parvient à les acculer tous deux dans un coin de manière à les avoir en face, et, se portant avec fureur sur Rantzau, il le blesse grièvement et le jette par terre. Il continuait à s'escrimer contre l'autre, lorsque l'hôtelier, éveillé par le bruit, entre dans la chambre, et à la vue de ce qui s'y passe pousse des cris terribles : « Au secours! on assassine M. de Fabert! » En entendant ce nom respecté, le blessé lui demande avec épouvante : « Quoi! vous seriez M. de Fabert? — Oui, traître assassin, répond-il, je le suis! — Cela étant, fit Rantzau, je voudrais être mort. » Puis il lui dit son nom. « A cause de votre oncle, dit Fabert, je vous pardonne : tâchez de vous sauver si vous le pouvez. »

On avait fermé les portes de l'hôtellerie, et on était allé chercher main-forte. Fabert pria le maître du logis de laisser échapper les coupables; mais il ne put l'obtenir, tant un crime si lâche excitait d'horreur. Ce fut lui qui, leur montrant un tas de fagots qui se trouvait sous la fenêtre, les engagea à profiter de ce moyen de salut. Ils s'enfuirent en toute hâte, mais furent pris quelques instants plus tard par la maréchaussée.

Fabert était atteint de dix-sept blessures, la plupart portées par derrière. Heureusement aucune n'était mortelle, bien que le poumon eût été lésé. Il fit panser ses plaies, et écrivit aussitôt au cardinal pour lui dire la raison qui l'empêchait de lui porter lui-même les dépêches et les mémoires dont il était chargé. Il le suppliait très instamment d'obtenir du roi la grâce des deux imprudents qui l'avaient maltraité.

Le ministre envoya sans retard les médecins et chirurgiens du roi, pour lui prodiguer les soins dont il avait besoin, avec ordre de ne le quitter que lorsqu'il serait rétabli. Aussi longtemps que dura son état de souffrance, un messager alla chaque jour chercher de ses nouvelles de la part de la cour. Au bout de quelques semaines, il était assez bien remis pour aller remercier le roi de sa sollicitude, et lui demander avec instances de pardonner à Rantzau et à son complice. Le roi eut beaucoup de peine à lui accorder cette faveur, car il avait promis qu'il serait tiré une vengeance éclatante d'un tel attentat. Il finit cependant par céder à des sollicitations inspirées par une si touchante et si chrétienne grandeur d'âme.

XXXI

CAMPAGNE DE ROUSSILLON

1642

Ce qui résulta des méditations de Richelieu et de son conseiller fut une modification des plans généraux, imposée par la lourdeur des charges que ces plans créaient au pays. L'impôt fut réduit d'un quart, et, au lieu de combattre en conquérants sur tous les points à la fois, on résolut de passer à la défensive, sauf sur la frontière des Pyrénées; car on était décidé cette fois à frapper l'ennemi « non plus aux pieds ni aux bras, mais au cœur ».

La Catalogne révoltée avait livré à la France ses meilleures places, et reconnaissait l'autorité d'un vice-roi français. Mais entre cette province et le royaume existait une barrière : c'était le Roussillon, domaine de l'Espagne. Cette barrière, il fallait avant tout l'abattre. Ce fut vers le Roussillon que Louis XIII porta ses armes.

Le 3 février, le roi, accompagné du ministre, partait de Fontainebleau à la tête de vingt mille hommes d'excellentes troupes, que celles du Languedoc et du Dauphiné devaient rejoindre à Narbonne. La Meilleraye était à leur tête avec Turenne pour lieutenant général. Perpignan, but naturel des efforts de l'armée, venait malheureusement d'être ravitaillée par un corps espagnol débarqué à Collioures. Fabert fit observer au cardinal que ce fait pourrait se renouveler pendant le siège qu'il préparait, et qu'il y avait urgence à fermer aux ennemis le chemin de la mer en s'emparant au préalable du port qui leur donnait accès.

L'attaque de Collioures fut résolue, et la flotte du Levant fut appelée à en faire le blocus par mer, tandis que la Meilleraye en dirigerait le siège du côté de la terre. Fabert, à la tête du premier bataillon des gardes, se trouvait employé à cette opération. La situation délicate que lui avaient faite ses anciens démêlés avec la Meilleraye durait toujours, et même on peut dire que la position de haute confiance qu'il occupait à la cour n'avait fait que rendre le maréchal plus malveillant encore à son égard. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de ce fait étrange que, bien qu'en possession du grade de maréchal de camp, on le voie ainsi réduit à servir en sous-ordre.

En énumérant les troupes qu'il commandait, la Meilleraye arrive aux compagnies des gardes, et, faisant une allusion mordante au service fort doux qu'elles remplissent à la cour : « Nous avons encore, dit-il, les chanoines « de Fabert ». Celui-ci entend cette parole aussi blessante pour ses soldats que pour lui-même ; elle lui va droit au cœur ; mais il fait un effort, garde le silence, et se retire étouffant sa colère. Le lendemain, en s'approchant de Collioures pour en faire l'investissement, l'armée rencontre un corps espagnol, posé derrière une petite rivière dont il se montre disposé à lui disputer le passage. Les troupes se mettent immédiatement en ordre de combat. Au moment où le bataillon des gardes passe devant le maréchal, son commandant, suivant l'usage, s'incline en faisant le salut de l'épée. Un acte si naturel de déférence est reçu par la Meilleraye avec impatience et provoque cette sortie d'une inconvenante ironie : « Monsieur, s'écrie-t-il, quand on marche à l'ennemi, on ne perd pas son temps en saluts et en cérémonies; on va droit à lui. » Fabert ne peut pas résister à l'indignation qu'excite dans son cœur une si injuste leçon donnée en présence des troupes. Il s'élance vers le maréchal, la colère dans les yeux, et se prépare à lui en demander raison. Mais Turenne a assisté à la scène ; il comprend la douleur d'un officier qu'il estime et qu'il aime ; il l'entraîne, le raisonne, le console, et parvient à obtenir de lui la promesse qu'il se calmera. Puis il va trouver le maréchal, et lui fait comprendre combien son procédé a été à la fois blessant et immérité.

Cependant le pont est enlevé, et le bataillon des gardes, en tête des troupes sur la rive conquise, attend des ordres pour marcher à l'ennemi qui occupe une colline en face de lui. Le maréchal s'approche de Fabert, et lui demande ce qu'il pense du mode d'attaque à employer. Lui, s'attendant peut-être à quelque nouvelle insulte, garde le silence; le maréchal insiste. « Je ne sais qu'obéir, répond-il alors, et je suis prêt à exécuter ponctuellement les ordres que je recevrai. — Voyons, plus de rancune, réplique la Meilleraye ; ce que je veux avoir, c'est votre sentiment. — Mon sentiment, quand on a les ennemis en face de soi, c'est de les attaquer. — Eh bien! marchons! » s'écrie le maréchal. Et les troupes se mettent en mouvement, les gardes en tête.

Ce jour-là les « chanoines » chantèrent assez bien leur office. Ils tinrent la tête de colonne d'attaque, passèrent sur le corps aux Espagnols, les poursuivirent jusque sous les murs de Collioures, firent beaucoup de prisonniers, et avec cela marchèrent en si bon ordre et d'un élan si bien réglé que le bataillon ne se désunit pas un instant. Il fit l'admiration de l'armée, et le maréchal vint féliciter son chef avec effusion sur la manière dont il s'était conduit. Il lui demanda ensuite de faire avec lui la reconnaissance de la place, et de prendre d'un commun accord les dispositions nécessaires. Dès lors, entre les deux illustres soldats, il n'y eut plus rien qui ressemblât à de la rancune ou

à de la malveillance; leur réconciliation fut complète, et l'amitié qu'ils se vouèrent resta désormais inviolable.

Les hauteurs fortifiées qui couvraient Collioures ayant été rapidement enlevées, la tranchée fut ouverte dans la nuit du 17 au 18 mars devant la tour Sainte-Thérèse, ouvrage avancé très important. Six jours après, cet ouvrage fut emporté d'assaut, après une vigoureuse et meurtrière résistance. Une suspension d'armes dut être convenue pour l'enterrement des morts, et Fabert fut envoyé dans la place comme otage pendant le temps de sa durée. Conduit à la citadelle pour y être enfermé dans l'hôtel du gouverneur, il fut assez habile pour s'assurer que toute l'eau douce qui l'alimentait était contenue dans une citerne dont il reconnut l'emplacement. Quelques jours plus tard, la ville était prise, et sa garnison, réfugiée dans la citadelle, était encore en état de s'y défendre longtemps. Mais Fabert a ordonné qu'une mine soit creusée dans la direction de la citerne. On y met le feu, et les ressources si nécessaires que contenait cette citerne s'échappent à travers les murailles fracassées. La place est devenue intenable, et, le 13 avril, la garnison, encore forte de trois mille hommes, est réduite à se rendre prisonnière.

Pendant ce temps le général espagnol de Pavar, qui avait voulu venir porter secours à la place, s'était fait battre à plusieurs reprises par Lamothe-Houdancourt, et lui aussi avait été obligé de se rendre. Rien n'empêchait donc l'armée de porter tous ses efforts contre Perpignan, et la prise de cette place était chose certaine. Seulement un renseignement des plus sérieux, dont le roi fut redevable à Fabert, lui permit d'épargner le sang de ses soldats, et de remplacer le siège par un blocus dont l'issue était déterminée presque à jour fixe.

L'infatigable capitaine, en effet, en battant l'estrade avec sa compagnie dans la direction de la place, avait fait quelques prisonniers, parmi lesquels étaient deux commis aux vivres de Perpignan, qui s'en allaient cherchant le moyen d'y faire encore pénétrer quelques convois. Il les menace de les faire pendre s'ils ne répondent pas à ses questions, et les pauvres commis, sous l'influence de la peur, lui font connaître tout ce qu'il désire savoir. Il les interroge séparément, et, les indications de l'un servant de contrôle à celles de l'autre, il apprend quelles sont les ressources de la ville, l'importance de ses approvisionnements, la force de sa garnison; il en conclut que la place susceptible d'une défense des plus vigoureuses par le nombre de ses soldats et l'abondance de ses munitions de guerre a déjà consommé la plus grande partie des vivres dont elle est pourvue, et que, dans un temps relativement court, elle sera forcée par la disette à ouvrir ses portes. Le roi, qui de Narbonne venait d'arriver au camp, approuve pleinement une proposition basée sur des raisons aussi solides, et le siège projeté est remplacé par un blocus rigoureux.

Ce blocus s'établissait dans les meilleures conditions. La solidité et le nombre des troupes, la mer assurée par la possession des ports et par une flotte puissante, l'Espagne maintenue bien au delà des Pyrénées par une armée victorieuse en Catalogne, tout promettait un succès complet, car la prise de Perpignan devait entraîner la soumission de tout le Roussillon. La fortune souriait à la France, et les plans de Richelieu se réalisaient.

XXXII

CONSPIRATION DE CINQ-MARS

Mais, en ce moment même où le grand cardinal voyait ses patriotiques projets en voie de si bien réussir, sa situation personnelle formait avec ses succès un contraste bien frappant. Retenu à Narbonne par une maladie incurable, aux prises à la fois avec les douleurs physiques et les tortures morales, il tenait tête à la souffrance et à l'intrigue, sans cesser d'avoir les yeux fixés sur le but constant de ses efforts, la grandeur de son pays.

Cependant un grave danger le menaçait. La conspiration que depuis plusieurs mois dirigeait le grand écuyer Cinq-Mars, et à laquelle le duc de Bouillon, toujours ennemi de lui-même, avait eu l'imprudence de se laisser affilier, semblait toucher au succès. Richelieu, ne doutant plus de sa disgrâce, avait fait le sacrifice de son portefeuille. Il se fit transporter à Tarascon, épuisé et livré au découragement. Presque au même instant, le roi, atteint d'un redoublement de son mal ordinaire, retournait à Narbonne, où il semblait qu'il n'eût plus que quelques jours à vivre.

Nous n'avons pas à raconter l'histoire de cette conspiration fameuse : elle est connue de tout le monde. Nous n'y emprunterons que quelques faits qui se rattachent spécialement à notre sujet.

Cinq-Mars avait essayé de gagner Fabert à ses menées en le détachant du parti du cardinal. Il avait surtout cherché à l'ébranler par l'entremise de de Thou, qui, ayant été compagnon d'armes en Flandre du loyal capitaine, avait conservé avec lui des rapports assez intimes. Voici la manière dont Tallemant des Réaux rapporte ce qui se passa entre eux à ce sujet :

« ... L'Éminentissime se retire à Narbonne sous prétexte de son

mal, et laisse Fabert, capitaine aux gardes, qui était bien dans l'esprit du roi et à qui le roi avait même dit un jour qu'il voulait se servir de lui pour se défaire du cardinal. On l'avait choisi comme un homme de cœur et un homme de sens. M. de Thou sonda un jour Fabert pour lui faire prendre le parti de M. le grand. Fabert lui fit sentir qu'il en savait bien des choses et le pria de ne lui rien dire qu'il fût obligé de découvrir. « Mais vous n'avez, lui dit l'autre, aucune récompense ; « vous avez acheté votre compagnie aux gardes. — Et vous, répondit « Fabert, n'avez-vous point de honte d'être comme le suivant d'un « jeune homme qui ne fait que sortir de page ? Vous êtes dans une « plus mauvaise passe que vous ne croyez. »

L'intervention de M. de Thou n'ayant pas réussi, Cinq-Mars voulut essayer par lui-même d'acquérir à son parti une si précieuse recrue. Un jour que Fabert marchait avec sa compagnie à la suite du roi, le grand écuyer s'approche de lui et lui propose le délassement d'une partie de palet. Son but était de se ménager avec lui un tête-à-tête.

Quand ils sont seuls, Cinq-Mars l'entretient de ses projets, lui montre la réussite assurée des mesures qu'il a prises pour renverser Richelieu, et lui demande de s'y associer. La réponse qui lui fut faite était digne du caractère de Fabert. « J'ai pour maxime, dit-il, d'entrer dans les intérêts de mes amis et jamais dans leurs passions. Quiconque me méprise au point d'exiger de moi quelque chose contre mon honneur et ma conscience me dispense, par une pareille insulte, des égards et de la considération que je lui dois. » Et, en disant ces mots, il remonta brusquement à cheval et s'éloigna du favori.

On peut juger si ce dernier en éprouva une vive contrariété et lui en garda une amère rancune, d'autant plus qu'il s'était laissé aller à lui découvrir les ressorts les plus secrets qu'il comptait mettre en mouvement. Quelques jours après, Fabert, se rencontrant avec M. de Thou, voulut le décider à rompre une association qui devait lui être fatale. Pour l'entretenir librement, il l'emmena dans la campagne, sur le bord d'un ruisseau où tous deux s'assirent, et là, avec une conviction qu'il puisait à la fois dans la droiture de son esprit et dans la tendresse de son cœur, il le supplia de se retirer de la conspiration et de se mettre à l'abri en cherchant à l'étranger un asile au moins momentané. Il pensa l'avoir convaincu, mais malheureusement il se trompait. De Thou n'écoutait plus la voix de la raison.

Cependant, au moment où le grand écuyer se flattait d'un succès complet et prochain, l'amitié du roi faisait place à un éloignement voisin de la haine. Il en eut la preuve dans une occasion à laquelle notre héros n'était pas étranger.

« ... Or voici, dit Tallemant des Réaux, comment on découvrit que le roi n'aimait plus M. le grand. Un jour, en présence du roi, on vint à parler de fortifications et de sièges. M. le grand disputa long-

temps contre Fabert, qui en savait un peu plus long que lui là-dessus. Le roi lui dit : « Monsieur le grand, vous avez tort, vous qui n'avez « jamais rien vu, de vouloir l'emporter sur un homme d'expérience. » Ensuite il dit assez de choses à M. le grand sur sa présomption, puis il s'assit. M. le grand, enragé lui alla dire sottement : « Votre Ma-« jesté aurait bien pu se passer de me dire tout ce qu'elle m'a dit. » Alors le roi s'emporte tout à fait. M. le grand sort, et, s'en allant, il dit tout bas à Fabert : « Je vous remercie, Monsieur Fabert, » comme l'accusant de tout cela. Le roi voulut savoir ce que c'était ; Fabert ne le lui voulut jamais dire. « Il vous menace, peut-être ? dit le roi. — Sire, « on ne fait pas de menaces en votre présence, et ailleurs on ne les « souffrirait pas. Il faut tout vous dire, Fabert : il y a six mois que « je le vomis (ce sont les propres termes du roi). Il n'y a pas d'homme « si perdu de vices ni si peu complaisant. C'est le plus grand ingrat « du monde : un royaume ne suffirait pas à ses dépenses. »

« Fabert donna avis de tout ceci au cardinal. M. de Chavigny, que celui-ci envoya le trouver, ne pouvait croire ce qu'il entendait. Cela donna courage au cardinal[1]. »

Quelques jours plus tard Chavigny apportait au roi, de la part du cardinal, un paquet qui devait précipiter le dénouement du drame. C'était la copie du fatal traité par lequel les conspirateurs avaient fait intervenir l'étranger dans leurs trames criminelles. On n'a jamais su exactement comment il se l'était procuré. Fabert était dans le secret ; seul avec Chavigny il aurait pu éclaircir le mystère, mais il ne le trahit jamais.

Le roi n'hésita plus à livrer celui qui avait été son favori à la vengeance des lois. Un crime contre la France ne pouvait pas rester impuni. L'ordre fatal fut donné le 12 juin au soir. Cinq-Mars et de Thou furent arrêtés ; le premier fut envoyé au château de Montpellier, le second à celui de Tarascon, et les maréchaux de camp de l'armée d'Italie reçurent l'ordre de se saisir de leur général, le duc de Bouillon. Le roi et le ministre se revirent à Tarascon, et leur réconciliation se scella presque dans les larmes.

Il était encore un autre coupable, le misérable Gaston ; mais il souscrivit à toutes les conditions qu'on lui imposa, livra tous les secrets de la conspiration, et, en échange de cette humiliation, obtint le pardon de son frère.

Le 8 août 1642, une déclaration royale adressée aux parlements, aux ambassadeurs et aux bonnes villes faisait connaître à la France les détails du drame qui s'était passé.

« ... Nous avons eu connaissance que le dérèglement de ce mauvais esprit l'avait porté à former un parti en notre État ; que le duc de

[1] Tallemant des Réaux, t. II, p. 62.

Bouillon devait donner entrée aux étrangers en notre royaume par Sedan ; que mon frère, le duc d'Orléans, devait marcher à leur tête... Cette connaisssance nous fit résoudre de faire arrêter le duc de Bouillon, et Dieu bénit tellement nos résolutions que ledit duc fut trouvé caché dans du foin, où il s'était mis, pour pouvoir ensuite se sauver dans le Milanais... »

Richelieu tenait beaucoup plus à la capitale du duc de Bouillon qu'à sa tête ; l'une devait sauver l'autre. Mais pour cela il fallait l'effrayer. Le jour même où paraissait la déclaration royale, il donnait à Mazarin des instructions rédigées de telle façon qu'il est aisé d'y voir combien la mission confiée à son agent était bien préparée et laissait peu de place à son initiative. « Le roi, lui disait-il, pense avoir Sedan plus sûrement en châtiant le duc qu'en lui pardonnant, parce que sa punition comportera la confiscation de tous ses biens. »

Mazarin va trouver Frédéric-Maurice, retenu dans les prisons de Lyon, et l'interroge en laissant s'ouvrir devant lui les plus menaçantes perspectives. Le 3 septembre, la combinaison a réussi pleinement, et Richelieu écrit à Chavigny :

« ... M. de Bouillon a confessé tout ce qu'il faut, de son propre mouvement et par sa repentance, pour se faire couper la tête. Maintenant il demande grâce au roi, moyennant qu'il lui remette la place de Sedan. Tous les serviteurs du roi jugent qu'il la lui doit accorder, et, si ce dessein succède, ils sont ravis de la bonté de Dieu envers la France.

« Pour le faire réussir, ledit duc estime qu'il faut aucunement tromper sa mère et le peuple de Sedan, se conduisant en sorte qu'ils croient qu'on ne doit faire aucun changement en ce qui est du gouvernement public de la ville, ni des prêches, écoles et séminaires qui sont pour les protestants de Sedan.

« Il estime qu'il faut mettre là un gouverneur merveilleusement sage pour se bien conduire avec les habitants et avec sa mère... Il croit qu'il faut une garnison forte.

« J'estime que l'homme le plus propre qu'on puisse mettre en cette charge est Fabert, ayant à mon avis toutes les qualités requises pour adoucir les aigreurs d'une femme et d'un peuple, qui d'abord seront affligés de se voir soumis à une domination sous laquelle ils appréhendent du changement pour leur religion.

« Je crois que le roi doit envoyer commander aux onze compagnies des gardes qui sont à la Mothe d'aller droit à Rethel, et nous envoyer ici un ordre secret auxdits gardes pour faire ce qui leur sera ordonné.

« Si le roi approuve le sieur Fabert, il me commandera de l'envoyer querir, et je l'enverrai en poste trouver mondit sieur cardinal... »

Quatre jours après, le secrétaire d'État des Noyers répondait à Richelieu : « Le roi a parfaitement bien reçu la proposition de M. Fabert pour Sedan. »

Pendant que s'agitaient ces graves questions qui devaient avoir tant d'importance pour l'avenir de Fabert, ce dernier, resté à l'armée après le départ du roi, était occupé à remplir une mission qu'il avait reçue de ce prince. La principauté de Dombes, voisine de la Savoie, appartenait à Mlle de Montpensier, des domaines de laquelle la garde noble était entre les mains du duc d'Orléans, son père. Tenant à s'en rendre maître, Louis XIII avait chargé Fabert de s'emparer de Trévoux, capitale du pays, et, dans ce but, avait mis sous ses ordres les compagnies des gardes et les chevau-légers de Villeroy.

Fabert a décidé de s'emparé de la ville par surprise ; il part au commencement de la nuit et prend un paysan du lieu, avec lequel il cause, qu'il trouve intelligent et qu'il s'attache par l'appât d'une forte récompense. Il laisse ses soldats à une petite distance de Trévoux, où, du reste, nulle précaution militaire n'a été prise, et, accompagné de trois hommes seulement, se présente avec le paysan à la porte de la ville. La nuit était encore noire, et la barrière était fermée. Le paysan demande avec de grandes plaintes la permission d'entrer dans la place pour chercher un médecin que réclame sa femme en danger de mourir.La sentinelle, sans défiance, ouvre le guichet et va appeler le chef du poste pour qu'il reçoive la requête. Fabert, suivi de ses hommes, se précipite dans le poste après avoir appelé son détachement au moyen d'un signal convenu. Les gardes de la porte, terrifiés, se rendent sans résistance. Fabert dispose ses soldats dans les carrefours, prend possession des postes, et va signifier aux officiers de la ville que c'est le roi qui est désormais leur maître. Lorsque le jour paraît, les bourgeois reçoivent l'ordre de déposer leurs armes. Un règlement de police leur est donné pour garantir leur sécurité, et, dès le lendemain, sans qu'une goutte de sang ait été versée, Fabert regagne l'armée, ayant rempli, d'une manière aussi heureuse que complète, les instructions qu'il avait reçues.

Le 9 septembre, il assistait à l'ouverture des portes de Perpignan, et voyait avec bonheur cet événement assurer la réunion définitive du Roussillon à la France. Trois jours après, Richelieu écrivait à Louis XIII : « Votre Majesté aura à la fois deux nouvelles bien différentes. L'une est la reddition de Perpignan... L'autre est la condamnation et l'exécution de M. le grand et de M. de Thou. Ces deux événements montrent combien Dieu aime Votre Majesté... »

En même temps Fabert recevait du secrétaire du cardinal une lettre ainsi conçue : « Son Éminence m'a non seulement commandé de vous écrire, mais encore de vous assurer de son souvenir. Elle ne doute pas aussi de votre affection. De tous ses chagrins celui de ne pas vous voir

auprès d'elle n'est pas le moindre. Je ne vous dirai pas les raisons de son souhait. Ne manquez pas de lui en témoigner votre reconnaissance par le courrier que je vous ai dépêché, et prenez la poste pour vous rendre auprès d'elle. »

Bien qu'atteint en ce moment d'une fièvre assez forte, il se mit immédiatement en route, et joignit le cardinal, le 19 septembre, à Marcigny près de Roanne. Aussitôt qu'il sut son arrivée, Richelieu demanda à le voir, et, le faisant passer dans la ruelle de son lit, il lui dit d'une voix assez basse pour ne pas être entendu de ceux qui étaient auprès de lui : « Je vous prie de ne témoigner, ni par vos paroles ni par votre attitude, que vous avez lieu d'être satisfait de ce que j'ai à vous dire. Le roi vous donne le commandement en chef de Sedan. J'en ai une joie parfaite, que je vous témoigne de tout mon cœur. La grâce qu'il vous accorde vient de son propre mouvement ; mais je veux prendre soin de ce qui regarde l'utilité de votre charge, car je vous connais si désintéressé que, si nous vous laissions faire, il ne vous resterait pas de quoi vivre en gouverneur. Nous assurerons à M[me] Fabert mille écus par mois pour l'entretien de votre maison. Comme vous n'avez ni beaux meubles ni vaisselle d'argent, Sa Majesté vous fera donner dix mille écus pour vous en fournir. Le roi vous dira d'autres résolutions qu'il a prises lorsque vous aurez tout réglé à Sedan. Vous aurez la nomination de toutes les charges et de celle du conseil souverain qui est dans cette ville. Comme la place n'a rien à craindre, cela ne vous empêchera pas d'être encore près de nous et de servir ailleurs au besoin. Je ne vous dirai rien de la conduite que vous devez tenir à l'égard des calvinistes, qui sont en grand nombre à Sedan et qu'il faut ménager. Vous êtes trop prudent pour avoir besoin de mes avis sur un point si important, et je suis convaincu que, pour les intérêts et le service du roi, il suffit que Fabert soit gouverneur de Sedan. Allez recevoir votre nomination de la bouche du roi, qui se fait un plaisir de vous donner ce gouvernement. Adieu, aimez-moi toujours, et ne dites rien à personne de ce que je viens de vous apprendre. »

Le roi pouvait disposer du gouvernement de Sedan ; quatre jours auparavant, dans sa prison de Pierre-Encise, Frédéric-Maurice avait signé entre les mains de Mazarin le traité par lequel il se dépouillait de sa souveraineté et écrit au fidèle Briquemault, gouverneur de Sedan, l'ordre de licencier sa garnison et de remettre la place aux autorités françaises. Le jour où cette occupation aurait été accomplie, il devait être mis en liberté et autorisé à se retirer dans tel de ses domaines qu'il lui conviendrait.

Fabert, arrivé à Paris le 24 septembre, se rendit sans retard auprès du roi. Il commençait à lui rendre compte de l'expédition de Trévoux, lorsque Louis XIII l'interrompit : « Il ne s'agit pas de cela, dit-il ; j'ai su votre succès et j'en ai été content. Je vous ai fait venir pour vous

dire que je vous donne le gouvernement de Sedan : préparez-vous à partir, car il faut que vous en preniez possession au plus vite. » Fabert lui témoigna toute sa reconnaissance ; puis, quoique toujours assez malade de la fièvre, il se mit en route immédiatement, car les circonstances ne souffraient pas de retard.

Le 26 septembre, Mazarin, ayant reçu les ordres du roi, se rendit à Sedan pour y faire exécuter le traité. Le 29, le nouveau gouverneur, venu l'y rejoindre, faisait son entrée dans la place à la tête de dix compagnies des gardes et de trois compagnies suisses destinées à y tenir garnison. Quelques heures avant son entrée, la princesse Éléonore, entourée de ses jeunes enfants, avait quitté, au milieu des larmes et de la désolation de tous, une ville où elle était adorée et qu'elle ne devait plus revoir. Quant à sa belle-mère, la duchesse Élisabeth de Nassau, elle n'avait pu résister à l'excès de sa douleur, et était morte quelques jours auparavant, laissant dans un deuil inconsolable cette église réformée dont elle avait été le plus ferme appui.

Après le départ de la princesse, Fabert prit solennellement possession de la ville et du château, fit occuper les fortifications par ses soldats, et visita les établissements publics. La journée se termina par un grand repas offert par le cardinal Mazarin aux officiers et aux principaux gentilshommes du pays. Le 1er octobre, le cardinal se mit en route pour retourner à Paris, accompagné jusqu'au pont de Bar par un nombreux état-major, le gouverneur en tête. Puis ce dernier rentra à Sedan, et se livra sans tarder à l'étude des nombreuses difficultés en présence desquelles il allait se trouver.

XXXIII

FABERT GOUVERNEUR DE SEDAN

1642-1645

Ces difficultés étaient de diverses natures et toutes fort graves. Elles provenaient de trois causes également sérieuses. L'amour des Sedanais pour leurs anciens souverains, leur passion pour l'indépendance politique de leur État ; et, chez le plus grand nombre, leur attachement aux principes du protestantisme, qui, on le sait, y était la religion dominante. La tâche confiée à Fabert était donc fort épineuse. Il

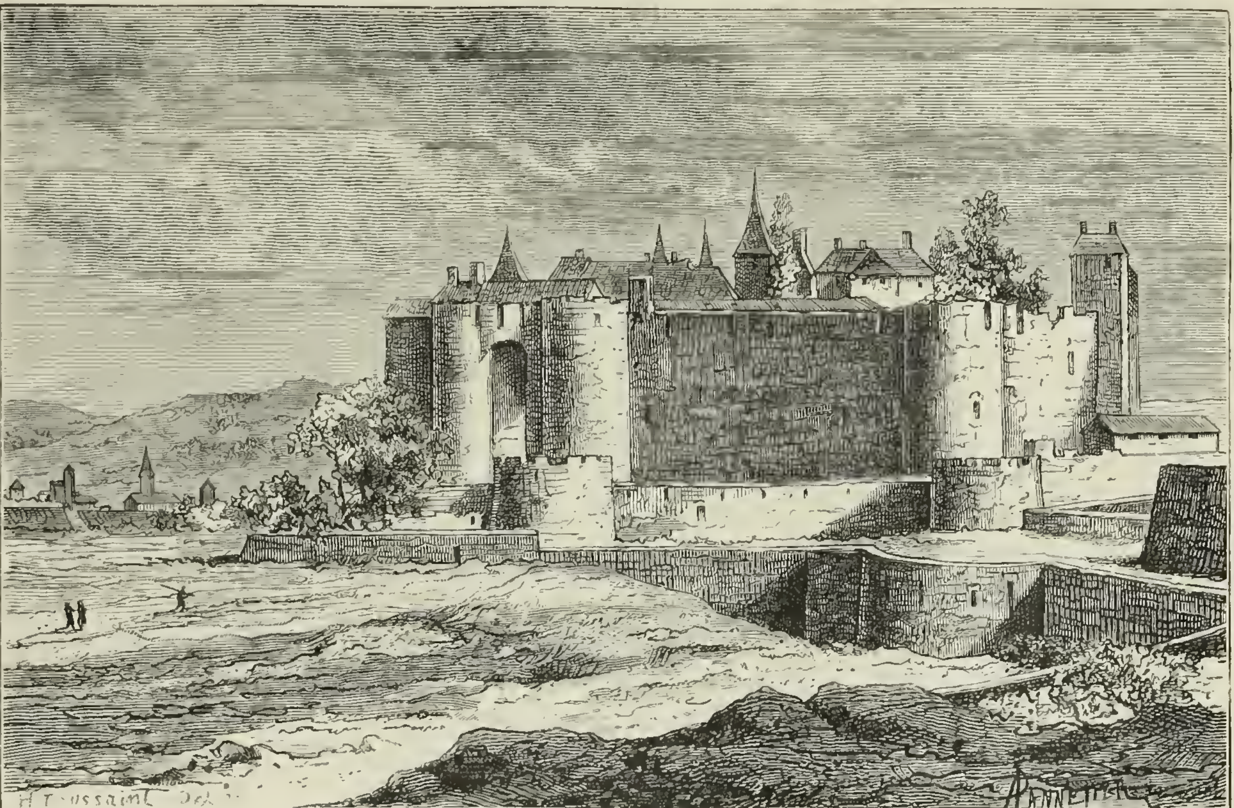
lui fallait, pour que Sedan devînt une acquisition utile à la France et non une cause incessante d'embarras et de soucis, faire oublier à la population une autorité qui avait été douce et paternelle, en ne lui montrant que de la bienveillance et de la justice; convaincre les protestants de la tolérance dont leur croyance resterait toujours l'objet, tout en affranchissant l'Église catholique de l'abaissement, disons mieux, de l'oppresssion qu'elle subissait depuis vingt ans; et enfin substituer au sentiment profond, mais étroit, de l'autonomie locale l'intelligence de cet honneur qu'il y a pour un pays à appartenir à une grande patrie et à être associé à de glorieuses destinées. Mais, pour arriver à un tel but, combien ne devait-il pas user de ménagements et de précautions !

Heureusement il se sentait capable d'être à la fois assez doux et assez ferme pour réussir dans cette tâche, et il se mit résolument à l'œuvre.

Au début, il ne laissa voir que le côté bienveillant de son caractère, et ses rapports avec les habitants furent marqués au coin de la bonne grâce la plus parfaite. Plein de politesse et de déférence pour les personnes notables du pays, de bonté et de charité pour les gens du peuple, il accueillit tout le monde, écouta toutes les réclamations, rendit tous les services qui furent en son pouvoir, et se montra absolument disposé à adoucir les conséquences toujours pénibles pour le grand nombre d'un changement de gouvernement. Cependant il étudiait avec sa pénétration ordinaire l'état des esprits, apprenant à connaître ceux sur lesquels il pourrait compter et ceux dont l'opposition ne désarmerait pas. Il se préparait aux luttes qu'il devait avoir à soutenir, et dans lesquelles l'intérêt public était son invariable objectif. En même temps il faisait une étude non moins approfondie, mais plus facile pour un ingénieur tel que lui, de l'état de défense de la place, et dressait les plans de tout ce qu'il avait à y ajouter pour la mettre à l'abri des attaques de l'ennemi.

Pendant qu'il était livré à ces soins, il apprit que le cardinal Mazarin avait proposé de réunir les Terres-Souveraines à la province de Champagne et de le subordonner au gouverneur de cette province. Il ne perdit pas un moment pour protester avec énergie contre une disposition contraire aux promesses qui lui avaient été faites, et contraire surtout aux intérêts du roi. Le conseil d'État donna gain de cause à ses observations, et, à la fin d'octobre, il recevait du grand chancelier sa commission de gouverneur en chef, indépendant de toute autorité autre que celle de la cour. Cette qualité lui maintenait les droits extrêmement considérables dont lui avait parlé Richelieu, et particulièrement celui de pourvoir à toutes les charges et emplois. De plus, il était autorisé à faire toutes les innovations nécessaires pour le bien du service du roi.

P. 204



Le château de Sedan,
d'après une estampe de la Bibliothèque nationale.

Aussitôt qu'il se vit en possession de ce titre important, le gouverneur réunit le conseil souverain et les magistrats de la ville pour le leur notifier et faire procéder à son enregistrement.

Mais il rencontra une opposition formelle. Les membres du conseil déclarèrent que c'était une violation flagrante de leurs privilèges, maintenus, confirmés et amplifiés par les rois de France, et ils refusèrent de se soumettre à ce qu'ils appelaient un attentat contre leurs libertés. Une députation, composée des plus notables habitants, fut envoyée à Paris pour rappeler au roi les grâces qu'il leur avait déjà accordées, et le supplier de maintenir dans son intégrité l'organisation intérieure de leur État. La députation fut reçue avec bonté par le roi, qui, par des lettres patentes du 13 novembre, accorda aux Sedanais la confirmation de leurs privilèges.

Mais une pareille condescendance rendait à Fabert l'exercice du pouvoir impossible, si elle allait jusqu'à autoriser l'attitude que le conseil avait prise vis-à-vis de lui. Il écrivit sur-le-champ à Richelieu, l'informa de la fermentation qui régnait dans la ville, du danger d'un soulèvement en faveur du duc de Bouillon, et lui dit que pour vaincre ces difficultés il fallait qu'il fût armé d'un pouvoir absolu. Il appelait de plus l'attention du ministre sur le fait que Sedan, assez bien fortifié du côté de la France, l'était extrêmement mal du côté du Luxembourg, et lui faisait pressentir les conséquences qui pourraient en résulter en cas de complications faciles à prévoir. Toutes les raisons s'unissaient donc pour que l'autorité de celui qui représentait le roi fût mise au-dessus de toute insubordination et de toute discussion.

Richelieu comprit parfaitement ce langage; il lui demanda de lui soumettre d'urgence des plans d'améliorations pour la place, et lui promit un subside de quatre-vingts mille livres pour leur exécution. De plus, il confirma tous ses pouvoirs en lui recommandant d'en faire usage pour éteindre l'esprit de révolte et y amener une soumission complète à sa volonté. Fabert réunit de nouveau les membres du conseil, leur donne connaissance des intentions du ministre, et les engage à ne pas persister dans leurs velléités d'opposition. Il leur montre les conséquences fâcheuses qui en résulteraient pour eux, et leur promet, au contraire, que, en échange de l'obéissance qu'il leur demande, ils sont assurés du maintien de leurs privilèges et de toutes les faveurs du roi.

Mais leur esprit, resté sourd à la voix de la raison, se laisse de nouveau entraîner à la résistance. Ils persistent dans leur refus de faire enregistrer les lettres patentes, et décident, au contraire, d'inscrire leurs protestations dans les registres du conseil. Fabert n'avait plus qu'une chose à faire, leur montrer que, si les procédés bienveillants qu'il avait eus jusque-là envers eux étaient inefficaces, il disposait d'autres moyens dont il ne craignait pas de se servir. Il fait enregistrer

ses pouvoirs, déclare les officiers de la ville cassés de leurs charges, et remplace par des personnages de son choix ceux qui ont montré le plus d'obstination dans leur résistance.

Cependant il craint que ce coup d'autorité, qui répand dans la ville une émotion extrême, ne soit présenté au roi sous des couleurs fausses, et qu'il n'excite son mécontentement. Il lui écrit sans retard pour lui faire connaître les circonstances qui l'ont obligé à prendre un tel parti. « ... Si je ne puis éviter, dit-il, que ceux qui troublent le repos public me haïssent, je dois, soutenu de votre autorité, faire en sorte qu'ils me craignent et qu'ils respectent vos ordres. Ils voudraient décrier ma conduite, parce que je ne puis souffrir leur résistance au pouvoir dont vous m'avez honoré. La fidélité que je dois à Votre Majesté m'oblige de lui dire que, si elle veut conserver Sedan et y maintenir la paix, elle doit rejeter les plaintes de quelques factieux qui implorent son autorité contre son autorité elle-même. Commandez encore qu'on se conforme aux ordres que vous m'avez donnés, et soyez persuadé, Sire, que je n'ai pas abusé du pouvoir que vous avez eu la bonté de me confier. » (3 décembre 1642.)

Le roi lui répondit en l'assurant de toute sa confiance et de toute son amitié, et lui déclara qu'il approuvait tous ses actes.

Encouragé par cette assurance, il mit autant d'ardeur que de fermeté dans l'accomplissement des doubles devoirs qui lui incombaient. Les fortifications furent mises en état et augmentées de quelques ouvrages, là où le besoin s'en faisait sentir. Des ordonnances de police rigoureuses eurent raison de l'esprit de résistance et assurèrent la tranquillité publique. Des séditions pupulaires qui s'essayèrent furent sévèrement réprimées. Deux ou trois parmi les plus coupables payèrent de leur vie leur tentative de révolte ; quelques autres furent condamnés au bannissement ; d'autres enfin prirent d'eux mêmes le parti de s'éloigner. Au bout de peu de temps, non seulement l'ordre matériel était garanti, mais la tranquillité se rétablissait peu à peu dans les esprits.

« ... Dans un nouveau gouvernement, écrivait Fabert à Chavigny, c'est une clémence de faire d'abord des exemples qui diminuent le nombre des séditieux ou arrêtent le cours de leur révolte. Un peu de sang répandu à propos en épargne beaucoup, et fait craindre un gouverneur sans qu'il soit obligé d'user souvent de rigueur. »

S'il parvint si rapidement à inspirer à la population des sentiments moins amers que ceux qu'elle avait connus d'abord, c'est qu'il se montra toujours fidèle à ce qui constitue dans tous les temps le premier besoin d'un peuple, une impartiale et stricte justice. S'il était sévère avec ceux qui méconnaissaient son autorité, il ne refusait jamais le pardon au repentir, et montrait à ceux qui se tenaient fidèles à leurs devoirs une parfaite bienveillance et une véritable sollicitude pour-

leurs intérêts. Et ainsi parvint-il à obtenir un calme relatif au maintien duquel contribuaient la crainte, la confiance, et déjà quelque gratitude.

Au milieu de ses efforts pour triompher des difficultés de la situation, Fabert apprit une nouvelle, non pas imprévue, mais bien douloureuse: la France venait de perdre Richelieu ! Ce grand ministre avait mieux su se faire craindre que se faire aimer; mais s'il y avait des cœurs qui lui fussent attachés par une profonde affection, celui de Fabert était du nombre. Il pleura le cardinal comme ami et comme Français. C'était pour lui une grande perte que celle de cet homme de génie avec lequel, depuis trois ans, il vivait sur un pied de si confiante intimité, et sur l'appui duquel il était certain de pouvoir compter en toute occasion. Il écrivit au roi pour lui exprimer ses sentiments, et s'assurer en même temps si les dispositions du souverain à son égard resteraient les mêmes. « La mort du cardinal, avec lequel j'avais contracté une union intime, lui disait-il, me cause un chagrin extrême. Je n'avais pu m'empêcher de m'attacher à une personne dont je connaissais le zèle actif et infatigable pour le service de Votre Majesté, et c'est là le motif qui m'avait engagé à me donner à M. de Richelieu lorsqu'il me prévint en m'offrant son amitié. » (14 décembre 1642.)

Le roi lui répondit de la manière la plus cordiale : « Je suis persuadé de tout ce dont vous m'avez assuré dans votre lettre. Je ne doute pas que la mort de M. le cardinal ne vous ait causé une sensible douleur, fondée sur la perte que l'État vient de faire d'un grand ministre et sur celle que vous avez faite d'un bon ami. Vous pouvez vous flatter de trouver en ma personne autant d'estime et d'affection que feu M. le cardinal en avait pour vous, et, en toute occasion, je vous en donnerai des marques sensibles. » (9 janvier 1643.)

XXXIV

AFFRANCHISSEMENT DU CATHOLICISME A SEDAN

1643

Fabert n'attendit pas plus longtemps pour aborder le second point de la tâche difficile qu'il avait à remplir : remettre le protestantisme à la place où il devait être, et faire sortir la religion catholique de son état d'humiliation. En arrivant à Sedan, en effet, il avait vu cette re-

ligion soumise à une oppression véritable. « Il avait vu le catholicisme, pour ainsi dire, proscrit, ses prêtres dépouillés de leurs biens, et réduits à se cacher pour se dérober à l'insulte ; le culte public aboli ; les processions, les cérémonies extérieures interdites ; les fidèles méprisés, traités d'idolâtres, exclus de tous les honneurs, de toutes les dignités, de tous les emplois, subissant non pas une persécution sanglante, mais une persécution plus insupportable peut-être, celle du mépris et de l'avilissement [1]. » Cet état de choses parut à Fabert révolter à la fois la justice et la légalité ; il résolut de faire cesser une inégalité si choquante en ramenant les calvinistes de Sedan sous l'obéissance des lois qui régissaient en France leurs coreligionnaires.

Mais, tout en étant décidé à faire tomber cette tyrannique prépondérance des réformés, il voulut y parvenir sans actes de violence faits pour irriter les esprits. Il chercha à faire comprendre aux principaux membres du conseil et du consistoire qu'il y avait une anomalie inacceptable à voir, dans une ville soumise à l'autorité du roi très chrétien, la religion professée par l'immense majorité des Français traitée avec un tel mépris. Cette situation était même contraire aux lois de l'État de Sedan ; car Frédéric-Maurice avait rendu des ordonnances pour permettre la célébration publique de la messe et faire admettre des catholiques dans les emplois publics ; mais ces ordonnances, restées à l'état de lettres mortes, n'avaient rien modifié.

Les réformés virent bien où tendait Fabert. C'était la réaction catholique qui se préparait et l'abaissement certain du protestantisme ; car depuis que la Réforme s'était établie à Sedan, elle n'avait pris la prépondérance dont elle jouissait que grâce à de puissantes influences ; il n'était besoin que d'une action inverse pour que ses progrès fissent place à une décadence rapide. La moindre modification dans l'état de choses alors existant devait, tout le monde le sentait, amener ce résultat. La liberté pour tous, c'était sa défaite assurée. Grand fut donc l'émoi dans le monde protestant aux premières ouvertures faites dans ce sens par le gouverneur. Pendant que quelques hommes, de bonne foi et assez honnêtes pour préférer la justice à leurs intérêts, convenaient qu'il y avait quelque chose à faire, le plus grand nombre se préparaient à la résistance, et déclaraient qu'ils s'opposeraient même par la force à toute innovation dommageable aux privilèges acquis par leur religion.

Voyant les esprits se monter et l'agitation prendre un caractère presque menaçant, Fabert réunit les principaux réformés pour leur faire connaître que sa résolution était inébranlable. « Prenez garde, Messieurs, leur dit-il ; respectez la religion du roi, la religion de l'État. Tenir le catholicisme dans l'avilissement, c'est avilir le roi lui-

[1] *Mém. du président Morel*. Preignon, *Hist. de Sedan*, I, p. 366.

même, c'est l'insulter dans ses propres États. Nous respecterons en matière de religion vos habitudes, votre délicatesse, vos scrupules; mais laissez aux autres la liberté. Ne refusez pas à des concitoyens qui supportent comme vous les charges de l'État le droit de remplir comme vous les fonctions publiques, et celui de pratiquer les rites sacrés de leur religion. En cette matière, contrevenir aux lois du royaume ne serait pas loin d'une rébellion et du crime de lèse-majesté[1]. »

Ce qu'il venait de déclarer aux principaux intéressés, il ne se fit pas faute de le répéter à tous; il chercha par tous les moyens à en faire comprendre la justesse, et, en manifestant hautement son intention de conformer ses actes à ses discours, quoi qu'il pût arriver, il finit par obtenir du conseil souverain sinon une obéissance empressée, du moins une attitude de résignation. Il put même ainsi charger ce conseil de faire exécuter l'ordonnance suivante, véritable charte d'affranchissement de la population catholique de Sedan :

« De par le roi et M. Fabert, gouverneur,

« Le roi, désirant établir dans la ville et les souverainetés de Sedan et Raucourt l'entière liberté et exercice de la religion catholique, qui depuis plusieurs années a été interdit, nous ordonnons à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se conformer entièrement à l'intention de Sa Majesté, de laquelle par la présente ordonnance nous leur donnons avis.

« Défendons très expressément qu'ès actions publiques qui s'en feront à l'avenir, comme du transport du saint Sacrement aux malades, processions, baptêmes, enterrements ou autres cérémonies quelconques, aucune soit si osé de dire ou faire aucun chose qui puisse apporter scandale, sous peine de trois cents livres d'amende et de punition corporelle si le cas y échoit.

« Enjoignons aux pères de famille de contenir leurs enfants ou domestiques dans l'observation de la présente ordonnance, à moins d'en répondre en leur propre et privé nom.

« Défendons aussi, sous peine de dix livres d'amende, d'avoir à l'avenir aucune boutique ouverte les jours de fête ordonnés par l'Église.

« Et pour contenir le peuple dans l'union et parfaite intelligence dans laquelle il a vécu jusqu'ici, il est aussi défendu à toutes personnes de former aucun débat sur le fait de la religion, cérémonies, ou autre chose quelconque en dépendant, en aucune place publique, rue, ou

[1] *Mém. du président Morel.*

boutique ouverte, ni ès lieux où plusieurs personnes pourraient s'assembler, sous peine de cent livres d'amende.

« Fait à Sedan, le 23e jour de février 1643.

« FABERT. »

Le lendemain du jour où cette ordonnance avait été rendue, le gouverneur, rencontrant dans la rue un curé catholique qui allait, seul et caché sous un manteau, porter le saint viatique à un malade, pria le prêtre de rentrer à l'église et de l'y attendre quelques instants. Il vint l'y chercher lui-même à la tête d'une compagnie des gardes, et Sedan vit pour la première fois depuis bien des années le spectacle d'une pompe catholique traverser ses rues. Le prêtre, placé sous un dais, accompagné de soldats en armes, et bientôt suivi d'une foule de fidèles, se dirigea vers la maison du malade. Le pieux gouverneur marchait derrière lui, un flambeau à la main, faisant ainsi publiquement profession de sa foi religieuse et de la fermeté de ses résolutions.

Cette fermeté devait encore avoir bien des occasions de se manifester; car ce qu'il gagnait à l'intérieur sur l'esprit de la population, des influences extérieures multipliaient leurs efforts pour le compromettre.

Le duc de Bouillon, après la mort du grand cardinal, s'était livré à l'espoir qu'il pourrait faire revenir le roi sur la cession de sa principauté; et la duchesse Éléonore, avec cette vivacité d'impressions particulière aux femmes, ne mettait pas en doute que sa famille ne dût rentrer prochainement en triomphe dans cette ville qu'elle avait quittée avec tant de douleur. Une telle conviction, passée dans l'esprit de ses serviteurs et transmise par eux à la masse de la population, était de nature à détruire tout le bien déjà réalisé par Fabert. Attristé, mais non découragé, il adresse au cardinal Mazarin, à la date du 23 avril 1643, la lettre suivante, où se trouve le tableau fidèle de ce qu'était redevenu Sedan à la suite de ces excitations.

« Monseigneur, je prie Votre Éminence de maintenir ici deux des compagnies suisses que j'ai reçu l'ordre de renvoyer, vu le peu de fond que je puis faire sur le régiment de Pidolla. J'ai en ce moment grand sujet de craindre quelque chose du côté de la bourgeoisie. Depuis le retardement de la venue des commissaires députés pour l'évaluation du domaine, des gens ont persuadé à la plupart du peuple que M. de Bouillon serait rétabli dans Sedan et qu'il châtierait rigoureusement ceux qui, dans sa disgrâce, auraient témoigné avoir des sentiments contraires aux respects qui lui sont dus, étant toujours leur prince souverain. Ces menaces ayant épouvanté une partie du peuple, on a glissé à exciter un mécontentement chez une partie de ceux de la religion prétendue réformée, leur persuadant que la liberté de l'exercice

de la catholique était établie au préjudice de l'État de la leur, et que la clôture des boutiques aux jours fériés était en quelque sorte contre la liberté de leurs consciences ; que le roi avait toujours haï leur religion, et que Sa Majesté était résolue à la détruire.

« Enfin, Monseigneur, ces mauvais discours ayant fait impression sur beaucoup d'esprits, on a poussé plus avant, ayant fait courir le bruit que le roi avait commandé le massacre de tous ceux de ladite religion. Les principaux n'ont pas cru cela, mais le commun peuple en a été effrayé. Peu de gens m'aident à détromper ce peuple. Je n'y puis avoir de créance contre le rétablissement de M. de Bouillon, à cause de l'intérêt évident que j'y aurais, et trois ou quatre hommes qui voudraient m'aider ne le peuvent pas, parce que M. de Bouillon les a fait déclarer ses ennemis et leur a retranché les gages qu'ils tenaient de lui. »

Il ajoute qu'il est de toute nécessité de faire prêter le serment de fidélité à ce peuple, et d'ordonner que la justice soit rendue au nom du roi, ainsi qu'il l'a demandé dans un rapport déjà adressé à la cour.

A ce moment même, une nouvelle douleur venait le frapper. Louis XIII, ce monarque si plein de droiture, de justice et d'honneur, et qu'il avait, pour sa part, des raisons si particulières d'aimer, était allé rejoindre son grand ministre dans le tombeau.

Fabert fit célébrer pour le repos de son âme dans l'église catholique un service solennel où fut déployée toute la pompe des anciens jours. Qeulques semaines plus tard, il voulut que cette même pompe accompagnât la célébration de la fête du saint Sacrement. La procession parcourut les rues en grand appareil, et lui-même ouvrait le cortège, suivi de son état-major, pendant que le canon des remparts, mêlant sa voix tonnante aux chants religieux, annonçait au loin que les jours d'oppression de l'Église étaient passés.

Cette cérémonie, entourée d'un si grand éclat, excita chez quelques protestants une véritable exaspération. Le gouverneur en rentrant au château entendit sur son chemin des cris séditieux, des appels à la révolte. Un des plus animés s'avança jusque devant lui, et, se laissant entraîner à une violente irritation, lui adressa les paroles les plus injurieuses. Fabert le laissa dire, mais une insolence si voisine de la rébellion ne pouvait rester impunie. Il était temps de couper court aux excitations calvinistes par un exemple, et celui-là fut terrible. « Corbleu ! dit-il, qu'on le pende ! » Et l'on dit qu'il fut pendu.

Une telle énergie n'était pas de trop dans les circonstances où il se trouvait. Les Sedanais se laissaient surexciter par tous les bruits venus du dehors. Ainsi, à la fin de juin, ils apprirent que le prince d'Orange avait demandé à la reine que les États de M. de Bouillon lui fussent rendus, et que cette demande avait des appuis sérieux à la cour. C'en était assez pour qu'un nouveau souffle de rébellion passât sur eux. Ils le firent bien voir. Le 1er juillet, Fabert écrit à Mazarin :

« ... Une partie des habitants a refusé de clore ses boutiques le jour de la Saint-Pierre; le bailli et les échevins n'ont pu les faire fermer. Le major a été l'ordonner au nom du roi : ils ont répondu qu'ils n'avaient d'autre souverain que le duc de Bouillon, et que le gouverneur n'avait à se faire obéir que des gens du château. Là-dessus, comme le peuple ajoutait d'autres choses et qu'on proposait de se jeter sur les soldats, jen ai fait arrêter dix ou douze, et les autres se sont soumis. J'ai fait redoubler les postes et fermer les portes qui donnent sur les remparts, et je ferai la meilleure garde qu'il me sera possible... »

Mais les partisans du duc de Bouillon n'étaient pas disposés à désarmer, et ceux qui avaient été bannis ou s'étaient retirés de Sedan, établis sur les frontières, échangeaient avec ceux de la ville de fréquentes communications, dont le but était le rétablissement du prince et l'expulsion des Français.

Cet état de choses, qui ne pouvait être toléré, excitait toute la vigilante attention du gouverneur, lorsque le cardinal Mazarin, voulant être exactement renseigné sur la situation du pays, et en même temps traiter avec un homme connu par sa prudence divers points de la politique du jour, l'invita à venir le trouver par la lettre suivante, en date du 26 septembre 1643.

« Monsieur, je suis averti de bonne part qu'il se passe des choses sur la frontière du duché de Bouillon qu'il importe au service du roi d'éclaircir. Cela est cause que je vous fais celle-ci pour vous prier de vouloir bien en prendre connaissance et de venir nous informer de la vérité.

« Sachant quel est votre zèle pour le bien des affaires de Sa Majesté, je ne doute pas que vous n'apportiez en cette occasion tout le soin et la diligence requise, et particulièrement à cause de la prière que je vous en fais. »

Fabert partit pour Paris ; il n'était pas bien sûr de la bienveillance qu'il trouverait dans la reine, qui avait été si fort l'ennemie du grand cardinal; mais l'accueil qu'il reçut d'elle fut des plus satisfaisants.

Mazarin était heureux de pouvoir s'entretenir avec l'ancien conseiller intime de Richelieu sur tous les sujets politiques et militaires alors à l'ordre du jour. Mais il en était un, des plus graves aux yeux de Fabert, qui s'imposait particulièrement à ses entretiens avec le cardinal, c'était la nécessité de conserver à la France une conquête indispensable à sa tranquillité, et qui, grâce à la victoire de Rocroy et à la prise de Thionville, assurait définitivement sa frontière. Or il était temps que le prudent gouverneur fît passer sa conviction sur ce point dans l'esprit de la régente et du ministre ; car le duc de Bouillon, présent à la cour depuis la mort du roi, y remuait ciel et terre pour parvenir à se faire rendre ses domaines. Il avait grand espoir d'y réussir ; mais

l'influence de Fabert fut assez puissante pour empêcher une faute aussi dangereuse : le duc fut bientôt informé qu'il devait renoncer à ses espérances. On lui promit de lui donner, en échange de sa cession définitivement validée, de grands domaines dans le royaume avec le maintien de tous les honneurs et dignités dont avaient joui ses ancêtres.

Frédéric-Maurice feignit d'abord de se soumettre à l'acceptation de ces offres ; mais bientôt après, retiré à Lorges, puis à Turenne et enfin à Nyons, il laissa voir, par les difficultés sans cesse renaissantes qu'il souleva, combien peu il était au fond disposé à aliéner ses droits, jusqu'à ce que, ayant laissé éclater son mécontentement et échapper quelques menaces, il se vit sous le coup d'une nouvelle arrestation. Il partit alors pour la Suisse et de là pour Rome, où le pape Urbain VIII le reçut en souverain, avec tous les égards et les honneurs possibles, malgré les protestations de Mazarin.

Devant cette attitude prise par le duc de Bouillon, le conseil de régence n'hésita pas à le considérer comme infidèle à la parole donnée, et attendant sa restauration du secours des ennemis du royaume. En conséquence, il fut décidé, le 18 avril 1644, que dès ce moment Sedan appartenait à la France, que Frédéric-Maurice était déchu de tous ses droits de souveraineté, que ses anciens sujets devraient prêter serment de fidélité au roi et que la justice serait au nom de ce dernier.

L'ordre étant maintenu à Sedan par des officiers dont il était sûr, Fabert put, pendant ce temps, prolonger son séjour à Paris sur les instantes prières que lui en fit le cardinal. Nous avons dit qu'il y avait de nombreux sujets sur lesquels le ministre désirait conférer avec lui, en dehors des préoccupations spéciales dont Sedan était l'objet. Il lui demanda en premier lieu d'examiner les abus qui existaient dans la manière de solder les troupes et de trouver le moyen de réduire les dépenses sans amoindrir la force des garnisons. Il le pria d'appliquer d'abord son étude aux troupes placées sous ses ordres, et de puiser dans cette expérience la matière d'un règlement qui pût être partout mis en vigueur

Fabert avait les idées les plus arrêtées sur la manière dont pouvait être améliorée l'organisation de l'armée. Il était convaincu que la première chose à faire était de retirer aux capitaines le soin de fournir les recrues et de payer les hommes. Un officier-payeur devait être chargé de ce soin et tenir une comptabilité rigoureuse. Dans son projet, on donnait cent sols par jour à chaque capitaine, cinquante aux lieutenants, trente aux enseignes, dix aux sergents, six aux soldats, et tous devaient s'organiser à leur gré pour leur nourriture[1]. Avec cela il

[1] A cette époque, les tarifs de solde étaient les suivants : le major et les capitaines touchaient 800

s'engageait à gagner cent mille écus par an sur la dépense de sa garnison. Avec le prix que coûtaient les quatre compagnies suisses qui en faisaient partie, il s'engageait à en lever neuf et à les entretenir. En y joignant les trois compagnies qui étaient à Donchery, il formait ainsi un régiment de treize cents hommes, sur lesquels, en cas de guerre, il pouvait en mettre huit cents à la disposition d'une armée active. Seulement il demandait que les fonds fussent servis régulièrement, de manière à ce que les soldats fussent payés chaque semaine et les officiers chaque mois. Le conseil eut bien de la peine à croire à la possibilité d'une combinaison si avantageuse. Il en résulta quelques oppositions, contre lesquelles l'auteur du projet montra sa raideur accoutumée. On finit cependant par l'inviter à appliquer son système à Sedan, et M. de Couvonge obtint d'en faire autant à Casal.

Il eut encore à défendre contre la méfiance du cardinal son glorieux compagnon d'armes Turenne. On craignait que ce dernier ne prît parti pour son frère, et ne s'associât à ses intrigues et peut être à sa rébellion ; aussi Mazarin pressait-il la reine de lui retirer le commandement de l'armée d'Italie. Fabert se fit avec une noble ardeur le garant de la loyauté de ce grand capitaine et de sa fidélité à tous ses devoirs, même au point de leur sacrifier les intérêts de sa maison. Il ne put empêcher cependant qu'il fût envoyé prendre un commandement en Alsace au lieu de celui qu'il occupait.

Après cela, Mazarin le pria de lui rendre un service personnel. D'un naturel très soupçonneux et sachant ce que peut l'envie dans le cœur d'un ambitieux, le cardinal crut avoir quelques raisons de penser que des dangers menaçaient sa vie. Fabert fut chargé de lui organiser la garde de son logis et de sa personne ; il lui composa une compagnie de mousquetaires choisis, exclusivement destinés à garantir sa sûreté.

Ces soins divers, tout en l'occupant à Paris, ne l'empêchaient pas de souhaiter vivement qu'il lui fût permis de retourner au siège de son gouvernement. La décision du 18 avril vint enfin lui donner la faculté de le faire, pour accomplir la commission dont il était chargé. Cette commission, avons-nous besoin de le dire, il la reçut avec joie, car il l'avait déjà assez souvent et assez vivement sollicitée. Il ne perdit pas de temps pour aller la remplir.

Dès le 28 avril, les différents ordres étaient appelés par lui à prêter le serment requis. La cérémonie se passa avec le plus pompeux appareil. Sorti du château à la tête de ses officiers et de la noblesse du pays, le gouverneur se rendit à l'église Saint-Laurent, où étaient réunis les ecclésiastiques de la principauté. Là il reçut leur serment, et, ayant assisté à la messe d'actions de grâces solennellement chan-

livres, les lieutenants 350, les enseignes 250, plus le pain. Les soldats avaient 2 sols par jour, les anspessades 2 sols $^1/_2$, les caporaux et tambours 3 sols, les sergents 4 sols, plus le pain également.

tée, alla à l'hôtel de ville magnifiquement décoré et orné des armes de France. Le conseil souverain et le corps municipal l'y attendaient. A genoux et les mains sur le livre des Évangiles, ils prêtèrent serment et reçurent l'ordre de rendre désormais la justice au nom du roi. A la suite d'une harangue émouvante de l'avocat général Petison, les cris de : « Vive le roi ! Vive la France ! » éclatèrent de toutes parts. Peut-être l'allégresse n'était-elle pas partout bien sincère, mais elle était assez bruyante pour qu'on pût s'en contenter.

Seuls, deux des membres du conseil, le lieutenant général Aubertin et l'assesseur Daubrée, avaient refusé de se soumettre à la prestation de ce serment. Ils s'éloignèrent de Sedan, et leurs charges furent données à d'autres.

Ce fut alors le tour de la noblesse, dont le serment fut reçu dans la grande galerie du château ; puis celui de la communauté protestante, en la présence des ministres, des anciens, des professeurs de l'académie et des régents du collège. Réunis à l'hôtel de ville, non seulement ils se soumirent au serment, mais déclarèrent, par l'organe de Pierre Dumoulin, le plus fameux des ministres, qu'ils le faisaient de tout leur cœur.

Sur la grande place étaient assemblées en armes les compagnies bourgeoises. A l'arrivée du gouverneur, les tambours battirent aux champs, et alors officiers et soldats, « les piques et les drapeaux baissés, la main levée vers Dieu, jurèrent ensemble de risquer vie et biens pour le service de Sa Majesté envers et contre tous, et obéir sans réserve à tous les commandements qui leur seraient faits de sa part. »

Cette journée, officiellement close par un *Te Deum* solennel, finit au milieu des feux de joie, des salves d'artillerie des remparts, et des témoignages les plus bruyants de la réjouissance publique. On voit que depuis quelques mois Fabert avait gagné bien du terrain ; et nous disons cela tout en faisant la part de cet enthousiasme de commande auquel les foules sont toujours si promptes à s'associer sous l'impulsion officielle.

Quelques jours plus tard, le gouverneur continuait la série des prestations de serment. Le 1er mai, c'étaient les capucins, puis les maires, échevins et officiers de justice des villages de la principauté. Vinrent ensuite les corps des milices villageoises et bourgeoises du pays.

Le procès-verbal de ces cérémonies, signé par les principaux de ceux qui y avaient pris part, fut envoyé au roi, et il fut convenu qu'une députation chargée de le lui présenter recevrait en même temps pour mission de lui exprimer de vive voix les sentiments de fidélité et d'obéissance de la population, et de lui demander en échange la confirmation des anciens droits, franchises et privilèges accordés aux Sedanais par les rois, ses prédécesseurs.

Dans une lettre du 10 mai à Chavigny, Fabert résume avec un sentiment très vif de satisfaction les événements qui viennent de se passer. Dans la loyale confiance qu'il attache à un serment prêté, il considère ce peuple comme désormais acquis à la France, alors que la veille encore elle était en danger de le perdre. Il ajoute que « deux des notables se sont exilés volontairement, allant au-devant de ses désirs, et qu'il les a remplacés dans le conseil par deux protestants pour ne pas troubler la joie publique. Il reste une place vacante qu'il réserve à un catholique ».

Le 30 mai, il annonce que le conseil presbytéral envoie le pasteur Rambour et le conseiller Chadirac, un des anciens du consistoire, pour remplir la mission dont nous avons parlé. Il demande instamment qu'une réception bienveillante leur soit faite par le roi et que leur demande soit accueillie.

L'édit de Rueil du 30 juin 1644 donne entière satisfaction aux Sedanais ; tous leurs privilèges reçus tant de leurs princes que des rois de France leur sont confirmés, et ils sont de plus mis en possession de tous les droits afférents à la qualité de Français. Quant à ce qui concerne la religion réformée, les avantages et libertés dont elle jouit lui sont garantis ; le collège et l'académie sont maintenus, et douze mille livres sont attribuées à leur entretien sur les revenus de la principauté, en échange de pareille somme qui avait été usurpée sur les fondations catholiques. Enfin les trois temples de Sedan sont conservés. Deux autres seront construits aux frais du roi, à Francheval et à Givonne pour faire cesser le service commun des deux cultes dans les mêmes églises. Tout ce qui peut donner satisfaction aux réformés, en respectant la liberté des catholiques, a été prévu, demandé par le gouverneur et accordé par le roi.

Rien ne pouvait être plus efficace pour l'établissement définitif et la conservation de la paix dans la principauté que la généreuse et habile mesure qu'avait provoquée le sage gouverneur. La reconnaissance publique ne se trompa point sur l'influence à laquelle le pays était redevable de ce bienfait. Les rancunes que les premières rigueurs avaient pu laisser dans les cœurs s'effacèrent entièrement, et une confiance sans réserve leur succéda. Toutes ses ordonnances furent accueillies avec une soumission parfaite, et les protestants, désormais assurés du maintien de leurs droits, virent, sinon avec indifférence, du moins avec calme et résignation, les mesures prises par son zèle pour le rétablissement complet de l'indépendance et de la dignité du culte catholique.

Au milieu de cet accord si heureusement rétabli, une tentative violente fut faite par un conspirateur isolé pour arracher à la France la possession de sa nouvelle forteresse. Un certain Fournier, qui avait été, dans les premiers temps de l'occupation, exilé de Sedan, et qui

avait obtenu d'y rentrer par l'intercession du duc d'Orléans, avait formé le projet de livrer la ville aux Espagnols. Il devait introduire des soldats dans le château en les cachant dans des tonneaux vides ; un parti d'autres Espagnols, sous divers déguisements, s'était d'avance répandu dans la ville, et une troupe nombreuse devait venir la nuit leur prêter main-forte pour massacrer le gouverneur et la garnison française.

Mais le vigilant Fabert a saisi les fils de la conspiration. Fournier et ses complices espagnols sont arrêtés, ainsi qu'un jeune avocat de Sedan, nommé Néaulme, qui a reçu la confidence du projet.

En apprenant cette trame criminelle, la population ne manifeste autre chose qu'une horreur unanime, et le conseil souverain s'empresse de députer à la cour son lieutenant général, M. d'Ozanne, pour présenter « les excuses du peuple pour le crime d'un méchant traître, qui a voulu livrer la ville aux ennemis du roi ». (Lettre de Fabert à Chavigny du 20 juillet 1644.)

Fournier meurt dans le supplice de la roue, au milieu d'une population restée absolument calme. Les Espagnols sont mis en liberté, et Fabert sollicite et obtient la grâce de l'imprudent Néaulme. (Lettre de Fabert à Mazarin du 23 septembre 1644.)

Dès les premiers mois de 1643, Louis XIII avait demandé à saint Vincent de Paul, fondateur de la maison de Saint-Lazare, que des missionnaires de cette maison allassent exercer leur pieux ministère dans la principauté, afin de venir en aide au clergé trop longtemps abattu et humilié pour pouvoir exercer une action efficace. Cinq lazaristes, à la tête desquels était Guillaume Galais, homme d'une religion aussi pure qu'éclairée, d'une intelligence supérieure et d'un caractère doux et tolérant, vinrent s'établir à Sedan, et, dès le début, leurs efforts furent couronnés de succès. Ils se conformèrent avec un tact et une prudence admirables aux instructions de leur saint fondateur, résumées dans la lettre suivante.

« ... Lorsque le roi vous envoya à Sedan, ce fut à la condition que vous ne disputeriez jamais contre les hérétiques ni en chaire ni en particulier, sachant que cela sert de peu et que souvent on fait plus de bruit que de fruit. La bonne vie et la bonne odeur des vertus chrétiennes mises en pratique attirent au droit chemin ceux qui en sont sortis et y confirment les catholiques. C'est ainsi que la congrégation doit profiter à la ville de Sedan, en ajoutant aux bons exemples l'exercice de nos fonctions comme d'instruire le peuple selon notre méthode ordinaire, de prêcher contre le vice et les mauvaises mœurs, d'établir la nécessité des vertus, de faire connaire leur beauté, leur usage et le moyen de les acquérir. C'est à quoi vous devez particulièrement travailler... »

En restant fidèles à ces sages prescriptions, les lazaristes réussirent

à ramener dans le sein de l'Église un grand nombre des partisans de la réforme. Le nombre des catholiques, qui n'était en 1642 que de quinze cents sur dix mille âmes, était doublé deux ans plus tard.

Le roi jugea alors à propos de faire régler d'une manière complète l'administration spirituelle et temporelle des diverses cures, et il envoya dans ce but l'archevêque de Reims, M. de Valençay; il fit à Sedan, le 12 août 1644, une entrée solennelle dont rien ne troubla le caractère de majestueuse allégresse.

Conduit au milieu d'une foule immense à l'église Saint-Laurent, il y officia pontificalement et y donna le sacrement de confirmation ; puis il s'occupa du règlement dont il avait été chargé. Fabert était au comble de la joie. « ... Monseigneur de Reims est venu, écrit-il à Chavigny le 21 août. Il a été fort satisfait du peuple. Les réformés lui ont porté le dais et l'ont suivi respectueusement ; il a réglé tout ce qu'il y avait à faire pour la restitution des biens d'église, et l'a fait avec une grande modération, de sorte que chacun est content de lui... »

Quelques jours après, sa satisfaction éclata encore dans une autre lettre. « ... La visite de l'archevêque, dit-il, a produit les meilleurs résultats. La religion catholique est désormais libre, et les peuples sont pourvus de leurs curés. Je ne mets pas en doute qu'avec un peu d'adresse on ne ramène ce peuple... »

De son côté, l'archevêque était parti de Sedan avec un entier contentement de ce qu'il avait vu. Le 24 août, il écrivait à Mazarin dans ces termes :

« ... Véritablement il ne se peut rien ajouter à l'affection de M. Fabert, qui sait, par sa douce conduite, tenir ce peuple dans toute l'obéissance que Votre Éminence saurait désirer. Cette place ne pouvait être confiée à une personne plus intelligente et plus sage, et qui, par sa vertu et ses bons exemples, est plus capable de faire du fruit dans la religion. Il ne manque ni de soins pour sa charge, ni de zèle pour l'Église, ni de fidélité pour Sa Majesté, et je puis assurer Son Éminence qu'elle n'a jamais eu un meilleur serviteur ni plus affectionné. Je n'ai rien fait en cette ville que par ses avis... »

C'est ainsi qu'en quelques mois s'accomplit, sous l'action à la fois généreuse et habile du digne gouverneur, ce revirement politique et religieux que nul n'aurait osé espérer à la fin de 1643. Les cœurs qu'il attirait à lui sentaient se relâcher insensiblement les liens qui les avaient attachés à la maison de Bouillon ; les préjugés dont les esprits avaient été remplis à l'égard de l'autorité française se dissipaient de jour en jour ; l'annexion morale de la population se faisait, grâce à une influence basée sur le respect et l'affection, et bannissait pour l'avenir toute inquiétude de nouveaux troubles.

Ajoutons encore que vers la même époque le gouverneur donnait à

ses administrés une autre raison de se féliciter de voir leurs intérêts dans ses mains. La guerre que la France soutenait contre l'Espagne continuait ses ravages sur les frontières, et déjà elle touchait aux Terres-Souveraines. Fabert eut assez d'habileté pour obtenir, en 1644, du général de Beeck, gouverneur du Luxembourg, la conclusion d'un traité par lequel ils s'engageaient réciproquement à garder sur leurs territoires respectifs une stricte neutralité et à laisser subsister sans trouble les relations commerciales des deux pays. Il en résulta que, pendant que le plus dévastateur des fléaux passait sur les provinces voisines, les Sedanais, en pleine sécurité, se livraient à leur négoce, et récoltaient les fruits de leurs terres. Ce traité, ajoutons-le, avait été de la part de la cour l'objet d'une complète approbation.

En même temps que Fabert s'occupait avec ardeur d'assurer à la France les sympathies de ses nouveaux sujets, il mettait la même ardeur à perfectionner l'organisation matérielle de son gouvernement. Les levées de son régiment, effectuées d'après un règlement dont il était l'auteur, se faisaient avec tant de succès qu'en quatre mois ses douze compagnies étaient au complet. Les officiers, choisis par lui parmi ceux dont il avait apprécié le mérite, lui offraient les meilleures garanties. Le service de la solde se faisait avec régularité ; et tel était son désintéressement, en même temps que l'exactitude de sa comptabilité, qu'il put au bout de l'année augmenter son effectif de cent hommes, au moyen des économies réalisées par lui.

Pour le logement de ses soldats, il donna un règlement dont la sévérité garantissait les habitants contre tout excès de la part de leurs hôtes militaires, et obligeait les hommes placés sous ses ordres à une régularité de vie qui contrastait étrangement avec les habitudes ordinaires des gens de guerre.

Mais ce n'était pas assez pour lui d'avoir des soldats disciplinés ; il voulait qu'ils connussent à fond les moindres détails de leur métier. Tous les jours il les faisait manœuvrer, dirigeait lui-même les évolutions, exhortait les officiers à augmenter sans relâche l'étendue de leurs connaissances. En peu de temps il avait fait de son régiment le modèle de l'armée. Aussi, lorsque le duc d'Enghien, passant par Sedan pour aller en Alsace rejoindre Turenne, vit ces soldats si bien instruits, si habiles dans les manœuvres, il demanda à leur chef de lui en donner quelques compagnies.

Fabert, qui avait promis au ministre d'avoir toujours des renforts disponibles pour une armée active, n'hésita pas à déférer à sa demande. Le prince emmena avec lui quatre compagnies, qui se conduisirent d'une manière si parfaite à son armée et prirent une part si brillante à la bataille de Fribourg, qu'il écrivit à Fabert une lettre pleine d'effusion pour le remercier de lui avoir donné de tels soldats.

XXXV

CAMPAGNE DE CATALOGNE

1645

La situation était devenue telle à Sedan que le gouverneur de cette place pouvait être momentanément appelé à servir ailleurs sans que les grands intérêts qui lui étaient confiés eussent à en souffrir. Il lui en aurait trop coûté de renoncer d'une manière définitive à ce service actif, qui avait été depuis trente ans l'honneur et la joie de sa vie.

L'année 1644 n'avait pas été favorable aux armes de la France en Catalogne, alors qu'elles avaient ailleurs remporté de si brillants succès. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt avait laissé prendre Lerida, échoué devant Tarragone, et, bien qu'il n'eût été que malheureux, il était traité en coupable. Le vrai, le seul coupable était le système que l'on avait adopté. On s'était écarté de la sagace pensée de Richelieu, prendre les Flandres en Espagne. L'armée de Catalogne avait été affaiblie en hommes, amoindrie en ressources, et l'Espagne avait pu dès lors consacrer avec plus de succès ce qui lui restait de forces à la défense de son territoire.

Fabert, appelé par le cardinal pour lui donner son avis sur la situation, n'eut pas de peine à lui faire comprendre les causes de l'échec du maréchal de la Mothe, non plus que la nécessité de reprendre une vigoureuse offensive. L'état des affaires en Italie permettait d'en retirer la plupart des régiments, devenus disponibles par suite du traité qui rendait à la duchesse Christine le soin de garder les forteresses, Turin excepté. Quant au choix d'un chef parfaitement digne de la vice-royauté et fait pour inspirer toute confiance au roi de même qu'aux soldats, il n'en était pas qui fût mieux indiqué que le vainqueur de Casal et de Turin, le comte d'Harcourt.

Un si sage avis fut adopté sans opposition par le conseil. D'Harcourt, avec ce qui restait de l'armée de Catalogne et les troupes d'Italie qui débarquèrent à Barcelone avec lui, se trouva de force à relever sans retard l'honneur des armes françaises. On lui donna, pour servir sous ses ordres, quatre officiers généraux : le comte du Plessis-Pras-

lin avec le titre de lieutenant général ; Fabert, d'Uxelles et de Vaubécourt avec celui de maréchaux de camp.

Le 5 mars 1645, Fabert était à Montpellier, d'où il écrivait à son ami de Chavigny qu'il avait reçu une mission ennuyeuse, celle de conduire à Agde, et là, de faire embarquer pour Barcelone, avec leur matériel et leurs approvisionnements, cinq mille hommes auxquels on faisait prendre la voie maritime. Cette mission, il ne l'avait acceptée que par égard pour M. d'Harcourt, car elle lui semblait à peine digne de l'intendant de l'armée. Après l'avoir remplie, il alla rejoindre le général à Narbonne, et le plan de campagne fut définitivement adopté.

On se résolut d'un commun accord à faire le siège de l'importante place maritime de Roses, que les Espagnols avaient conservée à l'extrémité nord-est de la Catalogne, et de laquelle ils inquiétaient le Roussillon de la manière la plus incommode. Le comte du Plessis-Praslin fut chargé, avec Fabert, de la direction du siège, et le comte d'Harcourt, avec le gros de l'armée, se mit en devoir d'arrêter l'armée de secours qu'on pouvait attendre dans la direction d'Urgel.

Cependant on apprit que quelques régiments de cavalerie venaient d'être débarqués, et que la garnison, combinant une sortie avec leur arrivée, préparait une double attaque contre l'armée de siège. Fabert prend une compagnie de chevau-légers avec laquelle il va reconnaître le terrain que pouvait occuper l'ennemi. A deux ou trois lieues du camp, étant dans un défilé assez étroit, il voit en face de lui un régiment espagnol qui s'avançait à grandes allures. Sans hésiter, il donne à ses soldats l'ordre de se préparer au combat, et, l'instant d'après, leur commande de charger. Il prend sur eux quelque avance, accompagné de M. de Lafontaine, son aide de camp, de M. d'Arry, son parent, et de ses deux ordonnances. Tout à coup il tourne la tête et s'aperçoit que ses chevau-légers, effrayés par la disproportion du nombre, ont tourné le dos et s'enfuient à toute bride. Quant à lui, rien n'ébranle sa résolution. Avec cette témérité calme qu'on lui a vu montrer si souvent, il ne craindra pas d'affronter le choc des Espagnols.

Le pistolet au poing, il se porte au-devant du chef de la colonne et le renverse mort à bas de son cheval, puis, se jetant dans le gros des ennemis, s'escrime contre eux de son épée jusqu'à ce qu'il se voie environné au point de ne plus pouvoir se défendre. Les Espagnols, furieux de la perte de leur commandant, se disposaient à le tuer sans miséricorde ; mais, Lafontaine ayant fait connaître son grade, l'espoir d'une riche rançon les rendit plus humains. Il fut emmené prisonnier avec ses compagnons, et, par égard pour sa haute position, confié à la garde spéciale du gouverneur de Roses, don Diego Caballero. C'était un officier plein de bravoure et d'honneur, mais dont les talents militaires étaient fort médiocres.

Voici en quels termes, le 18 avril 1645, Fabert rend compte à Chavigny de ses impressions, et lui raconte brièvement le funeste incident qui vient de lui arriver.

« Je crains bien, lui dit-il, de ne pouvoir de sitôt me consoler de n'avoir rendu aucun service, ni rien fait qui puisse être utile à Sa Majesté. Autrement, pour ce qui est de moi, il y a longtemps que je suis disposé à souffrir avec patience les accidents auxquels les hommes sont sujets. »

Pendant ce temps, du Plessis-Praslin commençait le siège de la place, et se trouvait, dès le début, en présence d'un cataclysme qui, avec des troupes moins solides que celles qu'il commandait, eût pu suffire pour la ruine de son entreprise. A la suite de pluies diluviennes, des torrents avaient brusquement envahi le camp français et entraîné son matériel. Mais ce désordre avait été réparé, et le siège n'avait pas tardé à reprendre sa marche méthodique. La résistance de fortifications construites en pierres « dures comme du diamant », et celle d'une garnison aussi nombreuse que vaillante, ne purent qu'en retarder l'issue, favorable aux armes de la France.

Il faut dire que les assaillants avaient dans la place un auxiliaire, dont ils ne se doutaient pas, qui était parvenu au moyen d'une ruse, après tout, de bonne guerre, à induire la défense dans certaines fautes dont l'attaque n'avait pas manqué de profiter. Voici ce qui s'était passé.

Don Caballero avait cru devoir, par déférence pour la haute position et la réputation plus haute encore de son prisonnier, se mettre avec lui sur un pied de bonne grâce empressée. Il lui avait fait quelques visites, et la noblesse de caractère de Fabert avait exercé sur lui une telle attraction que bientôt ces visites étaient devenues quotidiennes. Chaque matin le voyait aller s'enfermer dans l'appartement où le gouverneur de Sedan était étroitement retenu. Il lui rendait compte de ce que les assaillants avaient fait ou tenté, et des dispositions au moyen desquelles les défenseurs de la place espéraient rendre vains tous leurs efforts.

Fabert n'avait pas tardé à mettre à profit les indications qu'il puisait dans les récits de son visiteur et les réponses qu'avec une extrême obligeance ce dernier faisait à ses questions. Il était parvenu à se créer, par ce moyen, une idée exacte de la forme du terrain, de la composition et de la valeur des ouvrages, des progrès de l'attaque et des ressources de la défense.

Ayant de plus remarqué que don Caballero était loin d'être un savant ingénieur, il entreprit de le dérouter en manifestant de vives inquiétudes au sujet de telle mesure qui ne pouvait être qu'avantageuse aux Français, et une parfaite indifférence pour telle autre qui pouvait réellement leur nuire.

« Heureusement, disait-il, que vous n'avez pas pensé à dégarnir cet ouvrage au profit de celui-là ; car c'est de ce dernier que l'attaque a tout à craindre. » Le lendemain, le point véritablement dangereux était dégarni.

« Plaise à Dieu, disait-il encore, que vous ne pensiez pas à ôter l'eau des fossés du corps de place ! rien ne contrarierait davantage le passage du fossé que l'approfondissement qui en résulterait. » Et le candide gouverneur mettait le fossé à sec[1].

Nous ne voulons pas donner à cette petite comédie plus d'importance qu'elle n'en mérite, mais nous ne devions pas non plus la passer sous silence. Le 28 mai, Roses fut réduite à capituler. La marine espagnole n'avait rien fait pour la secourir ; elle n'osait, pour ainsi dire, plus montrer son pavillon sur les mers où flottait celui de la France.

Pour se consoler de l'humiliation qu'il lui fallait subir, don Caballero demanda à Fabert, que la prise de la place rendait libre, de rester avec lui, en ami, pendant les quatre jours que devaient durer l'échange des formalités et l'évacuation de la place. Il y consentit gracieusement et accepta même de se charger de la rédaction des termes de la capitulation. Cette mission fut accomplie par lui si habilement que la plupart des articles y furent, comme on l'a dit, « honorables pour les Espagnols et favorables aux Français. »

La lettre qu'il écrivit à Chavigny pour lui rendre compte de cet heureux événement est d'une extrême simplicité ; la voici :

« Roses, 28 mai, 11 heures du soir.

« A la fin, Dieu a mis cette place entre les mains du roi. Le gouverneur, don Diego Caballero, a demandé quatre jours pour embarquer ses troupes, et m'a prié de rester avec lui jusque-là. »

Rendu à la liberté, Fabert n'eut pas d'occasion de réparer en Catalogne, par quelque glorieux service, le temps qu'il avait perdu, inactif et désœuvré, dans le château de Roses. Le comte d'Harcourt avait assez des troupes placées sous son commandement direct pour prendre l'offensive du côté de la Sègre, où l'attendaient les plus brillants succès. La presque totalité de l'armée de du Plessis fut renvoyée en Italie pour agir dans le Milanais, et Fabert reçut la mission d'aller pourvoir à la conservation d'Antibes, place fort imparfaite au point de vue défensif.

Il s'y rendit avec MM. de Campels et de Saint-Sauveur, organisa tout ce qui était nécessaire pour son amélioration, et décida en outre la création de divers nouveaux ouvrages de fortification, au moyen

[1] *Mém. de M. du Bosquet.* L'auteur dit tenir ce récit de la bouche de Fabert lui-même.

desquels la ville fut mise à l'abri de toute insulte. Au commencement du mois d'août cette œuvre était terminée, et il reprenait le chemin de Sedan, où l'attendait l'accueil le plus respectueux et le plus empressé.

Il eut cependant, vers cette époque, à souffrir quelques mortifications par suite de démarches faites contre lui par des envieux, tels que ne peut manquer d'en avoir un homme haut placé et d'un mérite supérieur. On écrivit à la reine que le gouverneur de Sedan agissait d'une manière indépendante des ordres de la cour, et que son autorité dépassait celle des ducs souverains eux-mêmes. De la reine ces dénonciations passèrent au cardinal ; mais elles furent l'objet de son mépris. « S'il faut se méfier de M. Fabert, dit-il, c'est qu'il n'y a plus personne en qui l'on puisse mettre confiance. »

Un pamphlet injurieux fut également publié contre lui, où son rôle dans la principauté était représenté sous les couleurs les plus fausses, et qui fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. On attribuait ce « libelle grossier » à M. Brun, ministre plénipotentiaire d'Espagne. Il était écrit en latin et avait pour titre : « Avertissement touchant la bienveillance du roi très chrétien envers les villes impériales et libres, au moyen d'un flatteur faux et fourbe, avec les plans des mêmes villes et ceux des citadelles qu'on doit y faire en forme d'airain, à Metz, par l'industrie d'Abraham Fabert, architecte royal des machines et gouverneur de Sedan. »

Ce pamphlet était l'œuvre d'un ennemi de la France ; celui contre lequel il était dirigé ne pouvait, après tout, que s'en faire de l'honneur.

XXXVI

CAMPAGNE DE TOSCANE

1646

L'année suivante Fabert eut encore à s'éloigner de son gouvernement pour aller servir au delà des frontières du royaume. C'était l'Italie qu'il allait revoir, mais non plus le Piémont et la Lombardie, jusque-là théâtre ordinaire de ses exploits. En effet, pendant que le génie de Turenne donnait à la France, en Flandre et en Allemagne, des triomphes éclatants, garanties d'une paix glorieuse et prochaine, la

guerre avait été transportée en Italie, tout près des États pontificaux, et l'attitude défiante gardée par le souverain pontife vis-à-vis de Mazarin n'était pas étrangère à cette résolution.

Les Espagnols possédaient dans la Toscane et ses parages quelques places maritimes, qui servaient de lieu d'escale et de dépôts à leurs flottes, entre la Ligurie et le royaume de Naples. C'était Piombino, en face de l'île d'Elbe, Porto-Longone, ville principale de cette dernière île, et Orbitello, plus au sud. Cette place, choisie pour être l'objectif de la première attaque, avait été investie le 11 mai 1646. Les troupes de terre étaient conduites par le prince Thomas de Savoie; la flotte avait pour chef l'amiral de Brézé. Mais, en dépit d'une brillante victoire navale remportée par ce dernier et dans laquelle il périt malheureusement, une nombreuse armée espagnole n'avait pas tardé à dégager la place. Les Français s'étaient vus forcés de battre en retraite.

Un échec si humiliant appelait une prompte revanche : elle ne se fit pas attendre, et Mazarin, voulant qu'elle fût complète, ne manqua pas de faire appel au zèle infatigable du gouverneur de Sedan. Dès la fin de juillet, il lui faisait témoigner le désir de s'entretenir avec lui, et, le 3 août, l'appelait formellement et sans retard à Fontainebleau. Fabert, interrogé par lui sur les causes de l'échec d'Orbitello, n'eut pas de peine à les exposer : elles consistaient dans l'éloignement de deux armées qui auraient dû se soutenir mutuellement, et dans la faute commise par le prince Thomas en dégarnissant ses lignes.

Tout fut préparé dans le conseil pour une nouvelle expédition, et elle fut menée si rapidement que six semaines après la victoire du prince Thomas le maréchal de la Meilleraye, avec Fabert servant sous ses ordres en qualité de maréchal de camp, s'embarquait à Toulon, le 13 septembre, pendant que le maréchal du Plessis mettait à la voile à Oneglia, avec un corps détaché de l'armée de Piémont.

Au commencement d'octobre, ils débarquaient à Piombino et emportaient cette place le 8, après trois jours de tranchée ouverte. Aussitôt après, Fabert, avec huit mille hommes, allait investir Porto-Longone, ville principale de l'île d'Elbe. Cette place, munie d'un vaste port et placée sur une éminence, était fortifiée au moyen de cinq bastions dont trois étaient rendus inexpugnables par le voisinage de la mer et la disposition du terrain. Le point d'attaque était donc tout indiqué : c'étaient les deux bastions du centre et la demi-lune qui les couvrait.

Suivant son invariable coutume, Fabert voulut avant toute opération procéder à la reconnaissance personnelle et détaillée de la place. Il se glissa le long des fortifications, en observant avec soin la configuration du sol, l'assiette des ouvrages, et sonda la terre avec son épée, pour s'assurer de la possibilité d'y creuser des tranchées.

S'étant approché fort près de la place, il se trouve tout à coup en face d'une sentinelle qui, le voyant venir, le met en joue et tire sur lui à l'instant. Mais la balle ne l'atteint pas; prompt comme l'éclair, il fond sur le soldat et le perce de son épée. Au bruit du coup de feu l'alarme se répand parmi les défenseurs de la place, la fusillade éclate sur toute la ligne; quant à lui, il se retire tranquillement au milieu d'une grêle de balles, et rejoint son escorte, qu'il a laissée en un lieu abrité.

Le lendemain, il voulut compléter sa reconnaissance du côté de la mer; à la faveur de la nuit, monté sur une barque de pêcheur avec quelques compagnons, il se fit conduire le plus près qu'il le put des ouvrages de la place. Une chaloupe espagnole remplie de soldats se rencontre à peu de distance. « Il faut fuir à toutes voiles, » lui dit son parent, M. d'Arry, attaché à son état-major. « Fuir! répond-il, mais c'est nous qui allons, je l'espère bien, les épouvanter et les prendre. » La barque est rapidement dirigée vers la chaloupe; ceux qui montaient cette dernière, surpris et sommés de se rendre sous peine de perdre la vie, se laissent sans résistance emmener prisonniers.

Dans la nuit du 10 au 11 octobre, la tranchée fut ouverte. Fabert creusa une ligne parallèle à la courtine du front et la garnit de tirailleurs, dont le feu favorisa puissamment le travail de l'exécution des boyaux en empêchant l'ennemi d'en approcher.

Dès le début du siège, il y eut un engagement très vif, dans lequel, à la tête d'une compagnie de grenadiers, il joua personnellement le rôle le plus brillant. Au bout de quelques jours de cheminement on arriva à la contrescarpe, où un logement fut établi.

Voici en quels termes, à la suite de ce succès, Fabert rendit compte à Chavigny de la manière dont étaient conduites les opérations du siège.

« Au camp devant Porto-Longone, le 14 octobre 1646.

« Le siège a commencé mercredi soir, et la nuit passée on a gagné la contrescarpe. Les ennemis ont fait tous les jours des sorties avec peu de gens, mais jusqu'à hier ils se sont bien servis de leur canon contre le nôtre, qui avait peine à s'en défendre. Aujourd'hui la chose a tourné, et ils n'ont plus que deux pièces qui tirent. On travaille fortement à la descente du fossé, et l'on continuera une tranchée pour aller à la demi-lune, qui nous pourrait incommoder au logement du bastion, si nous le laissions aux assiégés. S'il n'y arrive quelque chose d'extraordinaire, notre siège ne sera pas long; chacun y travaille avec tant d'affection que cela n'est pas croyable. L'union est grande entre MM. les généraux et tous les autres officiers. »

Il fallut encore consacrer dix jours, tant au passage du fossé qu'à l'ouverture du fourneau de mine. Enfin, ce dernier travail s'étant terminé par une explosion qui ouvrit une brèche dans le flanc gauche du bastion, les assiégés demandèrent à capituler et livrèrent la place, en échange des honneurs de la guerre, auxquels, du reste, une vaillante résistance leur donnait tous les droits.

Fabert, comme s'il eût oublié qu'il était maréchal de camp et que sa carrière n'était plus à faire, s'était prodigué dans ce siège avec une hardiesse inouïe. Il avait tenu à en diriger lui-même toutes les opérations, toujours aux postes les plus périlleux, en compagnie des soldats les plus exposés. Grâce à son bonheur ordinaire, une forte contusion à la tête fut le seul prix de cette constante audace; mais son état-major la paya bien cher, car sur huit officiers qui le composaient quatre furent tués et deux autres grièvement blessés à ses côtés.

Cette campagne lui rapporta un honneur infini. M. de la Meilleraye, en fait de courage meilleur connaisseur que personne, ne pouvait pas élever assez haut celui dont son maréchal de camp avait prodigué les preuves. Il en parla au cardinal avec enthousiasme lorsque, la paix rétablie à la suite du succès qu'il avait obtenu, il revint à la cour avec Fabert.

Les extrêmes fatigues que celui-ci avait endurées dans ses dernières campagnes avaient fortement éprouvé son tempérament. Son estomac était réduit à une délicatesse telle qu'un peu de viande rôtie était le seul aliment qu'il pût supporter. Cet état, à la fois douloureux et destructeur de ses forces, lui imposait des précautions et des sacrifices très pénibles. Mais rien ne put le faire souffrir plus que de se voir demander, l'année suivante, par le maréchal de Grammont, pour un poste éminent dans l'armée qu'il commandait, et de se voir mis, par sa santé, dans l'impossibilité de l'accepter.

« Je pense être encore capable, dut-il répondre, d'une action prompte et vigoureuse, mais je ne saurais supporter les fatigues d'une longue campagne. » Le maréchal de Grammont ne lui sut pas mauvais gré d'un refus dans lequel il avait bien compris un motif plus fort que la volonté ; mais quelle douleur pour un tel soldat d'avoir manqué l'occasion de s'illustrer dans une journée comme celle de Lens. ! Pauvre Fabert, au moment de cette grande victoire, il demandait aux eaux de Bourbonne un peu de soulagement à ses souffrances !

XXXVII

DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT DE SEDAN

1646-1650

Lorsque Fabert revint de la campagne de l'île d'Elbe, il trouva la question de l'arrangement définitif avec le duc de Bouillon entrée dans une bonne voie. Le prince avait compris que le parti le plus sage était d'en revenir au traité d'échange primitivement proposé ; aussi avait-il donné, le 10 août 1646, à Charlotte de la Tour, sa sœur, une procuration générale pour traiter en son nom des conditions de l'échange.

En conséquence de cette délégation, Justel, surintendant des finances du duc, et les conseillers Chadirac et Aubertin furent choisis par la princesse pour commissaires de l'estimation, tandis que trois conseillers au parlement de Paris recevaient du roi la même mission. Fabert reçut, le 16 avril 1647, l'ordre de leur donner aide et protection pour l'accomplissement de leur mandat.

Le revenu moyen du domaine ducal fut arrêté à soixante-dix-huit mille livres. C'était là le chiffre qui devait servir de base au traité. Il semblait que ce dernier fût enfin sur le point d'être conclu, mais bien du temps devait encore se passer avant que le bon accord fût définitivement établi entre les parties contractantes. En vain Fabert insista sur le danger qu'il y avait à irriter le duc par des lenteurs évidemment malveillantes ; la rancune du cardinal fut la plus forte. Elle fit, de jour en jour, reculer la solution désirée, en dépit de toutes les observations, et, on peut l'ajouter, en dépit de ce que réclamaient à la fois la politique et la justice.

Mais ce n'était pas le seul point sur lequel le gouverneur de Sedan se trouvât en désaccord avec le ministre ; la question d'argent, pour lui, devenait chaque jour plus brûlante.

Fabert avait pris, nous l'avons vu, l'engagement de créer un régiment par des moyens économiques, et il avait tenu parole. Mais on s'était engagé en échange à lui en faire toucher exactement la solde ; or cette promesse était de plus en plus mal observée. Ce n'était pas tout : il avait vu autoriser ses premiers projets d'amélioration des fortifications, et, en attendant les fonds, il n'avait pas hésité à en faire

l'avance. Rien non plus de ce chef ne lui était remboursé, et, fatigué de réclamer en vain, il avait fini par y renoncer.

Au commencement de 1647, il était à bout de ressources, et l'entretien de la garnison devenait pour lui une cause de dificultés absolument pressantes. La lettre suivante, qu'il écrivit à Mazarin, montre assez s'il avait le droit de se plaindre.

« J'ai prié M. de Campels de vous dire l'état où est cette place, croyant que Votre Éminence aura pour agréable d'apprendre par un homme entendu qu'il s'est fait ici des travaux assez considérables, sans que je prétende qu'il en coûte rien au roi. Il lui dira aussi la nécessité qu'il y avait de faire le travail que je fais achever au château, pour lequel les frais n'ont pas été bien grands.

« Mais les soldats de la garnison se débandent; les officiers sont partis. Je supplie qu'on avise à les payer; car depuis des mois c'est moi seul qui les paye, et en l'état où sont mes affaires, faire plus me serait chose impossible. » (20 janvier 1647.)

Après avoir à plusieurs reprises réitéré sa réclamation, il reçoit enfin une lettre de crédit, mais c'est à la condition de créer trois compagnies de chevau-légers, de cent cinquante maîtres. Il y dépense sept mille cinq cents livres par compagnie, et quand il a rempli sa tâche, la lettre de crédit est presque épuisée. Il se voit donc encore une fois réduit à la nécessité de se plaindre.

« J'ai une honte inconcevable, écrit-il à Mazarin, en rendant cet office à un autre, de m'accuser moi-même de n'avoir pu faire les avances de ces levées, ainsi que Votre Éminence le désirait. Je sais, Monseigneur, que je vous ai promis mon sang et mon bien ; mais en vérité il ne me reste que le premier, et sans la détresse où je suis par l'appréhension que j'ai que Votre Éminence ne me croie moins abandonné à son service que je ne suis, jamais il ne m'arriverait de vous parler du second ; bien que je sois obligé, par la bonté que Votre Éminence témoigne avoir pour moi, à lui dire que messieurs des finances n'ont guère de volonté de me rendre ce que j'ai déboursé. » (7 août 1647.)

Quelques jours après, Turenne lui demande des secours en hommes et en approvisionnements. Des hommes il n'en pourrait donner sans compromettre la sûreté de la place : quant aux approvisionnements, il offre tous ceux qu'on pourra trouver dans une terre qu'il possède. « Cela étant à moi, dit-il, j'en puis disposer librement. »

Le premier sujet de son désaccord avec Mazarin vient bientôt s'imposer à lui de nouveau. Voyant que le traité d'échange paraît ne pas devoir aboutir, Mme de Bouillon reprend le cours de ses intrigues parmi le peuple de Sedan. Les troubles qui agitent la France lui ont rendu l'espoir de rentrer en possession de ses domaines ; mais le vigilant gouverneur a les yeux ouverts sur ses menées.

Il écrit à Mazarin, le 8 juillet 1648 : « Votre Éminence verra si j'ai quelque sujet d'appréhender que les faveurs de Mme de Bouillon envers ce peuple ont un autre fondement que celui de la seule charité. J'apprends toujours que tous ceux qui viennent d'auprès elle sont chargés de faire des recommandations à ses bons et fidèles bourgeois et de les assurer qu'elle les reverra bientôt. Je ne vous importunerais pas par la redite des choses que j'ai eu l'honneur de vous représenter sur la nécessité qu'il y a d'ôter tout crédit et toute autorité ici à M. de Bouillon, et à ce peuple l'opinion qu'on veut lui donner de son rétablissement; mais je ne puis m'empêcher de vous supplier très-humblement de considérer que cette affaire est de celles auxquelles, dans le commencement, on peut remédier avec des remèdes assez doux. Je dois attendre de votre bonté et prudence les ordres nécessaires pour éteindre entièrement un feu dont le progrès obligerait à en venir à des moyens extrêmes et violents, et me feraient perdre la confiance que jusques à présent j'ai cru pouvoir prendre en ce peuple. »

Les éternelles promesses, jamais suivies d'effet, qu'il recevait de Mazarin au sujet des travaux de fortifications de la place finirent par lui inspirer la résolution de se passer du secours du ministère, et de se créer des ressources pour réaliser une œuvre rendue si urgente par les circonstances politiques. Il réunit à l'hôtel de ville les principaux bourgeois de Sedan, et leur expose d'une manière saisissante les événements déplorables qui amenaient le pays à d'infaillibles catastrophes. En présence de cette double guerre civile et étrangère à laquelle on était exposé, Sedan, dans son état actuel et avec la force de sa garnison, courait un péril manifeste. Il fallait donc à ses habitants ou bien veiller eux-mêmes à leur propre sûreté par une amélioration sérieuse des fortifications, ou bien demander à la régente des troupes bien plus nombreuses pour assurer la défense de la place.

« Or qu'arrivera-t-il dans ce dernier cas? leur demanda-t-il ; c'est qu'en présence de la pénurie du trésor c'est vous qui aurez à payer ces troupes et à subvenir à tous leurs besoins, en même temps qu'à combler les vides qui y seront ouverts par la désertion ou la mort. Je crois qu'il serait beaucoup plus avantageux pour vous de faire un effort pour la mise en état de vos remparts, et la construction des ouvrages qui font défaut à leur solidité. Ce sacrifice, tout en ne chargeant pas plus le présent que ne ferait l'entretien d'une garnison, sera des plus avantageux pour l'avenir, puisque, en tout état de cause, vous lui devrez votre sécurité. Il y a plusieurs ouvrages à cornes dont la création est d'une évidente nécessité. Si vous voulez en faire exécuter deux à vos frais, je me chargerai des autres aux miens propres. »

L'assemblée fut immédiatement entraînée à accepter la proposition qui lui était soumise. Le maire se fit l'organe de son unanime adhé-

sion, et l'on décida séance tenante quels seraient les ouvrages dont la ville prendrait à sa charge les frais de construction. Pour créer dans ce but des ressources spéciales, un droit d'entrée fut voté sur les boissons et sur les grains, et rien ne mit obstacle à l'exécution des travaux, qui furent entrepris sur-le-champ.

La ville eut d'abord pour sa part l'achèvement du flanc des Capucins, destiné à couvrir le front voisin de la Meuse, sur la rive droite du fleuve. Quant au gouverneur, il prit à sa charge l'approfondissement des fossés de la corne du Palatinat, commencé par Henry de la Tour, ainsi que l'achèvement des ouvrages dits du Grand-Jardin, des Écossais et de la Rochette, boulevards de la place du côté du nord et du nord-est.

La corne de Floing n'était défendue que par le moyen des carrières qui rendaient la montagne ardue et escarpée. Il y fit creuser des fossés et ajouter des ouvrages en maçonnerie. Ces derniers furent commencés par la grande muraille située le long du faubourg. Ils ne devaient pas être terminés avant 1658.

Deux rentrées de fonds, de soixante-deux mille livres chacune, dont Fabert fut redevable à l'intervention de Chavigny, lui permirent de supporter les premières dépenses résultant des engagements qu'il venait de prendre. Cependant, il faut l'avouer, ces engagements avaient quelque chose d'un peu excessif. « Une si grande générosité qui a peu d'exemples, dit Sandras de Courtils, fit que madame son épouse et ses plus intimes amis lui représentèrent que par cette dépense il ôtait à sa famille un bien qu'il était obligé de lui conserver. Il leur répondit que « si, pour empêcher qu'une place que le roi lui avait confiée tombât au « pouvoir des ennemis, il fallait mettre à une brèche sa personne, sa « famille et tout son bien, il ne balancerait pas un instant à le faire[1]; « que d'ailleurs la dépense qu'il faisait pour conserver Sedan assurait « sa famille, sa vie et une partie de son bien, tandis que l'autre serait « toujours employée au service du roi. »

Au bout de quelques mois, Sedan avait acquis un supplément de forces de nature à donner déjà quelque sécurité contre les dangers du dehors. Pendant ce temps, les prévisions de Fabert se réalisaient, la Fronde armait les Français les uns contre les autres, et le pouvoir de Mazarin se voyait violemment ébranlé.

Parmi les personnages dont le premier contre-coup de ces troubles avait renversé la situation comptait M. de Chavigny, un des plus chers amis de Fabert. Ce dernier crut de son devoir d'aller chercher, au prix de tous ses efforts, à faire cesser ou du moins à adoucir une disgrâce qu'il croyait imméritée. Cependant, lorsqu'il arriva à Paris, les pre-

[1] Ces belles paroles ont été gravées sur le piédestal de la statue que la ville de Metz a élevée à son glorieux fils.

mières rigueurs dont son ami avait été l'objet s'étaient déjà relâchées, et il avait quitté sa prison du Havre pour se retirer dans une de ses terres. Fabert l'y suivit pour lui prodiguer ses consolations et ses encouragements; puis il revint à Paris, auprès du cardinal, dans l'intérêt du banni. Il se trouvait en cette ville lors des agitations violentes des premiers jours de janvier 1649, et son sang loyal se révoltait dans ses veines en présence de cette véritable violation de l'autorité royale dont il était le témoin désolé.

Cependant le cardinal n'était pas sans quelque appréhension à son sujet en raison de cette intimité avec Chavigny dont il se faisait honneur. Dans un moment d'irritation il décide de le faire arrêter. Le maréchal de Grammont, qui en avait reçu la confidence, lui envoie en toute hâte un de ses officiers pour l'en instruire et l'engager à aviser à sa sûreté en regagnant Sedan sans retard et sans bruit.

« Je ne prendrai pas un tel parti, répond Fabert; mon départ ferait trop d'éclat : les gens malintentionnés ne manqueraient pas de le tourner contre le premier ministre, et s'en feraient un prétexte de plus à leurs mauvais desseins. Mais d'ailleurs je ne crains rien. C'est quelque chose de bien fort qu'un honnête homme. On regarde plus d'une fois à ce qu'on va faire quand il est question de l'attaquer. Je continuerai à aller le droit chemin, et il arrivera ce qu'il plaira à Dieu. »

Il avait raison de ne rien craindre. Le lendemain, le cardinal revenait à une plus juste appréciation de l'estime qui lui était due : à telles enseignes que, cherchant entre tous les grands fonctionnaires du royaume celui auquel il pût avec le plus de sécurité confier ses richesses et sa famille, il n'en trouva pas de plus sûr que ce Fabert, la veille encore objet de ses soupçons. Il le pria d'emmener avec lui ses trois nièces et son neveu avec plusieurs coffres remplis de ce qu'il possédait de plus précieux.

Les circonstances étaient pressantes : aussi, dès le lendemain, la petite troupe se mettait en marche, et le 17 janvier elle arrivait heureusement à Sedan, après avoir échappé, grâce à la sagacité de celui qui la dirigeait, à une embuscade tendue par de Tresmes, un des partisans les plus actifs de la Fronde. Mlles de Mancini établies au château de Sedan, et entourées par Mme de Fabert des plus délicates attentions, devaient rester en ce lieu jusqu'au mois de juin de la même année, époque où, le mariage de l'aînée ayant été conclu avec le duc de Mercœur, elles furent reconduites par leur hôte à la cour.

Il nous faut encore revenir aux agissements du duc de Bouillon. Ce prince, comme on pouvait le prévoir, n'avait pas manqué de se jeter dans le parti de l'opposition, avec l'espérance de tirer profit de cette attitude. Ses agents s'efforçaient avec plus d'ardeur que jamais de préparer les esprits des Sedanais à sa restauration. Bien que la masse

de la population fût dès lors et restât sérieusement affectionnée à la France, il se manifestait dans quelques groupes une agitation qui ne pouvait pas être tolérée. Il fallait, de toute nécessité, prendre des mesures sévères. Aussi, dès son retour à Sedan, le gouverneur fit-il paraître, le 19 janvier 1649, une ordonnance par laquelle il était défendu, sous peine de mort, d'avoir aucune communication avec les anciens princes, non plus qu'avec les personnes bannies de la principauté, pour cause de manœuvres en leur faveur.

En même temps, pour mettre les compagnies de la milice bourgeoise et même les troupes de la garnison dans l'impossibilité de se laisser entraîner à un acte infidèle, il décida que l'occupation et le commandement des divers postes de la place seraient, chaque jour, répartis par la voie du sort. De cette manière, les officiers et les soldats ne connaissaient le lieu où devait se passer leur garde qu'à l'heure même où ils avaient à la monter.

Sa vigilance était tenue en éveil par des inquiétudes, non sans motifs graves, dont nous trouvons la trace dans ses lettres à Mazarin et à Chavigny, écrites dans les derniers jours de février.

« Je crains, dit-il au premier, que le dépit ne porte Mme de Bouillon à vouloir que Sedan soit à l'Espagne et qu'elle ne fasse passer M. de Bouillon dans l'armée ennemie, auquel cas je ne pourrais porter ce peuple à prendre les armes contre lui. »

Dans la même lettre, il se plaint de ne pas avoir assez de soldats pour occuper tous les postes qui seraient nécessaires. Il lui faudrait cinq cents hommes de plus pour les mêler avec les habitants, de façon à les entraîner au besoin. « Sans crime, ajoute-t-il, je ne pourrais en demander un de moins. » Il redoute, en effet, la jonction des armées de Turenne et du duc de Lorraine.

La seconde lettre contient des détails précis sur la situation des esprits.

« Je connais ici, dit-il, quarante-deux familles que je sais corrompues par M. et Mme de Bouillon. J'en ai chassé dix de la ville; les autres promettent d'être sages, mais je les fais soigneusement surveiller... Je savais bien qu'on avait tort de laisser agir M. de Bouillon comme on l'a fait. »

Or, pendant qu'il prenait de si minutieuses précautions pour assurer la place contre tout péril, il se trouvait menacé de la perdre par la trahison d'un homme dont il n'avait jamais cru devoir se méfier. C'était le baron de Migenne, son lieutenant du roi à Sedan depuis 1643, officier intelligent et actif, que protégeait le prince de Condé. Il avait vu le duc de Bouillon dans un récent voyage à Paris, et s'était laissé, paraît-il, gagner par les promesses du prince. Il avait reçu de lui des sommes importantes pour lever des troupes dans le pays de Liège, et se proposait, au moyen de ces troupes, renforcées

par un parti de frondeurs, de tenter une surprise sur Sedan, qui serait ainsi rendue à son ancien maître.

Mais il fallait à Migenne un prétexte pour lever ces soldats sans exciter de soupçons. Il rédigea un mémoire dans lequel il exposait que plusieurs officiers étrangers, affectionnés à la France, s'offraient à faire des levées de soldats pour le service du roi, dans l'évêché de Liège; qu'ils s'engageaient à fournir à leurs frais, pour toute la durée de la guerre contre l'Espagne, six régiments d'infanterie et six de cavalerie, avec dix pièces de canon, à la condition d'être remboursés de leurs avances à la paix ou d'être maintenus en possession des pays qu'ils auraient pu conquérir.

Ces propositions furent transmises à la cour par Condé, et y reçurent le meilleur accueil. On les trouva si avantageuses que les pouvoirs et instructions nécessaires furent immédiatement expédiés à Fabert pour qu'il traitât, au nom du roi, avec ces officiers. Le sagace gouverneur soupçonna immédiatement quelque fourberie; il voulut avant tout savoir, par le détail, les noms de tous ceux avec lesquels il avait à traiter, et il les demanda à Migenne. Celui-ci répondit qu'ils s'étaient mis d'accord pour se faire représenter par le colonel Jamard, Liégeois, autrefois au service de France. Fabert ayant dit qu'il lui écrirait sans retard, le perfide officier s'offrit à faire porter la lettre par un émissaire de confiance. Comprenant aisément le jeu qu'il voulait jouer, Fabert accepta ses services et lui remit les dépêches destinées à Jamard ; mais il en écrivit en même temps une seconde expédition qu'il envoya par un homme à lui.

Le lendemain, il acquérait la preuve de la duplicité de Migenne, et il lui faisait les plus sanglants reproches.

Cependant, comme la légèreté et l'inconsistance du lieutenant du roi ressortaient de sa conduite, plutôt encore qu'une évidente trahison de sa part, Fabert crut devoir aller s'expliquer sur son compte avec le cardinal et en même temps avec le prince de Condé, qui avait mis en son protégé une si imprudente confiance. Il fut convenu que, pour diverses raisons, on éviterait de donner de l'éclat à l'affaire en intentant à Migenne une action judiciaire. Il fut seulement destitué et éloigné de Sedan.

Pendant le séjour que Fabert fit à la cour, il y fut l'objet des plus honorables attentions, et eut l'honneur de dîner à la table du roi, avec plusieurs éminents personnages.

Mazarin avait, en toute occasion, fait de visibles efforts pour s'attacher le gouverneur de Sedan par des liens aussi étroits que ceux qui l'avaient autrefois uni à Richelieu; Fabert ne s'y prêta que dans une certaine mesure ; le naturel insinuant et rusé du ministre était loin de lui inspirer cet enthousiasme que le grand caractère de son prédécesseur avait fait naître en lui dès que, admis dans son intimité, il avait

pu apprécier ses vues si grandioses et si patriotiques. Il ne repoussa cependant pas les avances du ministre, mais il lui fit nettement comprendre qu'il y avait certains services qu'il ne faudrait jamais lui demander. Le cardinal, l'ayant prié de se tenir au courant de diverses choses qu'il pouvait tirer de certaines confidences et de certaines observations faites en dehors de ses fonctions et de ses relations officielles, reçut de lui cette noble réponse :

« Monseigneur, un grand ministre comme vous doit avoir toutes sortes de gens à son service : les uns doivent le servir de leur bras, les autres par leurs rapports. Veuillez trouver bon que je sois dans les premiers. »

Une telle réponse ne pouvait qu'augmenter encore l'estime du cardinal pour son caractère. Aussi vit-on bientôt Mazarin, lorsque les troubles éclatèrent de nouveau, envoyer à Sedan plusieurs caisses de bijoux et d'objets précieux, ainsi que des sommes considérables, qu'il confia à la garde du loyal gouverneur. Celui-ci, rentré à Sedan, ne s'occupa plus qu'à rendre inattaquable la place dont il avait le commandement. Le 4 juillet 1649, il écrivait à Chavigny : « Je crois maintenant n'avoir rien à craindre ici pour cette année ; mais je me prépare, par des ouvrages que je fais continuellement avancer, à résister aux efforts que les ennemis y pourraient faire l'année prochaine, si, comme je le crains, les désordres qui se préparent en France leur en donnent les moyens. Cette place leur serait si utile que je ne doute pas qu'ils songeraient à l'acquérir, s'ils voyaient jour à le pouvoir faire. »

Quelque temps après, un ordre de la cour, qui donnait aux troupes allemandes au service de France la principauté pour logement, lui causa un souci des plus graves. Il connaissait trop les habitudes pillardes et brutales de ces étrangers pour ne pas être assuré que ce serait la ruine des villages de son gouvernement. Privé par là du revenu du domaine, que deviendrait-il, avec tous les travaux dont il poursuivait l'achèvement ?

Il écrit à Mazarin une lettre très vive pour lui demander de révoquer son ordre. Sa prière n'est pas accueillie. Son mécontentement ne peut pas se contenir, et il l'exhale dans les termes suivants, où se trouvent résumées toutes les difficultés en face desquelles il se voit placé.

« Au misérable état où je suis réduit, je ne peux pas avoir d'autre consolation que celle de le représenter à Votre Éminence. Aussi saitelle bien que je ne lui ai jamais parlé pour augmenter ma fortune ni mon bien, et que mon but n'a été que pour le service du roi. Le soulagement que je lui ai demandé pour les villages ne m'ayant pas été accordé, le peuple perd confiance en moi. Je n'ai plus de garnison dans la ville ; bientôt je n'en aurai plus au château. Mes travaux res-

tent inachevés, et le Ciel m'est témoin de l'impossibilité où je suis de trouver un sou. Je n'ai qu'à rappeler à Votre Éminence l'importance de cette place, et le péril où la met la manière dont elle est abandonnée. »

Mais bientôt il est délivré de son angoisse. Les Allemands ont refusé d'accepter les cantonnements qu'on leur donnait ; la situation est sauvée.

Alors il redouble d'instances pour obtenir d'autres satisfactions. Cette fois on ne les lui refuse pas. Les privilèges de la ville, un moment menacés, restent intacts ; la dispense de loger à l'avenir les gens de guerre est de nouveau confirmée au pays, et, au moyen de ces grâces, il se voit remis en possession des moyens de travailler à l'achèvement des fortifications de la place.

Il ne faut pas omettre de dire que, si les Sedanais se montraient disposés à déférer en toute occasion aux désirs de leur gouverneur, c'est qu'ils lui devaient, pour d'autres services encore que ceux rendus sur le terrain politique, de profonds sentiments de gratitude. Ils étaient redevables à ses soins d'un développement aussi puissant que rapide de l'industrie qui devait porter si loin le renom de leurs fabriques, du tissage des draps.

Cette industrie, fondée vers le milieu du XVIe siècle, était déjà prospère vers la fin de ce siècle ; elle avait été, dès son début, favorisée et en même temps réglementée par les princes de Sedan. Mais cette prospérité peut être appelée un véritable état d'enfance, si on la compare à celle qui fut atteinte à la suite de l'annexion française. Fabert, en effet, voulant donner un élan nouveau à une fabrication qui constituait un des éléments principaux de la fortune publique, appela de Paris trois négociants, les sieurs Cadeau, Binet et Marseille, et leur fit concéder, par lettres patentes datées de Fontainebleau en juillet 1846, le privilège exclusif d'établir à Sedan une manufacture de draps noirs, façon d'Espagne, ou plutôt de Flandre et de Hollande, décorée du titre de *Manufacture et draperie royale.*

Il accorda en outre à ces industriels de nombreux privilèges particuliers ; il leur fit obtenir du conseil de la ville, pour un prix modique, un vaste terrain appelé le Dijonval, et leur concéda gratuitement les pierres et bois nécessaires à leurs constructions. De leur côté ils envoyèrent en Hollande un habile ouvrier, Abraham Chardron, afin qu'il étudiât sur place les procédés les plus perfectionnés de ce pays, et ramenât avec lui tout le matériel et personnel nécessaires pour faire donner à l'usine, dès son début, des produits de qualité supérieure. Et, en effet, peu de temps s'était écoulé que la fabrique de Sedan fournissait au commerce des nations voisines du drap dont la beauté, la solidité et la finesse pouvaient défier toute concurrence.

Les ouvriers de Sedan n'avaient pas tardé à se former à l'école des étrangers et à égaler leur habileté. Bientôt la manufacture du Dijonval fut trop étroite pour les besoins des commandes et pour l'activité de la population. De nouvelles usines furent ouvertes, sous la seule condition de payer aux possesseurs du privilège une indemnité de cent soixante-cinq livres par métier; la production prit un immense essor. L'initiative due à Fabert avait fait, en peu d'années, de Sedan un centre industriel du premier ordre, et l'on sait que tel il est resté.

XXXVIII

FABERT PENDANT LES TROUBLES

1650-1653

Ce n'était pas sans raison que Fabert déployait une si grande activité pour maintenir les principautés à l'abri de tous troubles, qu'ils vinssent du dedans ou du dehors. Autour de lui, tout appartenait à la Fronde ou aux Espagnols. Les places et forteresses voisines étaient gouvernées par des membres secrets ou déclarés du parti de la révolte. Le vicomte de Turenne, entraîné à la fois par l'influence de son frère et par celle de Mme de Longueville, s'était déclaré contre la cour, et, établi à Stenay à la tête d'un corps d'armée, il menaçait de près le gouverneur de Sedan, resté seul activement fidèle à son devoir au milieu de cette désertion générale.

Les Espagnols, maîtres de Chémery, passaient la frontière et venaient piller jusqu'en face de Donchery. Mouzon avait été pris par eux; Rethel l'avait été par Turenne; mais rien ne décourageait Fabert; sa vigilance et son zèle croissaient seulement avec les difficultés et les dangers. Bientôt il eut la joie de voir quelque amélioration se produire dans la situation. Donchery et Mouzon furent repris par les troupes royales.

L'attitude des habitants de Sedan était pour lui une source de consolations et d'affermissement. Il ne pouvait assez se louer des témoignages de leur confiance et de leur dévouement; c'est ainsi qu'il écrit à Chavigny, le 9 février 1650, que « lors d'une absence qu'il a dû faire pour inspecter les places voisines, les bourgeois ont spontané-

ment résolu de l'accompagner en grand nombre, à cheval, pour éclairer tout le pays, dans la crainte qu'il ne tombât dans quelque embuscade dressée par M. de Turenne ».

Le 5 juin, écrivant au même, il lui dit que « rien n'est comparable à la conduite du peuple de Sedan ». Il est moins sûr des sentiments des gens de villages, mais il semble disposé à les excuser par ce fait que c'est le voisinage de Turenne qui agit naturellement sur eux, en leur rappelant leurs anciens souverains.

Dans la suite de sa correspondance, cette crainte de l'effet produit par le nom de Turenne revient à plusieurs reprises; mais il parvient à maintenir complètement l'ordre et la fidélité du peuple sedanais.

Malgré tout, la situation générale était toujours tellement tendue que, pour obvier à tout mal, il croit devoir prendre de sérieuses précautions; il publie une ordonnance par laquelle « seraient punis de mort tous ceux qui auraient des intelligences avec les ennemis du roi et leur enverraient de l'argent ou des marchandises ».

Mais, assuré qu'il ne trouvera pas de meilleur moyen de conserver dans l'ordre sa population que de lui témoigner une entière confiance, il n'hésite pas, pour suppléer aux soldats dont le nombre est devenu insuffisant, à soumettre la bourgeoisie à une organisation militaire très sérieuse et très complète. Il enjoint à cette milice de consacrer plusieurs heures chaque jour à l'étude du maniement des armes et des évolutions tactiques. Il forme ainsi un effectif de neuf cent trente miliciens, répartis en six compagnies. Il crée, de plus, une compagnie de trois cent cinquante hommes, pris dans la jeunesse, à laquelle il donne ce nom et qui reçoit pour mission d'éclairer la place par des reconnaissances, d'accompagner les convois, et de faire, au besoin, des sorties contre l'ennemi.

Cette organisation ayant réussi à merveille, il ne tarda pas à l'appliquer dans les villages. Au bout de peu de temps chacun d'eux fut en possession d'une compagnie bien formée et bien armée, suffisante pour arrêter les coureurs et les partis ennemis, et qui, au signal du canon d'alarme, devait se replier derrière les remparts de la ville pour coopérer à leur défense.

Au moyen de ces efficaces précautions, Fabert intimida les ennemis dont il était entouré. Les Espagnols renoncèrent à toute incursion sur les principautés, et Turenne lui-même, qui connaissait les grandes qualités de son ancien compagnon d'armes, non moins que les ressources dont il disposait, ne se hasarda pas à rien entreprendre contre lui.

En ce moment, Fabert se trouva être l'objet d'une distinction flatteuse qu'il n'avait pas sollicitée. Le roi érigea en marquisat les terres de Larré et Cerilly, dans le bailliage de la Montagne, en Bourgogne, qu'il avait acquises depuis peu, sur les bénéfices, restés intacts entre

les mains de Chavigny, de son ancienne exploitation des forges de Moyeuvre. Le cardinal avait écrit lui-même, le 5 avril 1651, au garde des sceaux pour le prier d'en faire sans retard expédier les lettres, et, dans le mois de mai, le parlement de Bourgogne procédait à leur enregistrement. Rien n'est plus honorable que les considérants qui précèdent et justifient cet acte de la faveur royale. « Cette création, y est-il dit, est faite du consentement de la reine régente, en récompense des grands et recommandables services rendus par ledit Fabert à la couronne en plusieurs charges qu'il a exercées depuis l'âge de dix-huit ans, pendant trente-six années de guerre, tant en France qu'en pays étrangers. »

Mais ce n'était pas tout encore; peu de temps auparavant, il avait reçu du roi le brevet de lieutenant général, daté du 20 septembre 1650. Enfin la régente, voulant compenser les pertes que son désintéressement lui avait fait subir, lui accorda une grâce d'un autre genre.

Elle l'autorisa à lever à son profit les contributions des pays de Luxembourg, de Limbourg et de Namur, qui se montaient à environ cinquante mille écus. Mais le consciencieux gouverneur se refusa à accepter cette grâce. Il avait fait un traité de neutralité réciproque avec le gouverneur du Luxembourg, et il lui semblait que c'était le violer que de percevoir quelques sommes prélevées sur les habitants de ce pays. Il craignait que les Espagnols n'en prissent prétexte pour imposer à leur tour des contributions aux principautés, et l'intérêt de ses administrés passa avant le sien propre.

Ce désintéressement était d'autant plus méritoire que nous trouvons, dans sa correspondance avec Mazarin, la preuve qu'à cette même époque la question d'argent était pour lui chose fort grave. Il était très embarrassé pour faire de nouvelles avances du payement de la garnison, et rappelait que « depuis sept ans il n'avait reçu pour son compte un sou de gages ou de pensions ».

Sa correspondance avec Chavigny, au début de l'année 1651, est toute remplie par les témoignages de la douleur qu'il éprouve en voyant les esprits livrés en France à une telle confusion. Il multiplie ses efforts pour maintenir dans le parti de l'obéissance les gouverneurs ses voisins, frondeurs au fond de l'âme, et a le bonheur d'y réussir, mais au prix de quelles sollicitudes !

Enfin, le 6 mars, il entre dans une série de récits d'un intérêt saisissant. Le cardinal, vaincu par une coalition, avait dû prendre le chemin de l'exil. Il se dirigeait vers le château de Bouillon, et, le 5 mars, il venait demander à Sedan une hospitalité de quelques heures, qui lui fut donnée avec le même respect que s'il eût été encore en possession de toutes les grandeurs.

Le lendemain, Fabert écrit à Chavigny les impressions que lui a fait ressentir cette visite. Il lui en raconte les détails, et lui fait part d'un

entretien qu'il a eu avec Mazarin, à son sujet. « Je suis entièrement dégoûté, continue-t-il, de l'abandon qu'ont fait de lui ses gardes, gentilshommes et domestiques; les derniers qui lui restent le maltraiteraient, si quelque peu de honte ne les retenait. Je rougis de penser que les hommes soient des animaux si imparfaits, et je suis confirmé dans l'idée qu'on ne peut avoir de plus rudes ennemis ou de plus faibles consolateurs que dans ses propres gens. »

Le 9, il écrit que le cardinal n'a pas été reçu à Bouillon : il s'est retiré à Rethel, où Fabert est allé lui présenter ses hommages. De là il est parti pour Schelestadt, en passant par la Lorraine. Turenne a envoyé un parti pour l'enlever, mais il était accompagné de trois cents cavaliers du régiment de Rozen, qui ont fait bonne contenance, et il a échappé au péril. « Je lui ai encore parlé de vous, ajoute-t-il, et du tort qu'il a eu de vous maltraiter; mais, en lui parlant, j'ai observé de ne lui rien dire qui pût lui déplaire ni aggraver son infortune. Je vous assure que les incommodités qu'il reçoit le rendent digne de compassion. Je lui eusse dit ce que je savais de vos sentiments s'il eût été encore dans l'autorité qu'il a perdue; mais je crois que vous me blâmeriez si, dans l'horrible affliction dans laquelle il est réduit, j'eusse été capable de lui faire connaître quelque espèce de mépris. »

Le 12 mars, le cardinal, qui n'a été que jusqu'à Bar, revient à Sedan, et de là il se rend à Bouillon, que l'évêque de Liège lui a permis de prendre pour résidence. Mais il est trop près de la France; la reine est obligée de lui commander de partir pour Bruhl, où l'électeur de Cologne lui assure un honorable asile.

Pendant tout ce pénible voyage, Fabert l'a traité du mieux qu'il a pu, l'a accompagné avec les gens nécessaires à sa sûreté; il est retourné le voir plusieurs fois, et il s'en honore très fort. « Je suis content, dit-il, d'avoir montré ce respect à un homme qui a élevé l'honneur de la France et abaissé ses ennemis. Je n'aurais pu m'en dispenser sans devenir infâme à mes yeux. » (Lettre du 29 mars 1651.)

Sous quel noble jour ces extraits montrent Fabert, et quel contraste avec les conséquences ordinaires des révolutions et des disgrâces! C'est à un ennemi du cardinal qu'il s'adresse, mais il le sait capable de comprendre la délicatesse de son cœur; sans cela il n'en eût pas fait son ami.

La disgrâce de Mazarin eut pour effet immédiat de faire reprendre les négociations pour le règlement définitif de l'échange promis au duc de Bouillon. Le 20 mars 1651, fut enfin passé le contrat qui incorporait irrévocablement et à jamais la principauté de Sedan à la monarchie française. Le duc abandonnait au roi tous les droits de souveraineté qu'avait possédés sa maison, en échange de la cession, sous la simple condition de foi et hommage, des duchés-pairies d'Albret, de Château-Thierry, des comtés d'Auvergne et d'Évreux, des domaines utiles

d'Épernay et de Châtillon-sur-Marne et de plusieurs autres seigneuries.

Les rêves des derniers partisans de la maison souveraine étaient donc définitivement dissipés, et il ne devait plus exister à Sedan qu'un seul parti : celui de la soumission au roi de France.

En somme, si le traité d'échange était favorable à la maison de Bouillon, il constituait un réel avantage pour le royaume. Sedan, incontestablement rattaché au pays, en devenait une des clefs sur la frontière du nord-est. Le duc de Bouillon rentrait dans le parti du roi, et Turenne, à son exemple, se préparait à quitter la Fronde. Mais ce traité allait avoir des conséquences que n'avait pas prévues Fabert, et qui, en excitant chez les Sedanais les plus vives inquiétudes, n'étaient pas moins fâcheuses à ses propres yeux.

La lettre suivante écrite à Mazarin dans son exil, comme s'il était encore le maître de la situation, fait connaître le sujet de ses alarmes.

« J'apprends présentement avec douleur extrême que dans le contrat d'échange fait avec M. de Bouillon l'on a inséré que Sedan serait soumis au parlement de Paris. Votre Éminence a vu, en passant, combien ce peuple est plein d'affection pour le service du roi, et de reconnaissance envers Votre Éminence, qui lui a conservé ses privilèges, lesquels ne peuvent subsister si la clause de ce contrat a lieu. L'académie même, à laquelle tous les principaux de la ville ont intérêt, ne peut subsister. Sedan étant traité comme le reste de la France, ceux de la religion seront contraints de se retirer ailleurs, ayant perdu leurs charges, et, en leur place, un partisan nous baillera telles gens qu'il lui plaira pour rendre la justice, et gouverner un peuple qui a fait des efforts de dépenses incroyables en vue de témoigner au roi une entière affection à son service, lorsque ceux auxquels on veut maintenant les soumettre faisaient tout le contraire.

« Outre cette considération, Monseigneur, ces gens-là ont une déclaration du roi par laquelle Sa Majesté s'oblige à les conserver ainsi qu'ils sont présentement, et, sur la parole que je leur ai baillée, que ladite déclaration serait inviolablement observée, ils ont fait des travaux que Votre Éminence sait, et dont le parachèvement est absolument nécessaire à la conservation de la place. Votre Éminence, étant à Rethel, m'a dit qu'elle jugeait si nécessaire de conserver les privilèges à ces pauvres gens-là que, si elle ne l'avait fait, elle donnerait très volontiers un doigt pour l'avoir fait. Après quoi, Monseigneur, je ne puis douter que vous n'ayez la bonté d'empêcher que cette clause ne passe dans ledit contrat. Il n'est pas nécessaire qu'elle y soit pour faire la chose, lorsqu'il sera jugé à propos de la faire, ce qui, à mon avis, doit être fait après la mort de ceux qui sont nés sous une domination autre que celle du roi. Metz, pour cette raison, a été quatre-vingts ans à la France sans souffrir aucun changement. Celui duquel

Sedan est menacé va à la désolation entière de la ville, qui devra la conservation de son peuple à Votre Éminence. Si, ainsi que je l'en supplie très humblement, pour la considération du service du roi et par la bonté qu'elle a toujours témoignée à ces pauvres gens-là, il lui plaît de faire en sorte que ces mots pernicieux soient ôtés du contrat, je l'en supplie encore par la passion inviolable que j'ai pour son service.»

Mazarin insista près de la reine pour que la réclamation du gouverneur de Sedan fût accueillie, et Fabert apprit bientôt avec bonheur que rien ne serait changé à la situation du peuple dont il s'était fait le défenseur.

Ce n'était pas près de Mazarin seulement qu'il avait multiplié ses efforts dans ce but ; il s'était également adressé à Chavigny, rentré aux affaires, mais pour peu de temps. Il avait même reçu de ce fidèle ami quelques conseils affectueux pour qu'il modérât, dans son intérêt personnel, l'ardeur de ces réclamations; car cette ardeur était faite pour indisposer contre lui le grand corps judiciaire, et lui amener par suite quelque disgrâce.

« Pour ce qui est du parlement, répondit Fabert à sa lettre, je ne sais ce qu'il pourrait faire contre le gouverneur d'une place, lequel, le roi voulant lui faire la grâce de lui accorder une récompense, donnerait sa démission à Sa Majesté et recevrait de l'argent de celui qui serait choisi pour lui succéder. Je ne dis pas cela avec la pensée de me défaire de ma charge ; au contraire, je suis absolument résolu à la garder, me croyant obligé à cela par le désordre auquel sont les affaires publiques et par ce que je dois plus au roi qu'à ma famille, à laquelle, quand l'accident dont les médecins me menacent me sera arrivé, je laisserai plus de biens que je n'en ai reçu de mes parents. Et, si mes enfants sont gens de bien, Dieu, qui a béni le service que j'ai rendu au feu roi, ne les abandonnera pas, s'il lui plaît. »

Peu de temps après, il eut occasion de montrer combien il était sincère en tenant ce langage. Une très grosse somme lui fut offerte en échange de la cession de son gouvernement, et il n'hésita pas à refuser. « J'y voyais, il est vrai, écrivit-il à Chavigny, beaucoup d'avantage pour ma famille, mais de l'autre côté un péril de tomber en mille remords si mon avarice eût fait venir une chose si importante dans les mains d'une personne qui en eût mal usé. »

Dans toutes ses lettres à Chavigny, on le voit supplier sans relâche son ami de rester avant tout fidèle à son roi, et de travailler de toutes ses forces à l'accommodement et à la paix des partis. Quant à sa correspondance avec Mazarin, elle ne respire que deux sentiments : le mépris des gens qui troublent la France dans leur intérêt personnel et ne craignent pas d'amoindrir l'autorité royale, et une profonde pitié pour la France, « qui se laisse pâtir elle-même volontairement, plutôt que de régler l'ambition de ceux qui la déchirent. »

Le 24 décembre 1651, Fabert recevait de nouveau à Sedan le cardinal Mazarin. Celui-ci rentrait en France à la tête d'une petite armée portant l'écharpe verte, sa couleur, et, bravant les foudres parlementaires, venait, sur l'appel de la reine, ressaisir l'autorité suprême.

XXXIX

FABERT ET MAZARIN

1652

Le retour du cardinal ne pouvait manquer d'être le signal d'un redoublement dans la guerre civile qui désolait le royaume. Mais Turenne ne tarda pas à faire pencher la fortune vers le parti du roi. Pendant la durée de ces sanglantes péripéties, le rôle de Fabert, pour être en apparence effacé, n'en fut pas moins en réalité des plus considérables. Les principales opérations qui refoulèrent l'armée de Condé et finirent par lui arracher la plupart des places où elle s'appuyait, furent aidées par ses conseils, ses avis, ses fournitures d'approvisionnements et de munitions.

Il avait fait de constants efforts pour que les magasins de Sedan fussent continuellement tenus au complet, en poudre, boulets, bois nécessaires au siège, et, autant que l'état de misère générale le permettait, en vivres et en fournitures de toute sorte. Il en résultait qu'une armée manœuvrant dans son voisinage n'avait jamais à craindre de se trouver au dépourvu : plus d'une fois Turenne s'adressa à lui dans ce but et s'en trouva bien.

Quant à son rôle diplomatique, il continua, surtout à l'égard de ses voisins, à être ce que nous l'avons toujours vu, aussi délicat que pénible et continu. Mais il y obtint un égal succès, et la cause royale eut, grâce à lui, quelques ennemis de moins.

Ses talents militaires ne furent pas non plus laissés sans emploi ; il reçut la charge d'inspecteur général de toutes les places de la Meuse; il les visita et dirigea leur mise en état.

Le 12 août 1652, il reçut de nouveau la visite du cardinal partant pour un exil, cette fois volontaire. Fabert l'écrivit à Chavigny, dans la dernière lettre de cette correspondance si longue, si intéressante,

si intime, que la mort de son ami était sur le point de finir. « Le cardinal, lui disait-il, est résolu à tous les sacrifices pour relever l'autorité royale et mettre Sa Majesté en état de donner le repos à ses sujets. Il demande à se retirer à Bouillon pour faciliter un accommodement. »

Cet accommodement qui devait fermer l'ère sanglante des guerres civiles, Fabert l'appelait avec ardeur de ses vœux de bon citoyen. Ce ne fut pas encore cette fois qu'il le vit se conclure : après quelques semaines de retraite, Mazarin, en effet, rentré en France, se joignait à Turenne et faisait avec lui une brillante campagne d'hiver. A la fin de janvier, il reprenait le chemin de Paris.

Plein de gratitude pour le loyal dévouement qu'il avait trouvé en son hôte de Sedan, et témoin de ses incessants efforts pour le service du roi, il jugea à propos de le récompenser, sinon effectivement, du moins par de bonnes paroles et de belles promesses, sorte de générosité dont il était fort prodigue. Il lui écrivit qu'il avait tout à espérer de la bienveillance du roi ; que le cordon du Saint-Esprit et le bâton de maréchal ne seraient pas jugés être des faveurs au-dessous de ce qui lui était dû. Quant aux moyens de remettre en ordre sa situation financière, compromise par tant d'avances non remboursées, il n'en voyait pas de meilleur qu'un brevet de retenue qu'il se chargeait de lui faire obtenir.

Fabert répondit à cette lettre dans les termes suivants :

« Sedan, le 21 février 1653.

« Monseigneur, ce me serait une extrême satisfaction de recevoir de Leurs Majestés, par le moyen de Votre Éminence, les grâces dont elle me fait l'honneur de me parler, si je m'en jugeais digne et que je crusse qu'on voulût faire en ma faveur ce qui pourrait se trouver nécessaire pour surmonter les difficultés qui se rencontreront à l'exécution, si je les acceptais aussi aveuglément, comme ma femme peut en avoir parlé. Mais je reconnais que depuis la mort du feu roi j'ai demeuré sédentaire dans un emploi que la cour considère comme un lieu de repos et un grand avantage, et le soin assez exact que j'ai pris de l'administration du domaine tourne encore contre moi. Ainsi, ne voyant rien qui me soit favorable, j'ai quelque sujet de craindre qu'acceptant un brevet de retenue, dans un temps auquel force gens tâchent à faire leurs affaires par de mauvais moyens, l'on ne crût à l'avenir, et lorsqu'il devrait être utile à ma famille, que je l'aurais obtenu par de mauvaises voies, et qu'ainsi il soit mis au rang de ceux qu'il faudra révoquer. Quant à l'ordre du Saint-Esprit, mon père ayant été le premier gentilhomme de sa race, je ne vois pas d'apparence que je puisse tirer là plus d'avantages que de l'autre, sans faire des faussetés qui

me seraient honteuses. Ainsi, je tiens mon bien et mon honneur bornés à l'état présent de ma fortune. »

A côté de beaucoup de dignité, on sent, dans le ton de cette lettre, une certaine mauvaise humeur. Cette mauvaise humeur s'accentue davantage dans une autre lettre, écrite à peu de jours d'intervalle au sujet du cardinal de Retz, qu'il était question d'emprisonner à Sedan et dont il demande à ne pas avoir la charge.

Le cardinal prit assez mal le ton de cette lettre et y répondit avec une certaine hauteur, lui reprochant d'être trop exigeant et de ne pas savoir assez se rendre maître de son naturel irritable. Fabert lui écrivit alors ce qui suit.

« 19 mars 1653.

« Monseigneur, je ne saurais recevoir en ma vie de plus grand déplaisir que de savoir que je vous ai déplu. Je connais assez bien mes défauts, desquels le principal me fait souvent manquer, ce dont j'ai bien du regret. Mais quand, d'autre côté, je songe que ce trop vif sentiment de l'honneur qui me jette souvent dans le chagrin, m'a fait en ma vie plusieurs actions qui me rendent certain que je suis incapable de faire d'autres choses que celles qu'on doit attendre d'un véritable homme de bien, je remercie Dieu de m'avoir fait tel que, si toujours je fais contre moi-même, quelquefois je puisse faire pour autrui. Ma manière d'agir m'avait acquis créance en l'esprit de Monseigneur le cardinal de la Valette, pour l'intérêt duquel je me souciai peu de la haine que j'acquis de feu Monseigneur le cardinal, qui sut un peu après, par ce qui se passa avantageusement entre feu M. le grand et moi, en présence du feu roi, qu'il n'y a considération aucune capable de m'empêcher de faire les choses de vertu dont j'ai donné parole.

« Mais, Monseigneur, un homme de mon humeur est sensible à la honte et ne peut la souffrir. Je suis persuadé qu'il y a de la gloire à vous servir, et c'est ce qui m'a fait désirer passionnément d'en trouver les moyens; que, si mon malheur ne me le put permettre, l'affection que j'ai témoignée pour cela n'en est point méprisable. Cependant j'ai beaucoup sujet de me persuader que Votre Éminence me considère moins pour la passion que j'ai pour son service que par le peu d'effet que cela peut produire.

« Le roi n'a pas de bien, de charge, de dignité que je voulusse avoir en faisant le mécontent, et je me ferais horreur si j'avais la pensée d'avoir autre dessein que de faire connaître que la mort m'est mille fois plus douce que de souffrir le mépris vrai ou apparent. Si je n'en avais ni colère, ni nulle autre passion, tout me serait indifférent pour

moi et peut-être pour Votre Éminence. Aussi elle considérera cela, s'il lui plaît, qu'il lui est nécessaire d'avoir des serviteurs agités de beaucoup de manières. Les uns la serviront aux choses où il faudra de l'adresse, et les autres en celles auxquelles la fermeté et la fidélité se trouveront utiles. Des gens si sages, qu'ils ne peuvent être émus, peuvent être bons pour eux, mais jamais pour autrui. Plût à Dieu, Monseigneur, que la violente passion que j'ai pour votre service pût trouver moyen d'agir selon son étendue ! »

Dans une autre lettre, écrite le 22 avril, en réponse à une proposition du cardinal de se retirer puisque la position lui paraît si lourde, il revient sur les injustices dont il a été l'objet. Le cardinal a voulu qu'il eût un régiment, on le lui a laissé à sa charge ; un munitionnaire infidèle a emporté l'argent du roi, il a dû nourrir à ses frais la garnison de Sedan. Depuis neuf ans il n'a reçu ni gages ni pensions ; on lui propose sa mise à la retraite, comme unique moyen de sauver sa famille. Il dit en finissant : « Je ne suis pas de ceux auxquels la vanité persuade être au-dessus des hommes ; je me connais infirme, mais toutes les passions dont je suis agité sont réglées par l'honneur. Je ne puis les haïr, leur devant une réputation que mille fois j'ai préférée à ma vie. Le comble de ma gloire aurait été de vous les rendre utiles si, Monseigneur, vous m'eussiez fait l'honneur de m'en donner les moyens. »

Dans un mémoire étendu, qu'il envoya au cardinal par son secrétaire, M. de Termes, il maintint très fermement la justesse de sa réclamation.

Mais Mazarin, après l'avoir lu, donna à de Termes cette réponse, aussi brève que peu encourageante : « Ah ! je vois bien que M. de Fabert est moins mon serviteur qu'on le dit ! »

Cependant telle était la justesse des raisons développées dans ce mémoire qu'il ne put se refuser à y donner satisfaction. Peu de jours après, une ordonnance de dix-huit mille livres, pour l'entretien des prisonniers, lui était envoyée ainsi qu'une autre de dix mille écus, qu'on promettait devoir être suivie de quelques autres encore. La bonne intelligence était si bien rétablie au mois de juillet, que le cardinal lui demandait de lui envoyer « trois bahuts pleins de linge », qui furent malheureusement pillés par les soldats du roi, puis de lui faire avoir, par des moyens sûrs, de l'eau de Spa, nécessaire à sa santé. Fabert lui répondait par l'envoi de deux cent seize bouteilles de cette eau « qu'il avait fait cacheter par les médecins, comme si c'était pour sa fille, et apporter sur des ânes par des gens à lui ». Il les adressait à Colbert, afin que nul ne sût quel était leur véritable destinataire.

Mais ce mois de juillet n'est pas terminé que la brouille recom-

mence. Il reçoit une lettre de Mazarin qui lui fait connaître qu'il doit renoncer à l'espérance de se voir remboursé de ses avances de 1644, 1645 et 1646, parce que, dans une lettre écrite par lui autrefois, on a trouvé qu'il disait « n'en espérer plus rien ». Cette parole a été considérée comme une renonciation, et la dette a été annulée. A ce coup, Fabert, révolté d'une pareille injustice et d'un procédé si mesquin, laisse la colère s'épancher de son cœur dans une forme mordante. C'est à l'ironie qu'il demande sa vengeance, et voici ce qu'il écrit au cardinal :

« Je ne veux pas songer à cette affaire, qui ne peut avoir aucune importance, ne regardant qu'un particulier de petite considération comme je suis ; mais ce que je crains par-dessus tout, c'est que Votre Éminence ne fasse de même pour son propre compte et ne renonce aussi à ce qui lui est dû. Or, comme la plupart de ceux qui s'attachent au service du roi ne le font que pour l'honneur et les biens qu'ils en espèrent, si l'on voyait ruiné celui qui tient les deniers de l'État, la chose serait d'une très pernicieuse suite. Aussi je croirais Votre Éminence sans excuse si, par le peu de soin qu'elle aurait de ses affaires, un si grand mal et une si grande honte arrivait à la France. Elle fera, je m'assure, quelques réflexions là-dessus. » (20 juillet 1635.)

Après quelques autres témoignages non dissimulés du mécontentement qu'il garde, Fabert est désarmé par un moyen qui ne manque jamais avec lui. Mazarin lui exprime son regret d'une mesure que la pénurie des finances seule a imposée ; il lui témoigne qu'il possède plus que jamais sa confiance et son estime, et lui promet de lui faire avoir prochainement une occasion de servir efficacement les intérêts du roi. Avec une telle perspective devant lui, Fabert était gagné sans réserve.

Il écrit au ministre pour le remercier. « J'avoue, dit-il, Monseigneur, avoir passé les bornes du respect qu'on vous doit ; mais, croyant mon honneur attaqué, la tête m'a tourné, et mon esprit ne m'a fourni que des pensées sans raison. J'espère que Votre Éminence n'aura jamais à mon égard aucun ressentiment. »

La querelle était finie pour cette fois, mais ce ne devait pas être la dernière.

XL

FABERT ET L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

1654

Le cardinal s'était montré d'autant plus facile en rendant ses bonnes grâces à Fabert qu'il sentait que ses services lui étaient en ce moment fort nécessaires. Il avait besoin d'un homme sûr, à la fois habile et ferme, pour veiller sur les agissements du prince de Condé et pour se mettre d'accord avec l'électeur de Cologne, Maximilien, évêque de Liège, dans le but de faire sortir de ses États l'armée du duc de Lorraine.

Ce prince disposait encore de quatre mille hommes d'excellentes troupes très bien commandées. Il les avait réparties dans le pays de Liège pour y prendre leurs quartiers. De son côté, l'armée du duc de Condé, campée entre Sambre et Meuse, franchissait souvent les frontières de l'évêché et y commettait d'affreux ravages. Le comte de Wagnée, gouverneur de Bouillon et principal représentant de l'évêque de Liége, demanda conseil et secours au gouverneur de Sedan pour faire cesser un état de choses devenu intolérable.

Fabert lui répondait pour l'encourager à la résistance. « Nul doute, lui disait-il, que le clergé et la noblesse de Liège ne voient au premier jour leurs ennemis maîtres de leurs châteaux, disposer insolemment de leurs fortunes et de leurs vies, s'ils ne les préviennent par une généreuse résolution. Vos ancêtres ont toujours détesté le joug espagnol. Soyez convaincu que la France ne manquera pas de vous envoyer des troupes au premier mouvement que vous ferez paraître, et je suis presque assuré que les états de l'Empire formeront une ligue pour défendre et délivrer le pays de Liège de l'oppression sous laquelle il gémit. »

Il écrivit en même temps à la cour pour exposer la situation et demander l'ordre d'intervenir. Ses avis parurent si judicieux qu'on les adopta sur-le-champ. Il fut autorisé à tenir une force d'un millier d'hommes, sous le commandement du comte de Grandpré, à la disposition des Liégeois aussitôt qu'ils auraient pris les armes.

Il prévint en même temps le comte de Wagnée que, si ces derniers

ne prenaient pas l'initiative de la résistance, une armée française serait envoyée dans l'évêché pour le dégager, mais en même temps y établir ses quartiers.

Les états de Liège se trouvèrent fort embarrassés pour arrêter leur résolution. Les Espagnols y entretenaiant, par des intelligences qu'ils y avaient, une grande inquiétude sur les véritables intentions du roi. Ils se décidèrent cependant à faire quelques levées, puis presque aussitôt révoquèrent cet ordre.

Fabert pressa en vain le comte de Wagnée de s'arrêter à un parti décisif; enfin, fatigué de ses lenteurs, il fit marcher un corps de troupes, commandé par le chevalier de Montaigu, sur Couvein, petite place qui fut enlevée par surprise. Les ennemis, ayant voulu la reprendre, furent battus, et Montaigu mit à contribution les villages voisins. L'électeur Maximilien écrivit au roi pour faire cesser ces hostilités. Il promit d'aller à Liège et d'obliger les états à accepter la convention. Comme c'était un prince loyal et digne de respect, on n'hésita pas, sur sa parole, à lui rendre Couvein et à faire la remise des contributions qui restaient à lever.

Fabert fut appelé à Châlons, où se trouvait la cour, pour recevoir ses intentions sur la suite à donner à cette affaire. Il fut invité à témoigner à l'évêque beaucoup de confiance et à ne pas lui ménager les subsides pour la levée des troupes dont il avait besoin.

L'ensemble de l'armée était mis sous ses ordres directs. Il alla plus loin : comme il s'agissait d'obtenir un concours sérieux et efficace de cet allié, jusque-là si difficile à entraîner, il demanda qu'il lui fût permis de ne lui ménager ni promesses ni services pour le fixer définitivement dans le parti français. On lui laissa sur ce point une liberté d'action complète.

De retour à Sedan, le 6 décembre, il écrivit à M. de Wagnée pour lui demander de s'entendre avec lui. L'entrevue fut retardée jusqu'au 26 décembre sur la demande de Wagnée ; elle eut lieu à la Chapelle, entre Bouillon et Sedan. On ne put s'entendre au sujet des places de sûreté. Une seconde conférence, qui eut lieu à Givonne, le 6 janvier, et où Fabert eut pour associé M. Talon, intendant de Champagne, ne fut pas plus décisive. Fabert écrivit au ministre pour lui demander d'entreprendre la campagne avec ou sans places de sûreté; sa petite armée était toute prête et lui inspirait pleine confiance.

On se contenta de la parole de l'électeur. Le 24 février, l'armée, forte de sept mille hommes, passe la Meuse et la Semoy pour marcher droit sur Liège. Le 26, elle loge à Saint-Hubert; le 27, elle franchit la rivière d'Ourthe et de là va occuper la Hesbaye, pays stérile, d'où elle passe dans le Limbourg, qui lui assure plus de facilités d'existence. Mais c'est en vain qu'elle cherche un engagement; les troupes lorraines reculent devant elle sans accepter le combat. Le 12

mars, elle s'est rapprochée de Liège et établie à Saint-Antoine, à quatre lieues de la ville ; de là à Herve, où son chef trouve un sujet d'importantes négociations.

Le duc de Lorraine venait d'être emprisonné par les Espagnols dans le château d'Anvers ; il semblait hors de doute qu'il y eût quelque parti à tirer de cet événement, pour amener au service du roi l'armée de ce prince, indignée du traitement dont il était l'objet. Fabert avait reçu de Mazarin tout pouvoir pour remplir cette délicate mission au plus grand avantage de la France. Il se mit aussitôt en rapports avec le rhingrave, on ne peut mieux posé pour servir utilement d'intermédiaire.

Il écrivit aussi au comte de Lignéville, commandant des troupes lorraines, pour offrir de la part du roi les plus beaux avantages, à lui et aux officiers sous ses ordres, s'ils voulaient quitter les Espagnols, coupables d'un tel affront envers leur duc, et lui amener leurs soldats.

Mais le comte de Fuensaldagne avait pris les devants ; il avait annoncé aux Lorrains que le duc François, père de leur prince, venait se mettre à leur tête, et avait obtenu le renouvellement de leur serment d'obéissance à l'archiduc.

Deux régiments seulement refusèrent de le prêter ; Fabert se mit aussitôt en mesure de les amener à lui. Sur ces entrefaites, il apprit avec étonnement que l'électeur, intimidé par des influences favorables à l'Espagne, venait de conclure à Tirlemont un traité par lequel le territoire de Liège serait évacué complètement par toute armée étrangère à partir du 20 mars.

Appelé à la résidence du prince pour en recevoir communication, il répondit qu'il ne s'y conformerait qu'après y avoir été autorisé par le roi, et, quelles que fussent les instances de l'électeur, persista dans cette résolution. Ce ne fut que quelques jours plus tard que, ayant reçu des ordres de la cour en ce sens, il évacua les états de Liège, non sans avoir exprimé au prélat, dans un langage respectueux mais ferme, le peu de satisfaction que lui avait inspirée sa conduite, sans cesse flottante et ambiguë.

La discipline que ses troupes avaient gardée dans cette expédition, leur attitude irréprochable vis-à-vis des populations, leur avaient fait un honneur infini, à elles et surtout à leur chef. Le cardinal écrivit à ce dernier pour lui adresser ses félicitations à ce sujet.

« On ne peut rien ajouter à la conduite que vous avez tenue depuis que vous êtes entré dans le pays de Liège ; tout le monde lui donne les éloges qu'elle mérite. On demeure d'accord qu'il y aurait eu peu de personnes capables de maintenir dans un pays étranger la discipline que vous avez fait observer à des troupes accoutumées à la licence et au libertinage. »

Il fit rentrer ses troupes en France par Mouzon, leur distribua des

quartiers, et rentra à Sedan, pour continuer de là ses négociations avec les Lorrains, et exercer une surveillance assidue sur les manœuvres des Espagnols et sur celles des partisans de Condé.

A ce moment, la grave question d'argent reparut, et si cette fois elle ne fit pas éclater de nouveaux orages, du moins elle les prépara. Comme le travail des fortifications durait toujours et qu'une partie continuait à en être faite à ses dépens, il réclama le payement d'une somme de vingt mille écus avancée par lui en 1649, et qui lui avait été formellement promise ; mais, ce payement n'étant pas effectué au moment de son départ pour Liège, il avait dû emprunter à ses amis une somme considérable pour y suppléer. Lorsqu'il obtint enfin le règlement de 1649, la moitié seulement de ce qui lui était dû lui fut versée. Alors, pour montrer ce qu'un tel déni de justice avait de révoltant à son égard, il envoya, le 9 juin, au cardinal l'état exact de ce qu'il réclamait, tant pour ses gages et pensions que pour des avances faites par lui à la garnison.

Le total s'élevait à 407,581 livres dues par le trésor, et à 68,741 livres dues par le domaine de Sedan ; en tout, 476,322 livres. Par son importance ce chiffre peut, pensons-nous, se passer de commentaires.

XLI

SIÈGE DE STENAY

1654

Le prince de Condé ne possédait plus sur la frontière du nord d'autre place importante que Stenay. Le roi la lui avait donnée en apanage en 1646, après l'avoir enlevée au duc de Lorraine. Le cardinal résolut de la lui reprendre vers la fin de mai. Fabert reçut l'ordre d'en former le blocus, en attendant que le roi, après les cérémonies de son sacre, pût aller en personne assister aux opérations du siège.

Cette mission lui était rendue facile par la présence, sous sa main, d'une partie des troupes qu'il venait de ramener de Liège. Il la remplit rapidement, et put, dès le 6 juin, en laisser la charge au comte de Grandpré pour venir à Reims assister au sacre de Louis XIV. Le soir même de ce jour solennel, ayant l'honneur de dîner à la table du roi,

il apprit de ce dernier que le siège de Stenay allait être entrepris immédiatement, et que la gloire de le diriger lui était réservée. Une pareille nouvelle reléguait bien loin dans son esprit les soucis et les irritations de la question financière. Ce jour-là tout fut oublié.

Les lettres patentes qui lui furent adressées pour l'établissement de ses pouvoirs comme commandant en chef étaient conçues dans les termes les plus flatteurs. Le roi y rappelait les éminents services qu'il avait rendus à la France, et lui conférait les prérogatives les plus étendues.

Stenay était une place très forte, défendue à la fois par la nature et par l'art ; sa garnison, de plus de quinze cents hommes, était composée de soldats éprouvés. Le colonel allemand Colbrand commandait dans la ville, et M. de Chamilly, un des meilleurs officiers de Condé, dans la citadelle. Les troupes du blocus se rapprochèrent sans retard de la place, et commencèrent, le 18 juin, les travaux de circonvallation, sans attendre les renforts qui devaient leur être envoyés. En six jours, malgré le petit nombre des soldats et les difficultés du terrain, cet ouvrage préliminaire était exécuté. Turenne et la Ferté se portèrent sur les confins de la Picardie et de la Champagne pour observer l'armée de l'archiduc Léopold et de Condé qui se mettait en mouvement. Mais, au lieu de venir secourir la place, les Espagnols, imitant la tactique que Turenne avait employée l'année précédente, se décidèrent à marcher sur Arras, dont ils ne tardèrent pas à faire l'investissement.

L'importance des opérations que préparait l'ennemi ne pouvait qu'exciter Fabert à hâter les opérations du siège dont la direction lui était confiée; mais la même raison réduisait aussi le nombre de troupes mises à sa disposion. Au lieu des neuf mille hommes qui lui avaient été promis, il n'en avait que quatre mille sept cents. C'était une difficulté de plus ; heureusement il était de taille à la surmonter. Le roi, accompagné de la reine mère, de Mazarin et d'une partie de la cour, était venu s'établir à Sedan, où la population lui avait fait un accueil enthousiaste. Laissant ses illustres hôtes aux soins de sa digne compagne, Fabert alla se mettre à la tête de ses troupes et ouvrit la tranchée dans la nuit du 3 au 4 juillet.

Ce siège vit pour la première fois l'emploi de deux procédés d'attaque dus au génie de Fabert, et qui depuis, perfectionnés par Vauban, devinrent d'un usage général ; nous voulons parler des *parallèles*, lignes tracées d'un attaque à l'autre, et des *cavaliers de tranchée*, élévations factices destinées à dominer les travaux de l'ennemi.

Grâce à ses habiles dispositions, le siège marcha, du 4 au 15 juillet, dans des conditions exceptionnellement avantageuses à l'attaque. Ce jour-là on était arrivé à faire des logements sur la contrescarpe des deux demi-lunes.

Le roi, qui était venu animer ses soldats par sa présence, donna alors l'ordre de s'établir sur la contrescarpe du bastion. Cette position fut enlevée avec un entrain admirable, malgré une résistance acharnée; mais il ne fut pas possible de s'y maintenir sous le feu terrible que les assaillants y concentraient. Il fallut se replier avec une perte considérable : quatorze capitaines et autant de lieutenants restèrent sur la place. L'intendant Talon, qui avait pris part à l'attaque comme volontaire, avait été blessé.

Fabert fit comprendre au roi qu'ayant peu de troupes en face d'une garnison nombreuse et aguerrie, il était à propos de ménager le sang des soldats. Il lui demanda de renoncer aux actions de vigueur, toujours coûteuses et incertaines, pour y substituer le travail de la sape, moins rapide, mais infaillible en ses résultats. Le monarque se rendit à ses avis, et le siège régulier reprit son cours.

Six jours furent employés à passer le fossé de la demi-lune. Une traverse y fut exécutée sous la protection du cavalier de tranchée, le mineur fut attaché, et les fourneaux jouèrent avec un succès qui permit d'établir un logement sur la contrescarpe du bastion. Le 28, maître de tous les ouvrages extérieurs, Fabert fit faire, sous les yeux du roi, un double descente du fossé. Cette opération périlleuse s'opéra à découvert avec une merveilleuse ardeur.

Restait à attacher le mineur pour ouvrir une brèche au bastion. Le courage et l'habileté des défenseurs de la place rendirent ce dernier travail on ne peut plus pénible. Au moyen d'une contre-mine, qui régnait le long du fossé, ils parvinrent trois fois à chasser les mineurs ou à éventer les mines. Enfin la chambre de la quatrième était prête et on la chargeait, quand les ennemis viennent y attaquer les travailleurs.

Un combat violent s'engage, auquel Fabert et les premiers officiers de l'armée prennent part comme les derniers soldats; les Espagnols sont repoussés. Avec une célérité sans pareille, la mine est bouchée, chargée ; on y met le feu, et une brèche de quarante pieds est ouverte dans le bastion. Une batterie de douze pièces travaille sans relâche à la rendre praticable.

Dans la nuit du 4 au 5, le logement est établi sur le bastion et un retranchement intérieur reste seul à emporter ; M. d'Arpajon propose à Fabert de l'enlever d'assaut. Mais la garnison manifeste l'intention de faire une défense désespérée ; il ne veut pas risquer inutilement des vies précieuses, et en même temps condamner au massacre de braves gens qui se sont si bien défendus. Jusqu'au bout, le siège se fera par les moyens réguliers de la sape et de la mine.

Cependant, à côté de Colbrand et des Espagnols, qui étaient résolus à ne pas accepter de composition, il y avait dans Stenay beaucoup d'officiers du prince de Condé qui redoutaient d'être traités en rebelles

s'ils étaient pris les armes à la main. Fabert, ayant les pleins pouvoirs du roi, leur fit offrir une capitulation honorable, qui assurait leurs vies. Les Espagnols durent se soumettre à son acceptation; et, le 6 août, M. de Bosquet allait porter au cardinal la nouvelle de la prise de la place. La garnison, réduite à mille hommes environ, sortit avec tous les honneurs de la guerre et fut conduite à Montmédy. M. de Chamilly obtint sa grâce entière, à la seule condition de prêter serment au roi. La place avait tenu trente-trois jours, et la vigueur déployée dans l'attaque avait seule égalé l'héroïsme de la défense.

La cour inclinait à faire démolir les fortifications de Stenay. Fabert combattit vivement cette résolution; il obtint que la place serait conservée, et fut chargé de la faire remettre en état, ce qu'il exécuta sans retard après l'avoir garnie d'une solide garnison. Le reste de son armée se dirigea vers Arras, sous la conduite du comte de Grandpré, pour contribuer au dégagement de cette ville importante.

Le 16 août, les Espagnols, complètement battus, étaient obligés d'en abandonner le siège. La prise de Stenay et la délivrance d'Arras étaient deux événements d'une extrême importance pour le cardinal et pour le roi. Ce dernier, en félicitant Fabert sur la manière dont il avait accompli sa tâche, lui dit que le bâton de maréchal en serait prochainement la récompense.

Peu de temps après, il le fit appeler près de lui pour arrêter avec Mazarin, Turenne et la Ferté le plan de la prochaine campagne. Il fut décidé qu'on la commencerait par le siège de Landrecies. Les préparatifs en furent poussés activement; et la prévoyance ordinaire du gouverneur de Sedan lui permit de mettre à la disposition de la future armée de siège quatre mille outils empruntés à ses magasins.

L'année 1654 et celle qui la suivit furent remplies par bien d'autres services encore, tels que le rétablissement de l'autorité du roi dans Mézières, le renouvellement des traités de neutralité, l'inspection des places de la Champagne, le règlement des contributions et des taxes, et enfin la reprise de ses premières négociations avec les troupes lorraines. On peut voir par là s'il se ménageait pour le bien du service du roi, et cependant il continuait sur plusieurs points essentiels à en obtenir peu de satisfaction, disons mieux, peu de justice.

XLII

SUJETS DE MÉCONTENTEMENT

En premier lieu, il ne recevait rien sur ce qui lui était dû, et il s'était vu réduit à écrire au cardinal, le 6 décembre 1654 :

« Je vois bien que je suis totalement abandonné, étant privé depuis dix ans, et sans espérance aucune, de jouir jamais des gages et pensions qui m'ont été accordés ; mais aucune misère ne m'entraînera à puiser dans les sommes qui sont destinées au service public. »

C'est au nom de ce service public qu'il réclame. On lui a pris son artillerie pour le siège d'Arras, on a vidé ses magasins à poudre pour Clermont, on ne lui a rien rendu ; l'arsenal de Sedan est vide. C'est ce qui fait l'objet de sa désolation. Il supplie qu'on attache plus de considération à une place importante, pour laquelle on n'a jamais rien fait, et qu'on la mette en état de jouer, dans la défense du pays, un rôle utile. Un peu plus tard, il se plaint qu'on lui ait fait lever un nouveau régiment, qui est appelé le Petit-Fabert, et qu'on ne s'occupe pas plus de la solde que du prix des levées de ses soldats. Ce n'est qu'après six mois de réclamations réitérées qu'il obtient ce qui lui touche le plus au cœur, la restitution d'une quantité de poudre équivalente à celle qu'il a livrée, et le retour dans ses magasins de la plus grande partie de son matériel d'artillerie.

Quant à l'argent, c'est autre chose : les promesses, dont Mazarin n'est pas avare, ne se réalisent jamais.

Pendant le cours de ces réclamations, le roi étant venu s'établir à la Fère pour se rapprocher du siège de Landrecies, Fabert se rendit auprès de lui, et prit part à la formation de l'armée chargée de cette opération. La plus grande partie des troupes s'était déjà mise en chemin, et le roi n'avait plus auprès de lui que quelques compagnies de ses gardes, lorsque l'on crut avoir à craindre que le prince de Condé, informé de la situation, n'eût formé le hardi projet de pousser une pointe jusqu'à la Fère et d'enlever la place et le monarque : déjà ses partis de cavalerie étaient arrivés à Ribemont.

L'émoi fut grand à la cour, mais il ne convenait pas au roi de fuir devant ses sujets révoltés ; une résolution virile fut adoptée. « Le roi, dit Mazarin à Fabert, vous confie sa personne ; si la Fère est attaquée ,

il vous charge de le défendre. » Les préparatifs de résistance furent immédiatement commencés ; mais l'entreprise que l'on redoutait ne fut pas tentée, et le gouverneur de Sedan perdit cette occasion d'acquérir une nouvelle gloire.

Or, pendant qu'il avait tant de peine à se faire restituer ce qui lui était dû, les largesses de la cour étaient, autour de lui, distribuées avec munificence. MM. de Noirmoutiers et de Feuquières obtenaient le remboursement de leurs avances de deux ans et recevaient, en outre, l'un dix mille, l'autre vingt-cinq mille écus de gratification.

Fabert, resté seul dans l'oubli, ne pouvait pas y être indifférent, d'autant plus que la santé de Mme de Fabert, fort ébranlée, ne s'accommodait pas de l'air de Sedan, et qu'il avait le désir d'acheter une terre pour qu'elle pût s'y retirer. Un excellent marché s'offrait à lui : c'était la terre de Montmirel, très belle et noble résidence, que les créanciers du cardinal de Retz mettaient en vente, et qu'il pouvait avoir pour un prix relativement modéré. Mais sans argent comptant l'acquisition était impossible ; la moitié seulement du remboursemement des quatre cent mille livres d'avance qui lui étaient dues lui permettait de la faire aisément. Il avait bien des assignations pour cette somme ; mais à quoi lui servaient-elles si les intendants des finances se refusaient à les payer ?

Mme de Fabert était allée à Paris porter les réclamations de son mari ; elle avait obtenu du cardinal mille politesses et mille protestations, mais de l'argent point. Et, tout en sentant son irritation s'accroître, le pauvre Fabert était encore obligé de remercier le ministre.

« Je vous suis mille fois obligé, lui écrivait-il, des honneurs que ma femme a reçus, grâce à Votre Éminence, de la part du roi et de la reine et de celui que vous lui avez fait de l'aller visiter et de m'écrire à son sujet, avec des bontés qui me rendent confus. »

Ce n'était pas avec ces politesses que Montmirel pouvait être payé. Fabert, obligé d'y renoncer, trouva occasion de rendre service à un ami. Il s'effaça devant le duc de Noirmoutiers, qui en avait aussi grande envie, et lui repassa le marché avec le bénéfice de toutes les formalités déjà accomplies. Le nouvel acquéreur en obtint un avantage de plus, et non pas des moins considérables. Le roi érigea en sa faveur ce domaine en duché-pairie.

Mais ce n'était pas encore là le plus grand sujet de mécontentement que Mazarin eût donné à Fabert. A la fin de 1654, en présence des difficultés inextricables où se trouvait le service des finances, il avait résolu de le réorganiser et d'en confier le soin à deux agents supérieurs. Fouquet devait être chargé de procurer des ressources, et ce rôle allait bien à son caractère adroit, hardi, plein d'expédient

et d'idées. Pour régler l'emploi de ces fonds et introduire dans les dépenses une régularité qui n'y était plus connue, le cardinal ne crut pas pouvoir faire un meilleur choix que celui de l'austère, économe et fidèle gouverneur de Sedan. Il lui proposa cette lourde charge, et n'épargna rien pour le décider à faire le sacrifice de l'accepter.

Après une longue résistance, Fabert se laissa convaincre de l'importance des services qu'il pouvait, dans ces hautes fonctions, rendre à son pays, et il se mit à la disposition du ministre. Quelques jours après, il apprit que Servien, par suite d'influences de cour prépondérantes, avait été chargé de cet emploi. Un tel procédé lui parut quelque peu blessant, vu l'absence complète d'explications de la part de Mazarin.

Il résulta de l'ensemble de ces circonstances que, ce dernier lui ayant demandé de se charger du commandement général des troupes mises en quartier dans la généralité de Champagne, il crut devoir décliner la proposition par la lettre suivante, que nous ne donnons pas comme un modèle de douceur ni de convenance.

Monseigneur...,

« Je supplie très humblement Votre Éminence qu'il lui plaise trouver bien que je m'applique à l'avenir seulement à ce qui est de ma charge de gouverneur de Sedan. Je continuerai à y servir, sans gages, sans pension, et à payer de mon argent le supplément de la paye des soldats et le total de celle des officiers. Les travaux de la place s'achèveront à moitié aux dépens de ce peuple, l'autre moitié aux miens, et si je puis encore j'accroîtrai la ville. C'est tout ce que je puis faire sans ruiner mes enfants, et dont je me tiendrai obligé à Votre Éminence, s'il lui plaît ne vouloir que cela de moi.

« D'autres services me surchargent par trop, et persuadent au monde que Votre Éminence a tant de bontés pour moi que tout ce que je fais est aux dépens du roi. Lorsque je serai hors des apparences éclatantes où je suis, la France me saura gré de ce que je fais à Sedan plus que je ne dois pour elle ; et si à la honte que je reçois de ne pouvoir être payé, dans le temps où l'on donne grâces, argent et bénéfices et toutes choses aux autres, l'on ajoute encore celle de me déclarer indigne des dignités en les baillant, à mon exclusion, à ceux qui les demandent, j'en serais moins touché, le monde ayant connu qu'en l'état où je suis je sais ne devoir rien prétendre... »

A une lettre fort sévère du cardinal, qui semblait le soupçonner de chercher une raison pour quitter son service, il répondit en s'excusant de la manière suivante.

« ... S'il n'est question que de bien, je sais me contenir et aime

mieux le perdre que de le recouvrer en fâchant Votre Éminence. Mais aux choses d'honneur il n'en est pas de même. Je veux fuir la honte que je crois qu'il y a à être refusé de ce que l'on demande, alors que d'autres l'obtiennent avec moins de raison.

« Je veux bien, Monseigneur, n'avoir rien, pourvu qu'il paraisse que je n'espère rien, et que chacun connaisse que de vaines espérances de choses à venir ne me font pas agir. C'est la seule condition que je demande pour être toute ma vie très humble serviteur de Votre Éminence. Je n'y ajoute seulement pas qu'elle perde l'opinion que mon esprit soit assez faible et léger pour se laisser aller à ses ennemis. Ils m'ont dans tous les temps plus estimés que cela, aucun n'ayant été assez hardi de me rien proposer contre votre service. Mais je ne veux contraindre Votre Éminence à rien. Je ne puis celer, néanmoins, que, si j'étais tel qu'elle me croit, je ne me plaindrais pas du peu de cas que l'on ferait de moi... »

Mazarin finit cependant par reconnaître l'inconcevable injustice de tels procédés envers un si loyal et si fidèle serviteur. Il lui fit parvenir le mandat d'un remboursement considérable au moyen duquel il pût acheter la terre d'Estenay, et lui accorda pour son fils aîné la survivance du gouvernement de Sedan. Enfin, dans une lettre tout amicale, il lui parle de son intention de l'appeler bientôt à la dignité de maréchal de France, même sans attendre qu'il se produisît une vacance dans le cadre des maréchaux.

Fabert est touché au cœur, et, prenant tout à fait au sérieux l'ouverture qui lui est faite, répond : « ... Au sujet du grand honneur dont Votre Éminence me parle, je suis d'avis que nul particulier n'y doit parvenir, tant pour le bien de l'État que pour le repos de Votre Éminence, à moins qu'une place ne vaque par suite du décès d'un des maréchaux... »

XLIII

L'ÈRE DES PROSPÉRITÉS COMMENCE

La grande satisfaction que venait de ressentir Fabert était de nature à redoubler son zèle pour le service du roi, et les occasions de se rendre utile ne lui manquèrent pas. C'est ainsi qu'il fut chargé de dresser des règlements pour les quartiers d'hiver des troupes, ce qu'il fit avec une sagesse admirable, et qu'il passa l'inspection des places

de la frontière, dont il compléta la sûreté. En une circonstance assez chaude, il eut occasion de montrer ce que peut le calme uni à une fermeté inébranlable.

Le gouverneur de Thionville, M. de Marolles, venait d'être tué dans une reconnaissance devant un méchant petit château lorrain nommé Mussy. Sa veuve manifestait la prétention de ne pas rendre la place, à moins qu'on ne lui donnât une grosse somme. Fabert, envoyé pour régler cette affaire, était à Metz, attendant la réponse de Mme de Marolles à une lettre qu'il lui avait écrite, lorsqu'il apprit que les soldats de la garnison s'étaient révoltés, avaient emprisonné les officiers et sergents et tourné les canons des remparts contre la ville. Un caporal avait été élu commandant en chef; l'excitation était grande, et l'on pouvait redouter les plus grands malheurs.

Fabert monte à cheval et arrive rapidement aux portes de Thionville; il se nomme; et la barrière s'entr'ouvre devant lui; mais ceux qui l'accompagnent doivent rester en dehors.

Le voilà donc seul en face d'une soldatesque révoltée. Il donne l'ordre que les troupes se mettent sous les armes et se réunissent sur la grande place. Il se présente devant elles. « Qu'est-ce ceci? leur dit-il d'un ton sévère, et quelle est votre audace? Vous êtes donc traîtres à votre roi et à votre patrie? Je vous ferai tous pendre ! »

Le caporal improvisé commandant lui explique alors « que la révolte a été amenée par ce fait que Mme de Marolles avait gardé toute la paye et que le roi ne voulait pas que ses soldats fussent pillés et le servissent pour rien. — Si cela est ainsi, justice vous sera rendue ; mais, avant tout, je vous ordonne de mettre bas les armes, de rendre vos officiers à la liberté et de vous ranger sous leurs ordres ; sinon vous serez traités avec la dernière rigueur. »

Les soldats n'hésitent pas à obéir. Deux heures après, il se trouve de nouveau en présence des troupes dans l'ordre de revue le plus régulier, les capitaines et les lieutenants en tête de leurs compagnies.

Cette fois, c'est à ces derniers que s'adresse son indignation. « Quoi ! Messieurs, s'écrie-t-il, sur soixante officiers il ne s'en est pas trouvé un qui ait inspiré assez d'attachement à ses soldats pour être averti d'une conspiration ! Il n'y en a pas un qui, la révolte ayant éclaté, se soit senti assez de cœur pour s'y opposer, même au risque de sa vie !... Aucun de vous n'a reçu une égratignure ! C'est une ignominie que je ne vous pardonnerai jamais ! » Il s'assure que les réclamations des soldats sont justes, leur promet de leur envoyer de Metz ce qui leur est dû et d'y ajouter une pistole par tête « pour boire à la santé du roi ». Les sergents lui demandent s'ils n'en auront pas autant. « Vous ne méritez que la corde, leur répond-il, pour n'avoir pas défendu vos officiers. » Et il les chasse à coups de plat d'épée.

Il installe un excellent officier, M. du Bosquet, à la place de gouverneur de Thionville, et le prévient qu'il va demander au roi de casser ou de déplacer les officiers qui ont fait preuve de peu d'énergie. Et cette mesure fut, en effet, exécutée peu après.

Vers le même temps, il eut la satisfaction de voir enfin se réaliser cette paix avec le duc François de Lorraine depuis plus d'un an objet de ses négociations. Les soldats lorrains, après l'emprisonnement de leur duc, n'avaient été maintenus dans l'armée espagnole que par la promesse de le voir mis en liberté ; mais ils n'y servaient qu'avec une répugnance croissante, en voyant que cette promesse n'était pas tenue. Le duc François finit par comprendre que sa place n'était plus au service de la puissance qui traitait son frère si rigoureusement. Il chargea Fabert de traiter avec le roi des conditions d'une réconciliation complète, et, entrant brusquement en Picardie avec ses troupes, les attacha au service de la France, sans autres conditions que celles des préliminaires d'accommodement convenus entre lui et Fabert. (Novembre 1655.)

Ce dernier, au commencement de l'année suivante, éprouva une vive douleur; il apprit qu'une calomnie des plus graves avait été portée contre lui. Un soi-disant cordelier portugais l'accusait de haute trahison. M[me] de Fabert, étant à Paris, avait appris cette nouvelle presque par l'effet du hasard ; mais, en la faisant connaître à son mari, elle était en mesure d'ajouter qu'une telle dénonciation n'avait produit aucun effet sur l'esprit du cardinal, et que sa confiance en lui était restée entière. Toutefois l'émotion fut vive chez le loyal gouverneur, objet de la calomnie; l'idée qu'on pouvait soupçonner son honneur le mit au désespoir.

Il écrit sans tarder à Mazarin. « J'ai su par une lettre que ma femme m'a écrite comment un étranger, prisonnier dans la Bastille, m'accuse d'avoir traité avec M. le prince, pour lui livrer les personnes du roi et de Votre Éminence, que par certains moyens je me persuadais faire réunir en ces lieux. Je ne veux pas me justifier ; mais je veux faire les choses auxquelles les formes de la justice obligeraient le moindre Français. » (16 mars 1656.)

Mazarin lui répondit que son accusateur était « un méchant fou ; réclamé par le roi de Portugal pour divers crimes, et qu'il n'y avait pas lieu de donner une suite judiciaire à une affaire digne de son mépris ». Quand il était question d'honneur, Fabert était difficile à satisfaire. Il ne voulait pas qu'une ombre restât sur le sien. Sa réponse au ministre se ressent de cette délicate susceptibilité. « Il reste inconsolable, dit-il, de la calomnie dont il est l'objet, et insiste pour que justice soit faite : l'intérêt de ses enfants le lui commande. »

Tel n'était aucunement l'avis du cardinal. Le roi de Portugal réclamait son sujet pour le livrer à la justice de son pays, et rien n'était

plus naturel que de lui donner cette satisfaction. Aussi renouvelle-t-il à plusieurs reprises les déclarations les plus formelles de la confiance entière que le roi et lui placent dans leur fidèle serviteur. Il lui offre de lui en envoyer le témoignage de la main du roi ; il atteste qu'à ses yeux « c'est une sottise des plus criminelles d'attaquer la personne du monde dont le zèle et la probité en toutes choses sont le plus généralement reconnus et estimés au plus haut point ».

Rien n'y fait. Fabert veut obtenir à tout prix justice de son calomniateur; il vient à Paris suivre l'affaire, et, sourd à toutes les observations du cardinal, ne lui répond qu'une chose : « Les interrogatoires et les déclarations subsistent ; il faut, pour l'honneur de mes enfants, qu'ils soient détruits par l'arrêt de la condamnation. » Cet arrêt ne se fit pas attendre, et il eut la satisfaction de voir l'imposteur envoyé aux galères. Seulement il est permis de croire que Mazarin, blessé du peu de déférence qu'il avait rencontrée chez lui, en garda à son égard quelque rancune, et qu'il le lui fit bien sentir.

Peu de temps après, le siège de Montmédy ayant été résolu, Fabert se croyait fort assuré d'avoir l'honneur de son commandement ; mais ce fut le maréchal de la Ferté qui l'obtint. Louis XIV vint s'établir à Sedan pour se rapprocher des opérations du siège, et manifesta la plus vive satisfaction de tout ce qu'il eut occasion d'y voir. Rien, en effet, ne pouvait être plus de nature à le contenter que les progrès de ces fortifications grandioses qui se développaient sans cesse sans rien coûter à l'État; que ces milices bourgeoises, si bien disciplinées, si bien sous les armes qu'on pouvait les croire formées de soldats de profession, et particulièrement cette brillante compagnie *de la jeunesse,* de laquelle le roi disait qu'elle était « la plus leste et la mieux troussée de son royaume » ; ou bien encore que cette *Académie des exercices,* où s'instruisaient dans la science des armes les jeunes gens disposés à en faire leur carrière ; que ce régiment de Fabert enfin, modèle de toutes les qualités militaires, qu'on appelait « la pépinière des bons officiers de l'armée », et où s'honoraient de servir les jeunes gens des meilleures familles de la cour.

Aussi, lorsqu'il partit de Sedan le 22 août, après la prise de Montmédy, Louis XIV se fit un plaisir de témoigner au gouverneur le contententement qu'il éprouvait, en lui accordant une gratification de douze mille livres. De plus, il l'engageait à venir, avec toute sa famille, à Metz, où lui-même se rendait, de manière à y faire célébrer en présence de la cour le mariage de sa fille aînée, Anne-Dieudonnée, avec le marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du roi, alliance flatteuse ménagée par le cardinal.

Ce dernier paraissait, en effet, en ce moment avoir oublié son mécontentement passager. Par sa faveur, Fabert obtint à cette occasion un avantage important, celui de la fructueuse exploitation des bois do-

maniaux de la Tracone et du Gaud, et une nouvelle gratification de dix mille écus. Conformément à l'invitation du roi, il se rendit à Metz avec sa famille; les fiançailles de sa fille et de M. de Vervins eurent lieu solennellement devant Leurs Majestés, et le contrat, dressé par M. le Tellier, fut honoré de leur signature.

Quelques jours plus tard, au commencement d'octobre, la bénédiction nuptiale fut donnée aux jeunes époux dans l'église Saint-Victor, par le grand chantre de la cathédrale, messire Jean Royer, avec une pompe extraordinaire. Chose étrange, et dont les Messins devaient être singulièrement frappés, la petite fille du vieux maître échevin de Metz, anobli par Henri IV, de l'auteur du *Voyage du roi,* s'unissait au petit-fils et à l'héritier de ce détestable gouverneur, Roger de Comminges, seigneur de Soboles, de la tyrannie duquel le bon roi était venu délivrer les Messins! Le rapprochement était, en effet, piquant et digne de remarque.

Peu de temps après, Louis XIV lui accorda une nouvelle faveur; il lui donna le régiment de Lorraine-infanterie, dont M. de Couvonge, qui en devait encore le prix à un M. de Chambley, son prédécesseur, était obligé de se défaire. Le titre de mestre-de-camp de ce régiment fut attribué à son fils, déjà pourvu, à un âge bien tendre, du commandement d'un régiment de cavalerie, qu'on appelait le Petit-Fabert pour le distinguer de celui de son père, le Vieux-Fabert.

L'ère des prospérités était définitivement arrivée.

Mais, avant d'aller plus loin, il nous paraît nécessaire de donner quelques mots d'explication sur une anomalie qui a pu être remarquée dans le récit des dernières années. Alors que nous avons eu si souvent à parler des difficultés d'argent dans lesquelles se débattait le gouverneur de Sedan, on l'a vu, dans le même temps, acquérir, à beaux deniers comptants, d'importants domaines. Comment cela peut-il s'expliquer?

C'est qu'il avait fait reposer tout le système de l'édification de sa fortune, au point de vue pécuniaire, sur le principe, pratiqué avec une immuable fidélité, de la mise en réserve des vingt-cinq mille pistoles d'or, fruit de l'exploitation des forges de Moyeuvre, pendant les quelques années que dura leur prospérité.

Son ami le comte de Chavigny avait, comme nous l'avons dit, accepté d'être son homme d'affaires. Pendant vingt ans il garda les fonds, les fit valoir avec la plus grande intelligence et la plus active sollicitude. En accumulant les intérêts, non moins qu'en choisissant des placements avantageux, il fit rapidement grossir cette épargne, de laquelle rien ne fut jamais distrait, même dans les moments les plus difficiles. Aussi faut-il reconnaître qu'il existe un singulier contraste entre cet état de gêne qui fait si souvent pousser les hauts cris à

Fabert, lorsqu'il réclame au ministère ce qui lui est dû, et le paisible accroissement de ce dépôt secret vers lequel il n'aurait qu'à étendre la main pour sortir de peine, mais qu'il a la constance de laisser intact, en vue de l'avenir de sa femme et de ses enfants.

En 1648, il se décide à faire, au moyen de cet argent jusque-là productif d'intérêts, une acquisition territoriale, et charge Chavigny de lui acheter la terre de Larré, dont le comte de Grammont veut se défaire. Il va la visiter lui-même, et dans le compte détaillé qu'il en rend à Chavigny, montre de rares aptitudes en matière de propriétés et d'exploitations rurales. « La maison n'est pas bien belle, dit-il en finissant, mais c'est un pays où il fait merveilleusement bon vivre, car il est dans le voisinage de Pons-sur-Seine. Et au moins, si je viens à mourir, ma famille trouvera là un asile convenable. »

Le maréchal de Grammont manifesta quelques exigences qui furent longtemps discutées, et retardèrent jusqu'à la fin de 1649 la conclusion du marché. Enfin, dans les premiers jours de janvier 1650, Fabert était propriétaire du domaine moyennant une somme de soixante mille écus. Or cette acquisition eut des conséquences qu'il ne prévoyait pas sans doute, et qui, s'il en fut touché comme père de famille, parurent le laisser parfaitement indifférent au point de vue de la vanité ; nous voulons parler de l'érection de cette seigneurie en marquisat. Sa correspondance avec Chavigny contient une allusion aussi brève que calme à ce sujet.

Plus tard, après avoir manqué l'achat de la terre de Montmirel, il en trouva une autre tout aussi importante. Avant la fin de l'année 1655, en effet, il se rendit acquéreur de la magnifique terre d'Esternay, siège d'un marquisat, pour laquelle il ne donna pas moins de quatre cent mille livres. On voit qu'à cette époque l'avenir de sa famille était largement assuré.

XLIV

FABERT HOMME DE CONFIANCE DU ROI SUR LA FRONTIÈRE

1644-1658

Nous avons passé en revue les principaux services de Fabert pendant les vingt années qu'il demeura à la tête du gouvernement de Sedan ; mais ce serait méconnaître l'importance de son rôle que de

le restreindre à l'accomplissement des faits dont nous avons parlé. Il ne cessa, en effet, d'être, pour le ministre comme pour le roi, l'homme fidèle et judicieux dont on peut, en toute assurance, suivre les avis, à la prudence duquel on n'hésite pas à livrer les secrets les plus délicats, les missions les plus difficiles, l'homme de confiance, enfin, dans la plus large acception du mot.

C'est dans les ordres d'idées les plus divers : guerre, administration, diplomatie, intérêts publics ou privés, qu'on le voit appliquer son esprit de justice, de modération et d'autorité, à la solution de difficultés de toutes natures. Il est chargé de les résoudre en dernier ressort, et cela bien au delà de la circonscription de son commandement, et jusque sous l'autorité directe des plus éminents personnages.

Prenons-en quelques exemples.

En 1644, M. de Thibaut, maréchal de camp et gouverneur de Stenay, déplacé au profit du duc d'Enghien, résiste à cet arrangement, en se plaignant que la compensation en argent qui lui est offerte, vingt mille écus et trois mille livres de pension, est fort insuffisante. Il refuse de livrer la place. Mazarin écrit à Fabert qu'il lui donne tout pouvoir pour régler les choses « avec sa prudence accoutumée ».

En 1649, il surveille toutes les manœuvres des Lorrains, des Espagnols et des Allemands, négocie avec le duc de Lorraine et cherche à obtenir de lui un accommodement. Il réunit les gouverneurs de toutes les places voisines et s'entend avec eux pour une action commune; ce n'est qu'à grand'peine qu'il réussit à maintenir le bon accord parmi eux.

Pendant toute l'année 1650 sa correspondance est remplie de conseils judicieux sur la politique, de renseignements précis au sujet des mouvements de troupes, des opérations militaires prévues; sur tous les points soulevés dans les lettres de Mazarin, il répand la lumière de son expérience, de sa connaissance des hommes et des choses, avec une franchise égale à la justesse de ses appréciations.

Quant à ce qui se passe sur la frontière du nord-est, rien ne lui demeure étranger.

En 1651, ce rôle s'accentue encore davantage. Pendant les troubles de cette orageuse époque, ses lettres au ministre sont fréquentes (treize dans le seul mois de novembre), généralement en chiffres, et inspirées par une grande sagesse et surtout par une parfaite loyauté.

Mais à partir de ce moment une tâche vraiment difficile lui est imposée, c'est de maintenir dans le devoir les commandants des places voisines, et particulièrement le duc de Noirmoutiers, gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe, et le vicomte de Bussy-Lameth, gouverneur de Mézières. Tous deux sont incertains, chancelants, attirés dans la Fronde par de fortes amitiés avec plusieurs chefs du parti, et

en outre par le froissement d'intérêts privés. Ils ont besoin d'un appui solide pour ne pas succomber définitivement : c'est Fabert qui le leur fournira. Il va constamment les visiter et leur parler le langage du devoir. Souvent ils paraissent le comprendre ; d'autres fois ils semblent mieux écouter celui des passions qui les influencent.

Toutes ces lettres font voir combien la situation est délicate et tendue sur cette frontière infestée d'ennemis, et que peut seul garantir un parfait accord des loyaux serviteurs du roi.

Pendant des années, cette conservation de la fidélité des gouverneurs lui impose des démarches, des lettres, des visites sans nombre. Il réussit cependant à les sauver de ce fléau de la déloyauté, si répandu alors, que la politique couvrait d'un autre nom, et qui donnait lieu à de si étranges et de si soudains revirements.

Sur ces entrefaites, il demande au cardinal de faire entreprendre le siège de Rethel. Il se charge de tout préparer, canons, poudre, pain, matériel de toute sorte. On n'a qu'à faire marcher les troupes, elles trouveront tout disposé.

Et les manœuvres de Condé, militairement et politiquement, avec quel soin il les surveille ! Quelle parfaite connaissance il en acquiert ! Comme il sait au juste le nombre d'hommes qui composent ses régiments et le succès des négociations qu'il tente pour grossir son parti !

Le 19 mars 1653, il écrit un rapport très long, très détaillé, très minutieux sur l'état de la frontière, donne les plus lumineux aperçus sur ce qu'il y a faire ; et ce rapport est d'autant plus intéressant, que ce jour-là il est au plus mal avec le ministre et que de la même plume qui, calme et sereine, étudie la situation sous tous ses aspects, il vient de se livrer, avec une passion trop peu contenue, aux plus vives récriminations. Mais l'intérêt public est en jeu, l'homme de devoir a reparu sur-le-champ, et sa liberté d'esprit est redevenue entière.

Nous arrivons, en suivant l'ordre des dates, à un incident assez sérieux et non moins singulier, où la cour fut bien heureuse de mettre à profit l'influence qu'il avait acquise sur les hauts fonctionnaires ses voisins. Le 20 juin 1653, le vicomte de Bussy-Lameth, gouverneur de Mézières, vient à mourir subitement, et les difficultés que sa mort amène à sa suite méritent d'être racontées avec quelque détail.

Antoine-François de Lameth, comte de Bussy, lieutenant général des armées du roi, fils de ce brave comte Charles de Bussy, tué en 1637 au siège de la Capelle, avait succédé à son père dans le gouvernement de Mézières. Il avait épousé une femme d'un esprit étroit et entêté, Claire de Nicey-Romilly. Elle lui avait donné un fils, encore enfant à la mort de son père.

La comtesse douairière de Bussy, née de Duras, habitait avec ses enfants. C'était une femme d'une hauteur extrême et d'un caractère

impérieux et opiniâtre. Excitée par sa belle-mère, Mme de Bussy demanda pour son fils la survivance du gouvernement de Mézières, et Fabert, qui était l'ami de M. de Bussy, voulut bien présenter au roi la requête de sa veuve; mais il lui fut répondu que le commandement était trop important pour le laisser entre les mains d'un enfant, si bien secondé qu'il pût être. On avait, au contraire, besoin pour l'occuper d'un officier aussi sûr qu'expérimenté.

On offrit à Mme de Bussy cinquante mille livres, et autant à ses enfants pour prix de l'office perdu par leur famille ; mais ces offres furent repoussées avec dédain. Mme de Bussy fit venir auprès d'elle son beau-frère, le chevalier de Lameth, et l'abbé de Lameth, son cousin, et elle déclara son intention de garder le gouvernement de Mézières par la force, plutôt que de le laisser passer à un étranger.

Fabert essaya en vain de lui faire comprendre ce que cette résolution avait de coupable, et réclama d'elle au nom du roi la remise de la place. Le chevalier de Lameth, qui avait usurpé les fonctions de gouverneur, n'hésita pas à répondre que « s'il capitulait, ce serait entre les mains de M. le prince ou des Espagnols ».

Or Fabert avait appris qu'un officier de la garnison avait été envoyé à Charlemont, et il ne mettait pas en doute que les pourparlers avec Fuensaldagne ne fussent déjà engagés. Ce qui rendait la situation très délicate, c'est que le duc de Noirmoutiers penchait visiblement vers le parti de Mme de Bussy, et la défection simultanée des deux places pouvait avoir de graves conséquences.

Il fallait donc, avant d'arriver à une rupture complète et à l'emploi de la force, dernier moyen qu'il tenait en réserve, essayer de tous les ménagements et de toutes les ressources de sa diplomatie. On se demande comment il fut possible que cette affaire traînât près de deux ans en longueur et que, durant cet espace de temps, la résistance des Bussy-Lameth pût faiblir ou se raidir sans faire place à une pure et simple soumission. On voit que si Richelieu avait bien humilié l'orgueil des grands seigneurs, il ne l'avait pas encore complètement dompté.

C'était surtout l'attitude de Noirmoutiers qui causait à Fabert de sérieuses préoccupations. Il faut dire que le gouverneur de Charleville était une personnage des plus importants et avec lequel la cour elle-même avait à compter.

Louis de Trémoille, duc de Noirmoutiers, vivait fort retiré dans son gouvernement ; mais il avait des alliances puissantes et une influence personnelle que son absence n'avait pas amoindrie. Son action en bien et en mal pouvait être considérable ; aussi ce que Fabert voulait, c'était de l'avoir avec lui, du côté de la discipline et du droit, et surtout de l'y maintenir définitivement. Il y travaillait avec ardeur.

Au commencement de 1654, il est fort inquiet. Noirmoutiers lui

marque beaucoup de mécontentement des procédés de la cour, et Mme de Bussy réclame ave plus d'énergie que jamais la survivance du gouvernement pour son fils.

Vers la fin de l'année, quand il revient du siège de Stenay, son premier soin est de reprendre le cours de cette affaire. Sa lettre du 6 décembre représente Noirmoutiers « plus libre que du passé », il espère voir les choses de côté-là en bonnes dispositions, grâce à la bienfaisante intervention de Mme de Chevreuse, très puissante dans l'esprit du duc.

Mais toute la concession que veut faire Mme de Bussy c'est d'accepter dans la place un lieutenant général du roi dépendant de Sa Majesté; quant à la citadelle, elle dit en être et prétend en rester maîtresse.

Le 28 février 1655, Noirmoutiers, redevenu plus mécontent que jamais, se refuse à l'appuyer dans ses demandes. Il faut cependant en finir; il va trouver ces dames, et leur offre de la part du roi dix mille livres d'or pour qu'elles lui livrent la place. Elles refusent avec hauteur. En sortant de la citadelle, fort irrité, il avise dans le corps de garde le duc de Noirmoutiers et le chevalier de Lameth qui semblent épier son départ. Il n'est plus maître de son indignation et éclate en violents reproches contre le chevalier; il le menace de le traiter avec la dernière rigueur quand il aura pris la place, ce qui ne tardera pas. Quant au duc, il lui fait sentir à quel rôle indigne il se laisse entraîner. De là, il va écrire au ministre que pour sa part il renonce aux négociations, et se tient prêt à agir par la force, quand on lui en donnera l'ordre. Il pense cependant qu'un envoyé du roi, porteur d'une lettre de menaces, pourra produire plus d'effet.

La cour adopta ce dernier parti. Le 18 mars, le maître des requêtes, Bartel, se présente avec Fabert à Charleville. Malgré son caractère officiel d'envoyé de la cour, malgré une lettre de Mme de Chevreuse dont il a pris soin de se munir, il est reçu par Noirmoutiers avec une hauteur presque insultante. Le duc lui déclare qu'il est voué tout entier aux intérêts de la famille de Bussy, et de plus il réclame pour son propre compte dix mille écus qu'il a avancés pour le payement de la garnison.

Chez Mmes de Bussy, la réception n'est pas meilleure. « Femmes avares, dit Fabert, incapables d'affaires et de fort petit esprit, en sorte que tout ce qu'il y a de mortifiant au monde en une négociation est en celle-là. Esprits bouchés à tout, elles ont dit mille choses pitoyables, inutiles, hors de propos. » Elles demandent cinq cent mille livres; c'est leur dernier mot.

Devant cette attitude déraisonnable, Bartel et Fabert ne montrent plus qu'une résolution, celle de rompre les négociations pour recourir aux moyens de rigueur. Mais au moment de passer le seuil de la porte, Fabert sent s'émouvoir en lui l'affection qui l'a uni au comte

de Bussy ; il change de ton et leur parle le langage le plus élevé et le plus sérieux. Cette fois enfin il a trouvé le chemin de leurs cœurs; elles sont ébranlées et demandent quatre jours pour prendre une résolution définitive. Fabert les leur accorde sous sa responsabilité personnelle, et il a la satisfaction de voir ce délai mis à profit par la raison.

Le 14 août, l'affaire est terminée, Mmes de Bussy acceptent cent quarante mille livres; dix mille écus sont accordés au jeune vicomte, ainsi qu'une compagnie dans un régiment de cavalerie ; le duc de Noirmoutiers est remboursé de ses avances de dix mille livres ; et, le 16 mai, Fabert, maître de la place et de la citadelle de Mézières, a la joie d'en assurer la possession au roi et en remet le commandement entre des mains éprouvées.

Pendant ces longues négociations, le gouverneur de Château-Regnauld, M. de la Ferrière, est mort au commencement de l'année 1654. Fabert a pris immédiatement possession de la place et y a mis des officiers de son choix. De même après la prise de Rocroy c'est lui qui est chargé de constituer l'état-major et la garnison.

Il veille à la sûreté de l'armée, fait couper les ponts, en fait jeter d'autres, donne l'ordre de réunir des approvisionnements, d'emmagasiner des fourrages. En même temps il évalue la force et étudie les manœuvres des troupes ennemies. Sa vigilance n'est en défaut sur aucun point ; tout est signalé par lui ; les mouvements des ennemis, les projets des frondeurs sont devinés : rien n'échappe à sa clairvoyance et à son zèle.

Nous ne pouvons pas suivre Fabert dans les démarches si nombreuses et si variées qui jusqu'à la fin de sa carrière furent imposées à son dévouement. Mais pour juger à quel point se déploya son activité, soutenue par ce dévouement, il faudrait pouvoir les énumérer, en compulsant lettre par lettre sa correspondance avec Mazarin.

Faute de l'espace que nécessiterait cette étude, nous indiquerons seulement les occasions où il fut appelé pendant ses dernières années à donner des preuves de ce patriotisme dont l'âge chez lui ne refroidit jamais l'ardeur.

En 1656, chargé d'étudier la valeur politique et militaire de Rocroy, il rédige un long mémoire sur la question. En même temps, de concert avec le chevalier de Clerville, il prépare le siège de cette place. Dans la même année, il inspecte Stenay, relève le moral de ses habitants et pourvoit à ses approvisionnements.

En 1657, il négocie par l'intermédiaire du rhingrave l'acquisition du duché de Bouillon, et insiste pour que le roi, dans un but d'influence et de défense à la fois, achète en même temps Herstalle au prince d'Orange ainsi que Hermal et Argenteau au marquis de Trélon.

Pendant le siège de Montmédy, il se tient en contact continuel avec

la Ferté, Clerville, Talon. Aucun d'eux n'entreprend rien, en opérations militaires, en travaux de siège ou d'administration et de finances, sans s'être aidé de ses lumières. Il entretient des émissaires dont il centralise les rapports, et tient l'armée de siège au courant de tout ce qui se passe chez l'ennemi.

En 1658, il est chargé d'organiser la réfection des fortifications de Montmédy et de celles de la Fère.

A Marsal se produit le même fait qu'autrefois à Mézières. M. de Rozières, gouverneur de la place, est mort, et sa veuve, mécontente de l'indemnité qui lui est offerte, refuse de rendre la place au roi. Elle fait prêter serment à la garnison et entre en négociations avec les Espagnols pour leur livrer la ville. Fabert reçoit la mission de la faire rentrer dans le devoir. Il emploie si habilement le langage de la menace et celui du sentiment qu'il obtient de cette nouvelle Mme de Bussy l'acceptation des quarante mille écus offerts et la remise de la place entre ses mains.

A la fin de cette même année, il soumet au ministre un grand projet de traité avec les Espagnols pour les contributions, qui met les populations à l'abri des exactions violentes des gens de guerre. Il a, sur ces question de contributions, les idées les plus justes, on peut dire les plus modernes. « Je supplie, dit-il, que dans toutes les conquêtes on mette le roi maître de tout l'acquit des contributions. A mon avis, ceci est d'une suite si avantageuse au service du roi, à son autorité et au repos d'esprit de Votre Éminence, qu'il ne faut épargner ni peine ni soin pour cela et pour s'assurer des places qui aujourd'hui tirent cet argent : ce qui donne moyen aux gouverneurs d'être les maîtres et de se passer du roi. » Et, conformément aux principes qu'il pose, il demande qu'Ivoy, place nouvellement occupée, n'ait pas de gouverneur, mais un simple prévôt.

Enfin, dans l'année suivante, il est à plusieurs reprises chargé du soin de rectifier divers abus et de reprendre plusieurs fonctionnaires, tels que le gouverneur de Montmédy, M. de Vaudy, qui, en raison d'actes d'insubordination, voit les émoluments de sa place réduits de dix mille écus à quatre cents. Il a encore un rôle plus sérieux à remplir, celui de négociateur avec la Hollande.

On voit de quelle utilité était, pour le ministre et pour le roi, un homme de la valeur de Fabert, et surtout un homme de conscience tel que lui placé sur une frontière où se passaient tant de choses de nature à les intéresser. Ils s'en rapportaient à lui avec une entière confiance, et s'il fut un point où, pendant vingt ans, le roi fut bien éclairé, bien servi, bien obéi, ce fut sans contredit celui qui avoisinait Sedan et sur lequel le gouverneur de cette place pouvait porter ses yeux toujours ouverts et vigilants pour le bien de l'État.

XLV

LES CAMPAGNES SOUS L'ADMINISTRATION DE FABERT. — PROJET DE CADASTRE

1644-1658

Il nous reste à envisager Fabert sous un aspect où nous ne saurons jamais l'honorer autant qu'il le mérite. Quelque grands, en effet, qu'aient été ses talents militaires, d'autres généraux l'ont, sous ce rapport, égalé, quelques-uns même l'ont surpassé. Mais il est un point sur lequel il garde une supériorité, nous osons l'affirmer, tout exceptionnelle, un point où nul ne peut même lui être comparé parmi les hommes de guerre, et nous dirions presque parmi les hommes d'État de son temps : c'est la sollicitude dont il se montra toujours animé pour les petits, pour les pauvres, pour les souffrants, et surtout pour le peuple des campagnes, cet opprimé de tous les jours, sur lequel retombait si lourdement le fardeau des guerres fréquentes et des exactions qu'elles amenaient à leur suite.

C'est ainsi qu'on le voit, par ses mesures contre les confiscations et les pillages, repeupler le pays messin en ramenant ses habitants dispersés, imposer des habitudes toutes nouvelles à ses soldats lorsqu'il les conduit à la guerre, soit en pays ami, soit en pays ennemi, différence peu sensible pour la plupart de ses contemporains ; partout, en un mot, montrer une véritable compassion pour ces pauvres gens, victimes d'une situation à laquelle ils n'ont pas contribué.

Il sait tout ce qu'il y a de sueurs et de larmes dans ces chétives ressources que le soldat arrache au paysan, et les scènes de pillage, qui se renouvellent si souvent sous ses yeux, ne laissent jamais son cœur indifférent. Il est toujours compatissant pour les victimes, souvent rigoureux pour les persécuteurs, et à qui s'étonnait de lui voir faire pendre un maraudeur pour un vol peu important, il répondait par ce mot, dont bien peu de généraux eussent alors compris la profondeur : « Le moindre vol est un crime capital chez un homme de guerre qui a en mains la sûreté publique. »

Constamment il demande que les troupes, et surtout les troupes étrangères, ne soient pas logées dans les villages de la souveraineté de Sedan, et considère comme la plus douce récompense de ses efforts

d'épargner cette lourde charge à la population dont les intérêts lui sont confiés. « Les faveurs obtenues pour ce peuple, écrit-il à Mazarin le 21 novembre 1649 [1], je vous les ai demandées en considération du service du roi, et je ne crois pas diminuer l'obligation de les avoir reçues en vous disant cela, puisque Dieu m'est témoin que je les estime autant au-dessus de celles que j'ai pour mes intérêts propres que j'estime mon honneur au-dessus de mes biens. »

En 1650, ce défenseur si dévoué des intérêts des campagnes voit avec douleur un partisan attaché au service de la France, le colonel Rozen-Worms, faire vivre ses troupes dans la province comme si elles étaient en pays ennemi, et livrer sans vergogne tous les villages à un pillage, pour ainsi dire, systématique.

Fabert écrit à Mazarin, le 1er janvier 1651, pour lui exposer le danger que fait courir à la contrée cet abandon des intérêts agricoles livrés sans défense aux excès de la force brutale. « L'affaire des troupes de M. Rozen, dit-il, s'en va s'échauffer; l'on m'a dit qu'il est résolu à faire piller tous les villages qui sont entre l'Aisne et la Meuse, lesquels il disait hier à souper lui être abandonnés pour cela. MM. les gouverneurs de la frontière savent néanmoins que pour les conserver Votre Éminence fait donner de l'argent à ces troupes. Cependant il continue à les étendre dans les gouvernements de Mézières et Charleville, où de nouveau il s'est encore saisi de quelques châteaux. Nous lui avons écrit, et avons jugé à propos de mettre des gens dans les châteaux qui restent pour lui en empêcher l'entrée. Cela, Monseigneur, s'il s'opiniâtre, ira à mettre toutes les garnisons aux mains contre ses gens, et je ne vois que Votre Éminence qui le puisse empêcher, en lui faisant connaître son intention sur cela. La noblesse et le peuple sont merveilleusement scandalisés qu'une personne de son emploi publie avoir ordre de ne les considérer pas. Il est certain, pourtant, que les places frontières succomberont si la culture du pays ne les soutient. »

Trois jours après, il craint que sa réclamation personnelle soit insuffisante pour émouvoir le ministre. Il la renouvelle en demandant à ses amis les gouverneurs des places les plus voisines, Noirmoutiers, Bussy-Lameth et Montagut, d'associer leurs noms au sien dans sa protestation.

La réponse de Mazarin ne fut rien moins que satisfaisante. Il est même aisé de comprendre que ç'avait été mal faire sa cour au ministre que lui dénoncer les excès de mercenaires employés par lui.

« ... J'ai été bien surpris d'apprendre qu'au lieu de recevoir de l'assistance des gouverneurs de la frontière, M. de Rozen les ait vus traiter ses gens comme ils pourraient faire des Espagnols. On ne prétend pas autoriser les désordres qu'ils pourraient commettre à leur passage, et je ne réponds même pas qu'ils n'en fassent pas, quelque soin

[1] Arch. nat. KK 1071.

qu'on y apporte, puisque ce ne sont pas des anges. Mais, comme par le traité qu'on a avec le sieur Rozen il s'est engagé à les faire vivre avec toute sorte de modération et de discipline, je puis assurer qu'ils ne feront aucun mal dont les auteurs ne soient punis aussitôt avec la dernière sévérité, et que les particuliers seront dédommagés ponctuellement de ce qu'ils pourront souffrir.

« Que M. de Rozen en use de la sorte, comme je n'en doute pas, il semble qu'il devrait bien plutôt trouver toute sorte de faveur et de correspondance parmi les bons serviteurs du roi qui sont dans son voisinage, que d'en recevoir des actes d'hostilité comme il se plaint qu'on a exercé contre lui..., ce qui continuant rendrait inutile le traité qu'on en a fait avec lui, et justifierait les courses que ses troupes seraient contraintes de faire dans le pays pour chercher leur subsistance. »

Il faut dire, pour être juste, qu'il y avait un moyen de faire rentrer M. de Rozen dans la pratique de procédés plus humains et moins violents, mais que ce moyen n'était pas, en ce temps de ruine, entre les mains de Mazarin; c'était de lui payer ce qui lui était dû pour la solde et pour l'entretien de ses troupes. Or depuis bientôt cinq ans Rozen n'avait rien reçu, et, à la lettre que lui écrivait le ministre touchant la réclamation des gouverneurs, il avait répondu en demandant comment on voulait qu'il vécût, lui et sa troupe, s'il ne remplaçait pas le payement qui lui faisait défaut par des réquisitions plus ou moins régulières et en nature; car depuis plusieurs années, disait-il, il était réduit à « vivre en gueux ».

Le roi, reconnaissant les services exceptionnels que la fermeté et l'esprit de justice de Fabert, unis à une humanité bien rare, étaient capables de rendre dans une province frontière, presque constamment occupée par des gens de guerre, lui donna le commandement supérieur et l'inspection des troupes établies dans la généralité de Champagne. Faire un tel choix, c'était dire que les soldats allaient être enlevés à leurs habitudes de désordre et de violence, les paysans rappelés dans leurs villages du fond des forêts où ils se cachaient et mis à même de vivre avec sécurité du produit de leurs terres, les officiers instruits de leurs devoirs et chargés de réparer les injustices qu'ils n'auraient pû empêcher, les employés des élections, enfin, occupés avant tout à répartir selon l'équité les tailles et autres charges imposées à la population.

Pour cette dernière mission, Fabert avait le meilleur et le plus consciencieux des collaborateurs. M. Daniel Voisin, précédemment intendant des finances en Auvergne, avait été récemment nommé intendant de Champagne[1], et une estime réciproque, fondée de part et

[1] Il devait, en quittant cet emploi, devenir prévôt des marchands de Paris en 1662.

d'autre sur d'éminentes qualités, unit bientôt ces deux hommes capables par leur bon accord de faire le plus grand bien.

Au mois de janvier 1656, ils commencèrent ensemble la visite minutieuse de tous les établissements militaires de la province. Partout ils provoquèrent jusqu'aux moindres plaintes des habitants, et partout les écoutèrent avec la plus sérieuse attention. Nulle part un désordre bien constaté, si léger qu'il fût, ne resta sans punition.

A Vitry-le-François, quatre compagnies du régiment de la marine avaient commis quelques exactions : les officiers en sont déclarés responsables et obligés de le réparer. A Bar-sur-Aube, un soldat, par la force et sur la grande route, avait dépouillé une vieille femme de quelques provisions ; il est pendu. A Chaumont, à Langres, des exemples semblables sont ordonnés. A Troyes, où tenait garnison le régiment de Fabert-cavalerie, l'accusation d'avoir exigé trop de logements est portée contre un des capitaines, le baron de Kerkheim : Fabert le casse, malgré les liens d'amitié qui l'unissaient à lui. A Sézanne, il force le marquis de Nesles à restituer aux habitants huit cents livres qu'il a exigées d'eux en dépit des ordonnances.

Cette vigilance à la fois si humaine et si ferme porte les fruits les plus avantageux. Les villages se repeuplent, les champs cessent de rester incultes, les impôts directs recommencent à remplir les caisses du roi. La généralité de Champagne, en 1655, produisait à peine un million deux cent mille livres ; deux ans plus tard, elle payait aisément deux millions.

Pour arriver au résultat qu'il poursuivait, faire régner partout la justice, Fabert, dans tous les lieux où il passait, prenait les informations les plus minutieuses. Il s'enquérait du nombre des habitants, de la richesse, de l'industrie, du rendement des terres de chaque village, ne dédaignant de mettre en note ni le genre de nourriture des paysans, ni la valeur de leurs bestiaux. Les habitants de la campagne et les militaires gagnaient également à cette exacte connaissance des choses : les uns n'étaient pas surchargés au delà de leurs forces, et les autres étaient sûrs de trouver, dans les lieux où on les envoyait, des ressources suffisantes pour les faire vivre.

M. Alphonse Feillet[1] a étudié d'une manière remarquablement exacte ce côté de l'administration de notre héros.

« Tous les mois, dit-il, chaque hôte donnait des certificats de la conduite des hommes de guerre qu'il logeait. Tous les quinze jours, des inspecteurs allaient de maison en maison s'informer si les soldats n'avaient pas commis de délit et faisaient leur rapport au conseil de guerre. En cas de discussion on obligeait l'hôte et le soldat à comparaître, et l'on jugeait du dommage supporté par le premier, de la peine

[1] *Revue historique des Ardennes.*

que méritait le second. Quelquefois Fabert faisait lui-même des inspections pour juger par ses yeux. Grâce à cette conduite, il vint à bout d'humaniser le soldat, de le piquer d'honneur, de lui inspirer l'horreur du larcin. »

A mesure qu'il étudiait les éléments de cette grande question, faire vivre tranquilles et prospères les populations qui lui étaient confiées, les idées de Fabert grandissaient, et son amour du bien, éclairé par tout ce qu'il apprenait, lui suggérait des améliorations plus larges et plus définitives dans le sort du peuple des campagnes; la mesure qu'il désirait avant tout, c'était l'établissement d'un cadastre, qui assît d'une manière exacte et légale la valeur de la propriété agricole.

Il est à peine nécessaire de mettre en relief les avantages d'une telle institution. Elle délivrait les peuples des inégalités, surcharges et injustices inévitables dans la répartition de la taille personnelle, et réglait la contribution uniquement sur la juste estimation du bien de chacun, mettait le gouvernement et les généralités provinciales à même de faire une équitable répartition, d'abord entre les provinces, ensuite entre les élections, rendait impossibles les modifications arbitraires dues au bon plaisir des répartiteurs, et amoindrissait les frais considérables de perception que chaque année voyait augmenter.

Dès la fin du xve siècle, des jurisconsultes avaient élevé la voix pour demander qu'un tel bienfait fût accordé au pays. On ne les avait pas écoutés. Aux états généraux de 1614, on avait inscrit dans les cahiers du tiers l'établissement de la taille réelle, c'est-à-dire celle qui s'imposait sans acception de personnes sur tous les immeubles. A l'assemblée des notables, en 1627, une nouvelle tentative fut faite par M. Chevalier, président de la cour des aides ; elle fut repoussée « comme dangereuse ».

Une seule province, le Dauphiné, avait persisté dans cette lutte courageuse pour obtenir l'égalité civile. Le chef était un syndic du tiers, Claude Brosse, l'*Avocat des pauvres communautés villageoises,* comme il s'appelait; député du tiers en 1614, il ne cessa de lutter pendant vingt ans. Enfin, en 1634, par son courage, sa persistance et l'éloquente énergie de ses mémoires, il remporta la grande victoire pour laquelle il combattait depuis le commencement du siècle. Le dernier jour de mai 1634, intervint un arrêt du conseil d'État du roi qui décida « que les biens roturiers seraient encadastrés, et qu'une revision générale des feux serait faite, afin d'établir les impositions sur une base solide[1] ».

Cette ordonnance fut longtemps éludée dans la pratique. Mais la lutte glorieuse qu'avait soutenue l'avocat dauphinois avait frappé

[1] Alphonse Feillet, *loco præcitato.*

Fabert, et le bienfait qu'avait su obtenir une province, il voulait en voir doter la Champagne, et après elle, s'il se pouvait, toute la France.

M. Feillet apprécie avec autant de hauteur de vues que de justice le rôle de ce soldat qui pense aux intérêts du peuple et qui veut modifier la répartition de l'impôt :

« ... La conduite de Fabert dans cette circonstance nous inspire, nous l'avouerons, une sympathatique admiration. Parvenu par sa fortune, son mariage, ses honneurs, à une position élevée, ayant pris rang désormais parmi les privilégiés, Fabert pouvait se tenir tranquille, faire sa cour, se pousser en avant ; mais il préféra administrer au mieux les intérêts du pauvre et menu peuple, à une époque où il n'y avait que des *donneurs d'avis*, c'est-à-dire des gens qui enseignaient à tondre de près le troupeau à la condition d'avoir part au marché. Plus tard les systèmes de gouvernement seront à la monde : une foule d'esprits seront atteints de ce mal contagieux. De son temps Fabert est seul. C'est ce qui, à nos yeux, l'élève au-dessus de ses contemporains. »

Le projet de cadastre fut communiqué au cardinal Mazarin après avoir été soigneusement préparé par M. de Téruel, ingénieur distingué, capitaine dans un régiment sous les ordres de Fabert, qui le détacha de son corps pour lui confier, pendant quatre ans, la mise en pratique de son système. Bien qu'ayant reçu des encouragements et la promesse d'une prochaine adoption, ce projet finit par être complètement abandonné. C'est qu'il était du nombre de ces innovations excellentes que l'on admire, que l'on approuve, que l'on encourage, mais qu'en définitive on laisse toujours de côté, parce qu'en les mettant en œuvre on se heurterait à des abus invétérés, profitables à de trop puissants intérêts.

Les archives nationales contiennent[1] une série de pièces autographes qui nous paraissent mériter les honneurs d'une reproduction intégrale, parce que la pensée de Fabert s'y révèle avec son double caractère de passion pour la justice et pour les intérêts du pays, et qu'on peut également y apprécier la profondeur de sa conviction.

Mémoire que M. de Termes fera voir à S. Ém. en lui présentant la carte de Champagne faite par M. Téruel.

Il est connu à Son Éminence que la ruine du peuple procède de ce que l'argent qu'il paye continuellement est diverti pour la plus grande partie, et que la moindre va seulement au roi ;

Que cette moindre partie ne pouvant suffire aux dépenses nécessaires qu'il faut faire, d'autres impositions qui étaient sujettes aux mêmes accidents mettent le peuple

[1] Arch. nat. KK 1072.

dans l'impossibilité d'y satisfaire et la nécessité d'abandonner leurs demeures ou d'y désobéir, et ce dernier est appuyé des seigneurs des villages pour conserver leur bien, et l'esprit de révolte passe ainsi du menu peuple aux autres dont les grands profitent dans leurs mauvais desseins.

Il semble qu'on peut éviter ce mal-là en perfectionnant l'ouvrage que Son Éminence a si heureusement et glorieusement commencé par l'établissement des quartiers d'hiver comme ils sont à présent, par le moyen desquels le peuple ne paye pas un sol de ce qui lui est ordonné qu'il ne soit employé en choses nécessaires et au bien de l'État.

Mais, comme la corruption est extrême parmi les officiers établis pour les tailles, ils ont trouvé moyen de continuer leurs vols, donnant des mémoires faux de la force des lieux, prenant argent de ceux qu'ils ont fait taxer bas, et cela avec tant d'insolence qu'ils ne le nient pas, quelques-uns d'eux ayant dit à des personnes qui sont dans le service et de condition que leurs villages étaient taxés plus haut que d'autres, parce qu'ils n'avaient souci que de ceux qui les considéraient, ayant égard qu'ils n'avaient plus de gages. Cette manière d'agir des élus met les élections de Reims, Rethel et de Sainte-Ménehould en danger de ne pouvoir payer ce qui leur est imposé pour le quartier d'hiver; car les villages bons deviennent insolvables par l'excès de leur taxe, et les mauvais, bien loin de se remettre, seront bientôt déserts. Tout le pays sera ainsi inculte, les gens de guerre prenant les chevaux de labour. Étant certain qu'en ruinant cette année les villages surchargés ainsi par les élus, la prochaine les autres seront ruinés par la charge trop grande qu'ils auront à porter, ou il faudra réduire la taille à moins de la moitié, qui serait une grande perte au roi.

Pour éviter cela il semble nécessaire de prendre une autre voie que celle des élus pour faire la répartition de la taille : laquelle ne peut être que d'employer un homme de bien et habile à connaître la force de chaque lieu par la grandeur du territoire et le nombre des habitants, avec les circonstances sur ces deux choses qui seront nécessaires, et l'on mettrait ensuite, si l'on voulait, ces deux susdites choses sur le billet qu'on baille aux gens de guerre. Sinon l'on le tiendrait secret; mais mon avis serait que tout se fît à découvert pour la satisfaction générale des peuples. J'ai communiqué ma pensée à M. Voisin, qui n'y est pas contraire.

Je ne doute nullement que si Son Éminence se résout à faire pratiquer cette proposition, que le peuple n'en soit tellement soulagé à cette frontière, qu'aux autres élections l'on ne demande qu'il en soit fait ainsi; et cela établi dans la Champagne, le peuple le requérant, il sera bien aisé de l'établir ailleurs sans aucune contrainte. Et cela est proprement le cadastre que feu Son Éminence avait tant souhaité d'établir dans les lieux de la taille, ainsi qu'il est en Dauphiné, mais l'on n'osa jamais le proposer. Présentement il sera reçu comme une grâce pour ôter les surcharges que donnent les élus, ou pour affranchir les paysans de ce qu'ils en exigent.

Comme il est certain que les provinces payent beaucoup sur les ordres du roi, il est certain aussi que le roi aura plus d'avantage en empêchant les vols et les partis qui se font sur cela, que de vouloir augmenter sa recette par de nouvelles impositions, dont pour un sol qui en revient au roi les partisans en tirent plus de cent et ruinent le pays. Et si le roi reçoit ce que la France paye et que le peuple le paye également chacun selon ses facultés, Sa Majesté aura de quoi soutenir la dépense de la guerre, le peuple ne sera point foulé, et Son Éminence, sur la fin d'une longue guerre étrangère et ensuite d'une civile, dont toutes les parties du royaume ont été agitées, fera voir à toutes les nations qu'il n'appartient qu'à son génie de trouver des moyens pour continuer les horribles frais à quoi l'État est engagé pour soi et pour ses alliés, et en même temps faire sentir au peuple du soulagement. Cela fera admirer sa conduite et le bénir des peuples dont il tient la fortune en sa main.

J'estime que Son Éminence, en lisant ceci, me fera bien l'honneur de croire que je

l'écris sans aucune pensée que celle que doit avoir pour sa gloire un homme aussi attaché à son service que je suis, et elle se souviendra, s'il lui plaît, qu'elle m'a commandé de ne lui rien cacher de ce que je croirais à propos pour rendre plus parfait l'établissement des quartiers d'hiver.

Fait à Sedan, le 9 décembre 1656.

Le projet de Fabert, mis à l'épreuve, a donné de bons résultats, mais il a aussi excité de bien vives oppositions. On en trouve la preuve dans cet extrait de lettres du commencement de l'année 1657.

18 février.

« ... Sur le sujet du travail de M. Téruel, je suis toujours dans la créance qu'il peut pousser les choses à un bien grand avantage du service du roi par la connaissance certaine que l'on aura des horribles abus dont on accablait les provinces. Mais, Monseigneur, bien des gens s'opposent à cela et veulent éteindre la chandelle !... »

Pendant l'année 1657, Téruel multiplie ses efforts et obtient des résultats de plus en plus heureux ; mais les résistances se produisent aussi avec une intensité croissante, et l'on peut déjà prévoir que l'intérêt public sera sacrifié aux intérêts particuliers coalisés contre lui. Fabert écrit le 24 mars 1658 :

« ... M. Téruel a fait un travail fort utile pour connaître la force des élections qu'il vient de visiter. Il croit que, l'an qui vient, on peut, en suivant son projet, soulager le peuple de Champagne et augmenter la taille de trois cent mille livres, et de cinq cent mille livres l'année 1660. Mais pour cela il faut à M. Voisin les choses qu'il a demandées et auxquelles on s'oppose, je ne sais pas pourquoi, et au sieur Téruel une commission pour connaître la force des villages et en faire rapport à l'intendant... »

Mazarin le rassure et lui promet qu'il s'occupera de son zélé auxiliaire, duquel il dit « que c'est un ange du ciel tant il a de lumières et de bonnes intentions ». (Lettre du 30 mars 1658.)

Aussi Fabert a-t-il repris quelque confiance quand il écrit au cardinal, le 10 avril 1658, pour lui témoigner sa joie de ce que le travail de Téruel a obtenu son approbation. Il insiste de nouveau pour faire obtenir à cet officier un emploi avantageux. Mais, malgré la promesse formelle qui lui en fut faite, rien n'est moins certain que cet acte de justice ; il est, au contraire, permis de craindre que Fabert n'ait eu le déplaisir de se voir l'auteur involontaire de la disgrâce, ou plutôt de l'abandon de son collaborateur. Il écrit, en effet, au cardinal, le 25 février 1660, pour se plaindre que la charge de capitaine qui lui avait été promise au régiment de Podwitz ait été donnée à un autre.

Cette lettre est la dernière qui, dans la correspondance de Fabert avec Mazarin, fasse allusion au cadastre et à l'officier chargé de son exécution. A l'époque où elle fut écrite, le conseil du roi avait décidé que la proposition du gouverneur de Sedan devait être écartée.

On ne saurait en être surpris. Le triomphe du droit sur l'injustice, de la régularité sur les abus séculaires, du progrès sur la routine ne s'obtient jamais en une fois, et la réussite du projet de Fabert aurait été en contradiction trop flagrante avec ce qu'on est habitué à voir partout et toujours. Heureusement pour les intérêts du pays, le siècle ne devait pas se terminer sans que Colbert vînt donner une réalité au projet que Fabert n'avait pu, malgré tant d'efforts, faire sortir du domaine des idées ; mais cette grande œuvre, telle que notre héros l'avait conçue, méritait de rester attachée à son nom comme un de ses meilleurs titres de gloire.

Cependant, tout en poursuivant le cours de ses luttes pour faire aboutir son vaste dessein, Fabert exécutait, cette fois dans la plénitude de son autorité, son programme de délivrance pour affranchir les paysans du fléau des garnisaires, sans loi ni frein, qu'ils étaient habitués à recevoir.

Les troupes d'infanterie étaient établies dans les garnisons le plus près possible des frontières à défendre : les cavaliers, répartis dans les campagnes selon la richesse et l'étendue des villages, avec un abonnement fixe de quinze sous pour la nourriture de l'homme et du cheval, place au lit, au feu et à la lumière, mais aussi l'obligation absolue de ne pas dépasser ces droits. Un système d'inspections fréquentes et rigoureuses garantissait l'habitant contre toute exaction, et la Champagne, sous ce régime, jouissait d'une sécurité intérieure si parfaite, que la Bourgogne et les provinces voisines en demandaient l'établissement. Il était, du reste, non moins favorable à la conservation des troupes ; car pas un cavalier ne déserta en deux ans, dans toute l'étendue de la généralité de Champagne.

XLVI

FABERT MARÉCHAL DE FRANCE

1658

Fabert avait sans doute déjà obtenu de brillantes récompenses; mais celle qui devait être le digne couronnement de sa longue et noble carrière lui restait encore à conquérir. Le bâton de maréchal, nous l'avons dit, lui avait été promis par Mazarin dès 1653, et très formellement par le roi après le siège de Stenay en 1654. Deux ans s'étaient écoulés, et il attendait encore la réalisation de cette promesse, en s'attachant de plus en plus à la mériter, lorsque la mort de Schomberg vint ouvrir une vacance dans le corps illustre des maréchaux de France. Il crut qu'il était en droit de prétendre à la remplir sans être pour cela accusé de présomption; il écrivit donc au cardinal pour lui demander le bâton disponible, conformément aux promesses qu'il avait reçues. Voici les termes de sa lettre, simple et saisissant résumé d'une admirable vie militaire :

« Sedan, le 9 juillet 1656.

« Monseigneur,

« Il y a trente-sept ans que j'étais capitaine; il y en a quarante-trois que je sers. J'ai vu soixante et un sièges, beaucoup de combats et deux batailles, esquelles occasions je me suis élevé de charge en charge jusqu'à la première des armées et le commandement d'une place importante que j'ai assurée par des travaux considérables. Si, Monseigneur, Votre Éminence croit que cela, relevé d'une fidélité sans tache, soit assez pour faire approuver qu'elle élève un de ses serviteurs, je lui demande le bâton de maréchal de France, qu'elle a eu la bonté de me faire espérer de son pur mouvement, et qu'elle peut me donner maintenant sans crainte d'aucune conséquence, par la mort de feu M. le maréchal de Schomberg; mais si, Monseigneur, Votre Éminence ne m'en croit pas digne à présent, ou que sa volonté soit changée pour cela, je la supplie très humblement de croire

que son refus ne diminuera en rien la passion que j'ai pour son service. »

L'astucieux Mazarin connaissait trop bien le prix des services de Fabert pour satisfaire immédiatement ses désirs ; il était pénétré de la vérité de cette maxime assez profonde dont il s'inspirait tant qu'il le pouvait : « On tire plus de services par les promesses que par les présents. Les hommes se mettent en état de mériter ce qu'ils espèrent de nous ; mais ils ne savent gré qu'à eux-mêmes de ce qu'ils reçoivent, le tenant pour un effet de leur industrie. »

Ne voulant donc pas contenter immédiatement Fabert, pas plus que lui ôter l'espérance d'une satisfaction plus ou moins prochaine, Mazarin lui répondit dans des termes à la fois évasifs et bienveillants :

« Je vous ai toujours considéré comme une personne de beaucoup de mérite et qui a toujours bien servi le roi avec tout le zèle et la fidélité qui lui est due. Ce serait un grand malheur pour moi si, ayant tâché de faire paraître sans discontinuation une estime et une amitié particulière pour vous, vous n'en étiez pas entièrement persuadé : rien n'est capable de la diminuer. Je me suis déclaré que je ne m'emploierai jamais auprès du roi pour élever quelque officier à votre préjudice, je vous confirme la même chose ; mais vous trouverez bon que je vous dise que comme j'avais cru que vous ne prétendez pas être élevé seul, je m'étais encore imaginé que vous entendiez que le roi devra attendre la vacance de quelques places de maréchaux de France pour les remplir, et il me semble que vous m'aviez écrit dans ce sens. J'ai une entière confiance en vous, et l'on ne saurait rien ajouter à la tendre amitié que j'aurai toujours pour vous et votre famille. C'est pourquoi, étant assuré de ces vérités, vous devez aussi l'être que je profiterai avec plaisir des occasions qui me donneront lieu de vous procurer l'honneur auquel vous aspirez, et d'autres avantages qui pourront faire connaître au monde la satisfaction que le roi a de vos services, et que je suis, sans contredit, le meilleur de vos amis.

« Le cardinal Mazarini. »

Fabert connaissait trop le cœur humain, et celui de Son Éminence en particulier, pour se méprendre à ce langage artificieux. Il y vit la preuve que ses espérances devaient être ajournées, pour longtemps peut-être ; mais ses services n'en furent pas moins zélés, ni son dévouement moins profond. Il vit, non pas avec indifférence, mais sans surprise, le bâton de Schomberg mis entre les mains, fort nobles et fort dignes du reste, du marquis de Castelnau-Mauvissière. En 1657, il

vit mourir le duc de la Mothe-Houdancourt; bientôt après le marquis de Mouchy d'Hocquincourt; l'année suivante, le marquis de Castelnau lui-même; et les trois bâtons étaient restés disponibles jusqu'au milieu de l'année 1658, sans que Mazarin s'empressât beaucoup de profiter des occasions dont il avait parlé.

A ce moment, il était impossible de retarder davantage un acte si impérieusement réclamé par la justice. Mais le fils du bourgeois de Metz, déjà si souvent sacrifié aux influences nobiliaires, ne devait pas cette fois encore échapper à une mortification glissée au milieu de sa joie comme pour l'empêcher d'être trop vive.

Dans les premiers jours de juin 1658, il reçoit, en effet, une lettre du cardinal qui l'appelle auprès de lui et fait une allusion fort claire à l'intention du roi de lui donner enfin la dignité de maréchal. Il se prépare à se mettre en route sans retard lorsque le bruit se répand parmi les officiers de la garnison, avec tous les caractères de la certitude, que le comte de Mondéjeu, gouverneur d'Arras, a reçu la nouvelle de sa nomination au maréchalat. Fabert en est informé, et, déjà instruit par l'expérience du peu de fond qu'il devait faire sur les promesses du cardinal, il se considère comme condamné à une nouvelle déception. Il écrit à Mazarin sur un ton très digne et très réservé qu'ayant appris, la veille de son départ, la nomination de M. le comte de Mondéjeu, il s'est décidé à changer de résolution et à attendre de nouveaux ordres. « Votre Éminence trouvera bon, dit-il, que je lui représente qu'il y a quelque intérêt pour moi à ne pas me trouver en ce moment à la cour, où j'éprouverais quelque honte. »

Le 16 juin, Mazarin lui répondait que la nomination de M. de Mondéjeu ne faisait aucun tort à la sienne, et renouvelait l'invitation qu'il lui avait précédemment adressée de se rendre sous peu auprès de lui.

Fabert se mit en chemin pour Mardick, où le roi était établi pour se trouver plus à portée du siège de Dunkerque. Il reçut de la cour l'accueil le plus flatteur et le roi lui fit connaître la haute faveur qu'il était heureux de lui accorder. Les provisions de sa dignité furent signées le 28 juin, et le nouveau maréchal, invité à rester à la cour, y prit sa part de la joie des grands succès de Turenne, puis des cruelles angoisses que causa une maladie du roi. Enfin, le 20 juillet, il reprit la route de Sedan.

Arrivé à Amiens, il éprouva une surprise pénible. S'étant rencontré en ce lieu avec des officiers très au courant des choses militaires, il apprit d'eux, à n'en pouvoir douter, que M. de Mondéjeu, ayant été nommé le premier sur la liste, avait la prétention, très fondée du reste, de prendre rang sur lui en raison de cette priorité. Extrêmement blessé de ce qu'il considérait comme une flagrante injustice, Fabert ne

perdit pas de temps pour écrire au ministre une très vive protestation à ce sujet.

Rien n'était plus simple et plus juste que l'exposé des faits, et ce que Fabert demandait était en vérité réclamé par la plus élémentaire équité; mais un grand seigneur, habitué de la cour, familier des ministres, ne pouvait pas avoir tort, et la réponse de Mazarin, en date du 30 juillet, ne laisse à cet égard nul doute à Fabert.

Il reçoit cette lettre le 3 août, et nous connaissons assez son caractère susceptible pour penser à quel degré d'irritation elle l'eût porté, si, par le même courrier, ne fût arrivé le chevalier de Montgaillard, chargé par le roi de lui remettre le précieux insigne de sa dignité.

En présence de ce glorieux bâton fleurdelisé, récompense si longtemps désirée et en réalité si éminente, l'amertume disparaît de son cœur pour ne laisser place qu'à la gratitude et au bonheur. Le fils de l'imprimeur messin se souvient du temps où il portait la hallebarde au régiment des gardes, de celui où il tombait dans une disgrâce de laquelle ne s'était pas relevé plus d'un de ses compagnons d'infortune; il se dit qu'une question de rang est bien peu de chose quand, parti de si bas, on a franchi un tel chemin et gravi de pareilles hauteurs, et il en conclut qu'il y aurait de l'ingratitude à témoigner du mécontentement quand le cœur doit être tout entier à l'effusion. Aussi, de la même plume qui, peut-être la veille, aurait tracé de sanglants et amers reproches à l'adresse du cardinal, le voyons-nous lui exprimer dans les termes les plus chaleureux une satisfaction sans mélange.

Nous ne mettons pas en doute que tel était le mouvement spontané d'où sortit la lettre de Fabert datée de ce jour. La plupart des biographes qui en ont parlé le font avec tristesse, avec commisération. M. Feillet[1] déplore la « funeste défaillance » de ce grand homme « tombé vaincu dans la lutte ». Il gémit de voir « ce héros jusque-là tout d'une pièce tomber à genoux devant le ministre ».

Mais, remarquons-le bien, lorsqu'il écrit cette lettre si tendre et si soumise du 3 août, il n'a rien à gagner ni à perdre en prenant cette attitude. Sa grande récompense, il en est possesseur; sa juste réclamation, elle a été définitivement refusée. Que son langage soit acerbe ou conciliant, sa situation reste ce qu'elle est. Pourquoi donc attribuer le parti qu'il adopte à d'autres mobiles qu'à un mouvement naturel et sincère d'affectueuse gratitude? Quant à nous, nous refusons absolument d'y voir autre chose, et le héros qui se décide à renoncer à de justes prétentions pour mieux témoigner sa reconnaissance au ministre auquel, après tout, il est redevable de son élévation, nous paraît, même après sa lettre, « tout d'une pièce et sans jointures. » Seu-

[1] *Revue historique des Ardennes. — Notes inédites sur Fabert,* par M. Alph. Feillet.

lement il est certain qu'il a la gratitude expansive et quelque peu emphatique.

Cette lettre se divise en deux parties. La première a un caractère plus intime et plus personnel, elle explique sa réclamation en l'abandonnant ; la seconde est un hymne de reconnaissance sincère et émue, dégagé de tout autre sentiment ; en voici le passage le plus saillant :

« Sedan, le 3 août 1658.

« ... Que M. de Mondéjeu demeure avec l'avantage du pas, et donnez-moi celui de savoir vous obéir en tout : point de raisons, s'il vous plaît, de Votre Éminence à moi ; un absolu pouvoir est ce que je connais. Et en usant avec confiance en mon obéissance, elle ne trouvera de difficulté à rien, et j'aurai honneur en tout. Si, Monseigneur, jusqu'à présent j'ai cru n'en pouvoir avoir de plus grand que celui de vous servir, que peut aujourd'hui penser mon esprit après la grâce que Votre Éminence a eu la bonté de me faire ? Chacun voit que c'est une créature qu'elle se fait, et je serais infâme si je n'étais à elle sans réserve quelconque. Les remerciements, Monseigneur, n'ont plus de lieu en pareille obligation. Il n'y a qu'une entière soumission, une obéissance aveugle, une fidélité candide et une profession publique de reconnaissance qu'on puisse y employer. C'est, Monseigneur, à quoi je ne manquerai de ma vie ; et d'autant plus que Votre Éminence m'a élevé par-dessus mon mérite et le commun des hommes, d'autant plus je serai à l'avenir, plus que du passé, soumis à vos commandements et volontés... »

L'élévation de Fabert à la dignité de maréchal causa dans l'armée une joie universelle ; à la cour, elle fut accueillie de même par tous ceux qui étaient capables d'apprécier la noblesse du caractère et la grandeur des services. Les personnages les plus illustres se firent un devoir de lui apporter leurs félicitations. Cette impression unanime et les sentiments qu'elle révélait, sont rappelés en termes aussi nobles que flatteurs dans les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly :

« ... Parce que personne n'ignore ce qu'était cet homme admirable, je me contenterai de dire que nul autre n'a mieux fait connaître la vérité de cette belle parole d'un ancien, qu'il y a un certain degré de mérite si élevé que l'envie même la plus furieuse n'ose entreprendre d'y donner atteinte, puisque lorsque le roi l'honora de la charge de maréchal de France, il ne se trouva personne assez hardi pour dire qu'il y eût dans cette action plus de faveur que de justice, et que d'un autre côté jamais homme, en s'abaissant, ne s'est tant rehaussé que lui par son incroyable modestie... »

Mais ce qui dut toucher par-dessus tout le nouveau maréchal, c'est

le témoignage de la joie que ressentit la ville de Metz de l'honneur fait à celui qui n'était pas seulement son enfant, mais avait été son bienfaiteur. Les trois ordres de la ville décidèrent, le 14 octobre 1658, qu'une députation, composée d'un gentilhomme, de deux échevins et d'un ecclésiastique, serait envoyée à Sedan pour présenter au gouverneur les compliments de ses concitoyens. Celui qui porta la parole au nom de la députation était le grand archidiacre de Metz, Jacques-Bénigne Bossuet. Combien il est à regretter que sa harangne n'ait pas été conservée !

Les Sedanais rivalisèrent entre eux de courtoisie et d'empressement pour faire accueil aux envoyés messins. Le maréchal, le conseil souverain, l'Académie, le clergé voulurent avoir chacun leur tour pour les fêter et entourer d'honneur leur séjour. Ils en furent si satisfaits que, le 3 septembre, Bossuet de retour à Metz, ayant rendu compte en détail à l'assemblée des trois ordres de la manière dont ils avaient été reçus, l'ssemblée adopta une motion pour faire parvenir au conseil souverain l'expression de ses sympathies et de sa gratitude.

Fabert demanda au roi, en mémoire de l'honneur dont il était l'objet, de nouvelles faveurs pour ses chers administrés. Rien ne lui fut refusé, et des lettres patentes vinrent donner au ressort du conseil souverain une extension importante. De plus elles autorisèrent l'agrandissement de la ville par l'adjonction du village de Torcy dans son enceinte, projet que caressait depuis longtemps le gouverneur, parce que son exécution devait lui permettre de construire de nouveaux magasins militaires, et en même temps de développer, par la création de nouvelles manufactures, l'industrie sedanaise chaque jour plus florissante.

Fabert eut ensuite à négocier avec M. du Mont, chargé d'affaires du prince de Condé, un traité très avantageux pour la Champagne, par lequel il fut convenu que cette province, moyennant une contribution de six mille pistoles environ, serait dorénavant respectée par les partis de l'armée du prince. Désormais les voyageurs et les commerçants purent y circuler sans avoir rien à craindre.

Le maréchal voulut obtenir plus encore et arriver à un accommodement complet avec Condé. Celui-ci se prêtait à en discuter avec lui les termes, et telle était la confiance que le prince plaçait en sa loyauté, qu'il proposa de venir le trouver à Sedan, sur la seule garantie de sa parole. Mais le roi n'était pas disposé à rendre à son rebelle cousin la puissance et les moyens d'action qu'il avait tournés contre la couronne. Condé devait attendre, pour rentrer en grâce, les stipulations du traité des Pyrénées.

Heureusement pour lui, et plus encore pour la France, il n'attendit pas longtemps.

Puisque nous avons été amené à parler ici de ce glorieux traité des

Pyrénées, sur lequel nous n'aurons pas occasion de revenir, disons dès maintenant le service que Fabert trouva encore à ce moment occasion de rendre à la France.

Au moment où Mazarin partait pour aller jeter avec don Luis de Haro les bases de cette paix célèbre, fin d'une guerre de vingt-quatre ans, notre maréchal, toujours à la recherche de ce qui pouvait être dans l'intérêt du pays, donnait le moyen de lui acquérir un territoire de plus, peu important comme étendue, mais d'une réelle valeur au point de vue stratégique. Il s'agissait de deux localités situées sur la Meuse, appelées Chomme et Neuville, qui bien fortifiées pouvaient fournir une tête de pont magnifique sur le fleuve, et qui, entre les mains des Espagnols, constituaient un danger permanent. Il en était de même d'Ivoy, sur la Chiers, siège d'une prévôté de trente villages, qui avait été pris, puis abandonné par les Français, et que les Espagnols avaient négligé de réoccuper.

Le maréchal envoya son aide de camp Sertorius à Mazarin pour lui faire connaître la valeur de ces localités et la facilité qu'il aurait de les obtenir. Le moyen qu'il lui proposait consistait à ajouter dans le texte du traité, après l'énumération des principales places cédées à la France, les mots suivants : « et généralement toutes les dépendances des lieux où l'un desdits rois a garnison leur demeureront et appartiendront sans difficulté. »

Et, afin d'assurer l'effet de cet article, il ne perdait pas de temps pour rétablir une petite garnison à Ivoy et placer à Chomme et Neuville trente hommes avec un sergent, tirés de la garnison de Sedan.

L'article proposé par Fabert fut accueilli avec empressement par le cardinal : il n'oublia pas d'en faire usage, conformément à l'avis du prévoyant gouverneur, et sa satisfaction alla jusqu'à déclarer que, « sans l'ombre d'un doute, en échange d'un tel service, le roi ne manquerait pas de donner le domaine d'Ivoy à M. de Fabert. »

Le traité des Pyrénées assura, en effet, à la France les places dont nous venons de parler; mais Ivoy ne fut pas donné à Fabert. Ce fut le comte de Soissons, fils du prince Thomas de Savoie, qui en fut gratifié, et à cette occasion son nom fut changé en celui de Carignan, titre d'une seigneurie possédée en Piémont par ce prince.

Lorsque le roi, après son mariage, fit son entrée solennelle à Paris, le maréchal se rendit en cette ville avec toute sa famille pour prendre part aux fêtes qui accompagnèrent la cérémonie. Une question d'étiquette occupait alors la cour; on avait réglé que dans le cortège les ambassadeurs étrangers auraient le pas sur les maréchaux ; ces derniers protestèrent, au nom de tous les précédents, contre une innovation blessante pour leur dignité de grands officiers de la couronne.

Fabert fut chargé d'être auprès du roi l'interprète de leurs récla-

mations. Il exposa avec tant de justesse les raisons qui militaient pour faire tenir tout près de la personne de Sa Majesté les maréchaux, « force de l'État et soutien du trône, » qu'il obtint complet gain de cause ; et le roi fit son entrée, le 26 août 1660, entouré de ses maréchaux.

Fabert, présenté à la jeune reine, fut accueilli par elle de la manière la plus gracieuse ; elle s'entretint avec lui en espagnol et lui témoigna une très grande bonté.

Les conséquences du traité des Pyrénées imposèrent au gouverneur de Sedan de nouveaux travaux. L'Espagne avait cédé à la France plusieurs places sur la frontière voisine de ce gouvernement, et c'était à lui qu'était dévolue la mission d'en prendre possession, d'en organiser les commandements militaires et les magistratures civiles, de concilier les intérêts des populations avec ceux de la couronne, et d'attacher à la patrie ces nouveaux sujets en veillant à ce qu'ils fussent traités avec équité et bienveillance. Nul n'était plus que lui capable de ce qu'il y avait à faire dans ce but. Cette œuvre, toujours délicate, fut accomplie avec un succès complet, et l'assimilation des territoires annexés se fit rapidement et sans nulle résistance.

Mais rien ne préoccupait le maréchal comme de faire de Sedan une place forte modèle, dépôt central de toutes les ressources militaires du nord-est de la France, dont les magasins fussent toujours prêts à s'ouvrir pour les besoins d'une armée manœuvrant, ou d'un siège organisé dans son voisinage. L'augmentation de l'enceinte de la ville favorisait singulièrement en cela l'exécution de ses plans. Un arsenal de construction et de réparation du matériel de guerre était organisé sous sa haute direction, il y appelait de nombreux ouvriers, tant du pays que des contrées voisines. Les poudreries de Metz et de Stenay travaillaient à la fabrication de la poudre ; les usines métallurgiques du bassin de la Meuse, à celle des boulets ; et, au milieu du calme de la paix renaissante, tous les préparatifs de la guerre redoublaient d'activité.

C'est que, aux yeux de Fabert, cette paix précieuse ne pouvait être mieux assurée que par des frontières en bon état, des magasins bien remplis, une armée bien disciplinée et toujours prête à entrer en campagne. Il ne poursuivait donc pas d'autre but que le maintien de la paix générale, quand il imprimait aux travaux militaires une si active impulsion.

A ces soins importants il trouva le moyen d'en joindre d'autres d'une portée plus haute encore. Ses rares moments de loisir étaient consacrés à la rédaction de *Mémoires* dans lesquels il mettait en relief les abus qui existaient dans la perception et l'administration des finances de l'État, et cherchait à y remédier. D'autres étaient relatifs aux inconvénients de la vénalité des charges judiciaires ; d'autres, à la fatale

tendance des grands fonctionnaires à faire de la cour leur séjour ordinaire. D'autres enfin portaient sur les moyens de soulager les misères du peuple : celles du peuple des campagnes en faisant cesser la véritable oppression dont il était la victime ; celle du peuple des villes en combattant le paupérisme par l'organisation du travail.

Les principes développés dans les derniers mémoires, il les pratiquait autour de lui avec autant d'intelligence que de vraie charité. Il n'y avait pas de mendiants à Sedan ; les travaux publics et ceux des manufactures, aidées de quelques subventions, ne laissaient nul bras inactif.

XLVII

REFUS D'ÊTRE CANDIDAT AU MINISTÈRE. — PROJET DE CROISADE CONTRE LES TURCS

1658-1659

A peine Fabert avait-il reçu le bâton de maréchal que l'opinion publique, pleine d'une sympathique admiration pour son caractère et ses services, se plaisait à lui destiner une situation plus élevée encore, où il pût appliquer au bien de l'État ses éminentes qualités d'administrateur et son incorruptible probité. On voulait le voir devenir secrétaire d'État, et le poste le plus haut du ministère paraissait celui pour lequel il était fait. La santé chancelante de Mazarin permettait au public ces vues d'avenir.

Arnauld d'Andilly, qui de sa retraite de Port-Royal était loin de se désintéresser des choses de la cour et de l'État, se faisait auprès de son ami l'organe du sentiment général. Sur ce point, et pour la première fois, les jansénistes et les jésuites se trouvaient d'accord. Les influences les plus diverses étaient prêtes à se rapprocher et à s'unir pour arriver au même but : faire de ce grand honnête homme le principal régulateur de la monarchie. Mais Fabert mit obstacle au succès de ce mouvement d'opinion en refusant absolument de s'y prêter.

Ce n'était pas l'éclat des honneurs qui l'attirait ; seule la gloire du soldat captivait son âme : la dignité à laquelle il était parvenu avait satisfait son ambition. D'ailleurs, il le sentait bien, son caractère simple et droit, et en même temps vif et raide, ignorant les astuces et les

roueries familières à la cour, ne le prédestinait pas aux fonctions qu'on rêvait pour lui. Il le dit d'une façon assez expressive dans les lettres suivantes adressées à Arnauld d'Andilly.

« Sedan, 15 septembre 1658.

« Lorsque j'ai l'honneur de vous écrire, je le fais avec une ouverture de cœur tout entière, et il me serait non seulement impossible de vous mentir, qui est une chose que j'aurais horreur de faire à qui que ce fût, mais de rien retenir des pensées et des sentiments que j'ai sur les choses dont vous avez la bonté de me dire les vôtres. Cela fait, Monsieur, que je vous dirai que je ne puis rien espérer d'égal à ce que vous dites attendre de moi. Il faut dans le monde ajuster tant de choses ensemble pour en faire quelqu'une qui ne soit pas dépendante du grand courant qui entraîne les actions des hommes! Quand j'aurais dans quelques affaires l'autorité, sans laquelle on est toujours forcé de céder à la manière corrompue d'agir, laquelle est en pratique, je n'ai pas assez d'esprit pour me bien démêler des difficultés que l'on me ferait naître. Cela est une chose assez éprouvée par moi depuis plusieurs années, en tant de rencontres différentes, qu'il ne me reste aucun lieu d'en douter; et mille fois j'ai admiré de voir les oppositions que j'ai rencontrées en agissant, et après l'action de blâme public que j'ai reçu pour des choses bien faites et utiles à ceux qui me blâmaient, autant qu'indifférentes à moi et à mes intérêts. Je vous assure, Monsieur, que la peine que j'ai eue de me justifier de ce que j'ai fait de bon en cette frontière m'a si fort dégoûté d'entreprendre plus rien que je crains les affaires plus que je ne saurais vous dire; je connais bien que cela provient de ce que, en agissant pour le bien de quelques-uns, on s'attire contre soi les autres, et que c'est aller contre un torrent furieux que d'aller contre ce que font tous les autres; je ne me sens pas assez fort pour ne pas être renversé par de si rudes chocs, qu'il me faudrait souffrir.

« Vous savez mieux que moi que la cour ne voit pas de ses yeux, et que c'est par ses oreilles qu'elle connaît les gens; aussi, quand chacun parle contre un homme, il faut qu'il succombe, même en réussissant aux affaires qu'il avait entreprises; et j'ai déjà tant de fois couru ce péril, que vous en seriez étonné si vous le saviez avec les circonstances qui l'ont accompagné.

« Mais, Monsieur, il n'est pas question ici de ma volonté. Quand elle serait d'entreprendre quelque chose, je n'y suis pas destiné. Je ne crois pas qu'on ait de pensée que de se servir de moi en de petites choses, auxquelles cette frontière a besoin d'un homme d'esprit commun et d'un peu d'expérience des choses de ce pays. Voilà, Monsieur, l'éten-

due dans laquelle je me puis mouvoir et laquelle, pour des raisons dites ci-dessus, je serais désolé de voir s'agrandir. »

« 22 décembre 1658.

« ... Pour ce qui est de moi, je vous dirai sincèrement que je ne me crois pas tel que vous me peignez. Je sens et connais mes défauts par une longue expérience que j'ai de moi. Dans plusieurs différentes affaires je pourrais, en celles qui dépendraient d'un homme seul, y apporter du soin et du zèle pour le bien public ; mais je ne suis nullement capable de choses de cabales, d'intrigues de partis, d'artifices dont on use, pour faire, par des ressorts cachés, ce qu'on veut faire, sans paraître y agir. Et vous savez, Monsieur, qu'on ne peut aujourd'hui s'empêcher de rencontrer toutes ces difficultés, si l'on veut s'entremettre des affaires publiques... »

« 20 avril 1659.

« Certainement, Monsieur, il s'en manque bien que j'aie de moi l'opinion que vous en avez. Je me connais d'humeur à ne pouvoir agir avec le monde, qui hait la liberté de dire ce que l'on pense et veut en toutes choses être trompé. Un homme sans liaison d'intérêt, sans cabale, sans intrigue, doit fuir tout emploi, si l'on voulait lui en donner, et à plus forte raison doit-il s'empêcher d'en rechercher. Votre modération est un si bel exemple que j'aurais honte de vous paraître présomptueux quand j'aurais le cœur porté à cela.

« Vous faites voir que vous craignez le monde, vous laissez les affaires couler aux mains de ceux qui en mendient les emplois. Vous qui pourriez, parmi eux, arrêter le cours de ce qui a gauchi, avez l'humilité de ne pas vous en croire capable ; et vous jugez d'un homme comme moi, nourri dedans l'infanterie, qu'il pourrait plus que vous. Vous ne pouvez avoir cette pensée !... »

Cependant la paix des Pyrénées allait se conclure, et peut-être Fabert, se voyant mis par elle dans l'impossibilité de gagner désormais de la gloire militaire, allait-il se montrer plus docile aux suggestions de l'ardent entremetteur de sa fortune politique. Arnauld l'espérait sans doute, et il se préparait à faire vibrer de nouvelles cordes et à invoquer d'autre raisons pour venir à bout de cette intraitable modestie, lorsque son ami lui ouvrit des horizons imprévus, vers lesquels il se portait avec une passion véritablement juvénile.

Ce n'était rien moins qu'un projet de croisade contre les Turcs qui sortait tout armé de cet ardent cerveau. Le chrétien fervent, l'insatiable guerrier, le prudent politique et, nous oserions presque ajouter, le voyant inspiré, avaient contribué à faire naître chez lui cette grande

pensée, dont la réalisation eût sans doute été une gloire de plus pour la France, ce soldat de Dieu. Peut-être eût-elle eu aussi, au point de vue de la tranquillité future de l'Europe, d'incalculables résultats.

C'est le maréchal lui-même qui va développer son dessein dans quelques-unes de ses lettres à Arnauld.

« Sedan, le 11 mai 1659.

« ... Avant que de mourir j'ai fort dans la tête de faire un voyage contre le Turc. La paix que voilà, établie entre la France et l'Espagne, me doit persuader que ceux de mon métier sont désormais inutiles au roi. Je suis tout à fait résolu, si Sa Majesté veut envoyer une armée à Venise, de demander d'y aller. De là l'on peut, tout le long de la côte de la mer et de la Dalmatie, entrer dans l'empire ottoman, et l'on aurait des vivres d'Italie, n'y ayant que le golfe à passer. En France, on serait délivré de ceux qui viendraient, avec joie, avec moi pour conserver les emplois où ils sont. Et s'ils étaient cassés, ils pourraient dans les provinces, près des princes et des grands seigneurs, souffler une révolte qui serait d'autant plus dangereuse qu'elle serait soutenue par des gens aguerris s'il y en a au monde; je crois être obligé à ceci par les grâces que j'ai reçues de Dieu.

« Je n'ai plus que peu de temps à vivre, je voudrais le passer en servant contre les ennemis de Jésus-Christ. »

A cette ouverture, attendant probablement une approbation ou des objections, d'Andilly ne fait pas de réponse. Fabert lui écrit de nouveau sur le même sujet, quelques jours plus tard.

« 28 juin 1659.

« J'ai écrit à Son Éminence..., et le désir de faire ce voyage m'a tellement gagné l'esprit que je ne puis penser qu'à cela. Ceux qui voudraient continuer la guerre trouveront là à la faire pour Dieu. J'ai tant vécu, et si heureusement, que j'ai à espérer que je pourrais mourir en travaillant pour sa gloire. »

« 8 juin 1659.

« Je n'ai encore reçu nulle réponse de Son Éminence sur la proposition que je lui ai faite pour le secours aux Vénitiens. Je vous confesse que je ne sais d'où peut venir le désir violent que j'ai pour cela, n'en ayant jamais eu le moindre pour quelque emploi que ce fût, et m'étant toujours laissé aller aux ordres que l'on me donnait. Jusqu'à ceci, de ma vie je ne m'étais proposé pour aucune chose. »

Le 28 juin, il répond à une demande de renseignements d'Arnauld que le cardinal a parlé de la proposition à l'ambassadeur de Venise, qui en a écrit au sénat, et qui insiste pour qu'elle soit accueillie avec empressement. Il ajoute :

« L'on me fait sentir que beaucoup de gens à la cour et ailleurs blâment ma fantaisie, disant rien n'être plus contre mes intérêts. J'ai tant de biens au-dessus de ce que mon père m'a laissé, j'ai de la fortune si fort au-dessus de ma naissance, et l'on me persécute en disant que je ne veux pas considérer ma famille ! Ne diriez-vous pas, Monsieur, que chacun est d'accord que c'est perdre son temps que de l'employer pour Dieu ?

« Je pense combien de fois j'ai hasardé visiblement ma vie, étant soldat et simple officier, pour m'élever un peu au-dessus de ce que j'étais alors, sans penser à ce que Dieu a fait pour moi... Et quand la cause de Dieu ne serait pas telle ici, pourrais-je mieux employer ma vie, si inutile ici, que de l'offrir à occuper des gens qu'il faut casser après tant de services, ou leur donner de la besogne hors du royaume ? »

Le rêve, cependant, semblait en chemin de prendre un corps et, le 27 juillet, Fabert écrivait à d'Andilly ce qui suit : « De la manière que Son Éminence a parlé à un de mes amis, elle pourrait bien proposer à don Luis de Haro la guerre contre le Turc, l'Empereur y entrant avec les deux couronnes. Il a dit qu'il avait des moyens de faire de grands progrès contre les infidèles, si la maison d'Autriche ne veut pas s'en mêler. Cet ami m'a dit qu'il croit que la France n'enverra pas d'armée, mais seulement qu'elle donnera aux Vénitiens des régiments particuliers qui reconnaîtront tous leurs hauts officiers. »

Ici intervient d'Andilly avec un contre-projet si extraordinaire, qu'il eût été difficile de s'y attendre. Il procède par insinuations et finit par lui demander de changer l'objectif de cette expédition qu'il projette. Il voudrait la lui voir diriger contre l'Angleterre, hérétique et mal gouvernée, pour en faire la conquête et la remettre, rendue à son antique foi, sous l'autorité de son roi légitime.

Fabert repousse avec vivacité cette proposition. Il commence par la combattre avec son admirable bon sens, et met en évidence les nombreuses impossibilités qui s'y trouvent ; mais ceci n'est pour lui que l'accessoire. Il s'anime et donne une ampleur singulière à la dernière partie de sa réponse.

« ... Quand ces choses ne seraient pas, dit-il, je n'eusse pas préféré ce dessein à celui de la Turquie. Les Turcs sont des ennemis de Jésus-Christ. Ils nous ont ôté tout l'Orient et le Midi, ils nous viennent chercher dans l'Occident ; leur laisser faire progrès en Dalmatie, c'est les appeler dans l'Italie par l'État de Venise. Ils sont forts ; le hasard peut leur donner pour chef un homme de vertu qui, tournant ses

armes contre nous, ne trouvera de résistance aucune, si nous sommes en guerre comme nous l'étions l'an passé.

« Ceux qui sont éloignés d'eux ne font aucun effort pour soutenir ceux qui sont voisins. Ils sont venus de loin. Ils nous ont ôté tous les saints lieux, la côte d'Afrique, la Grèce, la Hongrie, qui sont à présent leur limite contre nous. S'ils les passaient, jugez où ils seront et ce qui restera de chrétiens pour leur faire barrière ! Enfin, Monsieur, je crois qu'on ne saurait trop ménager les temps qu'on peut les faire reculer, ou du moins leur faire voir de si grandes oppositions à des progrès contre nous, qu'ils jettent ailleurs leur pensée. Les hérésies ne sont pas à craindre comme cela. Il y en a eu en tout temps, elles reviennent enfin au giron de l'Église. »

N'est-il pas prophète, ce vieux soldat, quand il parle des dangers que peut apporter l'islamisme au sein de l'Europe? N'a-t-il pas comme une vision enflammée des étendards du Croissant sous les murs de Vienne? Ne semble-t-il pas voir déjà les Kuprogli et les Mustapha agiter leur cimeterre sanglant dans la direction de l'Occident? Il sent combien est glorieux et providentiel le rôle de sauveur, réservé dans l'avenir à Jean Sobieski et au prince Eugène; il rêve de le remplir lui-même !

Mais Port-Royal n'avait pas des visées si hautes ni si patriotiques. Son apôtre continue à prôner une guerre contre les Anglais, et il s'attire cette vigoureuse réponse de Fabert, en date du 20 août 1659 :

« Si l'on faisait la guerre en Angleterre, je n'y aurais nulle part; je ne crains pas l'hérésie comme l'infidélité. Si les Turcs poussaient leurs conquêtes en Dalmatie et de là en Italie, jamais on ne les en chasserait, et ils pourraient ensuite, conduits par un brave, ruiner ce qu'ils ont laissé de chrétiens. »

La correspondance relative à la croisade contre les Turcs s'arrête là dans le recueil de l'*Arsenal*.

Il est temps de rattacher à la réalité des faits de l'histoire générale le projet de guerre formé par Fabert. Il ne faut pas croire le moins du monde que ce projet fût du domaine de la rêverie et de la fantaisie, comme son illustre correspondant paraissait le penser. La situation politique de l'Europe le rendait non seulement très pratique, mais encore en réclamait l'exécution au nom des plus sérieux intérêts. Voici, en effet, ce qui s'était passé.

Les Turcs, profitant de ce que les puissances chrétiennes depuis tant d'années avaient détourné leurs regards de l'Orient, pour faire face aux urgentes nécessités de la guerre générale, ne cessaient d'étendre leur domination dans la Méditerranée, et en même temps menaçaient l'Autriche en Hongrie. La conquête des îles grecques était presque complète. Candie résistait encore, défendue par les Vénitiens; mais le danger était pressant, et Venise avait besoin d'un prompt se-

cours. Aussi, dès que les préliminaires de paix permirent d'espérer le rétablissement de la concorde parmi les nations catholiques, la république leur demanda-t-elle de se liguer pour éloigner définitivement un danger que l'avenir pouvait rendre des plus graves.

Malheureusement le pape ne crut pas ce projet suscéptible de réussir. L'Espagne avait besoin de panser ses blessures, et était encore occupée d'une guerre avec le Portugal. Mazarin craignit, en rompant en visière avec la Porte, de compromettre les intérêts français, si nombreux dans le commerce du Levant; cependant il ne se montra pas hostile à une expédition faite par des volontaires, telle que l'avait comprise Fabert. Il encouragea même les officiers et soldats licenciés à y prendre du service, mais sans attache officielle. Un corps de quatre mille hommes se forma ainsi, et, renforcé d'un millier de Savoisiens, fut embarqué sur la flotte vénitienne.

Seulement ce n'était pas le gouverneur de Sedan qui était mis à sa tête. Il s'était vu préférer le jeune duc de Modène, qui venait d'épouser une des nièces de Mazarin.

Le succès répondit mal aux espérances. Les troupes, transportées à Candie, subirent un échec sanglant, et la peste acheva de les détruire ; ainsi finit tristement (novembre 1660) le grand projet qui, conçu sur des bases bien autrement larges, pouvait, sous la direction de son illustre auteur, exercer une si puissante et si salutaire influence sur la situation de l'Europe orientale.

Fabert a donc vu s'évanouir son beau rêve. La paix est faite, et son désir d'acquérir une nouvelle gloire ne se réalisera pas. Le voilà condamné, pour longtemps sans doute, aux préoccupations devenues insignifiantes de son gouvernement. C'est le moment pour Arnauld de reprendre ses insinuations ambitieuses, et de décider son ami non pas à briguer, mais à se laisser donner une place importante dans le conseil du roi.

Il lui dévoile de nouveau toute sa pensée dans la lettre suivante, datée du 18 novembre 1659.

« Plus je considère les sentiments qu'il a plu à Dieu de vous donner et que lui seul pouvait donner, plus je m'affermis dans la créance que le public aurait besoin d'une vertu, d'une activité, d'une fermeté et d'un désintéressement tels que sont les vôtres, pour rétablir cet ordre qui fait les bons siècles et la félicité des empires. Ainsi, quelque peine que votre extrême modestie vous fasse prendre pour me faire changer d'opinion, pardonnez-moi si je vous dis qu'au lieu d'en venir à bout vous l'avez augmentée, parce que cette créance que vous avez, que pour réussir il faudrait, au milieu de mille difficultés, aller chercher toutes choses dans leur source, est, selon mon sens, la seule conduite capable de produire ces merveilleux effets qui font changer de face à tout un royaume.

« J'avoue que, pour cela, il faut remplir une grande place, et la remplir avec une grande autorité. C'est aussi ce que je vous souhaite, non pas pour votre particulier, qui y aurait fort peu d'intérêt; mais pour le bonheur de la France, qui a tant de sujets de le désirer ! Et vous ne sauriez avec justice m'empêcher de le souhaiter toujours, puisque, après avoir jeté les yeux de tous côtés et connaissant assez le mérite des hommes, je puis dire sans flatterie n'avoir trouvé en nul autre tant de capacité et de désintéressement joints ensemble, qui sont deux qualités sans lesquelles il est impossible de faire rien d'utile et de glorieux pour un État.

« Que votre humilité ne vous fasse donc pas, s'il vous plaît, vous trop abaisser dans la connaissance de vous-même, ainsi que la vanité fait que les autres s'élèvent au-dessus de ce qu'ils sont, puisque vous ne sauriez mieux pratiquer cette vertu qu'en reconnaissant que vous n'avez rien que vous ne teniez de la bonté de Dieu, et qu'il vous oblige de l'employer pour le bien des autres. »

Fabert était fatigué de s'être déjà tant défendu contre des insinuations toutes pareilles. Il rompt un peu brusquement la controverse par la lettre suivante, du 26 novembre, dont il n'est pas nécessaire de faire remarquer la sécheresse.

« Je ne veux plus contester contre vous ; je vous ai dit, selon que je le sais, tout ce qui est de moi. J'ai peur que vous soyez trompé dans l'opinion que vous prenez, meilleure que vous ne la devez avoir, mais l'honneur de votre amitié, que vous n'accordez qu'à l'estime, m'est si cher que, pour me la conserver, je donnerais les mains que vous m'estimiez plus que je ne vaux. »

Quant au fond de l'affaire, son refus absolu de jouer un rôle dans la conduite de l'État, il y persévère absolument.

XLVIII

MADAME DE FABERT

Le 13 février 1661, le maréchal éprouva une grande douleur ; il perdit Mme de Fabert.

Ainsi que nous l'avons dit, l'inclination et l'intérêt avaient eu d'abord une part égale dans le choix qu'il avait fait de Mlle Richard de Clévant. Les circonstances firent que l'inclination demeura, en der-

nier ressort, le seul mobile d'une union on ne peut mieux assortie ni plus heureuse.

Claude Richard de Clévant, de même que son futur époux, appartenait à une famille riche et honorable, mais fort éloignée d'être illustre. Son père, Dominique Philippe, avait été adopté par Collignon Richard, second mari de sa mère, ancien et fidèle serviteur du duc Charles III, anobli en 1600, et celui-là même duquel dépendait la fortune de sa petite-fille.

Dominique Richard, autorisé en 1604 à succéder à la noblesse et aux armes de son père adoptif, avait épousé Anne Mailler, fille d'un marchand de Pont-à-Mousson. Il en avait eu six enfants, dont Claude était la quatrième. Il était en possession du titre de capitaine-prévôt-gruyer et receveur de Pont-à-Mousson, magistrature locale moins importante que la diversité des fonctions pourrait le faire supposer, et aussi du titre plus fructueux et plus solide de seigneur de Clévant, Vandières, Jouy-sous-les-Côtes, Pagny et Maidières.

Claude Richard était âgée de moins de vingt ans à l'époque de son mariage. Tous ceux qui ont parlé d'elle s'accordent pour en faire le plus grand éloge.

« L'inclination, dit de Termes, qu'il eut pour la vertu de Mlle de Clévant, le fit penser au mariage. Il fut obligé à cela par le mérite de la personne qu'il recherchait, qui certainement passe en esprit, jugement, conduite et qualités les plus recommandables, les personnes de son sexe qui ont acquis le plus de réputation; et, outre les qualités de l'esprit et de l'âme, elle était bien faite, d'humeur gaie et modeste. »

Au commencement de leur mariage, les jeunes époux se trouvèrent dans une position fort modeste, la brouille de leurs parents ayant singulièrement amoindri leurs apports respectifs. Cependant les forges de Moyeuvre reçurent de l'application de la dot, si réduite qu'elle fût, de Mme de Fabert, le moyen de développer leurs produits, et elle se trouva en situation de se créer à Metz une existence des plus simples, mais cependant honorable, pendant les longues et fréquentes absences que le service du roi imposait à son mari. A partir du moment où il fut nommé gouverneur de Sedan, leur vie commune ne fut plus que rarement interrompue.

Le Ciel bénit l'union de Fabert et de Claude Richard de Clévant. Ils eurent six enfants, dont trois fils et trois filles, sur lesquels quatre survécurent à leurs parents.

De leurs fils, l'aîné, Louis, né à Sedan en 1651, reçut la survivance du gouvernement de Sedan, dont une mort prématurée ne lui permit pas de jouir longtemps; le second, Nicolas, mourut en bas âge en 1656; et le troisième, Abraham-Louis, né en 1659, survécut peu à son père. De ses trois filles, Mme de Fabert n'assista qu'au mariage

de l'aînée, Anne-Dieudonnée, avec le marquis de Vervins. Ce fut après sa mort que les dernières, Claude et Angélique, épousèrent, l'une le marquis de Caylus, l'autre le marquis de Genlis, et en seconde noces le marquis de Beuvron.

Tous les témoins de la vie de famille du maréchal sont d'accord pour rendre un éclatant hommage aux vertus intimes de Mme de Fabert, et à l'extrême sollicitude dont elle fit preuve dans l'éducation de ses filles. Elle ne se séparait d'elles que lorsqu'elle y était absolument obligée, et leur apprenait par son exemple à remplir avec un soin scrupuleux les moindres devoirs de la vie d'intérieur. Elle était le charme du foyer et l'ange gardien de la maison.

Mais ce n'était pas seulement comme mère de famille que la digne compagne de Fabert méritait d'être louée et admirée ; elle prenait avec une intelligence égale à son dévouement sa part des œuvres d'utilité publique qui, en dehors des travaux de la guerre, incombaient à son époux.

Pendant les deux commandements qu'il exerça à Metz, en 1634 et en 1637, à cette dernière époque surtout où une horrible famine ravageait le pays messin, Mme de Fabert reçut de lui le ministère de la bienfaisance, et elle en accomplit les devoirs avec une bonté qui lui valut la gratitude universelle. Cette bonté ne fit que redoubler ses effets, lorsque Fabert dut quitter ses fonctions pour aller servir en Italie. Il laissa à sa compagne le soin de subvenir aux besoins d'un peuple qu'il aimait, et sa confiance fut hautement justifiée.

Elle sut mettre en pratique tout ce que peut inspirer l'esprit de charité le plus tendre et le plus ingénieux. Elle ne ralentit l'action de son zèle que lorsqu'elle vit le pays remis par des circonstances moins funestes dans sa situation normale.

Telle avait été à Metz Mme de Fabert, telle on la vit à Sedan pendant toute la durée du gouvernement de son mari. Non seulement elle s'occupa des pauvres et des souffrants au point de mériter le titre de « la mère des misérables », mais elle poussa la bonté jusqu'à doter Sedan d'une industrie nouvelle.

Habile dans l'art de façonner la dentelle, dite point de Venise, elle voulut l'enseigner aux femmes de la bourgeoisie et du peuple.

Elle se fit leur institutrice, les recevant gracieusement en grand nombre dans ses appartements ; elle leur enseigna le secret de cette élégante industrie ; si bien qu'en peu de temps le point de Sedan avait pris un rang distingué dans le commerce des dentelles et rivalisait avec celui de Venise même. Cette fabrication, qui s'est longtemps soutenue avec grand succès, est donc due à l'initiative personnelle et à la bonne grâce de Mme de Fabert ; aussi la tradition locale lui en a-t-elle conservé avec justice tout l'honneur.

Il ne faut pas s'étonner de cette ardeur à faire le bien qu'on admire

dans toute sa vie. Elle réunissait tout ce qu'il faut pour cela : un grand cœur uni à un esprit très vif, et de plus, se trouvant en communication continuelle d'idées et de sentiments avec l'homme éminemment bon et généreux auquel elle avait uni sa destinée, elle apprenait de lui à considérer « le service des autres comme la première obligation des gens en place ».

Elle portait à son mari une affection profonde ; rien ne troubla jamais la tendre union de leurs esprits comme de leurs cœurs. Elle fit bien voir ce que Fabert était pour elle, et ce qu'elle était pour lui, lors de sa captivité à Bruxelles.

« Il reçut, dit de Termes, pour sa liberté, dans ses affaires étrangères et politiques, tout le secours, tout l'ordre et toutes les assistances qu'une des plus vertueuses, des plus éclairées, des plus intelligentes femmes du monde pouvait donner. Bien que madame sa femme fût jeune et d'un âge à ne pas attendre tout ce qu'elle fit, elle surprit tous ceux qui la virent agir et qui furent témoins de sa conduite. »

Telle était la confiance que Fabert plaçait en sa compagne, que, pendant les années difficiles où la guerre menaçait constamment la frontière de Champagne, lorsqu'il était obligé de s'éloigner de Sedan, c'était à elle, plutôt encore qu'au commandant en second et au major de place, qu'il s'en rapportait du soin de toutes les choses importantes et délicates. Nous n'en donnerons pour preuve et pour exemple que la lettre autographe suivante, choisie entre plusieurs autres analogues dans le dossier de Fabert, aux Archives nationales. Elle est datée du 24 juillet 1657[1].

« Je vous envoie les avis que je reçus hier soir. Je suis fort persuadée que tous ces gens qui ont passé avec ces charrettes font un convoi pour mener les choses nécessaires aux places qui sont dans le Luxembourg, et qu'ils n'ont d'autre dessein que de les mener.

« Je reçus hier soir votre lettre par M. Danfer. L'on travaille à lui donner les choses qu'il peut porter dans deux ou trois bateaux qui sont ici. Il ne veut que six mille de mèches et la moitié des boulets que vous me mandez.

« J'ai envoyé à M. d'Angecourt pour les grenades que vous m'ordonnez qu'il mène à Stenay.

« J'ai ordonné que l'on façonne incessamment les dix milliers de plomb que vous demandez et qui sont à la grange Jolyfons. Comme vous me mandez d'envoyer le plomb à M. de Bourlémont, vous me chargez aussi des frais qu'il y a à faire pour des barils à mettre ledit plomb et de la voiture.

[1] Arch. nat. KK, 1704.

« S'il est vrai, ce que m'a dit ce matin un messager qui vient de la Fère, la reine ne serait ici qu'après-demain. Je ferai en sorte aujourd'hui que tout sera en état de la recevoir.

« Votre famille se porte bien ; je prie Dieu que vous soyez en même état.

« CLAUDE DE CLÉVANT FABERT. »

On peut juger par le style de cette lettre du degré de confiance que Fabert plaçait en sa femme. Elle ne prenait pas aux affaires privées de son mari une part moins active, ainsi qu'il est aisé de le comprendre. Les quelques lettres personnelles adressées par elle à Mazarin donnent sur ce point de curieuses lumières. Ainsi, dans les premiers jours d'août 1655, elle écrit au ministre pour se disculper d'avoir excité son mari, dans une de ces brouilles épistolaires, assez fréquentes, où Fabert, il faut l'avouer, allait quelquefois un peu loin. On sent dans cette lettre la douceur et l'adresse de la femme, mais on y sent aussi la fermeté d'une âme fière et fidèle.

Elle serait désolée, dit-elle, que Son Éminence persistât à croire que c'est elle qui pousse son mari dans l'esprit de révolte. Elle a été la première à regretter la lettre qu'il a écrite ; mais que pouvait-elle faire pour l'empêcher ? Il est son mari, et elle lui doit respect et soumission en cette qualité et pour beaucoup d'autres raisons.

« Je ne puis nier, continue-t-elle, que je ne sois de l'humeur de toutes les femmes ; mais mon ambition et mon avarice ne m'ont pas jusqu'à présent fait perdre la connaissance du respect qui vous est dû.

« J'ai eu une extrême peine de la lettre que M. de Fabert écrivit à Votre Éminence ; mais il n'avait pas tant de tort non plus, puisque Votre Éminence, l'ayant engagé dans une si grande dépense, l'abandonnait.

« Nos affaires, Dieu merci, depuis peu se raccommodent ; en sorte que ce que je croyais absolument perdu se ramasse petit à petit. Je vois quelque espérance d'avoir de quoi donner à mes filles quelque chose pour les marier ; mais je sais aussi que l'opinion qu'on a que Votre Éminence a des bontés pour nous, leur peut être utile bien plus que l'argent que nous pouvons leur donner. Pourquoi donc irais-je pousser M. de Fabert à perdre tous ses avantages et le jeter dans un malheur sans ressources ? J'ai plus d'attachement aux choses de la fortune qu'il n'en a, et je ne voudrais pas le porter à renoncer à tout pour un petit sujet. »

Mme de Fabert va à Paris, elle voit Mazarin, et, plus habile dans ses discours que son mari dans sa correspondance, obtient de lui le redressement des torts dont Fabert avait véritablement à se plaindre.

L'année précédente, elle avait été présentée à la cour, et, reçue en particulier par la reine, elle avait produit sur elle une impression de

vive sympathie. « La reine est satisfaite au dernier point, écrivait Mazarin à Fabert, d'avoir vu Mme la marquise. Sa Majesté a connu d'abord ce qu'elle valait, et elle en parle avec toute l'estime qui est due à sa vertu et à son mérite. »

Dans son nouveau voyage de 1655, elle ne laisse pas effacer cette opinion avantageuse, voit souvent Sa Majesté, et se fait à la cour une situation en rapport avec sa valeur personnelle et l'éclat du nom qu'elle porte. La reine vient, en 1657, la visiter à Sedan ; puis au mois de septembre, étant à Metz, l'invite à venir la rejoindre en cette ville.

Peu de temps après, d'autres raisons, d'un ordre fâcheux, vinrent modifier ces conditions d'existence, et la forcer à quitter momentanément Sedan pour habiter Paris d'une manière continue. Au mois de décembre 1657, elle fut frappée d'une attaque de paralysie, qui donna à son mari les plus cruelles inquiétudes.

« Je suis dans une extrême appréhension d'une peine bien grande, écrivait-il à Arnauld le 23 de ce mois, ayant vu ma femme attaquée d'une apoplexie qui lui rendit perclus le côté gauche. La liberté du mouvement lui est maintenant revenue, mais elle est abattue d'une sorte qui n'est pas convenable. Je me résous à la mener à Paris pour tâcher de la garantir jusqu'au temps que l'on va à Bourbon, où je la mènerai. »

Au mois de mai 1658, Mme de Fabert trouva dans l'usage de ces eaux une sensible amélioration à son état, bien qu'il lui restât une impressionnabilité assez surexcitée et une crainte, on pourrait dire maladive, des effets du climat de Sedan sur sa santé. Néanmoins elle était dans cette ville, à peu près complètement remise, lors de la nomination de Fabert à la dignité de maréchal de France.

C'est dans la lettre de remerciements de la maréchale au ministre qu'on peut apprécier la joie qui déborde de son cœur. Cette lettre est absolument un dithyrambe ; elle est datée du jour où le chevalier de Montgaillard a apporté à son époux le glorieux bâton, insigne de sa dignité.

« Sedan, le 3 août 1658.

« Monseigneur, Votre Éminence m'a bien tenu parole ; il y a un grand changement en vos affaires et en notre fortune, depuis que Votre Éminence m'a promis d'y en faire un notable. J'aurais bien grand sujet de me réjouir, si je pouvais espérer en ma vie de donner quelque marque à Votre Éminence de ma reconnaissance pour tant de grâces qu'elle nous a faites et de l'honneur dont il lui plaît de nous combler ! Mais, Monseigneur, dans l'abondance où je me vois, je compatis avec M. de Fabert de ce que nous ne pourrons jamais par nos services nous

rendre dignes du bien que Votre Éminence nous a fait, ni lui en témoigner notre reconnaissance. Toute femme que je suis, je hasarderais ma vie de bon cœur pour le faire. Et si j'y rencontrais la mort, il me semble que je mourrais contente, donnant à Votre Éminence des marques que je suis aussi parfaitement que je dois l'être, Monseigneur, votre très humble, très obéissante et très obligée servante,

« Claude de Clévant Fabert. »

Sous l'influence de la satisfaction qu'elle éprouvait, Mme de Fabert vit s'améliorer définitivement sa santé, et, au mois d'avril 1659, elle devint mère d'un troisième fils.

Aux souhaits et félicitations que Fabert reçut d'Arnauld à ce sujet, il répondit par quelques mots pleins de mélancolie, où se laissait voir le pressentiment d'une mort prochaine.

« Pour ce qui est de moi, l'âge où je suis ne me pouvant permettre de voir cet enfant en âge de raison, je ne puis avoir d'autre sujet de joie en sa naissance, sinon que c'est une âme qui a reçu le baptême, car, pour le monde, l'enfant y sera fort jeune orphelin. » (Lettre du 11 mai 1659.)

Peu de temps après, un grand péril menaça la vie du maréchal et de sa famille. Un magasin à poudre que l'on avait vidé, mais sous le plancher duquel avait coulé une assez grande quantité de poudre, vint à faire explosion, et emporta une partie du château voisine des appartements de Mme de Fabert. Pour reconnaître la protection dont elle avait été favorisée de Dieu, elle fit élever à ses frais une chapelle, en remplacement de ce dangereux voisinage.

Cependant la dignité de Fabert créait à sa compagne une situation considérable à la cour, et il était convenable qu'elle passât à Paris une partie de l'hiver. Ce séjour était, de plus, motivé par la peine qu'elle avait à supporter le climat dur et froid de Sedan, et par le soin qu'exigeait le perfectionnement de l'éducation de ses deux plus jeunes filles. Or on sait combien le jeu était à cette époque à la mode dans les plus hautes compagnies, et combien surtout les dames de la cour se livraient avec ardeur à ce goût funeste. Mme de Fabert, il faut l'avouer, ne sut pas se défendre contre ces entraînements, et un des témoins de sa vie a pu dire avec justice que, « si elle n'eût pas été un peu trop joueuse, elle eût réuni en elle l'ensemble de toutes les perfections. »

Le maréchal en gémissait et aspirait chaque hiver avec ardeur à l'époque où, revenant à Sedan, elle se trouvait par là mise à l'abri de toute occasion de succomber à cette faiblesse. Il épanchait à ce sujet son cœur dans celui de son ami Arnauld, et ce dernier lui disait que c'était une question de tempérament, pour laquelle il fallait de l'indulgence.

« Ce n'est pas seulement le tempérament, lui répondait Fabert, le 11 janvier 1660, qui fait jouer la personne que vous savez, c'est la mode, qui peut tout sur les femmes. Il y en a d'autres que celle-là qui s'en mêlent et qui protestent d'y renoncer. Cela est aisé à faire à la frontière, mais dans Paris il n'en est pas de même. »

A la fin de l'année 1660, Mme de Fabert, retournée à Paris, vit de nouveau sa santé fortement altérée. Une note, contenue dans une généalogie du *Cabinet des titres,* dit qu'une perte considérable subie au jeu ne fut pas étrangère à cette aggravation du mal dont elle était atteinte.

Fabert lui-même, extrêmement souffrant, était allé demander du soulagement aux eaux de Bourbonne, et en était revenu sans l'obtenir. Il était à Sedan, luttant contre son mal avec son courage ordinaire, lorsqu'il fut appelé à Paris par la nouvelle de cette crise dangereuse. Il y accourut précipitamment, et trouva sa chère compagne dans l'état le plus alarmant. Elle expira entre ses bras, le 13 février 1661, et fut déposée en l'église Saint-Nicolas-des-Champs, et ensuite transportée à Sedan, où une sépulture lui avait été préparée, sous le chœur de l'église des capucins irlandais.

Fabert avait tendrement aimé sa femme, il la pleura amèrement. Tout ce qui, dans sa correspondance, est relatif à la perte qu'il vient de subir a le caractère le plus touchant. Mais, s'il la pleure, il le fait en chrétien et avec l'espoir d'une prochaine réunion, à jamais affranchie du déchirement de la séparation. Il répond, le 27 février, aux consolations d'Arnauld.

« Enfin, il faut se soumettre ! Le monde est une mauvaise chose : le bien qu'on y possède ne nous est pas assuré ; en en jouissant, la crainte de le perdre nous afflige. Les maux que ma femme a soufferts m'ont tenu de la sorte plusieurs années, et puis je me suis trouvé plongé dans un abîme qui n'a que de l'effroi, de quelque côté que je le regarde. Dieu, par sa grâce, vous garantisse d'un pareil malheur ! »

Déjà, le triste jour des funérailles, il avait eu le courage de répondre aux exhortations du curé de la paroisse, M. Joly :

« Monsieur, puisqu'il faut apprendre à mourir sans répugnance, il faut apprendre aussi à voir mourir sans désespoir les personnes qui nous sont les plus chères. »

Mais, si telle était la force de son âme, grâce au secours de la foi, son cœur était si cruellement brisé, que trois mois plus tard on put craindre de le voir succomber à sa douleur, et qu'il ne se remit jamais du coup qui l'avait frappé.

La mort de Mme de Fabert causa une affliction générale à la cour, où elle était entourée d'une haute estime. Mazarin, qui lui portait

beaucoup d'attachement et l'avait été visiter dans sa maladie, était lui-même en ce moment mourant à Vincennes.

La lettre de condoléance qu'il écrivit à Fabert, au sujet de son malheur, fut une des dernières qu'ait tracées sa main; quelques jours après, lui aussi avait cessé de vivre.

XLIX

FABERT REFUSE D'ÊTRE MINISTRE

1661

Le jour de la mort de Mazarin, le roi avait eu avec ses trois principaux ministres une conférence secrète ; le lendemain il avait réuni le conseil au Louvre et fait à ses membres une déclaration solennelle. « Désormais, avait-il dit, je serai mon premier ministre : vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. »

Malgré la conformité que Louis XIV établit sans retard entre cette déclaration et ses pratiques de gouvernement, la cour, habituée à placer un nom et une puissance entre la pensée supérieure du monarque et les affaires publiques, ne mit pas en doute qu'il lui faudrait, avant peu, faire choix d'un premier ministre. La reine mère était pénétrée de cette conviction, et, à ses yeux, ce futur ministre dirigeant était tout indiqué ; nul ne pouvait disputer cette place à Fabert; l'opinion publique reprenait son élan de 1658 avec plus d'intensité que jamais, puisque l'emploi qu'elle lui destinait semblait ne devoir que momentanément rester sans titulaire.

Nous trouvons la preuve de ce que nous avançons dans une lettre du P. Adam à Fabert, datée du 13 mai 1661, où il fait allusion à ce projet.

« Vous devez être assuré, écrivait l'éminent jésuite, que le roi et la reine mère vous honorent et vous estiment d'une manière qu'on ne peut assez exprimer. Dans une audience que Leurs Majestés m'ont fait l'honneur de m'accorder, la reine fit devant le roi votre éloge en peu de paroles, mais si portantes que j'en fus réellement touché, et le roi confirma tout ce qu'avait dit la reine.

« Presque toute la cour m'a demandé l'état de votre santé ; presque tous vous destinent à un autre emploi que celui que vous remplissez à

Sedan. Pour vous dire la vérité, on souhaiterait vous voir à la tête des affaires : c'est la voix des grands et du peuple. M. le maréchal de Turenne m'a longuement entretenu sur votre santé et sur les grands services que vous avez rendus à l'État. Il m'a parlé de vous avec estime, j'ose dire avec vénération.

« La reine mère est absolument à vous ; elle croit qu'il n'y a pas en France un plus grand homme de bien, un plus grand serviteur du roi et plus capable de manier les affaires. »

Louis XIV ne songeait certainement pas à rétablir, pas plus en la personne de Fabert qu'en celle d'aucun autre, les fonctions de premier ministre. Mais il est non moins certain qu'il avait la pensée de lui confier un portefeuille. Conseiller d'État depuis 1640, le maréchal s'était vu confirmer dans ce titre lors de la réorganisation du corps ; doué d'une égale supériorité en matière de guerre et de finances, il y apportait des lumières on ne peut plus précieuses.

Plusieurs mémoires, pleins des vues les plus élevées et les plus pratiques, avaient été, comme nous l'avons dit, remis au roi, sur la réorganisation de l'armée et sur les moyens de la faire passer du pied de guerre au pied de paix, sans léser des intérêts respectables et sans trop surcharger les finances de l'État. L'exécution de ces importantes mesures ne pouvait être confiée à des mains plus sûres et plus éprouvées, et le roi était tout disposé à introduire dans le conseil de ses ministres ce précieux élément de progrès.

Mais telle n'était pas la volonté du maréchal, et lui, le plus obéissant de tous les serviteurs, ne se croyait pas le droit, dans l'intérêt même de l'État, de souscrire aux désirs du souverain. Tout son sentiment à cet égard est contenu dans le passage suivant de sa lettre du 28 juin 1661 à Arnauld d'Andilly. Ce dernier, en effet, on le pense bien, n'avait pas été le moins ardent à le solliciter d'accepter le ministère, où le public et le roi étaient d'accord pour l'appeler.

« Ce que vous m'avez écrit m'oblige à vous répondre pour vous détromper sur l'opinion que vous avez de moi. Je me reconnais si peu capable de ce que vous me souhaitez, que je prends Dieu à témoin que, s'il dépendait de l'avoir ou de ne pas l'avoir, je ne l'aurais jamais. Après cela, vous pouvez juger si je serais propre à une telle charge ou non. On se connaît par les choses qu'on a faites ou faillies, et je sais, certainement, que je me sens incapable de ce que vous désirez pour moi. »

La même volonté se retrouve dans d'autres lettres écrites à la même époque. Il dit dans l'une d'elles :

« Une telle pensée serait préjudiciable au royaume, qui a besoin d'un plus habile homme que je ne suis; elle serait funeste à moi-même, puisque ce poste me causerait un chagrin mortel qui me conduirait infailliblement au tombeau. »

Dans une autre, il dit encore :

« Je n'ai nul dessein de sortir d'ici ni d'aller résider à la cour, et je ne pense pas qu'on puisse jamais me faire changer de volonté. »

En présence d'une résolution si arrêtée, le roi dut renoncer à son projet. Mais, peu de temps après, un événement imprévu vint troubler profondément la tranquillité du maréchal, menacé d'abord d'une complète disgrâce ; car cet événement fit revivre avec plus de vivacité la pensée de l'élever au faîte des honneurs. Nous voulons parler de la chute éclatante de Nicolas Fouquet, surintendant des finances.

En apprenant l'arrestation de celui qui, la veille encore, jouissait d'une si grande prospérité, Fabert se rendit à Fontainebleau. Il avait été avec le surintendant dans les termes d'une affectueuse intimité, et ce qui l'appelait à la cour était la pensée de le servir dans son malheur autant qu'il lui serait possible.

Sa première visite fut pour le ministre le Tellier. Mais quelle fut sa pénible surprise lorsqu'il apprit de ce dernier qu'on avait trouvé dans les papiers de Fouquet une note où il déclarait que, « dans le cas où il serait arrêté, M. de Fabert et d'autres gouverneurs lui avaient promis d'armer en sa faveur et de s'emparer de l'argent des recettes pour soutenir la lutte à son profit ! »

Tout stupéfait d'une pareille calomnie, il entreprend de se disculper ; mais le ministre l'arrête aux premiers mots, lui dit qu'on n'en croit rien et qu'il n'a qu'à voir le roi pour en être assuré. Sa Majesté lui déclare, en effet, qu'elle n'attache aucune importance à ce qu'elle appelle « les propos d'un fou ». Et la reine ajoute que, s'il a besoin d'une caution, elle s'offre à être la sienne.

Le lendemain ce fut un autre émoi d'un genre tout différent : le comte de Noailles vint lui dire que sa parfaite innocence faisait si peu l'ombre d'un doute et que sa fidélité inspirait un si entière confiance, que le roi était résolu à lui donner l'emploi de surintendant des finances.

Moins que jamais une telle proposition pouvait le séduire. Ce terrain brûlant de la cour lui inspirait une répulsion invincible. Bien des courtisans, en effet, avaient été heureux de pouvoir profiter d'un méchant bruit pour projeter une ombre sur cette vertu jusque-là réputée incorruptible. Il n'en manquait pas qui affectaient de dire que Fouquet pouvait bien n'avoir pas menti, et que la promesse qu'il avait inscrite avait peut-être plus de réalité que le roi ne le pensait.

L'idée de se sentir soupçonné de manœuvres déloyales, ou même imprudentes, était insupportable pour l'âme à la fois si pure et si impressionnable du maréchal. Il lui tardait de se retrouver au sein de ses travaux, dans son paisible gouvernement, loin des jalousies, des intrigues et des mensonges. Il déclina donc formellement les offres qui lui étaient faites, et repartit pour Sedan, emportant une grande recon-

naissance pour les bontés du roi, mais aussi une certaine amertume par suite des jugements légers et injustes dont il avait été l'objet.

Il laisse bien voir dans une de ses dernières lettres à Arnauld combien cela lui est allé au cœur.

« Je n'ai pas été bien reçu par tout le monde à la cour, lui dit-il. Plusieurs croyaient m'avoir fort obligé en disant qu'on est souvent trompé aux hommes, et qu'ils ne m'auraient jamais cru capable de faire la faute que j'ai faite. A leur avis, c'était fort doucement traiter un homme qu'ils croyaient criminel, par le plaisir qu'ont beaucoup de courtisans de voir ôter l'honneur à ceux qu'ils croient en avoir. »

Mais il faut ajouter qu'en ce moment même il faisait ce qu'il fallait pour s'attirer beaucoup d'ennemis. Il apportait son ardeur, disons mieux sa raideur accoutumée, dans une lutte où il rencontrait pour adversaire tout le corps judiciaire. C'était au sujet de la réorganisation du présidial de Sedan.

L

LUTTE AVEC LE PARLEMENT

1661

Au mois de mai 1661, une nouvelle douloureuse était venue surprendre le maréchal : par un édit daté de Fontainebleau le roi, étendant le ressort de la juridiction du parlement de Metz, supprimait le conseil souverain ainsi que le bailliage de Sedan, pour y substituer un siège présidial, dont l'autorité, rendue subalterne, devait ressortir à ce parlement. Les jugements de première instance, tant au civil qu'au criminel, lui étaient seuls réservés.

Les Sedanais furent d'autant plus sensibles à ce coup que rien ne paraissait le motiver; le conseil souverain s'était toujours montré aussi loyal que consciencieux, et les termes des lettres patentes de Rueil, en 1644, étaient si formels, qu'il ne semblait pas qu'elles pussent jamais être déchirées sans une raison bien grave. Mais ce fut Fabert qui éprouva ce chagrin de la façon la plus rude. Son honneur même lui paraissait atteint par la violation des engagements pris par lui vis-à-vis de la population.

Il adressa au roi ses protestations et celles du conseil au point de vue de la justice et des droits acquis, et en même temps vint lui présenter des explications fort sérieuses sur le lien qui, à Sedan, rattachait la question religieuse à la question politique, et sur les causes de désaffection suscitées par cette mesure parmi la population protestante, qu'elle menaçait d'une complète déchéance.

La cour fut inflexible dans sa résolution de maintenir l'édit ; seulement, pour donner au maréchal une preuve de déférence et d'estime, on décida que le ressort du présidial serait étendu ; qu'une charge de grand sénéchal serait créée, aux appointements de quatre mille livres, et attachée à la dignité de gouverneur, et qu'enfin ce dernier recevrait une charge de conseiller honoraire avec séance au parlement de Metz, pour lui et les aînés de ses héritiers à perpétuité.

Fabert ne pouvait être que sensible à un procédé si flatteur, mais son intérêt personnel le touchait moins que l'intérêt public ; il repoussa les offres que lui avait transmises le procureur général, et demanda seulement qu'on n'appliquât l'édit à la principauté que lorsque la génération qui avait vécu sous les anciens princes aurait disparu.

Il n'était pas dans la pensée du ministère qu'il fût jamais possible d'accorder un tel délai, mais on ne voulait pas non plus contrister ce grand cœur par une sorte de parti pris de refus sans compensation. Le roi lui accorda donc, par des lettres patentes du 25 août, pour lui et son fils, « le droit de nomination et finance des offices créés par l'édit du mois de mai dernier au siège présidial de Sedan, ne se réservant, Sa Majesté, que la provision desdits officiers sur ladite nomination et la première finance d'iceux. »

Cette dernière condition parut à Fabert de la plus criante injustice, appliquée à des titulaires depuis longtemps possesseurs de leurs charges. Il demanda que les emplois fussent accordés à titre gratuit, et ne dissimula pas à Colbert que, s'il ne l'obtenait pas et qu'on persistât à exiger la finance, ce serait sur ses propres deniers qu'elle serait payée au trésor. Sur ces entrefaites, il apprit que les partisans avaient déjà offert d'avancer le montant des charges de judicature. Il écrivit aussitôt pour offrir le même prix et demander la préférence. Le roi, touché d'une telle générosité, se désista de son droit de finance et lui laissa l'entière disposition des places du présidial. Il voulut même ajouter à cette faveur celle d'une gratification de vingt mille livres.

L'édit de Fontainebleau fut enregistré au mois de novembre et reçut, au mois de janvier 1662, son application. Ce fut alors que commencèrent les grandes difficultés du gouverneur.

Résolu à satisfaire avant tout, dans ses choix, aux exigences d'une

impartiale justice, il n'hésita pas à donner à ceux qui s'étaient montrés bons magistrats dans le bailliage et le conseil souverain des charges équivalentes dans le présidial, sans s'arrêter à la religion qu'ils professaient. C'est ainsi que les magistrats du parquet, nommés par lui, se trouvèrent être des calvinistes. Or le parlement avait décidé que les « gens du roi » appartiendraient exclusivement à la religion catholique. Il ordonna qu'une députation composée de trois de ses membres se rendrait immédiatement à Sedan pour signifier au conseil souverain sa suppression et organiser le service de la justice, en attendant que le gouverneur eût fait des propositions de nature à être agréées.

Lorsque les députés se présentèrent devant Fabert, il leur demanda, avant tout, de lui présenter les lettres du roi qui les autorisaient à faire leur démarche. Ils répondirent qu'ils n'avaient que la commission du parlement et l'édit de Fontainebleau, mais que cela suffisait.

« Pas pour moi, Messieurs, dit Fabert; je suis accoutumé à ce que les ordres du roi me soient signifiés directement par Sa Majesté, et non par l'intermédiaire des parlements. Vous pouvez donc vous retirer. »

Rentrés à Metz, les députés y firent leur rapport. Le parlement ne voulut pas avoir le dessous. Il rendit un arrêt par lequel les conseillers Foës et Chapenay étaient chargés, dans toutes les formes, d'aller à Sedan mettre fin à l'exécution du pouvoir judiciaire jusque-là conservé par le conseil souverain. Ces conseillers jugèrent que leur dignité serait compromise s'il leur fallait se réclamer d'une autre autorité que de celle du grand corps auquel ils appartenaient; ils partirent donc pour Sedan avec cet arrêt et l'allèrent signifier à qui de droit. Mais le conseil souverain, indigné, rendit de son côté un autre arrêt, portant que « les sieurs Foës et Chapenay seraient chassés du territoire, et que, s'ils y rentraient, ils seraient châtiés exemplairement, comme perturbateurs du repos public; que, du reste, le roi allait être informé de cet attentat, et que lui seul en jugerait ». Et en même temps deux huissiers envoyés par le conseil, prenant par la bride les chevaux du carrosse qui avait amené les conseillers messins, leur faisaient repasser la Meuse et les conduisaient à la limite du territoire sedanais.

Cet arrêt, accompagné d'un mémoire explicatif, fut, dès le lendemain, envoyé à la cour par les mains de M. de Termes, du chanoine Morel et de l'échevin David, représentant respectivement le maréchal, le conseil souverain et le corps municipal. Dans ce mémoire Fabert suppliait le roi de l'autoriser à maintenir dans les charges du présidial les protestants qu'il avait nommés et dont il avait pu apprécier le mérite au conseil souverain, de ne pas exiger d'eux un

nouveau serment, comme s'ils eussent débuté dans les fonctions publiques, et d'envoyer un maître des requêtes pour établir définitivement le siège présidial à l'exclusion de toute intervention du parlement de Metz.

De son côté, cette compagnie ne restait pas inactive; elle avait envoyé au roi une députation pour le prier, dans l'intérêt de la religion catholique, d'exclure les religionnaires du nouveau présidial et de défendre particulièrement au maréchal d'en établir dans les charges de président, de procureur du roi et de lieutenant civil et criminel. Or, c'étaient justement là les nominations qui formaient le fond du débat. Elles avaient été faites en faveur de MM. d'Ozanne, de Beaulieu, de Moranvillé et de Chadirac, et les excellents services de ces quatre magistrats plaidaient énergiquement en faveur de leur maintien.

Le chancelier et Colbert parurent d'abord incliner du côté du parlement, et la confirmation des propositions du gouverneur resta quelques jours suspendue; mais les raisons par lesquelles elles furent appuyées par M. Voisin et le P. Adam lui-même, firent définitivement pencher la balance en leur faveur. Le conseil souverain ne fit que subir une transformation, et les lettres que les magistrats de Metz demandaient pour le faire casser furent définitivement refusées.

Cette lutte, dans laquelle le maréchal avait obtenu gain de cause contre un grand corps judiciaire, excita contre lui de très vives inimitiés : tout ce qui était parlementaire se sentit blessé, et dans le monde religieux on trouva également fort coupable le zèle extrême qu'il avait déployé en faveur des protestants. Les exaltés du parti le représentèrent comme « un destructeur des choses saintes, un homme sans religion, un fauteur d'hérésie qui cherchait à s'assurer des huguenots en leur accordant tout ce que le roi défendait ».

Mais on alla plus loin encore : on ramassa dans le ruisseau de misérables inventions par lesquelles quelques méchants avaient, déjà depuis longtemps, cherché à expliquer le constant bonheur de sa carrière, au moyen de pratiques surnaturelles. On répéta qu'en effet il fallait bien quelque chose de semblable pour que toutes ses entreprises réussissent ainsi. On en fit un enchanteur et un magicien ayant reçu du diable le pouvoir d'ensorceler tous ceux qui avaient affaire à lui.

On ne lui laissa pas ignorer les étranges soupçons dont il était l'objet; mais il s'en consola par la pensée que l'intérêt de la justice et celui de la religion avaient été ses seuls mobiles. Tout ce qu'il faisait n'avait, en effet, d'autre objet que de rendre moins difficile l'œuvre, devenue le but unique de sa vie, du retour des calvinistes de Sedan à l'unité catholique.

« Je sais, écrivait-il au P. Adam, tout ce que l'on dit de moi; mais je consens à passer pour hypocrite et pour enchanteur, comme mes

ennemis osent le dire ; je veux bien qu'on y ajoute que je suis d'accord avec Belzébuth et Satan, que je me suis donné à eux, que j'ai le diable au corps, que je suis pis qu'un sorcier, pourvu que ma conduite envers ceux de la religion puisse contribuer à les faire rentrer dans l'Église. »

LI

REFUS DU CORDON BLEU

1661

Fabert, maréchal de France, membre du conseil du roi, ayant refusé d'être ministre, était arrivé, on peut le dire, à l'apogée de la grandeur. Une seule distinction lui faisait défaut, c'était le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Ce titre était resté en très grand honneur malgré l'abus momentané qui en avait été fait, et du reste nul n'avait été appelé à le porter depuis plusieurs années. Au mois de novembre 1661, Louis XIV résolut de conférer ses ordres à soixante-trois chevaliers, pris parmi les illustrations les plus éclatantes de son règne. Fabert fut du nombre des élus, et rien ne montra mieux le peu d'impression produite sur le roi par les méchants bruits qui avaient couru à son sujet.

Une lettre du comte de Noailles, son ami, lui fit connaître les intentions de Sa Majesté à son égard. Rien ne pouvait le toucher davantage. Mais il existait un obstacle à ce que ces intentions pussent se réaliser légalement, et, pour son cœur loyal, cet obstacle était infranchissable. Nous nous souvenons qu'en 1653 il l'avait déclaré tel à Mazarin.

Les statuts de l'ordre exigeaient que les chevaliers du Saint-Esprit fussent en possession d'au moins quatre degrés de noblesse. Or, en admettant même que Mengin Fabert eût été anobli par le duc Charles III, et que cette noblesse lorraine eût cours en France, son petit-fils n'était pas en situation de faire preuve des quatre degrés nécessaires. La bienveillance du roi, ne pouvant aller jusqu'à modifier les statuts de l'ordre, restait forcément pour lui à l'état de lettre morte. Ce fut dans ce sens qu'il écrivit à M. de Noailles, en lui exprimant toute sa gratitude.

« Il y a plusieurs années, lui dit-il, que M. le cardinal Mazarin me fit l'honneur de me dire que le roi avait dessein de faire des chevaliers du Saint-Esprit et qu'il ferait même expédier des brevets de nomination. Son Éminence voulant m'en procurer un, je reçus avec respect ce témoignage de bonté, mais dis que, mon père n'ayant été que le premier gentilhomme de sa race, je ne serais jamais reçu au nombre des chevaliers ; qu'autrement il faudrait, dans les preuves, commettre des faussetés si honteuses, qu'elles terniraient l'honneur que le roi croirait me faire, et que ma conscience ne cesserait d'être bourrelée. M. le cardinal me repartit qu'il était vrai que les statuts de l'ordre obligeaient à des preuves, mais que le roi pouvait en dispenser; que l'on ferait demander des dispenses par le pape ou les autres chevaliers, qu'il se chargeait de faire réussir cette affaire, et qu'il ne souffrirait pas que je fusse exclu d'un ordre que le roi conférait aux officiers qu'il honorait de son estime. Lorsque je fus promu à la dignité de maréchal de France, il me dit que la difficulté était comme levée par ma qualité d'officier de la couronne ; je ne lui fis aucune réponse et je ne lui ai plus parlé de cette affaire. »

Le comte de Noailles exposa au roi la difficulté que faisait naître l'honorable scrupule du récipiendaire. Le roi répondit que « par estime pour les services de M. de Fabert il ne ferait point examiner ses preuves, et qu'il serait content de celles qu'il présenterait ».

Noailles, croyant la difficulté levée par cette condescendance, écrivit, tout joyeux, à son ami pour lui en faire part. Ce n'était pas là ce que voulait Fabert. Il aurait accepté une dispense totale des pièces requises, mais à aucun prix il ne se déciderait à en présenter d'inexactes, avec l'assurance que ces inexactitudes ne seraient pas relevées. Il y avait là, à ses yeux, une tromperie tout à fait méprisable. Aussi répondit-il à M. de Noailles qu'il persistait à considérer comme impossible que le cordon bleu lui fût donné, sans que cette distinction, source d'honneur pour les autres, fût pour lui une cause de déshonneur. Il suppliait, en conséquence, le roi d'effacer son nom de la liste préparée.

Les amis du maréchal, et son gendre en particulier, furent fort peinés de le voir se refuser à accepter une faveur si flatteuse. M. de Vervins lui cita l'exemple de gens illustres, mais de race nouvelle, qui, sous Louis XIII, avaient profité d'une pareille indulgence sans queleur considération en souffrît le moins du monde. Fabert, animé par la contradiction, lui répondit avec vivacité :

« Les raisons que l'on me propose ne peuvent me dispenser des lois de la probité; ce que celle-ci blâme comme injuste ne peut être justifié par aucun usage. Il n'y a qu'une justice, qu'une vérité, qu'une raison, et ceux qu'elle condamne sont bien condamnés, fussent-ils absous par tous les politiques. Je me fais gloire d'ignorer les détours

qu'on me propose. Se servir de ces expédients, ce n'est pas faire penser qu'on mérite le cordon bleu, c'est vouloir l'attraper et tromper le roi. »

Des démarches furent faites, avec son aveu, pour obtenir du roi la dispense totale des preuves, parce qu'alors son scrupule n'aurait eu plus de raison d'être. Sa famille, qui se trouvait abaissée par une si extrême modestie, multipliait auprès de lui les instances les plus vives. Il entendait taxer sa conduite d'affectation, de fausse humilité, d'hypocrisie..., que sais-je? Il se défendait contre toutes les attaques avec une inébranlable fermeté.

« Jamais, répondait-il, je ne souffrirai que mon manteau soit honoré d'une croix et mon âme en même temps déshonorée par une imposture. J'ai été élevé aux charges militaires, jusqu'à celle de maréchal de France, sans avoir importuné Sa Majesté ; je ne commencerai pas à mon âge à flétrir tout l'honneur que j'ai reçu. »

Sur ces entrefaites, on apprit le résultat des dernières démarches tentées près du roi ; ce dernier ne croyait pas pouvoir prendre sur lui de violer les statuts de l'ordre, en dispensant d'une formalité imposée par eux ; mais plus que jamais il acceptait les preuves, quelles qu'elles fussent et sans aucune vérification. A ses yeux les deux solutions étaient identiques. Mais le maréchal avait la conscience plus délicate que son souverain. Il se décida à renoncer d'une manière officielle à l'honneur qui lui était fait, et, le 1er décembre, écrivit au roi cette lettre, véritable monument de grandeur morale[1].

« Sire,

« Je sais qu'un sujet ne peut être obligé à son roi au delà de ce que je suis à Votre Majesté, et néanmoins elle a voulu encore me combler de ses grâces en me nommant pour être chevalier du Saint-Esprit, dans un temps où les plaisirs que l'on prend de médire font dire à bien des gens que je suis dans le cas de craindre sa justice. Un traitement semblable ne peut produire en moi qu'un extrême regret de ne pouvoir m'en rendre digne, comme j'aurais pu le faire, si la guerre eût duré et qu'il eût plu à Votre Majesté m'employer en campagne, ainsi que feu M. le cardinal m'avait dit qu'elle pourrait bien faire. J'aurais servi avec tant de zèle que cela eût fait voir ce qu'en un sujet fidèle peuvent produire les bienfaits d'un bon roi. Mais, Sire, par la paix je me trouve éloigné de cela, qui est pour moi un grand malheur, lequel s'accroît par la difficulté insurmontable que je trouve à recevoir l'honneur que Votre Majesté veut me faire.

« De deux mauvais partis, Sire, agréez que je prenne celui de re-

[1] Bibl. nat. ms. f. fr. 406.

noncer à la grâce que Votre Majesté a la bonté de me faire. On ne saurait sans peine refuser un honneur présenté par son roi. Mais, Sire, pour recevoir celui-ci, il faudrait que je sois un faussaire à Votre Majesté, dont la seule pensée me donne de l'horreur! Si, par quelques services on pouvait suppléer à cet empêchement, j'entreprendrais tout ce qui se peut faire, et les efforts que je ferais montreraient combien j'estime l'honneur qui m'est offert et combien ma vie m'est peu considérable, à comparaison de me rendre digne des grâces dont Votre Majesté a la bonté de vouloir honorer la personne qui est, avec le plus de reconnaissance, de fidélité et de zèle, son très humble sujet.

« A Sedan, le 1er décembre 1661. »

Le lendemain il voulut informer également de sa résolution le secrétaire d'État le Tellier. Il le fit dans les termes suivants :

« Monsieur, je n'aurais pas reçu du roi l'honneur que Sa Majesté vient de me faire si vous ne me l'eussiez procuré, et cela me donne lieu de vous demander une seconde obligation, qui est de lui faire agréer que, demeurant sans recevoir l'ordre du Saint-Esprit, je sois envers Sa Majesté tout de même obligé que si je l'avais reçu. On dit partout, jusque dans Rome, que je suis dans le crime et qu'on attendait de me voir puni. Le roi fait voir, par les grâces qu'il me fait, qu'il me croit innocent et digne de l'honneur qu'il fait à ceux qu'il distingue des autres. C'est, Monsieur, l'avantage que je puis retirer de ma nomination; car pour recevoir l'ordre, il faudrait faire des faussetés dont je suis incapable, qui m'en rendraient indigne, me mettraient dans le mépris du roi et rabattraient l'opinion que vous avez de moi, que je sais véritable.

« Il m'est extrêmement fâcheux de renoncer à la grâce du roi et de lui écrire ainsi qu'à vous, Monsieur, à qui je m'en tiens obligé ; mais je vous confesse que l'horreur que me donnent la pensée de faire une fausseté et celle du repentir qui bourrèlerait ma conscience, le reste de ma vie, m'empêche, en cette rencontre, d'en prendre d'autre parti. J'estime que vous approuverez cette résolution, et qu'en continuant de m'obliger comme vous avez toujours fait vous aurez la bonté de faire connaître au roi que je ne pouvais prendre que celle-là, sous peine de devenir méchant.

« A Sedan, le 2 décembre 1661. »

La réponse du roi est digne de la lettre du serviteur; une véritable magnanimité l'a inspirée. En voici les termes :

« Mon cousin, je ne vous saurais dire si c'est avec plus d'estime ou bien avec plus de déplaisir que j'ai vu par votre lettre du 1er de ce

mois l'exclusion que vous vous donnez vous-même pour le cordon bleu, dont j'avais résolu de vous honorer. Ce rare exemple de probité me paraît si admirable que je vous avoue que je le regarde comme un ornement de mon règne ; mais j'ai un regret indicible de voir qu'un homme qui, par sa valeur et par sa fidélité, est parvenu si dignement aux premières charges de ma couronne, se prive lui-même de cette nouvelle marque d'honneur par un obstacle qui me lie les mains. Ne pouvant faire davantage pour rendre justice à votre vertu, je vous assurerai au moins par ces lignes que jamais il n'y eut dispense accordée avec plus de joie que celle que je vous enverrais de mon propre mouvement, si je le pouvais sans renverser les fondements de mon ordre, et que ceux à qui j'en vais distribuer le collier ne sauraient jamais en recevoir plus de lustre dans le monde que le refus que vous en faites par un principe si généreux vous en donne auprès de moi.

« Je prie Dieu au surplus qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

« Écrit à Paris, le 29 décembre 1661. »

Signé : « Louis. »

Ainsi qu'il est bien facile de le prévoir, la conduite de Fabert fut à la cour très diversement appréciée : les uns, comme le roi, en admirèrent la grandeur et la noble simplicité ; les autres dirent que c'était un acte d'orgueil, une manière de se mettre au-dessus de tout le monde.

Le maréchal fut peu sensible aux critiques; sa conscience lui disait que la passion de l'honneur vrai et de la justice l'avait seule guidé en cette affaire; avec cette pensée il se consola du reste.

LII

FABERT ET LES PROTESTANTS

Depuis son entrée à Sedan, Fabert avait eu une idée qui n'avait fait qu'acquérir toujours chez lui plus de force : rendre à l'unité catholique cette ville, depuis tant d'années devenue une des places fortes de l'hérésie calviniste. Mais à cette idée en était invariablement attachée une autre, c'est qu'il fallait pour y parvenir user de douceur et

de modération, et faire de la charité évangélique le premier des moyens de persuasion. Il ne voulait ni supprimer violemment le protestantisme, ni le dompter par les procédés d'une controverse ardente : un retour libre et spontané était ce qu'il rêvait d'obtenir, et toute sa conduite envers les religionnaires ne s'inspira jamais d'une autre conviction que celle-là.

Nous avons vu qu'au début du rétablissement du culte catholique à Sedan il y fit venir les lazaristes et leur demanda d'entrer dans ses vues : ils y restèrent longtemps fidèles. Les capucins, déjà installés par le prince Frédéric-Maurice et très disposés à controverser plutôt qu'à attirer les cœurs, durent transformer leur méthode et le firent avec succès.

Le religieux gouverneur eut lieu de s'applaudir des résultats de son système. Il les résumait en ces termes dans une lettre à Mme de Fabert datée de 1656 : « Vous présenterez à la reine le dénombrement du peuple de Sedan. Sa Majesté verra que depuis que cette ville est au roi quatre cents huguenots en sont sortis et que seize cents ont embrassé la foi catholique ; cela fera voir à la reine que j'ai plus de soins de la religion dans le fond que je n'en fais paraître extérieurement, et qu'il y a de meilleurs moyens que l'aigreur et la dispute pour ramener les hérétiques à l'Église d'où ils sont sortis. »

Vers 1659, les lazaristes avaient quelque peu dévié à Sedan de la voie simple et charitable ouverte devant eux par leur saint fondateur. Ils se laissaient volontiers aller à la controverse, et les instructions familières uniquement consacrées à l'exposition de la foi catholique et des vertus qu'elle enseigne avaient trop souvent fait place à des discussions animées sur la vanité des principes de l'Église réformée. A ces discours il était répondu dans les autres chaires non sans amertume et sans irritation. C'était là une méthode de procéder absolument antipathique aux convictions et aux principes du maréchal. Il pria l'archevêque de Reims d'intervenir pour ramener les trop zélés religieux à leur première modération. L'éminent prélat apprécia la sagesse de ses idées, et écrivit au clergé de Sedan une lettre pastorale dans laquelle il disait que, s'il fallait s'appliquer à convaincre les esprits, gagner les cœurs était au moins aussi nécessaire.

« Ce n'est pas assez d'avoir raison, y disait-il, il faut la faire goûter et ne pas la présenter d'une manière choquante qui en éloigne ceux que vous entreprendrez de convaincre. »

Mais Fabert voulut avoir plus que des conseils et des exhortations à mettre à la disposition des prêtres catholiques, il tint à placer sous leurs yeux un exemple de la modération et du zèle dont l'union représentait pour lui l'idéal de l'œuvre apostolique. Il demanda un prédicateur extraordinaire, et, sur les avis qui lui avaient été donnés, témoigna le désir qu'on lui envoyât le P. Adam, jésuite, orateur d'un talent

contesté par les uns, élevé aux nues par les autres, controversiste habile, dont la science s'était affirmée dans plusieurs ouvrages fort renommés, et dont la vivacité d'intelligence et l'aménité de caractère donnaient au maréchal la certitude qu'il entrerait dans ses vues.

Grâce à l'intervention de la reine mère, le P. Adam vint prêcher à Sedan l'avent de 1659. Il y fut tel que l'avait espéré Fabert, et pendant les quelques semaines que dura sa mission il déploya tant de sagesse, de grâce et de simplicité, fit un exposé si clair et si saisissant de la vérité de la foi catholique, se montra, en un mot, si franchement évangélique qu'aucun de ses auditeurs ne put lui refuser sa confiance et sa sympathie. Il fit plus en peu de jours pour détruire bien des préjugés, que les prédicateurs ordinaires n'avaient fait par de fréquentes, d'interminables dissertations.

Lorsque le P. Adam quitta Sedan, sa mission terminée, on put dire que, s'il y laissa des impressions favorables, celles qu'il emportait ne l'étaient pas moins. Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante écrite par lui à Mazarin peu de temps après la clôture de sa mission.

« ... Je crois que Dieu dispose ces esprits à Votre Éminence afin qu'elle ajoute cette gloire d'une conversion générale aux autres illustres que ses belles actions lui ont acquises. Si elle daigne m'écouter sur ce sujet, j'ose dire que je lui ferai voir que mon espérance n'est pas trop mal fondée. J'ai trouvé ici M. de Fabert, l'homme véritablement du roi et de la reine et de Votre Éminence, qui tient les esprits dans une soumission si générale et avec un empire si aimable, que je puis avouer que les choses que je vois sont infiniment au-dessus de ce que j'en avais ouï dire. » (18 février 1660.)

D'autre part, la lettre suivante du maréchal au prédicateur donne la mesure des sympathies que ce dernier s'était acquises.

« En revenant ici, vous pourrez travailler avec succès. Votre manière d'agir y a donné une forte opinion de votre ardent désir pour la conversion de ceux que vous croyez en danger. Les huguenots sont convaincus que vous n'avez d'autre intention que de leur faire du bien, et la connaissance qu'ils ont de votre capacité et de votre modération est un préjugé favorable que vous ne travaillerez pas en vain à leur conversion. Les ministres de Sedan parlent de vous avec une grande estime et amitié ; vous avez la clef de leurs cœurs. » (10 mai 1660.)

C'était à une conduite inspirée par la plus généreuse tolérance que le P. Adam devait ces sentiments affectueux. Mazarin avait cru aider à l'œuvre de la conversion des Sedanais en supprimant les gages des ministres et des professeurs de l'académie protestante. Fabert, dont ce procédé choquait les idées, tenaces ainsi qu'on le sait, réclama avec vivacité, et ce fut le P. Adam qui porta sa réclamation à la cour.

Il l'appuya avec tant de zèle qu'il obtint le maintien des crédits supprimés, et un tel procédé toucha sensiblement les calvinistes, en raison surtout du caractère de la personne à qui ils en étaient redevables.

Le maréchal lui écrivit pour le remercier de son intervention : « Je vous dois en cette rencontre la meilleure partie de l'obligation que j'ai au roi et à la reine. J'ai fait voir aux religionnaires et aux principaux de Sedan la reconnaissance qu'ils vous doivent. Ils ressentent ce bienfait comme il convient, et je leur ai témoigné ma satisfaction quand j'ai vu qu'ils étaient aussi reconnaissants que moi. Ils m'ont dit là-dessus des choses qui m'ont touché, et qui me font de plus en plus connaître que, si vous ne faites pas avec eux ce que vous souhaitez pour leur réunion à l'Église, c'est que Dieu voudra punir mes péchés en n'accordant pas à votre zèle le succès qu'il se propose. » (18 juillet 1660.)

Il est juste de faire remarquer que le jésuite, en mettant toute son influence au service de la conservation de l'académie calviniste de Sedan, montrait un esprit de désintéressement des plus louables ; car il savait que sa compagnie était sur le point de fonder un collège à Sedan, et la ruine préalable d'un enseignement rival eût été chose conforme aux préceptes de la sagesse vulgaire. Mais la compagnie de Jésus était de force à supporter près d'elle une concurrence, et capable de la vaincre par la supériorité de ses principes et de son enseignement.

On comprend en tous cas la reconnaissance qui fut acquise au P. Adam, et la juste popularité dont son nom fut entouré à Sedan. Dans de telles conditions, une seconde mission, prêchée par lui en cette ville, ne pouvait produire que d'excellents effets. Ses supérieurs ne paraissaient cependant pas disposés à la lui laisser accepter. Au moment de l'avent de 1660, ils l'avaient envoyé au fond du Poitou, et il fallut un ordre exprès de la reine mère pour faire donner satisfaction aux instantes demandes du maréchal.

En 1661, il prêcha encore l'avent ; en 1662, le carême. Son influence fut des plus salutaires ; il finit par transformer les esprits à un point qu'on n'aurait pas cru possible. Les protestants, entraînés par des raisons que la douceur et l'amabilité de l'orateur faisaient insensiblement pénétrer dans leur cœur, sentirent s'effacer l'antipathie violente qui les éloignait de certains dogmes et de certaines cérémonies de l'Église. Le culte des saints, la vénération des images cessèrent d'être pour eux un sujet de scandale. Ils se laissèrent fortement toucher par ce simple raisonnement du missionnaire : « que c'était une fausse délicatesse que persister dans l'erreur, sous prétexte qu'il faut rester fidèle à la religion de ses pères, alors que leurs pères n'avaient préci-

sément pas craint, en suivant une religion nouvelle, d'abandonner celle de leurs ancêtres. »

Les conversions se multiplièrent, et beaucoup d'autres se préparèrent en silence ; même, parmi les ministres il y en eut plusieurs qui manifestèrent l'intention de revenir à l'unité catholique. Enfin, en présence de ce mouvement d'opinion qui s'accentuait chaque jour davantage, Fabert et le P. Adam lui-même purent concevoir l'espérance que bientôt il n'y aurait plus à Sedan qu'une foi et qu'une Église.

Au moment où la quatrième station se préparait, le maréchal voyait les dispositions des esprits si favorables, que le moment de frapper un grand coup lui paraissait arrivé. Il écrivit au P. Adam que, la mission terminée, il n'hésiterait pas à aborder franchement la question de réunion des deux Églises. Il ajouta que, « si en cette circonstance il n'obtenait pas le succès complet qu'il espérait, c'est que Dieu voudrait le punir en lui refusant ce qu'il n'avait cessé de désirer depuis son arrivée à Sedan. » La lettre se terminait par cette pieuse invocation : « Je prie le Seigneur que le châtiment tombe sur ma personne plutôt que sur ces frères séparés dont je demande le salut avec tant d'ardeur ! »

A la fin de la mission du carême de 1662, le maréchal, quoique déjà fort souffrant, se résolut donc à tenter une démarche décisive. Il se disait que l'état de maladie auquel il se trouvait réduit contribuerait peut-être encore à son succès, par l'attendrissement que ne pouvaient manquer d'en ressentir des hommes qui l'aimaient d'une affection presque filiale.

Le 17 avril 1662, il réunit dans ses appartements les principaux religionnaires de Sedan, et particulièrement les ministres, les membres du consistoire et les professeurs de l'académie. Ayant à ses côtés le président Morel et le P. Adam, il posa franchement devant eux la question de la réunion de l'Église réformée à l'Église catholique, en faisant valoir les avantages de toutes sortes qui devaient en résulter pour eux, la joie qu'elle causerait au roi et les marques que Sa Majesté ne manquerait pas de leur en faire tenir. Fort sagement, il se renferma dans le développement de cet ordre d'idées, laissant au P. Adam le soin de traiter la question au point de vue du dogme.

Alors l'éloquent jésuite, prenant la parole après lui, fit une récapitulation nette et rapide de la doctrine chrétienne sur tous les points contestés, s'appuyant particulièrement sur des preuves empruntées aux écrits de Luther et de Calvin eux-mêmes, ainsi qu'aux articles du synode de Charenton, tenu par les protestants en 1631. Il fit cet exposé sommaire avec une telle lucidité, une telle précision ; la doctrine parut dans sa bouche si raisonnable, si conforme à la lettre et à l'esprit des saintes Écritures, que « tous ceux qui étaient de bonne foi

convinrent qu'ils ne trouvaient presque plus de difficultés à se réunir avec les catholiques, et promirent, sur leur parole d'honneur, de travailler de tout leur pouvoir à porter le peuple à cette réunion si désirée et si avantageuse d'ailleurs[1] ».

Tout semblait donc marcher au gré des pieux souhaits du maréchal. Mais la Providence ne lui avait pas destiné le bonheur de les voir s'accomplir. La mort s'apprêtait à l'arrêter en chemin.

LIII

MORT DE FABERT

1662

Depuis la perte qu'il avait faite de la maréchale, la santé de Fabert était restée profondément ébranlée. Au mois de mai 1661, il s'était vu atteint à la fois « de mal d'estomac, d'une fluxion de poitrine, de défaillance de cœur et d'une si extrême faiblesse qu'il se sentait incapable de la moindre chose[2] ». Il ne se remit qu'imparfaitement d'une telle secousse, et dut passer l'été à la campagne, à Baricourt, dans un air plus vivifiant que celui de la ville. Son tempérament, épuisé par tant de fatigues, tant de blessures, une vie si active et si laborieuse sans un jour de repos, depuis près d'un demi-siècle, n'était plus de force à réagir contre les effets de la douleur et de la maladie.

A une extrême délicatesse de poitrine se joignait une fièvre lente qui, en usant ses dernières forces, l'avertissait que le terme de sa carrière n'était pas éloigné. Il le sentit mieux que les hommes de l'art eux-mêmes, et envisagea avec une sereine tranquillité d'âme, et surtout avec une résignation profondément chrétienne, l'approche de ce moment fatal. La mort n'avait rien qui pût l'effrayer; il l'avait souvent vue de près sur les champs de bataille, et il était coutumier du sacrifice de sa vie. Cette vie, du reste, avait perdu pour lui son charme principal depuis que sa chère compagne dormait en l'attendant sous l'autel des Capucins de Sedan : l'idée de la revoir en un monde meilleur lui était douce et consolante.

[1] *Mém. du président Morel.*
[2] Lettre à Arnauld du 8 mai.

Ses enfants, il est vrai, étaient bien jeunes et avaient pour longtemps encore grand besoin de son appui ; mais il plaçait une juste confiance dans la tendresse éclairée de sa fille aînée, et comptait sur elle pour veiller à l'établissement de ses sœurs. L'avenir de son fils aîné était assuré par la survivance du gouvernement de Sedan, et c'était lui qui se chargerait de la carrière de son jeune frère. Du reste, il avait les plus sûrs et les plus dévoués des amis auxquels il pourrait sans crainte confier tous ces chers intérêts.

Mais il était, nous le savons, une autre pensée qui remplissait son cœur d'une véritable anxiété ; c'était celle de laisser inachevée la grande œuvre de la réunion des deux Églises, alors qu'il avait pu se flatter de l'espoir d'arriver à sa prochaine réalisation.

Le touchant accord qui s'était manifesté dans la conférence du 17 avril lui avait, en effet, inspiré une douce confiance ; aussi, bien qu'il sentît que ses heures était comptées, ne voulait-il pas désespérer encore. Mais il fallait qu'il se hâtât de porter les derniers coups, car son état de santé s'aggravait d'une manière aussi sensible que rapide.

Le 10 mai, cet état était devenu tel, sous l'influence d'une inflammation de poitrine compliquée d'un violent accès de fièvre, qu'il avait dû garder le lit. Le 13, il jugea qu'il était temps de mettre ordre à sa conscience, et le 14 au matin, ayant fait célébrer la messe dans sa chambre, il reçut la sainte communion, qu'il voulut aller prendre à genoux des mains du prêtre, malgré sa grande faiblesse. Il demanda ensuite l'extrême-onction, disant qu'il ne fallait pas attendre qu'un malade fût à la dernière extrémité et eût perdu connaissance pour lui administrer un sacrement si salutaire. Le curé de Saint-Laurent le lui apporta le lendemain.

Après s'être associé avec une piété profonde aux cérémonies et aux sentiments de l'Église, et avoir publiquement demandé à Dieu le pardon de toutes les fautes de sa vie, il fit venir ses domestiques, les embrassa et les bénit, puis s'entretint avec ses amis de la certitude d'une vie future et du bonheur des justes dans l'éternité. Il s'occupa ensuite à détruire beaucoup de papiers et de notes qu'il ne voulait pas laisser subsister après lui, par un sentiment qui tenait à la fois de la prudence et de la charité.

Il revint alors à son projet de la réunion des deux Églises, et exprima son regret de mourir avant d'avoir pu la faire complètement réussir.

« C'est la seule raison qui me fait regretter la vie, disait-il au président Morel. Mais je compte que vous continuerez mon œuvre avec zèle et que Dieu la bénira. Du reste, j'ai pleine confiance dans les dispositions de ceux de la religion. Je vous conjure d'écrire au P. Adam de venir achever ce qu'il a commencé avec tant de suc-

cès, et où il y va de la gloire de Dieu, du salut du prochain et du service du roi. »

Le président ne put pas lui dissimuler qu'il ne mettait pas la même confiance que lui dans les dispositions. des protestants. « Eh bien! s'écria le maréchal, faites venir les ministres et les principaux de la religion ; en leur disant un dernier adieu, je leur parlerai en votre présence. »

Il fut convenu que ce serait pour le lendemain. Le récit de cette scène émouvante a été tracé par un des témoins oculaires; nous ne croyons pouvoir faire mieux que de le reproduire presque intégralement[1].

« Le mardi 16 mai 1662, veille du décès de Mgr le maréchal de Fabert, gouverneur de Sedan, mondit seigneur ayant mandé près de soi, environ sur les six heures du soir, MM. les officiers du conseil souverain, les membres et quelques-uns des principaux du peuple de la religion P. R., ayant fait ouvrir les rideaux de son lit et les fenêtres de sa chambre, et prié les susnommés de s'approcher pour en être mieux entendu, leur tint à peu près ce discours :

« Messieurs, je vous ai fait prier de venir ici et désiré de vous voir « pour vous parler des choses importantes qui concernent votre repos « et votre salut. Vous me voyez et je suis dans un état duquel on ne « revient pas et auquel on doit parler sans fard. Je vous demande « pardon si mon discours est souvent interrompu par l'oppression et « par la faiblesse. Je suis persuadé que dans cet état vous n'attendez « pas de moi des compliments sur l'affection que vous m'avez toujours « témoignée. Je vous en remercie de bon cœur. Je vous suis bien « obligé des bons conseils que j'ai pris de vous en diverses occa- « sions ; aussi me devez-vous cette justice d'avouer que j'ai vécu avec « vous comme avec mes frères. »

« Là mondit seigneur s'arrêta un peu, puis reprit le fil de son discours en cette manière :

« Si j'étais maintenant susceptible de quelques regrets de mourir, « ce serait de laisser imparfaite l'œuvre de la réunion sur le fait de « la religion à laquelle Dieu m'avait inspiré de travailler, il y a vingt « ans, et dès la première année que le défunt roi m'avait honoré de « ce gouvernement. Depuis ce temps je m'y suis tellement attaché « qu'enfin j'estimais voir de la disposition de part et d'autre pour la « conclusion et le succès d'un si pieux dessein. Je vous dis librement « qu'en diverses rencontres je n'ai pas trouvé grand secours du côté « des docteurs... Pourquoi? Messieurs, parce que l'on n'est pas animé « de cet esprit de charité qui tend à l'accommodement ; personne ne « veut céder, personne ne veut faire quelques pas à la réconciliation.

[1] Bibl. nat. ms. fr. 6557.

« J'espérais ce secours et que je pourrais être secondé dans ce
« charitable dessein par des personnes qui, pour n'être pas docteurs
« en théologie, ne manquent pas pourtant ni de lumières ni d'estime,
« et je ne veux pas désespérer que cela n'advienne. Je sais bien qu'un
« homme né et élevé et instruit dans les sentiments de ceux de la re-
« ligion les change et les fléchit malaisément pour se ranger à l'Église
« catholique. Si cela est vrai des particuliers, il l'est encore plus de
« ceux qui ont passé par les mains des docteurs : plus de science,
« plus de résistance. Mais, Messieurs, faisons quelque chose pour la
« gloire de Dieu et pour le repos de vos familles. Nous ne sommes
« pas si différents en croyance qu'on le veut faire croire.

« Avant que j'eusse toute la connaissance que j'ai voulu prendre
« de la vôtre, on m'avait fait entendre que vous étiez des déloyaux,
« des gens sans crainte de Dieu, sans loi, sans foi, ennemis du roi et
« de l'État. J'avais été nourri et je sortais de la main et de la tutelle
« d'une mère qui m'avait élevé et confirmé dans ce sentiment, tou-
« chant vous et votre religion. Dans tous ce temps, il ne s'est offert
« aucune occasion de nuire à ceux qui tenaient votre croyance en la-
« quelle je ne me sois porté avec chaleur, comme ennemi de ceux
« que j'estimais ennemis de Dieu, du roi et de l'État. Je me suis ren-
« contré en divers sièges des places qui tenaient pour les hugue-
« nots (c'est ainsi qu'on les appelait). J'y ai reçu diverses blessures.
« Jugez, Messieurs, si dans cet état et dans ce préjugé je pouvais vous
« aimer.

« Depuis, le roi défunt m'ayant honoré de ce gouvernement, et par
« ce moyen engagé de vivre avec vous, j'ai voulu connaître cette
« affaire à fond et si ce qu'on m'avait dit de vous était vrai ou sup-
« posé. Je me suis instruit, j'ai pris connaissance de votre croyance,
« non par la voie de la dispute, qui ne produit jamais que de mau-
« vais effets, aigrit les esprits et nourrit la haine, mais par celle des
« entretiens et devis familiers que j'ai eus avec vous. Enfin j'ai trouvé
« que nous étions d'accord pour le regard des points principaux et
« qui font l'essence de la religion, que vous croyez comme moi, que
« je crois comme vous.

« ... Hé ! Messieurs, que nous reste-t-il plus que vous ne reveniez
« à nous ? Si l'Église a souffert quelque chose dans les mœurs qui ne
« fût raisonnable, il le faut ôter ; il y faut pourvoir, si cela n'est déjà
« fait. Otons l'aigreur de nos esprits, considérons sans passion les
« choses qui se passent dans l'une et l'autre des religions. Mais que
« ce soient considérations charitables et qui n'aient pour fin princi-
« pale que de lever l'empêchement qui nous sépare.

« ... Vos pères, Messieurs, se sont soustraits de l'Église sous pré-
« texte de scandale qu'ils disaient être au gouvernement d'icelle. La
« chose était ou elle n'était pas ; mais quoi qu'il en ait été, c'était,

« à mon sens, un faible sujet pour en sortir et se séparer de sa com-
« munion. Il fallait s'en plaindre par les voies et par des moyens
« convenables, peut-être y aurait-on apporté le remède, à la bonne
« heure; peut-être aussi que non, et en ce cas il fallait se consoler
« d'un mal qu'on aurait pu empêcher et dont on n'aurait déchargé sa
« conscience. Mais il n'en fallait jamais venir à la révolte et au scan-
« dale fait à l'Église, en sortant, comme vos pères ont fait, de sa
« communion.

« Souvenez-vous, Messieurs, que Jésus-Christ a dit qu'il faut que
« le scandale advienne, mais malheur à celui par qui il advient!

« Messieurs, pensez à vous; je m'en vais à Dieu; ce qui m'a mû à
« cette entreprise pour la réunion, n'est pas pour aucun avantage
« temporel que j'en espère, mais pour la seule gloire de Dieu, votre
« salut, votre repos et la tranquillité de l'État. Après tout, les exem-
« ples des guerres de religion vous doivent avoir faits sages. Vous
« savez qu'elles n'ont servi qu'au trouble de l'État et à l'emportement
« des personnes intéressées en leur particulier. Il faut prévenir les
« funestes accidents qui en peuvent arriver par un sentiment d'inté-
« rêt, de conscience et de charité. La division des opinions, en fait
« de la religion, est ordinairement dangereuse. C'est une matière fa-
« cile à émouvoir les peuples; l'intérêt de la conscience les mène
« bien plus qu'aucun autre; il y faut pourvoir, il y faut mettre la
« bonne main.

« Donnez quelque chose à mes semonces, donnez quelque chose à
« votre repos. J'en parle et je vous en prie par l'affection que j'ai
« pour vous et que je vous dois comme à mes amis, qui avez coopéré
« comme moi au service du roi et de l'État, en qui j'ai reconnu en
« tout temps et de toutes parts une fidélité tout entière et toujours
« légale. Pensant à cette réunion, je n'ai pensé et ne pense qu'à vous
« faire du bien; vos intérêts m'ont touché plus sensiblement, je puis
« le dire, que ceux de mes enfants.

« Vous savez, par un exemple de fraîche date, que j'ai hasardé
« toute ma fortune et l'ai mise en compromis pour ne pas vous aban-
« donner et pour maintenir les officiers de la religion, et leur faire
« trouver dans le présidial que le roi veut établir en ce lieu, l'équi-
« valent de leurs offices et de leurs charges. L'affaire est en bon état,
« dont je loue Dieu.

« Messieurs, pensez au nom de Dieu, à ce que je vous dis : j'ai vécu
« et je meurs dans l'Église, l'Église romaine, l'Église ancienne et
« catholique, de laquelle vos pères se sont soustraits sans aucun rai-
« sonnable prétexte, au moins qui me soit connu. Nous tendons à une
« même fin, allons-y par les mêmes moyens. Vous êtes un peuple
« conjoint par un lien d'intérêt de conservation et d'amitié, soyez-le
« par une conformité de sentiment pour le fait de la religion. Le roi

« souhaite cette réunion ; donnez-lui ce contentement, faisons qu'à
« Sedan le Dieu qu'on y adore soit servi d'un même culte.

« Hé, Messieurs, mettez la bonne main à cette réunion ; n'employez
« pas pour y réussir les subtilités de la science ni les chicanes de
« l'école ; vous n'y réussirez jamais par cette voie, mais allez-y de
« bonne foi...

« Dieu bénira votre dessein. Vous y trouverez votre salut ; vous ferez,
« par un si bel exemple, un service notable à l'État ; vous attirerez
« sur cette ville, sur vous et vos familles les bienfaits du roi. L'Église
« vous fera part de ses bénédictions temporelles comme à ses enfants.
« Cette ville et les familles qui la composent ne sont pas en tel état
« qu'aucune d'elles n'ait besoin de quelque secours ; un père de fa-
« mille chargé d'enfants pourra y pourvoir pour peu de chose par le
« moyen des bénéfices de l'Église et l'aide des couvents. Vous voyez
« la difficulté présente d'obtenir des charges en cour pour ceux de
« la religion ; cela me touche, cela me fait mal au cœur. Vous ôtez
« tous prétextes, vous levez tout empêchement par le moyen de la réu-
« nion. Je vous exhorte encore une fois, Messieurs, d'y travailler plus
« fortement que jamais ; principalement vous, messieurs les minis-
« tres ; mais que ce soit avec l'esprit de la charité et une parole sin-
« cère, et Dieu l'animera de sa grâce ! »

« Ce discours, prononcé dans une si belle et si naïve expression par un si grand et merveilleux homme, mais pressé d'une extrême douleur et abattu de faiblesse, attira les larmes de tous les assistants, et les réduisit au point de ne pouvoir répondre que par des paroles entrecoupées de soupirs et de sanglots.

« MM. de Chadivac et d'Ozane dirent, au nom de tous, qu'ils étaient bien persuadés que mondit seigneur n'avait jamais eu de pensée qui ne tendît au bien de l'État ; qu'ils espéraient que Dieu leur ferait la grâce, en le faisant revivre, de voir du succès à ses bonnes intentions. MM. de Saint-Maurice et le Vasseur répondirent de même, et, ce dernier ayant ajouté qu'il avait beaucoup travaillé à ôter l'aigreur des esprits et qu'il y apporterait tous ses soins, mondit seigneur, ayant jeté les yeux sur lui, lui dit : « Me le promettez-vous, Monsieur, « me le promettez-vous ? » Mondit sieur le Vasseur lui répondit : « Oui, Monseigneur ! » dont mondit seigneur témoigna beaucoup de satisfaction.

« Sur cela, quelques-uns de la compagnie s'avancèrent et reçurent, en particulier, de mondit seigneur sa bénédiction. On sortit ensuite, et chacun rendit un témoignage visible d'avoir été tout à fait touché de ce discours. »

Cette scène émouvante avait extrêmement fatigué le maréchal ; cependant, après un peu de repos, il voulut encore écrire une dernière fois à son digne ami M. Voisin, et, ayant fait appeler son secrétaire ;

il lui dicta une lettre tout pleine d'amitié et de confiance. Dans cette lettre, il lui recommandait très vivement l'avenir de ses enfants et tout spécialement le choix des mariages qu'ils pourraient contracter, lui demandant de n'accepter que « des sujets fidèles et agréables au roi et qui aient pour ses filles des égards et de la conduite ».

Dans l'après-midi du 16, un redoublement de fièvre amena un transport au cerveau qui dura deux à trois heures. Au moment où il se dissipait, son fidèle et dévoué serviteur, son homme de confiance et envoyé ordinaire, M. de Termes, arriva de Paris, où il était allé traiter auprès du roi la question du présidial. Ce fut pour le malade une grande cause de joie. « Puis-je espérer, lui demanda-t-il, de mourir dans les bonnes grâces du roi ? » De Termes lui assura que Sa Majesté avait accédé de bon cœur à sa demande en faveur des religionnaires, parce qu'elle avait la conviction que cette demande n'était faite que dans l'intérêt de leur retour à l'unité catholique. Fabert lui parla alors de ce projet et des espérances qu'il fondait sur sa prochaine réalisation.

Il pria M. de Termes d'accepter d'être le tuteur de ses enfants, et de consacrer à leurs intérêts le zèle si constant qu'il avait apporté à ceux de leur père. MM. Voisin de Créquy et de Noailles devaient être ses conseils et ses appuis dans l'œuvre, peut-être difficile, de la conduite et de l'établissement de quatre enfants encore si jeunes. Il lui donna ensuite, avec une présence d'esprit et une liberté de jugement extraordinaire dans l'état où il se trouvait, des appréciations d'une justesse frappante sur les personnes avec lesquelles il aurait sans doute affaire en sa qualité de représentant du chef de famille. Il le garda ainsi fort tard dans la soirée, puis le renvoya pour essayer de goûter un peu de repos.

Le lendemain matin, de Termes, entrant dans les appartements du marchal, le trouva qui se promenait seul dans la galerie. Il le félicita de l'amélioration qui semblait s'être produite. Le maréchal lui répondit qu'il n'y fallait pas compter.

« Je vous jure, ajouta-t-il, que je me regarde comme un forçat qui a longtemps ramé dans une galère ; s'il trouve une occasion de rompre sa chaîne et de se procurer la liberté, il en profite pour s'échapper. Mais si cet homme, après avoir fait deux à trois lieues, rencontre le comite, et si on le ramène à la chaîne, quel chagrin pour ce malheureux ! Monsieur, le monde est ma galère, j'y ai longtemps ramé, j'ai eu bien de la peine. Quoique Dieu ait permis que je me sois élevé, ce n'a pas été sans beaucoup souffrir. Je crois être sur le point de sortir de cette galère ; si quelqu'un m'assurait du contraire, je m'imaginerais avoir trouvé un comite qui voudrait me remettre à la chaîne. »

Se trouvant fatigué, il entra dans sa chambre et donna à M. de

Termes des instructions particulières, les unes pour son fils aîné, qu'il désirait voir faire l'apprentissage des armes sous le maréchal de Créquy, et les autres pour Mlle d'Esternay, la seule de ses filles qui fût près de lui en ce moment, et de laquelle il avait reçu, malgré son jeune âge, les soins les plus touchants. Il recommandait qu'on la laissât, ainsi que son autre sœur, suivre sa vocation sans lui imposer ni un état religieux, pour lequel il ne la croyait pas faite, ni un mariage qui ne fût pas selon son cœur. Puis, ses derniers devoirs de famille remplis, il dit à son ami : « La fièvre et l'oppression augmentent, je touche à ma dernière fin ; laissez-moi me recueillir pour ne plus penser qu'à rendre mon esprit à mon Créateur. »

De Termes savait que rien ne paraissait au maréchal plus fâcheux que cet empressement désolé, ces pleurs et ces cris bruyants qui se manifestent le plus souvent autour d'un lit de mort.

Il lui avait entendu dire que « en un pareil temps on ne saurait trop se recueillir en soi-même pour demander à Dieu pardon de tout son cœur et de toutes ses forces, pour se reconnaître très coupable et très criminel devant sa divine Majesté, et passer ainsi en sa présence ».

Il se retira donc, ne laissant auprès du maréchal mourant qu'un de ses valets de chambre et son fidèle chirurgien, la Rivière, qui depuis trente années ne l'avait pas quitté. Le maréchal demanda ses lunettes et son livre d'heures et fit tirer ses rideaux. Quelque temps après, la Rivière, s'étant approché doucement, vit son maître à genoux, le dos appuyé contre le dossier de son lit et lisant avec recueillement. Un peu plus tard, ayant entendu deux ou trois soupirs, il s'avança de nouveau et trouva le maréchal immobile dans la même position ; son livre était posé près de lui, ouvert au psaume *Miserere*. La Rivière lui prend la main, interroge son cœur ; il ne battait plus.

Ainsi mourut de la mort des justes, le 17 mai 1662, à cinq heures du soir, Abraham Fabert, âgé de soixante-trois ans, dans sa cinquantième année de service militaire.

Conformément à ses intentions, son corps fut porté, sans aucune pompe, dans l'église des capucins hibernois, et déposé sous le maître-autel à côté de celui de Claude de Clévant.

Voici ce qu'ajoute une tradition dont nous ne garantissons pas l'exactitude, mais que nous souhaitons être vraie. Louis XIV, en apprenant le danger que courait son illustre serviteur, aurait dit à M. de Termes, partant pour lui fermer les yeux, qu'il l'autorisait à revêtir sa dépouille mortelle de ce cordon du Saint-Esprit qu'il avait, avec tant de grandeur, refusé de son vivant. Le corps du maréchal aurait été, conformément à cette haute décision, orné du cordon bleu, après avoir été enveloppé de bandelettes odorantes et revêtu du manteau et des autres insignes de sa dignité. Et ce fut, dit-on, en cet état

que, un siècle et demi plus tard, les profanateurs de 1793 devaient le trouver quand, sur une motion du club des Jacobins, ils l'arrachèrent du caveau où il reposait pour aller le jeter, avec sa chère compagne, dans un trou creusé au milieu de l'ouvrage à cornes des Capucins.

LIV

SENTIMENTS INTIMES DE FABERT

Fabert, homme public, soldat, général, administrateur, nous est connu. Essayons d'étudier en lui l'homme au point de vue moral. Ce n'est pas dans sa correspondance officielle que nous le chercherons. On pourrait penser que sa sincérité ordinaire trouve là quelque obstacle à se manifester librement, et que *l'homme vrai* ne s'y laisse pas voir tout entier. Nous le découvrirons dans ses lettres à ses amis, et particulièrement aux plus nobles, aux plus respectés, à ceux dont l'histoire a écrit les noms en les entourant d'honneurs, à Chavigny après sa disgrâce, à Arnauld d'Andilly dans sa retraite.

Qu'était d'abord l'esprit politique de Fabert vivant dans un temps où la politique faisait commettre tant de crimes et tant de trahisons ? C'est en un seul sentiment qu'il se résume : aimer le roi, servir le roi.

Dans le principe, mal disposé pour la personne de Richelieu, il se tient avec lui sur un pied de réserve, d'hostilité même, parce qu'il a cru savoir par les confidences de Rambures que le roi ne supporte qu'impatiemment son ministre. A partir du moment où, mieux informé, il sent que la gloire et la fortune de son maître sont inséparables du génie du grand cardinal, après une simple explication avec ce dernier, il se donne à lui sans réserve.

Plus tard, il ressent au fond du cœur une véritable antipathie pour le caractère rusé et égoïste de Mazarin. Mais, tel qu'il est, le cardinal est honoré de la confiance du roi ; son autorité paraît à Fabert par cela seul digne de respect et de dévouement, et nul n'a servi avec une plus fidèle ardeur des intérêts qui lui paraissaient liés à ceux de la monarchie.

Un jour, Louis XIII, excédé des oppositions violentes dont son ministre est l'objet, lui pose une question brûlante : « Je sais que mon armée est partagée entre deux factions, les royalistes et les cardinalistes; pour qui tenez-vous ? — Pour les cardinalistes, répond-il fièrement; car le parti du cardinal, Sire, c'est le vôtre. » Fabert est tout entier dans cette simple réponse.

Donc, ce qu'il aime, c'est le principe d'autorité, dont le roi est la plus haute expression ; ce qu'il déteste, c'est l'esprit égoïste d'opposition, qui ne cherche à renverser un ordre de choses où sont peut-être des abus que pour les faire revivre au bénéfice des ambitions rivales ; ce qu'il hait par-dessus tout ce sont les manœuvres hypocrites et déloyales par lesquelles on essaye de parvenir à ce but. Quant à cette extrémité, dont il est plus d'une fois le témoin désolé, qui va jusqu'à faire intervenir au profit d'une cabale une puissance étrangère, disons mieux, ennemie, c'est à ses yeux le comble de l'infamie.

Fabert n'est point, ce que l'on dirait aujourd'hui, imbu des idées nouvelles ; il n'est pas, sous le rapport des aspirations vers la liberté, le précurseur de son siècle. Le principe de la monarchie absolue, pratiqué de part et d'autre avec patriotisme, répond à toutes ses convictions. Pour lui l'idée du roi s'identifie avec celle du pays, et c'est pour cela qu'il est si affectionné à son maître ; la loyauté personnifie à ses yeux cette France qu'il aime d'un amour passionné.

Au moment des troubles, dans lesquels il craint de voir sombrer le principe de l'autorité royale, si tutélaire à ses yeux, sa correspondance avec de Chavigny est toute remplie de l'expression de sa patriotique douleur.

Invité à se rendre à la cour, il répond en s'excusant : « ... La vue du désordre qui y règne me rendrait trop malheureux[1]... » Enfin pas une de ses lettres, à cette époque agitée, ne manque de contenir une invocation à Dieu pour que l'autorité soit rétablie entre les mains du roi, des ministres choisis par lui, et pour que le repos soit rendu à la France. Jusqu'à la fin des troubles, ce qu'il appelle la « confusion des esprits » ne cesse d'être l'objet de son amère affliction.

Tel était Fabert à ce moment de sa carrière, tel nous le retrouvons lorsqu'il approche de sa fin. On sent que le souvenir des troubles de la Fronde est resté pesant sur son cœur. Le 27 mars 1661, il écrit à Arnauld : « ... De la sorte qu'on m'écrit que le roi s'y prend dans les affaires, il est à espérer qu'il s'en fera le maître, et vous savez quel bonheur c'est à un royaume quand son roi le gouverne. Cela arrivant à la France, j'espère que vous en aurez sujet entier de joie... »

[1] Lettre du 21 novembre 1649.

Une autre fois il pose ce principe, fort peu d'accord avec ceux qui, à l'heure présente, régissent à peu près tout le monde civilisé, sous le nom de gouvernement représentatif : « Je crois que les hommes ne sauraient composer un grand corps où les choses aillent bien, allant au plus de voix[1]. »

Mais, si les opinions politiques de Fabert sont de nature, au temps où nous sommes, à soulever d'assez vives réfutations, on ne saurait en dire autant de la manière dont il appréciait la situation et les devoirs des gens chargés de fonctions publiques. Son sentiment intime, conforme à la pratique de toute sa vie, se révèle trop bien dans une de ses lettres à Arnauld pour que nous ne croyions pas devoir la reproduire intégralement.

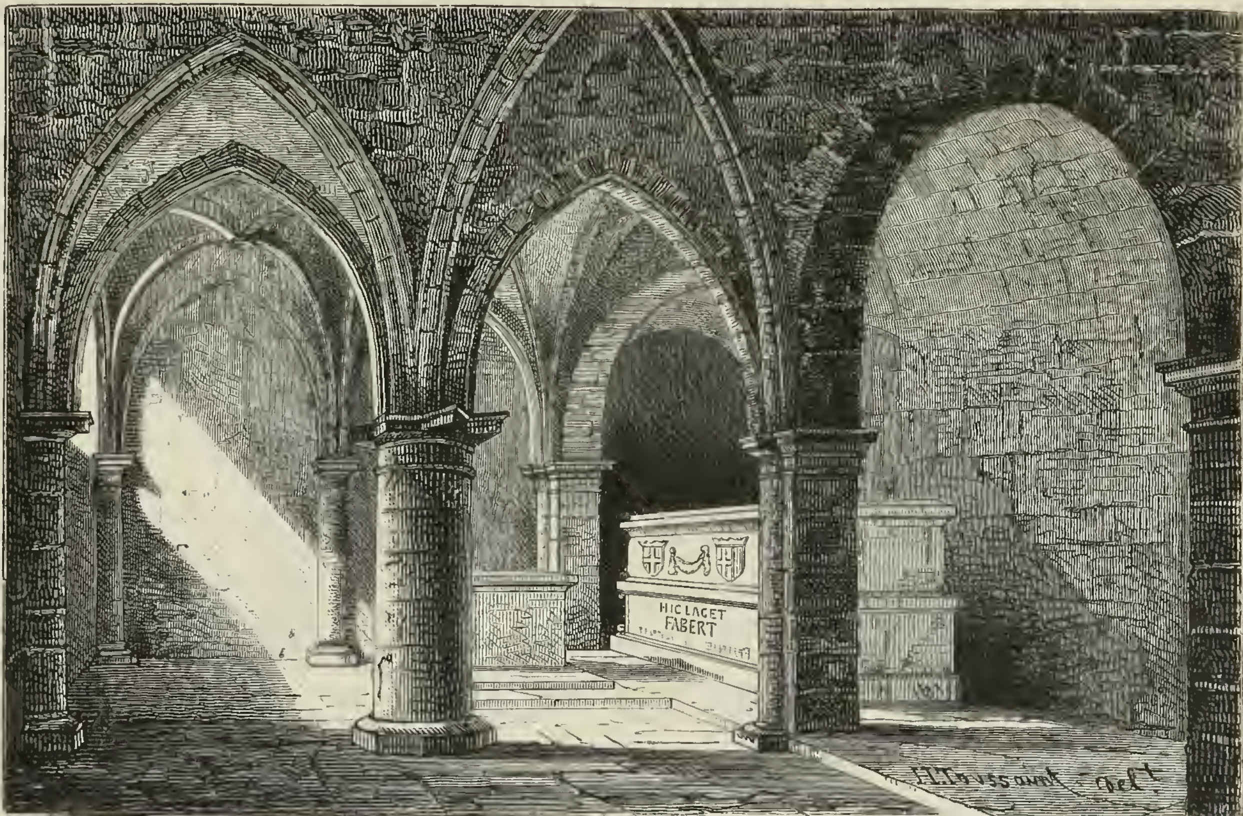
« Sedan, 28 août 1658.

« Je suis persuadé que l'abus qui se commet dedans les charges vient de ce que ceux qui les possèdent veulent être honorés, par cela seulement qu'ils les ont, et veulent se faire craindre ès choses qui les regardent, parce qu'ils ont en main l'autorité du roi. Je suis d'une autre opinion, croyant, il y a fort longtemps, que les charges sont des servitudes qui obligent ceux qui les possèdent à faire ce pourquoi elles sont établies, et qu'on se doit plutôt croire un serviteur public que le maître de ceux de qui il faut qu'on prenne soin, et, pour l'autorité, qu'il faut bien se garder de jamais s'en servir pour l'appliquer à son propre intérêt.

« Sur cela, vous jugerez s'il peut être vrai ou non que jamais je n'aie eu de nouvel emploi que je n'aie tremblé de crainte de m'en acquitter mal. J'ai cru, commençant une charge, que j'y ferais des fautes parce je n'ai pas les qualités qui y seraient nécessaires, ni une expérience qui fait que l'on s'échappe bien de la plupart des choses que l'on a à finir. J'ai vu ce que chacun demande comme une élévation être pour moi un grand sujet de craindre de tomber dans la honte, ne croyant pas qu'il en soit de plus grande que celle de se charger d'une chose de laquelle on ne peut s'acquitter, et d'avoir de cela pour témoins perpétuels ceux avec lesquels vous avez à vivre et desquels, plus que d'autres, vous voulez avoir l'estime. Je crois encore qu'on a un compte à rendre à Dieu bien grand, d'empêcher l'avantage public en empêchant un homme qui le ferait d'avoir la place que l'on veut occuper indignement.

« Ces choses que j'ai gravées dedans l'esprit m'ont empêché de demander jamais aucune charge par moi ni mes amis, et m'ont donné de la peine lorsqu'on m'en a donné de plus grandes que celles que j'avais,

[1] Lettre à Arnauld du 10 juillet 1661.



Chapelle sépulcrale du maréchal Fabert.

et m'ont empêché d'avoir aucune joie de l'honneur que Son Éminence m'a obtenu du roi. »

Trois ans plus tard, élevé à une situation de fortune assez haute pour que la tête ait pu lui tourner un peu, comme à tant d'autres, il est plus que jamais pénétré des mêmes sentiments :

« ... Quant à ce qui est des charges et des dignités, écrit-il le 20 août 1661, *je les crois établies pour servir le public, et que ceux qui les ont doivent se considérer comme les valets de ceux qu'ils croient devoir leur obéir en tout.* Cette pensée est toujours dans ma tête, et je ne puis comprendre pourquoi elle n'est pas aussi toujours dans la tête de tous autres. Si Dieu l'y avait mise, et qu'ils sussent l'y garder, tout le monde s'en trouverait bien mieux. »

Un tel langage n'a pas besoin de commentaires. Mais ce qui le rend surtout digne d'admiration, c'est que de tels sentiments aient si fidèlement inspiré, de ses débuts à son couronnement, sans un instant de défaillance, une carrière de près d'un demi-siècle consacrée au service de l'État.

Une lettre de Fabert à Arnauld, à la date du 2 juin de la même année, contient encore un passage relatif au même ordre d'idées et qui exprime un sentiment des plus justes et des plus élevés. Il mérite de figurer auprès de ce qui précède :

« ... Plût à Dieu qu'on dressât des écoles pour instruire les hommes de ce qu'ils doivent à Dieu et à leur patrie! Le salut se trouverait au premier, l'honneur au second; lors on verrait au jour la honte qu'il y a de faire à son prochain ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît à nous, et l'on aurait en horreur tous ceux qui ne préféreraient pas le bien public à l'intérêt particulier... »

Fabert, sans avoir en lui rien qui ressemblât à de la misanthropie ou de l'aigreur contre personne, n'aimait pas le monde et surtout la cour. On peut supposer qu'il avait gardé un souvenir quelque peu amer des mécomptes éprouvés par lui au début de sa carrière. Quand le maréchal de France, honoré des plus hautes faveurs, se voyait à Versailles l'objet de tous les respects et de tous les empressements, il n'oubliait pas sans doute la hauteur systématique avec laquelle le jeune bourgeois messin, officier de fortune ignoré, s'était vu refuser les postes qu'il était le plus digne de remplir et préférer des gentilshommes, plus nobles par la naissance, mais non par le cœur.

Il faut dire aussi que le défaut naturel dont il ne parvint jamais à se bien guérir, une vivacité brusque voisine de la colère, mais ignorant la rancune, le forçait, à la cour, de faire sur lui-même des efforts qui lui étaient pénibles. En vieillissant, ce sentiment s'accrut par le dégoût que lui causa le spectacle de toutes les perfidies, de toutes les évolutions, de toutes les trahisons, qu'un temps aussi agité ne manquait pas de produire. La bienveillance du roi ne put réussir à le fixer

à la cour, et les séjours qu'il y fit, toujours motivés par des raisons de service, ne duraient guère que le temps strictement nécessaire au règlement des affaires qui l'y amenaient. Tout en étant bon, cordial et généreux avec les hommes en particulier, il les jugeait sévèrement en général, surtout s'ils étaient de la cour. Déjà en 1649 nous lui voyons professer ces principes quelque peu amers[1].

Il fait de vives instances auprès de Chavigny pour le décider à rentrer aux affaires; mais ce n'est que pour le roi et pour la France qu'il l'y engage ; il ne veut pas lui laisser d'illusions. « Car ce que j'ai remarqué dans le temps de ma vie, dit-il, me fait dire qu'il semble que parmi les hommes il n'y en ait de bons que pour donner moyen aux autres d'exercer sur eux leur malice. C'est cette opinion que j'ai depuis ma sortie de l'enfance qui m'a empêché de vivre retiré. Car j'ai moins souffert en subissant les tourments de la vie que j'ai menée que je ne l'aurais fait en assistant en spectateur à l'injustice et à la persécution habituelles au monde. »

L'année suivante, il vient d'être fait marquis et a reçu d'autres faveurs considérables; mais il ne voit pas pour cela le monde sous des aspects plus sympathiques: « ... Certes, écrit-il à Chavigny[2], je serais content d'achever ma vie hors le tracas du monde. C'est une chose que j'ai toujours désirée passionnément, car c'est se tourmenter inutilement que de travailler pour le monde. Vous dites que je le méprise parce que je le connais; vous ne passerez pas trop avant quand vous direz que je le hais pour la même raison. »

On peut s'attendre à ce que ces sentiments se donnent plus large carrière encore dans la correspondance du maréchal avec le pieux solitaire de Port-Royal, avec l'homme qui se déclare à jamais détaché de tous les intérêts de la cour et même de la terre, avec Arnauld d'Andilly. En effet, nous y trouvons à plusieurs reprises des témoignages éloquents du dédain le plus complet pour le monde et ses maximes.

« ... Quant aux vanités mondaines, écrit-il le 26 août 1656, j'en suis absolument désabusé. Les vains travaux de ces rois d'Égypte, dont il reste encore de si monstrueuses marques, m'apprennent assez qu'il serait ridicule à un particulier de penser à pousser sa mémoire bien loin dans les temps; et quand on parlerait de lui lorsqu'il ne serait plus, à quoi cela lui serait-il utile ? Vous avez raison de songer à travailler pour Dieu, c'est le seul ouvrage qui trouvera son prix dans l'éternité. Mais il n'est pas commun d'avoir des sentiments si élevés à tous ceux qui haïssent le monde. S'il dépendait de moi j'en serais déjà dehors. Les chaînes qui m'y tiennent ne peuvent être rompues par moi : une main plus forte le fera quelque jour s'il lui plaît... »

[1] Lettre du 17 octobre 1649.
[2] Lettre du 2 novembre 1650.

Le 2 avril 1659, le même sentiment subsiste, mais il est exprimé avec plus de réserve. Il revient de Port-Royal, où il a goûté dans toute sa douceur la pieuse sérénité dans la retraite en Dieu, et il a passé par la cour, où il a vu se déchaîner toutes les petites mauvaises passions qui y habitent. Sa double impression est résumée en ces termes :

« ... J'ai conçu de ce que j'ai vu dans le lieu où vous êtes un si grand mépris de ce que je puis faire dans le monde, que j'ai bien plus de peine à résister au désir que cela m'a donné d'en sortir, que je ne puis jamais avoir de dessein de m'engager plus que je ne suis à présent. Je suis donc résolu à me tenir ici avec la volonté d'y faire tout mon possible pour suivre mon devoir et attendre avec tranquillité d'esprit ou la mort, ou que l'âge de mon fils me permette de me décharger sur lui de l'emploi que j'ai pour le roi en ce lieu... »

C'est désormais dans ce ton que, jusqu'à la fin de sa correspondance, Fabert parlera du monde et de ses devoirs, sans aigreur, sans blâme; il le laisse pour ce qu'il vaut et n'a qu'un désir, c'est de consacrer à la réflexion, au calme et à la piété la fin d'une vie qui a été longue et agitée. Dans toute la partie de la correspondance d'Arnauld relative au ministère où il veut voir arriver Fabert, et qu'il le presse d'accepter le cas échéant, il se défend avec modestie, avec douceur, et sans faire aux méchantes passions du monde et de la cour les allusions un peu mordantes qui lui étaient autrefois assez familières .Rien n'est plus digne que le caractère révélé par ces lettres, et il est aisé de sentir que rien aussi n'est plus vrai.

Ce que nous venons de dire de la correspondance de Fabert avec Arnauld d'Andilly nous amène tout naturellement à parler de ses sentiments religieux, car nulle part ils n'eurent occasion de se développer avec plus de sincérité et d'abandon. Ces sentiments étaient ceux d'un fervent chrétien, plein de foi et de simplicité, pratiquant tout ce que l'Église ordonne, et mettant la pensée de Dieu dans la plupart des actes de sa vie. On ne peut pas douter que dans ses rapports avec les protestants il n'ait été guidé par le désir de convertir des chrétiens égarés, autant que par celui de réunir des frères désunis.

Mais ce qui montre bien que sa foi était solide et profonde, c'est l'invariable appel qu'il fait aux consolations divines, chaque fois que quelque événement douloureux l'atteint dans ses plus chères affections. Ainsi, le 10 février 1656, il vient de perdre son second fils, perte bien cruelle à coup sûr. « Je prie Dieu, écrit-il à Arnauld, que la perte que je viens de faire soit utile à faire mon salut, et que ma volonté, conforme à celle de mon Maître, attire sur moi les grâces dont mon âme a besoin. »

Après la mort de sa femme son langage n'est pas moins touchant[1].

[1] Lettre du 30 mars 1661.

« Je vous suis bien obligé de la bonté avec laquelle vous me parlez sur ma perte. Il n'y a rien que je ne m'efforce de faire pour vous obéir ; mais, à ne vous pas mentir, je me sens le cœur fort engagé, et ma volonté de guérir de ce que je souffre ne diminue en rien ma douleur. Dieu, qui me l'a envoyée, me donne la grâce de la souffrir sans murmurer, et je la reçois comme un châtiment de mes offenses. C'est en vérité tout ce qui dépend de moi... »

La reconnaissance pour les bienfaits de Dieu et le désir de travailler pour sa gloire éclatent à chaque ligne de plusieurs de ses lettres. Nous l'avons vu plus haut concevoir un projet de guerre contre les Turcs, où semble vraiment respirer ce souffle à la fois chrétien et guerrier d'où sont sorties les croisades.

Mais nous ne pouvons pas parler des sentiments religieux du maréchal sans faire allusion au rôle qu'il fut sur le point de jouer dans la grande querelle qui divisait alors les catholiques français ; heureusement sa sagesse et sa modération naturelles lui firent éviter la faute de prendre un attitude trop prononcée en un débat plus fait pour exciter la passion des théologiens que celle d'un homme de guerre, fût-il le plus éclairé des chrétiens de son état. Nous voulons parler du jansénisme, dans lequel l'illustre solitaire du Port-Royal, son ami, Arnauld d'Andilly voulait l'entraîner avec lui. Mais cette étude a été faite d'une manière si exacte et si complète par un érudit distiugué[1] que nous ne pourrions que répéter ce qu'il a dit et sans doute moins bien que lui. Du reste, il faut le dire, l'exposé de ces faits et des tentatives multipliées à ce sujet auprès de Fabert tient plutôt à l'histoire de Port-Royal qu'à celle du maréchal, qui refusa absolument la part active qu'on lui proposait dans la lutte.

Cette résistance de notre héros aux conseils d'Arnauld, à qui il était particulièrement affectionné, paraîtra d'autant plus louable lorsque nous aurons fait voir quelle puissance l'amitié avait sur ce grand cœur.

LV

SA FIDÉLITÉ A SES AMIS

Fabert fut un incomparable ami. Jamais on ne l'a vu renier dans le malheur un homme auquel il avait donné son affection. Il semblait,

[1] *La Vérité sur les Arnauld*, par M. Varin ; 2 vol. in-8°. Paris, Poussielgue, 1847. Cf., t. I, p. 44-106.

au contraire, que pour lui la disgrâce ne fit que resserrer les liens établis dans une autre fortune. Les exemples pourraient en être choisis à chaque page de sa vie ; contentons-nous d'en citer quelques-uns dont l'intérêt sera plus marqué à cause des noms auxquels ils se rattachent.

On sait avec quelle extrême sévérité Richelieu traita la maison d'Épernon. Certes, Fabert, s'il avait eu au début de sa carrière à se louer des bontés du duc d'Épernon, s'était montré reconnaissant au delà de ce qu'il lui devait ; on l'a bien vu à toutes les époques de sa carrière. Mais ni le sentiment de l'extrême délicatesse dont il avait fait preuve à ce sujet, ni celui des sacrifices qu'il s'était imposés pour servir les fils de d'Épernon, le cardinal avec tant d'affection, le duc de la Valette avec tant d'abnégation, ne suffisaient pour le rendre à ses propres yeux quitte envers cette maison.

Le vieux duc, après le cruel chagrin que lui avaient causé la condamnation à mort et la fuite en Angleterre de son fils, s'était vu dépossédé de son gouvernement de Guyenne, qui avait été donné à Condé, et relégué en Saintonge, à Plassac, puis à Loches. On peut penser combien cet abandon et cet abaissement durent coûter à l'orgueil de ce vieux favori de deux rois qui n'avait jamais voulu plier devant un ministre !

Cependant ce n'était pas encore assez pour les ennemis qu'il s'était faits par sa hauteur et son arrogance. Un gentilhomme qui avait été frappé autrefois par la justice rigoureuse du gouverneur de la Guyenne, et ne s'était dérobé que par la fuite à la vengeance des lois, avait gardé de ce traitement une implacable rancune. Il se fit, en 1644, l'instrument de ceux qui haïssaient la maison d'Épernon, et ne craignit pas d'accuser le duc d'une conspiration contre la vie du roi et du cardinal ministre. On sait que c'était alors l'accusation à la mode, et toujours prise au sérieux.

D'Épernon, pour qui tout pouvait être un grave danger dans la situation où il se trouvait, informé de l'accusation qui pesait sur lui, envoya son secrétaire à Paris pour s'en défendre. Mais il n'oublia pas celui sur lequel il était sûr de pouvoir toujours compter, et ce fut à Fabert que Girard alla demander aide et secours pour son maître.

Dès le lendemain, notre héros le conduisait lui-même chez le secrétaire d'État Chavigny, puis chez le grand cardinal, et là, avec une chaleur communicative, il plaidait la cause du duc, de l'innocence duquel il se portait garant, au point de demander d'être mis à la Bastille et d'y rester enfermé jusqu'au jour où cette innocence aurait été reconnue entière.

Le cardinal et le roi se laissèrent facilement convaincre, et un dernier affront fut épargné au vieux d'Épernon. Ce dernier, touché au cœur d'un tel dévouement pour sa personne, écrivit à son ancien pro-

tégé devenu en cette circonstance son protecteur, pour lui demander la joie de le revoir encore avant de quitter la vie. Fabert n'hésita pas à répondre à ce suprême appel. Il partit pour Loches, où le duc se mourait de chagrin plus encore que de la fièvre dont il était atteint ; car sa robuste constitution aurait pu encore braver bien des hivers. D'Épernon lui recommanda ses petits-enfants, dont l'avenir était pour lui une cause de justes alarmes, et expira le 13 janvier 1642, comptant sur son intervention en leur faveur.

Il ne se trompait pas; car, malgré les légitimes préventions du roi et du cardinal contre tout ce qui portait le nom de d'Épernon, Fabert obtint que le gouvernement de Loches fût accordé au petit-fils du dernier titulaire, au fils du proscrit et du conspirateur. S'occuper avec une telle ardeur d'intérêts si justement compromis n'était pas le fait d'un bon courtisan, mais c'était celui d'un bien fidèle ami.

Peu de mois après, le 12 juin 1642, de Thou est arrêté avec Cinq-Mars et enfermé à Tarascon sous la plus grave des accusations. Ni le danger qu'il court, ni le crime dont il s'est rendu coupable n'empêcheront Fabert de se souvenir qu'il a été son compagnon de vie pendant la campagne de 1638, et qu'une cordiale amitié, fondée sur une mutuelle estime, n'a pas cessé d'exister entre eux depuis cette époque. Les deux lettres suivantes[1] adressées à l'abbé de Bonneval, frère de l'infortuné de Thou, servent de témoignage à la courageuse sympathie qu'il ne craint pas de manifester pour son ami.

« Le 29 juin 1642.

« Monsieur, j'avais toujours espéré depuis le malheur de M. de Thou, votre frère, que je pourrais avoir l'honneur de le voir, étant parti avec les compagnies du régiment des gardes qui étaient demeurées dans le Roussillon incontinent après que l'on y sut l'arrêt de M. le Grand et celui de M. de Thou pour venir auprès du roi. Mais Sa Majesté ayant fait dessein de passer plus outre que Monfrin où nous la trouvâmes, nous eûmes ordre de nous avancer jusqu'à Lyon, où j'ai eu commandement de conduire sept desdites compagnies. Cela m'empêcha de pouvoir demeurer à la cour plus d'une heure ou deux, mais non pas de m'informer si je pouvais obtenir de parler à M. de Thou. Je fus à Tarascon, où est Son Éminence, et parlai à l'exempt qui garde monsieur votre frère, lequel m'assura avoir une si étroite défense de le laisser voir à personne que je perdis entièrement l'espérance de lui pouvoir parler. Ainsi, Monsieur, tout ce que je puis vous en dire, c'est qu'il se porte bien, et que de tous ses serviteurs aucun ne ressent sa disgrâce avec plus de douleur que moi, et qu'il

[1] Coll. du Puy. Bibl. nat. ms. III, 33.

n'y a rien au monde que je ne fisse pour pouvoir lui témoigner le ressentiment que j'ai de la bonté qu'il a toujours eue pour moi. Pour vous, Monsieur, vous n'aurez jamais personne plus affectionné à vous rendre très humble service que je suis, étant véritablement, Monsieur, etc. »

« Beaucaire, le 1er août 1642.

« Monsieur, étant arrivé ici, je me suis informé de l'état de la santé de M. de Thou, lequel se porte bien. M. Marsac, capitaine des gardes à pied de Son Éminence, qui le voit, lui a porté des livres d'histoire qu'il lui avait demandés pour s'entretenir dans sa solitude, et l'a entretenu souvent, à ce qu'il m'a dit. Son esprit est dans la prison comme il était dehors. Vous avez su qu'il a été interrogé deux fois, depuis quoi on ne lui a rien dit. J'ai un déplaisir si extrême de son malheur que je ne saurais l'exprimer... Je suis, Monsieur, etc. »

Un peu plus tard, en 1648, le secrétaire d'État comte de Chavigny, son plus intime ami, devenu suspect à Mazarin, est arrêté et mis au château de Vincennes. Malgré le danger d'être considéré comme un factieux en prenant son parti, Fabert n'hésite pas à déclarer hautement combien il l'aime ; rien n'arrête l'expression de son intérêt affectueux. Sa correspondance avec lui prend une nouvelle activité. Il ne craint pas d'écrire à Mazarin pour lui recommander son ami disgracié, à l'égard duquel il redoute de voir prendre des mesures contraires à la justice relativement à sa fortune privée. Le cardinal lui répond « qu'il n'est pas homme à lui faire du tort en touchant à ses revenus. M. de Chavigny, ajoute-t-il, m'en donnerait pourtant assez de sujet, puisqu'il fait toujours paraître une grande animosité contre moi et ne perd pas une occasion de suggérer et fomenter des choses qui me peuvent nuire ».

L'orage qui gronde contre le ministre disgracié devient plus menaçant. Il a la pensée de sortir du royaume pour s'y soustraire. Fabert l'en détourne et le presse de venir chercher près de lui, à Sedan, un asile qu'il promet de rendre sûr[1]. Il écrit de nouveau à Mazarin pour disculper son ami, et, en même temps, reproche à ce dernier, sur un ton amical mais sérieux, « d'être en trop fréquente communication avec des gens mal intentionnés, et qui par leur caractère et leurs mœurs ne sont pas dignes d'être en rapports avec lui. » Il se charge de la direction des intérêts financiers de Chavigny et apporte une extrême ardeur à soutenir pour lui un procès d'où dépend une partie de sa fortune.

Mazarin lui laisse entendre que ce zèle si grand pour un homme qui

[1] Lettre du 6 mai 1850.

a été l'objet de ses rigueurs lui pourrait donner à penser qu'il y a plus que de l'amitié personnelle dans les sentiments qui l'inspirent. Il lui répond avec une brièveté pleine de noblesse « qu'il ne tient pas Chavigny pour coupable parce qu'il est accusé[1] ».

Cette ardeur amicale ne se dément ni ne se refroidit. A plusieurs reprises il invite son ami à venir se mettre à Sedan sous sa protection. Il le traite pendant toute la durée de sa disgrâce comme s'il était encore à la tête des affaires de l'État, le renseignant sur tout ce qui se passe sur la frontière : mouvements de troupes, situation des approvisionnements, chances de succès diplomatiques, état des esprits. Il ne pouvait pas avoir une plus délicate inspiration que de donner cette consolation, cette illusion peut-être, à celui qui n'était plus rien après avoir joué un rôle si important.

A partir de 1651 il se livre avec activité à des tentatives de réconciliation de son ami avec la cour. Il lui en rend compte à mots couverts dans des rapports très étendus, où, par crainte d'indiscrétion, les noms des personnages sont étrangement transformés : le canard, c'est lui-même ; le faucon, c'est Chavigny ; le pinson, le cardinal ; le pigeon, le roi ; la colombe, la reine. Le mouton, c'est le duc d'Orléans ; Boulogne, c'est Sedan ; Rome, la cour ; le bois, Paris.

Il se fait fort de réussir dans ses projets ; mais en toute occasion et par-dessus tout il supplie Chavigny de rester fidèle au roi et à la reine, et de travailler à l'accommodement de M. le prince.

Au commencement de 1652, il devient tout à fait pressant ; il lui offre ses services auprès du cardinal, le prie de venir à la cour, veut y recevoir et faire avec lui toutes les démarches qui doivent lui rendre la faveur dont il a joui autrefois. Chavigny, plus engagé que ne le savait Fabert, et plus peut-être qu'il ne l'aurait voulu lui-même, dans le parti de l'opposition, résiste, atermoie, recule. Il rentre enfin à la cour; mais c'est pour en disparaître bientôt, et, retombé en disgrâce, il meurt à la fleur de l'âge.

Son ami restera fidèle à sa mémoire comme il l'a été à sa personne. Quelques années plus tard, un très beau parti est proposé à Fabert par le cardinal pour sa fille aînée ; il dit ne pouvoir l'accepter parce qu'il a formé autrefois avec Chavigny le projet d'unir leurs enfants. Et s'il donne ensuite son assentiment au mariage proposé, c'est que Mme de Chavigny a manifesté, au sujet de la dot, des exigences auxquelles il se trouve dans l'impossibilité de satisfaire.

Prenons enfin un dernier exemple de la fidélité que Fabert garde à ses amis malheureux. C'est Fouquet qui nous le fournira. Certes, un cœur moins grand que celui de notre héros eût été en droit de garder rancune au surintendant de la légèreté avec laquelle il l'avait com-

[1] Lettre du 26 juin 1650.

promis, au point d'exciter sur sa loyauté les doutes les plus injurieux. Mais il est dans l'infortune : Fabert a tout pardonné.

Dans une lettre de le Tellier relative à cette affaire il a lu le passage suivant : « M. Fouquet a dit que s'il plaisait au roi de lui accorder sa liberté, il se persuadait que vous voudriez bien être caution envers Sa Majesté de la conduite qu'il tiendrait. » Il n'hésite pas à répondre qu'il est en effet tout prêt à fournir cette caution. « M. Fouquet, écrit-il au ministre, m'a rendu de grands services; je ne puis donc sans ingratitude lui refuser quelque reconnaissance ; j'ose même l'assurer que je lui suis encore obligé de ce qu'il me propose pour être sa caution. »

Dans une autre lettre écrite au comte de Givry, « ma constance, dit-il, fera connaître qu'un homme peut essayer de servir ses amis accablés à la cour sans blesser le respect et la fidélité que l'on doit au roi. »

Sous le rapport de sa vie privée et de l'emploi qu'il faisait de son temps, Fabert était un modèle de vertus domestiques. Tous ceux qui ont été les témoins de l'existence qui se menait au château de Sedan sont unanimes dans l'expression de leur admiration. Depuis l'heure la plus matinale jusqu'à celle où finissait la journée, pas un moment n'était perdu pour le travail. Jamais il ne connut d'autre goût que celui-là. Ni le jeu, ni la chasse, ni ces plaisirs faciles vers lesquels les hommes de guerre se laissent souvent glisser n'avaient le moindre charme à ses yeux. Sobre dans ses habitudes, il ne permit jamais le plus petit luxe à sa table, à moins que ce ne fût en l'honneur de quelque étranger reçu dans sa maison; et dans ce cas la magnificence était extrême. Ni les chevaux de prix ni les beaux habits ne le séduisaient ; un des rares sujets de dépenses qui lui fussent personnels était sa bibliothèque, que son ami, l'académicien Conrard, avait la mission d'entretenir, en lui envoyant tous les livres intéressants, notamment sur l'histoire et les sciences militaires, qui venaient à paraître tant en France qu'à l'étranger. Car les langues italienne et espagnole lui étaient très familières, et il les lisait avec la plus grande facilité. En somme, comme l'a dit quelqu'un de son intimité, il était « économe par tempérament et ennemi de toute dépense dont on pouvait se passer, mais il était libéral par raison ». Il hésitait bien un peu lorsque, comme il fit une fois, il avait occasion de donner mille pistoles à deux gentilshommes de sa maison ; mais il les donnait, et son hésitation même ne faisait qu'augmenter le mérite de sa libéralité. Avec ses domestiques il était si bon, qu'un jour l'un d'eux l'ayant volé, il crut devoir lui créer une situation avantageuse pour lui épargner à l'avenir les suggestions funestes de la misère.

Arrivés au terme de cette longue étude, et en en embrassant d'un

coup d'œil les éléments si divers, nous pouvons dire que pendant une carrière de cinquante ans, où nous avons suivi Fabert pas à pas, carrière dont les documents les plus authentiques nous ont permis de mettre en lumière tous les actes, nous n'avons pas rencontré une seule défaillance.

Si quelques défauts de caractère, desquels nous n'avons rien dissimulé, nous ont prouvé qu'il était homme après tout, et soumis comme les autres aux imperfections de notre nature, nous sommes en droit de dire que ces défauts n'ont été que l'exagération de qualités poussées au delà des bornes normales par l'ardeur d'un sang trop généreux. C'est ainsi qu'en plus d'une occasion nous avons vu sa fermeté aller jusqu'à l'entêtement, son énergie jusqu'à l'emportement, son sentiment de l'honneur dégénérer en susceptibilité, et son courage se laisser emporter jusqu'à la plus téméraire audace. Mais, tout en faisant cet aveu, nous croyons que, parmi les grands hommes qui figurent dans notre histoire, il en est bien peu qui aient présenté à un égal degré cet assemblage de hautes vertus et de précieuses qualités qu'on admirait en lui. Aussi n'hésitons-nous pas à le dire, dans notre profonde conviction, un homme tel que Fabert n'honore pas seulement sa ville natale et sa grande patrie : il honore toute l'humanité.

Mais nous ne voulons pas que ce soit notre profession de foi personnelle qui serve ainsi de résumé et d'épilogue à cet ouvrage. On pourrait suspecter, non pas, nous l'espérons, la sincérité, mais du moins l'indépendance d'idées d'un biographe passionnément épris de son sujet. Nous aimons mieux donner la parole à un des témoins de cette noble vie, et cette parole aura plus d'autorité que la nôtre ; car ce témoin, c'est Arnauld d'Andilly. Mieux qu'aucun autre il fut en situation de bien connaître et de bien juger les hommes et les choses de son temps. Il a connu Fabert aux armées, il l'a vu à la cour, il l'a suivi dans tous les détails de sa vie au moyen d'une longue et intime correspondance. Or voici comment il parle de lui :

« ... Je regarde M. de Fabert comme une personne qui fait grand honneur à un siècle comme le nôtre. On ira au-devant de lui comme au-devant d'un homme de l'autre monde, qui vit dans la guerre avec plus d'ordre que les autres ne font dans la paix, qui reçoit plus de bénédictions des peuples que les autres n'en reçoivent de malédictions, et qui, pour tout dire en un mot, montre qu'on peut faire son salut dans une profession qui n'est aujourd'hui qu'une source trop féconde de toutes sortes de crimes... »

A un tel témoignage nous ne voulons rien ajouter. Dans ces nobles paroles l'homme moral est représenté tout entier ; quant à l'homme de guerre, nous résumerons sa carrière dans ses *états de services*. Ce

simple tableau en dira plus que toutes les périodes les plus laudatives. Il apprendra à quel prix exceptionnel il était possible à un soldat, dès le XVII[e] siècle, d'acquérir, à force de courage, de dévouement et de vertus, ce glorieux bâton de maréchal de France, que personne alors n'avait encore pensé à mettre « dans la giberne de tout conscrit ».

ÉTATS DE SERVICES D'ABRAHAM FABERT

11 oct. 1599	Né à Metz.		
1613	Cadet aux Gardes-Françaises.		
1618	Enseigne au régiment de Piémont.		
1619	Capitaine au régiment du chevalier de la Valette.		
1619	Rétrogradé enseigne.		
1620	Capitaine au régiment du chevalier de la Valette.		
1621	Renommé enseigne au régiment de Piémont.	1621	Campagnes de Béarn et de Saintonge. — Sièges de Nérac, de Saint-Jean-d'Angély, de Montauban.
		1622.	Campagne de Languedoc. — Sièges de Royan, de Tonneins.
		1623	Siège de Montpellier.
1624	Officier de la maison du duc d'Épernon.		
1627	Sergent-major au régiment de Rambures.	1627	Siège de la Rochelle.
		1628	Campagne de Rouergue. — Siège de la Rochelle.
		1629	Campagne de Piémont. — Prise du fort Gélase, de Suse, etc. Campagne de Languedoc. — Siège de Privas.
1630	Capitaine au même régiment.	1630	2e campagne de Piémont. — Sièges de Latour-Carbonnière, d'Exiles, de Saluces; combat de Vegliana.
		1631	Campagne de Lorraine. — Sièges de Moyenvic, Marsal.
		1632	Siège de Trèves, blocus de Nancy. Campagne contre Monsieur.
		1633	2e campagne de Lorraine. — Sièges de Bitche, de la Mothe; reconnaissance de Thionville.
		1634	Captivité à Bruxelles. — Commandement du pays messin.
1635	Capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Aide de camp du cardinal de la Valette.	1635	Campagne d'Allemagne. — Siège de Bingen, défense de Mayence. — Retraite de l'armée, combats de Vaudrevange et de Boulay. 3e campagne de Lorraine. — Siège de Dieuze.
		1636	Campagne d'Alsace. — Sièges de Clémery, de Saverne. Campagne de Bourgogne. — Défense de Saint-Jean-de-Losne, siège de Saint-Avold, etc.
Janvier 1637	Capitaine dans le régiment de Picardie.	1637	Campagne de Flandre. — Sièges de Bouchain, Cateau-Cambrésis, Landrecies, la Capelle. Combat de Pont-sur-Sambre.
		1638	Commandement du pays messin. Campagne d'Italie. — Défense de Verceil, combat de Pomaro.
16 janv. 1639	Sergent de bataille à l'armée d'Italie.	1639	2e campagne d'Italie. — Défense de Turin, sièges de Chivas, de Turin; bataille de Guiers.
18 oct. 1639	Capitaine au régiment des Gardes.		
20 nov. 1639	Maréchal de bataille à l'armée d'Italie.		
1640	Colonel propriétaire du régiment de la Valette, cavalerie.	1640	Campagne de Flandre. — Siège d'Arras.
1641	Maréchal de camp.	1641	Bataille de la Marfée. — Sièges de Donchery, de Bapaume.
1641	Aide de camp général des armées du roi.		
21 sept. 1642	Gouverneur de Sedan.	1642	Campagne de Roussillon. — Siège de Collioures, surprise de Trévoux, siège de Perpignan.
10 janv. 1644	Colonel propriétaire du régiment de Fabert, infanterie.		
4 févr. 1644	Maréchal de camp breveté.		
		1645	Campagne de Catalogne. — Siège de Roses.
		1646	Campagne de Toscane. — Sièges de Piombino et de Porto-Longone.
20 sept. 1650	Lieutenant général des armées du roi.		
1653	Colonel propriétaire du régiment de Petit-Fabert, infanterie.		
1654	Commandant en chef de l'armée de Liège et de celle de Stenay.	1654	Campagne de Liège. — Siège de Stenay.
1655	Colonel propriétaire du régiment de Lorraine, infanterie.		
28 juin 1658	Maréchal de France.		
1661	Refuse le cordon bleu.		

Mort le 17 mai 1662.

Blessures. — 1627, au siège de Royan. — 1629, au siège de Privas. — 1636, au siège de Saint-Avold. — 1639, au siège de Turin.

APPENDICE

I. — POSTÉRITÉ DE FABERT

De son mariage avec Claude Richard de Clévant, le maréchal de Fabert avait eu six enfants : trois fils et trois filles.

De ses fils le second, Nicolas, mourut en bas âge le 10 février 1656; le troisième, Abraham-Louis, né le 11 mai 1659, ne survécut que peu à son père.

La carrière de Louis, l'aîné, fut aussi bien courte; mais elle se ressentit brillamment de l'éclat du nom qu'il portait.

Né en 1651 à Sedan, il se vit dès 1655 investi de la survivance du gouvernement de cette ville. Plus tard il reçut le commandement de deux régiments : l'un de cavalerie, qui portait son nom; l'autre d'infanterie, qui garda celui de Lorraine.

Le 26 juillet 1665, à l'âge de quatorze ans, il prit d'une manière effective possession des prérogatives de sa charge de gouverneur, en prêtant un serment solennel devant le parlement de Metz en qualité de grand bailli du siège présidial de Sedan.

On ne peut pas savoir si une carrière dont les faciles débuts contrastaient singulièrement avec les difficultés qui avaient tant de fois retardé celle de son illustre père, aurait été, par les services et le mérite, à la hauteur d'un si glorieux précédent de famille. Mais ce qu'on sait c'est qu'il était, par sa vaillance, digne d'être le fils de Fabert.

En effet, envoyé en 1669, à la tête du régiment de Lorraine, dans l'île de Candie pour la défendre contre les Turcs, il fut tué dans une sortie, après des prodiges de valeur, le 28 juin de la même année. Il avait à peine dix-huit ans.

Des trois filles du maréchal l'aînée, Anne-Dieudonnée, née en 1639, fut mariée à Metz, le 3 octobre 1657, à Louis de Comminges, marquis de Vervins, mestre-de-camp d'infanterie, conseiller et premier maître d'hôtel du roi, né en 1630. Ce gentilhomme, fils de Claude Roger de Comminges et de Gabrielle de Preuilly, et petit-fils de Roger de Comminges, seigneur de Soboles et de Chanteille, était le dernier représentant de cette branche de sa maison.

Louis de Comminges mourut le 11 novembre 1663; un fils posthume, Louis-Joseph, naquit de cette union le 30 avril 1664 et mourut, sans alliance, le 2 novembre 1725.

La marquise de Vervins épousa en secondes noces, le 3 mars 1677, Claude-François de Mérode, marquis de Trélon, prince de Montglars, comte de Baucigny, baron d'Argenteau, et en eut une fille, Anne-Marie-Françoise de Mérode, née en 1680, qui fut mariée à Henry de Guénegaud de Cazillac, marquis de Plancy, fils du comte de Montbrisson, garde des sceaux, et d'Élisabeth de Choiseul, fille du maréchal.

Mme de Trélon était veuve en 1696.

Comme elle était, au moment de la mort du maréchal, la seule de ses filles qui fût mariée, elle recueillit ses deux jeunes sœurs, prit soin d'elles, et veilla à leur établissement.

La première, Claude, née en 1645, épousa le 4 février 1663 Charles-Henry de Tubières-Grimard de Pestels de Levis, marquis de Caylus, lequel mourut subitement le 28 décembre 1679.

Sa veuve ne se remaria pas. Elle mourut à Paris âgée de quatre-vingt-trois ans, le 1er avril 1728, dans la pratique de la plus haute piété, et fut inhumée dans sa terre d'Esternay. La marquise de Caylus avait eu de son mariage trois fils et une fille.

Son second fils, Jean-Anne, comte de Caylus, lieutenant général et gouverneur du Dauphin, l'avait, dès 1704, précédé dans la tombe, laissant un fils unique, Jean-Claude-Philippe, qui fut le célèbre antiquaire de Caylus, mort en 1765 sans alliance.

Les autres fils de Mme de Caylus furent, l'un, l'aîné, marquis en France, duc en Espagne et vice-roi du royaume de Valence; l'autre, Charles-Daniel, évêque d'Auxerre.

Sa fille, Charlotte, fut mariée à Joseph-Robert, marquis de Lignerac, colonel du régiment du Perche et maréchal de camp. Par suite de la mort sans alliance de ses oncles, le comte Philippe de Caylus réunit l'intégralité du marquisat d'Esternay.

La plus jeune des filles de Fabert, Angélique, née en 1648, fut mariée le 11 mars 1669 à Claude Brulard, seigneur de la Tour, baron de Treil et d'Abecourt, marquis de Genlis, colonel du régiment d'Artois, fils de Florimond Brulard, marquis de Genlis, lieutenant des gendarmes d'Orléans, et de Charlotte de Blicourt. Il mourut le 15 février 1673, laissant une fille, Marie-Claude de Genlis, citée plus bas.

Sa veuve épousa en secondes noces, le 19 janvier 1677, François III d'Harcourt, marquis de Beuvron, de Beaufort et de la Mailleraye, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de la haute Normandie, veuf de Catherine le Tellier de Tourneville. Il était fils de François II d'Harcourt et de Renée d'Épinay, fille du maréchal de Saint-Luc. Il mourut le 23 avril 1705, laissant, de son second mariage, deux fils et deux filles.

L'aîné, Louis-François d'Harcourt, comte de Sésane, lieutenant général des armées du roi, décoré de la Toison d'or, mourut en 1714, âgé de trente-sept ans, sans postérité; l'autre, Charles, se fit chevalier de Malte. Les deux filles, Henriette et Catherine-Angélique, épousèrent respectivement le comte de Béthune et le marquis de Talaru.

Marie-Claude de Genlis avait épousé en 1687 Henri d'Harcourt, né du premier mariage de son beau-père, qui devint maréchal de France, duc en 1700, duc et pair en 1709, et dont elle eut une illustre postérité.

La marquise de Beuvron mourut à Paris le 12 octobre 1730, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Cependant, si le nom illustré par Fabert avait disparu si vite après sa mort dans la branche dont il était le chef, la descendance de son frère aîné devait encore, pendant un siècle et plus, le porter avec honneur.

François de Fabert, seigneur de Moulins, commissaire de l'artillerie des Trois-Évêchés, quatre fois maître échevin de Metz, de 1659 à 1662, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1658, mort le 21 juin 1664, à soixante-quinze ans, épousa, en 1625, Suzanne Lespingal, et en secondes noces, le 25 octobre 1636, Madeleine Foës, fille de François Foës, seigneur de la Haute-Bevoye, Chevillon et Chelaincourt.

Il en eut douze enfants, dont sept moururent en bas âge. Il lui resta trois fils : *François-Africain,* qui suit; *Abraham,* qui fut tué tout jeune encore dans la guerre de Hollande; *Louis-Dieudonné,* chanoine de la cathédrale de Metz, né en 1659, mort à Paris en 1702; et deux filles, dont l'aînée, *Madeleine,* fut mariée : 1° le 8 janvier 1660 à *Jean d'Apremont,* baron de Lambresle, capitaine de cavalerie; 2° à *N. de Roussy,* marquis d'Alembon; et dont la seconde épousa *Louis Malet,* seigneur de Noizielle et de Luzort-en-Brie, conseiller au parlement de Paris.

François-Africain de Fabert, né en 1650, chevalier, seigneur de Moulins, capitaine lieutenant dans le régiment de Lorraine commandé par son cousin. Au retour de l'île de Candie, il fut nommé capitaine commandant au régiment Dauphin, mort en 1719. Il épousa, en 1694, *Anne Flageolet*, dont il eut : *François*, qui suit, et *Jean-Joseph*, mort en 1730 sans postérité.

François de Fabert, chevalier, seigneur de Moulins, né en 1697, capitaine dans le régiment de la Reine, dragons, chevalier de Saint-Louis, mort en 1763, épousa, en 1728, *Anne-Madeleine le Febvre*, fille de *P. le Febvre*, seigneur de Vulmont, conseiller au parlement de Metz, dont il eut :

1° *Abraham-Alexandre-François-Maximilien de Fabert*, né en 1735, chevalier, seigneur de Moulins, officier d'artillerie, puis capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1806, épousa en 1760 *Anne-Marie-Madeleine Dubalay*, fille de *J. Dubalay*, conseiller auditeur au parlement de Metz, dont il eut trois filles.

2° *Africain-Alexandre de Fabert*, né en 1741, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort en 1806, sans héritiers, d'*Angélique-Élisabeth de Montmont*, son épouse.

Ici s'éteint la lignée masculine des Fabert.

Des trois filles d'Abraham-Alexandre de Fabert l'aînée, *Anne-Madeleine* (Mlle *de Moulins*), épousa *M. de Vernier*, et mourut sans postérité en 1842.

La seconde, *Anne-Antoinette-Maximilienne* (Mlle *de Grignan*), morte en 1840, épousa *M. du Buat*, chef de bataillon d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, dont elle eut une fille, *Françoise-Apolline*, née en 1799, mariée au marquis de *Marguerie*, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur.

La troisième, *Marie-Antoinette-Reine* (Mlle de Fabert), morte en 1817, épousa *M. Kaufmann de Bène*, capitaine d'infanterie, dont elle eut une fille, *Émilie*, mariée à *M. H. Desloges*, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Toul.

La descendance du maître échevin Fabert est en ce moment continuée avec une haute distinction par les enfants du marquis de Marguerie et de Mlle du Buat : le marquis Gustave de Marguerie, inspecteur général des finances, le comte Évrard de Marguerie, et le vicomte Maurice de Marguerie, ancien officier de cavalerie, et par les enfants de leurs sœurs, Mmes la baronne de Benoist et Aimé de Lemud.

Ils sont les seuls arrière-neveux du maréchal Fabert et les derniers représentants de sa glorieuse race.

II. — HONNEURS RENDUS A SA MÉMOIRE

Depuis le 14 août 1658, où les Trois-Ordres de Metz avaient envoyé une députation à Sedan, pour exprimer à Fabert la joie causée dans sa ville natale par son élévation à la dignité de maréchal de France, son souvenir fut sans nul doute conservé religieusement par les Messins, mais nous cherchons en vain pendant longtemps à relever une manifestation extérieure de leurs sentiments pour lui.

Plus d'un siècle après sa mort, cette manifestation vint pour la première fois à se produire. C'était en 1779.

Le célèbre chirurgien Antoine Louis, auquel Metz s'honore aussi d'avoir donné le jour, avait eu la patriotique pensée de rendre un public hommage aux plus illustres enfants de sa cité natale. Il fit, dans ce but, exécuter par un habile artiste, le sculpteur Leroux, né à Thionville, un bas-relief en marbre blanc représentant la Moselle, ainsi que des médaillons, également en marbre, offrant les traits des Messins les plus fameux. De ceux-là Fabert était le premier.

Dès le mois de mai 1779, ces médaillons ornaient la grande salle de l'hôtel de

ville, et les Trois-Ordres faisaient exprimer au généreux donateur la gratitude de la cité tout entière.

La même année, la mémoire du maréchal fut honorée par les lettres, après l'avoir été par les arts.

La *Société royale de Metz,* fondée en 1760 par le maréchal de Belle-Isle, considérait avec raison qu'un des buts les plus élevés imposés par le patriotisme à ses préoccupations, consistait à mettre en pleine lumière les diverses illustrations du pays. Inspiré par cette noble pensée, un de ses membres, Bardou-Duhamel, prit l'*Eloge de Fabert* pour sujet d'un discours prononcé à la séance publique de la société, le 25 août 1779.

Venant après l'ouvrage du P. Barre, ce discours n'apportait, il est vrai, aucun élément nouveau à l'histoire de celui qui en était l'objet; mais cette histoire y était résumée à grands traits, dans un style auquel ne faisaient défaut ni l'élégance ni l'originalité. Des applaudissements chaleureux l'accueillirent, qui s'adressaient à la fois au mérite de l'orateur et à la grandeur du modèle.

Une autre circonstance s'était encore produite récemment dans le même ordre d'idées. Une série de lettres relatives à Fabert, publiées au commencement de la même année dans les *Petites Affiches des Trois-Évêchés,* avait appelé sur lui l'attention du public. Ainsi, dans la même année, l'art, la littérature et la presse s'étaient unis pour opérer un réveil complet de l'opinion au sujet de notre héros.

Voici dans quelles circonstances s'était produit ce dernier épisode.

Le 9 janvier 1779, les comédiens du théâtre de Metz, voulant s'associer aux fêtes célébrées à l'occasion de l'heureuse délivrance de la reine, donnèrent une représentation gratuite où fut joué l'*Enfant prodigue* de Voltaire. Le vers bien connu : « Rose et Fabert ont ainsi commencé, » fut prononcé sans produire grand effet.

Le rédacteur des *Petites Affiches des Trois-Évêchés,* dans le numéro du 14 janvier, regretta que ce vers n'eût pas été mieux accentué. « Il eût été curieux, disait-il, de voir l'effet produit sur le public messin par ce glorieux nom de Fabert, « qui, de simple soldat, devint maréchal de France. »

Les termes de cette observation furent vivement relevés dans les numéros des 18 et 28 du même mois par le curé de Moulins, M. Lhuillier. Cet ecclésiastique, plein de zèle pour l'illustration de la famille à laquelle appartenait la seigneurie de sa paroisse, ne voulait pas plus que Fabert eût été simple soldat que La Chesnaye-des-Bois ne voulait que son père eût été imprimeur. Il racontait à sa façon la manière dont il avait débuté dans l'armée, le faisait élever par le duc d'Épernon, et finissait par déclarer qu'il avait bien ajouté à la gloire de sa famille, mais qu'il ne l'avait pas créée.

Le rédacteur des *Affiches,* en lui répondant, fut amené à faire allusion à l'*Histoire de l'ordre du Saint-Esprit,* par Saint-Foix. Partant de là, l'affaire du cordon bleu fut racontée en détail et avec les plus flatteurs commentaires.

Cette dissertation se prolongea jusqu'au 10 février, et prit fin à ce jour, sur la formelle prière de l'arrière-petit-neveu du maréchal, héritier de son nom.

Un tel tournoi d'éloquence, tout sympathique, tout laudatif pour le héros, avait été de nature à fort intéresser les lecteurs du journal et à les préparer à mieux entendre et à mieux goûter l'éloge de Bardou-Duhamel.

L'opinion publique était désormais fixée, et d'une manière invariable, sur le mérite exceptionnel du glorieux Messin. Aussi fut-elle satisfaite quand elle vit, quelques années plus tard, en 1789, l'érudit et ingénieux bénédictin D. Pierron lui faire une place digne de lui dans son poème latin *Templum Metinsibus sacrum,* consacré aux gloires de la cité. C'est, en effet, une vive autant que juste admiration qui a inspiré au poète les quatre-vingt-un beaux vers consacrés au maréchal, et dont une élégante traduction et des notes étendues rehaussent l'intérêt.

Depuis cette époque, et pendant près d'un demi-siècle, Fabert n'avait plus été

dans sa ville natale l'objet d'aucun honneur particulier [1], lorsqu'une noble pensée se fit jour au sein d'une compagnie qui, depuis sa naissance, n'a cessé d'entretenir à Metz, avec autant de patriotisme que d'indépendance, le culte de tout ce qui est beau, grand et utile. Nous avons nommé l'*académie de Metz*.

Cette compagnie le sentit bien; il y avait à faire quelque chose de plus pour glorifier une si noble mémoire. Nous n'avons plus qu'à citer les pièces, empruntées aux archives de l'académie et à celles de l'hôtel de ville.

Le 10 avril 1836, l'académie émet à l'unanimité le vœu « qu'une statue soit élevée à Fabert dans le sein de la ville que sa gloire illustra ». Elle nomme à cet effet, pour y donner suite, une commission composée de MM. Chaumas, Gerson-Levy, Blanc, Le Masson et de Saulcy.

Le vœu est transmis au conseil municipal, et une souscription ouverte pour recueillir les fonds nécessaires : l'académie tient à honneur de s'y inscrire la première.

Le conseil municipal, présidé par M. Bompard, maire, ayant reçu communication de ce vœu, nomme une commission pour statuer sur la suite qu'il convient de lui donner.

Le 11 mai 1836, sur le rapport de cette commission, il décide qu'une statue en bronze représentant Fabert sera élevée sur la place Napoléon, et s'inscrit pour une somme de trois mille francs sur la liste de souscription.

Le 11 décembre 1836, intervient une ordonnance royale qui sanctionne cette délibération. La souscription est rapidement couverte, et un concours ouvert parmi les artistes français.

Le rapport du secrétaire de l'académie, M. le professeur Macherez, lu à la séance publique de mai 1837, dépeint d'une manière intéressante le mouvement produit sur l'opinion publique à la suite de l'initiative si honorable prise par la compagnie.

« Je ne puis, dit l'orateur, passer sous silence la manière éclatante dont retentit dans tous les cœurs bien placés la proposition la plus généreuse et la plus patriotique qui soit jamais émanée de votre sein. Il est vrai qu'elle germait au fond de toutes les âmes. L'admiration et la reconnaissance y avaient si profondément gravé l'image du maréchal Fabert, votre illustre compatriote, qu'elle a triomphé de l'envie et des orages des révolutions. Jaloux de voir que, parmi tant de villes, Metz fût presque la seule qui n'eût point érigé de monument à son Miltiade ou à son Aristide, vous cherchiez un nom qui posât dignement au milieu de votre belliqueuse cité, et dont le caractère fût à la fois le type de vos vertus guerrières présentes et passées. Au nom de Fabert vos cœurs ont tressailli, et d'une voix unanime vous avez émis le vœu qu'une statue lui fût élevée dans le sein de la ville que sa gloire illustra, persuadés que la vue d'un grand homme suffit souvent pour faire éclore les sentiments les plus généreux. L'académie n'oubliera jamais l'empressement avec lequel le maire et le conseil municipal se sont associés à sa pensée, ni la déférence dont ils l'honorent en lui laissant la conduite de ce projet. Le vote généreux par lequel le corps municipal s'est placé à côté de vous en tête de la souscription, est une preuve si évidente de l'intérêt que cette œuvre inspire, l'image de Fabert réveille des souvenirs si chers à notre cité et répand un si beau reflet sur notre histoire, que nous aimons à nous persuader qu'il ne sera pas un Messin qui, en contribuant à l'érection de ce monument, ne croie y attacher quelque chose de sa propre gloire. »

L'académie, cependant, n'avait pas pensé que ce fût assez pour elle d'avoir donné le signal d'un mouvement si patriotique. Elle avait voulu offrir à l'éloquence un sujet de noble émulation, en mettant aussi au concours l'éloge du héros. Dans la même séance où étaient prononcées les paroles précédentes, on entendait le compte rendu de ce concours. Une médaille d'or et une mention honorable étaient accordées, l'une

[1] Sauf l'achat par la ville, en 1824, d'un buste en marbre blanc, œuvre de Mansion.

à M. E. Bégin, l'autre à M. Altemeyer, auteurs de deux mémoires présentés. Leurs œuvres furent publiées la même année.

Peu de mois après, l'automne de 1837 vit s'ouvrir, dans la grande salle de la bibliothèque publique, l'exposition des modèles envoyés par les artistes qui avaient pris part au concours. Le projet de M. Étex fut adopté.

Cinq années se passèrent avant que la statue due à son talent pût enfin être posée sur son socle, vers l'extrémité de la place Napoléon, entre l'hôtel de ville et la cathédrale, au cœur de la vieille et noble cité. Ce n'était pas sans bien des discussions et des incertitudes que cet emplacement avait été adopté. Il exigea quelques modifications dans les dispositions architecturales de la place.

Le héros est représenté debout, la main sur la garde de son épée. Sur le socle en pierres de taille est incrustée une plaque de bronze portant de nobles paroles où respire toute sa grande âme de patriote et de soldat. Au-dessus son nom, et rien de plus.

Le 30 octobre 1842, l'inauguration du monument se fit en grande solennité. Le colonel Culmann, président de l'académie, y prononça un éloquent discours.

Le 13 novembre 1846, l'administration municipale compléta son œuvre en rendant un arrêté du maire, par lequel le nom de Fabert était attribué à la rue formée par la réunion des rues *des Grandes* et *des Petites-Tappes,* voisines de la statue.

Plus tard, vers 1852, le dégagement de l'ancien *Petit-Saulcis* ayant été décidé, ainsi que la création d'une plantation d'arbres destinée à servir de pendant au quinconce du *Jardin d'amour,* on n'oublia pas que sur ce terrain s'était, jusqu'en 1809, élevé l'hôtel des Fabert, et la dénomination de *Jardin Fabert* lui fut imposée par un arrêté municipal qu'avait devancé l'initiative spontanée du public [1].

Et maintenant la statue de Fabert est toujours à sa place. Un souvenir de plus lui est à jamais attaché. Aucun de ceux qui étaient à Metz dans les derniers jours d'octobre 1870 n'oubliera jamais l'effet que produisit, en ces jours d'angoisses, cette grande figure voilée de noir et portant un drapeau tricolore à sa main. Ce drapeau n'était pas, il est vrai, celui sous lequel Fabert vivant avait marché; mais c'était toujours le drapeau de la France, de cette France qu'il a tant aimée!

III. — Réputation de sorcellerie de Fabert

Nous avons parlé, à la fin de nos derniers chapitres, du bruit qu'avaient fait courir de méchants envieux sur les prétendues intelligences qu'aurait eues Fabert avec le monde infernal, et au moyen desquelles il serait parvenu, ainsi qu'il l'a fait, au comble de la fortune et des honneurs. Ce bruit, en effet, courut beaucoup de son vivant et encore après sa mort.

Une note intéressante, qui y est relative, se trouve écrite de la main du marquis de Paulmy, sur la feuille de garde d'un exemplaire de la *Vie de Fabert* du P. Barre, reliée à ses armes, qui est conservé à la *bibliothèque de l'Arsenal*, dans le numéro 6840. En voici la teneur :

« J'ai entendu dans mon enfance des vieillards dont les pères avaient connu le maréchal Fabert, et qui répétaient encore qu'il avait commencé à être soldat, et que, s'étant donné au diable pour devenir maréchal de France, le diable, après avoir tenu parole, s'était payé par ses mains en l'étranglant sur son lit de mort.

« Ce sont deux sottises...

[1] Le nom de Fabert a été également imposé, par décret impérial du 24 août 1864, à celle des rues de Paris qui longe à l'ouest l'esplanade des Invalides.

« Ce qui a persuadé que le maréchal Fabert donnait dans la magie est facile à expliquer. C'est : 1° l'audace extraordinaire avec laquelle il se présentait aux dangers, sa sécurité pour lui-même, ses pressentiments pour d'autres, dont il a prédit les malheurs. Le soldat se figurait que Fabert savait charmer les armes (préjugé commun alors et qui n'est pas encore détruit dans nos provinces).

« 2° La complaisance qu'il avait à laisser subsister cette prévention sur ses connaissances surnaturelles. C'était un des actes de sa politique. Le soldat le suivait avec plus d'assurance, croyant que son général savait d'avance l'événement du combat. De nos jours, Duguay-Trouin se vantait de ses pressentiments, et, chez les anciens, Sertorius feignait d'en avoir.

« 3° A l'audace et à la politique se joignait chez Fabert le faible pour l'astrologie judiciaire, science justement réprouvée qui, dans l'opinion vulgaire, se confond avec la magie.

« De là naquit l'impertinente fable qu'à sa mort le diable lui tordit le cou. Un écrivain qu'il avait mécontenté inventa ce beau récit, et il se trouva des gens pour le croire. »

Le P. Barre veut bien prendre au sérieux la fable inouïe qu'on a racontée sur son héros. Dans une note assez étendue (t. II, p. 264), il réunit toutes les excellentes raisons qui « font disparaître l'entretien fabuleux du maréchal de Fabert avec son valet de chambre, et l'apparition extravagante du diable, controuvée à Paris par un calomniateur ». Mais pour le P. Barre ce calomniateur n'est pas un écrivain, c'est un officier. « Après avoir réfuté cette fable, ajoute-t-il, on me dispense d'en nommer l'auteur. Elle n'a d'autre cause que le refus d'une lieutenance demandée au maréchal de Fabert par un jeune homme qui en était indigne. Celui qui avait été refusé n'osa d'abord faire éclater son ressentiment. Il ne le fit que plusieurs années après la mort du maréchal, lorsque M. de Termes proposa à N. d'écrire la vie de ce grand homme. Alors le calomniateur débita sa fable à des esprits crédules qui se sont follement imaginé que M. de Fabert avait eu, pendant sa vie et avant sa mort, des entretiens avec le diable.

« Telle est l'histoire fabuleuse que l'on raconte de la mort du maréchal de Fabert. »

Celui que le P. Barre appelle N., c'est Sandras de Courtils. Dans son *Histoire de Fabert,* parue en 1697, il raconte, en effet, deux incidents extraordinaires qui n'ont peut-être pas été sans influence sur la naissance du bruit dont nous parlons ; mais il serait injuste d'en attribuer l'invention à qui que ce fût. C'est le maréchal lui-même qui les raconte dans ses *Mémoires* avec de grands détails et, on peut le dire, une sorte de complaisance.

La première de ces histoires est celle d'un livre latin, posé dans une enveloppe bien close sur sa table de nuit, dont, tout en dormant, il lut et comprit quelques lignes, lui qui de sa vie n'avait su un mot de latin, tellement qu'à son réveil, et avant que le livre eût été délié, il dit à son frère ce que contenait et signifiait telle note, à telle page qu'il indiqua. La seconde est celle d'une visite mystérieuse qu'il reçut une nuit, étant couché avec M. du Bordet, son camarade, dans un château du duc d'Épernon. Il eut une hallucination qui lui fit voir une apparition venue de l'autre monde, pour lui enseigner les secrets de celui-ci. Il fit asseoir « l'esprit » sur un fauteuil voisin de son lit, et lui posa les questions les plus ardues sur la création du monde et l'exactitude des récits de la Genèse. L'entretien se prolongeait avec un charme et une profondeur indicibles ; il était dans une sorte d'extase lorsque son compagnon de lit, qui l'entendait parler seul, le poussa rudement en lui disant : « Hé quoi ! sorcier, ne me laisseras-tu pas dormir ? Vas-tu parler au diable toute la nuit ? » L'esprit, ôtant sa main de celle de Fabert, disparut, le laissant véritablement désespéré.

Cette aventure, si peu réelle qu'elle pût être, lui laissa une impression si profonde, que trente ans plus tard il en faisait, dans ses *Mémoires,* le récit, on peut dire le plus ému.

Mais ce n'est pas tout, et M. de Paulmy avait grandement raison de parler de ses pressentiments. Il en avait, à la réalité desquels il croyait avec une conviction entière, et qui, il faut le dire, justifièrent plus d'une fois sa confiance : témoin l'histoire de la blessure de Rambures devant Saluces. A la page 5 de ses *Mémoires*, il y a toute une série de songes prophétiques : un, entre autres, à Paris, qui lui annonce un duel qu'il a le même jour; un second devant la Rochelle, qui le fait se lever au moment où les assiégés vont faire une sortie... Voici, en propres termes, ce qu'il pensait sur cette étrange et délicate question.

« Il inférait de cela que l'âme agissait d'elle-même et sans aucun organe. Elle n'en pouvait avoir besoin pour produire en lui ses effets. Il avait plusieurs fois pensé de toute sa force à des choses importantes et d'honneur, à la guerre et ailleurs, que son esprit ne lui avait jamais rien fourni par lequel il pût, en façon quelconque, deviner ce qui lui devait arriver, et quand la nuit le corps était assoupi, l'âme seule l'avertissait de ce qui lui arriverait le jour suivant. Il était étonné pourquoi, joignant à l'âme tout ce qui dépendait du corps, elle agissait bien moins parfaitement; il a trouvé en dormant des choses en géométrie qu'il n'avait pu trouver en veillant [1]. »

Nous ne pouvons pas, en faisant ces citations, dissimuler ni à nous ni à nos lecteurs que Fabert était quelque peu *illuminé.* On sait, du reste, que cette disposition d'esprit était assez répandue à son époque, et, pour ne prendre qu'un seul exemple, nous avons celui du grand cardinal lui-même, dont la croyance dans les influences surnaturelles n'était un mystère pour personne. Mais d'illuminé à sorcier il y a loin.

Les choses les plus insensées, en effet, quand elles ont une fois trouvé créance, sont celles qui s'effacent le plus difficilement de l'opinion. C'est ainsi que la réputation diabolique de Fabert était restée si profondément ancrée parmi la population d'Esternay, qu'elle servit en quelque chose à sauver d'une ruine absolue, lors des déprédations révolutionnaires, le magnifique château qu'il avait possédé.

« On le regardait comme un lieu public, dit M. l'abbé Boitel [2], et chacun y venait chercher ce qui lui convenait,.. Mais aussitôt que la nuit commençait à étendre son voile sombre, tout le monde s'enfuyait et le château devenait désert, parce que l'on était persuadé que l'ombre du maréchal de Fabert venait s'y promener, parcourait les caves, les salles, les allées du parc et même la chaussée de l'étang de la Hart. On tremblait de le rencontrer en compagnie avec le diable. Cette croyance superstitieuse fut utile au château, en le préservant d'une plus grande dévastation. »

On le voit, Fabert avait, pour ainsi dire, frayé lui-même le chemin que devaient suivre ses calomniateurs, en parlant avec sa franchise et son abandon accoutumés du rôle qu'il croyait joué par le surnaturel dans les choses humaines. En lui attribuant des relations avec les puissances infernales, on trouvait des complices inconscients dans la masse ignorante et superstitieuse d'un public cherchant en vain à s'expliquer autrement deux choses également étonnantes. La première était une bravoure si exceptionnelle, ou plutôt une si constante et si parfaite indifférence pour le danger, qu'elle semblait ne pouvoir être justifiée que par un pacte contre les balles et les boulets. La seconde c'était ce constant bonheur qui l'avait accompagné dans toutes ses entreprises et cette haute fortune, jusque-là interdite à ses égaux, dont il avait atteint le sommet. Et c'est ainsi que se créa le bruit de ses rapports avec les puissances de l'enfer, et que sa réputation de sorcier se répandit et subsista longtemps après lui.

[1] *Mém. de Fabert,* p. 8.

[2] Hist. du château d'Esternay. *Annuaire de la Marne*, 1848-1849, p. 95

IV. — ÉPITAPHES DE LA FAMILLE FABERT

Épitaphe des jeunes enfants du maître échevin Fabert, dans l'église paroissiale de Saint-Livier, de Metz (collatéral de gauche, contre le mur)[1].

A LA MÉMOIRE D'ABRAHAM, ISAAC ET JACQUES,
ANNE, FRANÇOISE ET MANGETTE FABERT,
TOUS ENFANTS D'ABRAHAM FABERT M^E ESCHEVIN
DE METZ ET DAM^LE ANNE DELAVMONT ALS DES
BERNARDS SA FEMME, LESQVELS ENFANTS
DÉCÉDÈRENT ENTRE L'AN 1585 et 1609.

MÉDITATION

Ceux qu'un marbre orgueilleux presse dessous la lame;
Ceux que l'onde engloutit, ceux que la rouge flamme
Éparpille par l'air; ceux qui n'ont pour tombeaux
Que les ventres goulus des ours et des corbeaux,
Éveillés, reprendront un jour par inventaire
Leur peau, leur chair, leurs os, oyront devant la chaire
De cil qui, souverain, juge en dernier ressort
L'arrêt définitif ou de vie ou de mort.
L'un les trouvera doux, l'autre pleins de justice;
L'un vivra bienheureux, l'autre en cruel supplice,
L'un haut et l'autre bas. O toi qui, d'autrefois,
D'un juge italien as redouté la voix,
Fais que quand ton clairon aux assises dernières
Citera ces enfants (sept roses printanières
Qui attendent ce jour, du jour de leur décès),
Le juge et l'avocat tu sois de leur procès!

Mémoire du maître échevin et épitaphe de sa femme. (A droite du maître-autel de la même église[2]).

DAME ANNE DES BERNARDS DALAMONT
ESPOUSE D'HONORÉ SEIGNEUR M^RE ABRAHAM FABERT
SEIGNEUR DE MOVLINS CONSEILLER DU ROY
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SA MAIESTÉ ET
MAITRE ECHEVIN DE CETTE VILLE DE METZ
DECEDA LE 25e D'AVRIL 1636
REPOSE AV PIED DE CE GRAND AVTEL.
PRIÉS DIEV POVR SON AME.

ET LE 24e D'AOUST 1638 EXPIRA LEDIT S^R
DE MOVLINS QUI POVR SES VERTVS ET LHONNEUR
QV'IL PORTAIT ENCOR ALORS DV MAISTRE ESCHEVINAT
FVT INHVMÉ AV PIED DE LAVTEL SAINT NICOLAS
EN LEGLISE CATHEDRALE DE CESTE VILLE
PRIÉS DIEV AVSSI POVR SON AME.

[1] Bibl. de Metz. D. Dieudonné, épitaphes des églises de Metz, mss. 215.
[2] Le maître échevin Fabert était inhumé à la cathédrale de Metz, mais il n'y avait ni mausolée ni épitaphe.

Épitaphe du maréchal Fabert dans le caveau funèbre de l'église des capucins irlandais de Sedan [1].

Hic jacet Abrahamus marchio de Fabert et Esternay,
Comes de Sesanne, Franciæ marescalchus, dynastiæ Sedanensis
regius gubernator primus et posteris præpositus ad exemplum.
Ubi Sedano munitiones circum dedit operosissimas, vicenis annis
excitatas, regio, populare sumptu nullo. Suismet impensis christiana
et arce validiora propugnacula templa ædificavit ornavitque.
Iis omnibus quibus erat pro rege humanissimum exhibuit plane
familiæ patrem. Justis decem præliis octo supra sexagenas urbium
obsidionibus prudentiam, fortitudinem, constantiam probavit.
Solâ heroicorum facinorum ac fidei erga principem palmariæ
commendatione per omnes militiæ gradus ad supremum
erectus. Religionis incenso studio et pietate sub ipsam
maxime mortem exprømptâ, jus immortalitatis adeptus.
O! si pugnacissimam vitam cujus in domestico adversus hæreticos
bello tirocinium posuerat, sacrâ in Turcos expeditione, pro
votis, coronare licuisset! Multa de divinâ gloriâ reque
publicâ meditantem occupavit mors, bonis omnibus luctuosa,
Sedani, post secundum et sexagesimum ætatis annum
mense VIII°, *die ante kalendas Junias* XVII^a^, *anno* MDCLXII.
Bene precare meritissimo, viator, ac tanto duci stipendia
non fortunæ sed virtutis.
Eodem clauditur tumulo illustrissima DD. Claudia de Clevant, uxor charissima
et tanto viro digna.
Obiit XV° *Februarii* MDCLXI.

TRADUCTION

Ici repose Abraham, marquis de Fabert et d'Esternay, comte de Sesanne, maréchal de France, premier gouverneur pour le roi de la principauté de Sedan, donné pour exemple à ceux qui le suivront. Il ajouta à la place de Sedan des fortifications très importantes qui durèrent vingt ans à construire, sans rien coûter au roi ni au peuple. Il construisit et orna, à ses frais, des temples chrétiens, défense plus sûre qu'une citadelle. A la population confiée à ses soins, il montra la bonté du meilleur des pères de famille. Dans dix batailles rangées et soixante-huit sièges il signala sa prudence, son courage, sa fermeté. Par la seule recommandation de ses hauts faits et de sa constante fidélité envers son prince il arriva, en franchissant tous les degrés, au faîte des honneurs militaires. Son ardent amour pour la religion, sa piété surtout manifestée au moment de la mort, lui méritèrent l'immortalité céleste. Oh! s'il lui eût été permis de couronner, comme il le souhaitait, par de saints exploits contre les Turcs, une vie guerrière dont il avait consacré la première partie à combattre les hérétiques dans le royaume! Au milieu des projets qu'il méditait pour la gloire de Dieu et l'utilité publique, la mort le frappa, à la grande douleur de tous les gens de bien, à Sedan, âgé de soixante-deux ans et huit mois, le dix-septième jour d'avant les calendes de mai de l'an 1662. Passant, demande pour ce grand homme, pour cet illustre capitaine, non pas les honneurs d'une fortune périssable, mais les récompenses éternelles dues à la vertu.

Dans le même tombeau repose très haute et illustre dame Claude de Clévant, épouse très chère et très digne de cet homme illustre.

Elle mourut le 15 février 1661.

[1] Maintenant l'hôpital militaire.

TABLE

APPENDICE

9756. — Tours, impr. Mame.

